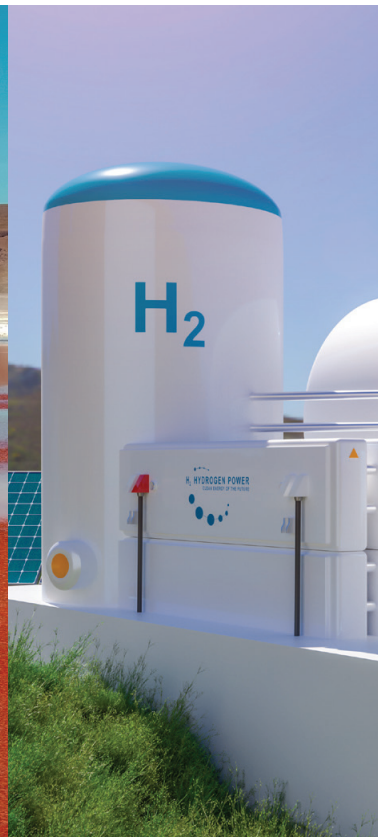




**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**
Incluant le rapport financier annuel



SOMMAIRE

	Profil	2			
1	Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes	9	5	Risques et gestion des risques	171
	1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel	10		5.1 Facteurs de risque	172
	1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	10		5.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	183
	1.3 Responsables du contrôle des comptes	11	6	5.3 Politique en matière d'assurances	189
	1.4 Responsable juridique du Groupe	11		Patrimoine, situation financière, résultats	191
	1.5 Responsable de la communication de l'information financière	11		6.1 Comptes consolidés	192
2	Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital	13	7	6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	255
	2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec	14		6.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.	259
	2.2 Informations de caractère général concernant le capital	16		6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	276
	2.3 Répartition du capital et des droits de vote	24		Gouvernement d'entreprise	282
	2.4 Marché des titres de la société Vallourec	29		7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	285
	2.5 Politique de versement des dividendes	31		7.2 Composition et fonctionnement du futur Conseil d'Administration	321
	2.6 Politique de communication financière	32		7.3 Rémunérations et avantages de toute nature	327
3	Informations concernant l'activité du groupe Vallourec	35		7.4 Politique de Rémunération applicables aux futurs membres du Conseil d'Administration et aux futurs Président-Directeur Général et Directeur Général délégué	341
	3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe	36		7.5 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	342
	3.2 Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe	38		7.6 Rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération totale 2020 des mandataires sociaux	349
	3.3 Innovation, Recherche et Développement	53		7.7 Déclarations individuelles des dirigeants	364
	3.4 Contexte de marché	58		7.8 Délégations en cours de validité	364
	3.5 Faits marquants de l'exercice 2020 et du début de l'exercice 2021	67		7.9 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	364
	3.6 Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique et traduction dans le Plan d'Affaires	69		7.10 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE	364
	3.7 Présentation du Plan de Sauvegarde	72		7.11 Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice	366
	3.8 Résultats des activités	80	8	Informations complémentaires	367
	3.9 Perspectives	91		8.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	368
	3.10 Résultats sociaux	92		8.2 Tables de concordance et informations incluses par référence	370
	3.11 Localisation des principaux établissements	93		8.3 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	376
	3.12 Opérations avec les apparentés	94			
	3.13 Procédures judiciaires et d'arbitrage	94			
4	Informations sociales, environnementales et sociétales	95			
	Introduction	96			
	4.1 Plan de vigilance	99			
	4.2 Déclaration consolidée de performance extra-financière	103			
	Annexe	157			

2020

Document d'enregistrement universel

—
INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 29 mars 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers («AMF»), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais auprès de Vallourec, 27, avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), sur son site internet (<http://www.vallourec.com>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le présent Document d'enregistrement universel intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document d'enregistrement universel figure en page 374.

Vallourec,

partenaire de choix innovant
et agile de nos clients
pour des solutions tubulaires
intelligentes et durables



LE GROUPE

3,2 Mds €
de chiffre d'affaires

~17 000
collaborateurs

Plus de **40**
unités de production

Présence dans plus de **20**
pays



RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

41 M€
consacrés à la R&D

430
techniciens et ingénieurs

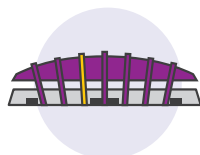
5
centres de recherche
et de test

Un leader mondial au service de 3 marchés



PÉTROLE ET GAZ, PÉTROCHIMIE

Tubes, connexions et services premium pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes



INDUSTRIE ET AUTRES

Des tubes légers et résistants pour une large gamme d'applications



ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Une large gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles



200

licenciés VAM à travers le monde



Un acteur impliqué et exigeant en matière de responsabilité sociale et environnementale

SOCIAL & SOCIÉTAL



23%

de femmes parmi les cadres

75,5%

de collaborateurs satisfaits*

3 M€

consacrés à des actions au profit des communautés locales

SANTÉ & SÉCURITÉ

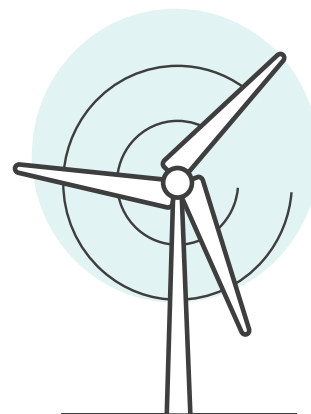
47%

de réduction des accidents avec (LTIR) et sans (TRIR) arrêt entre 2015 et 2020



71%

des matières nocives (CMR**) éradiquées



ÉNERGIE

46%

de l'énergie consommée d'origine renouvelable

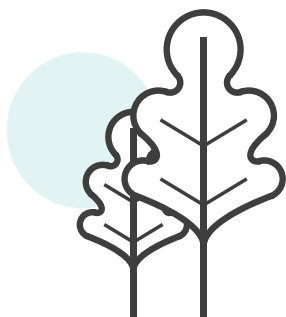
57%

de la production issues de sites certifiés ISO 50001

ENVIRONNEMENT

8%

de nos besoins en eau d'origine pluviale



RESSOURCES EMPLOYÉES

78%

des ressources consommées d'origine renouvelable



97%

de déchets valorisés

48%

de l'acier mis en œuvre issus de ferrailles recyclées

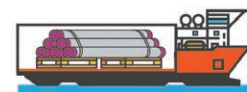
ACHATS

1 507

de nos fournisseurs sont engagés dans la démarche d'évaluation de leur performance RSE

85%

du transport jusqu'au client s'effectue par voie maritime, ferroviaire ou fluviale

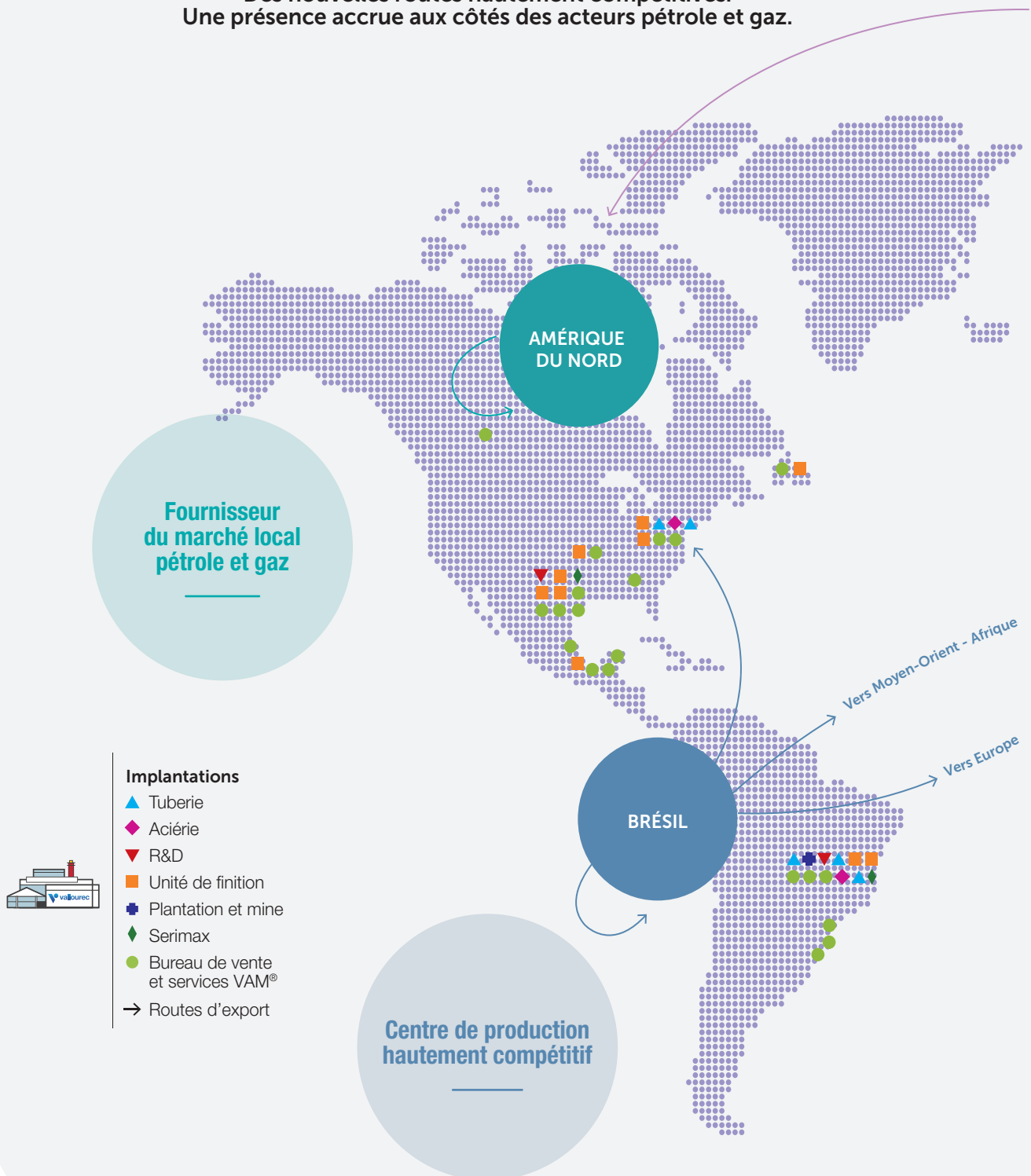


* Résultat du Baromètre social 2020.

** Carcinogenic Mutagenic Reprotoxic matters (matières mutagènes cancérigènes ou toxiques).

Vallourec, une empreinte industrielle plus agile, flexible et à la pointe du secteur

Des nouvelles routes hautement compétitives.
Une présence accrue aux côtés des acteurs pétrole et gaz.



Centre d'excellence
pour les produits
très premium

Centre de production
hautement compétitif

Vers Amérique du Nord

EUROPE

CHINE

ASIE
DU SUD-EST

MOYEN-ORIENT
AFRIQUE

Au rendez-vous
des grands projets

Un positionnement unique pour offrir des produits, des solutions et des services innovants

S'adaptant constamment aux besoins des clients, les connexions VAM® apportent une solution à tous les défis des marchés Pétrole & Gaz

VAM® SPRINT SF

VAM® SPRINT-SF est une connexion semi intégrale, dotée d'une conception innovante et conçue pour les applications liées à l'exploitation du gaz de schiste aux États-Unis. Sa capacité de haute tension et de couple ultra-élevée en font la connexion idéale pour les colonnes de cuvelage dans les puits non-conventionnels, nécessitant des sections horizontales à portée prolongée.

► Déployée aux États-Unis

VAM® SPRINT-FJ

VAM® SPRINT-FJ est une connexion intégrale qui répond aux exigences de nombreux opérateurs de gaz de schiste : avoir un espace annulaire résiduel élevé. Cette spécificité, combinée à une efficacité élevée en tension, permet aux opérateurs d'atteindre une plus grande profondeur avec leurs colonnes de cuvelage intermédiaires.

► Déployée aux États-Unis

VAM® SLIJ-3

VAM® SLIJ-3 est adaptée aux environnements les plus critiques : fortes pressions et températures extrêmes. Développée et testée selon les normes les plus strictes de notre industrie, cette connexion offre des performances exceptionnelles pour les puits en eaux profondes. Grâce à un design optimisé, VAM® SLIJ-3 repousse les limites en offrant une enveloppe de performances plus large, une plus haute résistance à la tension et à la compression et une plus grande capacité de couple.

► Déployée aux États-Unis, dans le golfe du Mexique

CLEANWELL®

CLEANWELL® est un revêtement respectueux de l'environnement et multifonctions qui remplace les graisses de stockage et d'installation appliquées aux connexions VAM®, entraînant ainsi une amélioration de la sécurité sur les plateformes de forage, une réduction du temps d'installation et une diminution des déchets générés. De plus, sa conception lui prodigue des propriétés anti-corrosives et lubrifiantes exceptionnelles.

► Déployée en Mer du Nord, en Pologne, en Afrique de l'Ouest et en Égypte

Un nombre grandissant de solutions digitales offrant de nombreux avantages pour nos clients



Smartengo E-commerce, Traceability, Inventory, Running Expert et Best Fit

Basées sur la traçabilité unitaire des tubes et des applications digitales conçues pour des environnements de chantier, les solutions Smartengo de Vallourec aident nos clients à optimiser leurs chaînes logistiques et leurs opérations pour réduire le coût total de leur projet.



Des équipements connectés

Notre solution *Intelligent Drift* (mandrin intelligent) utilise des capteurs pour acquérir automatiquement des caractéristiques dimensionnelles précises concernant la géométrie des tubes de cuvelage.

La solution *Intelligent Pipes* (tubes intelligents), développée en collaboration avec OpenField Technology, inclut des capteurs miniaturisés directement intégrés dans les tubes qui permettent d'enregistrer et de transmettre en temps réel des informations sur le comportement du puit et sur son environnement.



De nouvelles approches

Les solutions distancielles permettent d'offrir de la valeur ajoutée à nos clients, tout en facilitant la collaboration en interne.

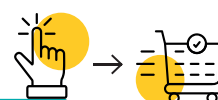
Le Groupe a standardisé l'utilisation de technologies comme Microsoft Teams, RealWear ou encore Remobot, notre solution interne.

Les lunettes intelligentes de réalité mixte HoloLens et le casque à sécurité intrinsèque RealWear sont désormais utilisables pour les clients qui souhaitent inspecter des usines ou des plateformes à distance.

Smartengo™ E-commerce

Panier d'achat, processus de traitement de la commande rapide, accès au stock en temps réel... tout cela est désormais disponible sur Smartengo™ E-commerce, la plateforme de ventes en ligne de Vallourec.

Lancée en septembre 2020, la plateforme a fait l'objet d'une refonte complète afin d'optimiser l'expérience de nos clients à chaque étape de leur parcours d'achat en ligne et est désormais disponible dans toutes les langues de nos clients.



La contribution de Vallourec à un avenir sobre en carbone

Chez Vallourec, nous mettons notre expertise à contribution pour participer également à la réalisation des objectifs ambitieux de la COP21 en fournissant des solutions et des services dédiés à la transition énergétique.

Aujourd'hui, le Groupe se positionne sur différents secteurs clefs de la transition énergétique

- ▶ Déjà présent activement dans la géothermie et dans la capture et le stockage du carbone, avec une expérience reconnue dans des domaines comme la corrosion, les environnements de haute température, la vapeur sous pression et la métallurgie.
- ▶ Forte expertise (acier, conception de tubes et de connexions) dans le transport et le stockage en toute sécurité de fluides dangereux.
- ▶ Développement de partenariats structurés (académiques et industriels).
- ▶ Une organisation dédiée au sein du Groupe pour mener les projets d'innovation liés à la transition énergétique.

GÉOTHERMIE



Phase commerciale, extension de l'activité existante, partenariat

- ▶ Adapter l'expertise Pétrole et Gaz de Vallourec aux environnements des puits de géothermie – haute température / haute pression et corrosion, avec, par exemple, la connexion de dernière génération VAM®21 ou bien encore le THERMOCASE® VIT installé dans le cadre du projet géothermique en circuit fermé (Greenloop™) développé par GreenFire Energy.
- ▶ En complément, le Groupe a récemment signé un contrat avec PT Geo Dipa Energi pour un projet de géothermie en Indonésie.

SOLAIRE



Phase commerciale, extension de l'activité existante

- ▶ Grâce à ses tubes de grande qualité, Vallourec fournit des structures solides capables de soutenir les panneaux solaires, notamment pour les structures de grande envergure, comme les ombrières de parkings de voitures ou les hangars agricoles et industriels. Par exemple, Vallourec a récemment fourni à Vertsun, en France, des profilés creux structurels MSH, qui combinés à l'outil de conception Preon® box, ont permis de construire des hangars agricoles sans piliers de soutènement internes, permettant ainsi d'optimiser l'espace de stockage.

CAPTAGE, STOCKAGE ET UTILISATION DU CARBONE



Phase commerciale, participation à des projets de R&D

- ▶ Les tubes de conduite de Vallourec permettent un transport en toute sécurité du CO₂ et ses produits OCTG (tubes de cuvelage et de production, connexions VAM®, tubes intelligents) sont adaptés à l'injection souterraine de CO₂.
- ▶ En complément, Vallourec fournit des solutions permettant de surveiller l'intégrité des puits d'injection CCUS. Plusieurs contrats ont d'ores et déjà été signés pour des projets au Qatar et en Mer du nord, préparant ainsi le terrain pour de futurs développements du CCUS.

HYDROGÈNE



Définition de notre offre sur un marché à fort potentiel, participation à des projets de R&D

- ▶ Vallourec possède une expérience dans la fourniture de solutions tubulaires pour les projets d'hydrogène (transport, distribution et stockage) qui exigent une haute étanchéité ainsi qu'une résistance à la corrosion.
- ▶ Nos experts participent à de nombreux projets R&D en Europe et dans le monde entier.
- ▶ Le Groupe participe au projet HyStorIES, une initiative de la Commission européenne qui vise à dépasser les limites des cavités salines, en explorant des solutions souterraines alternatives pour le stockage de l'hydrogène.

ÉOLIEN OFFSHORE



Phase de développement

- ▶ Vallourec fournit des structures secondaires en acier pour les fondations d'éoliennes ainsi que des structures tubulaires pour les treillis métalliques et pour les navires et les grues d'installation d'éoliennes en mer.

Indicateurs financiers et d'activité

	Unité	2019	2020	Variation 2020/2019
Production expédiée	kt	2 291	1 599	- 30,2 %
Chiffre d'affaires	M€	4 173	3 242	- 22,3 %
Marge industrielle	M€	738	608	- 17,6 %
Marge industrielle en % du chiffre d'affaires		17,7 %	18,8 %	+ 1,1 pt
Résultat brut d'exploitation	M€	347	258	- 89 M€
Marge brute d'exploitation en % du chiffre d'affaires		8,3 %	8,0 %	- 0,3 pt
Résultat d'exploitation	M€	(17)	(1 002)	- 985 M€
Résultat net, part du Groupe	M€	(338)	(1 206)	- 868 M€
Résultat net par action	€	(1)	(105,4)	na
Investissements industriels	M€	(159)	(138)	- 19 M€
Flux de trésorerie disponible *	M€	(41)	(111)	- 70 M€
Endettement net	M€	2 031	2 214	+ 183 M€
Capitaux propres	M€	1 980	134	- 1 846 M€
Ratio de covenant bancaire retraité		81 %	180 %	+ 99 pt
Levier financier net		5,9 x	8,6 x	na

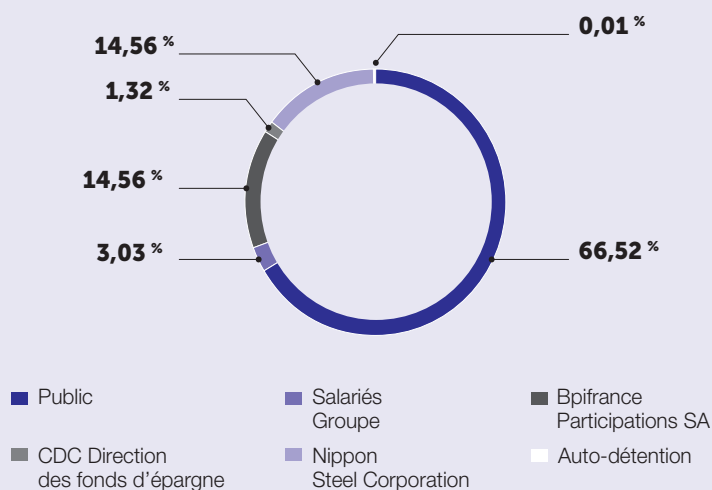
* Le flux de trésorerie disponible (free cash flow) mesure à caractère non strictement comptable, se définit comme la capacité d'autofinancement après prise en compte des investissements industriels bruts et de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Structure actionnariale au 31 décembre 2020

Vallourec bénéficie du soutien de ses deux actionnaires de référence, Bpifrance Participations SA et Nippon Steel Corporation (NSC), qui détiennent chacun près de 15 % du capital.

Au 31 décembre 2020, les salariés représentaient 3,03 % du capital.

Le flottant du capital s'élevait à 66,52 %.



1

Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes

1.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	10	1.4	Responsable juridique du Groupe	11
1.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel	10	1.5	Responsable de la communication de l'information financière	11
1.3	Responsables du contrôle des comptes	11			
1.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	11			

1

Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes Responsable du Document d'enregistrement universel

1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

M. Édouard Guinotte

Président du Directoire de Vallourec (ci-après « Vallourec », « la Société » ou « le Groupe »)

1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant page 374 du présent Document d'enregistrement universel (section 8.2.3), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Boulogne-Billancourt, le 29 mars 2021

Le Président du Directoire

Édouard Guinotte

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG SA

représentée par :

Mme Alexandra Saastamoinen

Tour Eqho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

Date de renouvellement : 25 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 a renouvelé le mandat de la société KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Société Deloitte & Associés

représentée par :

Mme Véronique Laurent

Tour Majunga – 6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1^{er} juin 2006

Date de renouvellement : 25 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1.4 Responsable juridique du Groupe

Mme Claire Langelier

Directrice Juridique Groupe

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 25

E-mail : claire.langelier@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

1.5 Responsable de la communication de l'information financière

M. Jérôme Friboulet

Directeur des Relations Investisseurs

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 39 77

E-mail : jerome.friboulet@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

2

Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

2.1	Informations de caractère général concernant la société Vallourec	14	2.3	Répartition du capital et des droits de vote	24
2.1.1	Dénomination et siège social	14	2.3.1	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	24
2.1.2	Forme juridique – Législation – Registre du commerce	14	2.3.2	Absence de contrôle sur la Société Vallourec	28
2.1.3	Date de constitution et durée	14	2.3.3	Pactes d'actionnaires	28
2.1.4	Objet social (article 3 des statuts)	14	2.4	Marché des titres de la société Vallourec	29
2.1.5	Consultation des documents juridiques	14	2.4.1	Place de cotation	29
2.1.6	Exercice social	14	2.4.2	Autres marchés éventuels	29
2.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)	15	2.4.3	Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans	30
2.1.8	Assemblées Générales (article 12 des statuts)	15	2.5	Politique de versement des dividendes	31
2.1.9	Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)	15	2.6	Politique de communication financière	32
2.2	Informations de caractère général concernant le capital	16	2.6.1	Une information accessible à l'ensemble des actionnaires	32
2.2.1	Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux	16	2.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	33
2.2.2	Capital social	16	2.6.3	Relations avec les actionnaires individuels	33
2.2.3	Capital autorisé mais non émis	17	2.6.4	Contact Relations Investisseurs et Communication Financière	34
2.2.4	Rachat d'actions	20	2.6.5	Calendrier financier 2021 (indicatif)	34
2.2.5	Évolution du capital au cours des cinq dernières années	21			
2.2.6	Titres non représentatifs du capital	22			

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec

2.1.1 Dénomination et siège social

Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt – France
Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00
Site Vallourec : www.vallourec.com

2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme de droit français ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de gouvernance avec Directoire et Conseil de Surveillance. Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de Vallourec est 969500P2Q1B47H4MCJ34.

Vallourec a annoncé le 3 février 2021 avoir conclu un accord de principe avec ses principaux créanciers afin de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique. Cet accord, qui est désormais reflété dans le Plan de Sauvegarde, prévoit que la Société sera transformée en société anonyme à Conseil d'Administration à l'issue des opérations qu'il envisage (voir sections 3.7 et 7.2 du présent Document d'enregistrement universel).

2.1.3 Date de constitution et durée

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et

- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions ⁽¹⁾, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.1.8 Assemblées Générales (article 12 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

La mise en place de droits de vote double au bénéfice des actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans a été décidée par l'Assemblée Générale du 19 janvier 1988. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci ne devenant définitive qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droits de vote double.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, il sera proposé à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale du 20 avril 2021 de voter en faveur de la suppression des droits de vote double avec effet à compter de la date de réalisation de l'ensemble des opérations prévues par le Plan de Sauvegarde (voir sections 3.7 et 7.2 du présent Document d'enregistrement universel). Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires.

2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'article 8 des statuts fixe une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. Il en résulte que :

« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par l'article L. 233-7-I et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils prévue par le Code de commerce s'appliquent également en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement des seuils mentionnés ci-dessus, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société.

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(1) Cette faculté a été introduite par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994.

2.2 Informations de caractère général concernant le capital

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 paragraphe 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisées par l'Assemblée Générale ;

- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

2.2.2 Capital social

Au 1^{er} janvier 2020 date d'ouverture de l'exercice 2020, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 915 975 520 euros, divisé en 457 987 760 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 23 avril 2020, Vallourec a annoncé le lancement du regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, qui a été approuvé par les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Mixte le 6 avril 2020.

Après avoir obtenu l'approbation de ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020, Vallourec a procédé le 25 mai 2020, au regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle. Ainsi, par ce mécanisme les 523 503 actions détenues par Vallourec ont été regroupées en 13 086 actions. Suite à ce regroupement d'actions,

Vallourec a annoncé le 26 mai 2020 la réalisation de la réduction de la valeur nominale des actions de la Société, autorisée par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020, de 80 euros (valeur nominale à l'issue des opérations de regroupement) à 0,02 euro.

À l'issue de ces opérations sur le capital social de Vallourec, le capital s'élevait à 228 993,88 euros désormais divisé en 11 449 694 actions de 0,02 euro de valeur nominale.

Aucune augmentation de capital n'ayant eu lieu au cours de l'année 2020, au 31 décembre 2020, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 228 993,88 euros, divisé en 11 449 694 actions de 0,02 euro de nominal chacune.

2.2.3 Capital autorisé mais non émis

2.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2020

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

	Plafonds maximums d'augmentation de capital <i>(en euros ou en pourcentage du capital social)</i> (Après réduction du nominal réalisée le 26 mai 2020)	Montants nominaux maximum des titres de créance <i>(en euros)</i>	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital avec DPS (21 ^e résolution de l'AG 2020*)	802 millions	1,5 milliard	6 avril 2020	26 mois	6 juin 2022
Augmentation du montant de l'émission initiale avec DPS (20 ^e résolution de l'AG 2019**)	15 % de l'émission initiale ^{(a) (b)}	15 % de l'émission initiale ^{(d) (e)}	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (24 ^e résolution de l'AG 2019)	2,75 millions ^(a)	NA	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (17 ^e résolution de l'AG 2019)	0,92 million ^(a)	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public visées à l'article L.411-2 1 ^o du Code monétaire et financier (18 ^e résolution de l'AG 2019)	0,92 million ^{(a) (c)}	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en application des 17 ^e et/ou 18 ^e résolutions de l'AG 2019, à un prix librement fixé par l'Assemblée Générale (19 ^e résolution de l'AG 2019)	10 % du capital social par an dans la limite de 0,92 millions sur 26 mois ^{(a) (b) (c)}	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentation du montant de l'émission initiale sans DPS (20 ^e résolution de l'AG 2019)	15 % de l'émission initiale ^{(a) (b) (c)}	15 % de l'émission initiale ^(d)	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (21 ^e résolution de l'AG 2019)	10 % du capital social ^{(a) (c)}	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (22 ^e résolution de l'AG 2019)	0,92 million ^{(a) (c)}	1,5 milliard	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (23 ^e résolution de l'AG 2019)	0,92 million ^{(a) (c)}	NA	23 mai 2019	26 mois	23 juillet 2021
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salaré (22 ^e résolution de l'AG 2020)	2 % du capital social ^{(a) (d)}	NA	6 avril 2020	26 mois	6 juin 2022

	Plafonds maximums d'augmentation de capital <i>(en euros ou en pourcentage du capital social)</i>	Montants nominaux maximum des titres de créance <i>(en euros)</i>	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (26 ^e résolution de l'AG 2019)	3 % du capital social ^(a)	NA	6 avril 2020	38 mois	6 juin 2023
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (27 ^e résolution de l'AG 2020)	3 % du capital social ^{(a) (e)}	NA	6 avril 2020	38 mois	6 juin 2023
* Assemblée Générale du 6 avril 2020 (« AG 2020 »).					
** Assemblée Générale du 23 mai 2019 (« AG 2019 »).					
(a) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 802 millions d'euros.					
(b) Ce pourcentage est limité par le plafond de l'autorisation en exécution de laquelle l'émission initiale a été réalisée.					
(c) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 0,92 million d'euros (en cas de réduction du nominal).					
(d) Le montant cumulé des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne peut excéder 2 % du capital social.					
(e) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social à la date de la décision d'attribution prévue pour les options de souscription ou d'achat d'actions.					

2.2.3.2 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital à compter de l'Assemblée Générale du 20 avril 2021

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 avril 2021 des résolutions correspondantes, les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital qui seront en cours de validité à compter du 20 avril 2021 sont les suivantes :

	Plafonds maximums d'augmentation de capital <i>(en euros ou en pourcentage du capital social)</i>	Montants nominaux maximum des titres de créance <i>(en euros)</i>	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital avec DPS (16 ^e résolution de l'AG 2021*)	1,06 million ^(a)	NA	20 avril 2021	12 mois	20 avril 2022
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital avec suppression du DPS au profit des créanciers au titre des conventions de crédit renouvelables conclues par la Société et des créanciers au titre des obligations émises par la Société (dans chaque cas, autres que BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC), ceux-ci constituant une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (17 ^e résolution de l'AG 2021)	3,29 millions ^{(a) (b)}	NA	20 avril 2021	12 mois	20 avril 2022
Émission de bons de souscription d'actions avec suppression du DPS au profit de BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC (18 ^e résolution de l'AG 2021)	0,61 million ^{(a) (b)}	NA	20 avril 2021	12 mois	20 avril 2022

Plafonds maximums d'augmentation de capital (en euros ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en euros)	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ				
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (19 ^e résolution de l'AG 2021)	2 % du capital social ^{(a) (b)}	NA	20 avril 2021	26 mois 20 juin 2023
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE				
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (26 ^e résolution de l'AG 2020** et 21 ^e résolution de l'AG 2021)	3 % du capital social ^{(a) (b) (c) (d)}	NA	6 avril 2020	38 mois 6 juin 2023
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (27 ^e résolution de l'AG 2020 et 21 ^e résolution de l'AG 2021)	3 % du capital social ^{(a) (b) (c) (d)}	NA	6 avril 2020	38 mois 6 juin 2023

* Assemblée Générale du 20 avril 2021 (« AG 2021 »).

** Assemblée Générale du 6 avril 2020 (« AG 2020 »).

(a) Ce montant s'impute sur le plafond global de 5 330 000 euros prévu au (i) de la 21^e résolution de l'AG 2021 applicable aux augmentations de capital avec et sans DPS pouvant être réalisées en vertu des délégations conférées au directoire en vertu des 26^e et 27^e résolutions de l'AG 2020 et des 16^e à 19^e résolutions soumises à l'AG 2021.

(b) Ce montant s'impute (x) sur le plafond global de 5 330 000 euros prévu au (i) de la 21^e résolution de l'AG 2021 applicable aux augmentations de capital avec et sans DPS pouvant être réalisées en vertu des délégations conférées au directoire en vertu des 26^e et 27^e résolutions de l'AG 2020 et des 16^e à 19^e résolutions soumises à l'AG 2021 et (y) sur le plafond global de 4 265 000 euros applicable aux augmentations de capital sans DPS pouvant être réalisées en vertu des délégations conférées au directoire en vertu des 26^e et 27^e résolutions de l'AG 2020 et des 17^e à 19^e résolutions soumises à l'AG 2021.

(c) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 1 % du capital social au 31 décembre 2020 (voir section 3.1.1.1 du présent Document d'enregistrement universel).

(d) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social à la date de la décision d'attribution prévue pour les options de souscription ou d'achat d'actions.

2.2.3.3 Utilisation des autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2020

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice 2020.

ACTIONS DE PERFORMANCE (vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020)

Dans le cadre de la vingt-sixième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020, le Directoire a décidé le 15 juin 2020, en accord avec le Conseil de Surveillance, d'attribuer, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 34 090 actions de performance, soit 0,29 % du capital social au 31 décembre 2020, au bénéfice de 517 cadres et des deux membres du Directoire.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.5.1.2, « Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions » du présent Document d'enregistrement universel.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020)

Dans le cadre de la vingt-sixième résolution relative aux options de souscription ou d'achat d'actions, adoptée par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020, le Directoire a mis en place le 15 juin 2020, en accord avec le Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions, sous conditions de présence et de performance, portant sur l'attribution d'un nombre cible de 80 407 options, soit 0,70 % du capital social au 31 décembre 2020, au bénéfice de 111 cadres et des deux membres du Directoire.

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.5.1.1 « Options d'achat et/ou de souscription d'actions » du présent Document d'enregistrement universel.

2.2.3.4 Dilution potentielle au 31 décembre 2020

Vallourec a émis, le 27 septembre 2017, 36 284 470 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la Société de 6,89 euros de valeur nominale unitaire, soit un montant nominal total de 249 999 998,30 euros, arrivant à maturité le 4 octobre 2022 (les « OCEANE Octobre 2022 »). Le ratio de conversion/d'échange des OCEANE Octobre 2022, qui était initialement d'une action par OCEANE Octobre 2022 a été ajusté à 0,025 action pour 1 OCEANE Octobre 2022 à compter du 25 mai 2020 suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par diminution de la valeur nominale de chaque action de 80 euros à 0,02 euro réalisée à cette date. En cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions, les porteurs d'OCEANE Octobre 2022 recevront au choix de la Société des actions nouvelles et/ou existantes de la Société. La dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2020, à 7,92 %.

Les plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions (voir infra section 7.5.1.2) sont couverts par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

Seuls les plans d'attribution d'options de souscription d'actions (voir infra section 7.5.1.1) pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2020, à 1,26 %.

2.2.4 Rachat d'actions

2.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2020

RACHAT D' ACTIONS

Au 1^{er} janvier 2020, Vallourec détenait 523 503 actions Vallourec, d'une valeur nominale de 2 euros, soit 0,014 % de son capital social, à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance.

Après avoir obtenu l'approbation de ses actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020, Vallourec a procédé le 25 mai 2020, au regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle. Ainsi, par ce mécanisme les 523 503 actions détenues par Vallourec ont été regroupées en 13 086 actions. Suite à ce regroupement d'actions, Vallourec a annoncé le 26 mai 2020 la réalisation de la réduction de la valeur nominale des actions de la Société, autorisée par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020, de 80 euros (valeur nominale à l'issue des opérations de regroupement) à 0,02 euro.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, Vallourec a procédé à un rachat de 2 500 actions et a transféré 14 505 actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/cessions
Nombre de titres	2 500	14 505
Prix moyen unitaire en euros	35,5560	82,94480
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	88 890	1 203 114

AUTO-DÉTENTION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, Vallourec détenait 1 081 actions Vallourec, soit 0,009 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2020 s'élevait à 43 659,26 euros, dont 21,62 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 28 911,35 euros.

AUTO-CONTRÔLE

Néant.

POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Néant.

2.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2020-2021, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 avril 2021 (15^e résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée pour le 20 avril 2021.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS VALLOUREC DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 28 FÉVRIER 2021

Au 28 février 2021, Vallourec détient 1 081 actions Vallourec, soit 0,01 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 20 AVRIL 2021

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité

des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 avril 2021 sont les suivants :

1. la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 à L. 22-10-58 du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
2. l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
4. toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
5. l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport ;
7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 20 AVRIL 2021

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 avril 2021 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital	Nombre maximum de titres ^(a)	Prix unitaire maximum d'achat (par action)
Actions ordinaires	10 %	1 144 969	50 euros ^(b) / 30 euros ^(c)

(a) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 28 février 2021, soit 228 993,88 euros, divisé en 11 449 694 actions de 0,02 euro de nominal. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires détenues par Vallourec à cette même date (soit 1 081 actions), Vallourec pourrait acquérir 1 143 888 de ses propres actions.

(b) Jusqu'à la Date de Restructuration Effective.

(c) A compter de la Date de Restructuration Effective.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 20 AVRIL 2021

L'autorisation consentie au Directoire pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 avril 2021, soit jusqu'au 20 novembre 2022, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Montant du capital social après opération (en euros)
25/06/2015	-	3 090 460	133 688 435	6 180 920	53 774 004	267 376 870
15/12/2015	-	1 999 997	135 688 432	3 999 994	13 647 426	271 376 864
03/05/2016	-	217 101 488	352 789 920	434 202 976	45 591 312	705 579 840
03/05/2016	-	30 282 564	383 072 484	60 565 128	108 737 646	766 144 968
20/06/2016	-	61 565 565	444 638 049	123 131 130	221 067 653	889 276 098
14/12/2016	-	6 599 956	451 238 005	13 199 912	13 118 608	902 476 010
14/12/2017	-	6 749 755	457 987 760	13 499 510	13 486 494	915 975 520
26/05/2020	-	-	11 449 694	-	-	228 993,88

Le regroupement d'actions approuvé par les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Mixte le 6 avril 2020 a été définitivement réalisé le 25 mai 2020, à raison de 40 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 80 euros chacune, le nombre d'actions provenant du regroupement s'établissant à 11 449 694 actions ordinaires de 80 euros de valeur nominale.

La Société a ensuite réalisé le 26 mai 2020 une réduction de capital non motivée par des pertes, autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020, par diminution de la valeur nominale de chaque action de 80 euros à 0,02 euro, soit une réduction de 79,98 euros par action, pour ramener le capital social de 915 975 520 euros à 228 993,88 euros.

Au 31 décembre 2020, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 228 993,88 euros, divisé en 11 449 694 actions de 0,02 euro de nominal chacune.

2.2.6 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

Au 31 décembre 2020, aucune émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances n'a été décidée par le Directoire.

Programme d'émission de titres négociables à court terme

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins de financement à court terme. Ce programme mis à jour le 31 décembre 2020 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros
Durée	> 1 jour < 365 jours
Montant unitaire minimum	150 000 euros
Monnaies d'émission	Euros (€), dollars US (\$)
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire CM – CIC Crédit du Nord GFI Brokers Limited HPC ING Bank NV Kepler Cheuvreux Natixis Newedge Group Société Générale CIB TSAF OTC
Notation court terme (Standard & Poor's)	C

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

Emprunts obligataires

Vallourec a procédé avec succès à l'émission :

- le 30 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 55 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2027 (les « Obligations Août 2027 »). Les Obligations Août 2027 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année ;
- le 30 septembre 2014, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 30 septembre 2024 (les « Obligations Septembre 2024 »). Les Obligations Septembre 2024 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 2,25 %, payables à terme échu le 30 septembre de chaque année, et sont notées CC par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 27 septembre 2017, d'un emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (« OCEANE ») d'un montant de 250 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 4 octobre 2022 (les « OCEANE Octobre 2022 »). Les OCEANE Octobre 2022 sont d'une valeur nominale unitaire initiale de 6,89 euros, portée à 275,60 euros à la suite du regroupement d'actions intervenu le 25 mai 2020 et sont admises aux négociations sur le marché libre d'Euronext Paris (« Euronext Access »). Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 % payable semi-annuellement à terme échu les 4 avril et 4 octobre de chaque année ;
- le 11 octobre 2017, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 octobre 2022 (les « Obligations Octobre 2022 »). Les Obligations Octobre 2022 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 6,625 %, payables semi-annuellement à terme échu les 15 avril et 15 octobre de chaque année, et sont notées CC par l'agence de notation Standard & Poor's. Le 23 octobre 2017, cet emprunt obligataire a été abondé pour 150 millions d'euros aux mêmes conditions ;
- le 12 avril 2018, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 15 octobre 2023 (les « Obligations Octobre 2023 »). Les Obligations Octobre 2023 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 6,375 %, payables semi-annuellement à terme échu les 15 avril et 15 octobre de chaque année, et sont notées CC par l'agence de notation Standard & Poor's.

Le nominal et les intérêts des Obligations Août 2027, des Obligations Septembre 2024, des Obligations Octobre 2022, des OCEANE Octobre 2022 et des Obligations Octobre 2023 (les « Obligations ») constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations, Vallourec s'est engagée à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle, etc.) sur ses actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations.

Ces cinq emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale. Les OCEANE Octobre 2022 peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société à tout moment à compter du 20 octobre 2020 dans les conditions décrites dans les termes et conditions des OCEANE Octobre 2022. Les Obligations Octobre 2022 et les Obligations Octobre 2023 peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société dans les conditions décrites dans le document intitulé *Offering Memorandum* à partir du 15 octobre 2020.

Le prospectus relatif à l'admission des Obligations Septembre 2024 sur le marché Euronext à Paris peut être consulté sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Les termes et conditions des OCEANE Octobre 2022 et les principales caractéristiques des Obligations Octobre 2022 et des Obligations Octobre 2023 figurant dans le document intitulé *Offering Memorandum* peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.vallourec.com).

La Société a signé le 3 février 2021 un accord de principe avec ses principaux créanciers (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel). Celui-ci répond aux objectifs de Vallourec S.A. de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil. La réalisation des opérations envisagées par cet accord devrait intervenir à la fin du premier semestre 2021.

Dans ce contexte, ces principaux créanciers ont conclu avec la Société un accord aux termes duquel les parties se sont engagées à soutenir et réaliser toute démarche ou action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de l'accord de principe et à ne pas transférer leurs titres autrement que conformément aux stipulations de cet accord.

Dans ce cadre, Vallourec S.A. a sollicité auprès du Tribunal de commerce de Nanterre l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à son égard. L'ouverture de cette procédure en date du 4 février 2021 a notamment pour objectif de permettre la mise en œuvre de la restructuration financière telle que prévue dans l'accord de principe. Pour ce faire, celle-ci a été reflétée dans le Plan de Sauvegarde préparé par la Société qui a été approuvé par le comité des établissements de crédits et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires de la Société le 29 mars 2021 et sera soumis à l'appréciation du Tribunal. La mise en œuvre de la restructuration financière nécessite également, outre la satisfaction de certaines conditions (voir la section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel), l'approbation des résolutions nécessaires à sa mise en œuvre par l'Assemblée Générale des actionnaires, avant de pouvoir être soumis à l'appréciation du Tribunal.

Le Plan de Sauvegarde, qui est plus amplement décrit à la section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel, prévoit notamment que les dettes de la Société au titre des Obligations seront pour partie payées en numéraire, pour partie converties en capital et refinancées pour le solde par l'émission de nouvelles obligations seniors souscrites par compensation de créances. Ces nouvelles obligations seront soumises au droit de l'État de New York, rémunérées à un taux d'intérêt de 8,50 % l'an, et ne bénéficieront pas de sûretés. Leurs termes et conditions seront fondés sur ceux des Obligations Octobre 2022, sous réserve de certains ajustements.

Notation

Au 1^{er} janvier 2020, date d'ouverture de l'exercice social 2020, la dette de Vallourec était notée par l'agence de notation financière Standard & Poor's B-/négative/B. Le 19 février 2020, cette agence a revu la notation de Vallourec à B-/Mise sous surveillance avec implication positive/B. Le 31 mars 2020, cette agence a dégradé la notation de Vallourec à CCC+/Sous surveillance avec implication indéterminée/C. Le 2 septembre 2020, cette agence a dégradé la notation de Vallourec à CCC-/négative/C. Le 24 novembre 2020, cette agence a de nouveau dégradé la notation de la société à CC/négative/C. En conséquence, au 31 décembre 2020, la notation financière de la dette Vallourec par Standard & Poor's était CC/négative/C. Le 11 février 2021, cette agence a revu la notation de Vallourec à SD/D.

Le 11 février 2021, Standard & Poor's a (i) abaissé la note long terme de Vallourec de 'CC' à 'SD' dans la mesure où Standard & Poor's considère que l'accord atteint par Vallourec avec ses principaux créanciers (voir communiqué de presse de Vallourec en date du 3 février 2021) a conduit celui-ci, de fait, à ne pas honorer les remboursements à hauteur de 1 712 millions d'euros dus au titre des lignes de crédit confirmées, et (ii) abaissé la note court terme de Vallourec de 'C' à 'D' traduisant le fait que la société a entamé un processus de restructuration financière. Standard & Poor's a indiqué qu'il attribuerait une nouvelle notation post restructuration prenant en compte la performance de la Société au premier semestre 2021, la nouvelle structure de dette de celle-ci ainsi que son anticipation de l'évolution de la dette de la Société dans le temps.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Année 2018 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public ^(a)	301 544 617	65,84 %	304 017 150	64,65 %	64,66 %
Salariés du Groupe ^(b)	16 930 023	3,70 %	17 824 140	3,79 %	3,79 %
Bpifrance Participations SA ^(c)	66 695 708	14,56 %	73 654 348	15,66 %	15,66 %
CDC Direction des fonds d'épargne	6 030 658	1,32 %	6 030 658	1,28 %	1,28 %
Sous-total Groupe CDC ^(d)	72 726 366	15,88 %	79 685 006	16,94 %	16,95 %
Nippon Steel Corporation ^(c)	66 695 715	14,56 %	68 668 849	14,60 %	14,60 %
Auto-détention ^(e)	91 039	0,02 %	91 039	0,02 %	0,00 %
TOTAL	457 987 760	100,00 %	470 286 184	100,00 %	100,00 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2018 détaillé dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2018 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2018, 8 045 023 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 1,76 % en capital et 1,90 % en droits de vote à cette date.

(c) Depuis le 1^{er} février 2016, Bpifrance Participations d'une part, et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC) d'autre part, doivent, sous certaines réserves, respecter un plafonnement de leurs droits de vote à 15 % pendant une période de 15 ans.

(d) Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(e) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2018

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
218C0756	13/04/2018	JP Morgan Securities plc	24 025 598	5,25	5,11	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	469 717 314
218C0771	17/04/2018	JP Morgan Securities plc	21 609 877	4,72	4,6	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	469 717 314
218C0962	24/05/2018	JP Morgan Securities plc	25 106 662	5,48	5,34	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 063 032
218C0965	24/05/2018	Crédit Agricole SA	25 874 217	5,65	5,51	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 063 032
218C0972	25/05/2018	JP Morgan Securities plc	22 313 337	4,87	4,75	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 063 032
218C1037	07/06/2018	JP Morgan Securities plc	23 905 415	5,22	5,09	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 062 108
218C1130	21/06/2018	JP Morgan Securities plc	23 268 017	5,08	4,95	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 062 108
218C1288	10/07/2018	JP Morgan Securities plc	24 123 728	5,27	5,13	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 062 108

Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

Répartition du capital et des droits de vote

2

N° avis AMF	Date franchis- sement	Groupe	Nombre de titres après franchis- sement	% capital après franchis- sement	% droits de vote après franchis- sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
218C1408	02/08/2018	JP Morgan Securities plc	22 188 834	4,84	4,72	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1499	24/08/2018	JP Morgan Chase & Co	23 726 653	5,18	5,05	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1510	28/08/2018	Crédit Agricole SA	21 159 186	4,62	4,5	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1516	30/08/2018	JP Morgan Chase & Co	23 240 716	5,07	4,94	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1519	31/08/2018	JP Morgan Chase & Co	22 883 969	4,99	4,87	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 202 926
218C1533	04/09/2018	JP Morgan Chase & Co	23 223 504	5,07	4,94	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1548	10/09/2018	JP Morgan Chase & Co	23 646 149	5,16	5,03	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1574	18/09/2018	JP Morgan Chase & Co	23 429 010	5,12	4,98	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1586	19/09/2018	JP Morgan Chase & Co	23 064 795	5,04	4,91	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1587	20/09/2018	JP Morgan Chase & Co	22 202 606	4,85	4,72	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 204 668
218C1710	17/10/2018	JP Morgan Chase & Co	23 850 357	5,21	5,07	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 205 298
218C1720	17/10/2018	Crédit Agricole SA	27 852 849	6,08	5,92	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 205 298
218C1750	25/10/2018	JP Morgan Chase & Co	27 648 952	6,04	5,88	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 205 298
218C1935	29/11/2018	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	22 938 931	5,01	4,88	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 002
218C1945	30/11/2018	Crédit Agricole SA	1 384 995	0,3	0,29	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 002
218C1979	10/12/2018	JP Morgan Chase & Co	23 485 630	5,13	4,99	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 119
218C2037	18/12/2018	JP Morgan Chase & Co	68 003	0,01	0,01	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 119
218C2059	20/12/2018	JP Morgan Chase & Co	23 175 482	5,06	4,93	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 119
219C0014	31/12/2018	JP Morgan Chase & Co	123 003	0,03	0,03	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 207 119

Année 2019 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public ^(a)	302 921 566	66,15 %	304 859 744	64,88 %	64,88 %
Salariés du Groupe ^(b)	15 120 610	3,30 %	16 175 207	3,44 %	3,44 %
Bpifrance Participations SA ^(c)	66 695 708	14,56 %	73 654 348	15,67 %	15,67 %
CDC Direction des fonds d'épargne	6 030 658	1,32 %	6 030 658	1,28 %	1,28 %
Sous-total Groupe CDC ^(d)	72 726 366	15,88 %	79 685 006	16,96 %	16,96 %
Nippon Steel Corporation ^(e)	66 695 715	14,56 %	68 668 849	14,61 %	14,61 %
Auto-détention ^(e)	523 503	0,11 %	523 503	0,11 %	0,00 %
TOTAL	457 987 760	100,00 %	469 912 309	100,00 %	100,00 %

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2019 détaillé dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2019 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange.

(c) Depuis le 1^{er} février 2016, Bpifrance Participations d'une part, et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC) d'autre part, doivent, sous certaines réserves, respecter un plafonnement de leurs droits de vote à 15 % pendant une période de 15 ans.

(d) Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(e) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2019

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
219C0061	03/01/2019	JP Morgan Chase & Co	24 573 800	5,37	5,23	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 286 184
219C0077	08/01/2019	JP Morgan Chase & Co	133 403	0,03	0,03	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	457 987 760	470 286 184

Année 2020 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public ^(a)	7 616 474	66,52 %	7 762 991	65,73 %	65,74 %
Salariés du Groupe ^(b)	346 589	3,03 %	389 165	3,30 %	3,30 %
Bpifrance Participations SA ^(c)	1 667 392	14,56 %	1 750 269	14,82 %	14,82 %
CDC Direction des fonds d'épargne	150 766	1,32 %	150 766	1,28 %	1,28 %
Sous-total Groupe CDC ^(d)	1 818 158	15,88 %	1 901 035	16,10 %	16,10 %
Nippon Steel Corporation ^(e)	1 667 392	14,56 %	1 756 184	14,87 %	14,87 %
Auto-détention ^(e)	1 081	0,01 %	1 081	0,01 %	0,00 %
TOTAL	11 449 694	100,00 %	11 810 456	100,00 %	100,00 %

(a) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2020 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2020, 123 589 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 1,08 % en capital et 1,41 % en droits de vote à cette date.

(b) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2020 détaillé dans le tableau ci-après.

(c) Depuis le 1^{er} février 2016, Bpifrance Participations d'une part, et Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC) d'autre part, doivent, sous certaines réserves, respecter un plafonnement de leurs droits de vote à 15 % pendant une période de 15 ans.

(d) Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(e) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2020

N° avis AMF	Date franchissement	Groupe	Nombre de titres après franchissement	% capital après franchissement	% droits de vote après franchissement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
220C1184	26/03/2020	Bpifrance Participations SA	66 695 708	14,56	14,99	Franchissement à la baisse du seuil de 15 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184
220C1185	26/03/2020	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	6 030 658	1,32	1,29	-	457 987 760	470 286 184
220C1185	26/03/2020	Groupe CDC	72 726 366	15,88	16,29	Aucun seuil franchi	457 987 760	470 286 184
220C1541	09/05/2020	Bpifrance Participations SA	66 695 708	14,56	22,01	Franchissement à la hausse des seuils de 15 % et 20 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184
220C1535	09/05/2020	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	6 030 658	1,32	1,18	-	457 987 760	470 286 184
220C1535	09/05/2020	Groupe CDC	72 726 366	15,882	23,19	Franchissement à la hausse du seuil de 20 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184
220C1541	13/05/2020	Bpifrance Participations SA	66 695 708	14,56	14,98	Franchissement à la baisse des seuils de 20 % et 15 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184
220C1535	13/05/2020	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	6 030 658	1,32	1,29	-	457 987 760	470 286 184
220C1535	13/05/2020	Groupe CDC	72 726 366	15,88	16,28	Franchissement à la baisse du seuil de 20 % des droits de vote	457 987 760	470 286 184

Au 31 décembre 2020, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 66,52 %.

2.3.2 Absence de contrôle sur la Société Vallourec

Aucune personne n'exerce de contrôle sur la société Vallourec.

2.3.3 Pactes d'actionnaires

La Société a conclu le 1^{er} février 2016 deux pactes d'actionnaires avec Bpifrance et Nippon Steel Corporation (NSC), destinés à encadrer les participations de Bpifrance et NSC. Ces pactes d'actionnaires ont été conclus pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} février 2016 et pourront être prolongés par périodes successives de cinq ans, chaque partie ayant la possibilité de résilier le pacte par notification écrite adressée à l'autre partie au moins six mois avant la date d'échéance.

Un descriptif des principales dispositions de ces pactes d'actionnaires figure dans les déclarations communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la publicité des conventions conclues entre actionnaires, prévue par l'article L. 233-11 du Code de commerce, disponibles sur le site internet <http://www.amf-france.org/>.

À la suite de la réalisation de la restructuration financière prévue par le Plan de Sauvegarde (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel), Bpifrance Participations détiendra une participation de 2,3 % du capital (avant exercice des BSA et 2,0 % après exercice des BSA) et NSC détiendra une participation de 3,4 % du capital (avant exercice des BSA et 3,0 % après exercice des BSA). En conséquence, le pacte d'actionnaires conclu entre la Société et NSC et le pacte d'actionnaires conclu entre la Société et Bpifrance Participations prendront fin.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de cette restructuration financière, la Société conclura des accords de gouvernance séparés avec Apollo et SVPGlobal (voir sections 3.7 et 7.2 du présent Document d'enregistrement universel).

2.3.3.1 Pacte d'actionnaires conclu avec Bpifrance

Gouvernance : le pacte d'actionnaires prévoit que Bpifrance dispose d'un droit de demander la nomination (et, le cas échéant, le renouvellement) d'un représentant au Conseil de Surveillance de la Société, sous condition de détention de plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société. Bpifrance s'est par ailleurs engagée à voter, lors de l'Assemblée Générale se prononçant sur la nomination du représentant de NSC au Conseil de Surveillance de la Société, en faveur de cette nomination.

Engagements relatifs aux actions ordinaires : le pacte d'actionnaires interdit les transferts d'actions à un concurrent de la Société et prévoit des clauses de cessions ordonnées sur le marché par Bpifrance ou par le prestataire de services d'investissement sélectionné. Ces engagements ne sont pas applicables, sous certaines conditions, en cas d'offre publique et de transfert au profit d'une société affiliée à la Société.

Engagement de limitation de participation (*standstill*) : le pacte d'actionnaires est assorti d'un engagement de limitation de la participation, individuelle ou de concert (*standstill*), de Bpifrance à 15 % des droits de vote de la Société à compter du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'expiration du pacte d'actionnaires. Par exception, le pacte d'actionnaires prévoit, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} février 2016, que Bpifrance pourra continuer de bénéficier des droits de vote double attachés aux actions de la Société détenues, Bpifrance s'interdisant toutefois d'exercer ses droits de vote au-delà de ce seuil de 15 % lors des assemblées générales de la Société. Cet engagement de limitation de participation ne s'applique pas en cas d'offre publique ou de détention par un tiers, agissant seul ou de concert, directement ou indirectement, de plus de 15 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Droit de première offre (*right of first offer*) : Bpifrance s'est engagée à informer la Société par écrit en cas d'intention de céder ses actions à un tiers, la Société disposant alors du droit d'acquérir (avec faculté de substitution) les actions proposées à la vente dans les conditions prévues par l'offre.

2.3.3.2 Pacte d'actionnaires conclu avec Nippon Steel Corporation (NSC)

Gouvernance : le pacte d'actionnaires prévoit que NSC dispose d'un droit de demander la nomination d'un représentant au Conseil de Surveillance de la Société lors de la première Assemblée Générale suivant le remboursement des ORA en actions ordinaires, à condition de détenir plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société. La Société s'est engagée à proposer et à recommander lors de cette Assemblée Générale la candidature d'un représentant de NSC en qualité de membre du Conseil de Surveillance, étant précisé que ce dernier sera soumis à des mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles sensibles.

Engagements relatifs aux actions ordinaires : le pacte d'actionnaires interdit les transferts d'actions à un concurrent de Vallourec et prévoit des clauses de cessions ordonnées sur le marché par NSC ou par le prestataire de service d'investissement choisi. Ces engagements ne sont pas applicables, sous certaines conditions, en cas d'offre publique et de transfert au profit d'une société affiliée.

Engagement de limitation de participation (*standstill*) : ce pacte d'actionnaires est assorti d'un engagement de limitation de la participation, individuelle ou de concert (*standstill*), de NSC à 15 % des droits de vote de la Société à compter du 1^{er} février 2016 et jusqu'à l'expiration du pacte d'actionnaires. Cet engagement de limitation de participation ne s'applique pas en cas d'offre publique ou de détention par un tiers, agissant seul ou de concert, directement ou indirectement, de plus de 15 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Droit de première offre (*right of first offer*) : NSC s'est engagée à informer la Société par écrit en cas d'intention de céder ses actions de la Société à un tiers, la Société disposant alors du droit d'acquérir (avec faculté de substitution) les actions proposées à la vente dans les conditions prévues par l'offre.

Accords industriels : en cas de résiliation du *Joint Venture Agreement* (pacte d'actionnaires) au Brésil, du Contrat de R&D ou de l'accord de licence de marque (*trademark licence agreement* conclu le 1^{er} avril 2007) conclu entre la Société et NSC (et/ou leurs filiales respectives) :

- imputable à NSC, cette dernière devra céder l'ensemble de ses actions de la Société dans un délai de six mois suivant la résiliation, sous réserve des restrictions contractuelles applicables aux transferts d'actions. NSC sera également privée des droits de vote attachés à ses actions lors des assemblées générales des actionnaires postérieures à la survenance de la résiliation ; et
- imputable à la Société, NSC pourra soit déposer une offre publique visant les actions de la Société (exception à l'engagement de plafonnement de sa participation), soit céder ses actions sans application des restrictions applicables aux transferts d'actions (sous réserve uniquement de l'interdiction de céder les actions à un concurrent, qui restera applicable).

2.4 Marché des titres de la société Vallourec

2.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment B du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0013506730-VK). Elles sont éligibles au PEA et admises au Service à règlement différé (SRD) long seulement.

L'action Vallourec fait partie des actions retenues notamment dans l'indice SBF 120.

Les Obligations Septembre 2024 sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris sous le code ISIN FR0012188456.

Les OCEANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles et/ou Existantes) Octobre 2022 sont admises aux négociations sur le marché Euronext Access à Paris sous le code ISIN FR0013285046. Les Obligations Octobre 2022 sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg sous le code XS1700480160. Les Obligations Octobre 2023 sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg sous le code XS1807435026 (voir supra section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

2.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis. Cette initiative témoigne de la volonté du Groupe d'élargir le cercle de ses investisseurs en permettant à un plus grand nombre d'entre eux basés aux États-Unis de prendre part à son développement futur.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

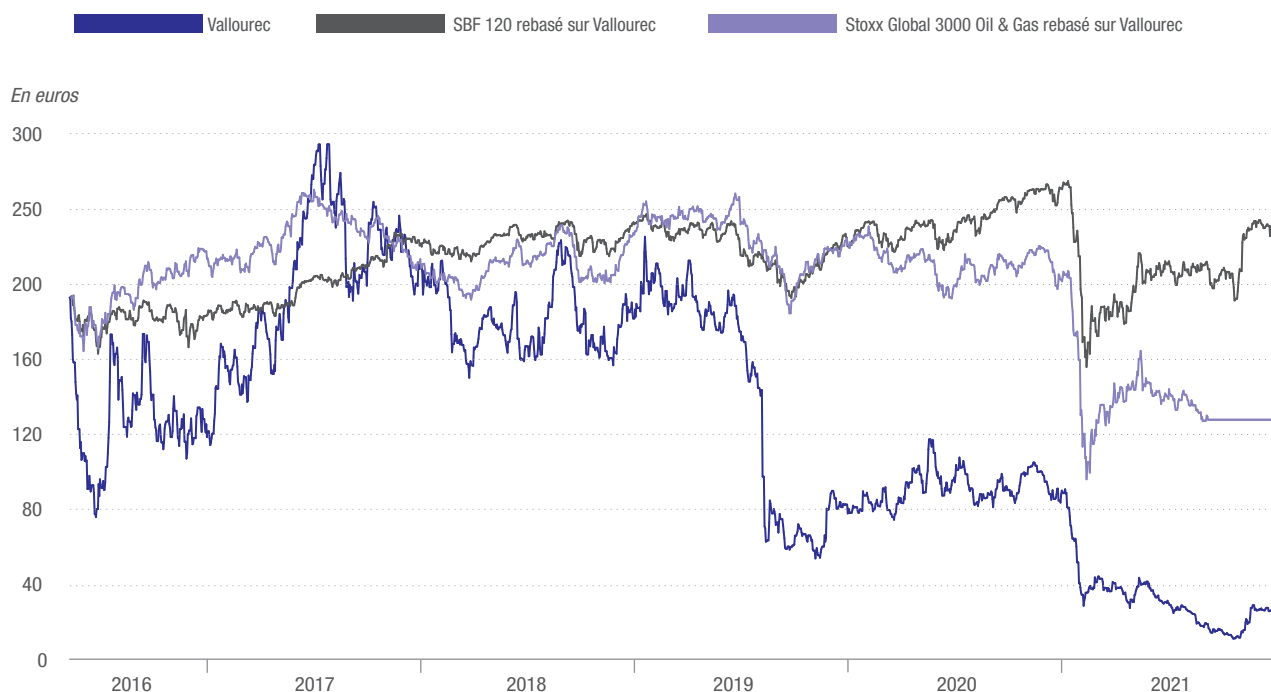
Dans ce cadre, JPMorgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique Actions et dividendes. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de JP Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- par e-mail : StockTransfer@equiniti.com, ou par courrier à l'adresse suivante :

JPMorgan Service Center
JPMorgan Chase & Co.
P.O. Box 64504
St Paul, MN 55164-0504
USA

2.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans

Évolution du cours de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au SBF 120 et au Stoxx Global 3000 Oil & Gas



Source : IR Insight.

Note : Regroupement d'actions (1 pour 40) effectif depuis le 25 mai 2020.

Évolution du cours et de la capitalisation boursière sur cinq ans

En euros	2016	2017	2018	2019	2020*
Nombre d'actions en circulation (au 31 décembre)	451 238 005	457 987 760	457 987 760	457 987 760	11 449 694
Cours le plus haut	6,65	7,47	6,08	3,19	114,68
Cours le plus bas	1,93	4,02	1,56	1,37	11,19
Cours moyen de l'année (clôture)	3,92	5,40	4,60	2,31	41,35
Dernier cours de l'année	6,55	5,04	1,63	2,81	26,75
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	2 955 608 933	2 305 968 372	744 459 104	1 286 945 606	306 279 314

Source : Euronext.

* Regroupement d'actions (1 pour 40) effectif depuis le 25 mai 2020.

2.5 Politique de versement des dividendes

Politique de versement de dividendes

Compte tenu du résultat négatif de l'exercice 2020, il est proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 (troisième résolution) de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2020.

Sur la base de la valeur nominale de l'action Vallourec au 31 décembre 2020, les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

En euro par action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net	Taux de distribution ^(a)
2016	0	Néant	0	-
2017	0	Néant	0	-
2018	0	Néant	0	-
2019	0	Néant	0	-
2020 ^(b)	0	Néant	0	-

(a) Le calcul du taux de distribution est basé sur le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(b) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 avril 2021.

La politique de versement de dividendes par Vallourec pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2021 prendra en compte notamment les résultats de Vallourec, sa situation financière ainsi que les restrictions applicables au paiement de dividendes auxquelles la Société sera soumise.

Restrictions à la distribution de dividendes

Les restrictions applicables aux distributions de dividendes par la Société au titre des principaux instruments de dettes du Groupe en vigueur, ou dont la conclusion ou l'émission est envisagée dans le cadre du Plan de Sauvegarde sont décrites ci-après. Pour plus de détail sur ces instruments de dettes du Groupe, le lecteur est invité à se reporter à la section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel.

Obligations Octobre 2022 et Obligations Octobre 2023

La documentation applicable aux Obligations Octobre 2022 et aux Obligations Octobre 2023 n'autorise les distributions de dividendes par la Société, que dans certains cas dont les trois principaux sont résumés ci-après. Les montants pouvant effectivement être distribués au titre desdits cas peuvent être cumulés si les conditions applicables aux cas concernés sont respectées :

1. Distribution autorisée au regard du résultat net consolidé cumulé

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée si (i) aucun défaut ou cas de défaut n'est intervenu ou n'est susceptible d'intervenir à la suite d'une telle distribution ; (ii) Vallourec est en mesure de contracter au moins 1 euro de dette supplémentaire au regard du ratio de couverture des charges financières fixes consolidées (tel que défini dans les modalités des Obligations Octobre 2022 et aux Obligations Octobre 2023) qui sur une base *pro forma* doit être supérieur à 2 : 1 et (iii) le montant total du dividende envisagé (ensemble avec les montants des autres paiements soumis à des restrictions) augmenté du montant distribué depuis la date d'émission de ces Obligations Octobre 2022 et aux Obligations Octobre 2023 ne dépasse pas 50 % du résultat net consolidé pour la période (traitée comme un exercice comptable) à compter du premier trimestre suivant la date d'émission jusqu'à la fin du trimestre financier le plus récent clos avant la date de ce paiement et pour lequel des états financiers sont disponibles (ou par exemple, dans le cas où le résultat net consolidé est négatif, déduction faite de 100 % de ce déficit), augmenté de certains montants correspondant à des apports en capital ou conversion de titres en capital.

2. Distribution autorisée spécifiquement en matière de dividendes

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut n'intervienne et ne perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait et (ii) que les titres de Vallourec soient toujours admis à la négociation sur Euronext Paris, et que (iii) le montant annuel ne dépasse pas le montant le plus élevé entre (x) 100 millions d'euros et (y) 35 % du résultat net consolidé part du Groupe.

3. Distribution autorisée au regard du ratio de levier

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée, sous réserve (i) qu'aucun défaut ou cas de défaut n'intervienne et ne perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait et (ii) que le ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2 : 1 sur une base *pro forma* (après prise en compte de la distribution envisagée).

Instruments de dettes dans le cadre du Plan de Sauvegarde

Si les conditions pour la mise en œuvre de la restructuration financière prévue par le Plan de Sauvegarde sont satisfaites, les restrictions applicables à la distribution de dividendes seront celles prévues par les différents instruments de dette du Groupe qui seront souscrits dans ce cadre, à savoir (i) un crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 462 millions d'euros (le « **Nouveau RCF** »), (ii) un prêt garanti par l'État d'un montant maximum en principal de 262 millions d'euros (le « **PGE** ») et (iii) des obligations *high yield* d'un montant maximum en principal de 1.023 millions d'euros (les « **Nouvelles Obligations** », avec le Nouveau RCF et le PGE, les « **Nouveaux Instruments de Dette** »). Ces restrictions remplaceront celles prévues par la documentation relative aux Obligations Octobre 2022 et aux Obligations Octobre 2023.

En application du Nouveau RCF et du PGE, la Société ne pourra procéder à aucune distribution de dividendes, de réserve ou de primes au cours de l'exercice 2021. En outre, concernant les distributions au cours des exercices ultérieurs, la documentation relative aux Nouveaux Instruments de Dettes n'autorisera la distribution de dividendes par Vallourec que dans certains cas dont les principaux sont décrits ci-après.

1. Distribution autorisée au regard du résultat net consolidé cumulé

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée si (i) aucun défaut ou cas de défaut n'est intervenu ou n'est susceptible d'intervenir à la suite d'une telle distribution ; (ii) Vallourec est en mesure de contracter au moins 1 euro de dette supplémentaire au regard du ratio de couverture des charges financières fixes consolidées (tel que défini dans les modalités des Nouvelles Obligations) qui doit être supérieur à 2 : 1 sur une base *pro forma* et (iii) le montant total du dividende envisagé (ensemble avec les montants des autres paiements soumis à des restrictions) augmenté du montant distribué depuis la date d'émission de ces Nouvelles Obligations ne dépasse pas 50 % du résultat net consolidé pour la période (traitée comme un exercice comptable) à compter du premier trimestre suivant la date d'émission jusqu'à la fin du trimestre financier le plus récent clos avant la date de ce paiement et pour lequel des états financiers sont disponibles (ou par exemple, dans le cas où le résultat net consolidé est négatif, déduction faite de 100 % de ce déficit), augmenté de certains montants correspondant à des apports en capital ou conversion de titres en capital.

2. Distribution autorisée spécifiquement en matière de dividendes

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut n'intervienne et ne perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait et (ii) que les titres de Vallourec soient toujours admis à la négociation sur Euronext Paris, (iii) que le montant annuel ne dépasse pas 5 % de la capitalisation boursière de Vallourec, et (iv) que le ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2.25 : 1 sur une base *pro forma*.

3. Distribution autorisée au regard du ratio de levier

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut ou cas de défaut n'intervienne et perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait et (ii) le ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2 : 1 sur une base *pro forma* (après prise en compte de la distribution envisagée).

2.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles, et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Investisseurs, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- le rapport d'activité et les lettres aux actionnaires ;
- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, financement, présentations et retransmissions audio des résultats annuels et vidéo de l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 telle qu'amendée, qui comprend notamment :
 - le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel, le rapport semestriel et le rapport de gestion du Directoire, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
 - les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation).

L'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est également disponible dans la rubrique média.

L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs par e-mail, par téléphone ou par courrier.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale annuelle 2020 s'est déroulée à huis clos dans les locaux du Groupe et a été rendue accessible en direct via le site internet du Groupe. Cet événement a constitué un moment de dialogue entre les actionnaires et la Direction du Groupe sur le bilan d'activité de l'année grâce à la mise en place d'un dispositif de questions/réponses en direct.

L'équipe Relations Investisseurs est disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires et parties prenantes la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe par simple inscription en ligne à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs). Le fil d'informations permet de recevoir par voie électronique les communiqués de presse sur les résultats financiers et les activités du Groupe, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires.

2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle les membres du Directoire présentent les résultats et répondent aux questions des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **chaque année, lorsque les conditions sanitaires le permettent, une réunion physique est organisée à Paris** à l'occasion de la publication des résultats annuels du Groupe ;
- **régulièrement, Vallourec participe à des événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR)**. Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ;

- **punctuellement, un *Investor Day* est organisé** pour présenter à la communauté financière la stratégie, les produits et les opérations du Groupe. Accessible à tous sous la forme d'une retransmission vidéo sur le site internet du Groupe, l'*Investor Day* permet aux investisseurs et aux analystes de multiplier les échanges avec le Directoire et les responsables opérationnels sur une grande diversité de thèmes, en dehors des périodes d'annonce de résultats.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière**. En 2020, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs de Vallourec ont participé à près de 100 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 11 jours à des *roadshows* et à des conférences, notamment en Europe et aux États-Unis.

Il est à noter qu'en 2020, en raison de la situation sanitaire, certaines de ces réunions et conférences se sont tenues en visioconférence et par téléphone.

2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Le Groupe souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires individuels et renforcer les liens de confiance et de proximité qu'il a noués avec eux. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires individuels et à répondre à leurs attentes.

À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- une section actionnaires individuels au sein de la rubrique Investisseurs du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions d'avis financiers conformément à la réglementation en vigueur (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;
- des supports de communication spécifiques tels que les lettres aux actionnaires ;
- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0 805 65 10 10, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) qui leur permet d'accéder à des informations telles que l'agenda financier, ou d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs ou BNP Paribas Securities Services, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature ;

- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les communiqués de presse, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires par simple inscription en ligne sur www.vallourec.com (rubrique Investisseurs) ;
- selon les années, une présence au Salon Actionaria. L'équipe Relations Investisseurs, accompagnée d'experts métiers, a ainsi pu faire découvrir ou redécouvrir les métiers, savoir-faire et solutions du Groupe et a dialogué avec les actionnaires individuels ;
- un Club des Actionnaires permettant aux membres de participer à des réunions dédiées à la présentation des résultats financiers et d'avoir des échanges plus réguliers avec Vallourec afin de mieux connaître et comprendre ses activités. Le Club des Actionnaires et les conditions d'adhésion et d'inscription sont accessibles sur internet à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs/Espace Actionnaires) ;
- enfin, l'équipe Relations Investisseurs se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :
 - la conversion au porteur, le transfert de titres,
 - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
 - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
 - le paiement des dividendes ;
- **des frais de courtage** de 0,25 % du montant de la transaction jusqu'à 200 000 euros et de 0,15 % au-delà de 200 000 euros (avec un minimum de 4,10 euros) ;
- **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :
 - la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation et du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, et, sur demande, l'envoi d'une carte d'admission et des documents d'information légaux ;
 - la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente...), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires de 8 h 45 à 18 h 00 (heure de Paris), sans interruption, du lundi au vendredi, au +33 (0)1 40 14 80 17 ;
- **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;
- **un site dédié en ligne**, Planetshares, accessible à l'adresse <https://planetshares.bnpparibas.com>. Ce site permet de :
 - gérer ses avoirs,
 - passer des ordres,
 - participer à l'Assemblée Générale,
 - télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations...).

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de BNP Paribas Securities Services :

- par courrier à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Corporate Trust Operations
Relations Actionnaires Vallourec
9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex

- par téléphone au : +33 (0)1 40 14 80 17
- par télécopie au : +33 (0)1 55 77 34 17

2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

Direction des Relations Investisseurs

- Adresse : 27, avenue du Général-Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt – France
- Téléphone : +33 (0)1 49 09 39 76
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

2.6.5 Calendrier financier 2021 (indicatif)

20 avril 2021	Assemblée Générale Mixte des actionnaires
20 mai 2021	Publication des résultats du 1 ^{er} trimestre 2021
28 juillet 2021	Publication des résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2021
17 novembre 2021	Publication des résultats du 3 ^e trimestre et des neuf premiers mois 2021

3

Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

3.1	Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe	36	3.6	Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique et traduction dans le Plan d’Affaires	69
3.2	Description du modèle d’affaires et des activités du Groupe	38	3.6.1	Un Plan de Transformation exécuté avec succès, un Groupe désormais plus agile et plus compétitif	69
3.2.1	Le modèle économique de Vallourec	38	3.6.2	Une vision stratégique reposant sur des leviers de création de valeur clairement identifiés	69
3.2.2	Marchés et clients	43	3.6.3	Traduction dans le Plan d’Affaires	71
3.2.3	Position concurrentielle	44	3.7	Présentation du Plan de Sauvegarde	72
3.2.4	Implantations du Groupe	45	3.7.1	Les négociations avec les parties prenantes	72
3.2.5	Approvisionnement	45	3.7.2	Description du Plan de Sauvegarde	74
3.2.6	Organisation du Groupe	46	3.7.3	Mise en œuvre du projet de restructuration financière	78
3.3	Innovation, Recherche et Développement	53	3.7.4	Principales caractéristiques du Nouveau RCF, des Nouvelles Obligations et des prêts garantis par l’État	78
3.3.1	Organisation de l’Innovation et de la Recherche et Développement	53	3.7.5	Principaux impacts post-restructuration	80
3.3.2	Une culture de l’innovation renforcée	55	3.8	Résultats des activités	80
3.3.3	Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie	56	3.8.1	Résultats consolidés du Groupe	80
3.3.4	Normes relatives aux produits du Groupe	57	3.8.2	Liquidité et ressources en capital	86
3.3.5	Propriété industrielle	57	3.9	Perspectives	91
3.4	Contexte de marché	58	3.9.1	Prévisions	91
3.4.1	Pétrole et gaz	58	3.10	Résultats sociaux	92
3.4.2	Industrie et autres marchés	65	3.11	Localisation des principaux établissements	93
3.4.3	Énergie électrique	66	3.11.1	Immobilisations corporelles	93
3.4.4	Énergies renouvelables et transition énergétique	66	3.11.2	Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société	93
3.4.5	Matières premières	66	3.11.3	Modifications de périmètre	94
3.4.6	Devises	67	3.12	Opérations avec les apparentés	94
3.5	Faits marquants de l’exercice 2020 et du début de l’exercice 2021	67	3.13	Procédures judiciaires et d’arbitrage	94
3.5.1	Exercice 2020	67			
3.5.2	Premier trimestre 2021	68			

3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle. Vallourec a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région des Hauts-de-France autour de Valenciennes et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la fin des années 1990 et la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe est en outre largement implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie-du-Nord – Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Également présent en Afrique et au Moyen-Orient, Vallourec est aujourd'hui un groupe international, implanté au plus près de ses clients.

1886-1930 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

En 1886, les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminoir perceur à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

Dès la fin du XIX^e siècle, en France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la Société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière. Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité des colonnes à l'intérieur du puits.

1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence avec le groupe japonais Sumitomo (troisième producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

1997 : CRÉATION DE LA CO-ENTREPRISE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créée en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %), permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Implanté depuis 1984 aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz (OCTG), Vallourec y renforce de façon significative sa présence avec l'acquisition de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 80,5 % par Vallourec Tubes et à 19,5 % par Sumitomo Corporation.

2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure se traduit pour Vallourec par la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de la co-entreprise.

2005-2006 : RENFORCEMENT DE L'ACTIVITÉ TUBES DE FORAGE

Vallourec acquiert les actifs de la Division Omsco de ShawCor aux États-Unis (Houston). Cette acquisition permet à Vallourec de devenir le numéro deux mondial du marché des tubes de forage pour le marché du Pétrole et gaz. Cette position est consolidée en 2006 avec l'acquisition en France de SMFI (Société de Matériel de Forage International). Ces activités sont regroupées sous le nom de Vallourec Drilling Products.

2006-2011 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'Énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd. ⁽¹⁾, implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grand diamètre, produits en Allemagne, pour les centrales électriques.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer ses positions dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié ainsi que la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et gaz et les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

2009-2010 : NOUVELLES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE TUBES POUR CENTRALES NUCLÉAIRES

Valinox Nucléaire, la filiale de Vallourec spécialisée dans la fabrication de tubes pour générateurs de vapeur, investit dans de nouvelles capacités de production à Montbard (Côte-d'Or, France) et également dans une nouvelle unité de production à Guangzhou, au sud-est de la Chine.

2009-2010 : DÉVELOPPEMENT AU MOYEN-ORIENT

Vallourec acquiert en 2009 DPAL FZCO, un fournisseur de tiges de forage établi à Dubaï (EAU). Cette acquisition permet de renforcer la présence de Vallourec Drilling Products au Moyen-Orient et d'approvisionner les clients locaux et internationaux du Groupe. En 2010, l'acquisition de la société Protocols, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient, basé à Abu Dhabi (EAU), permet au Groupe de proposer une gamme complète de solutions pour les colonnes de forage.

2010 : CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SOLUTIONS PREMIUM

Vallourec acquiert Serimax, leader mondial des solutions de soudage pour conduites offshore. Cette acquisition complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore et permet au Groupe d'offrir à ses clients des solutions intégrées.

2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est inauguré à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage de connexions VAM®.

2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

2013 : VALLOUREC, MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V & M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

2014 : VALLOUREC RENFORCE SON ACTIVITÉ COMMERCIALE EN AFRIQUE

Implanté en Angola depuis 2007 à travers une société de services, Vallourec installe au Nigeria un bureau commercial et une usine de filetage premium en 2009. Cette présence se traduit en 2014 par la signature de trois contrats majeurs en Afrique pour la fourniture de tubes de conduites sous-marines ou de solutions tubulaires premium pour des projets très complexes en offshore profond au Ghana, au Nigeria et en Angola.

2015 : VALLOUREC DÉPLOIE VALENS, SON PLAN DE COMPÉTITIVITÉ SUR DEUX ANS

Début 2015, Vallourec annonce le lancement de Valens, un plan de compétitivité sur deux ans visant à redéfinir la base de coûts et à optimiser sa génération de trésorerie.

En parallèle, Vallourec démarre un processus de rationalisation de ses unités européennes de production de tubes et d'acier.

2016 : VALLOUREC ACCÉLÈRE SA TRANSFORMATION ET ANNONCE LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES MAJEURES

Le Groupe annonce le 1^{er} février 2016 des initiatives stratégiques majeures pour transformer son organisation opérationnelle, améliorer sa compétitivité à court et long termes et renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance profitable à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires. Ainsi, Vallourec rationalise son empreinte industrielle en Europe et au Brésil, acquiert le contrôle de Tianda Oil Pipe en Chine et lève près d'un milliard d'euros à travers une augmentation de capital.

(1) Depuis le 18 août 2017, cette société s'appelle Vallourec (China) Co., Ltd.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

2017 : VALLOUREC POURSUIT SA TRANSFORMATION

Tout au long de l'exercice, Vallourec a poursuivi sa transformation notamment à travers la mise en place d'une nouvelle organisation structurée autour de quatre régions et deux Départements centraux et le déploiement de nouvelles routes de production.

2018 : MONTÉE EN PUISSANCE DES NOUVELLES ROUTES COMPÉTITIVES

En 2018, la montée en puissance des nouvelles routes de production depuis la Chine et le Brésil a permis au Groupe de remporter un nombre important d'appels d'offres dans toutes les zones géographiques. Au Brésil, le Groupe a également renouvelé son contrat long terme (trois ans) avec Petrobras pour la fourniture de tubes OCTG premium et de services. La cession de Vallourec Drilling Products, annoncée fin 2017, a été finalisée.

2019 : LANCEMENT DE SMARTENGO™, SUCCÈS COMMERCIAL EN EA-MEA ET ANNONCE DU PLAN DE SUCCESSION DU DIRECTOIRE

En mars 2019, Vallourec a lancé Smartengo™, sa nouvelle plateforme de vente en ligne pour le marché Pétrole et gaz. Le 9 septembre 2019, Vallourec a annoncé avoir gagné un contrat d'un montant de 900 millions de dollars pour la fourniture de tubes OCTG à Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC), sur cinq ans avec une clause d'extension de deux ans. Vallourec fournira également une large gamme de services, depuis l'usine jusqu'aux puits, développés dans le cadre de sa nouvelle offre globale de services Vallourec.smart.

Le Conseil de Surveillance, réuni le 17 septembre 2019 sous la présidence de Vivienne Cox, a choisi Édouard Guinotte pour succéder à Philippe Crouzet dans ses fonctions de membre et Président du Directoire, à l'issue de son mandat le 15 mars 2020.

2020 : PROJET DE RENFORCEMENT DU BILAN ABANDONNÉ À CAUSE DE LA CRISE DE LA COVID-19 ET DE LA CHUTE DES MARCHÉS PÉTROLE ET GAZ, ANNONCE D'UNE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

En février 2020, Vallourec a annoncé un projet de renforcement de son bilan pour soutenir sa stratégie comprenant notamment une augmentation de capital de 800 millions d'euros ainsi qu'un refinancement de ses lignes bancaires. En raison de la crise de la Covid-19 qui a entraîné une chute des marchés mondiaux Pétrole et gaz, ce projet a été abandonné. En septembre 2020, Vallourec a annoncé entrer en discussion avec ses créanciers dans le but de réduire significativement son endettement.

2021 : RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

Le 3 février 2021, Vallourec a annoncé avoir franchi une étape majeure dans sa restructuration financière avec la conclusion d'un accord de principe avec ses principaux créanciers. Cet accord répond aux objectifs du Groupe de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil.

Le 4 février 2021, le Tribunal de Commerce de Nanterre a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de Vallourec afin de permettre la mise en œuvre de l'accord de principe conclu entre Vallourec et ses principaux créanciers le 3 février 2021 dans un cadre sécurisé (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel).

3.2 Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

3.2.1 Le modèle économique de Vallourec

3.2.1.1 Présentation générale du Groupe

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés du Pétrole et gaz, de l'Industrie et de l'Énergie électrique. Avec près de 17 000 collaborateurs fin 2020, des sites de production intégrés, une Recherche et Développement (R&D) de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXI^e siècle.

Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Fort de près de 40 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites de production intégrés, comportant aciéries et tuberiers aux États-Unis et au Brésil.

Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants.

L'offre du Groupe inclut :

- une gamme de tubes sans soudure parmi la plus étendue au monde en termes de dimensions et de proportions (longueur, diamètre, épaisseur) dans une variété de plus de 250 nuances d'acier (aciers carbone faiblement et fortement alliés, aciers inoxydables, alliages de nickel, etc.) ;

- des tubes de spécialité ;
- des connexions, dont le VAM® et des accessoires ; et
- des services innovants et connectés.

Le Groupe propose des produits et services pour les marchés suivants :

- Pétrole et gaz : tubes, connexions et services connectés pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes. Vallourec offre une gamme complète lui permettant de servir l'ensemble des acteurs de l'extraction pétrolière : schiste, onshore et offshore ;
- Industrie (Mécanique, Automobile, Construction) et autres : tubes légers et résistants pour une grande palette d'applications, profils creux, tubes et ébauches, destinés aux marchés de l'automobile, de la mécanique ou de la construction ;
- Minerai de fer : exploitation d'une mine de fer au Brésil dont une partie de la production approvisionne le site de Jeceaba et l'autre est commercialisée sur le marché local ;
- Énergie électrique : large gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles ⁽¹⁾.

L'évolution de ces marchés en 2020 et leurs perspectives sont présentées dans la section 3.4 du présent Document d'enregistrement universel.

(1) La fermeture de Reisholz en Allemagne, dédiée aux tubes pour la construction de centrales conventionnelles est effective depuis l'été 2020 et en février 2021, Vallourec a annoncé avoir initié des discussions en vue de la cession de Valinox Nucléaire SAS.

UNE AMBITION : ÊTRE LE PARTENAIRE DE CHOIX, AGILE ET INNOVANT POUR SES CLIENTS

Vallourec a pour ambition d'être le partenaire de choix, agile et innovant pour la fourniture de solutions tubulaires intelligentes et durables à l'ensemble de ses clients.

Partenaire de choix : Acteur mondial avec des positions régionales de premier plan, le Groupe a pour objectif la satisfaction de chaque client au coût le plus juste grâce à une offre de produits et services différenciée aussi bien pour leur permettre d'optimiser les coûts d'exploitation que leur fournir des produits à haute valeur ajoutée pour des applications très sophistiquées.

Agile : Pour répondre de plus en plus rapidement aux évolutions des besoins de ses clients, Vallourec a revu sa politique d'innovation, pour être plus réactif et proposer rapidement de nouvelles solutions répondant aux attentes du marché. De plus, sa présence régionale lui permet d'offrir à ses clients des délais de livraison et des services au plus près de leurs préoccupations.

Innovant : L'innovation est au cœur de l'ADN du Groupe, marqué par le développement des produits et connexions les plus avancés. Afin de continuer à répondre au mieux aux attentes de ses clients et de ses marchés, la stratégie d'innovation de Vallourec a été élargie au-delà du développement des produits traditionnels, vers de nouveaux services et de nouveaux modèles d'affaires. Le développement du digital dans les offres commerciales est un axe clé, marqué par le lancement en 2018 de l'offre de services intelligents Vallourec.smart. Dans cette offre ont été regroupés les services physiques et digitaux du Groupe.

UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES ET UNE EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉES AU SERVICE DES CLIENTS

Afin d'être au plus près de ses clients et de les accompagner sur l'ensemble de leurs projets de développement, Vallourec a mis en place en 2017 une organisation régionale autour de quatre grands pôles : Europe/Afrique, Moyen-Orient/Asie, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié et d'une présence globale permettant de saisir les opportunités de croissance sur chacun de ses marchés. Vallourec bénéficie d'une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires. Les dix premiers clients du Groupe ont représenté 26 % du chiffre d'affaires total en 2020 et la répartition géographique équilibrée du chiffre d'affaires démontre les fortes positions du Groupe sur ses marchés stratégiques. La répartition du chiffre d'affaires par marché est présentée en section 3.2.2.1 du présent Document d'enregistrement universel.

L'INNOVATION AU CŒUR DE L'ADN DU GROUPE

Vallourec bénéficie d'une technologie brevetée qui lui confère un avantage compétitif fort : la connexion VAM® garantissant une parfaite étanchéité des colonnes tubulaires sur les zones d'installation positionne le Groupe parmi les leaders de la fabrication de tubes sans soudure.

Vallourec entend maintenir son avance technologique qui lui permet d'anticiper les besoins de ses clients. L'innovation est au cœur de sa stratégie de croissance :

- les clients de Vallourec souhaitent être accompagnés dans l'optimisation et la sécurisation de leurs installations. Vallourec répond à leurs attentes avec des offres complètes à haute valeur ajoutée intégrant tubes et services connectés ;
- le Groupe innove dans les domaines suivants : les procédés de fabrication, le développement de nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants, ainsi que dans le déploiement de nouveaux services et solutions clients.

La révolution digitale se traduit par de nouvelles possibilités d'optimisation de l'efficacité des opérations, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et une demande accrue des clients de Vallourec, tous secteurs confondus, de solutions intelligentes en ce sens. Vallourec propose déjà des solutions connectées et travaille à développer cette offre au plus près des préoccupations de ses clients.

Vallourec prépare par ailleurs la transition énergétique en explorant la façon dont ses produits peuvent être utilisés dans ce cadre. Certains de ses produits trouvent déjà des applications concrètes, par exemple pour les centrales géothermiques qui nécessitent des tubes aux propriétés très exigeantes (corrosion, conditions thermiques extrêmes), les stockages de carbone en état supercritique (bases températures), les stockages d'hydrogène, les diverses applications pour structures (solaire, éolien marin).

UN ACTEUR RESPONSABLE

Vallourec a toujours intégré à sa stratégie les plus hauts standards de responsabilité et d'exigence, en matière de sécurité, de qualité, de politique sociale ou environnementale : sa démarche et les objectifs qu'elle s'est fixés sur les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux sont formalisés dans la Charte de développement durable et sont décrits dans la déclaration consolidée de performance extra-financière intégrée au chapitre 4 du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec fait l'objet d'évaluations périodiques de la part des principales agences non financières ou fonds spécialisés ISR tels que Vigeo-Eiris, MSCI, Sustainalytics, Ecovadis.

Vallourec entend être un acteur de la transition énergétique et accompagner ses clients dans leur transformation. Les produits et services de Vallourec trouvent déjà de nombreuses applications au service de la transition énergétique et le Groupe participe notamment à des projets de recherche sur l'éolien onshore et offshore, le transport et le stockage du carbone et l'hydrogène, en plus de son offre existante sur le solaire.

Le Groupe étudie les opportunités de développement pour répondre aux besoins futurs de marchés en évolution rapide et a lancé une organisation dédiée à cette activité, ciblée sur quatre domaines prioritaires : géothermie (pour faire croître cette activité déjà existante dans l'offre de Vallourec), éolien marin (notamment autour d'une solution d'ancrage des éoliennes, actuellement au stade de prototype, les structures annexes de jackets, les structures treillis pour jackets et navires d'installation d'éoliennes marines), la capture, le stockage et l'utilisation du carbone (CCUS) ainsi que l'hydrogène. Ces deux derniers domaines correspondent très bien à l'expertise du Groupe et représentent probablement le potentiel le plus élevé, quoiqu'à un horizon temporel un peu plus éloigné.

3.2.1.2 Produits et services pour le marché Pétrole et gaz

Vallourec a élargi son offre pour servir ses clients grâce aux produits standards combinés aux produits les plus performants, afin de répondre à la fois aux environnements les moins exigeants et aux applications les plus sophistiquées en termes de pression, température et corrosion. Le Groupe développe une offre de services associés à ces produits pour améliorer les coûts des opérateurs, faciliter la mise en œuvre des produits et augmenter la durée de vie des installations.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

PRODUITS POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne, de l'exploration à la production et au transport des hydrocarbures.

Les gammes de produits standards répondent aux normes internationales (API, DNV, IOGP, Shell DEP, etc) et contribuent, grâce à l'offre compétitive de Vallourec, à réduire les coûts des opérateurs.

Les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes, tels que :

- les puits profonds ;
- les environnements corrosifs ;
- les puits déviés et horizontaux ; et
- HP/HT (haute pression/haute température).

Les produits et services du Groupe couvrent l'ensemble de la chaîne du secteur pétrolier – l'exploration, le développement et la production, le transport et la transformation :

- **OCTG** : les produits OCTG (*Oil Country Tubular Goods*) de Vallourec, des tubes sans soudure filetés, équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde (*casing et tubing*). Le raccordement des tubes s'effectue majoritairement à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée de Vallourec ;
- **Transport et transformation** : du puits jusqu'aux unités de transformation, les hydrocarbures sont acheminés offshore et onshore via des tubes et des accessoires Vallourec. Ces tubes en acier inoxydable super-duplex pour ombilicaux relient les équipements installés en fond de mer à la station de contrôle en surface.

Tubes et accessoires pour le marché Pétrole et gaz

Pour les phases de production, le Groupe propose des produits OCTG, qui sont des tubes filetés destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz. Parmi les OCTG, le Groupe produit des tubes de cuvelage (*casing*), qui sont des tubes assemblés par vissage étanche en une colonne consolidant les parois d'un puits pétrolier ou gazier. Le Groupe offre également des tubes de production (*tubing*), qui sont des tubes d'acier de plus petit diamètre, assemblés par vissage étanche en une colonne de production servant à remonter des fluides exploités du fond du puits vers la surface.

Le vissage étanche des tubes OCTG premium est assuré par les connexions VAM® proposées par le Groupe (ci-après décrites au paragraphe « Connexion VAM® »). Elles présentent en effet des caractéristiques techniques permettant de répondre aux contraintes auxquelles sont soumis les tubes OCTG dans des conditions extrêmes.

Les activités OCTG se développent en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Chaque région intègre le laminage des tubes ainsi que des ateliers de traitement thermique et de filetage.

Le Groupe est aussi acteur dans le marché des Accessoires en assurant à la fois la fourniture de produits finis et semi-finis ainsi que le support permettant le raccordement d'équipements complexes (têtes de puits, vannes de sécurité, etc.) aux tubes OCTG.

Connexions VAM®

Les connexions VAM®, utilisées depuis plus de 55 ans pour les activités de Pétrole et gaz, sont des connexions premium filetées, inventées et brevetées par Vallourec. Elles permettent le raccordement de tubes, résistent à toutes les contraintes mécaniques présentes dans les puits, telles que la pression ou la compression, et assurent une parfaite étanchéité de la colonne de tubes.

Le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et NSC (anciennement NSSMC). Cette coopération, qui a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur le marché OCTG, est toujours aussi dynamique et permet de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins des opérateurs pétroliers et gaziers.

Depuis le premier brevet VAM®, déposé par Vallourec en 1965, ce sont ainsi plus de 30 lignes de produits VAM® qui ont été mises sur le marché, auxquelles s'ajoutent les développements spécifiques, répondant aux exigences les plus variées. Cette offre comprend, en particulier :

- VAM® 21 : disponible dans des diamètres de 3 1/2 à 16 pouces, cette connexion au profil novateur s'est imposée comme le nouveau produit de référence. Aussi résistante que le tube, elle a été la première à offrir une performance conforme au standard CAL IV défini dans les dernières évolutions de l'ISO 13679 et l'API RP 5C5 – deux spécifications techniques exigées par les clients pétroliers. La ligne de produit est sans cesse complétée par d'autres versions qui répondent aux besoins spécifiques des opérateurs : plus forte capacité en couple, développement sur tubes épais, etc. ;
- VAM® SLIJ-3 couvre le segment des connexions intégrales à hautes performances. Comparée à la génération précédente VAM® SLIJ-II, la nouvelle connexion VAM® SLIJ-3 offre, dans un diamètre de 14 pouces, 21 % de capacité de traction en plus, 38 % de capacité de compression en plus et près de 50 % de capacité de couple en plus. Déjà qualifiée selon la norme actuelle la plus sévère (API CAL IV:2017), sur plusieurs tailles allant de 7 5/8 à 16 1/4 pouces, elle est principalement destinée aux applications dites « offshore profond ». En 2020, un projet offshore dans le golfe du Mexique a notamment été rendu possible par l'utilisation de plus de 2000 tubes de 7 5/8 pouces équipés de la connexion VAM® SLIJ-3. La rapidité de mise en œuvre du produit a été particulièrement appréciée, démontrant un atout supplémentaire de cette connexion intégrale, la plus performante du Groupe à ce jour ;
- En 2020, le Groupe a poursuivi son ambitieux programme de recherche et d'industrialisation sur CLEANWELL®, le revêtement sec appliqué aux connexions VAM® qui permet de lubrifier sans graisse et de protéger le filetage contre la corrosion lors du transport et du stockage. De plus en plus d'opérateurs pétroliers et gaziers sont convaincus par la valeur du CLEANWELL® ; au-delà des bénéfices environnementaux évidents, la pose du revêtement sec en usine permet aux connexions VAM® livrées en CLEANWELL® d'être directement utilisables sur les chantiers. Les conditions de sécurité en sont par conséquent améliorées ; les opérations deviennent également plus rapides. Ainsi un client opérant en mer du Nord a établi, en novembre 2020, un nouveau record de productivité avec une moyenne de descente de plus de 34 tubes de 9 5/8 pouces équipés de la connexion VAM® 21 CLEANWELL® par heure. Cette performance est d'autant plus remarquable que la cible la plus optimiste était de 30 tubes par heure. Toutes les connexions descendues ont été produites dans les installations de filetage d'Aulnoye-Aymeries, et les services et opérations de préparation pour la plateforme ont été effectués par les équipes de Vallourec Norge. Cela conforte la place du CLEANWELL® comme le complément idéal aux connexions VAM® pour en tirer la plus grande valeur ;

- VAM® HTTC (*High Torque Threaded and Coupled*) : conçue pour les puits fortement déviés comportant de longues sections horizontales, cette connexion premium pour *casing* et *tubing* résiste à des couples et des efforts de compression extrêmes lors de la mise en place de la colonne, et assure une parfaite étanchéité lors des phases de production. Disponible dans différentes dimensions, VAM® HTTC est un produit à haute valeur ajoutée qui rend possibles et sûrs les forages horizontaux les plus complexes. Après une qualification en 2019 pour le client ADNOC, le Groupe a notamment produit en 2020 une combinaison inédite : cette connexion VAM® HTTC avec notre revêtement CLEANWELL®. Vallourec a prouvé sa capacité à produire cette connexion premium particulièrement exigeante, à y ajouter le traitement de surface propriétaire et à la proposer avec le service SMARTENGO Inventory ;
- VAM® BOLT-II est une connexion premium intégrale pour cuvelage de grand diamètre. Ses caractéristiques d'intégrité mécanique et d'étanchéité la destinent tout particulièrement aux puits à haute pression/haute température et situés en offshore profond, nombreux dans le golfe du Mexique, au large du Brésil, dans le golfe de Guinée, ainsi qu'en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique ;
- VAM® EDGE SF et la gamme de produits VAM® SPRINT : le Groupe accompagne l'ensemble des producteurs d'huile et de gaz non conventionnels aux États-Unis, et a développé pour cela des connexions répondant à ces besoins très spécifiques. VAM® EDGE SF est une connexion haut de gamme adaptée à des sections latérales longues (jusqu'à 10 000 pieds). Elle présente des caractéristiques techniques parfaitement adaptées à ce type de forage, notamment une résistance supérieure à la traction et à la torsion, ainsi qu'une étanchéité au gaz conforme aux normes ISO les plus sévères. VAM® SPRINT-SF et VAM® SPRINT-FJ sont deux lignes de produits de connexions intégrales, développées en 2019 et 2020 pour compléter l'offre spécifique pour les puits non conventionnels avec une solution plus économique, pour des applications moins exigeantes en étanchéité, mais qui requièrent néanmoins des performances élevées en couple de vissage et en traction. Ces connexions VAM® SPRINT ont rencontré un succès immédiat auprès des opérateurs pétroliers et gaziers, dès leur mise sur le marché. En répondant à l'exigence de proposer une gamme de produits filetés à très haut couple, économiquement compétitive et affichant une résistance en traction inégalée pour des connexions intégrales, Vallourec a une nouvelle fois repoussé les limites de la conception des connexions ;
- VAM® EPIC est une connexion premium intégrale sur tube « upseté » ou refoulé (produit grâce à un outil process dédié). Validée et qualifiée en 2019, elle allie des performances supérieures par rapport à une connexion intégrale standard, un profil plus fin, et une zone de transition avec le tube plus progressive par rapport à une connexion manchonnée filetée. Ce produit permet notamment une meilleure qualité de cimentation pour garantir l'intégrité du puits, et rend possible des projets impliquant des puits avec des conditions de pression difficiles, notamment dans le golfe du Mexique.

Afin de toujours conforter la gamme VAM® dans sa place de leader en joints premium, Vallourec concentre la coordination des services de Recherche et Développement au sein de la société Vallourec Oil & Gas France, avec des antennes R&D proches des grands marchés OCTG aux États-Unis (VAM USA à Houston) et au Brésil (VSB à Belo Horizonte). Le support aux lignes de produits VAM® à travers le monde est assuré par un large réseau de licenciés localisés près des opérations des clients.

Le Groupe poursuit également le développement de son réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil, en France, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau de licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour répondre aux besoins des clients du joint VAM®.

Les équipes d'experts du Vallourec Research Center Connections travaillent à la validation des connexions filetées VAM® pour les applications de transition énergétique telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS), les applications pour le stockage de l'hydrogène, et les puits de géothermie pour garantir aux clients du Groupe les meilleures performances de nos produits dans ces conditions d'exploitation spécifiques.

Développement d'aciers à haute performance pour les OCTG

Pour lutter contre la corrosion dans les puits de pétrole et de gaz, d'importants programmes de recherche sont en cours pour mettre au point des aciers carbone à haute limite élastique qui résistent à la corrosion H₂S (sulfure d'hydrogène) et les commercialiser.

Tubes et accessoires pour le transport du pétrole et du gaz

La gamme de produits développés par le Groupe pour le transport comprend :

- des conduites sous-marines rigides (lignes de production et d'injection appelées *flowlines*, qui sont des conduites reposant sur le fond marin pour le transport des fluides de production ou d'injection, et risers permettant de remonter les fluides depuis la tête des puits jusqu'à la surface puis de les acheminer vers les unités de transformation) ;
- des conduites rigides sur terre ;
- des tubes spécialisés pour les ombilicaux, via sa filiale Vallourec Umbilicals – France, qui produit et commercialise des tubes soudés en acier super-duplex (acier inoxydable), destinés à être intégrés aux ombilicaux, des structures qui associent des tubes, des câbles et/ou des fibres optiques reliant les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface pour des applications de l'industrie du pétrole offshore ;
- des tubes de process pour les industries chimiques, pétrochimiques, etc. de transformation de produits liquides.

Chacun de ces produits est développé dans diverses nuances d'acier permettant de répondre aux exigences spécifiques de nos clients en matière de propriétés mécaniques et résistance à la corrosion.

Divers types de revêtements anticorrosion ou isolants thermiquement peuvent être appliqués dans nos usines ou avec le concours de sous-traitants.

Tubes pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

Le Groupe propose une large gamme de tubes en acier carbone et en acier allié ainsi que des ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et raccords adaptés aux besoins de chaque projet.

En particulier, pour la Pétrochimie, le Groupe fabrique des tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel et unités flottantes de production, stockage et déchargement.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

SERVICES POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Afin de répondre aux attentes des clients (opérateurs, sociétés d'ingénierie, distributeurs) en termes d'efficacité, de coûts et d'intégrité, l'offre de services Vallourec s'est développée pour proposer des solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques des projets, comme le soudage sur chantier offshore et onshore, le revêtement, le cintrage et la gestion de projets complexes.

Ainsi, Vallourec propose à ses clients une série de services à travers son offre « Vallourec Global Solutions » qui accompagne les clients et leur fait partager le savoir-faire Vallourec tout au long du cycle de vie de l'installation. Elle comprend :

- l'offre « VAM® Field Service », qui comprend plus de 167 techniciens et ingénieurs répartis sur 17 localisations à travers le monde, se tenant prêts à intervenir 24 h/24 sur les puits pour assister les clients lors de la descente des tubes, en inspectant les connexions et en supervisant le vissage ; en outre, le Groupe a noué des partenariats avec près de 200 licenciés pour réparer les produits Vallourec et réaliser un filetage VAM® sur tous les accessoires pétroliers ;
- la gestion des stocks, grâce à laquelle les ingénieurs en logistique de Vallourec peuvent gérer, à la demande des clients, leurs stocks de produits tubulaires et coordonner la préparation des tubes pour expédition sur la plateforme ;
- des missions de conseil, au cours desquelles Vallourec conseille ses clients notamment en matière de conception des puits. Les experts de Vallourec leur recommandent les tubes de cuvelage et de production les plus adaptés (en termes de dimensionnement et de grades d'acier) et les connexions répondant le mieux aux contraintes du puits ;
- des formations, dont les sessions « *Tubular Essentials* » qui sont dispensées par les experts du Groupe pour donner aux opérateurs les bonnes pratiques en matière d'utilisation optimale des tubes et des connexions, de manipulation et de gestion des stocks.

Le Groupe propose également une série de services sur mesure regroupés au sein de l'offre Vallourec.smart adaptés aux besoins du client incluant l'inspection, la maintenance et la réparation des tubes, des services sur site, la préparation des opérations de forage, la coordination de l'approvisionnement des puits en fonction du programme de forage. Des projets offshore en eaux profondes ont ainsi été livrés en gérant l'exécution de l'ensemble des opérations de production des tubes, de revêtement, de soudage et de fabrication de la conduite prête à être posée en mer.

Le Groupe propose également une offre de solutions intégrées spécifiques au marché de la conduite sous-marine comprenant le soudage, le revêtement, l'isolation, la logistique et des contrats de prestations de services qui peuvent être spécifiquement conclus selon les besoins des clients. Associé à un spécialiste de l'isolation thermique, Vallourec fournit des conduites de production utilisant la technologie *pipe-in-pipe* : le tube de production est recouvert d'un matériau isolant haute performance, puis glissé à l'intérieur d'un autre tube. Cette technologie permet de maintenir les hydrocarbures à une température adaptée et ainsi de garantir leur bon écoulement lors du transport des têtes de puits jusqu'à la plateforme de production.

Par ailleurs, le Groupe offre des services de soudage et de revêtement de tubes sur site, principalement à travers les filiales suivantes :

- Serimax – France, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore avec une présence internationale constituée d'unités de services proches des lieux des projets. Serimax s'appuie sur ses centres de recherche sur le soudage afin de développer des programmes de recherche conjoints avec ses clients et de répondre aux exigences techniques croissantes des projets ;
- Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni, qui réalise des opérations de revêtement des tubes de conduite une fois soudés bout à bout, aussi bien à terre que sur les barges en mer, en complément des solutions de soudage proposées par Serimax.

3.2.1.3 Produits et services pour les autres marchés

Le Groupe offre des solutions complètes pour le marché de l'Énergie électrique ainsi que pour le marché de l'Industrie (Mécanique, Automobile et Construction).

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le portefeuille de tubes de Vallourec pour le marché de l'Énergie électrique est le plus large au monde. Centrales thermiques conventionnelles, centrales nouvelle génération au charbon dites « ultra-supercritiques » ou centrales nucléaires, Vallourec répond aux différents besoins des électriciens.

Le Groupe offre à ses clients des tubes sans soudure pour chaudières ou générateurs de vapeur dans toutes les dimensions et toutes les nuances, de l'acier carbone aux aciers hautement alliés, en passant par les alliages de nickel. Les tubes couvrent notamment toutes les nuances d'acier carbone requises dans les centrales électriques et toute la gamme dimensionnelle, allant des petits diamètres pour les tubes chaudière aux très grands diamètres pour les conduites vapeur.

Les produits de Vallourec répondent aux défis des électriciens, et ses services soutiennent leur performance, de la logistique au diagnostic de risque et aux formations sur mesure.

Le nombre de projets de développement de centrale thermique à charbon a été réduit en Asie depuis 2018, ce qui a conduit à une baisse de la demande de tubes pour ces applications. La hausse des tarifs douaniers appliqués par les autorités chinoises depuis juin 2019 à une part importante des tubes en acier fabriqués en Allemagne à destination du marché chinois de l'énergie électrique conventionnelle a rendu la cession de cette activité peu probable. Au premier trimestre 2020, il a été décidé de fermer l'usine de Reisholz (Allemagne), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles. La fermeture effective a eu lieu durant l'été 2020.

Le 17 février 2021, Vallourec a annoncé avoir initié des discussions en vue de la cession de Valinox Nucléaire SAS. Cette transaction pourrait intervenir au cours du premier semestre 2021 et est soumise à l'information et la consultation des instances représentatives du personnel.

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Les produits offerts aux clients du marché de l'Industrie sont destinés à des utilisations très diverses dans la mécanique, l'automobile et la construction. Le Groupe produit des tubes, ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et profils creux (c'est-à-dire des produits de section circulaire, carrée, rectangulaire ou octogonale à destination d'un vaste éventail d'applications), de toutes dimensions et nuances d'acier, l'offre répondant aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

Les solutions tubulaires premium Vallourec entrent dans la construction de nombreuses infrastructures : ponts, stades, halls industriels et logistiques, aéroports et autres projets architecturaux audacieux. L'industrie mécanique utilise les tubes et les bagues Vallourec pour fabriquer des grues, des machines de construction, des machines agricoles et des cylindres hydrauliques. Les constructeurs automobiles équipent leurs véhicules, légers et lourds, avec les tubes et les axes produits par le Groupe.

PRODUCTION DE MINERAI DE FER

Au Brésil, le Groupe extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de ses sociétés affiliées situés à Jeceaba, dans le Minas Gerais, et commercialise également sa production sur les marchés locaux.

Au deuxième trimestre 2019, Vallourec a obtenu le permis nécessaire des autorités de l'État de Minas Gerais pour l'extension

de la capacité de production, avec la construction d'une nouvelle unité de traitement qui devrait permettre d'atteindre une capacité de production totale d'environ 8,7 millions de tonnes en 2022. En 2020, le volume de production atteint a été de 7,9 millions de tonnes. La production de minerai de fer devrait rester à un niveau comparable jusqu'à la mise en service du projet d'extension. La mise en service de l'extension de la capacité de production de la mine est attendue pour fin 2021. Les prix du minerai de fer livré à nos clients devraient être supérieurs à ceux de 2020, malgré une baisse graduelle attendue durant l'année.

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vallourec participe également à différents projets d'innovation portant sur les énergies renouvelables comme par exemple l'éolien onshore et offshore, le solaire, le transport et le stockage du carbone et de l'hydrogène.

Vallourec a déjà identifié de nombreuses opportunités et cherche maintenant à accélérer son ouverture à ces nouveaux marchés. Notre savoir-faire nous permet de proposer des solutions tubulaires répondant aux défis de mise en place des infrastructures liées à ces différents types d'énergie renouvelable.

Grâce à des partenariats publics et privés et à l'acquisition de nouvelles compétences, Vallourec souhaite asseoir sa position de véritable partenaire et d'expert au sein de la communauté mondiale des entreprises qui émettent le moins de CO₂.

Notre objectif est aussi de contribuer à des projets de développement d'énergies renouvelables clés en main partout dans le monde.

3.2.2 Marchés et clients

3.2.2.1 Marchés de Vallourec

Le principal marché du Groupe est le marché Pétrole et gaz et Pétrochimie, représentant respectivement 72,9 % et 68,1 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2019 et 2020. Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par marché en 2019 et 2020.

En millions d'euros	2019	% du chiffre d'affaires	2020	% du chiffre d'affaires
Pétrole et gaz	2 752	65,9 %	2 007	61,9 %
Pétrochimie	290	7,0 %	200	6,2 %
TOTAL PÉTROLE ET GAZ ET PÉTROCHIMIE	3 042	72,9 %	2 207	68,1 %
Mécanique	368	8,8 %	296	9,1 %
Automobile	115	2,8 %	59	1,8 %
Construction & autres	456	10,9 %	471	14,5 %
Industrie	939	22,5 %	826	25,5 %
Énergie électrique	192	4,6 %	210	6,5 %
TOTAL	4 173	100,0 %	3 242	100,0 %

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans le tableau ci-dessus peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

Pour une analyse des évolutions des marchés, voir la section 3.4 « Contexte de marché » et pour une analyse des variations du chiffre d'affaires par marché, voir la section 3.8 « Résultats des activités » du présent Document d'enregistrement universel.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de destination en 2020 est présentée à la section 3.8 « Résultats des activités » du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.2.2 Principaux clients du Groupe

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients :

- dans le marché Pétrole et gaz, des compagnies pétrolières internationales (telles que Total ou Shell), des compagnies nationales (telles que Adnoc, Petrobras), des compagnies indépendantes privées, des distributeurs américains, des sociétés de services pétroliers ainsi que des compagnies d'ingénierie et de construction (telle que TechnipFMC) ;
- dans le marché Industrie, des fabricants d'équipement industriel et des distributeurs européens ou internationaux.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

Sur certains marchés géographiques, et notamment aux États-Unis et en Allemagne, les principaux clients du Groupe sont des distributeurs. Dans le reste du monde, le Groupe s'adresse directement aux consommateurs finaux.

3.2.3 Position concurrentielle

Les informations ci-dessous sur les différents marchés où intervient Vallourec reposent sur des analyses internes du Groupe et constituent des estimations qui lui sont propres.

Voir le paragraphe « Risques liés à la concurrence » de la section 5.1.1 du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.3.1 Pétrole et gaz

Vallourec intervient sur deux marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production (OCTG), et les tubes de conduites offshore et onshore de transport de pétrole et de gaz :

- sur le marché des OCTG, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les leaders sur le marché des produits premium :
 - sur le marché des connexions premium qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), est en position de leader mondial,
 - les principaux concurrents du Groupe sur le marché OCTG sont Tenaris, NSC, JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO, et Voest Alpine Tubulars ;
- sur le marché des conduites offshore en tubes sans soudure haut de gamme, Vallourec est l'un des trois acteurs majeurs avec Tenaris et NSC :
 - le Groupe est notamment présent sur les projets en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité,
 - Vallourec est aussi présente sur le segment des conduites onshore,
 - à travers sa filiale Serimax, Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage et de revêtement pour les conduites tant en offshore qu'en onshore,
 - par ailleurs, Vallourec offre des tubes soudés haut de gamme en acier super-duplex destinés à être intégrés aux ombilicaux des champs pétroliers et gaziers offshore. Les premiers tubes avaient été assemblés avec succès en 2016 pour un projet en mer du Nord (projet Glenlivet, Écosse). En 2018, c'était pour un projet au large des côtes de l'Angola que les tubes ont été livrés (projet Block 15/06, Angola), dans la mer d'Okhotsk (projet Kirinskoye, Russie) et dans le golfe du Mexique (projet Who Dat, États-Unis).

3.2.3.2 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications : tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO) : Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché, ses principaux concurrents étant Tenaris, ArcelorMittal, NSC (anciennement NSSMC) et des groupes chinois.

En 2020, les dix clients les plus importants ont représenté 26 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq clients les plus importants ont représenté 17 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.2.3.3 Énergie électrique

Vallourec offrait traditionnellement une large gamme de tubes, de tailles de produits et de nuances d'acier (y compris des nuances brevetées) pour le marché de l'Énergie électrique, majoritairement pour les centrales thermiques conventionnelles. Cependant, début 2020, le Groupe a décidé de fermer le site spécialisé de Reisholz en Allemagne et de ne maintenir qu'une activité de réparation et de maintenance en Europe et en Amérique du Nord, et une activité liée à la biomasse au Brésil, à certaines applications de tuyauterie en Chine, et à certaines applications pour le marché nucléaire.

3.2.3.4 Industrie et Autres

MÉCANIQUE

Vallourec est un des leaders européens des tubes sans soudure pour applications d'ingénierie mécanique. Ce marché se caractérise par :

- une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, machines agricoles, machines de construction et d'exploitation minière, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières, etc. ;
- la concurrence de nombreuses techniques alternatives : tubes soudés, barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés et formés, etc.

AUTOMOBILE

Vallourec fournit une large gamme de produits pour l'industrie automobile, comme les tubes d'essieu et les applications de boîte de vitesses. Grâce à sa filiale Vallourec Bearing Tubes (Montbard), Vallourec est un leader sur le marché européen des bagues de roulement à billes fabriquées à partir de tubes sans soudure.

Au Brésil, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil est le leader du marché pour la fabrication de tubes sans soudure laminés à chaud, façonnés, forgés ou étirés à froid. Les produits de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil ont de nombreuses applications industrielles pour différents segments de marché tels que les véhicules légers et lourds et les deux-roues, principalement pour les systèmes de transmission et de direction ainsi que pour les machines et équipements de construction et agricoles.

CONSTRUCTION

Vallourec est un important fournisseur de tubes sans soudure et de profilés pour les projets de construction. Il fournit des solutions pour les constructions civiles telles que des halls, des stades, des musées ou d'autres infrastructures telles que des ponts, ainsi que des solutions pour des projets offshore, notamment des plateformes pétrolières et gazières offshore.

Au Brésil, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil propose également des tubes sans soudure standard ou façonnés pour la construction de ponts, de stades, d'aéroports, de lignes électriques, de fondations de passerelles et d'autres projets d'infrastructure.

3.2.4 Implantations du Groupe

Les équipes et la production des solutions premium Vallourec sont positionnées au plus près des clients. Le Groupe dispose ainsi de près de 40 unités de production dans le monde. Au 31 décembre 2020, ses implantations comprenaient :

- 3 aciéries, dont une en Allemagne, Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), détenue à hauteur de 20 % par le Groupe, une aux États-Unis et une au Brésil ;

- 12 tuberies en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie ;
- 5 centres de Recherche et Développement, décrits ci-après dans la section 3.3 ci-dessous ;
- 26 unités de finition ;
- de nombreux bureaux de vente et services au plus près des clients ;
- un ensemble d'actifs forestiers et une mine de fer au Brésil.

Le Groupe bénéficie de capacités de production de tubes laminés de près de 3 millions de tonnes relativement équilibrées dans ses quatre régions d'implantation :

Capacités de production de tubes laminés par région

Europe	~ 25 %
Amérique du Nord	~ 25 %
Brésil	~ 30 %
Chine	~ 20 %

3.2.5 Approvisionnement

3.2.5.1 Matières premières et achats

Les achats du Groupe pour les activités de production sont répartis de la manière suivante :

- matières premières (ferro-alliages, électrodes, réfractaires, ferrailles...);
- produits semi-finis (barres, produits plats...);

- consommables et fournitures (fournitures mécaniques et électriques, outils coupants, lubrifiants, protecteurs de filetages...);
- maintenance (services et pièces détachées...);
- énergie (électricité, gaz naturel...).

Au cours des exercices 2019 et 2020, les achats consommés pour la production se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Ferrailles et ferro-alliages	466 464	274 838
Ronds/billetes	763 064	521 761
Plats	-	31
Tubes	80 803	69 752
Divers ^(a)	221 543	238 951
TOTAL	1 531 874	1 105 334

(a) Dont variation des stocks.

Les achats de ronds et billetes représentaient 47 % des achats consommés du Groupe en 2020, et les achats de tubes représentaient 6 %.

Les autres achats comprennent les achats :

- hors production :
 - services externes (ingénierie, travail temporaire, traitement des déchets, nettoyage industriel...),
 - informatique (logiciels, matériels, réseaux, support...),
 - logistique (maritime, aérien, routier, ferroviaire, stockage...);
- solutions :
 - équipements majeurs infrastructures et investissements,
 - solutions spécifiques clients.

Pour une description des risques liés à l'évolution des prix des matières premières, voir le chapitre 5 « Risques et gestion des risques » du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.5.2 Politique de sourcing

Le Groupe conduit une politique d'achat structurée et cohérente, avec un équilibre entre la gestion centralisée et le pilotage local :

- utilisation et amélioration continue de processus d'achats formalisés et efficaces pour optimiser la performance du Groupe en termes de qualité, de coûts et de délais ;
- sélection avec les clients internes du Groupe des meilleurs fournisseurs sur la base des besoins métiers, de stratégies d'achat par domaine, de l'évaluation des risques fournisseurs et des critères validés avant le lancement des appels d'offres ;

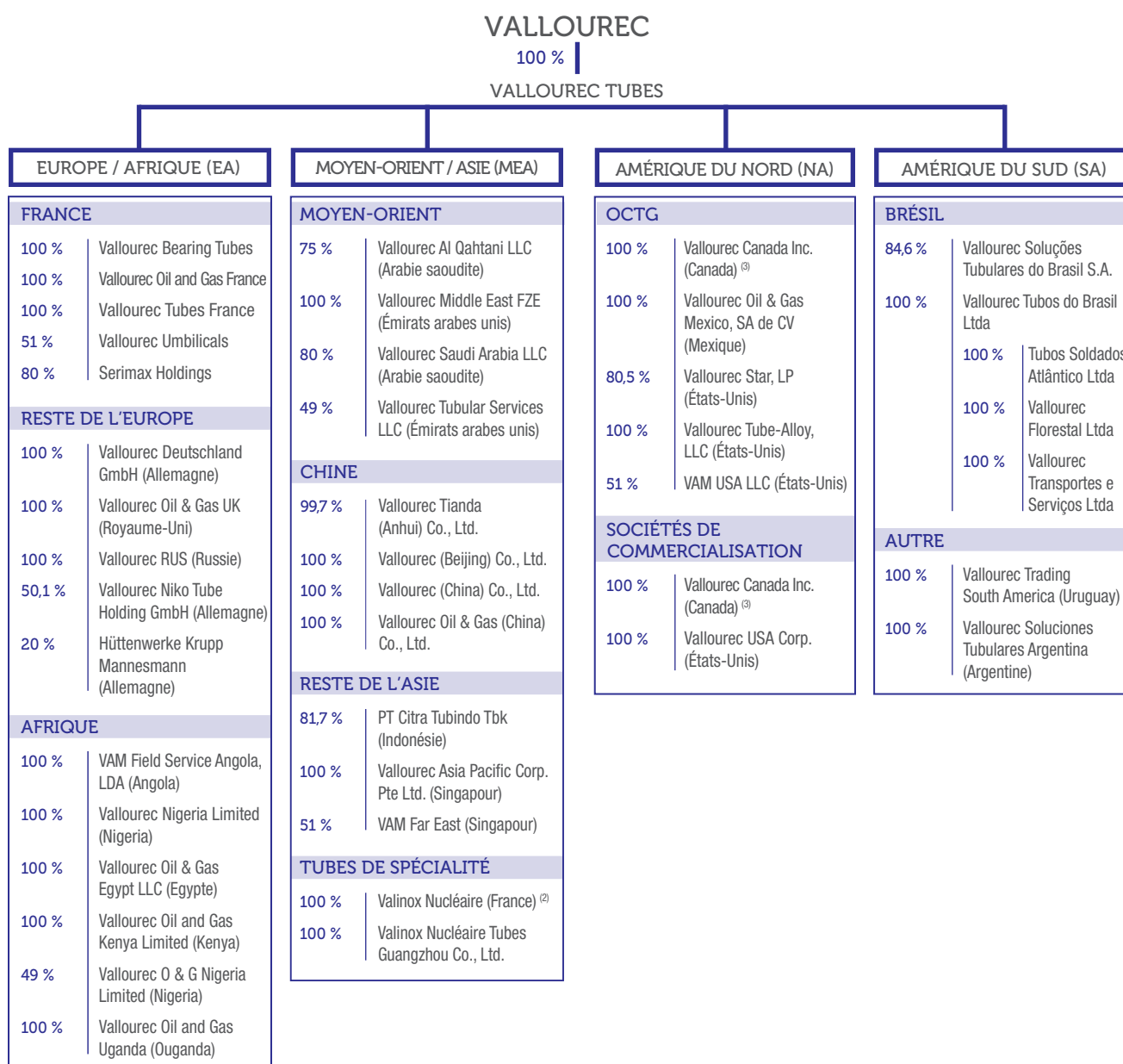
3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

- partage avec toutes les entités Vallourec d'une approche contractuelle solide qui tient compte des spécificités locales pour limiter les risques, assurer le respect des directives globales et améliorer la visibilité ;
- partage d'une approche commune et globale de suivi des fournisseurs afin d'améliorer de façon continue les performances du Groupe en matière de qualité, de coûts et de délais, ainsi que de responsabilité sociale et environnementale ;
- identification et minimisation des risques fournisseurs supportés par le Groupe dans le cadre de sa politique constante d'achats responsables ;
- les fonctions d'achat sont centralisées régionalement ou mondialement selon les familles d'achats et à chaque fois que cela est pertinent. L'approvisionnement est géré principalement localement et progressivement mutualisé au sein de centres de services partagés régionaux.

3.2.6 Organisation du Groupe

3.2.6.1 Organigramme juridique du groupe Vallourec au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾



(1) En pourcentage de détention, directe ou indirecte, du capital et des droits de vote.

(2) Valinox Nucléaire est rattachée à la Région Moyen-Orient/Asie.

(3) Vallourec Canada Inc. exerce à la fois des activités OCTG et de commercialisation.

3.2.6.2 Organisation des activités du Groupe

À la suite de la mise en place de son Plan de Transformation et afin de mieux servir ses clients à travers le monde, le Groupe a adopté et déployé depuis avril 2017 une nouvelle organisation en deux Départements Centraux, Développement & Innovation (D&I) et Technologie & Industrie (T&I) d'une part, et en quatre grandes Régions principales d'autre part : Europe/Afrique (EA), Moyen-Orient/Asie (MEA), Amérique du Nord et Amérique du Sud :

- les Régions sont en charge de l'ensemble des ventes et des opérations industrielles situées dans leur périmètre géographique ;
- le Département Développement & Innovation (D&I) a pour mission de définir et mettre en œuvre la stratégie de développement des lignes de produits. Il est également en charge de l'innovation et de la R&D ;
- le Département Technologie & Industrie (T&I) a pour mission de définir la stratégie industrielle du Groupe, avec l'objectif de continuer à améliorer sa base de coûts. Il est en charge de la technologie et gère les approvisionnements du Groupe ainsi que le planning central.

L'objectif de cette organisation est de renforcer la présence locale du Groupe et sa proximité avec ses clients, d'optimiser l'utilisation globale de ses ressources et de stimuler son développement.

Outre ses entités opérationnelles, le Groupe comprend également des sociétés holding et des sociétés de commercialisation.

TECHNOLOGIE & INDUSTRIE

Le département Technologie et Industrie (T&I) comprend les différents métiers de la Direction Industrielle en charge de la stratégie et de la performance du Groupe en matière de sécurité, qualité, service aux clients, savoir-faire et performances dans les technologies clés, optimisation des coûts de production, d'approvisionnement et de logistique. T&I est en charge de la stratégie industrielle du Groupe et définit avec les Régions les évolutions de son dispositif industriel. T&I gère le portefeuille d'investissements et s'assure de leur bonne réalisation technique dans les délais et aux conditions économiques prévus.

L'organisation de T&I est structurée en huit Directions « métiers » qui interagissent et coordonnent l'activité des Régions définie dans le plan industriel :

- la **Direction « Sécurité / Qualité / Industrialisation »** définit la politique, les objectifs et les méthodologies du Groupe en matière d'amélioration des performances Sécurité (taux de fréquence des accidents), Qualité perçue par le client (nombre et traitement des réclamations), homologations / certifications et exigences réglementaires. Elle est également en charge du plan et des méthodologies d'industrialisation des produits tubulaires ;
- la **Direction « Excellence Industrielle »** coordonne la mise en place des plans d'amélioration de la compétitivité des Régions au travers de l'initiative Groupe « CAP20 », élabore et déploie le référentiel d'Excellence Opérationnelle du Groupe en s'appuyant sur les méthodologies de *lean management*. Elle est également en charge de la politique de maintenance des équipements industriels du Groupe et des démarches d'amélioration associées, ainsi que des outils de conservation des savoir-faire (*Knowledge Management*) ;
- la **Direction « Industrial Master Planning »** réalise avec les Régions les études stratégiques associées à l'élaboration du plan industriel du Groupe et les études de transformation du dispositif industriel. Elle est également en charge de la stratégie et du déploiement du digital industriel (« Industry 4.0 ») ;

- la **Direction « CAPEX / Projets / Engineering »** gère le portefeuille d'investissements dans le cadre du plan stratégique et du processus de budget annuel et est en charge du processus de qualification et d'autorisation des dossiers d'investissements. Elle est également en charge des méthodes de gestion de projet et d'engineering pour l'ensemble du Groupe, ainsi que du développement du savoir-faire concernant les technologies d'automatisme. Elle participe opérationnellement aux dossiers majeurs d'investissements ou de M&A ;
- la **Direction « Sourcing »** est en charge de l'ensemble des achats du Groupe. Elle définit et coordonne les politiques achats, et les équipes opérationnelles basées en Région lui rapportent hiérarchiquement ;
- la **Direction « Supply Chain »** est opérationnellement en charge de l'élaboration du plan moyen terme de production et de l'arbitrage des allocations de commandes et de gestion des capacités de production au niveau Groupe (*Sales & Operation planning*). Elle définit les politiques, les objectifs et les méthodologies en matière d'amélioration des performances de livraison (ponctualité, *lead times*) et de logistique (service, coûts) ;
- la **Direction « Technology & Performance Upstream »** est en charge du contrôle et de l'amélioration des performances techniques des outils de production et de leur développement technologique (Recherche et Développement « process ») dans les domaines de la fabrication d'acier, du laminage, du traitement thermique et du contrôle non destructif ;
- la **Direction « Technology & Performance Downstream »** est en charge du contrôle et de l'amélioration des performances techniques des outils de production, et de leur développement technologique (Recherche et Développement « process ») dans les domaines de la finition des tubes, du filetage et des technologies « *Dopefree* » (CLEANWELL®) appliqués aux connexions VAM®. Elle est en charge de l'industrialisation des produits VAM® pour l'ensemble des sites de filetage du Groupe.

DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

Le département Développement et Innovation (D&I) regroupe les Directions des différentes Lignes de Produits du Groupe, les Directions en charge de la diversification vers les Services et la Transformation énergétique et les différents métiers en support à leur développement : marketing, excellence commerciale, promotion technique et innovation/Recherche et Développement, propriété industrielle.

D&I est en charge de la stratégie de développement des lignes de produits et définit avec les régions les objectifs du Groupe en matière de développement de nouveaux marchés, d'optimisation du portefeuille produits, du portefeuille clients et notamment des grands comptes, de la Recherche et Développement, de l'innovation pour l'élargissement de nos axes de différenciation et de création de valeur vers des solutions clients y compris digitales.

D&I gère le portefeuille de développement produits et services, et s'assure de leur mise sur le marché dans les délais et aux niveaux de performances prévus pour atteindre la création de valeur attendue dans l'ensemble des régions.

D&I est également en charge de la diversification du Groupe pour accompagner la transition énergétique, notamment dans la Géothermie, l'Hydrogène, la Capture du carbone et l'Éolien off-shore.

L'organisation de D&I est structurée en trois Lignes de Produits, une Direction Ligne de Services, une Direction Transition Énergétique, supportées par la Direction de l'Innovation et de la Recherche et Développement. L'organisation de D&I interagit avec les régions et coordonne l'activité de développement transversalement par l'intermédiaire de plans d'actions déclinés avec les régions.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

Les Directions des Lignes de Produits couvrent l'ensemble des marchés du Groupe, soit :

I. OCTG et Accessoires

- Les **OCTG** (*Oil Country Tubular Goods*) regroupent les tubes de couvlage et les tubes de production utilisés pour la construction des puits de production de pétrole ou de gaz, onshore ou offshore. Ce segment inclut la gamme des joints VAM® ainsi que l'ensemble du système VAM® comprenant le réseau d'environ 200 licenciés VAM®, audités annuellement, assurant la réparation et la maintenance du joint VAM® dans le monde entier au plus près des zones d'opération, supporté par les Services chantier – VAM® Field Services International, et les Services d'optimisation de la *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) de nos clients, l'aide à la conception des puits.
- Les **Accessoires** regroupent l'ensemble des produits, majoritairement Pétrole et gaz, conçus et fabriqués par Vallourec, intégrés dans les colonnes de production et nécessaires à l'optimisation de la production des puits de pétrole ou de gaz.

II. Line Pipe Project

- Le **Line Pipe Project** lié aux marchés EPCI (« Engineering, Procurement and Construction, and Installation » ou ingénierie, approvisionnement, construction et installation) regroupe les tubes, les expertises et les solutions intégrées utilisés pour raccorder l'ensemble des installations offshore et onshore d'un champ pétrolier, de la tête de puits à la plateforme ou au bateau de production ainsi que les tubes nécessaires au raccordement de ces installations de production aux installations de traitement et de raffinage onshore.
- Le **Line Pipe Process** regroupe les produits tubulaires dans lesquels les hydrocarbures sont transportés ou transformés, tant en exploitation offshore (FPSO : *Floating Production Storage and Offloading* ou unité flottante de production, de stockage et de déchargement/FLNG ou *Floating Liquefied Natural Gas* ou unité flottante de liquéfaction de gaz naturel) qu'en onshore (*Hydrocarbon processing* : LNG ou gaz naturel liquéfié, raffinage, pétrochimie).

III. L'industrie

- L'**Industrie** regroupe une grande diversité d'applications industrielles : machines agricoles, vérins, grues, construction (offshore, ponts, stades, etc.), industries mécaniques.

IV. Le Nucléaire

- Le **marché des centrales thermiques utilisant l'énergie nucléaire** concerne les tubes de générateurs de vapeur pour le circuit primaire ainsi que les tubes pour l'alimentation en vapeur des turbines.

V. Les Services

- La **Ligne de Services** porte la marque **Vallourec.smart** et l'ambition du groupe de différencier les lignes de produits historiques par le service et de se diversifier par le développement de nouveaux Services supportés par le digital et la marque **Smartengo™**. Elle regroupe les services physiques au support de nos clients : les équipes d'ingénieurs chantier, les Services d'optimisation de la *supply chain* (chaîne d'approvisionnement) de nos clients jusqu'à l'exécution de contrats de services et l'incubation et le développement d'une offre digitale complémentaire et autonome.

VI. La Transition Énergétique

- Une équipe est dédiée à l'identification et au développement d'opportunités de croissance dans quatre secteurs de la **Transition Énergétique** : la Géothermie, l'Hydrogène, la Capture du carbone et l'Éolien offshore.

Les fonctions support à ces Directions recouvrent :

- la **Direction de la Stratégie Marketing**, qui est en charge d'anticiper l'évolution de nos marchés pour aider les Directions Produits et Services du Groupe à adapter ses offres et évaluer les opportunités de diversifications ;
- la **Direction Grands Comptes**, qui est en charge d'optimiser le développement commercial des comptes clés du Groupe sur l'ensemble des régions et pour l'ensemble des lignes de produits ;
- la **Direction de la Recherche et Développement**, qui intègre l'ensemble des ressources et des laboratoires du Groupe en France, au Brésil et aux États-Unis. Elle est en charge de développer les produits et process performants nécessaires au développement de notre offre client, dans les délais et les budgets prévus. Elle s'assure de la capitalisation du savoir-faire du Groupe en matière de Recherche et du Développement des compétences internes. Elle développe aussi des partenariats avec des sociétés ou universités capables de nous apporter les compétences complémentaires et participe à de nombreux JIP (*Joint Industry Programs*) pour développer avec nos clients des solutions adaptées ;
- la **Direction de l'Innovation**, qui est en charge d'accélérer la diversification de notre offre en accompagnant les Directions Produits et Services pour élargir notre proposition de valeur, grâce à l'évaluation de nouveaux modèles économiques. Elle est en charge d'identifier et de stimuler les relais de croissance envisageables au-delà du cœur de métier actuel du Groupe ;
- la **Direction de la Propriété Industrielle**, qui est en charge de la veille technologique, du dépôt de brevets et de la défense de la propriété industrielle du Groupe. En 2020, le Groupe a déposé 20 brevets.

RÉGION EUROPE/AFRIQUE

Berceau historique et technologique du Groupe, la Région Europe/Afrique sert l'ensemble des marchés de Vallourec à partir de ses unités de production et de services. L'activité industrielle regroupe des laminoirs, des usines de traitement thermique, de finition et de spécialités.

Les objectifs de l'activité de la Région Europe/Afrique sont de garantir la satisfaction de ses clients en leur fournissant une large gamme de produits répondant à leurs attentes et à coûts compétitifs. La Région fournit également les autres Régions de Vallourec et peut commercialiser leurs produits sur sa propre zone géographique pour accompagner le développement de l'activité globale du Groupe sur ses différents marchés.

L'activité repose notamment sur la complémentarité entre Vallourec Tubes France – France (100 %), qui opère des usines de traitement thermique à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Saint-Saulve (Hauts-de-France) et une forge à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France), et Vallourec Deutschland GmbH – Allemagne (100 %), qui exploite trois tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath. Ces tuberies sont équipées d'un laminoir Continu, d'un laminoir Stiefel, et d'un laminoir Pèlerin qui permettent avec la forge d'Aulnoye-Aymeries et le laminoir Assel de Montbard (Côte-d'Or), d'une part, de couvrir une des gammes de produits les plus larges au monde tant en diamètres et épaisseurs qu'en nuances d'acier et, d'autre part, de proposer des opérations de finition.

L'ensemble des laminoirs européens est en majorité approvisionné en matières premières par des aciéries européennes et notamment, pour les aciers ordinaires, par celle d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital.

En complément de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Transformation du Groupe lancé en 2016, dont une des composantes majeures était la rationalisation des capacités de production de la Région Europe/Afrique, Vallourec a initié fin 2018 un plan d'économies de grande envergure pour restaurer la compétitivité et la rentabilité de ses activités allemandes. Ce nouveau programme comprend une réduction significative des effectifs, une réduction des coûts (matières premières, industriels, administratifs et commerciaux) et l'optimisation des flux de production.

La rationalisation des actifs industriels européens en France et en Allemagne est reflétée dans la baisse du nombre de sites du Groupe. L'Europe se positionne désormais comme un centre d'excellence pour la production des produits premium, prenant en charge les marchés locaux tout en offrant une route de production flexible permettant des délais de livraisons courts pour l'export.

En particulier, l'usine de Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie-du-Nord – Westphalie), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles, a été fermée en 2020 et la fermeture de celle de Déville-lès-Rouen (Hauts-de-France) est prévue en 2021 dans le cadre du projet de restructuration annoncé en novembre 2020.

Voir infra section 3.6 « Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique ».

Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Coordonnées globalement au niveau de la Région, les activités industrielles et commerciales OCTG Europe/Afrique s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Oil and Gas France (VOGF) – France (100 %), qui réalise la production de connexions fileté standards et de tous les produits de la gamme premium VAM®. Elle exploite une unité de production à Aulnoye-Aymeries comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes Pétrole et gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produits VAM® et une ligne pour appliquer sur certains produits le revêtement multifonctionnel CLEANWELL®, spécialement conçu pour les connexions VAM® pour se substituer aux graisses de stockage et de vissage ;
- Vallourec Deutschland GmbH – Allemagne (100 %) dispose de lignes de filetage et de finition pour assurer la production de joints standards et de tous les produits de la gamme premium VAM® sur son site industriel de Düsseldorf-Rath ;
- Vallourec Oil & Gas UK Ltd. – Royaume-Uni (100 %) regroupe des installations spécialisées dans le filetage, à Clydesdale Bellshill (Écosse) et des bases de services en Écosse et en Norvège pour satisfaire les besoins du marché de la mer du Nord ;
- Vallourec Nigeria Ltd. – Nigeria (100 %) exploite une usine de filetage de tubes et de finition pour les *Line pipes* située dans la zone franche d'Onne à Port Harcourt (État de Rivers du Nigeria). Opérationnelle depuis décembre 2009, elle approvisionne le marché local.

Line Pipe/Process

L'activité Line Pipe est dédiée au marché du transport de pétrole et de gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de la production (amont pétrolier), d'une part, et de l'aval (*downstream*), d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries, usines pétrochimiques et traitement de gaz.

Les activités Line Pipe Project sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH. De fortes synergies sont créées avec des filiales du Groupe orientées Services comme avec Serimax – France (80 %) pour le soudage ou encore le revêtement avec Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni (filiale à 100 % de Serimax).

Powergen/ST&P

Compte tenu du fait que les marchés accessibles depuis l'Europe pour Vallourec sur le segment des centrales thermiques au charbon se sont fortement réduits et que les politiques énergétiques sont de plus en plus favorables au développement des énergies renouvelables, le Groupe a décidé de fermer d'une part la ligne de finition pour les tubes chaudières de petits diamètres de la tuberie de Saint-Saulve (2018) et, d'autre part, l'usine de Reisholz (Allemagne), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles (fermeture effective ayant eu lieu durant l'été 2020).

Industrie

Le Groupe commercialise des profils creux, des tubes et des ébauches fabriqués dans ses unités industrielles européennes pour les marchés de la mécanique (grues, vérins hydrauliques, machines agricoles, pièces de mécanique OCTG...), de l'automobile (tubes pour roulement, ébauches à étirer...) et de la construction (ponts, stades, plateformes autoélévatrices offshore, terminaux d'aéroport, halls d'exposition...). Les activités industrielles et commerciales Industrie sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France, Vallourec Deutschland GmbH et Vallourec Bearing Tubes.

Vallourec et Interpipe, producteur ukrainien de tubes sans soudure, ont créé une joint-venture, Vallourec Niko Tube – Ukraine (50,1 %), pour produire en coopération des tubes sans soudure en carbone non-OCTG, destinés au marché européen. Ces produits, principalement dédiés aux applications mécaniques, sont laminés par Interpipe avant d'être conditionnés et contrôlés dans une unité de finition commune, gérée par Vallourec et localisée à Nikopol (Ukraine). Ces tubes sont commercialisés en Europe depuis fin 2018 sous la marque Vallourec.

Activités de Spécialité

Vallourec Bearing Tubes – France (100 %) est un leader historique européen des tubes sans soudure et des bagues destinés à la fabrication de roulements. En complément de cette activité de tubes pour roulements, Vallourec Bearing Tubes produit et fournit des tubes sur mesure pour la mécanique et des tubes ébauches pour le marché Pétrole et gaz. Vallourec Bearing Tubes dispose d'une usine à Montbard (Côte-d'Or) équipée d'un laminoir à chaud et d'un traitement thermique.

Vallourec Umbilicals – France (100 %), située à Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or, France), fabrique des tubes soudés en acier inoxydable super-duplex pour les ombilicaux à destination du marché Pétrole et gaz offshore.

RÉGION MOYEN-ORIENT/ASIE

Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Les activités OCTG Moyen-Orient/Asie s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd. – Chine (100 %), créée en avril 2010. Elle commercialise les produits Vallourec Premium OCTG sur le marché intérieur chinois, les produits « API » de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) à l'exportation, ainsi que les produits Line Pipe, Process et OCTG des usines non chinoises, et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité ;
- Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. – Singapour (100 %) opère sur le marché des tubes et accessoires OCTG vendus en Asie-Pacifique ;

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

- PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (81,7 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) qui réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API, NS® et VAM® depuis 1985 ;
- Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) – Chine (99,727 %). Cette société exploite en particulier un laminoir continu PQF® pour la production de tubes sans soudure destinés au marché pétrole et gaz. Depuis 2011, Vallourec détenait 19,5 % de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. Fin 2016, Vallourec a réalisé l'acquisition de 79,6 % des actions domestiques de cette société puis a procédé à des achats d'actions auprès d'actionnaires individuels depuis 2017. Cette acquisition permet à Vallourec de développer une offre élargie de solutions hautement compétitives combinant les connexions VAM® et les tubes de Vallourec Tianda. Au 1^{er} janvier 2020, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd., créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de connexions premium destinées à l'équipement des puits de pétrole et de gaz est devenue une branche de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd ;
- Vallourec Middle East FZE. – Émirats Arabes Unis (100 %). Créée en mars 2011, cette société commercialise les tubes et accessoires OCTG, Line Pipe & Process ainsi que des services logistiques pour le marché Moyen-Orient ;
- Vallourec Saudi Arabia LLC. – Arabie Saoudite (80 %). Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage premium. La société Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co. détient 20 % des parts ;
- Vallourec Al Qahtani LLC. – Arabie Saoudite (75 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Créée en février 2010, la structure commercialise les tubes et accessoires OCTG sur le marché saoudien. Elle est le résultat de la joint-venture entre Vallourec et Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co., partenaire à hauteur de 25 % ;
- Vallourec Tubular Services LLC. – Émirats Arabes Unis (49 %), en association avec Abu Dhabi Oilfield Services LLC (ADOS) à hauteur de 51 %, cette société exploite depuis janvier 2020 une plateforme logistique située à Abu Dhabi pour le marché local.

Powergen/ST&P

Les activités Powergen sont notamment exercées à travers la société Vallourec (China) Co., Ltd. anciennement dénommée Vallourec (Changzhou) Co., Ltd. (Chine).

La société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd. a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité, située à Changzhou dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006. Elle a inauguré, le 13 septembre 2012, une nouvelle unité de forgeage à chaud et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure.

Comme indiqué ci-avant, le Groupe a décidé en 2018 de lancer la recherche d'un partenaire stratégique pour reprendre ses usines de Reisholz (Allemagne) et de Changzhou (Chine), spécialisées dans la production des tubes chaudières de grands diamètres. En 2020, l'usine de Reisholz a cessé de produire mais l'usine de Changzhou (Chine) continue son activité.

Tubes de spécialité (« Specialty Products »)

L'activité Tubes de spécialité (« Specialty Products ») regroupe un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication et la transformation de tubes sans soudure en inox ou en alliages spéciaux, principalement à destination des marchés de l'énergie nucléaire.

L'activité Tubes de spécialité s'opère principalement autour des sociétés suivantes :

- Valinox Nucléaire – France (100 %), spécialisée dans les tubes pour îlot nucléaire. L'unité de production située à Montbard (Côte-d'Or, France) est le site d'origine de Valinox Nucléaire. Le 17 février 2021, Vallourec a annoncé avoir initié des discussions en vue de la cession de Valinox Nucléaire SAS. Cette transaction pourrait intervenir au cours du premier semestre 2021 et est soumise à l'information et la consultation des instances représentatives du personnel.
- Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd. – Chine (100 %), spécialisée dans les tubes pour îlot nucléaire a été créée en novembre 2010 dans la province de Guangdong en Chine et inaugurée le 6 juin 2013.

RÉGION AMÉRIQUE DU NORD

Pétrole et gaz

Les activités en Amérique du Nord s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Star, LP – États-Unis (80,5 % en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. La production de Vallourec Star, LP est dédiée à 90 % au marché OCTG. Sumitomo Corporation est partenaire à hauteur de 19,5 % dans Vallourec Star, LP.

Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma) ;

- VAM USA LLC – États-Unis (51 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). En association avec NSC à hauteur de 34 % et Sumitomo Corporation à hauteur de 15 %, cette société a pour activité le filetage de joints premium VAM® et la fourniture de services.

Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles ;

- Vallourec Oil & Gas Mexico SA de CV – Mexique (100 %) est spécialisée dans le filetage des connexions premium VAM® et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM® ;
- Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %) dispose d'unités de production à Saint John's (Terre-Neuve), ainsi que d'un bureau commercial à Calgary (Alberta) ;
- Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %, en pourcentage d'intérêt direct du Groupe) produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers. Ses unités de production sont situées à Houma (Louisiane) et à Houston (Texas).

RÉGION AMÉRIQUE DU SUD

Brésil

En 2020, le Brésil a poursuivi le déploiement de son Plan de Transformation, lequel vise à améliorer encore davantage sa compétitivité. Dans le cadre de la réorganisation industrielle qui a eu lieu en 2018, avec l'arrêt de l'aciérie et du haut-fourneau de Barreiro, une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place en 2020 avec pour objectif de réduire les couches administratives, de gagner en souplesse et d'améliorer l'efficacité et les résultats. Toujours dans le cadre du Plan de Transformation, la majeure partie des activités est orientée sur les exportations vers les marchés étrangers.

Les activités de la Région Amérique du Sud sont exercées au travers des sociétés suivantes, détenues par Vallourec Tubos do Brasil S.A. (VBR) (100 %), holding des entités brésiliennes depuis le 1^{er} octobre 2016. À partir de mars 2020, l'entité juridique VBR englobe également les activités du Centre de Services Partagés ainsi que les unités d'exploitation forestière et minière :

- Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. (VSB) (VBR, 100 %). Le 3 février 2021, dans le cadre de l'annonce de son plan de restructuration financière, le Groupe a souligné que la nomination d'un mandataire ad hoc avait déclenché la possibilité pour Nippon Steel Corporation de céder la participation de 15,4 % qu'il détenait ⁽¹⁾ dans VSB au groupe Vallourec. Nippon Steel a décidé d'exercer cette option. Cette cession a eu lieu le 26 mars 2021. La résiliation de la co-entreprise qui en résulte entraînera celle du contrat d'approvisionnement entre Nippon Steel et VSB pour un volume de 300 000 tonnes de tubes fabriqués sur le site de Jeceaba au Brésil, qui sera réduit progressivement jusqu'en milieu d'année 2022. VSB réunit les sites industriels de Jeceaba, Barreiro (État de Minas Gerais) et Serra (État d'Espírito Santo) ;
- le site industriel de Jeceaba est situé à 120 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Il est composé d'un laminoir haut de gamme et comprend également une unité de pelletisation dont les pellets sont utilisés par le haut-fourneau de Jeceaba et le marché local brésilien, une aciérie (avec un haut-fourneau et un four électrique) qui fournit les barres d'acier pour la production des usines de Barreiro et de Jeceaba, un laminoir innovant et des lignes de finition. Le site de Jeceaba réalise tous les types de filetage API et premium, en particulier la gamme de produits VAM[®],
- le site de Barreiro est situé dans le quartier de Belo Horizonte depuis plus de 60 ans et occupe une superficie de plus de 300 hectares. Cette unité intégrée regroupe des équipements de production, des installations de laminage à chaud aux lignes de finition pour les tubes. Le site de Barreiro fournit notamment des produits tubulaires pour des projets en eaux ultra-profondes, notamment les réservoirs pré-salifères. Depuis 2015, le site accueille le centre de recherche Vallourec Research Connections Center Brazil (VRCC Brazil) qui teste la conformité aux normes du secteur de tous les nouveaux raccords filetés exclusifs, et garantit le niveau de performance requis pour les environnements pré-salifères difficiles,
- VSB intervient également en tant que fournisseur industriel de toutes les entités de Vallourec, principalement pour les marchés Pétrole et gaz internationaux. Les produits semi-finis sont exportés à destination des usines de finition de Vallourec implantées dans le monde entier ;
- les tubes sans soudure de VSB sont destinés aux applications suivantes :
 - le marché Pétrole et gaz, en assurant des livraisons de tubes en acier sans soudure pour l'exploration et la production pétrolière (tubes de cuvelage, tubes de production, accessoires et connexions premium VAM[®]) et le transport du pétrole et du gaz (tubes de conduite, colonnes de risers, conduites d'écoulement, etc.). Les tubes de VSB offrent non seulement une résistance aux hautes pressions et aux hautes températures, mais également une résistance à la corrosion par le dioxyde de carbone et les sulfates,
 - le marché de l'Industrie (Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, etc.), un marché essentiellement desservi par des distributeurs agréés en étroite collaboration avec VSB afin de garantir la qualité et une assistance technique,
 - le marché automobile (véhicules légers, camions et matériel agricole), avec des pièces de précision telles que les roulements, tuyaux d'injecteurs pour moteurs diesel et pièces forgées comme les essieux et arbres de transmission, et
 - les marchés du génie civil et de la construction : tubes pour fondations industrielles et infrastructures, tubes de structure pour chantiers commerciaux, biens d'équipement, machines auxiliaires et pièces détachées ;
- Vallourec Florestal Ltda. – Brésil (100 %) plante et exploite des forêts d'eucalyptus pour la production de charbon de bois, l'un des principaux composants nécessaires à la production de fonte brute liquide par les hauts-fourneaux. Vallourec Florestal Ltda. dispose de 225 000 hectares de terres agricoles dans le nord de l'État de Minas Gerais et compte actuellement environ 62 000 hectares pour la plantation d'eucalyptus, lesquels sont gérés/exploités par l'unité d'exploitation forestière de VBR, responsable de la filière charbon. Le processus de production se compose des activités suivantes : plantation forestière, récolte forestière, production de charbon et livraison à flux tendu de charbon de bois pour le haut-fourneau de VSB ;
- l'unité minière de VBR (anciennement Vallourec Mineração Ltda.) extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco depuis le début des années 1980. La mine se trouve dans la municipalité de Brumadinho, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Au deuxième trimestre 2019, Vallourec a obtenu le permis nécessaire pour l'extension de la capacité de production, avec la construction d'une nouvelle unité de traitement (ITM 2) qui permettra d'atteindre une capacité de production totale de 8,7 millions de tonnes à partir de 2022. En 2020, le volume de production atteint a été de 7,9 millions de tonnes (contre 6,2 en 2019) grâce aux améliorations et à l'augmentation des capacités de l'unité ITM 1 (+ 0,6 million de tonnes/an) et à l'augmentation des volumes de production via les unités mobiles de production. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de VSB sur le site de Jeceaba. Elle commercialise également sa production sur les marchés locaux ;
- Tubos Soldados Atlântico Ltda. (TSA) – Brésil (100 %), fournit des revêtements anticorrosion (polypropylène à triple couche ou polyéthylène) appliqués sur les tubes soudés et sans soudure ;
- Vallourec Transportes & Serviços Ltda. – Brésil (100 %) offre des prestations de services d'inspection et de réparation de tubes, des accessoires premium pour le marché Pétrole et gaz, ainsi qu'une vaste panoplie de services d'assistance opérationnelle pour ce même secteur.

(1) La participation de 15,4 % dans la co-entreprise brésilienne Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) qui est cédée au groupe Vallourec inclut une participation de 15 % détenue par le groupe Nippon Steel Corporation et une de 0,4 % qui est détenue par Sumitomo Corporation et qui est couverte par l'exercice de l'option de vente.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Description du modèle d'affaires et des activités du Groupe

Uruguay

- Vallourec Uruguay SA. – Uruguay (100 %) a été créée le 13 juillet 2017 pour commercialiser les tubes produits par le Groupe pour les applications OCTG et Process en Amérique du Sud.

ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS HOLDING

Vallourec est une société holding qui :

- gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie) et elle supporte parallèlement le coût de son endettement ;
- est propriétaire de sa marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014 ;
- n'a pas d'activité industrielle.

Vallourec Tubes est une sous-holding, détenue à 100 % par Vallourec, qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Ses revenus sont également constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, provisions sur filiales et placements de sa trésorerie).

SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

La société Vallourec USA Corporation (filiale américaine détenue à 100 %) commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains, qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final. Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- en Égypte ;
- en Uruguay ;
- en Russie ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- en Italie ; et
- en Suède.

3.3 Innovation, Recherche et Développement

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et a largement contribué à son positionnement de leader dans les solutions tubulaires premium. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les

défis technologiques auxquels sont confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium.

3.3.1 Organisation de l'Innovation et de la Recherche et Développement

3.3.1.1 Informations et chiffres clés

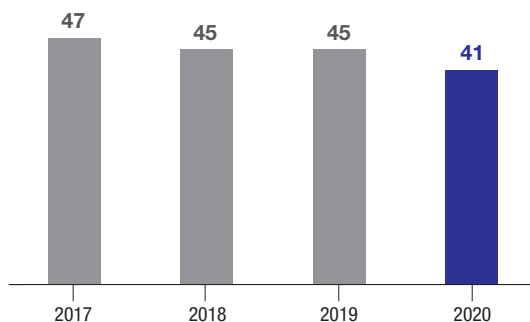
La recherche et l'innovation sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'innovation est une priorité pour le Groupe qui entend maintenir son leadership technologique et anticiper les besoins de ses clients.

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les procédés de fabrication ;
- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ; et
- les services et solutions.

En 2020, les dépenses en Recherche et Développement (R&D) se sont élevées à 41 millions d'euros. Le graphique ci-dessous présente le montant des dépenses de R&D au cours des dernières années. Le Groupe a maintenu un effort significatif quant au développement des nouveaux produits et nouvelles solutions dédiées à l'innovation.

En millions d'euros



Depuis avril 2017, les compétences de Vallourec en R&D, en Marketing et en Innovation sont coordonnées au sein d'un unique département : le Département Développement & Innovation (D&I). Cette Direction centrale comprend également les lignes de produits. Grâce à cette organisation, les équipes de R&D et Innovation sont implantées au plus près des marchés. L'effectif total dédié aux activités de R&D dans le Groupe s'élève à près de 430 chercheurs et techniciens en 2020.

Les défis technologiques majeurs du Groupe sont les suivants :

- pour le marché Pétrole et gaz, le Groupe doit répondre à la complexité croissante des gisements et du transport du pétrole et du gaz (onshore et offshore) et aider les opérateurs et EPCI (*Engineering, Procurement, Construction and Installation*) à trouver des solutions pour réduire leur coût total de possession ou TCO (*Total Cost of Ownership*) ; le Groupe développe le levier du digital sur l'ensemble du cycle de vie des produits (de la conception des installations, en passant par la traçabilité, la mise en œuvre, jusqu'au suivi de l'intégrité pendant l'utilisation) pour accompagner ses clients en ce sens ;

- pour le marché des énergies renouvelables, le Groupe doit valoriser la contribution des caractéristiques de sa gamme de produits et solutions pour la production électrique ainsi que le stockage d'énergie et la mobilité, afin d'accompagner la transition énergétique. Toutes ces initiatives sont regroupées sous la responsabilité d'une ligne de produits dénommée Energy Transition Opportunities (ETO) ;
- pour le marché Industrie, le Groupe doit réduire le poids des infrastructures mécaniques en créant des structures plus légères et augmenter la charge utile des conceptions existantes.

3.3.1.2 Centres de recherche et de compétence : une présence mondiale

Vallourec dispose à travers le monde de cinq centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies.

En France, à Aulnoye-Aymeries :

- le centre de recherche historique du Groupe, le *Vallourec Research Center France*, est consacré à la métallurgie, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, à la science des données, aux simulations numériques des procédés de fabrication et des produits, notamment pour les applications Pétrole et gaz. Il assure également une assistance technique aux usines et départements du Groupe. Récemment, de nouvelles compétences ont été développées comme dans le domaine des procédés de fabrication additive par dépôt métallique, ou dans le transport et le stockage du CO₂ ou de H₂ pour servir les nouveaux axes de développement du Groupe ;
- le *Vallourec Research Center Connections* développe et valide la gamme de connexions filetées VAM. Depuis plus de 50 ans, ses équipes d'experts mettent au point l'ensemble de la gamme de connexions filetées et accompagnent leur industrialisation au sein du réseau mondial de licenciés. Quel que soit le besoin des opérateurs pétroliers et gaziers, les performances de la solution ainsi conçue sont validées à l'aide de tests sur échantillons de taille réelle. Ces tests, réalisés au sein d'un des trois laboratoires d'essais dont Vallourec dispose dans le monde, ont pour objectif de soumettre nos produits à toutes les contraintes opérationnelles (opérations de vissage et dévissage dans un premier temps, puis application de charges combinées sous température). Les compétences du *Vallourec Research Center Connections* se sont élargies suivant deux axes ces dernières années : la solution CLEANWELL® et les solutions digitales, concrétisées par la création du département VAM DATA, pour mieux accompagner nos clients pendant les phases de mise en œuvre des produits sur chantiers.

En Allemagne, à Düsseldorf et Riesa :

- Les activités de conception du *Vallourec Research Center Germany* destinés aux aciers pour les centrales électriques ont été arrêtées ainsi que les essais spécifiques de résistance au fluage à haute température (au-delà de 400 °C) associés, suite à l'arrêt des développements produits destinés aux centrales à charbon. Les activités liées aux infrastructures mécaniques, et aux conduites de pétrole et de gaz ont été reprises par le *Vallourec Research Center France*, ainsi que les activités relatives aux autres matériaux soudables ;

- le *Vallourec Research Rolling Technology* est en charge des recherches sur la transformation à chaud pour la production de tubes sans soudure en acier. Ce centre historique innove dans les procédés cœurs de Vallourec en s'appuyant sur des compétences de partenaires externes, dont des universités. Il est renforcé par le *Vallourec Competence Center Riesa*, un laboratoire doté des équipements les plus modernes, qui permet à Vallourec d'accélérer les innovations de procédés tant en termes de méthodologie que d'outillage. Ses équipements flexibles de perçage et de laminage permettent de repousser les limites actuelles de la transformation à chaud des aciers et alliages dans le Groupe. Ils sont également utilisés comme outils de formation et unités pilotes pour les développements de l'Industrie 4.0.

Au Brésil, à Belo Horizonte et Rio de Janeiro :

- les unités de recherche *Vallourec Research Center Brazil* regroupent des équipes d'experts, des laboratoires de tests et d'essais, adaptent les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de ses clients brésiliens et en élaborent de nouvelles. Le *Vallourec Competence Center Rio* est implanté dans le parc technologique de l'université de Rio de Janeiro à proximité du centre de recherche de Petrobras (CENPES) et de laboratoires académiques. Il prend part à des collaborations techniques utilisant des technologies matures et en devenir.

Enfin, Vallourec Florestal, la filiale de Vallourec qui exploite la forêt d'eucalyptus du Groupe au Brésil, mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture, du charbon de bois et de la préservation de l'environnement. Ces travaux permettent d'optimiser l'exploitation des forêts pour l'usage de charbon de bois dans la fabrication d'acier en réduisant les consommations et émissions dans le respect des normes environnementales.

Aux États-Unis, à Houston :

- le *VAM USA Research Center Connections* se consacre, en coordination avec le *Vallourec Research Center Connections* d'Aulnoye-Aymeries, aux développements spécifiques des connexions VAM® pour le marché américain. Ses capacités de conception et de test ont notamment permis la mise sur le marché de connexions pour l'exploitation des gisements de schiste (VAM® SG, VAM® EDGE SF, VAM® 21 HT, VAM® SPRINT) et pour les puits *Deep Offshore* (VAM® BOLT-II, VAM® HP, VAM® SLIJ-3).

Concernant le filetage des connexions, le *VAM Threading Competence Center* industrialise l'ensemble des moyens de production des connexions VAM® et accompagne les opérations dans les usines du Groupe. Il met à la disposition des usines les standards d'équipements à investir, les outillages, ainsi que les modes opératoires et de maintenance critiques. Ce centre de compétence dispose d'une ligne de production dédiée pour optimiser les opérations de filetage et tester industriellement les solutions en avance de phase des développements R&D.

Le Groupe exerce également des activités de R&D dans d'autres régions du monde, notamment en Indonésie, à travers sa filiale PT Citra Tubindo, et au Japon, avec son partenaire de longue date Nippon Steel Corporation (NSC).

3.3.1.3 Une approche collaborative de l'innovation avec les clients et les marchés

L'innovation est à l'origine de nombreuses avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. L'innovation étant un processus d'échange continu avec les clients, le Groupe cultive une approche collaborative de l'innovation et travaille en étroite collaboration avec certains d'entre eux pour développer des solutions répondant à leurs propres besoins opérationnels.

Avec Petrobras, le Groupe met en place des solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation des réservoirs pétroliers et gaziers les plus difficiles (eaux très profondes, champs présalifères, environnements corrosifs avec H₂S et CO₂). Le Groupe accompagne Petrobras et les nouveaux acteurs pétroliers (ExxonMobil, Total, Equinor) sur les développements des champs complexes et très corrosifs du pré-salifère (*Deep Offshore*). Après deux ans de co-développement avec OpenField Technology, une start-up spécialisée dans les micro-capteurs, Vallourec lance sa solution « *Intelligent Pipes* » (tubes intelligents), une technologie très performante destinée à la surveillance des puits. Cette solution, qui consiste à intégrer directement dans le tube des micro-capteurs haute technologie de pression et de température, permet d'anticiper les problèmes d'intégrité que les clients peuvent rencontrer pendant toute la durée de vie de leurs puits, depuis leur mise en service jusqu'à leur démantèlement, en passant par leur exploitation.

Pour son client ADNOC, au Moyen-Orient, le Groupe a livré en 2020 le VAM® HTTC avec la solution innovante CLEANWELL®. Grâce à son concept optimisé de filetage autobloquant en queue-d'aronde, il combine fiabilité de fonctionnement, capacité de couple ultra-élevée et grande marge de flexion, tout en garantissant les meilleures performances d'étanchéité.

Pour Chevron, le Groupe a qualifié le VAM® SLIJ-3, dernière génération de connexions intégrales VAM® pour les environnements offshore ultra-profonds du golfe du Mexique. Cette connexion a un couple et une capacité de compression plus élevés pour une performance globale supérieure. Sa conception optimisée améliore l'assemblage, et apporte une performance plus élevée dans les opérations haute pression et haute température. La robustesse de ce produit a été testée avec les protocoles de test les plus récents et les plus rigoureux, garantissant ainsi la fiabilité des opérations critiques.

En novembre dernier, notre client nous a informés de son nouveau record de descente de joints par heure depuis sa plateforme de forage en mer du Nord. Cette performance a été accomplie avec des connexions 9-5/8" 53.50# P110 VAM® 21 équipées de notre revêtement CLEANWELL®. Cette solution démontre des avantages reconnus par les clients : une diminution des rejets, une vitesse de mise en œuvre accrue, tout en procurant plus de sécurité sur les plateformes, et une meilleure protection de l'environnement.

Pour la production d'énergie renouvelable, après plus de 1 000 tests de contrôle et d'essais de soudage, Vallourec a obtenu l'homologation de l'American Bureau of Shipping pour les tubes de structure en nuance d'acier X100 fabriqués dans son usine de Düsseldorf, en Allemagne. La nuance d'acier X100 étend l'offre Oceanfit® de Vallourec avec sa gamme de produits spécifiquement destinés aux applications offshore exigeantes. Le X100 fait preuve d'une forte résistance mécanique et d'une résilience élevée, associées à une soudabilité exceptionnelle. Ces tubes sont une solution pertinente pour la construction de plateformes pétrolières autoélévatrices et de navires d'installation d'éoliennes (WTIV) pour les parcs éoliens offshore.

Avec VERTSUN, une entreprise française spécialisée dans le photovoltaïque, Vallourec fournit des solutions tubulaires pour la construction de hangars agricoles solaires. C'est la première fois que le Groupe fournit des tubes destinés à l'industrie solaire. Dans ce secteur, où l'utilisation des tubes soudés et des profilés ouverts priment, les profilés creux structurels MSH de Vallourec, combinés à l'outil de conception Preon® box, ont fait la différence. Le premier hangar agricole solaire photovoltaïque est en cours de construction. Vingt hangars supplémentaires sont planifiés et beaucoup d'autres sont déjà prévus. Ceci constitue véritablement un premier pas sur un marché en plein essor. Avec de nouveaux clients issus des énergies renouvelables, le Groupe poursuit ses démarches d'innovation afin d'explorer ensemble de nouvelles opportunités.

PT Geo Dipa Energi (GDE), entreprise publique indonésienne spécialisée dans l'exploration, le développement et la production d'énergie géothermique, a signé avec Vallourec un contrat pour la fourniture de 8 000 tonnes de tubes de cuvelage pour le développement des centrales géothermiques Dieng Unit 2 et Patuha Unit 2 dans les provinces de Java central et Java occidental

(Indonésie). Le projet est parrainé et approuvé par la Banque asiatique de développement (BAD). L'investissement permettra d'augmenter la capacité géothermique installée de GDE de 110 MW et contribuera à l'objectif national de l'Indonésie, qui compte atteindre une capacité géothermique installée de 7 000 MW d'ici 2030. Les tubes de ce projet seront principalement filetés avec des connexions VAM® 21 afin de répondre aux défis techniques de l'environnement géothermique. La réalisation de ce projet sera terminée courant 2021.

Le Groupe développe également des programmes de Recherche et Développement dans tous les pays où il est implanté, en association avec des partenaires de premier plan dans leur domaine d'activité. C'est le cas notamment avec NSC, avec qui une coopération est en place depuis 1976 dans le domaine des connexions VAM® pour le marché Pétrole et gaz.

Le Groupe participe également à des travaux de recherche plus fondamentale avec de nombreux laboratoires universitaires en Europe et à travers le monde.

3.3.2 Une culture de l'innovation renforcée

La stratégie d'innovation du Groupe est de maintenir notre différence sur notre gamme de produits premium tout en développant de nouvelles solutions liées à l'usage de nos produits ainsi que d'ouvrir de nouveaux marchés. En ligne avec cette stratégie, le Département Développement & Innovation (D&I) renforce les capacités et compétences d'innovation des équipes du Groupe, à la fois par l'approfondissement et le partage des connaissances sur nos marchés et par la mise en place de méthodes d'innovation agiles et efficaces.

3.3.2.1 Méthodes et culture d'innovation

Pour renforcer la génération et la sélection des idées qui seront les offres Vallourec de demain, D&I organise des ateliers de compréhension des besoins clients et de génération d'idées, nommés *Front-End Innovation Workshops*.

Ces ateliers permettent de déployer un langage d'innovation commun, de renforcer et diffuser la connaissance marché auprès de toutes les équipes contribuant à l'innovation et d'utiliser avec succès les outils de créativité adaptés à Vallourec. Toutes les fonctions parties prenantes de l'innovation participent à ces ateliers : Marketing, R&D, mais aussi Vente, Industrialisation, et Production.

Cette démarche, basée sur la collaboration et l'intelligence collective, appliquées à la fois au partage des connaissances et des expériences et à la génération d'idées en groupes, permet d'obtenir des résultats efficaces tout en renforçant la culture d'innovation du Groupe.

Depuis 2017, ces ateliers sont également menés directement avec nos clients. Ils permettent d'échanger sur leurs problématiques d'usage de nos produits, de mieux comprendre leurs besoins et d'y répondre efficacement. Les retours clients montrent que ces démarches permettent de renforcer l'image de Vallourec en tant que partenaire, fournisseur de solutions innovantes, au-delà des produits premium.

Vallourec a étendu sa démarche d'innovation à l'ensemble de ses collaborateurs en lançant une plateforme d'innovation interne. Véritable outil transversal et international, elle a pour but de faire fructifier les idées innovantes des collaborateurs. L'objectif est de faire émerger des idées dont les chances de succès techniques et commerciaux sont élevées, afin de proposer de nouvelles offres de valeur à nos clients. Cette plateforme a permis de placer l'innovation au cœur de l'entreprise et exploite toute la créativité des équipes.

Vallourec a lancé en 2020 la 3^e édition de son « Open Innovation Challenge », Comme les précédents, cette initiative est ouverte à l'échelle mondiale aux start-ups, laboratoires et sociétés pouvant proposer et

développer de telles solutions adaptées aux marchés du Groupe. Le Groupe a déjà initié des partenariats « gagnant-gagnant » avec des start-ups, en témoigne la coopération avec Saagie depuis quatre ans dans le domaine du « Big Data » ou la collaboration avec OpenField visant à intégrer des micro-capteurs dans des tubes pour mesurer et enregistrer les paramètres de pression et de température des zones peu accessibles. D'autres projets prometteurs sont en cours pour doter nos tubes de nouvelles fonctions, notamment leur permettre de transmettre des données. Enfin, le Groupe travaille également avec des start-ups dans le domaine de la fabrication additive.

En 2020, le challenge était centré sur la recherche de solutions permettant de réduire les émissions carbone de nos clients. Plusieurs dizaines de propositions ont été reçues en quelques semaines. Cette problématique est au cœur des préoccupations du Groupe, qui mène une politique active de réduction de ses émissions de CO₂ depuis plus de dix ans et dispose d'ores et déjà de solutions bas carbone grâce aux procédés de fabrication mis en place dans ses aciéries.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, c'est devant une caméra que les différentes idées préalablement présélectionnées ont été exposées. Il s'agissait de présenter les meilleures idées à la fois des employés et des start-ups. L'événement a été transmis en direct, et a été suivi à distance par 700 de nos collaborateurs partout dans le monde. Six de nos collaborateurs, ainsi que quatre start-ups, sélectionnées parmi plus de 30 sociétés ayant déposé un projet de collaboration, ont présenté leurs idées face à un jury composé des principaux dirigeants du Groupe, ainsi que certains partenaires externes.

Les idées présentées avaient été sélectionnées parmi les 313 idées soumises sur la plateforme interne au Groupe, par près de 150 collaborateurs Vallourec. Plusieurs tours de présélection avaient été organisés avec les régions et les lignes de produit, pour finalement en choisir six, qui ont eu l'opportunité de présenter leurs propositions respectives.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Innovation, Recherche et Développement

Les partenariats lancés avec les start-ups sélectionnées lors de ces initiatives permettent à Vallourec d'intégrer les technologies les plus récentes et innovantes, d'accélérer les projets de développement et d'élargir les échanges entre équipes dans une démarche gagnant - gagnant pour le Groupe et ses partenaires extérieurs.

En parallèle de ces initiatives de génération d'idées, sur les projets en cours de développement, D&I supporte les équipes projets pour assurer une exécution efficace et obtenir des temps de mise sur le marché les plus courts possibles. L'exécution est pilotée en fonction de différents critères, parmi lesquels la valeur clients, la faisabilité technique, le délai d'exécution ainsi que les risques associés. Ces éléments sont revus à différents jalons par un comité de validation.

Pour développer les nouvelles solutions de manière agile, des « Boosters », qui sont des outils d'exécution, ont été mis en place ces dernières années. Conduits par un binôme Responsable Business – Responsable Produit, ils ont pour but de développer plus rapidement nos offres basées sur de nouvelles technologies tout en faisant croître les nouvelles compétences associées. Le Groupe dispose par exemple d'un *Booster* sur les solutions digitales, et un autre sur les solutions liées à la fabrication additive.

Enfin, pour analyser régulièrement la valeur des développements et assurer les meilleurs arbitrages, le portefeuille de projets innovation des lignes de produit est revu par un comité dédié comprenant

l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Cela conduit à arbitrer et prioriser entre les projets au sein d'une ligne de produit mais également entre les lignes de produits.

Enfin, les experts, les communautés de procédés, les équipes projets et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

3.3.2.2 Le programme « Expert Career »

Vallourec a mis en place le programme « Expert Career » qui couvre 14 domaines de compétences dont l'élaboration de l'acier, le laminage, le traitement thermique, les essais non destructifs, le filetage, la modélisation numérique, la science des matériaux, et les applications Produits. Spécialement conçu pour développer et récompenser les employés avec des compétences techniques rares, il offre un chemin pour le développement de carrière, donne à nos esprits techniques les plus brillants les moyens de continuer à développer leurs compétences. Aujourd'hui, il y a plus de 250 employés experts qui sont sur l'un des quatre niveaux du programme. Des passerelles entre des responsabilités de management et d'expertise technique ont été établies sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines, garantissant le même niveau de reconnaissance.

3.3.3 Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie

3.3.3.1 La forêt et les hauts-fourneaux

Au Brésil, Vallourec exploite des forêts d'eucalyptus destinées à la production de charbon de bois pour alimenter ses hauts-fourneaux. Le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois, et l'optimisation de la production d'acier.

3.3.3.2 Élaboration des aciers

L'élaboration et la coulée continue des aciers constituent la base pour les solutions de haute technologie du Groupe et font l'objet de nombreux travaux. La recherche sur la propreté des aciers constitue un axe essentiel de recherche pour la fabrication de produits premium. Les innovations apportées à l'affinage des aciers et au procédé de coulée continue permettent d'améliorer la capacité et la qualité des aciers produits, renforçant ainsi l'autonomie du Groupe en aciers premium.

3.3.3.3 Fabrication à chaud des tubes sans soudure

Le procédé de fabrication à chaud de tubes en acier sans soudure, inventé en 1886 par les frères Mannesmann, est une technologie fondamentale pour Vallourec, constamment améliorée grâce aux travaux de recherche. Vallourec propose une large gamme d'acier, jusqu'à 13 % de chrome.

Le Groupe a développé d'autres procédés, parmi lesquels le procédé breveté *Premium Forged Pipes* (PFP®), pour la fabrication de tubes de gros diamètres et de fortes épaisseurs, en particulier pour les marchés de la mécanique et de l'énergie. Il est déployé industriellement en Europe depuis 2008 et en Chine depuis 2012.

Des développements sont en cours sur les outils les plus modernes de laminage à chaud (PQF, FQM...).

3.3.3.4 Traitement thermique

Une part importante des produits premium du Groupe est traitée thermiquement pour atteindre des niveaux de performance exceptionnelle. Le procédé de traitement thermique et les compositions chimiques des aciers des tubes du Groupe sont continuellement améliorés pour répondre aux besoins des clients du Groupe, notamment en termes de respect de l'environnement, de résistance à la déformation ou à la rupture, de résistance à la corrosion et de soudabilité des aciers.

3.3.3.5 Contrôles non destructifs

Les contrôles non destructifs, permettant de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader et à différents stades de leur cycle de vie, font l'objet de développements approfondis permettant d'assurer une haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées dans ce domaine sont d'importants facteurs de différenciation. Des bancs de contrôles non destructifs à la pointe de la technologie, capables de détecter des imperfections indépendantes de l'orientation, sont utilisés quotidiennement pour l'inspection des produits haut de gamme.

3.3.3.6 Communautés de procédés

Des Communautés de procédés déployées au sein du Groupe permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques et technologies disponibles pour les principaux procédés du Groupe : élaboration et coulée continue de l'acier, laminage à chaud de tubes sans soudure, traitements thermiques, contrôles non destructifs, filetage, finition des tubes (revêtement, marquage, usinage...). Des benchmarks sont faits régulièrement pour s'assurer que les pratiques et les technologies de Vallourec sont conformes aux règles de l'art (*best practices, best available technologies*). La performance de nos procédés est continuellement améliorée par des efforts importants de Recherche et Développement internes. La plateforme interne SHALYN Industrie 4.0 a été mise en place pour la gestion et le contrôle des procédés de fabrication. Les systèmes de niveau 2 et les applications de pointe sont connectés afin d'améliorer en continu les performances de nos produits et services.

3.3.4 Normes relatives aux produits du Groupe

3.3.4.1 Normes appliquées par le Groupe

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits. Ces normes varient en fonction de la zone géographique dans laquelle le Groupe intervient, du produit concerné et de son utilisation. Le Groupe assure également un processus de veille afin que ses produits soient en conformité avec les réglementations, les normes et les certifications en vigueur.

Le Groupe est soumis à deux types de normes : les normes d'application obligatoire résultant d'exigences légales et les normes non obligatoires que le Groupe a volontairement choisi d'appliquer afin de répondre aux demandes des clients.

Les normes d'application obligatoire doivent être certifiées dans la plupart des cas par des laboratoires et/ou des organismes indépendants et notifiées par un État. Elles ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance au glissement et la limitation d'émission de produits toxiques. Les normes non obligatoires sont exigées par les clients du Groupe, qui inscrivent le respect de ces normes dans leur cahier des charges.

3.3.5 Propriété industrielle

Le renforcement de l'organisation du Groupe dans le domaine de la propriété industrielle s'est poursuivi en 2020 avec le suivi de projets de Recherche et Développement majeurs, le déploiement de séances de sensibilisation à la propriété industrielle des différentes équipes de Recherche et Développement, tant en France qu'à l'étranger, et le développement des compétences dans les nouveaux domaines d'innovations du Groupe.

L'activité de dépôts de brevets par le Groupe est restée soutenue en 2020. Le Groupe a ainsi déposé 20 demandes de brevet pour 20 nouvelles inventions et a procédé à plus de 550 extensions géographiques de demandes de brevets, un chiffre en hausse de

3.3.4.2 Les organismes de normalisation et les normes appliquées dans les différentes zones géographiques

Les organismes de normalisation définissent les caractéristiques techniques et les performances auxquelles le produit doit répondre, ainsi que les tests à adopter. Au niveau international, l'organisme principal en charge de la publication des normes applicables au Groupe est l'*International Standardization Organization* (ISO). Les normes ISO, qui sont établies à partir des principes de l'Organisation mondiale du commerce, ont un caractère volontaire, mais leur respect est souvent exigé par les clients du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (le VMS) dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans les domaines de la qualité, de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la logistique, regroupés dans un programme ambitieux nommé « Index » et piloté par l'un des membres du Directoire. Ce système garantit que les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API, ASTM et ASME), de la santé et de la sécurité (ISO 45001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001) sont prises en compte.

10 % par rapport à 2019. La protection par brevets a été maintenue à un niveau élevé avec plus de 4 300 brevets dans le monde, soit une hausse de 5 %. On peut noter une baisse des oppositions offensives et défensives du fait de la pandémie et de la baisse d'activité de l'Office européen des brevets. Le budget consacré par le Groupe pour la propriété intellectuelle a vu une légère hausse de 5 % en lien avec la couverture géographique.

En 2020, le Groupe Vallourec a également poursuivi ses efforts pour protéger ses marques, à travers les renouvellements et les procédures d'opposition. Plus particulièrement, les marques Smartengo™ et Vallourec® services sont en cours d'enregistrement.

3.4 Contexte de marché

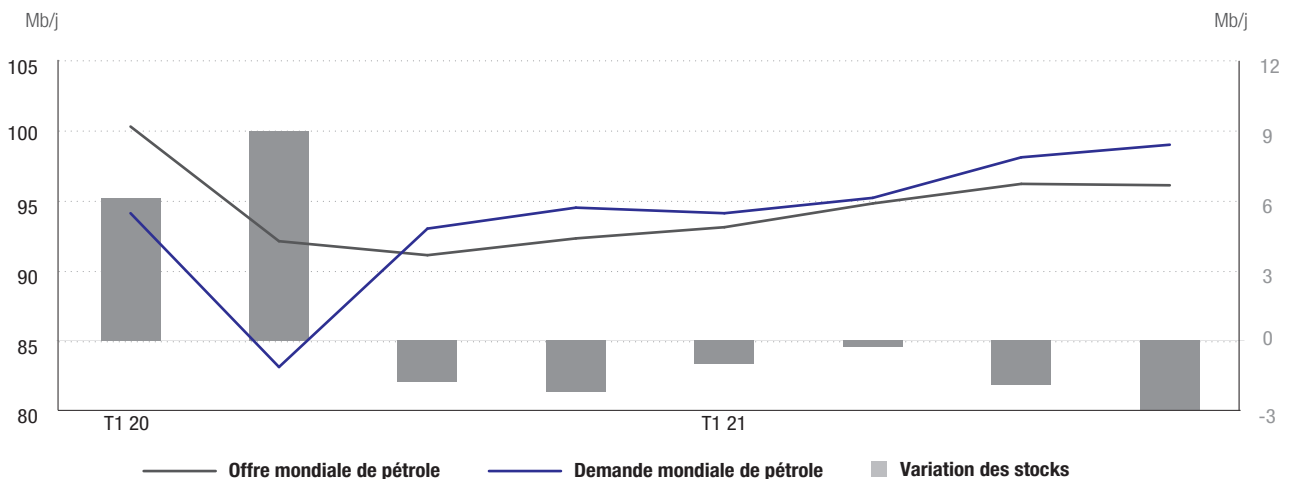
3.4.1 Pétrole et gaz

3.4.1.1 Marché mondial du Pétrole et du gaz

La discussion suivante présente des informations sur le marché Pétrole et Gaz, dont notamment des prévisions d'une éventuelle reprise du marché après une année 2020 fortement impactée par la situation sanitaire. Ces prévisions sont issues des rapports publiés par des sources externes au Groupe, identifiées ci-dessous. Elles représentent des estimations et sont basées sur des hypothèses retenues par les organisations concernées, qui pourraient s'avérer inexactes. Compte tenu des incertitudes liées notamment à la pandémie COVID-19, il n'est pas possible de prévoir avec certitude le calendrier, ni l'ampleur d'une éventuelle reprise. Les investisseurs sont invités à lire cette discussion avec précaution, et de considérer la possibilité que la reprise pourrait être plus lente et/ou moins forte que celle prévue par les sources citées ci-dessous. Voir le chapitre 5 « Facteurs de risque » du présent Document d'enregistrement universel.

L'ÉQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE PÉTROLE ET GAZ CONSTITUE LE PRINCIPAL ÉLÉMENT QUI DÉTERMINE LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre de l'offre/demande de pétrole et gaz telle qu'estimée par l'IEA ⁽¹⁾ dans son rapport de janvier 2021 (exprimé en millions de barils par jour : mb/j).



Source : IEA Oil Market Report – Janvier 2021.

En 2020, la demande mondiale de pétrole a connu une baisse record de 8,8 mb/j par rapport à 2019 pour atteindre 91,2 mb/j, avec un point bas au deuxième trimestre (- 16,2 mb/j). Du fait de la résurgence de nouveaux cas de Covid-19 et du rétablissement de mesures de restriction de la circulation principalement en Europe, la demande mondiale de pétrole au T4 2020 est attendue en baisse de 6,4 mb/j par rapport au quatrième trimestre 2019 pour atteindre 94,5 mb/j.

Pour 2021, l'IEA anticipe une reprise marquée de la demande mondiale de pétrole de 5,5 mb/j pour atteindre 96,6 mb/j. Ce niveau resterait cependant inférieur de 3,4 mb/j à celui de 2019. Même si le redémarrage de la pandémie peut ralentir ce rebond, il est attendu que la croissance économique mondiale accélère au cours de la seconde moitié de l'année, grâce notamment à une campagne de vaccination massive et à l'impact positif du stimulus monétaire et fiscal. La demande mondiale de pétrole pourrait augmenter de manière graduelle jusqu'à atteindre 99 mb/j au quatrième trimestre 2021.

En 2020, l'offre mondiale de pétrole a diminué de 6,6 mb/j à la suite de l'accord historique conclu par les membres de l'OPEP+ en avril pour réduire la production de 9,7 mb/j au cours des mois de mai, juin et juillet. Entre août et fin 2020, le taux de conformité de l'OPEP+ à l'accord de réduction de la production de 7,7 mb/j fixé pour cette période a été de 100 %.

L'accord de l'OPEP+ stipulait également une réduction de la production de 5,8 mb/j à partir de janvier 2021 et jusqu'à avril 2022. Lors de la réunion de janvier 2021, l'Arabie saoudite a annoncé une réduction volontaire additionnelle de sa production de 1 mb/j pour les mois de février et mars. Les autres membres de l'OPEP+ devraient maintenir leur production globalement inchangée.

En 2021, la production mondiale de pétrole devrait afficher une modeste reprise de 1,2 mb/j, en prenant en compte les accords de réductions de l'OPEP+ et le niveau de conformité attendu de ses membres.

(1) Agence Internationale de l'Énergie.

En 2020, la production des pays non-membres de l'OPEP s'est réduite en moyenne de 2,6 mb/j pour atteindre 63 mb/j (- 4,6 mb/j au T4 2020 par rapport à 2019) tandis qu'une hausse modérée de la production est prévue en 2021 (+ 0,6 mb/j pour atteindre 63,6 mb/j). L'IEA anticipe une reprise plus marquée aux au troisième et quatrième trimestres 2021.

La production de pétrole aux États-Unis devrait décroître de 0,3 mb/j en 2021, après une réduction moyenne de 1 mb/j en 2020, en raison de la discipline financière des opérateurs pétroliers.

BAISSE GRADUELLE DES STOCKS DE PÉTROLE

Le déséquilibre entre l'offre et la demande a engendré une situation d'offre excédentaire au premier semestre 2020, étant donné que la réponse des membres de l'OPEP+ ainsi que la baisse de la production en Amérique du Nord n'ont pas été suffisantes pour pleinement absorber l'effondrement de la demande.

Dans son rapport de janvier 2021 ⁽¹⁾, l'IEA estime que l'offre excédentaire en 2020 s'élevait en moyenne à 2,8 mb/j, avec un point haut de 9 mb/j au deuxième trimestre de l'année. Les réductions de la production de l'OPEP+ adoptées depuis avril 2020 ont néanmoins conduit à une situation de sous-approvisionnement à partir du second semestre de l'année. Cependant, en raison du contexte sanitaire et économique incertain, et malgré une baisse graduelle des stocks, le marché du pétrole devrait rester sous pression jusqu'au second semestre 2021, alors que le vaccin, la diminution des stocks de pétrole ainsi que le retour de la croissance économique devraient permettre une pleine reprise.

LA DEMANDE POUR LES TUBES SANS SOUDURE DÉPEND PRINCIPALEMENT DU NIVEAU D'INVESTISSEMENTS DANS L'EXPLORATION ET LA PRODUCTION DE CHAMPS PÉTROLIERS ET GAZIERS

Le graphique ci-dessous présente les prévisions en termes d'investissements dans l'exploration et la production de pétrole par région.

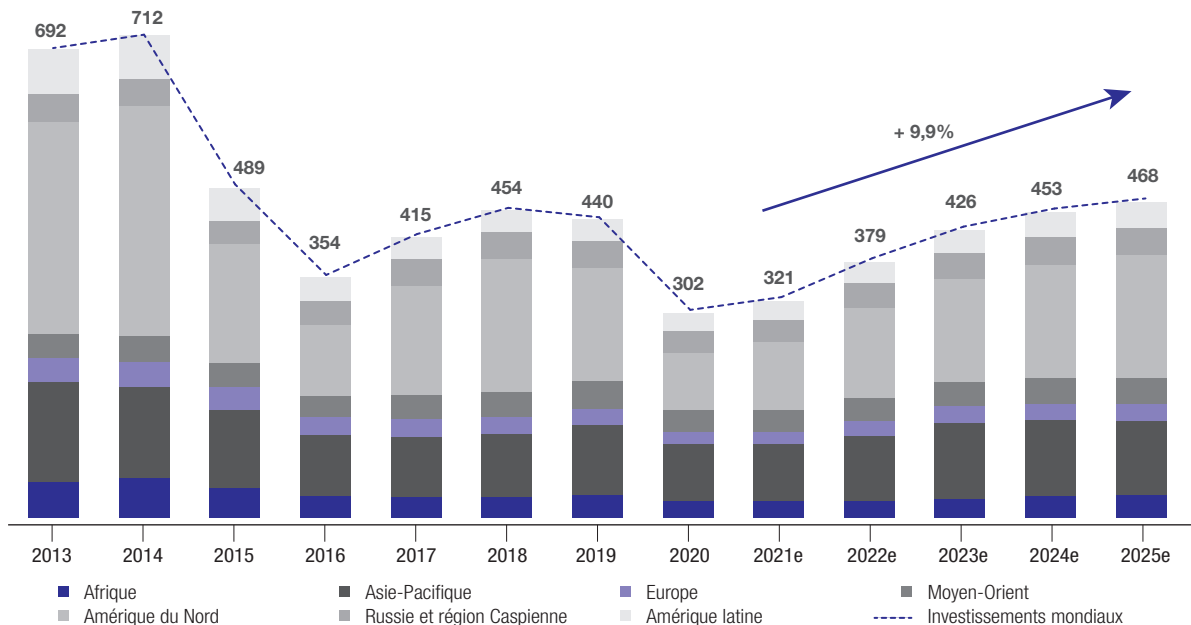
Les estimations actualisées à décembre 2020 d'IHS Markit montrent une baisse significative des investissements en exploration et production de 31 % en 2020 par rapport à 2019 pour atteindre 302 milliards de dollars. L'Amérique du Nord est la région la plus impactée par la réduction des investissements avec 84 milliards de dollars US de dépenses anticipées en 2020, soit une baisse de 50 % par rapport à 2019 (167 milliards de dollars). La réduction des dépenses d'investissement a été la réponse apportée à l'impact de la Covid-19 sur la demande et les prix du pétrole.

IHS Markit estime que les dépenses globales d'investissement augmenteront progressivement de 6 % en 2021, tandis que le taux de croissance annuel moyen sur 2021-2025 est estimé à 9,9 %. Cependant, les dépenses d'investissement ne retrouveront pas leur niveau de 2019 avant 2024 (environ 450 milliards de dollars).

À partir de 2021, l'Amérique du Nord pourrait redevenir le plus gros contributeur aux dépenses d'investissement et être le principal moteur de la reprise avec un taux de croissance annuel moyen de 16,1 % sur la période 2021-2025 selon IHS Markit.

Évolution des investissements d'exploration et de production par zone géographique

En milliards de dollars US



Source : IHS – Global Upstream Spending – Décembre 2020.

En termes de répartition des dépenses globales d'exploration et production, les dépenses d'investissement dans l'onshore non conventionnel, principalement liées aux activités en Amérique du Nord, ont été les plus impactées par la crise de la Covid-19 en 2020 (- 49 % par rapport à 2019 à 54 milliards de dollars) et ne

représentent seulement que 18 % des dépenses d'investissement totales contre 27 % en 2018 (121 milliards de dollars). Les dépenses d'investissement dans l'onshore non conventionnel pourraient se redresser progressivement à partir de 2021 jusqu'à retrouver le niveau de 2019 en 2024 (environ 110 milliards de dollars).

(1) L'IEA utilise plusieurs sources pour ces estimations : l'IEA Monthly Oil Data Service (MODS) pour les pays membres de l'OCDE, Kayros qui analyse des images satellite des réservoirs de stockage et le JODI-Oil principalement pour les pays non-membres de l'OCDE.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

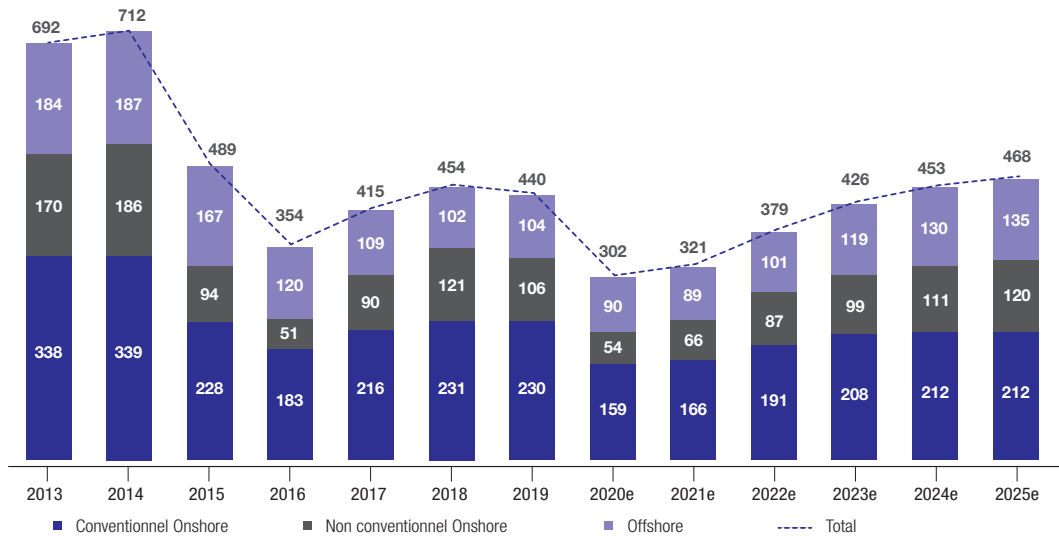
Contexte de marché

Après une baisse de 31 % en 2020 à 159 milliards de dollars, les investissements d'exploration et de production dans l'onshore conventionnel pourraient croître progressivement à partir de 2021 ; le taux de croissance annuel moyen sur la période 2021-2025 est estimé à 6,4 % selon IHS Markit.

Les activités offshore d'exploration et production ont été moins sévèrement impactées par la pandémie avec une réduction des dépenses de 13,7 % en 2020 par rapport à 2019 pour atteindre 90 milliards de dollars (soit 30 % des dépenses totales). IHS Markit prévoit une progression continue de ces dépenses sur la période 2021-2025, avec un taux de croissance annuel moyen de 11,2 %, pour atteindre 135 milliards de dollars en 2025

Les dépenses globales d'exploration et de production tirées par les activités offshore

En milliards de dollars US



Source : IHS – Global Upstream Spending – Décembre 2020.

LA DÉPLÉTION EST ÉGALEMENT UN PILIER ESSENTIEL DE L'ACTIVITÉ DE FORAGE ET DE LA DEMANDE EN PRODUITS PÉTROLE ET GAZ

Au fil du temps, la production des puits de pétrole décline naturellement jusqu'à un point au-delà duquel il n'est plus rentable de les exploiter. C'est ce qu'on appelle le « taux de déclin ». À mesure que la production chute à cause de ce déclin, les clients du groupe Vallourec doivent développer de nouveaux projets d'exploration et production pour remplacer ces volumes afin de continuer de répondre à la demande, stimulant ainsi la demande pour les solutions tubulaires pétrole et gaz du Groupe.

Le « taux de déclin observé » correspond au déclin annuel de la production si les seuls investissements réalisés visent à soutenir la production des gisements existants sans en exploiter de nouveaux. Le taux de déclin observé est estimé à 3,5 % par an.

Le « taux de déclin naturel » correspond à l'évolution de la production si aucun investissement n'est réalisé, que ce soit pour exploiter de nouveaux gisements ou pour soutenir la production de gisements existants. L'IEA estime, dans son édition de 2020 du *World Energy Outlook*, que le taux de déclin naturel atteint 8 % à 9 % par an.

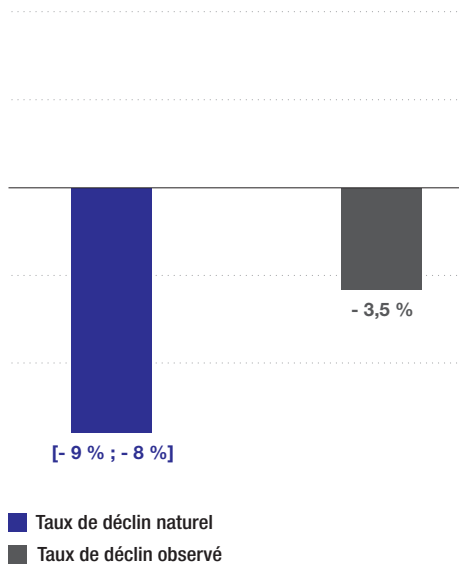
Les graphiques ci-dessous indiquent les taux de déclin annuel prévisionnels, ainsi que les taux de croissance annuels de la demande de pétrole jusqu'en 2040 (source IEA). Ce sont des indicateurs pertinents qui permettent de suivre comment l'offre, et donc les investissements en exploration et production, devraient évoluer pour (i) compenser la déplétion et (ii) être en mesure de satisfaire la demande croissante de pétrole et gaz.

Le « Stated Policies Scenario » reflète la prise en compte des engagements de développement durable, particulièrement dans le cadre de la consommation et des émissions liées à l'énergie en milieu industriel, ainsi que les perspectives de l'électricité renouvelable.

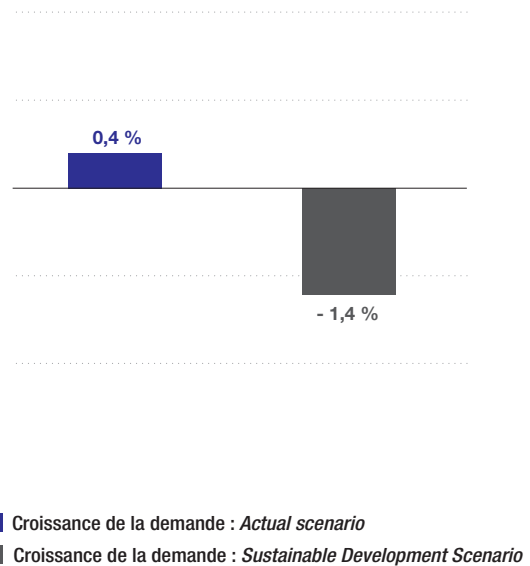
Le « Sustainable Development Scenario », ou scénario de développement durable, a été introduit par l'IEA dans le cadre de la version 2020 de son *World Economic Outlook*. Dans ce rapport, l'IEA prend en compte les objectifs les plus ambitieux des gouvernements et leur pleine application pour atteindre l'objectif de zéro-émission à horizon 2050.

Selon le Stated Policies Scenario de l'IEA, la demande globale d'énergie devrait retrouver son niveau de pré-crise de la Covid en 2023 ; cependant dans le cas où la pandémie se prolongerait, l'IEA reporte cette date à 2025. Selon les projections établies par l'IEA avant la crise de la Covid-19, la croissance de la demande globale d'énergie était estimée à 12 % entre 2019 et 2030. En tenant compte des impacts de la pandémie, la croissance anticipée par l'IEA dans le Stated Policies Scenario a été révisée en baisse à 9 % sur la même période. Enfin, l'IEA note que la demande d'énergie proviendrait des pays en développement, principalement l'Inde, tandis que la demande provenant des pays développés devrait se réduire en lien avec les mesures prises pour réduire leurs émissions de CO₂.

Taux de déclin de la production

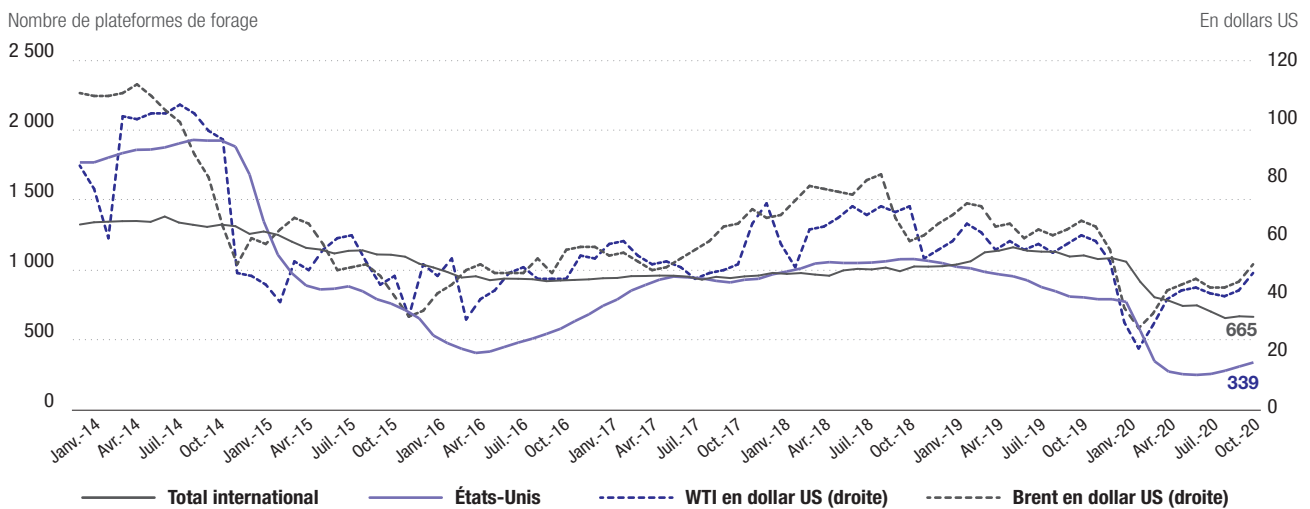


Croissance annuelle de la demande de pétrole : 2019-2040



Source : International Energy Agency, « World Energy Outlook » – Octobre 2020.

ACTIVITÉ DE FORAGE ET PRIX DU PÉTROLE



Sources : Baker Hughes et Nasdaq – Décembre 2020.

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, en 2020 le prix moyen du WTI ⁽¹⁾ s'est établi à 40 dollars/baril contre 57 dollars/baril en 2019, en baisse de 30 % par rapport à l'exercice précédent, reflétant la crise économique provoquée par la pandémie de la Covid-19.

Suivant la même tendance, le prix moyen du Brent ⁽²⁾ s'est établi à 43 dollars/baril en 2020, contre 64 dollars/baril en 2019, soit une baisse de 32 % d'une année sur l'autre.

Le prix moyen du gaz ⁽³⁾ en 2020 s'élevait à 2,16 dollars/Mbtu, contre 2,52 dollars/Mbtu en 2019, soit une baisse de 14 %.

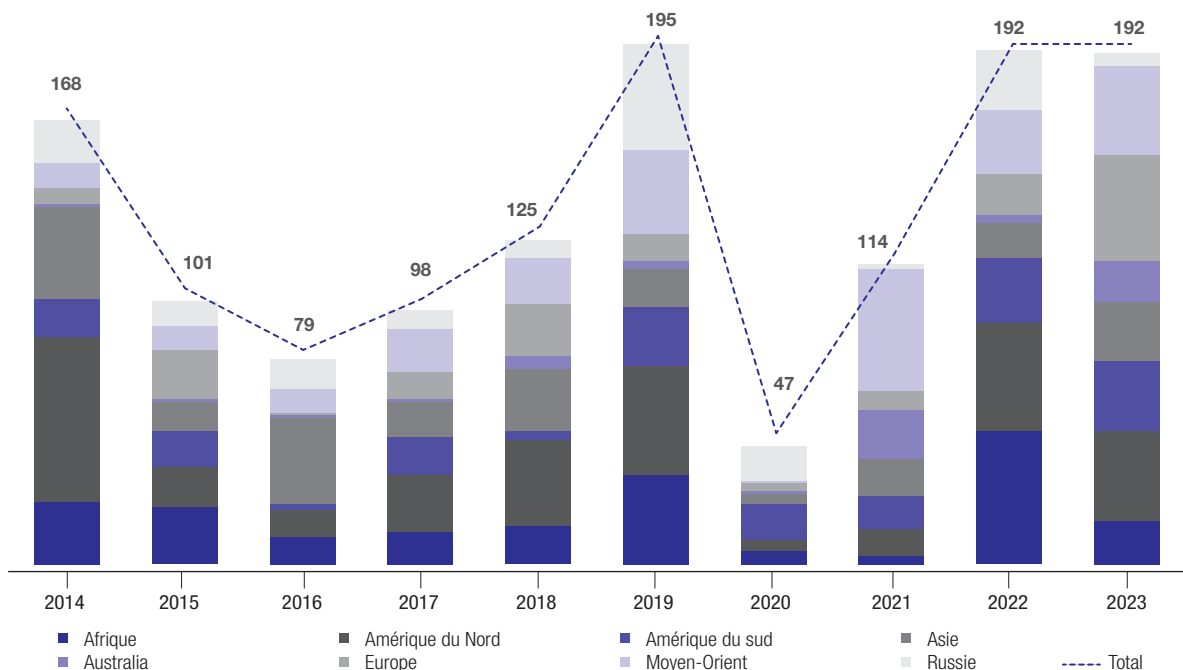
(1) Prix du WTI : Nasdaq – données collectées en décembre 2020.
 (2) Prix du Brent : Nasdaq – données collectées en décembre 2020.
 (3) Prix du gaz (Henry Hub) : Nasdaq – données collectées en décembre 2020.

3.4.1.2 Décisions finales d'investissement

Selon le rapport de janvier 2021 de Rystad, les FID sanctionnés ont atteint un point bas en 2020 à 47,1 milliards de dollars, dont la majeure partie à destination des activités offshore (31,8 milliards de dollars) et plus spécifiquement des activités offshore en eaux profondes (24 milliards de dollars).

Pour 2021, Rystad prévoit une reprise avec des FID à sanctionner à hauteur de 114 milliards de dollars, principalement tirée par les activités offshore qui représenteraient 75,9 milliards de dollars. Selon Rystad, les dépenses mondiales d'investissement pourraient atteindre le niveau de 2019 en 2022, puis se stabiliser autour de 190 milliards de dollars par an en 2023.

En milliards de dollars US



Source : Rystad – Janvier 2021.

3.4.1.3 Activité de forage aux États-Unis

Aux États-Unis, le nombre moyen d'appareils de forage semble avoir atteint un point bas suite à la forte baisse constatée au cours du deuxième et du troisième trimestre de 2020.

Depuis décembre 2019 (804 unités de forage), la baisse significative de la demande de pétrole liée à la pandémie de la Covid-19 a entraîné un effondrement des cours du pétrole. En conséquence, la plupart des opérateurs nord-américains, anticipant une production non rentable du fait d'un cours du WTI se situant entre 40 et 50 dollars, ont réduit leurs activités de forage. En décembre 2020, le nombre moyen d'appareils de forage s'élevait à 339 unités, en baisse de 58 % par rapport à la moyenne de décembre 2019 ; la baisse la plus importante ayant été observée entre mars 2020 (moyenne mensuelle de 772 unités de forage) et août 2020 (moyenne mensuelle de 250 unités). Le nombre d'appareils de forage a repris une trajectoire à la hausse depuis le point bas du mois d'août ; à fin décembre 2020, Baker Hughes indiquait 351 appareils de forage en activité, soit une hausse de 100 appareils de forage depuis le point bas de l'année, bien que ce niveau reste nettement inférieur à celui du début d'année.

Le nombre de puits forés mais inachevés avait augmenté dans les sept régions à dominante pétrolière⁽¹⁾ des États-Unis depuis fin 2017 (6 066 unités) pour atteindre un pic en septembre 2019 (8 381). Depuis, et en raison de contraintes financières fortes, les opérateurs ont achevé des puits existants au détriment des nouveaux forages. Depuis le sommet atteint en septembre 2019, le nombre de puits forés mais inachevés diminue continuellement, atteignant à fin décembre 2020 un total de 7 298 unités, soit une baisse de 13 % par rapport septembre 2019.

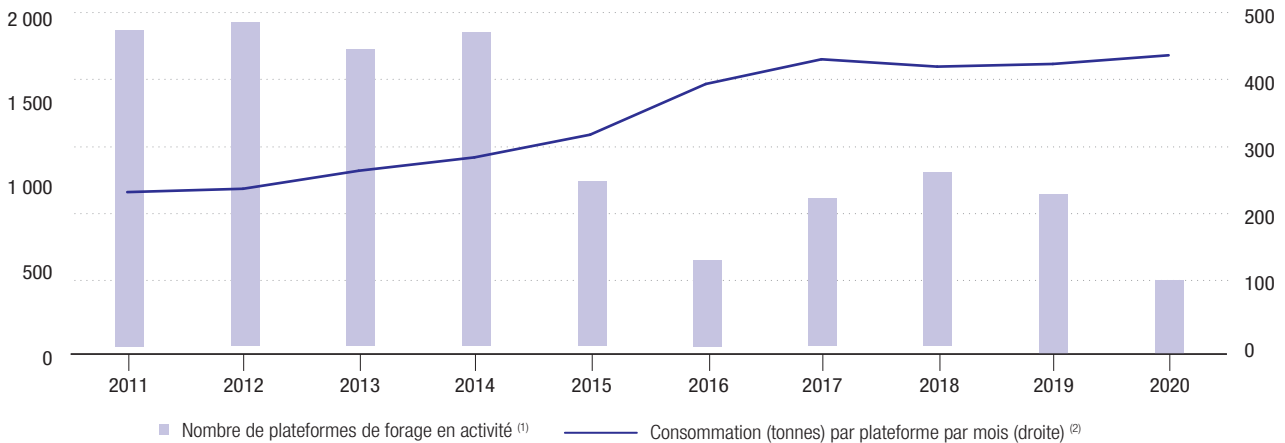
Dans le Golfe du Mexique, le nombre de plateformes de forage actives a commencé à baisser depuis mars 2020 (23 unités de pétrole et gaz) atteignant un point bas fin novembre 2020 à 12 unités. Depuis début décembre, la progression du nombre de plateformes de forage de pétrole et gaz est continue, jusqu'à atteindre 17 unités⁽²⁾ en fin d'année 2020 (contre 23 unités fin 2019).

(1) Anadarko, Appalachia, Bakken, Eagle Ford, Haynesville, Niobrara et le Permian.

(2) Baker Hughes – décembre 2020.

CONSOMMATION DE TUBES OCTG

Le graphique ci-dessous indique que la consommation de tubes OCTG aux États-Unis par appareil de forage est restée globalement stable depuis 2016. Tandis que la consommation par appareil de forage est restée similaire au cours de la période 2017-2019 autour de 430-440 tonnes par appareil, elle a augmenté légèrement en 2020, atteignant une moyenne de 445 tonnes par appareil.

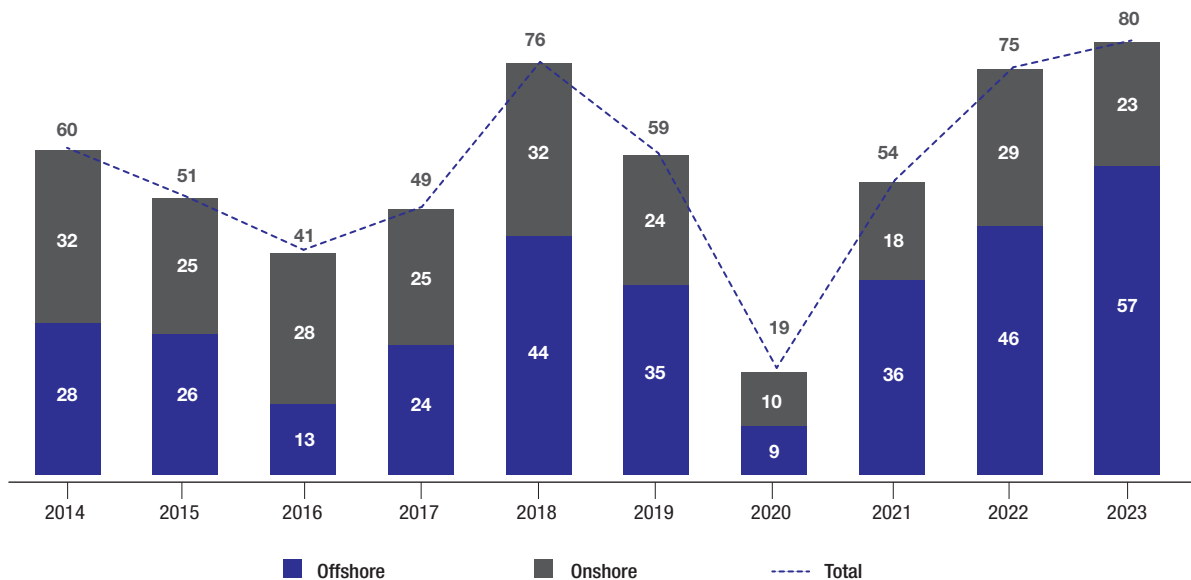


Sources : (1) Baker Hughes (janvier 2021).
(2) Preston US OCTG consumption (janvier 2021).

3.4.1.4 Marché du Pétrole et gaz dans les régions EA-MEA

Selon les estimations de Rystad dans son rapport de janvier 2021, le nombre de FID sanctionnés dans les régions EA-MEA (Europe – Afrique – Moyen-Orient – Asie) avait touché un point bas en 2016 (41 FID sanctionnés, principalement onshore), avant de remonter à 76 FID en 2018. Du fait de la pandémie de la Covid-19, seulement 19 FID ont été sanctionnés en 2020. Rystad prévoit une croissance continue à partir de 2021 (54 projets à sanctionner), les projets offshore étant le moteur de cette reprise.

Décisions finales d'investissement avec des réserves > 30 mbep



Source : Rystad – Janvier 2021.

3.4.1.5 Marché du Pétrole et gaz au Brésil

Les gisements offshore en eaux profondes (principalement pré-salifères) seront le moteur de la croissance de la production pétrolière brésilienne. Le marché Pétrole et gaz brésilien dépend toujours principalement des programmes d'investissements de Petrobras, bien que les compagnies pétrolières internationales renforcent leur présence dans le pays.

Selon le rapport de l'IEA de janvier 2021, la production de pétrole au Brésil au premier semestre 2020 a dépassé le niveau de 2019, et ce

malgré la baisse constatée au deuxième trimestre de l'année. En fin d'année, la production s'est réduite à ~ 2,85 mb/jour pour cause de maintenance dans plusieurs champs. L'IEA prévoit que la production de pétrole au Brésil se stabilisera au-dessus de 3 mb/jour en 2021.

Petrobras a été l'un des principaux participants aux neuf appels d'offres lancés pour l'octroi de droits d'exploitation offshore organisés depuis 2017 : la compagnie a acquis plusieurs blocs en eaux profondes à haut

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Contexte de marché

potentiel qui représentent environ 18 milliards de dollars de « primes de signature ». Par ailleurs, les compagnies pétrolières internationales ont acquis dans le cadre de ces appels d'offres 45 blocs offshore représentant 9 milliards de dollars, confirmant leur grand intérêt pour le marché brésilien.

Le programme initial d'investissements pour la période 2020-2024 de Petrobras qui prévoyait un montant total d'investissements de 75,7 milliards de dollars dont 64 milliards de dollars (85 %) pour les activités d'exploration et production, a été révisé en raison de la crise sanitaire. Ainsi, en avril 2020, Petrobras a lancé un Plan Résilience, avec de nouvelles mesures comprenant une réduction de la production de pétrole, le report des dépenses ainsi que la réduction des coûts opérationnels. Le Groupe a réduit son programme d'investissements de 29 % pour 2020 (investissements en exploration et production en baisse de 27 %), passant ainsi de 12 milliards de dollars à 8,5 milliards de dollars. Cependant, Petrobras a indiqué qu'il continuerait à développer ses activités en donnant la priorité à la production offshore.

Par la suite, en septembre 2020, Petrobras a lancé une revue de son programme d'investissements pour ses activités d'exploration et production, avec une attention plus particulière portée sur les actifs en eaux profondes et très profondes, une priorité aux projets dont le seuil de rentabilité est atteint en dessous de 35 dollars par baril de Brent, et enfin une optimisation des investissements d'exploration. L'actualisation de ce programme a été confirmée et détaillée en décembre 2020 lorsque Petrobras a dévoilé son Plan Stratégique pour la période 2021-2025. Les investissements en exploration et production ont été fixés à 46,5 milliards de dollars sur la période, ce qui représente 84 % des investissements globaux de 55 milliards de dollars US (à comparer à 64 milliards de dollars dans le précédent plan 2020-2024). Les activités pré-salifères représenteront 70 % des investissements en exploration et production. Le champ pré-salifère de Buzios représente désormais 35 % des investissements en exploration et production de Petrobras, c'est-à-dire une part croissante de son portefeuille et de son plan d'investissements. Cette révision du plan est principalement expliquée par l'impact de la crise sanitaire ainsi que par la dévaluation du réal brésilien.

Les Compagnies Pétrolières Internationales (IOCs) ont également annoncé des mesures de réduction de coûts à court terme mais maintiennent un niveau d'engagement élevé au Brésil.

S'agissant du nombre de projets ayant fait l'objet d'une décision finale d'investissement, trois nouveaux projets en eaux profondes ont été sanctionnés en 2019, tous émanant de Petrobras dans les zones pré-salifères (projets Mero 2, Buzios 5 et Sepia). Dans son rapport de janvier 2021, Rystad indique qu'en 2020, deux projets offshore en eaux profondes (devant être opérés par Petrobras) ont fait l'objet d'une décision finale d'investissement pour un montant total d'investissements de 6,7 milliards de dollars. En 2021, Rystad prévoit deux nouveaux projets offshore en eaux profondes (Buzios 6 et Bacalhau) pour un montant global d'investissements de 11,5 milliards de dollars.

Vallourec est très bien positionné au Brésil. En juillet 2020, le Groupe a annoncé la prolongation de ses contrats de fourniture de produits et services à Petrobras jusqu'à mi-2023. Vallourec fournit également des services numériques innovants, conçus pour améliorer la fiabilité et les performances opérationnelles. Ces derniers incluent la gestion des tubes (inspection, réparation, préparation avant livraison), le VAM® Field Service (assistance sur le terrain) ainsi que le stockage et le transport. Enfin, les solutions digitales Vallourec.smart prennent en charge la planification, la gestion et l'exécution des services, garantissant la traçabilité du produit de l'usine à l'exploitation.

Concernant les Compagnies Pétrolières Internationales, le Groupe a signé des accords-cadres pluriannuels (tubes, accessoires et services) avec les Majors opérant actuellement dans la région. Les récents appels d'offres (principalement pour les activités pré-salifères) au Brésil ont attiré ces compagnies qui ont toutes désormais des actifs. Exxon, Total et Shell se concentrent actuellement sur les activités d'exploration dans les bassins de Santos et Campos, récemment acquis, tandis qu'Equinor progresse dans son plan de développement du champ pré-salifère de Bacalhau.

3.4.1.6 Environnement de prix des tubes OCTG pour le marché Pétrole et gaz

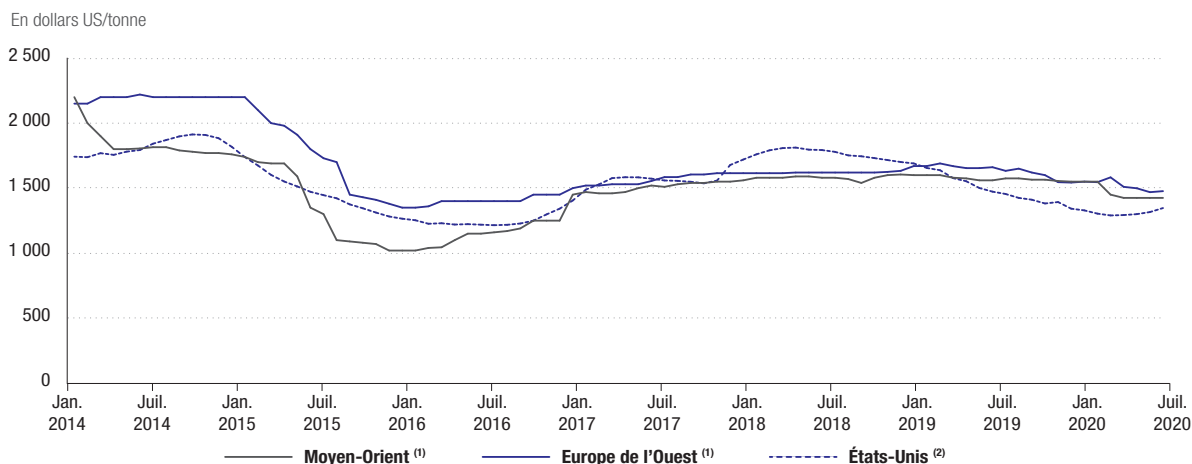
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des prix des OCTG pour le Moyen-Orient, les États-Unis et l'Europe de l'Ouest.

Dans les régions MEA, les prix moyens sont restés globalement stables autour de 1 550-1 600 dollars/tonne depuis juillet 2019 avant de commencer à baisser depuis août 2020 jusqu'à atteindre 1 425 dollars en décembre 2020.

En Europe de l'Ouest, après avoir connu une hausse continue en 2019 jusqu'à atteindre un pic de 1 690 dollars à la fin juillet 2019, les prix ont commencé à baisser à partir de ce moment. À fin décembre 2020,

les prix OCTG en Europe de l'Ouest ont atteint 1 477 dollars (~ 13 % inférieurs au niveau de juillet 2019).

Aux États-Unis, à la suite du pic atteint en août 2018 (1 812 dollars), les prix OCTG ont affiché une baisse continue jusqu'à atteindre un point bas à 1 290 dollars en août 2020. En décembre 2020, les prix OCTG aux États-Unis s'élèvent à 1 347 dollars, traduisant une baisse de 5,5 % depuis le début de l'année. En 2021, l'éventuelle reprise graduelle du marché devrait s'accompagner d'une tendance positive sur les prix.



Sources : (1) Fastmarkets (OCTG casing L80 premium connection) – Décembre 2020.

(2) Pipe Logix (average Seamless pipes) – Décembre 2020.

3.4.2 Industrie et autres marchés

La demande pour les applications industrielles dépend de l'environnement de secteurs tels que l'automobile, l'agriculture, la construction ou l'industrie manufacturière. La croissance de ces secteurs est corrélée à de nombreux facteurs, mais de manière générale elle suit la croissance du PIB.

Les prévisions économiques mondiales ont été impactées par la pandémie de la Covid-19 qui a commencé en Chine avant de rapidement se disséminer à travers l'Europe, les États-Unis et

l'Amérique du Sud depuis février 2020. Du point de vue de l'offre, l'économie globale a été paralysée avec de nombreuses fermetures d'usines et des perturbations des réseaux logistiques. Les mesures de confinement adoptées par de nombreux pays ont également affecté la demande globale, bien qu'une reprise modérée puisse être observée depuis le troisième trimestre 2020. Par conséquent, les institutions économiques internationales prévoient que les PIB européen, nord-américain et plus généralement mondial seront fortement impactés négativement en 2020 avant une reprise en 2021.

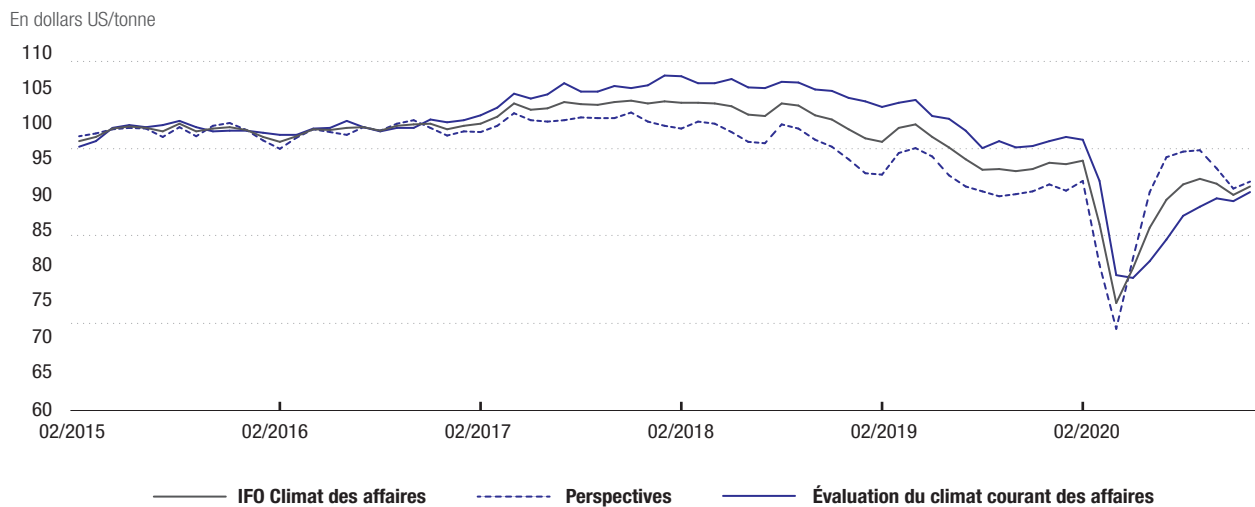
Europe (Allemagne)

La forte dégradation de l'indice du climat des affaires ifo depuis mars 2020 reflète l'impact de la Covid-19 sur l'économie allemande. L'indice est passé de 95,8 points en février à 75,4 points en avril, soit la plus forte baisse et le niveau le plus bas jamais atteint. Depuis le mois d'avril 2020, l'indice s'est redressé progressivement jusqu'à atteindre 93,2 en septembre. Malgré de nouvelles mesures de confinement adoptées au quatrième trimestre de l'année, l'économie allemande montre de la résilience.

Concernant le secteur de la production industrielle, l'indice a atteint un point bas en avril 2020 (- 41,9) en lien avec l'effondrement de la demande de produits industriels ; la baisse a impacté toutes les branches de l'industrie et de nombreuses entreprises ont annoncé

des mesures de réduction de leur production. D'après les données actualisées de décembre 2020, l'indice de production industrielle montre des signes de reprise notables, particulièrement pour les secteurs de la chimie et de l'ingénierie mécanique. Les entreprises semblent plus optimistes quant à leur situation actuelle (niveau le plus élevé depuis janvier 2020) ainsi que sur leurs perspectives des six prochains mois.

À la suite du point bas atteint en avril 2020 à 71,7, l'indice ifo des perspectives d'affaires s'est repris dans un premier temps jusqu'à atteindre 97,3 en septembre. Les nouvelles mesures de restriction adoptées au quatrième trimestre 2020 ont eu pour conséquence une baisse, avec un indice qui est retombé à 92,8.



Source : IFO Institute décembre 2020.

Brésil

Au Brésil, la croissance du PIB pour 2020 était de - 4,4 % ⁽¹⁾, reflétant la crise profonde provoquée par la Covid-19, impactant l'ensemble des activités et plus spécifiquement les services. L'agriculture a été le seul secteur en croissance cette année. L'industrie a été impactée et plus spécifiquement le secteur automobile aux deuxième et troisième trimestres 2020. Le secteur minier ainsi que la construction ont été plus résilients, affichant un fort redressement au cours du second semestre de l'année.

Pour 2021, le PIB est attendu en hausse de 3,5 % ⁽²⁾. Une reprise globale est anticipée, principalement tirée par le secteur industriel, y compris le secteur automobile. Enfin, le secteur agricole devrait continuer de jouer un rôle important dans l'économie brésilienne, avec une activité en hausse attendue sur 2021.

Le Groupe extrait également du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de ses sociétés affiliées situés à Jeceaba, dans le Minas Gerais, et commercialise également sa production sur les marchés locaux.

Au deuxième trimestre 2019, Vallourec a obtenu le permis nécessaire des autorités de l'État de Minas Gerais pour l'extension de la capacité de production, avec la construction d'une nouvelle unité de traitement qui devrait permettre d'atteindre une capacité de production totale d'environ 8,7 millions de tonnes en 2022. En 2020, le volume de production atteint a été de 7,9 millions de tonnes. La production de minerai de fer devrait rester à un niveau comparable jusqu'à la mise en service du projet d'extension.

(1) Banque Centrale brésilienne / Focus report, 8 janvier 2021.

(2) Banque Centrale brésilienne / Focus report, 25 janvier 2021.

3.4.3 Énergie électrique

La demande de tubes sans soudure pour le marché de l'Énergie électrique dépend de la construction et de la maintenance des centrales électriques conventionnelles ou nucléaires.

3.4.3.1 Énergie conventionnelle

Le marché des centrales conventionnelles au charbon est en déclin au niveau mondial.

Compte tenu de ce déclin, le groupe Vallourec avait annoncé, en février 2020, le lancement d'un plan de cession de cette activité. La fermeture de l'usine de Reisholz (Allemagne), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles, est effective depuis l'été 2020.

3.4.3.2 Énergie nucléaire

De manière générale, les difficultés de financement, les problématiques liées à la hausse du niveau de sûreté des installations ainsi que les réticences politiques de certains pays ralentissent le développement du nucléaire.

En février 2021, Vallourec a annoncé avoir engagé des discussions dans le cadre d'une cession de Valinox Nucléaire SAS. Cette transaction pourrait avoir lieu au cours du premier semestre 2021 et est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel.

3.4.4 Énergies renouvelables et transition énergétique

Dans le sillage de la COP21 et de l'Accord de Paris, on observe une volonté forte de la part des pouvoirs publics ainsi que du secteur privé pour développer les énergies renouvelables et ouvrir la voie à la transition énergétique vers un mode de vie décarboné et durable.

Vallourec participe à plusieurs projets d'innovation afin de saisir de nouvelles opportunités liées à la transition énergétique. La demande de solutions tubulaires pourrait être enrichie par les offres suivantes :

- la géothermie destinée à la production électrique. Elle représente actuellement environ 1 % du total des capacités installées de production d'énergie renouvelable et est concentrée principalement sur les points chauds volcaniques (ouest des États-Unis, Indonésie, Afrique orientale...). Les capacités devraient augmenter de 5 % par an jusqu'en 2040.
- l'éolien représente presque la moitié des capacités installées de production d'énergie renouvelable et a affiché des taux de croissance régulière de l'ordre de 10 % par an ces dernières années. À l'intérieur de ce segment, l'éolien en mer reste d'une taille relativement modeste, présent essentiellement en mer du Nord, mais devrait continuer à connaître une forte croissance au cours des décennies à venir.

- captage, utilisation et stockage du carbone (CCUS) : cette technologie est encore émergente et doit franchir les phases de démonstration avant d'atteindre le stade du développement commercial. Les objectifs d'émissions nécessiteraient le captage, le stockage ou la réutilisation d'environ 850 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an d'ici à 2030, selon l'IEA. La récente hausse des prix du carbone dans l'Union européenne, le lancement d'un marché du carbone en Chine en 2017, et la réforme du crédit d'impôt 45Q aux États-Unis (qui accorde un crédit d'impôt de 50 dollars pour chaque tonne de CO₂ captée et stockée) témoignent de l'ouverture de nouvelles perspectives.

- la production d'hydrogène « bleu » (lié au captage du carbone) et d'hydrogène « vert » (produit par électrolyse) pourrait représenter une solution compétitive présentant des opportunités intéressantes. Le développement d'applications de l'hydrogène serait facilité par les réductions des coûts d'électrolyse liées aux économies d'échelle, ainsi que par le soutien des autorités publiques pour faciliter le déploiement des infrastructures nécessaires (postes de ravitaillement, produits à base d'hydrogène).

Le solaire est l'énergie la moins coûteuse et dont l'utilisation tend à se répandre. Cette énergie peut se déployer à travers une large palette de projets, en passant des fermes solaires à grande échelle, avec pour unique objectif la production d'énergie, à des projets plus élaborés afin de s'accommoder de conditions climatiques difficiles, des contraintes d'espace ou pour d'autres raisons (agriculture, hangar, etc.).

3.4.5 Matières premières

Ferraille

Le prix des matières premières telles que la ferraille a un impact sur les résultats de Vallourec, notamment aux États-Unis et au Brésil.

Équipée d'un four électrique, l'aciérie américaine du Groupe Vallourec utilise de la ferraille. Aux États-Unis, les prix de la ferraille en 2020 ⁽¹⁾ ont été en moyenne de 278 dollars/tonne, contre 289 dollars/tonne en 2019, soit une baisse de 3,9 %. Les prix de la ferraille étaient élevés en début d'année (305 dollars/tonne), continuant sur la tendance haussière ayant débuté en octobre 2019. La crise liée à la pandémie a entraîné une baisse importante en avril 2020 (235 dollars/tonne, ou - 18 % par rapport à mars 2020). Cependant, depuis le mois de juillet 2020 (235 dollars/tonne), du fait d'une plus forte demande, les prix de la ferraille ont progressé jusqu'à atteindre 370 dollars/tonne en décembre 2020.

Au Brésil, la production d'acier de Vallourec se concentre désormais sur le site de Jeceaba qui bénéficie d'installations récentes, combinant un four électrique utilisant de la ferraille et un haut-fourneau alimenté en minerai de fer extrait de la mine de Vallourec située dans l'État de Minas Gerais.

Minerai de fer

En 2020, le prix international moyen du minerai de fer ⁽²⁾ s'est établi à 109 dollars/tonne, un niveau supérieur à celui de 2019 (93 dollars/tonne) principalement du fait de la progression des prix constatée au cours du second semestre. Après une baisse observée en avril (83,8 dollars/tonne) liée à la pandémie, le prix international moyen du minerai de fer est fortement remonté jusqu'à 155,8 dollars/tonne en moyenne en décembre (dont un point haut à 176,9 dollars/tonne atteint le 21 décembre).

(1) CRU – Shredded Pittsburgh – \$/LT.

(2) Platts SBB – IODEX Iron ore fines 62 % CFR North China \$/t.

3.4.6 Devises

Le groupe Vallourec est sensible à la volatilité des devises étrangères (essentiellement le réal brésilien et le dollar).

L'effet conversion représente l'écart de valorisation des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro dans les comptes consolidés du Groupe. Pour les filiales générant des profits, cet effet est positif quand la devise s'apprécie vis-à-vis de l'euro et négatif quand la devise se déprécie vis-à-vis de l'euro.

L'effet transaction représente un gain ou une perte de chiffre d'affaires (ou de coûts) quand des contrats sont facturés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité. L'effet transaction est exprimé dans la devise fonctionnelle de l'entité. Il est positif quand la devise fonctionnelle se déprécie et négatif lorsqu'elle s'apprécie, avec un délai lié aux couvertures déjà mises en place.

3.5 Faits marquants de l'exercice 2020 et du début de l'exercice 2021

3.5.1 Exercice 2020

Gouvernance

Dans sa séance du 18 février 2020, le Conseil de Surveillance, conformément au plan de succession annoncé le 17 septembre 2019, a nommé Édouard Guinotte en qualité de membre et Président du Directoire à compter du 15 mars 2020. Olivier Mallet a été reconduit en qualité de membre du Directoire et Directeur Financier du Groupe.

Le 23 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé de coopter Mme Virginie Banet et M. Antoine Cahuzac en qualité de membres du Conseil de Surveillance, en remplacement respectivement d'Alexandra Schaapveld et Philippe Altuzarra, démissionnaires.

Virginie Banet et Antoine Cahuzac ont été nommés membres du Comité Financier et d'Audit. Antoine Cahuzac a rejoint également le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Corine de Bilbao a été nommée en qualité de membre du Comité Stratégique et membre du Comité RSE.

Le 15 juillet 2020, Claire Langelier a été nommée Secrétaire Générale du Groupe. Elle est membre du Comité Exécutif et Secrétaire du Conseil de Surveillance. Claire Langelier est responsable du juridique et du développement durable.

Le 30 septembre 2020, en application des dispositions légales en vigueur, le Comité d'entreprise européen a désigné M. Ayhan Üstün de nationalité allemande comme deuxième membre représentant les salariés au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec SA, pour une durée de quatre ans.

Le 22 octobre 2020, le Groupe a annoncé la nomination de Naila Giovanni à la tête de la Direction « Digital & Systèmes d'Information ». Elle rejoint le Comité Exécutif du Groupe. À la tête d'une direction mondiale, composée d'une équipe internationale rassemblant des centres d'expertises variés, Naila Giovanni pilotera et mettra en œuvre la stratégie digitale du Groupe.

Projet d'augmentation de capital, abandonné en cours d'année

Vallourec a annoncé le 19 février 2020 avoir le projet de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 800 millions d'euros, pour permettre de désendetter le Groupe de manière significative, de réduire ses frais financiers, et de gagner en flexibilité pour réussir la mise en œuvre de sa stratégie. En raison de la crise de la Covid-19 qui a entraîné une chute des marchés mondiaux Pétrole et gaz, ce projet a été abandonné.

Lancement de mesures pour faire face à un contexte de marché difficile

En 2020, Vallourec a lancé des mesures de réduction de coûts à travers le groupe pour faire face à un contexte de marché difficile.

En Amérique du Nord, l'effectif a été réduit de plus d'un tiers (plus de 900 postes) dans l'ensemble des usines et des fonctions support.

En Europe, le Groupe poursuit ses initiatives de réduction de coûts :

- en France, le Groupe a annoncé une réduction d'environ 350 postes sur des unités de production et les fonctions support, incluant la fermeture des installations de traitement thermique de Déville. La mise en place de ces mesures est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel au S1 2021 ;
- en Allemagne, le Groupe met en œuvre des mesures additionnelles incluant une réduction supplémentaire d'environ 200 postes sur 2021-2022 ainsi que le recours intensif au chômage partiel, avant la mise en place d'une réduction du temps de travail.
- Au Brésil, un plan d'action global a permis de réduire d'environ 500 postes les fonctions support, en 2020.

Ouverture d'une procédure de mandat *ad hoc* et début des discussions relatives au projet de restructuration financière

En septembre 2020, Vallourec a annoncé vouloir étendre les discussions entamées avec certaines de ses banques à ses principaux créanciers afin de parvenir à une restructuration financière qui permette de traiter ses échéances à venir et de rééquilibrer sa structure financière, en tenant compte des conséquences de la crise de la Covid-19 et des marchés pétroliers sur son activité.

Afin de faciliter ces discussions en préservant au mieux l'intérêt de toutes les parties prenantes, le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre a désigné un mandataire *ad hoc* le 23 septembre 2020. Avant cette date, Vallourec avait obtenu de ses créanciers les accords nécessaires pour permettre cette nomination.

Le 17 novembre 2020, Vallourec a confirmé avoir approché ses créanciers en vue de restructurer son endettement d'un montant de 3,5 milliards d'euros au 30 septembre 2020, dont 1,7 milliard venant à échéance en février 2021, par voie de conversion en capital de plus de la moitié du montant en principal de son endettement.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Faits marquants de l'exercice 2020 et du début de l'exercice 2021

Succès commerciaux

Le 13 mai 2020, Vallourec a annoncé que son contrat avec Equinor au Brésil avait récemment été prolongé jusqu'en mars 2024. Le cadre de ce contrat a été élargi pour inclure de nouveaux produits dans la gamme des tubes en acier sans soudure et des accessoires OCTG utilisés dans les opérations d'Equinor au Brésil, ainsi que des services de stockage, de maintenance, de préparation des puits de pétrole, de planification collaborative, de gestion des tubes après utilisation, d'inspection et de réparation.

Le 29 juillet 2020, Vallourec a annoncé la prolongation de ses contrats de fourniture de produits et services à Petrobras jusqu'en 2023. Depuis la signature initiale de ces contrats en 2018, Vallourec fournit à Petrobras des produits OCTG, incluant des tubes en acier sans soudure, des connexions premium et des accessoires, ainsi que des services associés tels que l'inspection, la réparation et la supervision offshore, entre autres, soutenus par son offre digitale Vallourec.smart.

Le 18 novembre 2020, Vallourec a annoncé l'extension de son contrat-cadre pour une durée de cinq ans avec Total.

ESG : un engagement récompensé par les agences de notation extra-financières

La politique de développement durable du Groupe est régulièrement reconnue par les agences de notation extra-financière. Nos performances, notamment dans les trois domaines majeurs que sont la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, font de Vallourec un acteur responsable du marché.

3.5.2 Premier trimestre 2021

Restructuration financière

Le 3 février 2021, Vallourec a annoncé avoir franchi une étape majeure dans sa restructuration financière avec la conclusion d'un accord de principe avec ses principaux créanciers. Cet accord répond aux objectifs du Groupe de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil. L'accord de principe prévoit notamment un désendettement significatif de 1 800 millions d'euros au travers d'augmentations de capital et d'un abandon de créances ainsi que le refinancement de la dette résiduelle sur une période de cinq ans au travers de la mise en place d'un crédit renouvelable, d'un prêt garanti par l'État et d'un nouvel emprunt obligataire senior.

Le 4 février 2021, le Tribunal de Commerce de Nanterre a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de Vallourec afin notamment de permettre la mise en œuvre de cette restructuration financière (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel).

En juin 2019, MSCI ESG Rating a positivement révisé sa notation sur Vallourec, passant de « A » à « AA » mettant en avant les nombreux changements entrepris. L'agence de notation extra-financière a annoncé maintenir sa notation de « AA » dans sa revue de novembre 2020.

Le 25 juin 2020, Vallourec a annoncé ses ambitions de réduction de ses émissions carbone directes et indirectes à horizon 2025 en prenant l'année 2017 comme référence. Ces objectifs ont été approuvés par la Science – Based Targets initiative (SBTi), et Vallourec devient la première société du secteur Pétrole et gaz à obtenir cette reconnaissance ⁽¹⁾. Concrètement, le Groupe qui est déjà un faible émetteur de gaz à effet de serre, s'engage à :

- réduire ses émissions directes de 20 % (scopes 1 et 2) ;
- réduire l'ensemble de ses émissions directes et indirectes de 25 % (scopes 1, 2 et 3).

Le 14 octobre 2020, Vallourec Star, filiale de Vallourec à Youngstown (Ohio), a reçu le premier prix Encouraging Environmental Excellence de la part de l'Agence de protection de l'environnement de l'État de l'Ohio pour l'ensemble de son programme et de ses activités en lien avec l'environnement allant au-delà des exigences de conformité réglementaires en matière de réduction des déchets et d'amélioration des performances environnementales. Le programme Encouraging Environmental Excellence, également connu sous le nom de Programme E3, distingue les organisations pour leurs réalisations en termes de gestion de l'environnement et pour leur engagement en faveur de l'excellence environnementale.

Projet de cession de Valinox Nucléaire SAS

Le 17 février 2021, Vallourec a annoncé avoir initié des discussions en lien avec une cession de Valinox Nucléaire SAS. Cette transaction pourrait avoir lieu durant le premier semestre 2021 et sera soumise à la consultation des instances représentatives du personnel.

Objectif d'économies de coûts sur 2021-2025

Vallourec a également annoncé un objectif de 400 millions d'euros d'économies brutes de coûts sur la période 2021-2025. La compétitivité du Groupe sera renforcée grâce aux programmes transverses de réduction de coûts qui s'appuient sur l'amélioration continue des processus de production grâce au déploiement de l'Industrie 4.0, à l'intensification des initiatives *lean* et à l'analyse des données, ainsi que grâce à la réduction des coûts d'achats et à des initiatives régionales en Amérique du Nord, en Europe et au Brésil. L'objectif annoncé de 400 millions d'euros sur la période 2021 à 2025 concerne tant les coûts fixes que les coûts variables du Groupe.

(1) Il est précisé que le SBTi a classé Vallourec dans le secteur « Mining -Iron, Aluminium, Other Metals » pour la validation de ses objectifs. Toutefois, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé majoritairement dans le secteur Pétrole et Gaz, la Société s'est comparée au secteur « Oil & Gas » du SBTi ; aucune entreprise de ce secteur n'a obtenu la validation de sa trajectoire par le SBTi.

3.6 Exécution du Plan de Transformation – Vision stratégique et traduction dans le Plan d'Affaires

3.6.1 Un Plan de Transformation exécuté avec succès, un Groupe désormais plus agile et plus compétitif

3.6.1.1 Dépassement des objectifs de réduction de coûts et rationalisation des actifs du Groupe

Dans le cadre du Plan de Transformation lancé début 2016, le Groupe avait annoncé un objectif de 400 millions d'euros d'économies brutes sur une période de quatre ans (2016-2020). Avec la réalisation de 165 millions d'euros d'économie de coût en 2020 pour un objectif sur l'année de 130 millions d'euros, Vallourec a largement dépassé cet objectif en atteignant 751 millions d'euros sur la période 2016-2020.

La rationalisation des actifs industriels européens du groupe en France et en Allemagne est reflétée dans la baisse du nombre de sites du Groupe. L'Europe se positionne désormais comme un centre d'excellence pour la production des produits premium, prenant en charge les marchés locaux tout en offrant une route de production flexible permettant des délais de livraisons courts pour l'export.

Le Groupe a fermé à l'été 2020 l'usine de Reisholz (Allemagne), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles.

Le Groupe a également annoncé en 2020 un projet de fermeture des installations de traitement thermique de Déville ⁽¹⁾.

3.6.1.2 Déploiement réussi des nouvelles routes de production

De nouvelles routes de production ont été déployées à partir des usines très compétitives du Brésil et d'Asie, dont le Groupe continue de maximiser l'utilisation. Ces nouvelles routes permettent de répondre à l'essentiel de la croissance attendue de la demande en produits premium Pétrole et Gaz des régions EA-MEA.

Le taux d'utilisation de ces nouvelles routes ⁽²⁾ pour la demande premium Pétrole et gaz dans les régions EA-MEA est passé de 19 % en 2015 à 62 % en 2020.

3.6.2 Une vision stratégique reposant sur des leviers de création de valeur clairement identifiés

3.6.2.1 Poursuite des initiatives pour renforcer la compétitivité

MAXIMISER L'UTILISATION DES ROUTES LES PLUS COMPÉTITIVES : VSB ET TIANDA

Les activités brésiliennes ont été rationalisées et des économies significatives réalisées. Les exportations représentent environ 60 % de la production totale de VSB, qui est qualifiée par les Majors pour les produits OCTG premium et qui a lancé en 2020 un projet « Best-in-class » pour l'offre de Project Line Pipe.

Tianda, acquis fin 2016, a été complètement intégrée au réseau global de Vallourec. Tianda est désormais qualifiée par les Majors et les Compagnies Pétrolières Nationales pour le premium conventionnel, et vise une production premium à hauteur de 45 % de sa production totale d'ici 2025, contre 23 % en 2020.

Le Groupe vise un taux d'utilisation des nouvelles routes ⁽²⁾ pour la demande premium Pétrole et gaz dans les régions EA-MEA d'environ 74 % en 2025.

400 MILLIONS D'EUROS D'ÉCONOMIES DE COÛTS SUPPLÉMENTAIRES VISÉS SUR 2021-2025

La compétitivité du Groupe sera intensifiée grâce aux programmes transverses de réduction de coûts qui s'appuient sur l'amélioration continue des processus de production grâce au déploiement de l'Industrie 4.0, à l'intensification des initiatives lean et à l'analyse des données, ainsi que grâce à la réduction des coûts d'achats et à des initiatives régionales.

Ainsi en Amérique du Nord, pour gagner en agilité, le Groupe améliore ses opérations grâce au dégoullottage de ses routes les plus compétitives et à l'optimisation de ses capacités de finition.

En Europe, le Groupe vise, au travers de ses efforts d'adaptation permanents, à s'assurer que les unités de production sont correctement calibrées pour éviter les effets de sous-adaptation.

Au Brésil, le Groupe concentre ses efforts sur l'internalisation de certaines fonctions sous-traitées, l'optimisation du coût de production de l'acier, la refonte des processus de maintenance et de planification des ventes et des opérations ainsi qu'une nouvelle rationalisation du site de Barreiro.

(1) La mise en place de mesures est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel au S1 2021.

(2) Pourcentage de produits premium OCTG et PLP laminés à VSB ou à Tianda, par rapport aux livraisons totales de « swing orders » c'est-à-dire de commandes pouvant être servies indifféremment depuis l'Europe, le Brésil ou l'Asie.

3.6.2.2 Des fondamentaux de marché confirmés

Le secteur de l'énergie est en transition, mais le recours au pétrole et gaz est encore indispensable à moyen terme. Après la forte baisse observée en 2020, il y a consensus sur une reprise de la demande de pétrole à court et à moyen terme.

Les investissements d'exploration et production sont nécessaires pour fournir le niveau de demande, tout en compensant l'épuisement annuel des puits (5 % par an en moyenne). Ce niveau de demande nécessite par ailleurs la contribution de toutes les régions productrices.

La reprise de la demande combinée au contrôle de l'offre par l'OPEP+ pourraient amener le prix du pétrole au niveau requis pour permettre des investissements d'exploration et de production répondant à la demande.

Les parts de marché des zones de production seront différentes de celles d'avant la crise : le Moyen-Orient et le Brésil offshore seront des régions gagnantes tandis que le non-conventionnel aux États-Unis devrait rester en dessous du niveau d'activité de 2018-2019.

EN AMÉRIQUE DU NORD : UNE FLEXIBILITÉ DES OPÉRATIONS DANS LE MARCHÉ LE PLUS VOLATIL

L'activité de forage devrait redémarrer progressivement au cours des prochaines années, sans toutefois revenir au niveau de 2019.

Le marché devrait connaître une consolidation de la concurrence et de la distribution, et la réduction des capacités de tubes soudés devrait impacter positivement la part de marché des tubes sans soudure. De plus, le marché nord-américain bénéficie de protections douanières.

Sur ce marché, Vallourec est un acteur local pleinement intégré qui bénéficie d'une organisation très flexible permettant de s'adapter à un marché volatil, comme cela a été démontré début 2020. En outre, le positionnement de marché de Vallourec profitera de nouvelles connexions lancées en 2020 (VAM® SPRINT) et du déploiement des solutions Vallourec.smart.

EA-MEA : DES POSITIONS FORTES SUR DES MARCHÉS ATTRACTIFS

Les marchés EA-MEA continueront d'être fortement impactés par la crise en 2021. La reprise du marché en volume pourrait avoir lieu à partir de 2022, en particulier dans les régions gagnantes (Moyen-Orient et Afrique de l'Est). Cependant, l'intensité de la concurrence devrait maintenir la pression sur les prix dans toutes les régions EA-MEA.

Sur ces marchés, Vallourec bénéficie d'une empreinte industrielle refondue et agile qui se traduit par une compétitivité retrouvée et des routes de production flexibles et complémentaires : Europe, Brésil et Chine. Vallourec s'appuiera également sur sa proximité avec ses clients grâce à une présence locale et à une offre complète de produits et de services, avec des positions de premier plan sur les produits Premium.

BRÉSIL : UN POSITIONNEMENT IDÉAL POUR TIRER PROFIT DE LA CROISSANCE ATTENDUE

Petrobras concentre ses investissements d'exploration et production sur le développement de ses projets pré-salifères. Le marché y est essentiellement haut de gamme en raison de la nature très exigeante du pré-salifère offshore. La tendance de marché est également positive pour les projets offshore PLP.

Vallourec est le seul producteur local de tubes sans soudure au Brésil et y bénéficie d'un outil industriel de pointe, fournissant à la fois les marchés locaux et mondiaux et disposant d'une offre unique de services locaux. Le contrat-cadre avec Petrobras souligne une relation commerciale de longue date et l'intégration de Vallourec dans la chaîne logistique de Petrobras. Vallourec est également reconnu comme fournisseur de référence par les compagnies pétrolières internationales au Brésil.

INDUSTRIE ET MINÉRAI DE FER

En Europe, le marché de l'industrie a fortement baissé en 2020 et la reprise devrait être progressive, atteignant potentiellement seulement environ 90 % du niveau d'avant la crise d'ici 2024. Cette reprise s'opérera cependant à des rythmes différents selon les segments. Vallourec protégera ses parts de marché en s'appuyant sur sa compétitivité améliorée, le développement de son offre aux utilisateurs finaux et l'accès à de nouveaux produits.

L'industrie brésilienne devrait se redresser à un rythme modéré, avec une croissance à long terme inférieure au rythme attendu avant la crise.

L'extension de la capacité de production de la mine de fer au Brésil pour un investissement d'environ 60 M€ est en cours avec une mise en service fin 2021. Elle permettra d'atteindre une production de 8,7 Mt/an en 2022. La mine a une structure de coûts très compétitive et une rentabilité élevée.

3.6.2.3 Capitaliser sur la différenciation technologique et la notoriété de la marque pour développer de nouveaux produits et solutions

Le Groupe envisage également d'augmenter son chiffre d'affaires en capitalisant sur sa différenciation technologique et la notoriété de sa marque pour développer de nouveaux produits et solutions.

De nouvelles solutions digitales, incluant l'offre Smartengo™, sont déjà disponibles sur le marché et contribuent à la différenciation de l'offre commerciale Vallourec.

3.6.2.4 Saisir les opportunités liées à la transition énergétique

Le Groupe prépare l'avenir en développant des solutions durables pour répondre aux opportunités offertes par la transition énergétique et notamment pour les applications de l'énergie solaire, la géothermie, l'éolien offshore, la capture et le stockage de carbone, ainsi que l'hydrogène.

Le Groupe utilisera son expertise industrielle, ses capacités d'innovation, ainsi que ses relations avec ses clients engagés dans la transition énergétique pour capturer ces opportunités. Vallourec a mis en place une organisation dédiée pour mener des projets innovants et attend de ces opportunités un chiffre d'affaires significatif à l'horizon 2025.

3.6.3 Traduction dans le Plan d'Affaires

Pour les besoins de la négociation du projet de restructuration financière plus amplement décrit à la section 3.7 « Description du projet de restructuration financière » du présent Document d'enregistrement universel, la Société a préparé et communiqué au mois d'octobre 2020, à certains de ses créanciers soumis à des engagements de confidentialité, un plan d'affaires afin d'identifier les éventuels besoins de nouvelles liquidités et des perspectives de certains agrégats financiers du Groupe extraits du plan d'affaires.

Dans son communiqué du 3 février 2021 relatif à la conclusion d'un Accord de Principe avec ses principaux créanciers dans le cadre de sa restructuration financière, le Groupe a présenté certains indicateurs financiers pour les années 2021, 2022 et 2025 aux fins d'établissement de l'équivalence de l'information.

La Société a estimé que les indicateurs communiqués pour l'exercice 2021 résultant des travaux d'octobre 2020 ne reflétaient plus les perspectives pour l'exercice 2021, compte tenu de l'évolution de l'environnement intervenu depuis lors, et qu'elle était en mesure de publier des objectifs pour l'exercice 2021. Elle a publié ces objectifs dans son communiqué de presse du 17 février 2021 ; ceux-ci font l'objet des développements visés à la section 3.9.1 « Perspectives – Prévisions » du Document d'enregistrement universel.

Pour les années 2022 et 2025, les indicateurs suivants ont été publiés dans le communiqué de presse du 3 février 2021. Ces indicateurs, qui ont été préparés en octobre 2020 dans le cadre des discussions sur la restructuration financière, sont la traduction de la vision stratégique du Groupe développée dans la section 3.6.2 « Une vision stratégique reposant sur des leviers de création de valeur clairement identifiés » du présent Document d'enregistrement universel et ne constituent ni une guidance, ni des prévisions d'aucune sorte.

<i>En millions d'euros</i>	2022	2025
Chiffres d'affaires	3 591	4 473
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	422	690
Marge de RBE	11,8 %	15,4 %
Coût financier net	- 105	- 109
Investissements Industriels bruts	- 180	- 190
Flux de trésorerie disponible ⁽¹⁾	- 139	185
Levier financier net ⁽²⁾	2,5 x	1,2 x

(1) Flux de trésorerie disponible : flux de trésorerie généré par l'activité minoré des investissements industriels bruts et majoré/minoré de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

(2) Levier financier net : endettement financier net par rapport au résultat brut d'exploitation.

Ces indicateurs n'ont été inclus dans le communiqué du 3 février 2021 et ne sont présentés dans le présent Document d'enregistrement universel qu'aux fins d'établissement de l'équivalence d'information. Pour cette raison et eu égard notamment à l'horizon de temps concerné, à la volatilité de l'environnement dans lequel le Groupe évolue, et aux incertitudes liées à l'épidémie de la Covid-19, ils ne doivent pas et ne peuvent pas être assimilés à des prévisions ou estimations au sens du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019.

3.7 Présentation du Plan de Sauvegarde

3.7.1 Les négociations avec les parties prenantes

3.7.1.1 Déroulement des négociations et ouverture d'une procédure de mandat *ad hoc*

Début 2020, Vallourec a annoncé avoir le projet de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant d'environ 800 millions d'euros, pour permettre de désendetter le Groupe de manière significative, de réduire ses frais financiers, et de gagner en flexibilité pour réussir la mise en œuvre de sa stratégie. En parallèle, Vallourec avait également obtenu un accord sur le refinancement de ses lignes de crédit avec la mise à disposition par ses principales banques commerciales de nouvelles lignes de crédit pour un montant total de 800 millions d'euros, sous condition de réalisation de l'augmentation de capital. Ces nouvelles lignes de crédit avaient vocation à apporter à Vallourec une source de liquidité de long terme grâce à une maturité de quatre ans, soit jusqu'en 2024, le cas échéant prorogeable d'un an complémentaire.

La chute sans précédent de la demande de pétrole provoquée par la crise de la Covid-19 (environ moins 20% au deuxième trimestre 2020 par rapport à 2019) n'a pas été immédiatement compensée par des réductions de l'offre de pétrole venant des pays membres et non-membres de l'OPEP+. En conséquence, le prix du pétrole a chuté et les compagnies pétrolières et gazières ont réduit fortement leurs dépenses d'investissement (environ moins 50% en 2020 pour le secteur onshore américain, moins 25% pour les compagnies pétrolières internationales et les sociétés cotées, et une réduction moins importante pour les compagnies pétrolières nationales), ce qui a eu un impact sur les activités de Vallourec.

Compte tenu du nouvel environnement et des conditions de marché détériorées dans le contexte de la crise de la Covid-19 détaillées ci-dessus, l'augmentation de capital de Vallourec d'un montant de 800 millions d'euros, approuvée par l'Assemblée Générale en date du 6 avril 2020, et le refinancement des RCF n'ont pas pu être réalisés.

Au cours de l'été 2020, les discussions de la Société avec notamment ses actionnaires de référence et ses banques se sont poursuivies afin de définir un dispositif alternatif de refinancement tenant compte des conséquences de la crise de la Covid-19 et des marchés pétroliers sur son activité et lui permettant de traiter ses échéances à venir et de rééquilibrer sa structure financière. Ces discussions n'ont pas abouti.

Dans ce contexte, la Société a annoncé le 1^{er} septembre 2020, vouloir étendre les discussions entamées avec certaines de ses banques à ses principaux créanciers afin de parvenir à une restructuration financière qui permette de traiter ses échéances de dettes à venir et de rééquilibrer sa structure financière, en tenant compte des conséquences de la crise de la Covid-19 et des marchés pétroliers sur son activité.

Après avoir recueilli les autorisations nécessaires de ses créanciers bancaires et obligataires pour ce faire, la Société a demandé et obtenu le 23 septembre 2020, la nomination d'un mandataire *ad hoc* en vue de l'assister dans ces négociations.

Les discussions initiées par la Société se sont en conséquence poursuivies sous l'égide du mandataire *ad hoc*, principalement avec :

- certaines de ses banques commerciales, à savoir BNP Paribas, Natixis et Banque Fédérative du Crédit Mutuel représentant 38,8 % du montant en principal des crédits renouvelables mis à disposition de la Société aux termes de (a) la convention de crédit de droit français conclue par la Société le 12 février 2014, (b) la convention de crédit de droit français conclue par la Société le 2 mai 2016, (c) la convention de crédit de droit français conclue par la Société le 21 septembre 2015 et (d) la convention de crédit de droit français conclue par la Société le 25 juin 2015, dans chaque cas, telles qu'amendées ultérieurement le cas échéant (les « **RCF** »);
- des fonds d'investissements porteurs d'Obligations émises par la Société ou d'intérêts dans les RCF (via des sous-participations y compris celles en cours d'exécution) ; et
- Bpifrance Participations et Nippon Steel Corporation, actionnaires de référence de la Société.

Dans ce cadre, chacun des créanciers concernés a conclu un accord de confidentialité avec la Société prévoyant un mécanisme de *cleansing* de l'information privilégiée (il s'agit du mécanisme en vertu duquel l'émetteur diffuse l'information privilégiée transmise dans le cadre des engagements de confidentialité, de telle sorte que les signataires de ces engagements puissent acquérir ou céder des titres de l'émetteur sans être en violation de la réglementation sur les abus de marché). En application de ce mécanisme de *cleansing* la Société a publié le communiqué de presse du 3 février 2021.

En parallèle, un comité *ad hoc*, exclusivement composé de membres indépendants du Conseil de Surveillance, a été mis en place aux fins d'assurer le suivi des discussions concernant la restructuration financière.

3.7.1.2 Conclusion d'un Accord de Principe et d'un Accord de Lock-up

Les négociations intervenues sous l'égide du mandataire *ad hoc* avec certains créanciers de la Société ont permis d'aboutir à la conclusion par la Société le 3 février 2021 d'un accord de principe avec les banques commerciales (à savoir BNP Paribas, Natixis et Banque Fédérative du Crédit Mutuel) représentant 38,8 % du montant en principal des RCF et des fonds d'investissements porteurs d'Obligations ou d'intérêts dans les RCF représentant environ 50,5 % du montant total en principal des RCF (via dessous-participations y compris celles en cours d'exécution) et 41,4 % du montant total en principal des Obligations de la Société (le « **Groupe Ad Hoc** ») (l'« **Accord de Principe** »).

Cet accord répond aux objectifs de la Société de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil. Bpifrance Participations et Nippon Steel Corporation, actionnaires de référence de la Société, ont confirmé leur soutien à cet Accord de Principe.

Dans ce cadre, les banques commerciales (à savoir BNP Paribas, Natixis et Banque Fédérative du Crédit Mutuel) et les membres du Groupe Ad Hoc ont conclu avec la Société un accord aux termes duquel les parties se sont engagées à soutenir et réaliser toute démarche ou action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de l'Accord de Principe et à ne pas transférer leurs titres autrement que conformément aux stipulations de cet accord (l'« **Accord de Lock-up** »).

Les termes et conditions de l'Accord de *Lock-up* sont relativement usuels et comprennent notamment l'obligation pour les créanciers de voter en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Principe, de renoncer à certains droits (*waivers*), de signer la documentation requise pour permettre la restructuration et de ne pas céder leur participation dans la dette à moins que l'acquéreur n'adhère à l'Accord de *Lock-up* ou n'en soit déjà signataire (et qu'il soit par conséquent déjà tenu par ces stipulations). En contrepartie de cette limitation à la transférabilité de leurs instruments jusqu'à la réalisation des opérations, la Société s'est engagée à payer aux créanciers parties à l'accord une commission d'un montant d'environ 16 millions d'euros à la date de réalisation. Les banques commerciales, Apollo et SVPGlobal se sont engagés à ne pas céder leurs intérêts dans les RCF (y compris par voie de sous-participation y compris celles en cours d'exécution) et les Obligations, même à un signataire ou une personne qui adhérerait à l'Accord de *Lock-up*, jusqu'à la date de réalisation des opérations prévues par l'Accord de Principe (sous réserve de cession à leurs affiliés). L'Accord de *Lock-up* a depuis lors reçu le soutien de créanciers représentant la totalité des RCF et 90,5 % des Obligations.

Les conditions à la mise en œuvre du projet de restructuration financière tel que prévu par l'Accord de *Lock-up* sont des conditions usuelles et sont détaillées ci-après dans la section 3.7.2 « Description du Plan de Sauvegarde » du présent Document d'enregistrement universel.

À ce jour, l'Accord de *Lock-up* prend fin au plus tard à la plus proche des deux dates suivantes, la date de réalisation des opérations de restructuration financière et le 31 juillet 2021 (sauf prorogation conformément au Plan de Sauvegarde et à l'Accord de *Lock-up*). Il peut être mis fin à l'Accord de *Lock-up* (i) à la main d'une majorité des membres du Groupe Ad Hoc et d'une majorité des Banques Commerciales, dans certains cas (non-respect des dates butoirs des grandes étapes de la restructuration telles que fixées contractuellement, interdiction ou empêchement du Plan de Sauvegarde par une décision définitive d'une autorité gouvernementale ou judiciaire compétente, certains cas d'insolvabilité contractuellement définis, violation significative par la Société de ses engagements) ou (ii) à la main de la Société en cas d'interdiction ou empêchement du Plan de Sauvegarde par une décision définitive d'une autorité gouvernementale ou judiciaire compétente, sous réserve que la Société ait fait ses efforts commercialement raisonnables pour obtenir son annulation ou une décision autorisant le Plan de Sauvegarde ou (iii) par accord mutuel.

Dans le cadre des discussions intervenues avec les pouvoirs publics en parallèle des négociations avec les créanciers, Vallourec s'est engagée à ce que les évolutions futures de l'activité industrielle prévues au plan d'affaires actuel du Groupe visent à conforter ses centres d'excellence et son empreinte industrielle en France, et à y préserver la localisation du siège du Groupe et de ses activités de R&D. La Société s'est également engagée à veiller à préserver les activités du Groupe qui revêtent une importance stratégique pour les intérêts français.

3.7.1.3 Ouverture d'une procédure de sauvegarde

Le 4 février 2021, le Tribunal de commerce de Nanterre a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société assortie d'une période d'observation fixée à six mois maximum. Dans ce cadre, le tribunal a désigné la SELARL FHB, en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, en qualité d'administrateur judiciaire avec mission de surveillance de Vallourec, ainsi que la SCP BTSG, en la personne de Maître Marc Sénéchal, en qualité de mandataire judiciaire. Cette procédure est limitée à la Société et ne concerne donc pas l'activité opérationnelle du Groupe.

Elle a notamment pour objectif de permettre la mise en œuvre de la restructuration financière telle que prévue dans ses principes par l'Accord de Principe. Pour ce faire, celle-ci a été reflétée dans un projet de plan de sauvegarde préparé par la Société en date du 12 mars 2021, qui a été approuvé par le comité des établissements de crédits et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires de la Société le 29 mars 2021, et sera soumis à l'appréciation du Tribunal de commerce de Nanterre (le « **Plan de Sauvegarde** »). Cette procédure a en outre suspendu les obligations de paiement de la Société au titre des RCF qui venaient à échéance à compter du 9 février 2021 et des Obligations.

3.7.2 Description du Plan de Sauvegarde

Les principales caractéristiques du Plan de Sauvegarde sont les suivantes :

- (i) un désendettement majeur de Vallourec, représentant environ 1 800 millions d'euros, soit plus de la moitié du montant en principal de sa dette, grâce à :
 - une augmentation de capital de 300 millions d'euros ouverte aux actionnaires de Vallourec au prix de souscription unitaire 5,66 euros par action nouvelle, garantie en totalité par les créanciers au titre des RCF et des Obligations à la Date de Référence (définie comme le dernier jour de la période de souscription l'Augmentation de Capital avec DPS, la « **Date de Référence** ») autres que les Banques Commerciales (les « **Créanciers Convertis** »), par voie de compensation à due concurrence avec une partie leurs créances au titre des RCF et des Obligations ; le produit de cette augmentation de capital sera affecté au remboursement partiel de leurs créances,
 - la conversion en capital d'un montant de créances au titre des RCF et des Obligations détenus par les Créanciers Convertis d'environ 1 331 millions d'euros via une augmentation de capital réservée aux Créanciers Convertis à un prix de souscription unitaire de 8,09 euros par action nouvelle, et
 - un abandon de créances consenti par les Banques Commerciales de 169 millions d'euros, associé à un instrument de retour à meilleure fortune sous forme de bons de souscription d'actions (dont les caractéristiques plus précisément décrits ci-après),
- (ii) le refinancement de la dette résiduelle et la sécurisation de liquidités significatives et de financements opérationnels, grâce à :
 - la mise en place d'un crédit renouvelable confirmé de 462 millions d'euros par BNP Paribas, Natixis et Banque Fédérative du Crédit Mutuel et/ ou CIC (si BFCM lui cède sa créance au titre des RCF préalablement à la Date de Référence) (les « **Banques Commerciales** ») et rémunéré au taux d'intérêt annuel de Euribor + 5,00 %, combiné à un nouvel emprunt obligataire senior de 1 023 millions d'euros à un taux d'intérêt annuel de 8,50 % souscrit par les Créanciers Convertis (par voie de compensation à due concurrence avec une partie de leurs créances au titre des RCF et des Obligations), sur une période de 5 ans,
 - des prêts garantis par l'État consenti par les Banques Commerciales pour un montant en principal total de 262 millions d'euros, dont la maturité initiale d'un an peut être étendue, à la discrétion de Vallourec, pour 5 années supplémentaires et rémunérés au taux d'intérêt annuel de 0 % puis, en cas d'exercice de l'option d'extension de maturité, au taux d'intérêt annuel de 0,50 % ;
 - et l'octroi de lignes de caution de 178 millions d'euros par les Banques Commerciales sur un horizon de 5 ans ;
- (iii) les intérêts courus et non payés au titre des RCF et des Obligations jusqu'au 1^{er} février 2021 représentant un montant d'environ 52 millions d'euros seront payés en numéraire à la Date de Restructuration Effective ; les intérêts courus entre le 2 février 2021 et le 30 juin 2021 au titre des RCF et des Obligations représentant un montant d'environ 80 millions d'euros (les « **Intérêts Restructurés** ») seront en partie remboursés, en partie convertis en capital et en partie refinancés et sont intégrés dans les montants de conversion en capital et de nouvelles dettes indiqués ci-avant.

La « **Date de Restructuration Effective** » est définie comme la date à laquelle sont réalisées toutes les étapes ou actions nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation de la restructuration financière prévue par le Plan de Sauvegarde, en ce compris le règlement-livraison de tous les instruments de dette et titres et l'entrée en vigueur des lignes de crédits qui y sont prévus ainsi que la réalisation (ou la renonciation ou la modification de celles-ci) des conditions suspensives énoncées dans le Plan de Sauvegarde (ce qui ne comprend pas l'expiration de toute période de recours ou de contestation applicable), telle que cette date sera constatée par le Directoire (ou sur délégation du Directoire, le président du Directoire).

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde, la Société s'est engagée à solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Nanterre en cas de projet de cession d'actifs significatifs détenus par le groupe Vallourec dans un délai de deux (2) ans à compter de la date du jugement du Tribunal de commerce de Nanterre arrêtant le Plan de Sauvegarde, dès lors que cette cession est susceptible d'entraîner une modification substantielle dans les objectifs et les moyens du Plan de Sauvegarde, conformément à l'article L. 626-26 du Code de commerce.

Les modalités de mise en œuvre du Plan de Sauvegarde sont plus précisément décrites ci-après.

3.7.2.1 Traitement des créances des Banques Commerciales

Plus précisément le Plan de Sauvegarde prévoit que les Banques Commerciales :

- (i) consentent à Vallourec des prêts garantis par l'État pour un montant en principal total de 262 millions d'euros, dont la maturité initiale d'un an peut être étendue, à la discrétion de Vallourec, pour 5 années supplémentaires et rémunérés au taux d'intérêt annuel de 0 % puis, en cas d'exercice de l'option d'extension de maturité, au taux d'intérêt annuel de 0,50 % ; et
 - (ii) mettent à disposition de Vallourec Tubes et de certaines de ses filiales des lignes de cautions de marché (notamment des *bid bonds* et *performance bonds*) d'un montant total de 178 millions d'euros, pour une durée de cinq ans.
- En contrepartie de ces engagements et au regard des relations historiques des Banques Commerciales avec le Groupe, le montant des créances des Banques Commerciales au titre des RCF et des Obligations sera traité différemment de celui des Créanciers Convertis et feront l'objet du traitement suivant :
- (i) remboursement partiel des créances au titre des RCF (en principal, commissions d'utilisation, intérêts et intérêt de retard courus et non payés pour la période comprise entre le 2 février 2021 inclus et le 30 juin 2021 et commissions d'utilisation, à la Date de Référence) et des Obligations (en principal, intérêts et intérêt de retard courus et non payés pour la période comprise entre le 2 février 2021 inclus et le 30 juin 2021, à la Date de Référence) (ensemble les « **Créances Restructurées** ») des Banques Commerciales à hauteur de leur quote-part d'un montant de 262 millions d'euros au prorata de ces Créances Restructurées par rapport à la totalité des Créances Restructurées ;
 - (ii) refinancement d'un montant de 462 millions d'euros par la mise en place par les Banques Commerciales au prorata de leurs Créances Restructurées d'un crédit renouvelable confirmé (sans sûreté) de même montant, octroyé à la Société pour une durée de cinq ans à compter de la Date de Restructuration Effective (remboursement *in fine*) et rémunéré au taux d'intérêt annuel de Euribor + 5,00 % ; ce crédit renouvelable fera l'objet d'un covenant financier de *gearing*, identique à celui appliqué aux RCF existants, qui sera testé pour la première fois au 31 décembre 2023 (le « **Nouveau RCF** ») ;

- (iii) abandon de créances par les Banques Commerciales au titre des RCF à hauteur du solde de leurs créances au titre des RCF, à savoir un montant de 169 millions d'euros (l'« **Abandon de Créance** ») ; et émission au profit des Banques Commerciales d'un instrument de retour à meilleure fortune sous forme de bons de souscription d'actions, au prorata de leurs Créances Restructurées (les « **BSA** »), donnant le droit de souscrire à 11,7 % du capital (sur une base totalement diluée des opérations d'émission prévues par le Plan de Sauvegarde, y compris l'exercice des BSA) au prix d'exercice de 10,11 euros à raison d'un BSA pour une action nouvelle de la Société (soit une prime de 25 % par rapport au prix de souscription de l'augmentation de capital réservée aux Créanciers Convertis (tel que ce terme est défini ci-après)). La période d'exercice de ces BSA sera de cinq ans à compter de la Date de Restructuration Effective. Les BSA seront cotés sur le marché Euronext Paris ;
- (iv) les intérêts courus et non payés au titre des RCF jusqu'au 1^{er} février 2021 revenant aux Banques Commerciales correspondant à un montant d'environ 10 millions d'euros seront payés en espèces à la Date de Restructuration Effective.

3.7.2.2 Traitement des créances Restructurées des Créanciers Convertis

Les Créances Restructurées des Créanciers Convertis seront traitées de la manière suivante :

- (i) une partie des Créances Restructurées des Créanciers Convertis sera remboursée à hauteur de leur quote-part d'un montant de 262 millions d'euros au prorata des Créances Restructurées par rapport à la totalité des Créances Restructurées ;
- (ii) les Créances Restructurées diminuées des montants visés au (i) et des montants correspondants à la restructuration des Créances Restructurées des Banques visées à la section précédente (les « **Créances Résiduelles Restructurées** ») feront l'objet d'un remboursement à concurrence du produit de souscription reçu en espèces de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ouverte aux actionnaires existants de Vallourec pour un montant de 300 millions d'euros (prime incluse) (l'« **Augmentation de Capital avec DPS** »), au prix de souscription par action de 5,66 euros à souscrire intégralement en espèces ;

l'Augmentation de Capital avec DPS sera garantie en totalité par les Créanciers Convertis par voie de compensation à due concurrence avec les Créances Résiduelles Restructurées (au prorata de leurs Créances Résiduelles Restructurées) qui deviendront en application du Plan de Sauvegarde, certaines, liquides et exigibles, à la Date de Restructuration Effective pour permettre la libération intégrale de cette souscription ;

- (iii) la conversion en capital d'une partie des Créances Résiduelles Restructurées pour un montant de 1 331 millions d'euros (prime incluse), dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au prix de souscription par action de 8,09 euros, intégralement souscrite par les Créanciers Convertis par voie de compensation à due concurrence avec les Créances Résiduelles Restructurées au prorata de leur détention ; ces créances deviendront en application du Plan de Sauvegarde, certaines liquides et exigibles à la Date de Restructuration Effective pour permettre la libération intégrale de cette souscription; (l'« **Augmentation de Capital Réservée** ») ; et
- (iv) le solde des Créances Résiduelles Restructurées après réalisation des opérations ci-dessus, soit un montant d'environ 1 023 millions d'euros, sera refinancé sous la forme de nouvelles obligations senior (souscrites par compensations avec ledit solde des Créances Résiduelles Restructurées, étant précisé que ces créances deviendront en application du Plan de Sauvegarde, certaines liquides et exigibles à la Date de Restructuration Effective pour permettre la libération intégrale de cette souscription), émises par la Société et soumises au droit de l'État de New York, rémunérées à un taux d'intérêt de 8,50 % l'an, avec une période de *non-call* de 2 ans (i.e. en cas de remboursement anticipé des Nouvelles Obligations intervenant avant le deuxième anniversaire de la Date de Restructuration Effective, la Société devra payer le montant des intérêts qui auraient été dus au titre de la période entre la date de remboursement et ce deuxième anniversaire (*make-whole*)), qui ne bénéficieront pas de sûretés, dont les termes et conditions seront alignés sur ceux des Obligations Senior 2022, sous réserve de certains ajustements. Ces nouvelles obligations seront cotées sur le marché Euro MTF au Luxembourg.

Les intérêts courus et non payés au titre des RCF et des Obligations jusqu'au 1^{er} février 2021 (inclus) revenant aux Créanciers Convertis (soit environ 42 millions d'euros) seront payés en numéraire à la Date de Restructuration Effective.

3.7.2.3 Évolution de la structure actionariale de Vallourec

À la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee et de l'Augmentation de Capital avec DPS, les Créanciers Convertis deviendraient actionnaires de la Société.

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles issues de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee et de l'exercice en totalité des BSA, en prenant en compte la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à ces émissions (calculs effectués sur la base du nombre de 11 449 694 actions composant le capital social de la Société au 28 février 2021) en fonction de sa participation à l'Augmentation de Capital avec DPS est la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	Pas d'exercice de ses DPS par l'actionnaire	Exercice de 50 % de ses DPS par l'actionnaire	Exercice de la totalité de ses DPS par l'actionnaire
	Base non diluée	Base non diluée	Base non diluée
Avant émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS, de l'Augmentation de Capital Réservee et de l'exercice des BSA	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Après émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS, de l'Augmentation de Capital Réservee, et avant exercice des BSA.	0,05 %	0,17 %	0,28 %
Après émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS, de l'Augmentation de Capital Réservee, et après exercice des BSA.	0,04 %	0,15 %	0,25 %

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 28 février 2021 (11 449 694), la présentation est faite uniquement sur une base non diluée, la dilution résultant de l'éventuel exercice de la totalité des options de souscription, qu'elles soient exerçables ou non, est sans effet sur les pourcentages ci-dessus.

À titre indicatif, à l'issue de l'Augmentation de Capital avec DPS et de l'Augmentation de Capital Réservee, le capital social de la Société serait réparti comme suit selon la participation des actionnaires existants à l'Augmentation de Capital avec DPS et l'exercice ou non des BSA :

Actionnaires	Aucun actionnaire existant ne participe à l'Augmentation de Capital avec DPS		Seuls NSC et Bpifrance Participations participent à l'Augmentation de Capital avec DPS (à hauteur de leurs engagements)		Les actionnaires existants souscrivent intégralement à l'Augmentation de Capital avec DPS (NSC et Bpifrance Participations souscrivant à hauteur de leurs engagements)	
	% du capital social (avant BSA) ⁽¹⁾	% du capital social (après exercice des BSA) ⁽¹⁾	% du capital social (avant BSA) ⁽¹⁾	% du capital social (après exercice des BSA) ⁽¹⁾	% du capital social (avant BSA) ⁽¹⁾	% du capital social (après exercice des BSA) ⁽¹⁾
Apollo	30,70 %	27,11 %	29,33 %	25,90 %	23,22 %	20,51 %
SVPGlobal	15,77 %	13,93 %	15,07 %	13,31 %	11,93 %	10,54 %
BNP Paribas	-	5,07 %	-	5,07 %	-	5,07 %
Natixis	-	5,06 %	-	5,06 %	-	5,06 %
BFCM/CIC	-	1,57 %	-	1,57 %	-	1,57 %
Nippon Steel Corporation	0,73 %	0,64 %	3,43 %	3,03 %	3,43 %	3,03 %
Bpifrance Participations S.A.	0,73 %	0,64 %	2,27 %	2,01 %	2,27 %	2,01 %
Salariés Groupe	0,15 %	0,13 %	0,15 %	0,13 %	0,84 %	0,74 %
Auto-détention	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Public total	51,92 %	45,84 %	49,75 %	43,93 %	58,30 %	51,48 %
Public existant	3,40%	3,00%	3,40%	3,00%	21,59%	19,07%
Créanciers autres que Apollo et SVPGlobal	48,52%	42,85%	46,36%	40,93%	36,71%	32,41%
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 28 février 2021 (11 449 694), la présentation est faite uniquement sur une base non diluée, la dilution résultant de l'éventuel exercice de la totalité des options de souscription, qu'elles soient exerçables ou non, est sans effet sur les pourcentages ci-dessus.

Il est rappelé qu'il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2021 de supprimer les droits de vote double sous réserve de l'autorisation de l'assemblée spéciale des porteurs de droits de vote double. Si ces approbations sont obtenues, le nombre de droits de vote et le pourcentage qu'ils représentent seront les mêmes que ceux indiqués pour les actions.

Compte tenu de la dilution significative résultant des opérations envisagées par l'Accord de Principe, le Conseil de Surveillance a décidé le 16 février 2021, sur une base volontaire en application de l'article 261-3 du Règlement général de l'AMF, de nommer Finexsi en tant qu'expert indépendant aux fins de se prononcer sur la restructuration financière. L'expert indépendant évaluera les conditions financières de la Restructuration Financière pour les actionnaires et délivrera un rapport contenant une attestation d'équité qui sera mis à la disposition des actionnaires au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires devant se tenir le 20 avril 2021 pour approuver les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde.

3.7.2.4 Soutien et engagements des actionnaires de référence

Bpifrance Participations et Nippon Steel Corporation, actionnaires de référence de la Société, ont confirmé le 3 février 2021, leur soutien aux opérations de restructuration décrites dans l'Accord de Principe et reflétées dans le Plan de Sauvegarde. Ces accords de soutien ont été préalablement approuvés par le Conseil de Surveillance de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce (voir section 8.1).

(i) Nippon Steel

Nippon Steel Corporation (qui détient actuellement 14,56 % du capital et 14,87 % des droits de vote) s'est engagé sous des conditions usuelles (i) à voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la restructuration financière et (ii) à souscrire par exercice de ses droits préférentiels de souscription à titre irréductible à de nouvelles actions de Vallourec pour un montant de 35 millions d'euros dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS. En outre, Nippon Steel s'est engagé à ne pas céder ses actions dans la Société pendant une période de 6 mois à compter de la Date de Restructuration Effective sauf exceptions contractuellement définies. À la suite de la réalisation de la restructuration financière, Nippon Steel détiendra une participation de 3,4 % du capital (avant exercice des BSA et 3,0 % après exercice des BSA). En conséquence, le pacte d'actionnaires conclu entre la Société et Nippon Steel prendra fin, et Nippon Steel perdra son droit de proposer la nomination d'un membre du conseil. Nippon Steel Corporation a également renoncé à son droit prévu par l'accord conclu avec la Société le 1^{er} février 2016, de proposer à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, un candidat aux fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Par ailleurs, la nomination du mandataire *ad hoc* a déclenché l'option pour Nippon Steel de vendre au groupe Vallourec la participation de 15,4 % détenue ⁽¹⁾ dans la *joint venture* brésilienne Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB). Nippon Steel a décidé d'exercer cette option pour un prix d'exercice de 7,1 millions d'euros (45 millions de reais brésiliens). Cette cession a eu lieu le 26 mars 2021. La résiliation de la *joint venture* qui en résulte entrainera celle du contrat de fourniture conclu entre Nippon Steel et VSB portant sur un volume de 300 000 tonnes de tubes fabriqués sur le site de Jeceaba au Brésil, qui diminuera progressivement jusqu'à la mi-2022.

(ii) Bpifrance Participations

Bpifrance Participations (qui détient actuellement 14,56 % du capital et 14,82 % des droits de vote) s'est engagé sous des conditions usuelles (i) à voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la restructuration financière et (ii) à souscrire par exercice de ses droits préférentiels de souscription à titre irréductible à de nouvelles actions de Vallourec pour un montant de 20 millions d'euros dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec DPS. À la suite de la réalisation de la restructuration financière, Bpifrance Participations

détiendra une participation de 2,3 % du capital (avant exercice des BSA et 2,0 % après exercice des BSA). En conséquence, le pacte d'actionnaires conclu entre la Société et Bpifrance Participations prendra fin et Bpifrance Participations ne pourra plus proposer la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance.

3.7.2.5 Modification de la gouvernance de la Société

À l'issue des opérations prévues par le Plan de Sauvegarde, Apollo et SVPGlobal deviendraient les deux actionnaires ayant les participations les plus importantes.

Dans le cadre de l'Accord de Lock-Up, il est prévu que deux accords de gouvernance séparés soient conclus par la Société, pour une durée de 15 ans (sauf résiliation anticipée, si l'actionnaire concerné ne détient aucune action dans la Société), l'un avec Apollo et l'autre avec SVPGlobal. Ces accords ne sont pas constitutifs d'une action de concert avec la Société ou entre Apollo et SVPGlobal vis-à-vis de la Société. Ces accords qui entreront en vigueur après la constatation de la Date de Restructuration Effective (les « **Accords d'Actionnaires** ») ont vocation à fixer certains droits et obligations en matière de gouvernance ainsi que de cessions des titres de la Société par Apollo et SVPGlobal respectivement.

La description des règles en matière de gouvernance ainsi que la présentation des modifications qui seront soumises à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 figurent à la section 7.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Restrictions aux transferts :

- **Inaliénabilité** : Chacun de Apollo et SVPGlobal s'engagent à conserver leurs actions de la Société pendant une durée de six mois à compter de la Date de Restructuration Effective (sous réserve de certaines exceptions, notamment transfert à des affiliés, apport à une offre publique ou transfert en cas d'offre publique, ou en cas de fusion ou scission).
- **Restrictions aux cessions d'actions** : Chacun de Apollo et SVPGlobal s'interdisent de céder, au cours d'une même séance de bourse, un nombre d'actions de la Société représentant plus de 25 % du nombre quotidien moyen d'actions échangées au cours des 30 jours précédant la date de la cession envisagée (sous réserve notamment des mêmes exceptions que celles mentionnées ci-dessus, ainsi qu'en cas de transfert hors marché).
- **Droit de première offre** : Apollo et SVPGlobal s'engagent à informer la Société en cas de projet de cession d'actions à un concurrent de la Société. La Société dispose alors du droit de faire une offre d'achat sur les actions proposées à la vente à un prix fixé par la Société. Si la Société exerce son droit de première offre, Apollo et SVPGlobal ne peuvent céder les actions concernées au tiers concurrent qu'à condition que le prix payé par ledit tiers soit supérieur au prix fixé par la Société dans son offre d'achat et que cette cession soit conclue dans un délai de 6 mois.
- Apollo et SVPGlobal s'engagent à ne pas solliciter ou à faciliter le lancement par un concurrent d'une offre publique sur la Société.

Concert :

Apollo et SVPGlobal ont déclaré qu'ils n'entendent pas agir de concert et n'agiront pas de concert vis-à-vis de la Société, ni avec la Société à la Date de Restructuration Effective.

Droits de vote double :

Suppression des droits de vote double.

Siège social :

Maintien du siège social en France.

(1) La participation de 15,4 % dans la *joint venture* brésilienne Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) qui est cédée au groupe Vallourec inclut une participation de 15 % détenue par le groupe Nippon Steel Corporation et une de 0,4 % qui est détenue par Sumitomo Corporation et qui est couverte par l'exercice de l'option de vente.

3.7.3 Mise en œuvre du projet de restructuration financière

La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde est soumise à plusieurs conditions usuelles, incluant notamment l'approbation des résolutions nécessaires par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société devant se tenir le 20 avril 2021 et l'obtention du niveau requis de soutien des créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

Les principales conditions suspensives du Plan de Sauvegarde sont les suivantes :

- (i) L'approbation du Plan de Sauvegarde par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires de la Société :
 - Le comité des établissements de crédit et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires de la Société ont approuvé le Plan de Sauvegarde à l'unanimité des votes exprimés le 29 mars 2021.
- (ii) L'obtention d'une attestation d'équité par l'expert indépendant désigné par le Conseil de Surveillance de la Société confirmant le caractère équitable des opérations de restructuration prévues aux termes du Plan de Sauvegarde :
 - Cette attestation d'équité est prévue pour intervenir, selon le calendrier indicatif, le 30 mars 2021.
- (iii) L'obtention par Apollo d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions Vallourec en conséquence de la restructuration financière, au titre de l'article 234-9 2 du Règlement général de l'AMF :
 - Cette dérogation pourrait être obtenue dans le courant du mois d'avril 2021.
- (iv) L'approbation par l'Autorité des marchés financiers de la note d'opération relative à l'Augmentation de Capital Réserve et de l'émission des BSA :
 - Cette approbation pourrait intervenir, selon le calendrier indicatif, le 29 mars 2021 et au plus tard 15 jours avant l'Assemblée Générale du 20 avril 2021.

(v) L'approbation des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société (étant précisé que les résolutions correspondantes forment un tout indissociable et sont interdépendantes) :

- L'Assemblée Générale des actionnaires est convoquée à cette fin le 20 avril 2021, selon le calendrier indicatif.

(vi) L'obtention des autorisations préalables au titre du contrôle des concentrations et des investissements étrangers par les autorités compétentes nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde :

- Selon le calendrier indicatif, cette condition devrait être réalisée avant le 11 mai 2021.

(vii) L'arrêté du Plan de Sauvegarde par le Tribunal de commerce de Nanterre :

- Selon le calendrier indicatif, cette approbation pourrait intervenir le 25 mai 2021.

(viii) L'approbation par l'Autorité des marchés financiers de la note d'opération relative à l'Augmentation de Capital avec DPS :

- Cette approbation pourrait intervenir le 1^{er} juin 2021, selon le calendrier indicatif.

(ix) Le règlement-livraison des Nouvelles Obligations et des actions résultant de l'Augmentation de Capital avec DPS et l'entrée en vigueur des lignes de crédit qui sont prévus par le Plan de Sauvegarde, qui doivent intervenir concomitamment :

- Cette condition interviendrait à la Date de Restructuration Effective, selon le calendrier indicatif.

Il est rappelé que dans l'hypothèse où toutes les conditions seraient accomplies ou qu'il y serait renoncé, la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde devrait intervenir selon le calendrier indicatif au 30 juin 2021 et au plus tard le 31 juillet 2021 ou toute autre date ultérieure convenue conformément au Plan de Sauvegarde et à l'Accord de *Lock-up*.

3.7.4 Principales caractéristiques du Nouveau RCF, des Nouvelles Obligations et des prêts garantis par l'État

Les principales caractéristiques du Nouveau RCF seront les suivantes :

(i) Nouveau RCF

MONTANT EN PRINCIPAL, MATURITÉ, INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Le Nouveau RCF d'un montant en principal de 462 millions d'euros sera conclu avec les Banques Commerciales pour une durée de cinq ans à compter de la Date de Restructuration Effective. Le taux d'intérêts applicable aux tirages est la somme (i) d'une marge de 5% par an pour les tirages en euros et (ii) de l'EURIBOR. Le taux des intérêts de retard applicable à tout montant dû et impayé est égal au taux d'intérêts augmenté de 1% l'an.

À compter de la Date de Restructuration Effective, la Société devra payer à chaque prêteur une commission d'engagement d'un montant égal à 40% de la marge applicable aux tirages en euros appliqué au montant total des engagements disponibles dudit prêteur, ainsi qu'une commission d'agent annuelle payable à l'agent.

REMBOURSEMENT

Chaque tirage au titre du Nouveau RCF devra être remboursé en totalité au dernier jour de sa période d'intérêt. Les montants remboursés pourront être réempruntés pendant toute la période de disponibilité du Nouveau RCF. Tous les tirages devront être remboursés en totalité à la date de maturité du Nouveau RCF.

Par ailleurs, un changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert), un défaut croisé (*cross-default*) ou le non-respect du ratio de *gearing* décrit ci-dessous entraîne ou peut entraîner le remboursement anticipé du Nouveau RCF.

SÛRETÉS ET RANG

Le Nouveau RCF ne bénéficiera d'aucune garantie ou sûreté et sera *pari passu* avec le PGE et les Nouvelles Obligations.

COVENANT FINANCIER

La Société prendra l'engagement de maintenir son ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés, dit ratio de « gearing » à un niveau maximum de 100%. Ce ratio est le rapport entre (a) la dette nette consolidée du groupe (retraitée notamment des éléments ne devant pas être considérés comme de la location financière conformément aux principes comptables applicables à la préparation des comptes consolidés de la Société avant l'entrée en vigueur de l'IFRS 16) et (b) les capitaux propres du groupe, retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises). Le respect de ce ratio de *gearing* sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 31 décembre 2023.

DROIT APPLICABLE

Le Nouveau RCF sera soumis au droit français.

(ii) Nouvelles Obligations

Les principales caractéristiques des Nouvelles Obligations seront les suivantes :

MONTANT EN PRINCIPAL, MATURITÉ ET INTÉRÊTS

Les Nouvelles Obligations d'un montant en principal de €1.023 millions feront l'objet d'un contrat d'émission conclu entre la Société et BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited, en qualité de *trustee* et seront émises à la Date de Restructuration Effective par voie de compensation à due concurrence avec les Créances Résiduelles Restructurées. Elles porteront intérêt au taux annuel de 8,5% payable semestriellement, en numéraire, à terme échu les 15 avril et 15 octobre, à compter du 15 octobre 2021.

REMBOURSEMENT

Les Nouvelles Obligations arriveront à échéance le jour du cinquième anniversaire de leur date d'émission et seront remboursées *in fine* à maturité.

(iii) Prêts garantis par l'État

Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État (« PGE ») seront les suivantes :

MONTANT EN PRINCIPAL, MATURITÉ, INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les PGE d'un montant en principal total de 262 millions d'euros seront conclus avec les Banques Commerciales pour une durée initiale d'un an à compter de la date de mise à disposition des PGE intervenant au plus tard à la Date de Restructuration Effective, avec une option permettant à la Société de proroger la maturité des PGE pour cinq années supplémentaires (une telle prorogation étant à la seule discrétion de la Société).

Le taux d'intérêts applicable aux PGE est nul la première année et ensuite (si la Société opte pour la prorogation des PGE) égal à 0,50% par an. Le taux des intérêts de retard applicable à tout montant dû et impayé est égal au taux d'intérêts augmenté de (i) l'Enhanced €STR et (ii) de 1% l'an.

À compter du premier anniversaire de la date de mise à disposition des PGE, la Société devra payer à chaque prêteur une commission de garantie égale à 0,50% pour la première année, puis en fonction de l'option de prorogation exercée par la Société et le calendrier de remboursement choisi, 1% la deuxième année et la troisième année et 2% la quatrième, la cinquième et la sixième année, ainsi qu'une commission d'agent annuelle payable à l'agent.

Par ailleurs, jusqu'au deuxième anniversaire de la date d'émission, la Société pourra rembourser les Nouvelles Obligations en totalité ou en partie, au pair, augmenté d'une prime correspondant (sauf exceptions) au montant des intérêts qui auraient été dus au titre de la période entre la date de remboursement et ce deuxième anniversaire (« *make-whole premium* »), ainsi que de tout intérêt couru et impayé à la date de remboursement. À compter du deuxième anniversaire de la date d'émission, la Société pourra rembourser les Nouvelles Obligations en totalité ou en partie, au pair (sans coût additionnel), augmenté de tout intérêt couru et impayé à la date de remboursement.

En cas de changement de contrôle (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert), chaque porteur de Nouvelles Obligations pourra exiger de la Société le rachat d'une partie ou de la totalité des Nouvelles Obligations pour un prix égal à 101% du montant en principal de cette dette, augmenté des intérêts courus et impayés à la date du rachat.

En outre, le non-respect du ratio de *gearing* au titre du Nouveau RCF et certains défauts croisés (*cross default*) peuvent entraîner le remboursement anticipé des Nouvelles Obligations.

SÛRETÉS ET RANG DES NOUVELLES OBLIGATIONS

Les Nouvelles Obligations ne bénéficieront d'aucune garantie ou sûreté et seront *pari passu* avec le PGE et le Nouveau RCF.

ADMISSION ET COTATION

Les Nouvelles Obligations seront cotées sur le marché Euro MTF de la bourse du Luxembourg.

DROIT APPLICABLE

Le contrat d'émission et les Nouvelles Obligations seront soumis au droit de l'état de New York.

REMBOURSEMENT

Chaque PGE devra être remboursé en totalité au plus tard un an après sa date de mise à disposition, à moins que la Société n'exerce l'option de prorogation. En cas d'exercice de l'option de prorogation, l'ensemble des PGE devront être remboursés à la date de maturité ainsi prorogée, soit au maximum six ans après la date de mise à disposition.

Par ailleurs, un changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert), un défaut croisé (*cross-default*), le non-respect des conditions requises pour bénéficier de la garantie de l'État au titre des PGE ou la remise en cause de l'une des garanties de l'État au titre de l'un quelconque des PGE entraîne ou peut entraîner le remboursement anticipé des PGE.

SÛRETÉS ET RANG

Les PGE bénéficieront de la garantie de l'État couvrant jusqu'à 90% du montant en principal, des intérêts et des montants accessoires au bénéfice de chaque prêteur au titre de chaque PGE en vertu et conformément aux critères établis par la réglementation relative aux PGE.

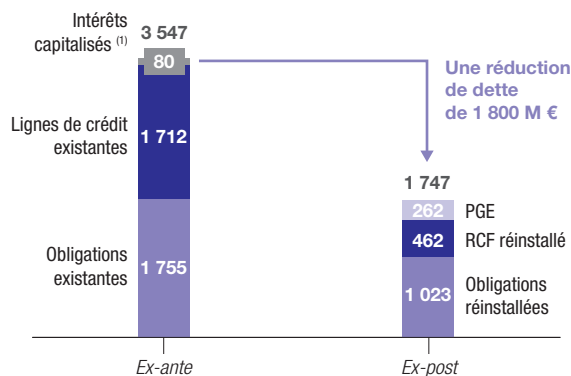
Les PGE seront *pari passu* avec les Nouvelles Obligations et le Nouveau RCF.

DROIT APPLICABLE

Les PGE seront soumis au droit français.

3.7.5 Principaux impacts post-restructuration

L'impact de la restructuration financière prévue par le Plan de Sauvegarde sur l'endettement de Vallourec serait le suivant :



(1) Les intérêts courus à partir de l'ouverture de la sauvegarde jusqu'au 30 juin 2021 seront capitalisés et traités conformément à la description des principes clés de l'opération ; les intérêts courus jusqu'à l'ouverture de la sauvegarde seront payés en numéraire à la date de réalisation de la restructuration financière ; les intérêts au-delà du 30 juin 2021 feront l'objet d'un abandon de créances.

Ces éléments sont extraits du communiqué de presse publié le 3 février 2021.

3.8 Résultats des activités

3.8.1 Résultats consolidés du Groupe

3.8.1.1 Compte de résultat

Comparaison de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019

Données consolidées en millions d'euros	2019	2020	Variation
Production expédiée (en milliers de tonnes)	2 291	1 599	- 30,2 %
Chiffre d'affaires	4 173	3 242	- 22,3 %
Coûts industriels des produits vendus (a)	(3 435)	(2 634)	- 23,3 %
Marge industrielle	738	608	- 17,6 %
(en % du CA)	17,7 %	18,8 %	+ 1,1 pt
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche (a)	(378)	(325)	- 14,0 %
(en % du CA)	9,1 %	10,0 %	+ 0,9 pt
Autres	(13)	(25)	n.a.
Résultat brut d'exploitation	347	258	- 89 M€
(en % du CA)	8,3 %	8,0 %	- 0,3 pt
Amortissements industriels	(249)	(213)	- 14,5 %
Amortissements, restructuration et autres	(85)	(197)	n.a.
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(30)	(850)	n.a.
Résultat d'exploitation	(17)	(1 002)	- 985 M€
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	(338)	(1 206)	- 868 M€

(a) Avant amortissements.

3.8.1.2 Production

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

En milliers de tonnes	2019	2020	Variation
1 ^{er} trimestre	571	450	- 21,2 %
2 ^e trimestre	605	422	- 30,2 %
3 ^e trimestre	595	319	- 46,4 %
4 ^e trimestre	520	408	- 21,5 %
TOTAL	2 291	1 599	- 30,2 %

La diminution de 30,2 % en 2020 par rapport à 2019 s'explique principalement par le ralentissement du marché Pétrole et gaz dans les régions Amérique du Nord et EA-MEA.

3.8.1.3 Chiffre d'affaires

Les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change 2019 au chiffre d'affaires 2020 de ces sociétés. En revanche, l'effet de change de transaction – en raison des expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines filiales du Groupe dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle – n'est pas neutralisé.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 3 242 millions d'euros en 2020, en baisse de 22,3 %. À taux de change constants, la variation annuelle s'établit à - 14,7 %. Elle reflète la combinaison d'un effet volume de - 30,2 % et d'un effet prix/mix de + 15,5 %.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique de destination des produits entre 2019 et 2020 :

En millions d'euros	2019	% du chiffre d'affaires	2020	% du chiffre d'affaires	Variation 2020/2019 à taux de change courants	Variation 2020/2019 à taux de change constants
France	88	2,1 %	83	2,6 %	- 5,7 %	- 5,7 %
Allemagne	242	5,8 %	212	6,5 %	- 12,4 %	- 12,4 %
Autres pays de l'UE ^(a)	265	6,4 %	239	7,4 %	- 9,8 %	- 9,4 %
Total Europe	595	14,3 %	533	16,4 %	- 10,4 %	- 10,3 %
Amérique du Nord	1 215	29,1 %	719	22,2 %	- 40,8 %	- 39,3 %
Brésil	685	16,4 %	743	22,9 %	+ 8,5 %	+ 44,5 %
Autres Amériques Centrale et du Sud	17	0,4 %	14	0,4 %	- 17,6 %	- 5,9 %
Total Amérique du Sud	702	16,8 %	756	23,3 %	+ 7,7 %	+ 43,3 %
Chine	279	6,7 %	224	6,9 %	- 19,7 %	- 18,6 %
Autres Asie et Moyen-Orient	943	22,6 %	676	20,9 %	- 28,3 %	- 24,1 %
Total Asie et Moyen-Orient	1 222	29,3 %	900	27,8 %	- 26,4 %	- 22,8 %
CEI	39	0,9 %	35	1,1 %	- 10,3 %	- 7,7 %
Reste du monde	400	9,6 %	299	9,2 %	- 25,3 %	- 24,0 %
Total reste du monde	439	10,5 %	334	10,3 %	- 23,9 %	- 22,6 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	4 173	100,0 %	3 242	100,0 %	- 22,3 %	- 14,7 %

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ces tableaux peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Résultats des activités

En Europe, les activités Pétrole et gaz et Industrie ont été fortement impactées par le ralentissement du marché.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a fortement baissé par rapport à 2019, reflétant le recul des volumes en raison de la baisse sans précédent du nombre d'appareils de forage actifs, et par des prix plus faibles.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires a bénéficié de la hausse de l'activité de la mine et de la hausse des livraisons de produits OCTG pour l'offshore pré-salifère ainsi que d'un prix/mix favorable, partiellement compensé par un effet conversion de devises défavorable.

En Asie et Moyen-Orient, et dans le reste du monde, la baisse du chiffre d'affaires traduit le ralentissement du marché Pétrole et gaz.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

En 2020, le chiffre d'affaires consolidé des activités Pétrole et gaz, Pétrochimie et Industrie & autres a baissé, tandis que le chiffre d'affaires des activités Énergie électrique s'est inscrit en hausse. Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2019 et 2020 :

En millions d'euros	2019	2020	% de variation à taux de change courants	% de variation à taux de change constants ^(a)
Pétrole et gaz	2 752	2 007	- 27,1 %	- 22,2 %
Pétrochimie	290	200	- 31,0 %	- 26,2 %
Pétrole et gaz et Pétrochimie	3 042	2 207	- 27,4 %	- 22,6 %
Énergie électrique	192	210	+ 9,4 %	+ 11,5 %
Mécanique	368	296	- 19,6 %	- 13,6 %
Automobile	115	59	- 48,7 %	- 38,3 %
Construction & autres	456	471	+ 3,3 %	+ 32,4 %
Industrie & autres ^(b)	939	826	- 12,0 %	+ 5,6 %
TOTAL	4 173	3 242	- 22,3 %	- 14,7 %

(a) La variation à taux de change constants se définit comme la variation du chiffre d'affaires entre deux périodes en convertissant le chiffre d'affaires des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro au taux moyen cumulé de la période précédente. Il n'intègre pas les impacts de change sur les opérations de ventes conclues par certaines des filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, cet impact étant intégré dans les effets prix/mix.

(b) Dont ventes de minerai de fer.

Pétrole et gaz, Pétrochimie (68 % du chiffre d'affaires consolidé)

En 2020, le chiffre d'affaires Pétrole et gaz a atteint 2 007 millions d'euros, en baisse de 27,1 % par rapport à 2019 (- 22,2 % à taux de change constants) :

- En Amérique du Nord, la baisse du chiffre d'affaires s'explique par le recul des volumes en raison de la baisse sans précédent du nombre d'appareils de forage actifs, et par des prix plus faibles ;
- Dans les régions EA-MEA, la baisse du chiffre d'affaires traduit une baisse des volumes, tandis que les livraisons de tubes en aciers spéciaux ont eu un effet prix/mix favorable ;
- En Amérique du Sud, la forte hausse du chiffre d'affaires reflète, comme anticipé, une hausse des livraisons de produits OCTG premium pour l'offshore pré-salifère ainsi qu'un prix/mix favorable, partiellement compensés par un effet conversion de devises défavorable.

En 2020, le chiffre d'affaires Pétrochimie s'est élevé à 200 millions d'euros, en baisse de 31,0 % par rapport à 2019 (- 26,2 % à taux de change constants), en raison notamment de la baisse des livraisons de *line pipes* en Amérique du Nord et de la pression sur les prix.

Industrie & autres (25 % du chiffre d'affaires consolidé)

En 2020, le chiffre d'affaires Industrie & autres s'est élevé à 826 millions d'euros, en baisse de 12,0 % par rapport à 2019 (+ 5,6 % à taux de change constants) :

- En Europe, la baisse du chiffre d'affaires s'explique par des volumes et des prix en baisse ;
- En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires est en progression en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires de la mine reflétant à la fois des volumes en hausse (+ 26 % par rapport à 2019) et des prix plus élevés, et de la stabilité globale des ventes à destination des marchés Industrie avant effet conversion de devises défavorable.

Énergie électrique (6 % du chiffre d'affaires consolidé)

En 2020, le chiffre d'affaires Énergie électrique s'est élevé à 210 millions d'euros, en hausse de 9,4 % par rapport à 2019 (+ 11,5 % à taux de change constants), reflétant le calendrier de livraison des projets.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE

En millions d'euros	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
2019	1 025	1 084	1 060	1 004	4 173
2020	853	843	716	830	3 242
Variation en %, comparée à l'année précédente	- 16,8 %	- 22,2 %	- 32,5 %	- 17,3 %	- 22,3 %
<i>dont effet volumes</i>	- 21 %	- 30 %	- 46 %	- 22 %	- 30 %
<i>dont effet de conversion de devises</i>	- 2 %	- 6 %	- 11 %	- 13 %	- 8 %
<i>dont autres effets (prix, mix...)</i>	+ 6 %	+ 14 %	+ 25 %	+ 17 %	+ 16 %

Au cours du premier trimestre 2020, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 853 millions d'euros, en baisse de 17 % par rapport au premier trimestre 2019 (- 15 % à taux de change constants) avec un effet volume négatif de - 21 %, un effet prix/mix positif de 6 % et un effet de conversion de devises négatif de - 2 %.

Au deuxième trimestre 2020, le chiffre d'affaires s'est établi à 843 millions d'euros, en baisse de 22 % par rapport au deuxième trimestre 2019 (- 17 % à taux de change constants), avec un effet volume négatif de - 30 %, un effet prix/mix positif de 14 % et un effet de conversion de devises négatif de - 6 %.

Au troisième trimestre 2020, le chiffre d'affaires s'est établi à 716 millions d'euros, en baisse de 32 % par rapport au troisième trimestre 2019 (- 22 % à taux de change constants), avec un effet volume négatif de - 46 %, un effet prix/mix positif de 25 % et un effet de conversion de devises négatif de - 11 %.

Au quatrième trimestre 2020, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 830 millions d'euros, en baisse de 17 % par rapport au quatrième trimestre 2019 (- 5 % à taux de change constants), avec un effet volume négatif de - 22 %, un effet prix/mix positif de 17 % et un effet de conversion de devises négatif de - 13 %.

3.8.1.4 Résultat brut d'exploitation

Pour l'exercice 2020, le résultat brut d'exploitation s'élève à 258 millions d'euros, en baisse de 89 millions d'euros par rapport à 2019, soit une marge de 8,0 % du chiffre d'affaires, pratiquement stable par rapport à la marge 2019 de 8,3 %.

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux composants du résultat brut d'exploitation en 2019 et 2020.

En millions d'euros	2019	2020	Variation
Chiffre d'affaires	4 173	3 242	- 22,3 %
Coûts industriels des produits vendus	(3 435)	(2 634)	- 23,3 %
Marge industrielle	738	608	- 17,6 %
<i>(en % du CA)</i>	<i>17,7 %</i>	<i>18,8 %</i>	<i>+ 1,1 pts</i>
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	(378)	(325)	- 14,0 %
Autres	(13)	(25)	n.a.
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	347	258	- 89,0 M€
<i>(en % du CA)</i>	<i>8,3 %</i>	<i>8,0 %</i>	<i>- 0,3 pt</i>

(a) Avant amortissements.

MARGE INDUSTRIELLE

La marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (hors amortissements).

En 2020, la marge industrielle s'est établie à 608 millions d'euros, en baisse de 130 millions d'euros par rapport à 2019, et en hausse de 1,1 point en pourcentage de chiffre d'affaires à 18,8 %, résultant d'une activité plus faible principalement dans le secteur Pétrole et gaz en Amérique du Nord et dans une moindre mesure dans l'Industrie en Europe. Cette baisse a été en partie compensée par (i) les réductions de coûts, (ii) une contribution plus forte de la mine et (iii) une contribution positive du secteur Pétrole et gaz en Amérique du Sud, tandis que l'impact de la baisse des volumes en Pétrole et gaz dans les régions EA-MEA a été plus que compensé par les livraisons de produits en aciers spéciaux.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Résultats des activités

Par ailleurs, le tableau suivant présente la décomposition des coûts industriels des produits vendus (hors amortissements) en 2019 et 2020 :

En millions d'euros	2019	2020	Variation
Coûts directs sur ventes	238	183	- 23,1 %
Coûts des matières premières consommées	1 441	1 092	- 24,2 %
Coûts de main-d'œuvre	742	580	- 21,8 %
Autres coûts industriels ^(a)	939	709	- 24,5 %
Variation de stocks part non-matière	75	70	n.a.
TOTAL	3 435	2 634	- 23,3 %

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

Les coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) ont été réduits de 14,0 % à 325 millions d'euros en 2020, reflétant les fortes réductions de coûts.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts administratifs, commerciaux et de recherche en 2019 et 2020 (hors amortissements) :

En millions d'euros	2019	2020	Variation
Frais de Recherche et Développement	44	41	- 6,8 %
Frais commerciaux et dépenses de marketing	76	62	- 18,4 %
Frais généraux et administratifs	258	222	- 14,0 %
TOTAL	378	325	- 14,0 %

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre les coûts industriels des produits vendus, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche, et les autres charges d'exploitation.

En 2020, l'ensemble des charges de personnel s'est élevé à 764 millions d'euros contre 956 millions d'euros en 2019 avec :

- une baisse de 20 % des salaires et traitements et de 18 % des charges sociales, liée aux restructurations de sites et aux mesures de réduction des coûts mises en oeuvre notamment en Amérique du Nord, en Allemagne et en France ;
- un intéressement en baisse.

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2020	Variation
Salaires et traitements	(738)	(594)	+ 144
Intéressement et participation	(32)	(17)	+ 15
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	(2)	(3)	- 1
Charges sociales	(184)	(150)	+ 34
TOTAL	(956)	(764)	+ 192

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2020 étaient de 15 962 personnes ⁽¹⁾ contre 18 100 personnes au 31 décembre 2019 :

Effectif de clôture des sociétés intégrées	31/12/2019	31/12/2020	Variation
Cadres	3 130	2 902	- 228
Atam	2 595	2 303	- 292
Ouvriers	12 375	10 757	- 1 618
TOTAL	18 100	15 962	- 2 138

Pour plus de détails sur les effectifs, se référer au paragraphe 4.2.2.1 « Les effectifs du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel.

3.8.1.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation a représenté une perte de 1 002 millions d'euros, à comparer à une perte de 17 millions d'euros en 2019.

Cette baisse de - 985 millions d'euros résulte principalement de charges de pertes de valeur enregistrées au T2 et au T4 2020 pour un montant de 850 millions d'euros.

AMORTISSEMENTS INDUSTRIELS

Les amortissements industriels ont diminué et s'élèvent à 213 millions d'euros en 2020, contre 249 millions d'euros en 2019.

AMORTISSEMENTS, RESTRUCTURATIONS ET DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Les autres amortissements, non industriels, sont stables à 54 millions d'euros contre 58 millions d'euros en 2019.

Les charges de restructuration ont augmenté de 116 millions d'euros en 2020, et incluent des provisions en Europe (principalement en France et en Allemagne) ainsi que les plans d'adaptation en Amérique du Nord et au Brésil.

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2019	2020
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	(30)	(442)
Autres dépréciations d'actifs	-	(408)
TOTAL	(30)	(850)

Des charges de perte de valeur ont été enregistrées au T2 2020 et au T4 2020 pour un montant de 850 millions d'euros. Ces charges de perte de valeur ont pour l'essentiel concerné les écarts d'acquisition sur les opérations en Amérique du Nord ainsi que sur des actifs corporels de l'UGT Europe. Elles sont dues à une augmentation des taux d'actualisation ainsi qu'à une baisse du taux de croissance à long terme et à une révision à la baisse des perspectives de croissance à long terme pour l'activité Pétrole et gaz en Amérique du Nord, et dans les régions EA-MEA pour les activités Pétrole et gaz et Industrie.

3.8.1.6 Résultat financier

Le résultat financier s'est établi à - 227 millions d'euros, un niveau inférieur à celui de 2019 (- 244 millions d'euros), reflétant des charges d'intérêt plus élevées, plus que compensées par d'autres produits financiers dont principalement la résolution positive au T1 2020 d'un litige au Brésil pour 22 millions d'euros et une décision favorable sur un litige également au Brésil au T4 2020 pour 15 millions d'euros.

Le résultat financier se décompose comme suit :

En millions d'euros	2019	2020	Variation
Produits financiers	14	4	- 71,4 %
Charges d'intérêts	(188)	(201)	+ 6,9 %
Coût financier net	(174)	(196)	+ 12,6 %
Autres charges et produits financiers	(24)	4	n.a
Charges d'intérêt sur contrats de location	(35)	(30)	- 14,3 %
Autres charges d'actualisation	(11)	(5)	- 54,5 %
RÉSULTAT FINANCIER	(244)	(227)	+ 17 M€

(1) Il est précisé que ce nombre n'inclut que les effectifs des sociétés consolidées du Groupe.

3.8.1.7 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a représenté une charge de 96 millions d'euros en 2020 contre une charge de 75 millions d'euros en 2019, principalement en raison de l'augmentation de la charge d'impôt au Brésil.

Le taux de 8 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

- L'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non-reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice en France, en Allemagne, en Chine et aux États-Unis ;
- Les impôts différés sur les dépréciations d'actifs comptabilisées sur l'exercice dans les pays où les impôts différés sur déficit n'ont pas été reconnus, ont également été dépréciés ;
- Les différences permanentes s'analysent par la réintégration des charges financières principalement en France ;

- Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (Allemagne 31,6 %, États-Unis 21 %, Brésil 34 %, Chine 25 % et Arabie saoudite 20 %) ;
- L'impact de la baisse du taux d'IS en France n'a pas d'impact sur les impôts différés du Groupe France du fait de la non-comptabilisation des impôts différés sur les déficits fiscaux et les différences temporaires.

3.8.1.8 Résultat net

La part des participations ne donnant pas le contrôle s'est élevée à - 122 millions d'euros en 2020, contre - 2 millions d'euros en 2019, cette dégradation étant principalement liée aux pertes de valeurs comptabilisées sur l'exercice.

Le résultat net part du Groupe a été une perte de - 1 206 millions d'euros, contre une perte de - 338 millions d'euros en 2019.

Le résultat net part du Groupe par action a été une perte de - 105,4 euro par action, contre une perte de - 0,7 euro par action en 2019.

3.8.2 Liquidité et ressources en capital

3.8.2.1 Présentation générale

En 2020, les flux de trésorerie disponibles (tels que définis dans la section 3.7.2.4 « Flux de trésorerie disponibles » ci-dessous) étaient négatifs de - 111 millions d'euros par rapport à 2019 (- 41 millions d'euros). Cette dégradation s'explique par un résultat brut d'exploitation impacté par la crise de la Covid-19 et de ses impacts sur l'activité, et par une hausse des impôts payés, partiellement compensés par une baisse du besoin en fonds de roulement et des investissements inférieurs par rapport à 2019. La dette nette a augmenté pour passer de 2 031 millions d'euros début 2020 à 2 214 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 3 604 millions d'euros, dont 1 751 millions d'euros de dette financière à moyen et long terme, et 1 853 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 1 390 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et bénéficiait de lignes de crédit non tirées de 12 millions d'euros.

Les capitaux propres du Groupe ont diminué à 134 millions d'euros en 2020 (1 980 millions d'euros au 31 décembre 2019), en raison notamment du résultat net consolidé négatif dû aux dépréciations d'actifs comptabilisées à la suite de l'impact de la Covid-19 et à l'impact négatif des réserves de conversion.

3.8.2.2 Flux de trésorerie

Tableau de trésorerie simplifié

En millions d'euros	2019	2020
Capacité d'autofinancement	(6)	(146)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (+ baisse, (hausse))	124	173
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (1)	118	27
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	(139)	(128)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	1 085	(217)
Incidence de la variation des taux de change (4)	(8)	(90)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	1 056	(407)

FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ

Les flux de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 27 millions d'euros en 2020, contre 118 millions d'euros en 2019.

La capacité d'autofinancement s'est élevée à - 146 millions en 2020 contre - 6 millions d'euros en 2019.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité a un impact positif de 173 millions d'euros, contre un impact positif de 124 millions d'euros en 2019. Le besoin en fonds de roulement net exprimé en jours de chiffre d'affaires a baissé à un niveau sans précédent de 78 jours, reflétant des progrès majeurs en matière de gestion du fonds de roulement. Pour rappel, les jours de BFR sont soumis à la saisonnalité de l'activité : le niveau le plus élevé est généralement enregistré au premier trimestre et le plus faible au quatrième trimestre.

La variation du fonds de roulement se décompose ainsi :

Valeurs brutes	31/12/2019	Réserves de conversion	Variation	Reclassement et autres	Éléments destinés à être cédés	31/12/2020
Stocks	1 122 361	(100 533)	(225 875)	15 016	(42 957)	768 012
Créances clients	644 071	(69 460)	(67 430)	(17 344)	(15 486)	474 351
Fournisseurs	(579 739)	37 811	89 623	294	25 914	(426 097)
Besoin en fonds de roulement	1 186 693	(132 182)	(203 682)	(2 034)	(32 529)	816 266
Autres créances et dettes	5 091	(21 795)	19 091	42 706	4 110	49 203
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 191 784	(153 977)	(184 591)	40 672	(28 419)	865 469
Impact des instruments financiers de couverture			11 778			
TOTAL			(172 813)			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			172 813			

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements se sont élevées à 138 millions d'euros en 2020 contre 159 millions d'euros en 2019.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à - 128 millions d'euros en 2020, contre - 139 millions d'euros en 2019. Voir la section 3.7.2.3 « Investissements industriels » ci-dessous pour une description des principaux investissements en 2019 et 2020.

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se sont élevés à - 217 millions d'euros en 2020, contre + 1 085 millions d'euros en 2019. Le décaissement net en 2020 s'explique principalement par le remboursement des emprunts.

3.8.2.3 Investissements industriels

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins liés :

- à l'innovation pour des nouveaux produits ou services, à la digitalisation ;
- à la sécurité des hommes et des installations, au respect des obligations légales telles que celles liées à la sécurité et à l'environnement ;
- au développement des activités par croissance interne et externe ;
- à l'amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- à la maintenance et, le cas échéant, au remplacement des équipements obsolètes.

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales et les économies d'énergie soient mises en avant.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Pour les projets d'un montant supérieur à un million d'euros, le processus d'autorisation des investissements est renforcé par la mise en œuvre des actions suivantes :

- une préparation systématique de chaque projet à travers trois étapes de *Front End Loading* ;
- une qualification à chacune des trois étapes par un Comité de Qualification regroupant les experts du Groupe. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) sont examinés de façon systématique et approfondie ;
- une autorisation à chacune des trois étapes par un Comité réunissant le Directeur du Contrôle de Gestion et le Directeur des Investissements, Projets et Ingénierie pour les projets supérieurs à un million d'euros. Les membres du Directoire font partie de ce Comité pour les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces Comités, il est vérifié que les projets sont alignés avec la stratégie, présentent la rentabilité requise, tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2019-2020

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers la rationalisation des outils de production, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des deux derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

Investissements industriels hors variations de périmètre (corporels, incorporels et biologiques)

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2020
Europe	57,3	39,9
Amérique du Nord	35,1	28,0
Amérique centrale et du Sud	60,6 ^(a)	60,9 ^(b)
Asie	14,1	11,7
Autres	0,2	0,3
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ^(b)	167,3 ^(c)	140,8 ^(c)
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	158,7	138,2

(a) Dont 9,7 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(b) Dont 5,8 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(c) La différence entre les investissements décaissés au cours de l'exercice et le total des investissements industriels correspond à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation.

Les programmes les plus importants réalisés en 2019 et 2020 ont été les suivants :

En 2019

Les dépenses d'investissement ont augmenté en 2019 (+ 30 % par rapport à 2018).

Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 28 % des dépenses 2019.

Les investissements engagés en 2019 ont été principalement :

- le lancement d'un projet de réutilisation des gaz de haut-fourneau à l'aciérie de Jeceaba ;
- le lancement d'un projet de renouvellement des scies pour la coupe des billettes au laminoir de Barreiro ;
- la mise en service de l'installation d'une presse horizontale pour forgeage d'extrémités à l'usine de fabrication de tubes à Düsseldorf-Rath ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir le Plan de Transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

En 2020

Les dépenses d'investissement ont diminué en 2020 (- 15 % par rapport à 2019).

Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 47 % des dépenses 2020.

Les investissements engagés en 2020 ont été principalement :

- la poursuite d'un projet de renouvellement des scies pour la coupe des billettes au laminoir de Barreiro ;

- le lancement d'un projet d'extension de capacité et de durée de vie de la mine de fer au Brésil ;
- le lancement d'un projet de modernisation d'installation de contrôles non destructifs au laminoir de Youngstown, visant à améliorer la qualité, les coûts, les délais et les capacités ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2021

L'objectif de dépenses d'investissement en 2021 est fixé à 160 millions d'euros.

Le programme 2021 prévoit un volume de nouveaux investissements en augmentation par rapport à l'année précédente, en particulier :

- l'achèvement d'un projet de renouvellement des scies pour la coupe des billettes au laminoir de Barreiro ;
- la poursuite d'un projet d'extension de capacité et de durée de vie de la mine de fer au Brésil ;
- plusieurs projets de modernisation d'installations de contrôles non destructifs, visant à améliorer qualité, coûts, délais, ainsi que les capacités ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

3.8.2.4 Flux de trésorerie disponibles

En 2020, les flux de trésorerie disponibles se sont établis à - 111 millions d'euros, à comparer à des flux de trésorerie disponibles de - 41 millions d'euros en 2019. Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme les flux nets de trésorerie générés par l'activité, moins les investissements industriels bruts. Le tableau suivant présente le calcul des flux de trésorerie disponibles en 2019 et 2020 :

En millions d'euros	2019	2020
Capacité d'autofinancement	(6)	(146)
Variation du BFR lié à l'activité + baisse, (hausse)	124	173
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	118	27
Investissements industriels bruts	(159)	(138)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	(41)	(111)

3.8.2.5 Liquidité et endettement

Au 31 décembre 2020, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 3 604 millions d'euros, dont 1 751 millions d'euros de dette financière à moyen et à long terme, et 1 853 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 1 390 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette s'est ainsi élevée à 2 214 millions d'euros fin 2020, en augmentation de 183 millions d'euros par rapport à 2 031 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, aucune échéance de remboursement du principal des financements n'était prévue avant décembre 2021, hormis les tirages sur les lignes bancaires (pour 1 712,2 millions

d'euros au 31 décembre 2020), ainsi que diverses lignes de financement (pour 102,2 millions d'euros au 31 décembre 2020) au sein des filiales chinoises et brésiliennes.

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe, sur Vallourec SA et, dans une moindre mesure, sur des filiales au Brésil. Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec SA.

Le tableau suivant présente les principales dettes financières du Groupe au 31 décembre 2020 :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2020
Placement privé – échéance août 2027	54
Emprunt obligataire – échéance septembre 2024	499
Emprunt obligataire non convertible – échéance octobre 2022	547
Emprunt obligataire convertible – échéance octobre 2022	239
Emprunt obligataire – échéance octobre 2023	397
Tirages RCF	1 712
ACC ACE	101
Autres	55
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	3 604

L'ensemble des contrats de financements bancaires (une ligne de crédit confirmée de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, étendue une première fois pour 1 078 millions d'euros à échéance février 2020 et une seconde fois pour 1 034 millions d'euros à échéance février 2021, une ligne de crédit confirmée de 400 millions d'euros à échéance juillet 2020, étendue à hauteur de 300 millions d'euros de juillet 2020 à février 2021, une ligne de crédit confirmée de 450 millions d'euros à échéance février 2020, étendue à hauteur de 300 millions d'euros de février 2020 à février 2021, une ligne bilatérale confirmée de 90 millions d'euros à échéance février 2021) prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») inférieur ou égal à 100 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Le ratio d'endettement sur capitaux propres consolidés du Groupe représente 180 % au 31 décembre 2020 au regard du covenant bancaire.

Il convient de noter néanmoins que postérieurement à la clôture, compte tenu de l'ouverture le 4 février 2021 d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel), en pratique, le bris de ce covenant ne contraindra pas la Société à rembourser ses créanciers en février 2021. La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde est prévue pour permettre à la Société de parvenir à une structure financière rééquilibrée lui permettant de faire face à ses obligations de remboursement ou de refinancer sa dette à sa maturité. Cependant, en cas de dégradation très significative non anticipée du niveau de dépenses d'investissement, d'exploration et/ou de production de ses clients du secteur du Pétrole et du gaz, duquel le Groupe tire la majeure partie de son chiffre d'affaires, les marges de manœuvre résultant de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde pourraient s'avérer insuffisantes et conduire la Société à rechercher des sources de financement supplémentaires.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Résultats des activités

Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio de covenant bancaire est le rapport entre l'endettement net consolidé du Groupe (y inclus la dette de location-financement et le prêt d'actionnaire au Brésil) sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des réserves de conversion (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises) comme détaillé dans le tableau ci-après :

Covenant bancaire	31/12/2019	31/12/2020
Dette nette (hors dette de location-financement)	2 030 539	2 213 978
Dette de location-financement	50 042	30 233
Dette nette	2 080 581	2 244 211
Prêt actionnaire	20 560	8 613
Dette nette retraitée (1)	2 101 141	2 252 824
Capitaux propres	1 980 045	133 677
Réserves de conversion – part du Groupe ^(a)	608 335	1 144 517
Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers ^(a)	(3 893)	(23 522)
Capitaux propres retraités (2)	2 584 487	1 254 672
RATIO DU COVENANT BANCAIRE RETRAITÉ (1)(2)	81 %	180 %

(a) Y compris minoritaires.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de Vallourec le 4 février 2021 emporte de plein droit l'interdiction de payer toutes créances sur la Société nées antérieurement au jugement d'ouverture de cette procédure. L'Accord de Principe signé le 3 février 2021 par Vallourec avec ses principaux créanciers prévoit le refinancement à hauteur d'un montant de 462 millions d'un crédit renouvelable (sans sûreté) d'une durée de cinq ans (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel).

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes à moyen et à long terme du Groupe au 31 décembre 2020 :

	2019	2020
> 1 an	1 723	786 709
> 2 ans	781 368	399 755
> 3 ans	399 722	501 690
> 4 ans	502 211	2 344
5 ans et plus	62 037	60 029
TOTAL	1 747 061	1 750 527

3.8.2.6 Capitaux propres

Les capitaux propres se sont élevés à 134 millions d'euros au 31 décembre 2020 par rapport à 1 980 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette baisse s'explique par les principaux facteurs suivants :

- le résultat global 2020 est une perte de - 1 328 millions d'euros (dont - 1 206 millions d'euros part du Groupe) ;
- la variation des réserves de conversion correspondant aux changements de taux des devises (BRL et USD principalement) retenus pour la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro qui s'élève à - 537 millions d'euros sur 2020.

3.9 Perspectives

3.9.1 Prévisions

3.9.1.1 Prévisions du Groupe pour l'exercice 2021

Pour les besoins de la négociation du projet de restructuration financière plus amplement décrit à la section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel, la Société a préparé et communiqué au mois d'octobre 2020, à certains de ses créanciers soumis à des engagements de confidentialité, un plan d'affaires afin d'identifier les éventuels besoins de nouvelles liquidités et des perspectives de certains agrégats financiers du groupe extraits du plan d'affaires. Dans son communiqué du 3 février 2021 relatif à la conclusion d'un accord de principe avec ses principaux créanciers dans le cadre de sa restructuration financière, le Groupe a présenté certains indicateurs financiers pour l'année 2021. La Société a estimé que les indicateurs communiqués pour l'exercice 2021 résultant des travaux d'octobre 2020 ne reflétaient plus les perspectives pour l'exercice 2021.

Dans son communiqué du 17 février 2021 lié à la publication de ses résultats 2020, le Groupe a annoncé les objectifs suivants pour l'exercice 2021 :

- un résultat brut d'exploitation compris entre 250 et 300 de millions d'euros ;
- la génération d'un flux de trésorerie disponible ⁽¹⁾ compris entre - 380 et - 300 millions d'euros (incluant les frais liés à la restructuration financière). Ils sont basés sur :
- Les initiatives mises en place dans le cadre des mesures d'économies qui permettront au Groupe de continuer à réduire sa base de coûts.
- Le maintien d'un contrôle strict de la trésorerie, avec une enveloppe d'investissements d'environ 160 millions d'euros.

Ces objectifs sont qualifiés de prévisions au sens du Règlement Prospectus UE 2017/1129.

Ces prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et les hypothèses qui les sous-tendent, ont été établies en application des dispositions du règlement délégué (UE) n°2019/980 et des recommandations ESMA relatives aux prévisions. Ces prévisions ont été présentées par le Directoire au Conseil de Surveillance le 16 février 2021.

Par rapport aux indicateurs communiqués le 3 février 2021 pour l'exercice 2021 résultant des travaux d'octobre 2020, le passage d'un résultat brut d'exploitation de 212 millions d'euros à un résultat brut d'exploitation visé compris entre 250 et 300 de millions d'euros est notamment lié à une évolution favorable du prix du minerai de fer. Le passage d'un flux de trésorerie disponible de - 273 millions d'euros à un flux de trésorerie disponible visé compris entre - 380 et - 300 millions d'euros s'explique principalement par le fait que la plus grande contribution de la mine au résultat brut d'exploitation ne se traduit pas en totalité en flux de trésorerie, car son résultat est taxé à près de 34%, ainsi que par l'augmentation du Besoin en Fond de Roulement avec la reprise de l'activité qui pourrait avoir lieu au second semestre, et enfin en raison des frais et autres éléments liés à la restructuration financière (les frais et autres éléments liés à la restructuration financière n'étant pas inclus dans le Flux de Trésorerie disponible présenté dans le communiqué de presse du 3 février 2021).

Les prévisions présentées ci-dessus sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel. Ces données,

hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. La survenance d'un ou plusieurs risques décrits au chapitre 5 « Facteurs de risque » du présent Document d'enregistrement universel, et notamment les risques les plus importants signalés par une astérisque, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc venir remettre en cause sa capacité à réaliser ses objectifs et prévisions. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, et ne donne aucune garantie vis-à-vis de la réalisation des prévisions présentées ci-dessus.

3.9.1.2 Principales hypothèses

Les prévisions pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentées ci-dessus ont été établies sur une base comparable aux informations financières historiques et conformément aux méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces prévisions 2021 reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

1. Sur le marché Pétrole & Gaz :

- en Amérique du Nord, le marché OCTG connaît une reprise graduelle qui devrait continuer au long de l'année et s'accompagner d'une tendance positive sur les prix, et ce malgré un début d'année impacté par une forte hausse du coût des matières premières ;
- dans les régions EA-MEA, l'activité globale restera encore fortement impactée et les prix resteront sous pression. La baisse importante des livraisons de tubes en aciers spéciaux aura également un impact négatif sur le chiffre d'affaires et les marges. Cependant, un redémarrage des appels d'offres est attendu en 2021 ;
- au Brésil, les livraisons de produits pour le Pétrole et gaz sont attendues en hausse par rapport à 2020, à la fois pour Petrobras et pour les compagnies pétrolières internationales.

2. Sur le marché Industrie :

- en Europe, la demande pour les marchés de l'Industrie devrait continuer à être impactée par la crise liée au Covid-19 tout en montrant de premiers signes de reprise ;
- au Brésil, le niveau global de l'activité devrait continuer à s'améliorer.

3. Les volumes de minerai de fer produits au Brésil devraient être comparables à ceux de 2020. La mise en service de l'extension de la capacité de production de la mine est attendue pour fin 2021. Les prix du minerai de fer livré à nos clients devraient être supérieurs à ceux de 2020, malgré une baisse graduelle attendue durant l'année.

4. Une hypothèse de hausse modérée en moyenne annuelle des prix des matières premières, plus accentuée pour le Scrap aux États-Unis.

5. Des hypothèses d'inflation hors matières premières légèrement supérieures à celles de 2020 ; reflétant une hausse de l'inflation attendue en Europe et aux États Unis.

6. Pour l'exercice 2021, le Groupe anticipe une légère appréciation en moyenne sur l'année de l'EUR par rapport à l'USD et par rapport au BRL et une relative stabilité par rapport au CNY.

(1) Le flux de trésorerie disponible se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité minoré des investissements industriels bruts et majoré/minoré de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

7. La réalisation de la restructuration financière prévue par l'Accord de Principe.
8. La stabilité de l'environnement politique, réglementaire et fiscal.
9. La réalisation des mesures d'économies qui permettront au Groupe de continuer à réduire sa base de coûts, ainsi que le maintien d'un contrôle strict de la trésorerie avec une enveloppe d'investissements d'environ 160 millions d'euros.
10. En matière d'évolution de périmètre, la fermeture du site de Déville-Les-Rouen et la cession de Valinox Nucléaire SAS en France au premier semestre 2021, actifs classés en actifs destinés à la vente au 31 décembre 2020.

Parmi les hypothèses mentionnées ci-dessus, les hypothèses 3, 9 et 10 correspondent à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes de direction.

3.10 Résultats sociaux

Le résultat d'exploitation de Vallourec pour l'exercice 2020 est une perte de 14,8 millions d'euros, en amélioration par rapport à l'exercice 2019 qui affichait une perte de 17,0 millions d'euros. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication, frais d'émission d'emprunt et variation des provisions).

Le résultat financier présente une perte de 3 076,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une perte de 47,3 millions d'euros en 2019. Cette évolution s'explique d'une part, par une provision pour dépréciations des titres de 3 002 millions d'euros, une diminution des produits financiers nets (115,9 millions d'euros en 2020 contre 116,6 millions d'euros en 2019), et d'autre part par une augmentation des charges d'intérêts (187,1 millions d'euros en 2020 contre 159,3 millions d'euros en 2019). Le coût financier net est constitué par les frais et intérêts sur emprunts obligataires et billets de trésorerie, les commissions d'engagement des lignes bancaires moyen terme et les produits d'intérêts des financements consentis par Vallourec à sa filiale Vallourec Tubes.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 0,1 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 3 093,5 millions d'euros, contre une perte de 63,6 millions d'euros à fin 2019.

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élève à 228 994 euros, divisé en 11 449 694 actions de 0,02 euro de nominal chacune.

Les capitaux propres, en baisse de 3 094 millions d'euros, s'établissent à 978 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 4 071 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les dettes financières s'élèvent à 3 503 millions d'euros, en baisse de 105,4 millions d'euros par rapport à 2019. Cette variation résulte du non-renouvellement des billets de trésorerie arrivés à échéance pour un montant de 110 millions d'euros et de la baisse des intérêts courus sur emprunts de 6 millions d'euros, compensé en partie par le tirage sur les lignes de crédits de 10,6 millions d'euros.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2020 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent la décomposition à la date du 31 décembre 2020 du solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance.

Échéances (J = 31/12/2020) En milliers d'euros

	Non échues	Échues 0 à 30 jours	Échues 31 à 60 jours	Échues 61 à 90 jours	Échues + 91 jours	Total échues
Montant total des factures concernées TTC	276	157	31	-	68	256
Nombre de factures concernées	28	4	2	-	13	19
Pourcentage du montant des achats TTC	2,42 %	1,38 %	0,27 %	0,00 %	0,60 %	2,24 %
Factures exclues TTC	345					
Fournisseurs différence de cours TTC	-					
TOTAL	621	157	31	-	68	256

Échéances (J = 31/12/2020) En milliers d'euros

	Non échues	Échues 0 à 30 jours	Échues 31 à 60 jours	Échues 61 à 90 jours	Échues + 91 jours	Total échues
Montant total des factures concernées TTC	564	-	-	-	-	-
Nombre de factures concernées	10	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant des ventes TTC	15,14 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Factures exclues TTC	-					
Clients différence de cours TTC	-					
TOTAL	564	-	-	-	-	-

3.11 Localisation des principaux établissements

3.11.1 Immobilisations corporelles

Le siège social du Groupe est situé 27, avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans avec effet à compter du 1^{er} octobre 2015. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait d'une quarantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi le caractère international du Groupe (voir section 3.2.4 « Implantations du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 1 748,5 millions d'euros à fin 2020 (2 704,6 millions d'euros à fin 2019). Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 6, section 6.1.7 du présent Document d'enregistrement universel :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation) à la Note 4.4 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2.1.

Les investissements réalisés en 2020, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-avant (voir section 3.7.2.3 « Investissements industriels » du présent Document d'enregistrement universel).

3.11.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

3.11.2.1 Situation environnementale des établissements en activité vis-à-vis de la réglementation

Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement. Ces établissements sont en conformité par rapport à cette réglementation :

- cinq établissements sont soumis à autorisation, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement spécifiques prescrites par le Préfet sous forme d'arrêté préfectoral après constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, consultation de divers organismes et enquête publique : tous ces établissements disposent au 31 décembre 2020 d'un arrêté préfectoral à jour ;
- un établissement est soumis à enregistrement, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement standard.

Les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets et le bruit. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits, lesquels sont régulièrement renouvelés en application des réglementations locales.

3.11.2.2 Situation environnementale des anciens sites industriels

Le site d'Anzin, dans le nord de la France, a été cédé le 17 novembre 2004 à la communauté d'agglomération de Valenciennes après cessation d'activité formalisée dans un dossier comportant en particulier les investigations du sol, après qu'il a été procédé aux dépollutions requises par les autorités ; le site reste sous surveillance de la qualité des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Tous les autres sites cédés (VPE, VPS, VCAV, CEREC, Spécitubes, Valti Krefeld, VHET Les Laumes, VDFR Aulnoye, VDFR Tarbes, VDFR Cosne et aciérie de Saint-Saulve) ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes. Le site de VDFR Cosne a fait également l'objet de travaux de réhabilitation et de surveillance des eaux souterraines.

La situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols est décrite au chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales » du présent Document d'enregistrement universel.

Les contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles sont décrites à la section 4.2.4 « Engagement environnemental » et au paragraphe « Risques industriels et environnementaux » de la section 5.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

3 Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

Opérations avec les apparentés

3.11.3 Modifications de périmètre

Sur les exercices 2020 et 2019, les variations de périmètre ne sont pas significatives (opérations internes de fusions d'entreprises principalement).

Sur les exercices précédents, les principales variations de périmètre étaient les suivantes :

- le 18 avril 2018, Vallourec a démarré un partenariat avec Interpipe, fabricant ukrainien de tubes sans soudure, pour la production en coopération de tubes sans soudure en carbone non-OCTG destinés au marché européen ;
- le 25 avril 2018, Vallourec a finalisé la cession de l'activité « Drilling Products » (Produits de forage) au groupe américain de services pétroliers National Oilwell Varco (NOV). Cette cession concerne les activités industrielles Produits de forage de Vallourec en Amérique du Nord, au Moyen-Orient, aux Pays-Bas et en France (une usine à Aulnoye-Aymeries) ;
- le 26 avril 2018, le Groupe a cédé Vallourec Fittings, une filiale produisant des raccords en France (usine à Maubeuge), à Allied Group ;

- le 2 juillet 2018, Vallourec a finalisé la cession de l'entité française Vallourec Drilling Products France (usines de Cosne-Cours-sur-Loire et Tarbes) à la société Altifort ;
- depuis le 16 novembre 2018, Vallourec exerce un contrôle conjoint sur Vallourec Umbilicals à la suite de l'augmentation de capital souscrite par la Banque Publique d'Investissement (BPI) destinée à financer son projet de développement industriel. Vallourec et BPI détiennent respectivement 51 % et 49 % de la société à la suite de l'opération.

Le 26 janvier 2017, Vallourec et Asco Industries ont finalisé l'acquisition, par cette dernière, d'une participation majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve qui figurait au bilan au 31 décembre 2016 en actifs et passifs destinés à être cédés. Détenue à 60 % par Asco Industries et à 40 % par Vallourec Tubes France, la S.A.S. Ascoval est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date de l'opération. Les actifs de la société Ascoval ont fait l'objet d'une offre de reprise par le groupe Altifort. Le plan de cession a été validé par un jugement du 19 décembre 2018, effectif au 1^{er} février 2019, puis annulé par une nouvelle décision de justice en date du 27 février 2019. La société Ascoval est actuellement en redressement judiciaire et dans l'attente de l'issue de cette procédure collective.

3.12 Opérations avec les apparentés

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la Note 5.3 aux comptes consolidés « Informations relatives aux parties liées » dans le chapitre 6 du présent Document d'enregistrement universel.

3.13 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le 4 février 2021, le Tribunal de commerce de Nanterre a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société Vallourec SA assortie d'une période d'observation fixée à six mois maximum. Dans ce cadre, le tribunal a désigné la SELARL FHB, en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, en qualité d'administrateur judiciaire avec mission de surveillance de Vallourec, ainsi que la SCP BTSG, en la personne de Maître Marc Sénéchal, en qualité de mandataire judiciaire.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'approbation du Document d'enregistrement universel d'autre procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de ces 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

4

Informations sociales, environnementales et sociétales

Introduction	96	Annexe	157
4.1 Plan de vigilance	99	Annexe 1 - Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	157
4.1.1 Identification et évaluation des risques	99	Annexe 2 - Note méthodologique	160
4.1.2 Gestion des risques identifiés	99	Annexe 3 - Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 22-10-36 et R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre	165
4.1.3 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	102	Annexe 4 - Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux	167
4.2 Déclaration consolidée de performance extra-financière	103		
4.2.1 Éthique des affaires et conformité	105		
4.2.2 Politique sociale	107		
4.2.3 Relations avec les parties prenantes	122		
4.2.4 Engagement environnemental	126		

Introduction

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le groupe Vallourec a adopté depuis longtemps une approche proactive en matière sociale, environnementale et sociétale, afin d'agir en acteur responsable. La démarche de Vallourec dans ces domaines sociaux est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe et disponible sur le site www.vallourec.com.

Au cours de la dernière décennie, le Groupe a pris des engagements dans ces domaines, notamment en signant en 2008, avec une organisation mondiale représentative de salariés, ses « principes de responsabilité » et en adhérant au Pacte mondial des Nations unies (*Global Compact*) en 2010. Il est également signataire de plusieurs engagements en faveur du climat et de l'économie circulaire dans le cadre d'initiatives conjointes de l'AFEP, du MEDEF et du Cercle de l'Industrie, ainsi que de la Charte de développement durable de la fédération internationale de l'acier. Enfin, le Groupe s'est doté en 2018 d'une « politique carbone » pour mobiliser l'entreprise sur les nombreux aspects de cette problématique.

Fin 2018, le Conseil de Surveillance a décidé la création d'un Comité spécialisé chargé de l'assister sur les sujets relevant de la stratégie en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale. Ce Comité a pour mission de veiller à ce que le Groupe anticipe au mieux les enjeux, opportunités et risques extra-financiers associés à son activité afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme responsable et harmonieuse.

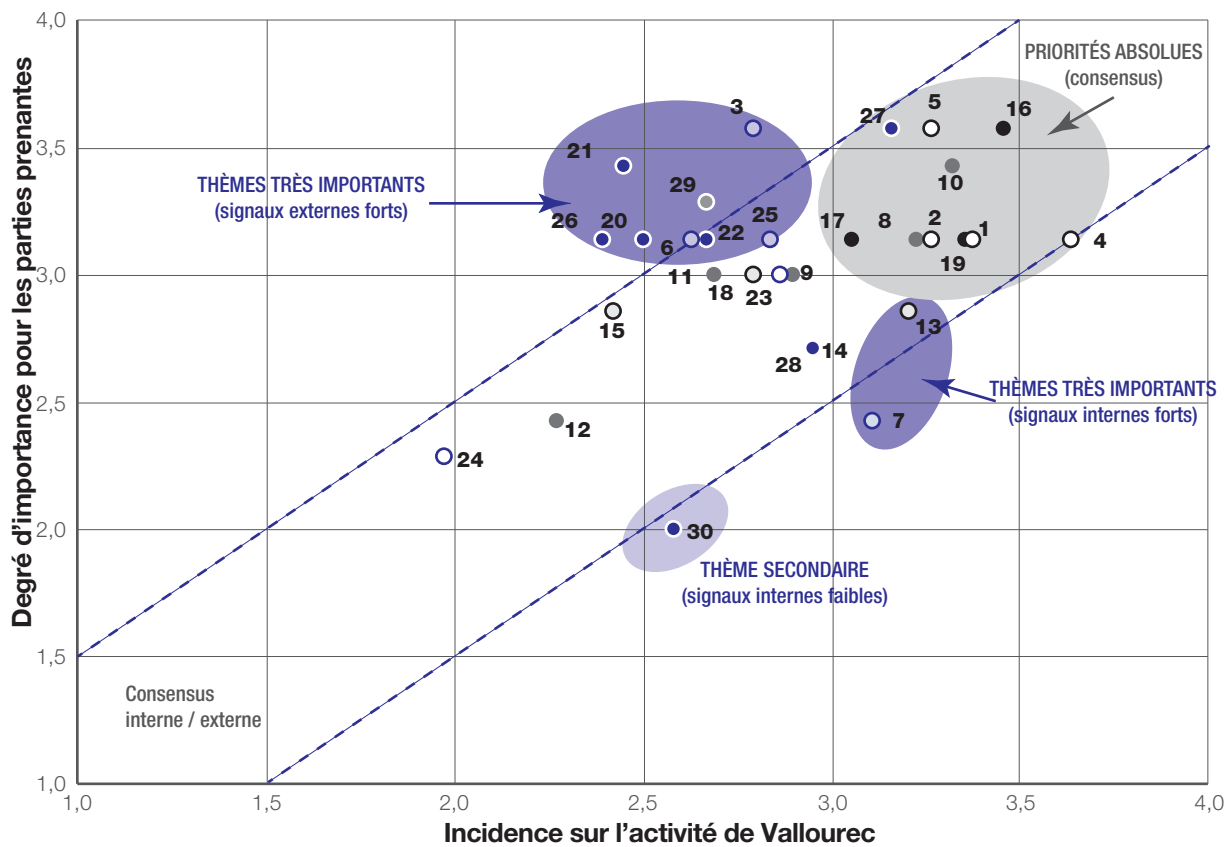
La Direction du Développement Durable déploie depuis 2014 un plan stratégique en matière de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Ce plan est intégré dans les orientations à moyen-long terme du Groupe et mis à jour annuellement. Il comporte les sept axes suivants :

- renforcer la gouvernance en matière de développement durable et de RSE ;
- fixer des objectifs à moyen terme ;
- renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable dans le modèle économique du Groupe ;
- impliquer davantage les collaborateurs dans leurs actions quotidiennes en faveur de la RSE ;
- développer les engagements sociétaux du Groupe ;
- renforcer les actions de progrès en cours ; et
- obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

Les actions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan sont soumises à l'approbation du Comité Exécutif chaque fois cela s'avère nécessaire.

Pour mieux apprécier la pertinence de ces choix, le Groupe a élaboré en 2016, avec le concours d'un cabinet de conseil spécialisé, son « analyse de matérialité », afin d'identifier les enjeux auxquels il était confronté, tant du point de vue de son management que celui de ses parties prenantes. Cette analyse, menée conformément à une méthodologie éprouvée, a permis de recueillir l'opinion de nos principales parties prenantes sur les 30 enjeux qui avaient été identifiés comme importants et propres aux spécificités de l'entreprise. Ce recueil s'est déroulé sur la base de questionnaires et d'entretiens avec des cadres dirigeants, des employés, des investisseurs, des clients, des fournisseurs, des ONG et des médias. Au total, 200 questionnaires ont été adressés, avec un taux de réponse global de près de 60 %. Les résultats de cette analyse se présentent comme suit :

Analyse de matérialité : résultats



Liste des thèmes

- | | | |
|---|--|---|
| 1 Transition énergétique | 11 Dialogue avec les parties prenantes | 21 Consommation de ressources non renouvelables et économie circulaire |
| 2 Résilience du modèle d'entreprise | 12 Stratégie fiscale transparente et équitable | 22 Pollution de l'air |
| 3 Conception durable des produits | 13 Qualité du dialogue social dans toutes les conditions économiques | 23 Empreinte sur l'eau et pollution de l'eau |
| 4 Relation/satisfaction client | 14 Rémunération et avantages équitables | 24 Biodiversité |
| 5 Stratégie en matière d'innovations et développement durable | 15 Diversité | 25 Écoconception des processus et des équipements industriels |
| 6 Adaptation au changement climatique | 16 Sécurité au travail | 26 Logistique durable |
| 7 Barrières commerciales | 17 Santé au travail | 27 Respect des droits de l'homme |
| 8 Gouvernance d'entreprise | 18 Nuisances sonores | 28 Développement socio-économique local et contenu local |
| 9 Responsabilité et transparence | 19 Compétences et développement du personnel | 29 Normes d'approvisionnement et relations avec les fournisseurs responsables |
| 10 Respect de l'éthique | 20 Consommation énergétique et émissions de GES | 30 Citoyenneté d'entreprise |

Cette analyse a permis de valider que les enjeux identifiés étaient pertinents et que l'importance accordée par l'entreprise à ces enjeux était en ligne avec les points de vue de ses parties prenantes. Elle a aussi montré que les actions du plan stratégique y répondaient globalement bien, tout en faisant ressortir que certains sujets pouvaient être davantage pris en compte. C'est pourquoi plusieurs actions ont été engagées depuis, notamment s'agissant de la durabilité du modèle économique.

La refonte de cette analyse a été lancée en 2020 pour prendre en compte les nouvelles perspectives des métiers du Groupe, sa nouvelle empreinte industrielle et l'évolution des attentes de ses parties prenantes. La liste des enjeux a été mise à jour et la base des contributeurs a été considérablement élargie pour pouvoir disposer d'enseignements aussi robustes que possible. Les résultats seront connus en Q1 2021 et seront rendus publics ultérieurement.

Les conclusions de cette étude contribueront à la définition en 2021 d'une nouvelle stratégie en faveur du développement durable pour les 5 prochaines années.

Enfin le Groupe a formalisé ses engagements en faveur des Objectifs du développement durable définis par l'ONU en 2015 et défini quatre objectifs pour lesquels il a choisi un indice de performance clé.

Le Groupe a ainsi retenu :

- l'objectif 5 : égalité entre les sexes, en vue de garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- l'objectif 7 : énergie propre et d'un coût abordable, en vue de faciliter l'accès aux énergies propres, dont les énergies fossiles peu polluantes, et de promouvoir l'efficacité énergétique. Cet objectif renvoie notamment au plan ETO (cf. chapitre 3) ;
- l'objectif 8 : travail décent et croissance économique, en confirmant son engagement de respecter le droit du travail et d'offrir des conditions de travail sûres pour toutes les catégories de travailleurs ;
- l'objectif 12 : consommation et production responsables, pour promouvoir des modes de production durables en limitant significativement le besoin de ressources naturelles.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Introduction

Sans préjuger de ses futurs engagements, le Groupe a publié en 2020 5 objectifs à l'horizon de 2025 sur 5 thématiques essentielles à savoir :

Référence à la Charte de Développement Durable	Indicateur clé correspondant	Valeur de référence 2018	Réel 2020	Cible 2025
Satisfaire nos actionnaires dans la durée	Évaluation moyenne d'un panel d'agences de notation extra-financière	B+	A-	A
Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières	% de femmes au sein de l'encadrement	22	23	25
Assurer la sécurité et protéger la santé de nos collaborateurs ; offrir à chacun de bonnes conditions de travail	Index TRIR pour les salariés et les travailleurs intérimaires	3	1,67	≤1
Améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements et réduire les émissions de carbone de nos processus de production	Ratio des émissions de carbone « non biogéniques » c'est-à-dire résultant de nos processus de production et du contenu carbone de l'électricité utilisée, rapportées à la production expédiée. Les émissions et la séquestration de la forêt ne sont pas prises en compte	0,57	0,555	0,36
Respecter notre environnement et protéger la biodiversité par la prévention des pollutions de toute nature, la réduction de la consommation d'eau, la valorisation des déchets et la réduction des nuisances	Tonnage des déchets industriels en milliers de tonnes envoyés en décharge	33	16,5	15

MÉTHODOLOGIE

La plupart des indicateurs présentés ont été construits en référence à la *Global Reporting Initiative* (GRI), dont l'objectif est de faciliter la mesure des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale. Ces informations permettent de témoigner factuellement de l'engagement du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale et font ressortir les résultats de ses actions prioritaires.

La manière dont Vallourec a procédé à leur collecte et leur consolidation et les limites attachées à cette collecte sont exposées dans la note méthodologique figurant en annexe 3 du présent chapitre. L'un des Commissaires aux comptes de la Société a mené des travaux de vérification avec un niveau d'assurance modérée sur l'ensemble des informations présentées dans la déclaration consolidée de performance extra-financière et a émis un avis d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs ayant donné lieu au rapport figurant en annexe 1 du présent chapitre. Les indicateurs vérifiés à un niveau d'assurance raisonnable sont précédés dans le texte et dans les annexes par le symbole .

ÉVALUATION

Ce sont ces informations qui sont à la base des évaluations périodiques des principales agences non financières ou fonds spécialisés ISR tels que Vigeo-Eiris, MSCI, Sustainalytics, Ecovadis... Bien que chacun de ces organismes ait adopté une méthodologie propre, l'évaluation de synthèse que l'on peut dégager de ces évaluations est, à dire d'expert, le niveau « A- » sur une échelle de A à D. On constate donc un réel progrès par rapport à 2018 malgré la tendance au durcissement des grilles d'évaluation et une stabilisation en 2020 vs 2019.

Cette appréciation est en cohérence avec la reconnaissance du niveau *Advanced* de la « Communication de Progrès » du Groupe au *Global Compact* obtenue depuis cinq ans. Il convient aussi de souligner que le Groupe a obtenu le niveau « Leadership » du *Carbon Disclosure Project*, marquant son engagement en faveur d'une économie décarbonée. Le résultat était « A » début 2020 et « A- » début 2021, ce léger recul ayant également été observé pour de nombreuses entreprises évaluées par le *Carbon Disclosure Project* en 2021.

Le Groupe n'appartient cependant plus aux index Euronext Vigeo et FTSE4Good, non pas en raison d'une insuffisance d'engagement en faveur de la RSE, mais parce que sa capitalisation était en 2019 toujours jugée trop faible par ces organismes.

4.1 Plan de vigilance

Dans la continuité des engagements mentionnés ci-dessus, la société Vallourec a établi, tant pour elle-même que pour l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, un plan de vigilance en application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres. Cette loi requiert en effet l'établissement d'un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche est cohérente avec les priorités que le Groupe s'est fixées, dont la pertinence est confirmée par les résultats de l'analyse de matérialité présentés ci-dessus. En effet, quatre enjeux parmi les 10 jugés de priorité absolue, tant par nos parties prenantes externes que par le management de l'entreprise, font partie intégrante des points couverts par le plan de vigilance. S'agissant des thématiques environnementales, l'analyse de matérialité les qualifie de très importantes. Le plan de vigilance de Vallourec s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de progrès continu, conformément à l'approche proactive de Vallourec dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux.

Afin d'établir ce plan de vigilance, un groupe de travail composé de représentants de la Direction du Développement Durable, de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Achats et de la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques a été mis en place.

4.1.1 Identification et évaluation des risques

D'une manière générale, le responsable de la Gestion des Risques recense auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, les analyse et en établit une cartographie. Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des entités majeures et des régions, ainsi que pour l'ensemble du Groupe. Chaque cartographie intègre les risques principaux avec leurs impacts, leur probabilité d'occurrence et le niveau de contrôle en vigueur. Le processus de cartographie a été adapté pour prendre en compte les exigences de la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016.

Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou des conséquences des risques et du niveau de contrôle, mais aussi en fonction des marges de progrès du contrôle jusqu'aux pratiques de référence en la matière.

S'agissant des risques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, Vallourec a en particulier identifié les risques suivants résultant spécifiquement des activités du Groupe :

1. le Groupe est exposé aux pandémies (de type Covid-19), rendant nécessaires des adaptations dans ses usines et bureaux, le travail délocalisé quand cela est possible, et l'achat d'équipement de protection (masques, gel) ;

2. le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment du fait de sa stratégie de proximité avec les clients de ces pays. Les risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, envers la santé et la sécurité des personnes et envers l'environnement, associés à l'exploitation d'activités dans ces pays, directement ou par les entreprises sous-traitantes, peuvent notamment résulter de l'instabilité politique, économique et sociale (nationalisation et expropriation d'actifs, incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, impact de sanctions, accidents, terrorisme...) ;
3. l'importance de la main-d'œuvre industrielle dans les activités du Groupe rend la maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés essentielle. Cette maîtrise est prioritaire pour le Groupe et constitue une valeur fondamentale pour Vallourec. La politique du Groupe en matière de santé et de sécurité a d'ailleurs été renforcée fin 2016 ;
4. la nature même de l'activité industrielle du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement. Par leur nature, les activités du Groupe sont à l'origine de nuisances sonores, nécessitent l'utilisation de produits et substances chimiques dangereux, génèrent des déchets classés comme dangereux, peuvent impacter quantitativement ou qualitativement la ressource en eau locale, entraîner une pollution des sols, donner lieu à des émissions nocives dans l'atmosphère et porter atteinte à la biodiversité.

Comme toute organisation, le Groupe est confronté au risque de non-respect de ses valeurs fondamentales, exposées dans la Charte éthique, complétée par le Code anti-corruption et les politiques et règles internes du Groupe.

4.1.2 Gestion des risques identifiés

La gestion des risques identifiés comprend à la fois des mesures de prévention ou d'atténuation et un dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

D'une manière générale, Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques. La Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques s'assure de son déploiement, de sa cohérence et de sa transversalité. L'animation de la gestion des risques est contrôlée par des comités réunissant une fois par an, pour chaque entité et région concernée, le responsable de la Gestion des Risques ou son représentant, le Directeur de ladite entité ou région, ses principaux adjoints et les Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques, le cas échéant.

Chaque comité traite les points suivants :

- validation du diagnostic et suivi des plans d'action ;
- validation d'indicateurs clés sur les risques.

Le responsable de la Gestion des Risques du Groupe organise le reporting centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les *Risk Managers* des principales entités, pour suivre l'avancement de plans d'actions et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires relevées au niveau du Groupe. Des informations complémentaires figurent à la section 5.2 « Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne » du présent Document d'enregistrement universel.

Pour progresser et réduire les risques en question, le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (VMS), dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans tous ses processus opérationnels et qui a ainsi vocation à développer la prévention des risques, à maîtriser la variabilité des processus et à améliorer leur efficacité. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le *Lean Management*, la méthode « 6 sigma » et le renforcement des méthodes de conduite des projets. Il permet aussi d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu. Il permet également de prendre en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, IATF 16949, API et ASME), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001 et ISO 45001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001).

Les risques spécifiques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement, résultant des activités du Groupe, ainsi que de ses sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, sont gérés grâce à l'organisation et aux mesures décrites ci-après.

Gestion des risques en matière de droits humains et libertés fondamentales

ORGANISATION

La gestion des risques en matière de droits humains et de libertés fondamentales relève conjointement de la Direction des Ressources Humaines, pour ce qui concerne les salariés du Groupe, et de la Direction des Achats, pour ce qui concerne les sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie (voir ci-après le paragraphe « Gestion des risques liés à la *supply chain* »), en étroite collaboration avec la Déléguée à l'Éthique et à la Conformité.

MESURES

En sa qualité d'entreprise à dimension internationale, Vallourec a pris des engagements de responsabilité sociale forts, notamment en matière de respect des droits de l'homme et des principes universels fondamentaux qui protègent la dignité, le respect et la liberté des salariés.

Ainsi, Vallourec condamne fermement :

- toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- le travail des enfants ;
- toute différence de traitement entre les individus fondée sur des critères autres que leurs compétences ou aptitudes ; et
- tout acte de violence physique ou mentale, ou la menace de tels actes.

Et à l'inverse promeut notamment :

- un environnement de travail sûr et sain assurant l'intégrité physique et mentale ; et
- le droit pour les salariés de s'associer et de prendre part à des négociations collectives.

Vallourec a officialisé dès 2008 son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, dans l'« Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen et faisant partie intégrante de la Charte éthique. Vallourec adhère également au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2010.

À titre d'exemple, partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, au moins 78 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société. Les actions du Groupe en matière de dialogue social sont plus amplement décrites à la section 4.2.2.3 « Relations sociales » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec affirme son attachement à la diversité et à la lutte contre les discriminations au travail au travers de la Charte éthique.

Le respect des hommes et des femmes, de leur dignité, de leur diversité et de la variété de leurs cultures est au cœur de l'engagement des équipes de Vallourec. Dans le cadre du déploiement de la Charte éthique, une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination est réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En matière de parité hommes/femmes, la politique du Groupe s'articule autour du renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels, en particulier ceux de la production et de l'accèsion des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

- Trois actions clés ont été mises en place : atteindre la même proportion des femmes et d'hommes quel que soit le niveau d'encadrement, ce sur quoi des objectifs pluriannuels ont été définis ; créer des conditions de travail appropriées au bon déroulement des carrières des femmes ; et s'assurer qu'à travail égal, les conditions de rémunération des hommes et des femmes seront identiques.
- Début 2019, quatre actions prioritaires ont été identifiées : relancer et développer le mentorat par des cadres dirigeants du Groupe ; soumettre systématiquement des candidatures de femmes aux emplois disponibles en interne ; adapter l'environnement de travail ; et développer la participation des femmes dans les processus de décisions. Ces actions sont plus amplement décrites à la section 4.2.2.6 « Diversité et égalité des chances » du présent Document d'enregistrement universel.
- Des indicateurs ont été mis en place afin d'assurer le suivi et la traçabilité des actions entreprises par le Groupe.
- Ainsi, les enquêtes de rémunérations ont montré en moyenne une très faible différence de traitement entre les hommes et les femmes avec cependant quelques écarts géographiques.
- Le Groupe a lancé depuis 2017 Women@Vallourec, un réseau de femmes et d'hommes dédié au débat et à la réflexion sur l'égalité et la place des femmes au sein du Groupe, destiné à faire émerger de véritables propositions d'actions. Plus précisément, la mission de Women@Vallourec est d'améliorer la diversité, à commencer par la mixité hommes/femmes et d'accompagner ainsi la transformation du Groupe en augmentant les performances et l'innovation.
- Le 8 mars 2018, Vallourec a signé au Moyen-Orient la charte mondiale des Nations Unies sur les « Principes d'autonomisation des femmes » (WEP), s'engageant ainsi à mettre tout en œuvre pour offrir aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités de déployer tout leur potentiel. Les principes de la charte portent notamment sur l'éducation, la formation et le développement professionnel des femmes ainsi que sur l'engagement en faveur de l'égalité au plus haut niveau de l'entreprise.

En matière d'égalité des chances, le Groupe s'efforce de favoriser le maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap. Ces actions sont plus amplement décrites à la section 4.2.2.6 « Diversité et égalité des chances » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec veille au respect de ces droits et principes en son sein et chez ses sous-traitants en l'intégrant dans ses évaluations régulières. Les actions prises vis-à-vis des sous-traitants sont plus amplement détaillées ci-dessous.

La responsabilité du Groupe ne s'arrête pas aux portes des bureaux et des usines, elle s'étend bien au-delà, par son influence dans la société civile. Partenaire engagée, soucieuse du respect d'un modèle de développement équilibré, Vallourec accorde une grande importance aux communautés qui l'entourent et s'efforce d'établir avec elles des relations de compréhension et de confiance réciproques. Le Groupe engage des actions en faveur de l'éducation, de la santé et du développement. Très actif au Brésil, le Groupe a multiplié les initiatives, parmi lesquelles la transformation de l'immeuble du *Cine Teatro*, à Belo Horizonte, en centre culturel dédié à la production artistique.

Vallourec s'efforce également de prévenir les risques spécifiques en matière de respect des règles de concurrence et de lutte contre la corruption. La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité sont plus amplement décrites à la section 4.2.1 « Éthique des affaires et Conformité » du présent Document d'enregistrement universel.

Gestion des risques liés à la *supply chain*

ORGANISATION

La Direction des Achats de Vallourec est organisée de manière centralisée afin d'avoir une vue d'ensemble sur les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement, en utilisant des process standardisés entre les Régions et des systèmes d'information appropriés. Un processus particulier de surveillance des risques fournisseurs est déployé dans chacune des Régions et des achats centralisés afin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser ces risques. Un suivi permanent des plans d'actions d'atténuation ou de suppression de ces risques est réalisé trimestriellement. De surcroît, la politique de Vallourec est d'établir au maximum avec ses fournisseurs des contrats durables qui ne se limitent pas seulement à organiser la transaction commerciale mais responsabilisent également, dans la durée, les parties prenantes externes sur les performances et les exigences liées aux valeurs de Vallourec.

MESURES

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables, Vallourec a mis en place de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs et prenant directement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la sécurité. En application de cette politique, Vallourec conduit des campagnes d'évaluation formelle et régulière de ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, assorties de plans d'action de progrès. Tous les fournisseurs dont l'activité est significative (supérieure à un million d'euros par an) font l'objet d'une demande d'évaluation formelle sur les critères de la responsabilité sociale et environnementale, à savoir l'environnement, l'éthique, le respect des droits humains et du droit du travail et le contrôle de leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Les résultats de ces évaluations sont systématiquement pris en compte dans les décisions et les orientations de Vallourec par rapport à ses fournisseurs et sous-traitants.

Conformément à la loi américaine et aux directives européennes, Vallourec est également engagée dans l'interdiction d'utilisation par ses fournisseurs d'éventuels « minerais issus de zones de conflit » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays d'Afrique.

La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions relatives aux relations avec les sous-traitants et fournisseurs sont décrites à la section 4.2.3 « Relations avec les parties prenantes » du présent Document d'enregistrement universel.

Gestion des risques en matière de santé et de sécurité

ORGANISATION

La politique Santé et Sécurité mise à jour en 2020 comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi pour objectif d'approfondir les risques santé propres aux process en définissant les moyens destinés à les supprimer ou les atténuer. Les problématiques sont nombreuses, en particulier s'agissant de nos process qui couvrent le risque chimique, le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail.

MESURES

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière.

En 2020, plus de la moitié des sites Vallourec bénéficient de la certification ISO 45001. Les autres sites sont encore sous certification OHSAS 18001 ⁽¹⁾. L'ensemble de ces établissements représente 100 % de la production en tonnes.

Pour 2020 et les années suivantes, il est devenu essentiel de gérer la pandémie de coronavirus afin de préserver la santé des collaborateurs et la continuité de l'activité, et ainsi de respecter notre engagement envers les clients. Des outils de gestion ont été mis en place dans toutes les installations afin de définir et de déployer des règles appropriées (respect des distances, port de masques, règles d'hygiène, etc.), de protéger les personnes et de respecter les règles et normes locales/nationales définies par les gouvernements ou autres organismes officiels. Une routine de gestion hebdomadaire/bimensuelle stricte a été mise en place afin de gérer l'évolution rapide des circonstances. Le télétravail s'est alors imposé comme une mesure pertinente pour réduire les temps de présence au bureau chaque fois que possible.

Vallourec reconduit d'année en année son programme d'amélioration de la sécurité dénommé « CAPTEN+ Safe » avec un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel et, à compter de 2016, l'intégration des sous-traitants.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact des risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents, le Groupe met en œuvre des procédures d'évaluation systématiques des risques sécuritaires et sanitaires, ainsi que des procédures de protection et d'urgence, systématiques pour chacun des pays à risques élevés où le Groupe déploie fréquemment du personnel. Il met également en œuvre des procédures ponctuelles pour les autres pays avec, dans tous les cas, l'appui de prestataires externes reconnus.

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits, qui ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance à la glissance et la limitation d'émanation de produits toxiques.

L'utilisation des produits et substances chimiques est sécurisée grâce au déploiement du programme CHEMSAFE qui permet d'identifier les produits et d'évaluer les risques afin de mettre en place les moyens de prévention adaptés.

Les déchets dangereux sont gérés de façon spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule.

La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions du Groupe en matière de santé et de sécurité sont plus amplement décrites à la section 4.2.2.2 « Sécurité et santé » du présent Document d'enregistrement universel.

Gestion des risques en matière d'environnement

ORGANISATION

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine, qui rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque Région.

(1) OHSAS 18001 : *Recommandations internationales sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, publiées en 2001 sous l'égide de l'Organisation internationale du travail.*

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions. Elle s'appuie sur les Responsables HSE des Régions et des sites de production, chargés de déployer et de relayer ces politiques.

L'objectif de cette organisation consiste à structurer les organisations par Région ou Pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations.

MESURES

Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et dans la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014. Début 2018, le Groupe a en outre édicté une politique carbone pour couvrir l'ensemble des questions correspondantes.

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation

d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels. Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une évaluation formalisée obligatoire. Un Comité pluridisciplinaire se réunit mensuellement pour en examiner les caractéristiques, en évaluer les impacts et statuer sur leur approbation.

En 2018, le Groupe a publié pour la première fois son objectif d'émissions à moyen terme. En 2019, Vallourec a décidé de souscrire à la démarche *Science-Based Targets Initiative* (SBTi) avec l'objectif de réduire d'ici 2025 ses émissions carbone directes et indirectes afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique bien en dessous des 2° C. En mars 2020, Vallourec a proposé quatre objectifs de réduction couvrant les émissions de ses procédés et également celles liés à ses approvisionnements et à ses produits. En mai 2020, ces objectifs ont été validés par le SBTi, faisant ainsi de Vallourec la première société du secteur Oil & Gas à avoir une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris.

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 9 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées. D'une manière générale, la gestion des risques industriels et environnementaux est exposée ci-après à la section 5.1.2, paragraphe « Risques industriels et environnementaux ».

Les engagements du Groupe en matière d'environnement et les résultats des politiques mises en œuvre sont plus amplement décrits à la section 4.2.4 « Engagement environnemental » du présent Document d'enregistrement universel.

4.1.3 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

La Charte éthique et le Code de conduite anticorruption prévoient que les collaborateurs du Groupe peuvent signaler des comportements contraires aux valeurs et principes de la Charte et du Code de conduite anticorruption en s'adressant à leur supérieur hiérarchique, à leur responsable des ressources humaines, au *Group Compliance Officer* ou à l'un des correspondants éthiques locaux. Par ailleurs, une adresse e-mail dédiée est mise à la disposition des collaborateurs sur le site intranet du Groupe dans la rubrique « Éthique & Conformité ». Elle permet de faire remonter directement au *Group Compliance Officer* des comportements contraires à la Charte éthique, au Code de conduite anticorruption ou aux procédures internes.

En Amérique du Nord, une ligne téléphonique est depuis longtemps mise à la disposition des collaborateurs qui souhaitent, de manière anonyme, informer d'un non-respect des règles éthiques et de conformité.

En complément de ces canaux de signalement traditionnels, un dispositif d'alerte, la *Vallourec Integrity Line*, a été déployé au sein de l'ensemble des entités du Groupe en 2018. Ce dispositif est accessible en huit langues aux salariés et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe, mais également aux clients, fournisseurs, prestataires de services et autres parties prenantes extérieures via un site internet sécurisé hébergé par une société indépendante. Le déploiement de ce dispositif d'alerte a fait l'objet d'une large communication au sein du Groupe et, régulièrement, des actions de communications sont réalisées auprès des collaborateurs du Groupe, via l'intranet de Vallourec, la lettre d'actualité en matière d'éthique des affaires ou des emails ciblés. Un lien vers ce site dédié est disponible sur le site internet de Vallourec.

Le périmètre du dispositif d'alerte est large, comprenant les comportements contraires à la Charte éthique, au Code de conduite anticorruption et aux politiques et règles internes. Il comprend

notamment les allégations de pratiques anticoncurrentielles, de corruption, de fraude, de conflits d'intérêts, de discrimination et de harcèlement au travail, mais également les dysfonctionnements pouvant affecter l'activité ou la réputation de Vallourec liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement. Ce système permet de signaler un comportement de manière anonyme.

Une politique interne précise les modalités d'utilisation du dispositif d'alerte, les règles applicables au traitement et à la protection des données et rappelle le principe de confidentialité du signalement. Elle précise également que le lanceur d'alerte pourra bénéficier d'une protection spécifique dans les conditions précisées par la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie financière et qu'il ne sera exposé à aucune mesure discriminatoire ou sanction disciplinaire.

Le traitement des signalements est effectué conformément à la procédure interne relative aux investigations.

Le déploiement de la *Vallourec Integrity Line* depuis 2018 a entraîné une augmentation du nombre de signalements. Comme les années précédentes, les signalements proviennent pour l'essentiel du Brésil. En 2020, ils ont concerné à 84 % des sujets liés aux ressources humaines, et pour les 16 % restants, il s'agit d'allégations relatives à des fraudes, conflits d'intérêts ou dommages aux biens. Tous ces signalements ne s'avèrent pas être des violations établies : 20 % des cas clôturés ont donné lieu à des mesures globales dont des licenciements (4 %). Aucun de ces cas n'a eu d'impact significatif sur le Groupe.

Ces éléments sont présentés régulièrement par le *Group Compliance Officer* au Comité Compliance et, annuellement, au Comité Financier et d'Audit.

4.2 Déclaration consolidée de performance extra-financière

Conformément à l'article L. 22-10-36 du Code de commerce, la présente déclaration consolidée de performance extra-financière décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences de son activité en matière sociale, en matière environnementale, quant au respect des droits de l'homme, et quant à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. Elle présente une description des principaux risques liés à l'activité y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, et une description des politiques appliquées incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques, les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Afin de déterminer les principaux risques extra-financiers auxquels le Groupe est exposé, les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec les résultats de l'analyse de matérialité. Le caractère significatif du risque a été apprécié en tenant compte de la probabilité d'occurrence, de l'importance de l'impact et de l'exposition. La liste ainsi établie a été présentée au Comité RSE lors de sa réunion du 25 janvier 2019, puis a été arrêtée par le Directoire dans le cadre de l'établissement de son rapport de gestion.

En 2020, la pandémie due à la Covid-19 n'apas modifié la liste des principaux risques extra-financiers, mais a amplifié le caractère significatif de certains risques.

Catégorie d'information extra-financière	Définition du risque (ou de l'opportunité)	Politique appliquée	Indicateurs clés de performance
Conséquences des réactions mondiales au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risque sur le modèle d'affaires Risque d'image Risque vis-à-vis des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable Politique carbone <i>Energy Transition Opportunities</i> (ETO) 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan carbone Déploiement du plan ETO
Adaptation aux conséquences du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risques d'inondation, vagues de chaleur et sécheresse prolongée, perturbation de la ressource en eau, ouragans 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de l'étude prospective des impacts du Changement Climatique sur les sites Plan d'adaptation par site Suivi des recommandations des assurances Vérification des Capex 	<ul style="list-style-type: none"> % de sites ayant un plan d'adaptation approuvé et contrôlé en interne (KPI à construire)
Utilisation durable des ressources/ économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des contraintes réglementaires et des coûts Opportunité de valorisation économique (service auprès des clients) et d'image 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable Politique Environnement Engagement public 	<ul style="list-style-type: none"> Empreinte matières premières % de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles
Efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Coûts énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> Politique Énergie Programme <i>GreenHouse</i> d'économies d'énergies 	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie en kWh/tonne traitée % d'énergie renouvelable Montant des investissements correspondants % de la production par des usines certifiées ISO 50001
Gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Risque de pénurie Risque de pollution 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable Politique Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Volumes et natures des prélèvements et rejets d'eau <i>Water Impact Index</i> Montant des investissements HSE
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Risques de pollutions Risque pour la santé Risques liés à l'existence de déchets dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable Engagement de performance responsable Démarche « coproduits » 	<ul style="list-style-type: none"> Tonnage de déchets mis en décharge % de déchets dangereux Montant des investissements HSE
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Risques de pollution atmosphérique : rejets de vapeurs, de gaz et de particules 	<ul style="list-style-type: none"> Charte de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> Mesure des émissions de polluants atmosphériques Montant des investissements HSE
Respect de l'éthique (hors corruption)	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect de la Charte éthique Risque d'image 	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique Programme de conformité E-learning Politique d'achats responsables 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des signalements internes/externes Nombre et nature des sanctions appliquées
Diversité	<ul style="list-style-type: none"> Parité hommes/femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique Mentorat de femmes Présence de femmes dans les plans de succession Objectifs à court et moyen termes 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de femmes cadres et managers Taux de femmes cadres dirigeants Taux de disparités salariales

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

Catégorie d'information extra-financière	Définition du risque (ou de l'opportunité)	Politique appliquée	Indicateurs clés de performance
Santé au travail	<ul style="list-style-type: none"> Risques pour la santé liés à l'utilisation de produits et substances chimiques Risques pour la santé liés à l'exposition à des nuisances sonores Maladies professionnelles Risques liés à la pandémie de la Covid-19 	<ul style="list-style-type: none"> Politique santé Évaluation des risques sanitaires dans certains pays Plan de substitution des produits classés CMR Mécanismes d'alertes et de recueil des signalements Plan d'action pour la prévention des nuisances sonores Ergonomie du poste de travail Revue des modes opératoires, circulation dans les locaux, mise à disposition d'équipement de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de remplacement des produits CMR Montant des investissements HSE Cartographie de l'exposition des salariés au bruit Mesures du bruit en périphérie des sites Nombre de maladies professionnelles reconnues comme telles Nombre de personnes atteintes de la Covid-19
Sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> Risques d'accidents 	<ul style="list-style-type: none"> Plan CAPTEN+ Safe Focus particulier sur les accidents mortels et les sous-traitants Évaluation des risques sécuritaires dans certains pays Mécanismes d'alertes et de recueil des signalements 	<ul style="list-style-type: none"> LTIR, TRIR Taux de certification OHSAS 18001 et ISO 45001 Montant des investissements HSE
Compétence et développement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Risque de départ de personnes clés Risque de perte de compétences et d'expertises Risque d'isolement et de décrochage 	<ul style="list-style-type: none"> People review Plans de succession Programme « experts » Vallourec University Politique de formation Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT Sensibilisation et formation des managers, mise en place de soutien psychologique par des cabinets d'experts 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de turnover et motifs de fin de contrat Baromètre social (taux de réponse/taux de satisfaction) Nombre d'heures de formation
Relations sociales	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dégradation du climat social et de l'engagement des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation du dialogue social Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT 	<ul style="list-style-type: none"> « Baromètre social » Pourcentage de l'effectif couvert par des accords collectifs de branche ou de société
Qualité des produits et services/relations clients	<ul style="list-style-type: none"> Risque de réclamation Risque d'image Opportunité de renforcer la relation client 	<ul style="list-style-type: none"> Programme Commercial Excellence 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réclamations Gravité des réclamations Délai de traitement des réclamations
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> Risque sur l'accès aux marchés publics Risque de condamnation Risque d'image 	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique Code de conduite anti-corrupcion Politique d'achats responsables Procédures internes : agents/cadeaux/sponsoring 	<ul style="list-style-type: none"> % de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE
Égalité de traitement/risque de discrimination	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect de la Charte éthique Rémunération non décente Risque d'image 	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique Programme de conformité Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT E-learning Politique d'achats responsables Mécanismes d'alertes et de recueil des signalements 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et nature des signalements internes/externes

La déclaration consolidée de performance extra-financière contient également les informations sociales, environnementales, sociétales, les informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et les informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme mentionnées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques mentionnés ci-dessus, sur un périmètre mondial. Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des

informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, à l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et aux sociétés que Vallourec contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans ce chapitre figure en annexe 3 du présent chapitre.

4.2.1 Éthique des affaires et conformité

4.2.1.1 Organisation

Les risques en matière d'éthique des affaires et de corruption sont exposés à la section 4.1 « Plan de vigilance » et à la section 5.1.3 « Risques juridiques et fiscaux » du présent Document d'enregistrement universel.

En 2020, l'organisation de l'éthique des affaires et de la conformité, qui relevait jusque-là de la Direction Juridique du Groupe, a été transférée à une nouvelle Direction de la Conformité dirigée par le *Group Compliance Officer*. Ce dernier met en œuvre et déploie, avec le Comité *Compliance* qu'il anime, les politiques internes en matière de conformité et, en particulier, le dispositif de détection et de prévention de la corruption. Le *Group Compliance Officer* rend compte au Directeur Financier du Groupe, membre du Directoire. Il présente annuellement au Comité Financier et d'Audit les actions du Groupe en matière d'éthique des affaires.

Le Comité *Compliance* réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines, etc.) et opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du *Group Compliance Officer*, les orientations en matière de conformité et de veiller à leur déploiement effectif. Les membres de la Direction Générale assistent au Comité *Compliance* deux fois par an.

Le *Group Compliance Officer* s'appuie sur un réseau mondial de 11 correspondants éthiques locaux organisés par zones géographiques, ainsi que sur les responsables juridiques de Régions. Ces correspondants éthiques locaux sont chargés de diffuser les valeurs et principes de la Charte éthique du Groupe dans les entités au niveau mondial, du déploiement des actions de formation et de la bonne application des procédures internes. Mensuellement, une réunion du réseau des correspondants éthiques locaux est organisée et animée par la Direction de la Conformité du Groupe au cours desquelles sont notamment présentées les procédures internes ainsi que l'actualité réglementaire concernant la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence.

Une lettre sur l'actualité en matière d'éthique des affaires et de conformité est diffusée mensuellement aux principaux cadres dirigeants du Groupe, aux membres du Comité *Compliance*, aux correspondants éthiques locaux, aux responsables juridiques de Régions ou de divisions et mise en ligne sur la page Éthique et Conformité de l'intranet et sur le réseau social du Groupe.

4.2.1.2 Charte éthique et Code de conduite anticorruption

Les normes éthiques du Groupe sont exposées dans un document fondateur : la Charte éthique.

La Charte éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

En 2016, une version amendée de la Charte éthique a été adoptée et déployée au sein du Groupe afin de renforcer les engagements de Vallourec en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence, tout en maintenant les valeurs et principes d'action à l'égard des salariés, collaborateurs, clients, fournisseurs et parties prenantes. Cette version amendée intègre les lignes de conduite déjà contenues dans le Programme mondial de conformité à la légalité et les procédures publiées en 2015.

La Charte éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en huit langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe et indonésien, ces deux dernières langues ayant été ajoutées en 2018). Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

La Charte éthique est le document fondateur auquel sont rattachés un certain nombre de directives et de recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application. Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, le *Group Compliance Officer* est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- présenter les cas de non-respect de la Charte éthique au Comité *Compliance* et au Comité Financier et d'Audit.

En complément de la Charte éthique et des procédures internes existantes, et en conformité avec les réglementations en vigueur, Vallourec s'est dotée d'un Code de conduite anticorruption. Ce document constitue la politique anti-corruption du groupe Vallourec. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, mais également aux partenaires commerciaux et industriels de Vallourec. Ce Code de conduite anti-corruption rappelle l'engagement de Vallourec dans la lutte contre la corruption. Il contient des définitions et des exemples pratiques de comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Il couvre en particulier la façon dont Vallourec gère ses relations avec les partenaires commerciaux, les cadeaux d'affaires et invitations, les paiements de facilitations, les conflits d'intérêts, les représentants d'intérêts et le financement des partis politiques. Il rappelle enfin les différents canaux de signalement dont disposent les collaborateurs et parties prenantes souhaitant informer d'une non-conformité à la Charte éthique ou au Code de conduite.

Le Code de conduite anticorruption, disponible en huit langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe et indonésien), est diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe et des tiers. Il est à la fois mis en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société.

4.2.1.3 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte éthique et avec les engagements du Pacte mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques de non-conformité aux lois et réglementations notamment en matière de concurrence et de lutte contre la corruption dans le cadre d'un Programme mondial de conformité à la légalité déployé dans toutes les sociétés du Groupe.

Le Programme mondial de conformité du Groupe, incluant le dispositif de prévention et de détection de la corruption, est conçu et déployé par la Direction de la Conformité et s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- l'engagement de l'instance dirigeante rappelé dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption ainsi que sur la nouvelle page dédiée à l'éthique et la conformité du site internet du Groupe. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole lors des événements internes et des actions de communication ponctuelles ;
- une cartographie des risques du groupe qui appréhende le risque de corruption ;
- des mesures et procédures de prévention :
 - le Code de conduite anti-corruption applicable tant aux salariés qu'aux tiers, complété par des procédures internes relatives au recours à des agents commerciaux, aux cadeaux et invitations et au mécénat, *sponsoring*, partenaires locaux, *lobbying* et vie politique. Ces procédures sont révisées régulièrement,
 - des actions de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe visant à répondre aux risques auxquels ces collaborateurs pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous. Le programme de formations, déployé avec le support de Vallourec Université, comprend des formations présentielles, pour les cadres, qui se sont poursuivies en 2020 en France, au Nigeria, au Mexique et en Asie (Chine, Indonésie, et Singapour). Des formations plus ciblées destinées aux fonctions considérées comme plus exposées, comme les achats, ont également été dispensées. Des actions de sensibilisation aux règles éthiques ont également été déployées dans les usines du Groupe. Les formations sont dispensées par les équipes de la Direction de la Conformité du Groupe ou les correspondants éthiques locaux.

En complément, un programme d'e-learning obligatoire est déployé depuis 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et réglementations en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

Afin de renforcer la communication interne des principales procédures, le Groupe a lancé, en 2017, le *Welcome Package*. Il s'agit d'un module diffusé via le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec Université à tous les nouveaux collaborateurs, afin que ces derniers connaissent, dès leur arrivée dans le Groupe, les valeurs de l'entreprise et ses règles de travail,

- un dispositif d'alerte interne présenté à la section 4.1.3 « Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements »,
- l'évaluation de l'intégrité des tiers. En 2020, le Groupe a poursuivi et renforcé les vérifications préalables dans le cadre du recrutement des agents commerciaux et initié la mise en œuvre d'un renforcement des vérifications concernant les fournisseurs.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le groupe Vallourec a obtenu, en 2018, la certification anti-corruption *ETHIC Intelligence Program* pour la conception de son programme de prévention et de détection de la corruption. Cette certification, confirme que ce programme répond aux risques de fraude et de corruption du Groupe et correspond aux bonnes pratiques et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption. Elle permet en outre de promouvoir et renforcer les valeurs du Groupe en matière d'intégrité et d'éthique auprès des partenaires commerciaux et parties prenantes extérieures.

Le contrôle du dispositif anticorruption est effectué par les fonctions opérationnelles et la Direction de la Conformité dans le cadre de l'application des procédures internes ainsi que par la Direction de l'Audit et du Contrôle interne dans le cadre des missions d'audit au cours desquelles est intégrée la conformité.

4.2.1.4 Politiques appliquées en matière fiscale – lutte contre l'évasion fiscale

Les équipes fiscales, comptables et/ou juridiques du Groupe (le cas échéant en faisant appel à des experts et conseils externes), déployées au niveau central et local, veillent en particulier à :

- mettre en œuvre les principes comptables, la politique de prix de transfert et les procédures adéquats afin de s'assurer que l'impôt est correctement calculé et payé dans les délais dans les États dans lesquels il est dû ;
- identifier et demander dans le respect des délais légaux les allègements fiscaux susceptibles de bénéficier au Groupe ;
- effectuer un suivi régulier de l'évolution des exigences légales et réglementaires auxquelles sont soumises les entités du Groupe et conseiller et assister quotidiennement les opérationnels du Groupe afin de garantir la bonne conformité aux lois et aux réglementations applicables, notamment en matière de lutte contre l'évasion fiscale ; et
- affecter le personnel adéquat et/ou des conseils extérieurs pour suivre les contrôles fiscaux afin de faciliter leur bon déroulement et permettre leur clôture dans les meilleurs délais.

Cette politique s'applique à tous les impôts dus à tous les niveaux de juridiction (locale, régionale, nationale).

Les entités du Groupe sont régulièrement vérifiées par les administrations fiscales dont elles relèvent.

Au 31 décembre 2020, aucune entité du Groupe n'était impliquée dans un contentieux portant sur une problématique d'évasion fiscale.

4.2.2 Politique sociale

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport.

4.2.2.1 Les effectifs du Groupe

Évolution et répartition

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE, SEXE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2020, ☑ 16 636 salariés travaillaient sur plus de 50 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée), contre 18 827 salariés en 2019. En 2020, Vallourec a poursuivi la mise en œuvre de son Plan de Transformation, notamment en Europe sur la France et l'Allemagne avec une adaptation des effectifs.

Répartition par zone géographique

Pays	Nombre de salariés	
	2019	2020
Brésil	6 827	6 476
France	2 891	2 695
Allemagne	3 011	2 686
États-Unis	2 011	1 337
Chine	1 595	1 279
Indonésie	813	727
Royaume-Uni	420	356
Mexique	386	336
Arabie saoudite	177	177
Émirats arabes Unis	87	98
Malaisie	377	225
Autres zones	232	244

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2019	2020	Variation 2018/2019	Répartition	
				Répartition 2019	Répartition 2020
Europe	6 360	5 780	- 9,1 %	35 %	35 %
Brésil	6 827	6 476	- 5,1 %	35 %	39 %
Asie	2 894	2 349	- 18,8 %	15 %	14 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 423	1 696	- 30,0 %	12 %	10 %
Moyen-Orient	265	277	4,5 %	1 %	2 %
Afrique	58	58	0 %	NS	NS
TOTAL	18 827	16 636	- 11,6 %	100 %	100 %

Répartition par sexe

Au 31 décembre 2020, le Groupe compte 2 040 femmes (dont 1 916 sont sous contrat à durée indéterminée), qui représentent 12,3 % de l'effectif. Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes administratifs et commerciaux. Elles représentent 32 % de la population ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et 23 % de la population cadre. La proportion de femmes reste constante sur la période 2019-2020 par zone et sur l'ensemble du Groupe.

% de femmes (permanents)	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Europe	2 %	2 %	31 %	32 %	22 %	23 %	12 %	12 %
Brésil	6 %	6 %	30 %	34 %	25 %	25 %	10 %	11 %
Asie	12 %	12 %	28 %	29 %	16 %	16 %	16 %	17 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	1 %	1 %	27 %	28 %	22 %	22 %	10 %	11 %
Moyen-Orient	-	1 %	19 %	22 %	16 %	17 %	9 %	11 %
Afrique	12 %	4 %	11 %	14 %	-	-	10 %	9 %
MONDE	5 %	5 %	29 %	31 %	22 %	23 %	12 %	12 %

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

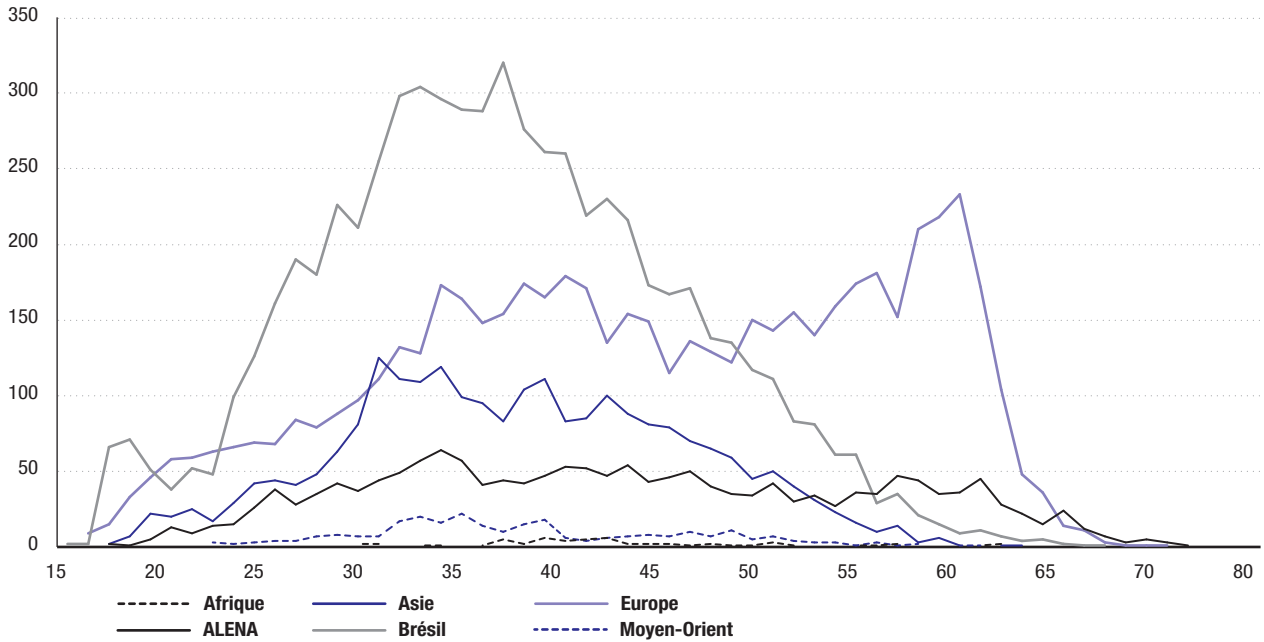
Déclaration consolidée de performance extra-financière

Répartition par âge

Les pyramides d'âges illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques.

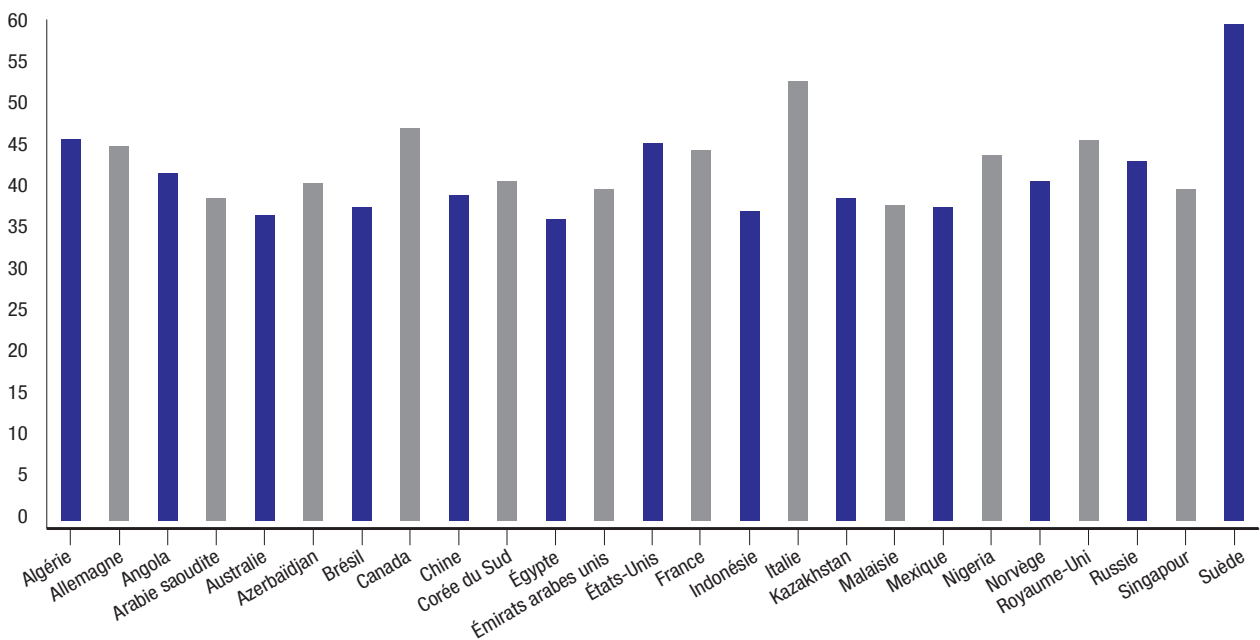
La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 25-40 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est bien équilibrée. L'Asie n'a pratiquement pas de salariés de plus de 55 ans. En revanche, l'Europe reste marquée par un grand nombre de salariés ayant plus de 50 ans (environ 37 % de la population européenne). La répartition de la population par tranche d'âges n'évolue pas par rapport à l'année précédente.

Répartition des effectifs par âge



Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

Moyenne d'âge par pays



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET TYPE DE CONTRAT

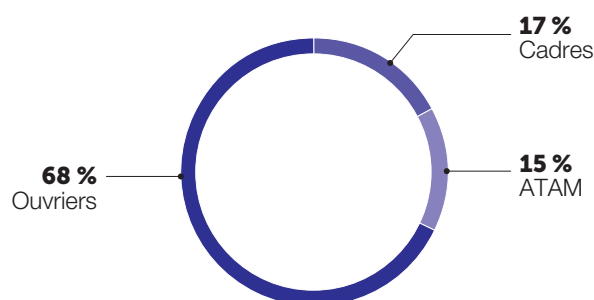
Répartition par catégorie professionnelle

La catégorie des ouvriers représente les deux tiers des effectifs.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 15 % de l'effectif. Les cadres représentent 17 % de l'effectif.

Répartition des effectifs par catégorie en 2020

En 2020, la proportion de cadres et ATAM reste stable par rapport à 2019.



Effectif inscrit Groupe par catégorie professionnelle	2019	2020
Cadres	3 152	2 915
ATAM	2 795	2 485
Ouvriers	12 880	11 236
TOTAL	18 827	16 636

Répartition de l'effectif inscrit	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Europe	20 %	21 %	7 %	7 %	7 %	8 %	35 %	35 %
Brésil	28 %	31 %	2 %	2 %	5 %	6 %	35 %	39 %
Asie	11 %	9 %	3 %	3 %	1 %	1 %	15 %	14 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	8 %	6 %	2 %	2 %	3 %	2 %	13 %	10 %
Moyen-Orient	1 %	1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
Afrique	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
MONDE	68 %	68 %	15 %	15 %	17 %	18 %	100 %	100 %

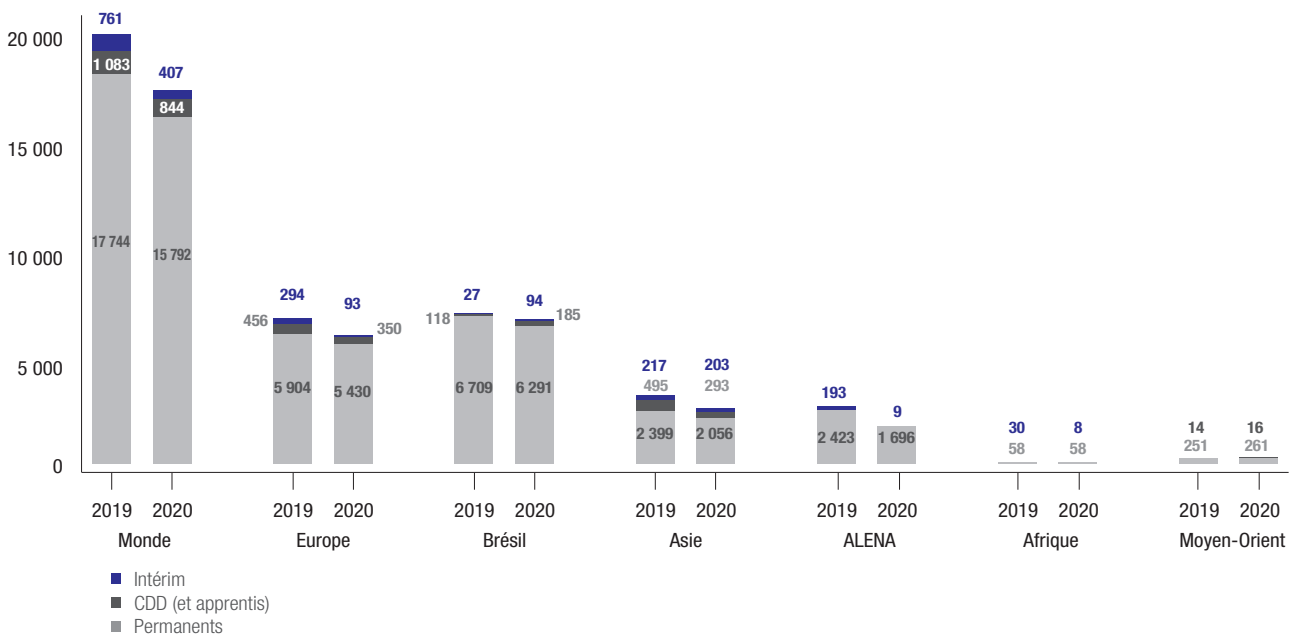
Près de 50 % des ouvriers restent localisés en Europe et au Brésil, pour 22 % de cadres et ATAM sur cette même zone.

En 2020, la population ouvrière représente toujours environ 68 % de la population totale du Groupe, ce qui est constant par rapport aux années antérieures.

Répartition par type de contrats

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à trois-cinq ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

Répartition entre permanents, non-permanents (CDD & apprentis) et intérimaires



En 2020, les effectifs permanents au niveau mondial s'élevèrent à 15 792 personnes contre 17 744 à fin 2019.

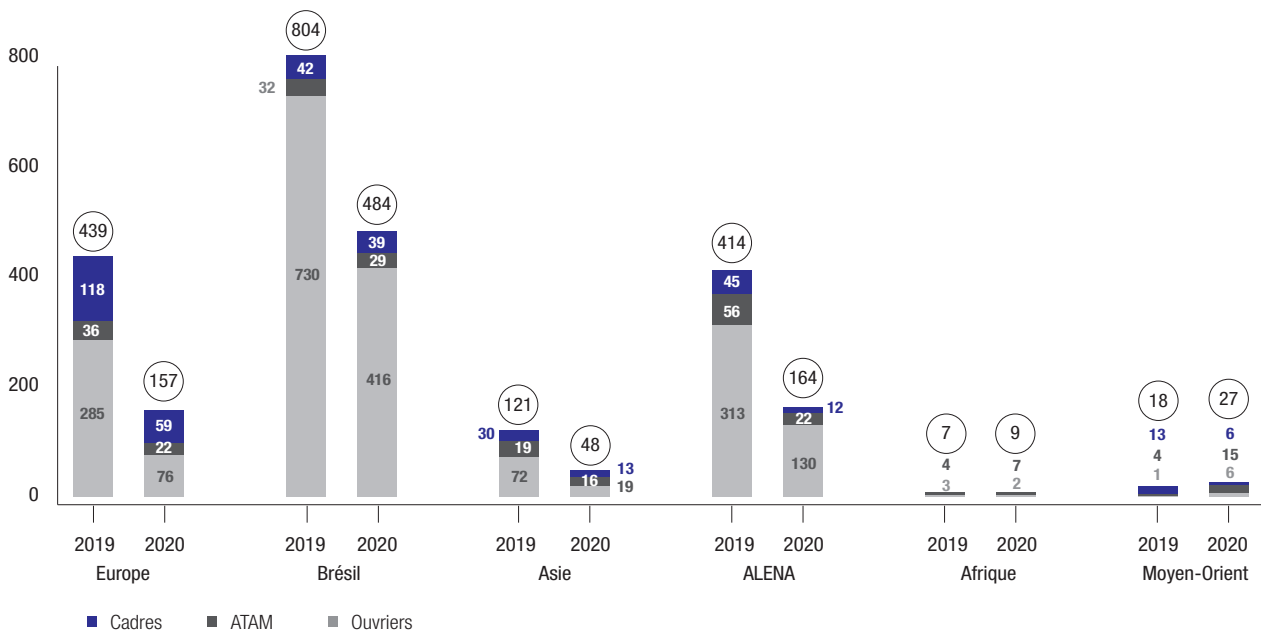
Entrées et départs

EMBAUCHES ET MUTATIONS

Le nombre total d'embauches de personnel permanent continue de diminuer en 2020 par rapport aux années antérieures. Le nombre d'embauches au Brésil en 2020 ne représente que 60 % du nombre d'embauches réalisées en 2019 tandis qu'en Europe, ces embauches ne représentent plus que 35 % de celles réalisées en 2019. En raison du contexte économique de l'entreprise accentué par la crise sanitaire, l'effectif décroît sur l'ensemble des zones ALENA, Asie, Brésil et Europe. Beaucoup de départs ne donnent pas lieu à de nouvelles embauches en 2020. En conséquence, l'effectif permanent a fortement diminué sur l'ensemble des zones en 2020.

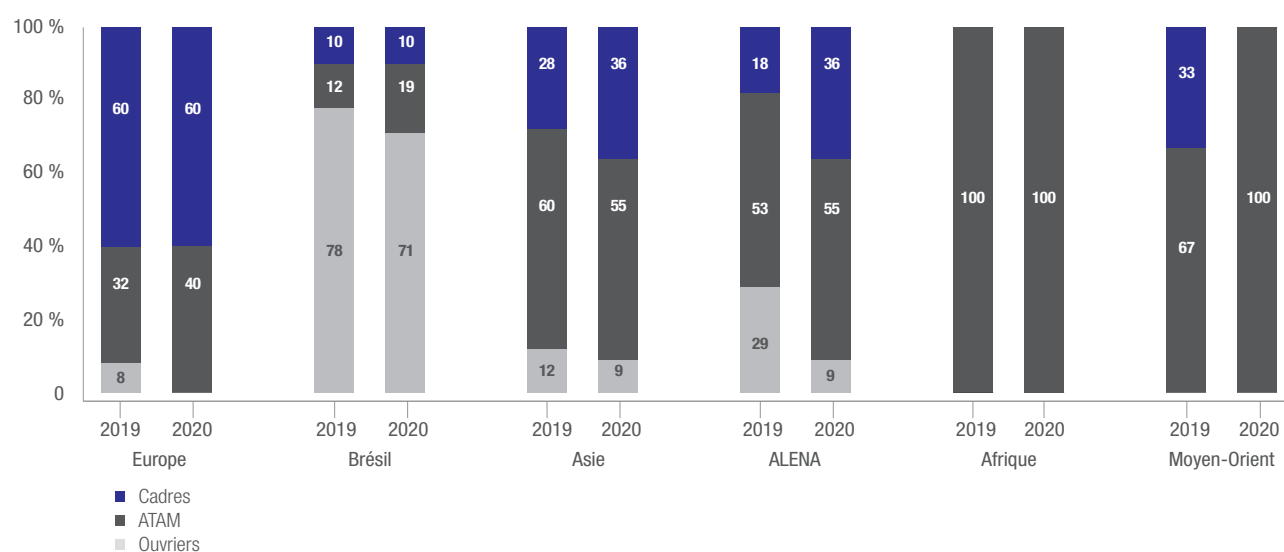
La répartition des embauches par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

Répartition des embauches par catégorie professionnelle



En 2020, on comptabilise simultanément près de 887 départs sur la zone ALENA, 903 au Brésil, 403 sur la zone Asie et 704 sur la zone Europe.

Répartition des embauches de femmes par catégorie professionnelle



Sur l'ensemble des zones à l'exception du Brésil, les embauches de femmes restent majoritairement des embauches dans les catégories professionnelles ATAM et cadres. Les embauches de femmes dans la catégorie des ouvriers restent importantes au Brésil. La proportion de femmes au sein du Groupe reste stable à hauteur de 12 %. La politique du Groupe, définie par le Directoire en 2016, s'articule autour des deux objectifs que sont le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels et l'accession plus importante des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

DÉPARTS

En 2020, l'effectif permanent du Groupe diminue de 11 % et l'effectif non permanent du Groupe diminue de 40 %.

Taux de turnover par zone

Taux de turnover (sur effectif permanent)	2019	2020
Afrique	9 %	14 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	17 %	22 %
Asie	8 %	9 %
Brésil	11 %	10 %
Europe	10 %	7 %
Moyen-Orient	8 %	9 %
Monde	11 %	11 %

Le taux de turnover prend en compte les départs et les arrivées sur l'année considérée et est défini de la façon suivante :

$(\text{nombre de départs} + \text{nombre d'arrivées sur l'année}) \times 2 \times 100 / (\text{effectif au 31/12 de l'année précédente})$.

Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones.

Motifs de fin de contrat de travail par zone

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Europe	29 %	34 %	23 %	17 %	20 %	25 %	28 %	24 %
Brésil	0 %	0 %	5 %	7 %	88 %	91 %	7 %	2 %
ALENA	5 %	4 %	46 %	8 %	45 %	86 %	4 %	2 %
Asie	14 %	7 %	61 %	45 %	15 %	45 %	10 %	3 %
Moyen-Orient				67 %		6 %		28 %
Afrique				14 %		71 %		14 %

Au Brésil, compte tenu de la réglementation du travail, le licenciement est le mode de rupture habituel des contrats. Dans la continuité du plan de restructuration, le recours au licenciement continue d'être important en 2020 à hauteur de 91 %, avec un ratio supérieur à celui de 2019.

Sur la zone ALENA, le nombre de licenciements représente 86 % des départs tandis que le nombre de départs volontaires reste stable à 45 %. Sur la zone Asie, le nombre des départs volontaires est en forte baisse en lien avec un nombre de départs forcés multiplié par trois. En Europe, 34 % des fins de contrats sont des départs en retraite (contre 29 % en 2019) et 17 % des départs volontaires (contre 23 % en 2019), ceci s'expliquant par un nombre plus important de licenciements en 2020.

Organisation du temps de travail

RYTHME DE TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24h/24) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

Pour faire face aux besoins d'adaptation liés à la conjoncture, le Groupe a recours, chaque fois que possible, à une réduction des cycles horaires (2 x 8 au lieu du 3 x 8, 3 x 8 au lieu du 5 x 8...).

DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacune des zones, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2019	2020	2019	2020
Europe	1 452	1 355	53	36
Brésil	1 943	1 852	124	81
ALENA	2 268	2 123	353	279
Asie	2 285	2 157	358	255
Moyen-Orient	2 174	2 151	446	362
Afrique	1 875	1 754	303	149

Nombre moyen d'heures travaillées par salarié	2019	2020
Chine	2 430	2 178
États-Unis	2 256	2 050
Indonésie	2 332	2 257
Mexique	2 378	2 476
Arabie saoudite	2 315	2 158
Émirats arabes Unis	1 864	2 144
Singapour	1 977	1 985
Nigeria	1 869	1 769
Brésil	1 943	1 852
Azerbaïdjan	1 899	2 032
Égypte	1 904	1 644
Malaisie	1 626	1 819
Algérie	1 904	1 984
Corée du Sud	1 920	1 845
Royaume-Uni	1 967	1 848
Canada	1 718	1 717
Angola	1 906	1 689
Australie	1 871	2 550
France	1 459	1 373
Allemagne	1 369	1 252
Norvège	1 743	1 484
Russie	1 770	2 825
Italie	320	1 562
Vietnam	1 976	500

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit), y compris les cadres.

HORAIRES INDIVIDUALISÉS ET TEMPS PARTIEL (FRANCE)

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

Par ailleurs, un accord d'entreprise signé par l'ensemble des partenaires sociaux en 2019 a permis la mise en place du télétravail chez Vallourec en France.

Cette démarche a vocation à développer l'autonomie des équipes, à les responsabiliser et leur accorder plus de confiance, ainsi qu'à simplifier les modes de fonctionnement, autant de bénéfices au service de la qualité de vie au travail et d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Ces bénéfices attendus du télétravail ont été très vite confirmés par les premiers retours de salariés et des managers.

Dès la première année, en 2019, plus de 500 collaborateurs avaient expérimenté le télétravail, tant sur les sites industriels que tertiaires.

Cette expérimentation a permis une gestion en douceur des confinements liés à la crise de la Covid-19. L'intégralité des salariés du tertiaire ont opéré en télétravail dans les conditions fixées dans l'accord existant et avec les moyens bureautiques déjà mis en place durant la période d'expérimentation.

Ce succès du télétravail en France ainsi que la généralisation du confinement dans le monde, ont incité Vallourec à adopter une politique globale visant à promouvoir et encadrer le travail à domicile.

ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

En 2020, le taux d'absentéisme au niveau du Groupe s'élève à 4,66 % contre 3,8 % en 2019.

Taux d'absentéisme	2019	2020
Europe	6,7 %	8,6 %
Brésil	3,1 %	3,7 %
ALENA	2,6 %	2,4 %
Asie	1,4 %	2,2 %
Moyen-Orient	0,8 %	2,0 %
Afrique	2,0 %	4,4 %
TOTAL	3,8 %	4,7 %

4.2.2.2 Sécurité et santé

Les risques en matière de sécurité et de santé sont exposés à la section 5.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

Sécurité

Engagement de performance responsable

Assurer la sécurité et protéger la santé de nos collaborateurs Offrir à chacun de bonnes conditions de travail

INDICATEUR

Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (*total lost time injury rate* ou LTIR et *total recordable injury rate* ou TRIR) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées, sous-traitants inclus.

OBJECTIFS 2020

Réaliser un LTIR inférieur à 0,75 et un TRIR inférieur à 1,90 (en intégrant la performance des sous-traitants).

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2020

Le Groupe a atteint un LTIR de 0,76 et un TRIR de 1,67.

OBJECTIF 2021

Poursuivre nos efforts pour atteindre un LTIR bien inférieur à 1 et un TRIR de moins de 1,40 avec un objectif à moyen terme inférieur à 1 au plus tard en 2023.

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière. Fin 2020, presque tous les sites Vallourec étaient certifiés OHSAS ou avaient déjà la certification ISO 45001 ⁽¹⁾ et représentaient 100 % de la production en tonnes métriques.

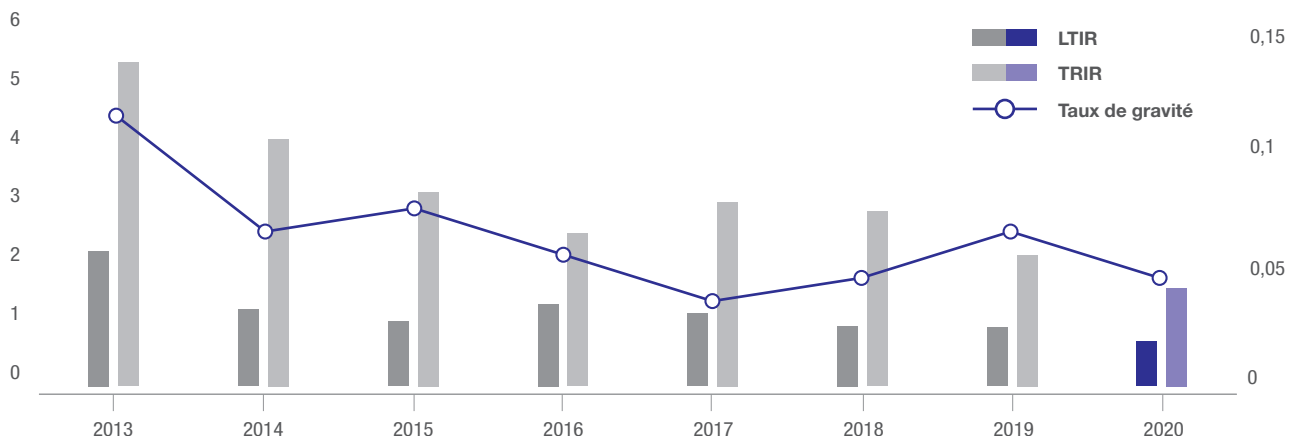
Vallourec s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme d'amélioration de la sécurité, dénommé « CAPTEN+ Safe ». Ce programme a été reconduit d'année en année avec un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel et, à compter de 2016, un focus particulier sur les sous-traitants.

Depuis 2016, les indicateurs de performance intègrent le personnel Vallourec, les intérimaires et les sous-traitants.

Fin 2020, le LTIR ⁽²⁾ était de 0,76 et le TRIR ⁽²⁾ était de 1,67. Après une période de cinq années sans accidents mortels, le Groupe a été confronté à un accident mortel en février 2020. Cela a suscité une attention supplémentaire sur l'évaluation des risques, la sensibilisation, l'évaluation et la formation des dirigeants en matière de gestion de la sécurité.

En 2020, le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (TG) a été de 0,052.

Évolution des indicateurs de sécurité



(1) OHSAS 18001 : Recommandations internationales sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, publiées en 2001 sous l'égide de l'Organisation internationale du travail.

(2) Tenant compte des collaborateurs du Groupe, du personnel temporaire et des sous-traitants.

Chaque fois qu'un accident avec arrêt ou qu'un événement qui aurait pu avoir de graves conséquences se produit, le Comité Exécutif du Groupe en est immédiatement informé.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les mesures suivantes :

- des comités de gestion de la sécurité à tous les niveaux de la Société (Vallourec) ;
- une évaluation permanente des risques en matière de sécurité, ainsi qu'un programme de réduction des risques les plus élevés ;
- une action plus ciblée pour réduire les risques pouvant conduire à un accident mortel (manutention des charges, travail en hauteur, consignation des équipements, espaces confinés) ;
- des visites de sécurité ;
- des groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité et en particulier sur la notion de « mains libres » ;
- une communication systématique aux postes de travail sur les sujets de sécurité ;
- une implication forte de toute la ligne managériale pour relayer et traiter les problèmes liés à la sécurité, notamment les compétences de leadership ;
- une implication forte des collaborateurs pour stopper et signaler toute situation à risque ;
- huit règles d'or qui sont regroupées selon huit chapitres/thèmes : « mon attitude sécurité », circulation des machines et des piétons, levage, outils manuels, travail en hauteur, espaces confinés, énergies et procédures de consignation (LOTO) et protection de la santé. Un outil de e-learning sur ces huit règles d'or traduit dans les langues utilisées au sein du Groupe, est à la disposition de tous les collaborateurs.

À compter de 2017, chaque accident déclaré fait l'objet d'une analyse de sévérité réelle et potentielle en s'appuyant sur une échelle interne (niveau 1 : accident bénin, niveau 8 : accident mortel ou potentiellement mortel). Au-delà du simple comptage des jours d'arrêt, cette approche apporte du relief à l'analyse des causes principales et permet d'engager des actions correctives à l'échelle de chaque région et du Groupe.

En 2020, les accidents ont principalement concerné les mains (47 %), les pieds (10 %), le dos/la colonne (8 %) et le corps (7 %).

Sur l'ensemble des accidents et presque-accidents signalés, les règles d'or enfreintes ont été essentiellement l'attitude sécurité (40 %), le maniement des grues et engins de levage (22 %) et les accidents de la route subis par des automobilistes ou des piétons (13 %).

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont obligatoires pour chaque nouveau collaborateur du Groupe, en particulier pour les cadres de tous niveaux, et font l'objet de rappels réguliers. Les programmes concernant le personnel temporaire ont été étendus aux entreprises sous-traitantes au même titre que le personnel permanent.

Chaque année, une journée est dédiée à la sécurité dans tous les sites du Groupe. C'est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux questions de sécurité de multiples façons, en particulier par le biais d'ateliers spécifiques (risques pour les mains, manipulation des chargements, conduite des chariots élévateurs, travail en hauteur, exercices d'évacuation, etc.) pendant lesquels la production est suspendue. De nombreux membres de la Direction se rendent sur les sites pour cet événement ou, en raison de l'épidémie de coronavirus, y participent à distance à l'aide d'outils de communication modernes. Le site ayant enregistré la meilleure progression en termes de performance de sécurité reçoit également une distinction spécifique ce jour-là.

Les priorités pour l'année 2021 sont les suivantes : maintenir le cap sur l'aménagement ou la suppression des opérations dangereuses pouvant entraîner des accidents mortels, renforcer la méthodologie d'évaluation des risques pour mieux appréhender les situations inhabituelles ou imprévues, développer les compétences de leadership de la ligne managériale et l'interdépendance des collaborateurs.

Dans le but de souligner son implication dans les questions de sécurité, le Conseil de Surveillance a intégré des objectifs de sécurité depuis plusieurs années dans la part variable de la rémunération des membres du Directoire, ainsi que dans celle des principaux responsables chargés de superviser le personnel sur les sites, soit près de 2 000 cadres.

Santé

POLITIQUE SANTÉ

Le Groupe n'a pas signé d'accord collectif en matière de santé et sécurité au travail. Cependant, la politique Santé et Sécurité mise à jour en 2016 comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi parmi leurs objectifs d'approfondir la connaissance des risques santé propres à leurs process et de définir localement les moyens permettant de les supprimer ou de les atténuer.

Fin 2018, le Comité Exécutif a décidé de s'assurer que l'ensemble des risques santé était suffisamment pris en compte et de mettre en place une consolidation au niveau du Groupe par la création d'un Comité Santé. Les problématiques relatives à la santé des collaborateurs de Vallourec sont en effet diverses. S'agissant de nos process, le risque chimique (voir ci-dessous), le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail sont des sujets sur lesquels les établissements déploient depuis plusieurs années des plans structurés d'adaptation. Les questions portent également sur le suivi médical des salariés, les risques psychosociaux auxquels ils pourraient être exposés et la capacité de les faire bénéficier d'une couverture santé adaptée. Enfin, la politique santé du Groupe se doit aussi de s'assurer de l'innocuité des produits utilisés sur les opérations de ses clients.

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

L'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec, qui fait l'objet d'un plan spécifique depuis de nombreuses années. La base de données le répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs. Trois points sont à souligner :

a) en 2016, cette base a été optimisée afin d'aider au mieux les équipes HSE à connaître les dangers des produits et ainsi mettre en place les moyens de prévention adéquats. L'application a également évolué pour prendre en compte le nouveau système de classification référencé mondialement (GHS) ainsi que toutes les nouvelles réglementations qui en ont découlé. Les nouvelles fonctionnalités ont d'abord été déployées sur les sites français. Le déploiement se poursuit depuis sur l'ensemble des sites. Des sessions de formation régulières pour les équipes HSE permettent ainsi d'assurer la pérennité de la démarche sur tous les sites à la suite aux diverses réorganisations mais aussi par suite des évolutions des fonctionnalités de l'outil.

Cet outil a également évolué pour intégrer l'évaluation du risque chimique au poste de travail. La méthode a été déployée en test sur quelques sites pilotes. Cette nouvelle fonctionnalité a progressivement été étendue aux autres sites du Groupe et son déploiement se poursuivra en 2021. L'objectif est d'évaluer chaque produit utilisé sur le poste d'utilisation principal et ainsi de supprimer les fichiers de suivi existant sous format Excel ;

b) tous les produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail sont réalisés et permettent de conforter les évaluations des risques. Depuis 2019, Vallourec a développé une application afin de formaliser ces validations et de les rattacher à la base de données du Groupe ;

- c) l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets d'investissements et de R&D, afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés. Plusieurs projets d'investissements et de R&D ont ainsi été validés au niveau Corporate du point de vue du risque chimique. Les projets les plus à risques sont suivis et validés à chaque étape jusqu'à l'industrialisation sur site. Cette manière d'agir résulte d'une collaboration étroite avec les communautés de process et les équipes achats. À titre d'exemple, le développement de la deuxième génération du revêtement sans graisse de nos connexions (*Cleanwell Dry 2*) a permis de définir et de mettre en place l'utilisation de produits CMR via des systèmes d'utilisation en vase clos et ainsi garantir le zéro contact pour assurer une protection maximale du personnel. Ces procédés hautement sécurisés sont suivis ensuite par les équipes HSE locales ;
- d) enfin, des audits des procédés aux risques chimiques importants sont menés afin de garantir les bonnes pratiques et les niveaux de protections. Certains audits sont également menés chez les sous-traitants de Vallourec pour les mêmes raisons. Des plans de surveillance sont mis en place et suivis par les équipes locales.

PLANS DE SUBSTITUTION DE PRODUITS

Les changements de législation et la progression des connaissances sur la toxicité des substances font croître chaque année le nombre de produits identifiés comme CMR. Des plans de substitution des produits jugés critiques sont définis et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication.

Fin 2020, 70,9 % ⁽¹⁾ des 671 références usines identifiées comme CMR ⁽²⁾ ont été remplacées ⁽³⁾. La prise en compte de l'évolution du périmètre industriel du Groupe, ainsi que le déploiement du nouveau système de classification GHS, ont conduit à répertorier des produits non encore identifiés comme CMR et à engager de nouvelles actions de substitution. De plus, la formation des équipes aux États-Unis et le déploiement de l'inventaire terrain sur tous les sites d'Amérique du Nord a permis d'identifier un grand nombre de produits qui n'avaient pas été pris en compte jusqu'à maintenant. Des premières actions de substitutions ont d'ores et déjà été menées afin de changer les utilisations.

Comme mentionné ci-dessus, 19 utilisations industrielles de produits CMR distincts restent cependant identifiées comme étant non substituables en raison de problématiques techniques ou du manque de substitut sur le marché, 4 catégories de CMR sont intégrées dans des machines ou des structures et ne présentent pas de risque d'exposition (matériaux d'isolation par exemple) et 17 autres utilisations sont liées à des techniques d'analyses en laboratoire en univers cloisonné. Leurs utilisations sont donc sous la surveillance des équipes HSE et de la Direction Environnement.

Les plans d'actions spécifiques déployés au niveau Groupe se poursuivent et portent notamment sur :

- a) les fibres céramiques réfractaires : Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présent dans les fours sont progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative ;
- b) les graisses au plomb : les tests et qualifications ont permis de lister les graisses de substitution à employer sur les filetages non soumis à haute température selon le type de connexions et les environnements d'utilisation. La graisse au plomb reste toutefois non substituable dans certaines conditions extrêmes. Elle n'est à présent utilisée que lorsque les conditions d'exploitation ne permettent pas de faire autrement. En 2020, les sites ont utilisé 171,6 tonnes de graisse, dont 13,4 % de graisse au plomb. Il faut noter que l'utilisation de graisses au plomb se limite aux opérations de *running* et qu'elles ne sont plus utilisées pour la protection des filetages lors des stockages pour lesquelles d'autres graisses non CMR ont été validées ;
- c) les phosphates de nickel : en 2017, la communauté de process compétente, dite VAM, a déployé un programme de test avec les trois fournisseurs concernés afin de valider trois solutions sans nickel. Ce travail en collaboration avec ces trois fournisseurs a permis de disposer d'une couverture d'approvisionnement mondiale et d'optimiser les paramètres de process afin de garantir des gains sur les consommations d'énergie, le temps de traitement et la production de déchets. Les trois solutions ont été validées et présentées par cette communauté de process aux usines lors d'une convention spécifique. En 2018, le Groupe a attribué l'*Award Environnement Vallourec* à cette même communauté pour ses travaux sur la substitution des sels de nickel dans les procédés de phosphatation. Les programmes de substitution ont commencé à se déployer site par site avec l'appui de la communauté. Certaines modifications des lignes de process ont permis d'acter rapidement la substitution pour certains sites (53 %). Les investissements se poursuivent depuis pour compléter les substitutions sur toutes les lignes de phosphatation.

D'autres programmes sont menés en commun avec la R&D, les usines et les fournisseurs afin de réduire l'utilisation des CMR. L'utilisation des borax est par exemple un sujet commun à plusieurs sites qui a été pris en charge par une autre communauté de process. Après de nombreux tests, certains produits ont été qualifiés en laboratoire. Un produit de substitution sans bore a été qualifié en partie sur le site brésilien, ces qualifications vont se poursuivre en 2021 pour couvrir toute la gamme de fabrication. Un second produit de substitution est à l'essai sur notre centre de recherche en Allemagne, les essais se poursuivront également en 2021.

4.2.2.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, au moins 78 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

- Au niveau Groupe, deux représentants salariés au Conseil de Surveillance. L'un, français, désigné par le Comité de Groupe et le second, allemand, désigné par le Comité européen.
- Au niveau européen, le dialogue s'organise à plusieurs niveaux :
 - un Comité européen, composé de 30 représentants français, allemands et britanniques, se réunit au moins une fois par an alternativement en France ou en Allemagne. Il rencontre la Direction qui délivre des informations sur l'évolution des activités, les résultats et la stratégie du Groupe ;

(1) Il est précisé que les produits identifiés comme non substituables sont considérés comme substitués et inclus dans le pourcentage.

(2) Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 231-51 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations cancérogènes (C), mutagènes (M) et toxiques pour la reproduction (R).

(3) Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classées comme CMR.

- un bureau du Comité européen siège par ailleurs cinq fois par an et rencontre régulièrement la Direction pour évoquer avec elle l'avenir du Groupe et les questions européennes. En 2020, les réunions ordinaires et exceptionnelles ont permis aux membres du bureau de bien appréhender les problématiques économiques et industrielles impactant la compétitivité du Groupe, ainsi que les plans d'action liés à sa transformation du Groupe, en particulier les adaptations menées en Europe ;
- par ailleurs, les salariés actionnaires européens sont représentés au sein d'un Conseil de Surveillance des fonds d'actionnariat salarié. Ils rencontrent la Direction deux fois par an. C'est parmi eux qu'est désigné le représentant des salariés qui siège au Conseil de Surveillance de Vallourec.
- En France :
L'année 2020 a donné lieu à de nombreuses réunions avec les représentants du personnel. Outre les réunions ordinaires des différentes instances locales et Groupe, les trois sujets les plus importants ont été :
 - l'information et la négociation sur la crise de la Covid-19 et ses implications en termes de confinement et d'activité partielle ;
 - le lancement d'une procédure de consultation relative au projet de restructuration des usines et entités françaises ;
 - la négociation annuelle sur les salaires et le temps de travail ;
 - la négociation d'un nouveau régime de frais de santé.
- En Allemagne :
En 2020, le plan de redressement de Vallourec Deutschland s'est poursuivi avec, en juin, la fermeture de l'usine de Reisholz et la mise en œuvre du plan social, ce dernier prévoyant le transfert de nombreux salariés vers les autres usines de Vallourec en Allemagne.
- Au Royaume-Uni :
La représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de deux organisations syndicales (*Community Union* et *Unite Union*) représentant le personnel ouvrier, administratif et technique. Les négociations de 2020 ont porté sur la politique salariale, les congés ainsi que sur un plan de départ volontaire.
- En Amérique du Nord :
Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers dans le cadre d'un accord collectif. Le syndicat, auquel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires, peut proposer des candidats en vue d'une promotion parmi ces salariés, dont la liste est établie conformément aux accords. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.
Aux États-Unis, conformément à la législation, les salariés peuvent choisir d'être représentés par un syndicat et une convention collective ; jusqu'à présent, ils se sont prononcés en faveur de l'absence de syndicat dans l'entreprise. Les dernières élections syndicales formelles dans les installations de Vallourec Star ont eu lieu en 2014, à Youngstown (Ohio, États-Unis).
L'année 2020 a été marquée par une forte réduction d'effectif (de l'ordre de 33 %) touchant toutes les catégories professionnelles et tous les sites. Celle-ci a été gérée dans le respect des valeurs du Groupe et en prenant en compte les intérêts des salariés concernés.

La Covid-19 et ses impacts en matière de confinement ont également constitué un sujet de discussion avec les salariés.

Par ailleurs, Vallourec a continué à encourager l'implication des employés par le biais du plan de communication continue lancé en 2016. Ce plan comprend l'organisation de débats favorisant un dialogue ouvert avec le personnel et permettant de soulever tout élément dont les employés souhaitent discuter, après une brève mise à jour sur les activités de l'entreprise. Il s'agit de réunions ouvertes à tout le personnel, qui permettent aux employés de se réunir et de s'informer sur l'évolution des activités de l'entreprise et les principaux projets ou initiatives de changement, avec une courte séance de questions-réponses. Des tables rondes avec le Président, la direction de l'usine, le Directeur des Ressources Humaines et un panel de collaborateurs sélectionnés au hasard permettent à tous de discuter des points positifs ou négatifs ou de tout élément que les participants souhaitent aborder.

La région continue de s'appuyer sur le programme « *The Big Opportunity* » qui a été lancé en 2018. Après avoir réussi à susciter l'enthousiasme et l'engagement, le programme est en train de se concentrer sur la durabilité et a été rebaptisé « *Winning as One* » (WaO). Le programme a une nouvelle fois permis à plus de 1 000 membres de l'équipe de s'engager volontairement de manière innovante pour aider nos clients, rationaliser nos processus et améliorer nos activités. En associant l'enthousiasme de nos employés à des opportunités, nous renforçons notre engagement envers les valeurs de Vallourec, à savoir la transparence, la performance et la réactivité, le respect des personnes et l'engagement commun.

Tous ces efforts ne constituent que quelques-unes des initiatives qui ont permis de convaincre notre personnel qu'il fait bon travailler chez Vallourec. Vallourec est fière que sa région Amérique du Nord ait à nouveau obtenu la certification « Lieu de travail idéal » en novembre 2020.

- En Amérique du Sud :

Au Brésil, les salariés sont représentés par des organisations syndicales qui comprennent non seulement des salariés de Vallourec, mais aussi des salariés d'autres entreprises qui dépendent de leur zone territoriale.

Des critères juridiques prévoient l'obligation d'être représenté par un syndicat en fonction de la localisation de la société et de son activité principale. Ainsi, les salariés de chaque unité au Brésil sont représentés par un syndicat différent.

Ces syndicats sont principalement chargés de négocier l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que les conditions de travail.

Par ailleurs, les salariés sont aussi représentés par le *Conselho Representativo dos Empregados* (Conseil de représentation des employés – CRE), ce qui est une obligation légale pour toutes les usines de 2 000 salariés ou plus depuis novembre 2017. Ce conseil assure la représentation interne des employés et facilite les discussions sur des sujets quotidiens spécifiques tels que la restauration, le transport, les installations sanitaires, etc. Le CRE ne peut pas être impliqué dans les questions du ressort du syndicat. Il joue un rôle complémentaire.

Comme dans les autres régions, les relations sociales 2020 ont essentiellement porté sur la gestion de la Covid-19 ainsi que sur les mesures d'adaptations qui ont amené Vallourec Brésil à simplifier son organisation et réduire ses effectifs.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

- En Chine :

Certaines entités sont dotées de syndicats ou de représentants du personnel, et l'employeur communique régulièrement avec ces derniers. Dans tous les cas, Vallourec encourage ses salariés à élire des représentants. Dans les entités qui ne sont pas dotées de syndicats ou de représentants du personnel, le dialogue social est permis par un contact direct entre les ouvriers et la Direction, par le biais de réunions de communication interne. Si les salariés en font la demande, la mise en place d'un syndicat devra être prévue.

Communication interne du Groupe

La communication interne tient un rôle prépondérant dans le fonctionnement de Vallourec. Elle permet de faire le lien entre les salariés dans le monde entier et de créer un véritable sentiment d'appartenance au Groupe. L'ambition de la communication interne est d'engager et de faire adhérer les collaborateurs de Vallourec à une vision, un projet collectif, des valeurs, et d'accompagner le changement. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- depuis près d'un an, le Groupe a mis en place des *webcasts* bimestriels dénommés « *On Air* » avec l'équipe dirigeante pour partager tous les temps forts de communication avec l'ensemble des 17 000 collaborateurs du Groupe. Le *webcast* vient également se substituer aux conventions avec des conventions régionales digitales ;

- en 2020, le Groupe a lancé un nouvel intranet, *My Vallourec*, qui touche environ 8 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. *My Vallourec* a été pensé pour regrouper les différents sites intranet du Groupe sur une seule et même plateforme, donnant aux salariés un accès simplifié à l'information *corporate* et locale. Il propose un environnement basé sur Office 365, plus ergonomique, plus uniforme, plus moderne et surtout plus ouvert. Les informations communiquées sur *My Vallourec* permettent de mieux faire connaître la stratégie, les objectifs, les résultats et les succès des équipes à travers le monde. Une *e-newsletter* bimensuelle relaie également l'actualité du site ;

- *My Vallourec* est complété par le réseau social d'entreprise, qui permet aux collaborateurs d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques via des communautés dédiées, et par Teams, le *hub* conçu pour favoriser le travail en équipe ;

- une communication spécifique à certains projets qui sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, le digital, les grands projets RH, l'éthique et les valeurs, l'environnement –, ou les mobilise dans les moments forts (*Challenge Innovation*, projets majeurs impactant la vie du Groupe, etc.).

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et dans les filiales, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets...).

4.2.2.4 Rémunérations et avantages

Masse salariale

En 2020, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 764 millions d'euros :

- 594 millions d'euros au titre des salaires ;
- 17 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement ;
- 3 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance ;
- 150 millions au titre des charges sociales.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

Répartition de la masse salariale	2019	2020
Allemagne	21 %	22 %
Brésil	22 %	20 %
Chine	3 %	3 %
États-Unis	23 %	21 %
France	23 %	24 %
Mexique	1 %	1 %
Royaume-Uni	3 %	4 %
Divers	4 %	5 %
TOTAL	100 %	100 %

Intéressement et participation

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2020, ils ont représenté 17 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

Actionnariat salarié

En 2020, le Groupe n'a pas reconduit de plan d'actionnariat salarié « Value ».

Les actions détenues par les salariés représentent 3,03 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2020 contre 3,30 % au 31 décembre 2019.

Autres avantages

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel, sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

4.2.2.5 Développement des collaborateurs

La mission du *Talent Management* vise à garantir que Vallourec dispose des collaborateurs adéquats pour assurer le présent et prévoir l'avenir du Groupe.

À travers un système homogène d'évaluation et de développement des collaborateurs, le *Talent Management* de Vallourec évalue les compétences à développer pour chaque collaborateur sur son poste actuel et préparer son évolution future.

Cela passe, notamment, par la définition et l'animation des processus d'entretien annuel, de revues des Talents et de plans de succession.

Ces processus permettent de mettre en place pour chaque collaborateur un plan individuel qui repose sur des actions de développement (formation « sur le poste », coaching, mentoring et formations présentielles ou à distance).

En pratique et concrètement, le *Talent Management* de Vallourec poursuit donc un double objectif :

- s'assurer des compétences ou expertises nécessaires pour le développement du Groupe ;
- optimiser les leviers d'engagement des collaborateurs.

Ce double objectif est clé dans la compétitivité du Groupe.

Vallourec accompagne donc ses salariés tout au long de leur carrière pour révéler et cultiver leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

ÉVALUATION DES COLLABORATEURS

Entretiens annuels

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et du potentiel de la population des cadres. La mise en œuvre de cet outil, qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation de tous les managers, a permis de standardiser et de systématiser la pratique des entretiens individuels sur une base annuelle.

L'entretien annuel a été totalement refondu il y a deux ans afin de permettre d'intégrer davantage les feedbacks de pairs ou de collaborateurs dans l'évaluation de la performance globale. Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans certains pays, notamment la France.

En 2020, le formulaire d'entretien a été légèrement refondu pour améliorer la partie « plan de développement individuel ».

Dans les pays où ce dispositif est en place, le taux de réalisation des entretiens annuels de la population cadre en 2020 est de 98 %.

Revue des talents

La revue des talents, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les sites et les Régions, est un processus indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à court, moyen et long termes.

En 2020, un focus particulier a été réalisé lors de ces revues sur les jeunes talents et leur plan de développement afin de préparer encore davantage le futur du Groupe. Par ailleurs, comme l'an passé, un focus spécifique sur la population féminine a été porté de façon à intégrer les dispositifs du programme Women@Vallourec.

Plan de succession

Vallourec a généralisé les plans de succession pour préparer les remplacements sur les postes clés.

Enquête interne de satisfaction du personnel (« Baromètre social »)

Vallourec pratique à intervalles réguliers (une session tous les neuf mois environ) une enquête auprès de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde, pour connaître leur perception, leurs attentes et leurs préoccupations. Cette enquête permet de mesurer le niveau de satisfaction, de motivation et d'engagement des collaborateurs.

L'enquête garantit l'absolue confidentialité des réponses apportées par les collaborateurs.

La dernière enquête menée en mars 2020 a fait apparaître un score de satisfaction important 7,55/10, en augmentation constante depuis la première édition, et ce, malgré un contexte difficile.

Le développement de nouvelles compétences, le fort niveau d'autonomie laissé aux collaborateurs ainsi que l'atmosphère de travail apparaissent comme les principaux leviers de motivation des collaborateurs.

À la suite de cette enquête, des plans d'action ont été initiés ou prolongés pour répondre aux attentes des collaborateurs conformément aux standards d'excellence définis au niveau du Groupe.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Adaptation des référentiels de compétences du Groupe

Au vu de la transformation du Groupe et de celle des métiers, la remise à jour des référentiels de compétences métiers continue.

Après la refonte ou la création des nouveaux référentiels de compétences *Project Management*, *Process Communities*, et VPA (Vallourec Performance Analyse) pour 2019, le référentiel de compétences *Sourcing* a été mis en place pour la communauté « Achats » en 2020.

Programme Experts

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans ces métiers et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants. À ce jour, ce programme permet de reconnaître 303 experts à travers le Groupe.

Formation

Sur un marché évolutif et compétitif, Vallourec a un besoin croissant de personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant d'évoluer dans leur carrière, tout en développant leurs compétences.

Outre les formations proposées et mises en place décidées par la Direction Formation Groupe, chaque entité élabore chaque année son plan de formation en cohérence avec les orientations stratégiques et pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux exigences réglementaires ou du marché.

Vallourec University

Vallourec University est l'entité corporate de formation de Vallourec. Sa mission est de créer une culture commune de l'apprentissage, de développer les compétences de leadership et métier de tous les collaborateurs et d'être en support de la stratégie du Groupe et de sa transformation en développant des *training paths* par fonction.

Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Ces formations peuvent être délivrées localement par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre de programmes internationaux, ou en e-learning via la plateforme de formation dédiée : le *Learning Management System* (LMS).

Pour atteindre ces objectifs, Vallourec University a développé quatre principes (« expérimenter, échanger, apprendre et appliquer ») à la base de toutes ses formations. Les participants ont l'occasion d'échanger sur leurs expériences et d'acquérir de nouvelles connaissances en alternant les modules théoriques et pratiques, en appliquant et adaptant les méthodes apprises à leurs besoins spécifiques. Les formations sont systématiquement liées aux objectifs stratégiques du Groupe, des Régions et des équipes.

Plus que jamais, le Groupe doit monter en compétences pour accélérer sa transformation et répondre aux enjeux du plan stratégique portés par la vision du Groupe.

Vallourec University propose une offre de formation sur mesure et veille à développer les compétences de l'ensemble du personnel du Groupe en cohérence avec la stratégie du Groupe. Son centre d'apprentissage est fondé sur trois piliers majeurs :

- les Fondamentaux et la Culture, qui regroupe les programmes d'accueil dans le Groupe, le changement culturel ainsi que les formations obligatoires (éthique, conformité, sécurité...);

- les Compétences de Leadership et de *Soft skills*, qui prépare à la gestion des enjeux spécifiques rencontrés dans les missions de management et de leadership ;
- l'Expertise et les Compétences métiers, qui dispense une expertise relative aux processus et technologies et des parcours métiers (ventes, achat, management de projet...), en vue notamment de contribuer à la performance de l'entreprise.

Les programmes de Vallourec University sont réalisés en partenariat avec les experts métiers de Vallourec ainsi que des prestataires rigoureusement sélectionnés.

Les activités de Vallourec University sont structurées autour de deux branches : le *Learning Center* et les *External Stakeholders*. Le *Learning Center* est la branche principale qui couvre toutes les actions de formation. Ses modules sont mis en œuvre au niveau national et international, et visent le développement continu et l'amélioration des compétences des collaborateurs pour satisfaire aux exigences spécifiques de chaque niveau de responsabilité et des différentes zones géographiques. Ils intègrent systématiquement les priorités du Groupe.

Les activités à l'attention des *External Stakeholders* visent à améliorer l'image de marque auprès des clients et des fournisseurs, en leur offrant notamment les formations *Tubular Essentials*. Cela contribue également à attirer de nouveaux talents, en renforçant la marque employeur de Vallourec.

Vallourec University est dotée d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux salariés un accès plus direct à la formation. Cet outil, visant à améliorer la gestion et l'accès à la formation, est déployé progressivement dans le Groupe depuis mai 2012. Il permet un suivi des formations, offre la possibilité aux salariés de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs, et d'accéder à des contenus digitaux directement sur la plateforme (e-learning, plateforme de langue, Moocs, vidéo, podcast...).

Grâce à cet outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *blended learning* où les formations en face-à-face ou classe virtuelle sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en e-learning, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle.

La transformation digitale est au cœur de la vision et des objectifs de croissance de Vallourec. Le levier numérique est plus que jamais incontournable, tant dans l'accompagnement de la performance que dans la manière dont les équipes sont appelées à travailler ensemble. La transformation digitale demande une évolution culturelle et des changements de pratiques, accélérée largement en 2020 avec le contexte sanitaire.

Le *digital learning* vient enrichir la palette d'opportunités des formations disponibles au sein du Groupe.

La plateforme Vallourec Université LMS, ouverte à tous les collaborateurs équipés d'un ordinateur, enrichit son offre. Avec près de 4 300 contenus disponibles en ligne, gratuitement et à tout moment, elle permet à chacun de suivre un parcours de développement individualisé et adapté.

En 2020, plus de 135 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés. Ces données collectées via le système unique de gestion de la formation LMS incluant, pour les formations en salle et digitales, celles délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : Allemagne, Brésil, États-Unis, France, Moyen-Orient et progressivement l'Asie, représentent une baisse de 50 % en volume par rapport à 2019.

Salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning

	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
TOTAL GROUPE*	59 %	57 %	89 %	79 %	100 %	87 %	72 %	66 %

* % de salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning par catégorie socioprofessionnelle.

En 2020 chaque salarié du Groupe a, en moyenne, passé 11 heures à se former, contre 14 heures en 2019. La formation à distance qui se développe depuis plusieurs années, sur des formats plus courts, permet de toucher rapidement une large proportion de salariés. La formation à distance représente 24 % des heures totales de formation, en hausse par rapport aux 9 % de 2019.

Type de formations dispensées

	Nombre total d'heures de formation en 2020	%	Nombre total d'heures de formation en 2019	%	Progression
Fondamentaux & Culture	3 226	2 %	7 092	3 %	- 55 %
Leadership & Soft skills	12 291	9 %	42 327	16 %	- 71 %
Expertise & Compétences métiers	119 564	89 %	220 732	82 %	- 46 %
dont HSE	54 656	40 %	13 759	5 %	297 %
dont Langues	8 125	6 %	4 179	2 %	94 %
TOTAL	135 080	100 %	270 151	100 %	- 50 %

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui a impacté l'ensemble des pays et entraîné une forte diminution des heures de formations présentiels. La baisse des effectifs aux États-Unis et la diminution des budgets de formation en régions expliquent aussi cette baisse. Enfin, même si on note toujours une prédominance donnée aux formations liées à l'excellence opérationnelle, au cœur de la stratégie industrielle de Vallourec, ces dernières ont fortement chuté avec la baisse de production et d'activité industrielle.

L'e-learning, les contenus digitaux et les classes virtuelles via Teams ont été privilégiées, transformant fondamentalement les usages et la pédagogie. Ces formats beaucoup plus courts sont privilégiés notamment pour des modules obligatoires.

L'année 2020 correspond donc à une phase de plus grande maturité de la formation à distance et d'adoption de nouvelles habitudes d'apprentissage.

Les contenus digitaux ont été enrichis avec nos partenaires (softskills, langues, Moocs, vidéos, podcast), de nouveaux e-learning ont été suivis (programme d'introduction, manager et déconfinement, incoterms, performance individuelle).

Une plateforme digitale de langues associée à des cours par téléphone dédiée a permis de doubler le nombre d'heures de formation.

Un parcours de formation sur le feedback en classe virtuelle a été déployé.

Enfin, un parcours métier dédié aux Achats a été lancé, la *Sourcing School*, avec une phase d'évaluation des compétences, de construction d'un parcours et de mise à disposition d'e-learning.

Le nombre d'heures de formations dispensées à distance s'est élevé à 32 282 heures en 2020, soit 24 % du total des heures de formation.

Apprentissage et alternance

Afin d'assurer au mieux le transfert et l'amélioration du savoir-faire dans le contexte du déséquilibre de la pyramide d'âge en Europe et d'accueillir un plus grand nombre de jeunes talents disposant d'un cursus de formation adapté aux besoins de ses activités, le Groupe maintient un programme dynamique d'apprentissage :

- en Allemagne, avec 117 apprentis en moyenne en 2020 ;
- en France, où 114 alternants en moyenne ont suivi leur cursus de formation en 2020 ;
- au Brésil, avec 183 apprentis en moyenne sur 2020 ;
- au Royaume-Uni, avec 20 apprentis en moyenne sur 2020.

4.2.2.6 Diversité et égalité des chances

Dans le cadre du déploiement de la Charte éthique (voir section 4.2.1 « Éthique des affaires et conformité »), une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination a été réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En France, la formation des cadres managers comprend un module spécifique sur ce sujet.

Diversité

Le Groupe considère que la diversité entraîne l'innovation et la performance et constitue ainsi une opportunité à développer. Les actions du Groupe visant à promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination sont exposées ci-après.

PARITÉ HOMMES/FEMMES

Les femmes représentent globalement 23 % de la population des cadres et managers du Groupe, avec un pourcentage plus élevé au niveau des premiers niveaux d'encadrement (30 %) et beaucoup plus faible au niveau des cadres supérieurs (6 %).

Dès début 2019, un comité de pilotage a été constitué pour relancer le programme Women@Vallourec. Ses membres se réunissent régulièrement pour identifier les actions les plus pertinentes afin d'encourager l'engagement des femmes et développer leur confiance en elles, et faire avancer cette initiative rapidement avec une approche beaucoup plus opérationnelle.

Une vision a été définie : « Chez Vallourec, nous sommes convaincus que la diversité est la clé pour améliorer notre innovation, notre performance et notre qualité de service aux clients ».

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

En 2020, les actions relatives au programme ont été poursuivies et accentuées pour répondre aux trois priorités fixées :

- avoir le même pourcentage de femmes et d'hommes à tous les niveaux hiérarchiques ;
- assurer les conditions du succès des femmes ;
- garantir une égalité de rémunération entre hommes et femmes (à travail égal, salaire égal).

Le plan triennal, avalisé par le Comité Exécutif, se traduit par cinq actions majeures :

- développer le vivier des femmes de talent de Vallourec, en favorisant notamment les actions de sensibilisation et formation et refondant la politique et les process de mobilité ;
- s'assurer que les femmes sont représentées dans les comités de gestion et de pilotage ;
- stimuler le mentorat des femmes (54 femmes à haut potentiel mentorées fin 2020) ;
- mettre en place des conditions de travail flexibles (par pays) ;
- garantir une égalité de rémunération.

Une étude de rémunération a été menée en 2020 pour analyser les éventuelles disparités salariales au sein du Groupe. Le taux de disparités salariales a été calculé sur le périmètre Allemagne, Brésil, États-Unis, France, qui représente plus de 80 % des effectifs du Groupe. Les calculs ont été réalisés sur le niveau de rémunération au 30 juin 2020 et se basent sur des échantillons de plus de 20 employés pour chaque grade du système de classification Hay. Les conclusions de cette étude sont globalement satisfaisantes puisqu'elles font apparaître un taux de disparité salariale hommes/femmes de 2,5 % au niveau du Groupe en faveur des hommes. Mis à part certains cas exceptionnels qui seront

corrigés, les faibles disparités salariales observées s'expliquent essentiellement par la séniorité ou la fonction occupée.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives régionales visant pour la plupart à structurer une démarche de promotion des femmes sur l'ensemble des sites ont été réinitiales.

Pour 2021, les Senior VP de chaque Région, ainsi que les Senior VP des Directions D&I, T&I et RH porteront un objectif chiffré lié à la diversité hommes/femmes parmi leurs cinq objectifs individuels de bonus.

DIVERSITÉ CULTURELLE

En tant que groupe international, Vallourec bénéficie d'une grande diversité culturelle. Afin d'assurer les conditions d'une collaboration harmonieuse et enrichissante, les cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles bénéficient d'un programme de formation adapté.

Par ailleurs, une moyenne de 110 salariés, d'origines diverses, bénéficient d'une expérience d'expatriation pour une durée variable d'un à trois ans dans une vingtaine de pays différents.

Égalité des chances

HANDICAPS

- En Allemagne et en France, la priorité est donnée au maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap par l'aménagement des postes ou des horaires de travail.
- Au Brésil, en partenariat avec le gouvernement, Vallourec Tubos do Brasil mène un programme de réhabilitation pour permettre aux salariés handicapés de continuer à mener leur activité professionnelle.

4.2.3 Relations avec les parties prenantes

4.2.3.1 Relations avec les collaborateurs

Engagement de performance responsable

Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières

INDICATEUR

Résultat de l'enquête interne « Baromètre social » (taux de satisfaction des collaborateurs). Cette enquête est menée tous les neuf mois.

RÉALISATION 2020

Sur la base d'un **taux de satisfaction de 75,5 %** exprimé lors de l'enquête réalisée en mars 2020, des plans d'action ont été initiés ou prolongés aussi bien centralement que localement afin de répondre aux attentes exprimées.

La politique sociale est présentée en intégralité dans la section 4.2.2 « Politique sociale » du présent Document d'enregistrement universel.

4.2.3.2 Relations avec les clients

Profil des clients

Le Groupe possède un vaste portefeuille de clients.

- S'agissant des marchés Pétrole et gaz, ses clients sont :
 - des compagnies pétrolières nationales comme ADNOC, Petrobras, Saudi Aramco, des compagnies internationales comme ExxonMobil et Total, ainsi que des indépendants ;
 - des compagnies parapétrolières d'ingénierie et construction comme Petrofac, Subsea7 ou TechnipFMC ;
 - des distributeurs américains comme MRC Global, Pipeco, Premier Pipe et Pyramid Tubular ;
 - des sociétés de services comme Baker Hugues, Halliburton, Schlumberger et Weatherford.

- Sur le marché de l'Industrie :

- des fabricants d'équipements industriels et des distributeurs comme Hoberg & Driesch, Klöckner, Salzgitter, ThyssenKrupp, et Van Leeuwen, ainsi que des utilisateurs finaux tels que Horsch, Huisman, Schaeffler et Liebherr.

En 2020, les cinq clients les plus importants ont représenté 17 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Il convient de mentionner qu'un nombre croissant de clients interroge le Groupe sur son niveau d'engagement en matière de RSE sous la forme d'un questionnaire structuré.

Le programme Commercial Excellence et la satisfaction client

Dans le cadre de son programme « Commercial Excellence », le Groupe s'attache à renforcer continuellement les liens avec ses clients.

L'un des axes de ce programme est la gestion d'un portefeuille de clients stratégiques pour Vallourec : les *Key Accounts*. Les *Key Account Managers* dédiés suivent une formation et une certification spécifiques, afin de créer une relation privilégiée à tous les niveaux de l'organisation du client. Ils détectent ses besoins et contribuent à la vente différenciée. L'ensemble des *Key Account Managers* se réunit tous les trimestres pour échanger et partager les bonnes pratiques.

Une autre initiative du programme Commercial Excellence est la préparation de « Value Propositions » (propositions de valeur). Pour ses différentes offres et sur ses différents marchés, Vallourec démontre au travers des *Value Propositions* la valeur créée tout le long de la chaîne de valeur des activités de ses clients.

Le *Sales Force Management* est aussi un levier de ce programme, qui permet de professionnaliser la fonction commerciale à tous les niveaux managériaux du Groupe par des formations adaptées.

La satisfaction client est au cœur des préoccupations de Vallourec. Des enquêtes régulières sont effectuées chez nos clients par les gammes de produits ou par les bureaux de vente régionaux afin de développer une connaissance détaillée de l'expérience des clients. Au cours de ces enquêtes, le taux de satisfaction des clients est mesuré selon plusieurs critères (temps de réponse à une demande de devis, qualité du support technique, qualité des produits et services, gamme des offres et délais). Lorsqu'un écart entre les attentes et la réalisation du Groupe est détecté, des actions sont entreprises pour améliorer la satisfaction ou, le cas échéant, pour remédier à l'insatisfaction.

Cette approche est indissociable des efforts du Groupe pour élever le niveau de qualité de ses produits ainsi que celui des prestations associées. Les réclamations font l'objet d'un traitement systématique et complet.

4.2.3.3 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Afin de prévenir, d'identifier et d'atténuer les risques créés par les relations d'affaires en matière sociale, environnementale et éthique (en ce compris le risque de corruption) décrits dans la section 4.1 « Plan de vigilance » et dans la section 5.1 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel, le Groupe a développé et met en œuvre une politique d'achats responsables.

Engagement de performance responsable

S'appuyer sur un réseau de fournisseurs fiables et responsables

INDICATEUR 2021

% de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE.

RÉALISATION 2020

Au 31 décembre 2020, **plus de 1 507 fournisseurs** ont été impliqués dans la démarche d'évaluation RSE Vallourec. Le nombre de fournisseurs, avec des dépenses en 2020, ayant fait l'objet d'un rapport RSE a augmenté de 25 % passant de 590 à 737, toujours avec un focus particulier sur les pays émergents ou les régions récentes pour Vallourec (Asie et Moyen-Orient et certaines familles de fournisseurs au Brésil). La masse des achats 2020 auprès de ces 737 fournisseurs représente 58 % des dépenses totales de Vallourec. Au 31 décembre 2020, 61 % des fournisseurs avec un chiffre d'affaires supérieur à un million d'euros et réputés « critiques », c'est-à-dire impactant directement le produit Vallourec ou son processus de production, ont réalisé une évaluation formelle RSE.

OBJECTIF 2021

Maintenir un minimum de 60 % de la masse des achats Vallourec avec des fournisseurs ayant une évaluation RSE formelle en s'assurant d'inclure en priorité **les fournisseurs réputés « à risque »** sur les thèmes suivants : situation de monopole/dépendance, santé financière, capacité, qualité, droits de l'homme, environnement, corruption et qualification fournisseur unique. Un suivi particulier sera fait sur les fournisseurs ayant effectué une évaluation RSE depuis plus de trois ans ou ayant obtenu un score faible.

En 2020, les achats du Groupe se sont élevés à 2 191 millions d'euros, soit une diminution par rapport à 2019 de 22 %. Ils se sont répartis géographiquement de la manière suivante : 43 % en Europe/Afrique, 16 % en Amérique du Nord, 30 % en Amérique du Sud et 11 % au Moyen-Orient/Asie. La part importante en Europe/Afrique s'explique par une forte baisse des activités en Amérique du Nord et au Moyen-Orient/Asie, ainsi que par un effet taux de change en Amérique du Sud.

Achats nationaux

Vallourec attache une importance particulière à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou nationales.

Les achats nationaux, dont le montant est estimé en 2020 à près de 1,860 milliard d'euros, ont représenté environ 84 % des achats et contribué directement au soutien de l'économie nationale.

Les achats de sous-traitance d'opérations et de maintenance ont représenté un montant de l'ordre de 138 millions d'euros. Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process. Ces achats de sous-traitance sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local sans qu'il soit aisé d'en évaluer le nombre. Une grande partie de ces sous-traitants locaux a été prise en compte dans l'évaluation RSE des fournisseurs de Vallourec.

Politique d'achats responsables

La fonction Achats du Groupe est organisée pour une maîtrise optimale des fournisseurs, une gouvernance cohérente et centralisée et le

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe. Cette organisation, qui renforce les équipes des directions opérationnelles et clarifie les processus, s'appuie sur une expertise par nature d'achat pour faciliter la mise en œuvre de synergies.

Dans ce cadre, la Direction de la Performance et de la Qualité Fournisseurs a mis en place durant ces dernières années de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs, de leur choix et de leur performance : mise en place de stratégies d'achat par famille, d'un processus formel d'attribution des contrats, d'un management de la qualité fournisseurs, de mesures de la performance fournisseurs, d'analyse des risques fournisseurs, tous ces processus prenant directement et prioritairement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique, de la prévention de la corruption et de la sécurité.

En 2020, en application de cette politique, Vallourec a :

- conduit un nombre plus restreint d'audits compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19, sur l'ensemble de ses sites, et maintenu l'analyse des risques fournisseurs. Cet effort sera poursuivi en 2021, dans la limite des restrictions sanitaires. Vallourec utilisera un référentiel d'audit amélioré, intégrant toujours très significativement les critères du développement durable, de l'éthique et de la sécurité ;
- poursuivi la campagne d'évaluation formelle et systématique des fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, toujours avec l'aide du même cabinet spécialisé. Au 31 décembre 2020, 737 fournisseurs, représentant plus de 58 % de la dépense de Vallourec, ont réalisé une évaluation complète assortie de plans d'action de progrès. Cette évaluation fait apparaître que 45 % des fournisseurs déjà évalués éditent un rapport formel concernant leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, 42 % publient un rapport sur leurs indicateurs HSE (hygiène, santé, environnement) et 32 % justifient être certifiés ISO 14001 ;
- continué et perfectionné sa démarche spécifique et novatrice d'anticipation des risques fournisseurs. Un tableau de bord sur le sujet est tenu à jour en permanence et revu trimestriellement au niveau du Comité de Direction Achats du Groupe. En 2020, ce suivi a permis de traiter ou d'éliminer les risques identifiés pour des fournisseurs globaux du Groupe. De plus, plusieurs modules de formation e-learning sont disponibles pour former les acheteurs et leurs clients internes à tous les aspects du risque fournisseurs ;
- utilisé la pleine puissance de son système d'information Achats unique et central, qui permet de manager les achats et les fournisseurs de manière intégrée et avec tous les niveaux de vision, du niveau local au niveau mondial. Ce système contient en particulier une fiche signalétique précise pour chaque fournisseur dans laquelle les critères du développement durable et de la sécurité tiennent une large place. Il permet également de gérer les plans d'actions d'amélioration et de développement des fournisseurs les plus importants.

Les exigences de Vallourec en matière de développement durable, d'éthique et de sécurité sont toujours l'un des messages principaux délivrés aux plus gros fournisseurs du Groupe.

Conformément à la loi américaine et aux récentes directives européennes, Vallourec est également engagée dans la surveillance d'éventuels « minéraux de guerre » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays d'Afrique et qui pourraient être utilisés par ses fournisseurs. La politique du Groupe consiste (i) à s'assurer qu'aucun de ces minerais n'est utilisé directement ou indirectement, ceci en application des principes de la Charte éthique du Groupe, de la Charte de développement durable et de la politique Environnement ainsi que le Code de conduite anti-corruption, et (ii) dans le cas où certains cas seraient détectés, à trouver des solutions de substitution. Cette campagne de surveillance a été davantage ciblée et son taux de réponse est passé de 36 % à 53 %. Ces fournisseurs ont tous été soumis à la grille d'analyse de cette enquête. La synthèse des réponses aux questionnaires envoyés et dépouillés grâce à un logiciel spécialisé

nous a permis d'identifier que certains de nos fournisseurs indiquaient travailler avec une fonderie à risque, un plan d'action est en cours. Le suivi sera encore renforcé en 2021.

Actions engagées pour prévenir la corruption

La Charte éthique du Groupe et le Code de conduite anticorruption sont connus et consultables par tous les fournisseurs, notamment sur le site internet de Vallourec. Par ailleurs, en acceptant les conditions générales d'achat, les fournisseurs s'engagent formellement à diriger leurs activités conformément aux valeurs et principes de Charte éthique. La démarche systématique d'évaluation des fournisseurs de Vallourec au regard de critères de responsabilité sociale et environnementale, engagée depuis 2013 (voir supra), a permis de mesurer que 50 % des fournisseurs de Vallourec (au lieu de 48 % en 2019) déjà évalués ont eux aussi mis en place formellement une politique anticorruption, et 39 % mettent en place un dispositif actif de lanceurs d'alerte.

Par ailleurs, les relations avec les parties prenantes locales et les fournisseurs n'ont fait l'objet, en 2020, d'aucune remarque ou plainte en lien avec le respect des valeurs énoncées dans la Charte éthique du Groupe.

Le Code de conduite anticorruption de Vallourec rappelle à ses collaborateurs, y compris aux acheteurs, la conduite à tenir vis-à-vis des fournisseurs, les règles à respecter en matière de cadeaux d'affaires et invitations et les règles concernant les conflits d'intérêts. L'ensemble des membres de l'organisation Achats ont suivi une formation sur le Code de conduite anticorruption et les risques associés ; par ailleurs, ce code a été envoyé à l'ensemble des fournisseurs Vallourec. La *Vallourec Integrity Line*, dispositif d'alerte accessible en huit langues via une plateforme internet sécurisée, est disponible pour les collaborateurs et les parties prenantes, dont les fournisseurs et prestataires de services.

4.2.3.4 Soutien du tissu socio-économique local

Impact socio-économique de l'activité du Groupe

Afin de mieux connaître l'impact global de son activité, le Groupe a finalisé en 2017, sur la base des données 2016, une étude avec un prestataire spécialisé pour apprécier l'empreinte socio-économique de l'entreprise, c'est-à-dire mesurer nos contributions aux économies régionales à travers le montant de nos commandes fournisseurs, les dépenses de nos salariés et les taxes et impôts versés. Le modèle *Local Footprint*® utilisé – précis à 20 % – se fonde sur les méthodes des comptabilités nationales. Les principaux résultats ont porté sur les emplois directs de l'entreprise (en équivalent temps plein), les emplois indirects créés dans sa *supply chain* grâce à l'analyse de la masse d'achats et ceux induits in fine dans les économies régionales. L'étude a aussi fait apparaître le montant du PIB engendré dans les principaux pays où le Groupe est présent.

La collecte des données a été effectuée dans les principaux pays où Vallourec est implantée, à savoir l'Allemagne, la France, les États-Unis, le Brésil, la Chine, le Mexique, le Royaume-Uni, l'Indonésie, l'Arabie saoudite et le Mexique. Cette étude a ainsi pris en compte environ 90 % du périmètre économique du Groupe. Sur le périmètre de 2016, la masse salariale s'est élevée à 949 millions d'euros et les achats à 2 207 millions d'euros. L'étude a examiné ces achats selon 13 rubriques car les effets induits diffèrent de l'une à l'autre. En résumé, le Groupe, qui employait 18 000 personnes, a ainsi soutenu dans le monde plus de 160 000 autres emplois, soit un coefficient de création d'emplois induits de 9, ce qui est dans la fourchette haute compte tenu précisément de la qualité des emplois. Le PIB créé mondialement a atteint 6 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de près de 860 millions d'euros, soit un coefficient multiplicateur de près de 6. À titre d'exemple, c'est au Brésil et en Allemagne que le Groupe a le plus acheté et c'est dans ces deux pays que le Groupe a créé le plus d'emplois induits, soit respectivement 63 000 et 21 000.

Vallourec peut donc prétendre créer une valeur importante au bénéfice de ses parties prenantes. On peut d'ailleurs considérer que l'impact

socio-économique du Groupe en 2020 est un peu supérieur à ce qui est mentionné ci-dessus, puisque l'année 2016 prise comme référence a aussi été une année de faible activité comme 2020 et ceci même si l'empreinte industrielle a évolué depuis. La mise à jour de l'étude en question s'avérera donc souhaitable dans les prochaines années.

Politique de soutien des communautés locales

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Bien qu'aucune évaluation méthodique d'ensemble de la qualité des relations entre nos sites et les communautés locales n'ait encore été réalisée, celles-ci sont jugées bonnes et n'ont pas fait apparaître de situations conflictuelles. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes et où les systèmes sociaux ne sont pas aussi développés que dans les pays occidentaux, à savoir au Brésil et en Indonésie. À l'exception de ces deux pays, les demandes de soutien exprimées sont peu nombreuses, même en Chine.

Conformément aux recommandations diffusées, l'échelon local disposait jusqu'à présent de l'autonomie de décider des actions à entreprendre, sous l'autorité de la ligne managériale et en lien avec de simples recommandations émises au niveau du Groupe.

Il convient de mentionner que le plan stratégique sur cinq ans en faveur du développement durable prévoyait de donner un cadre plus formel aux actions sociétales. Dans le but de faire avancer la réflexion sur le sujet, un inventaire exhaustif des actions menées dans tous les sites a été réalisé en 2015 et 2016. Après consultation interne et sur la base des recommandations d'un consultant spécialisé, le Groupe a élaboré en 2017 une nouvelle politique des actions de soutien des communautés locales approuvée par le Comité Exécutif, dont le déploiement a été lancé en 2018. Cette nouvelle politique comporte trois axes fixés par le Groupe : l'éducation (et en particulier les disciplines scientifiques, digitales et les fondamentaux du savoir), le soutien aux initiatives destinées à préserver l'environnement et l'encouragement de l'implication volontaire des salariés. Ainsi, les salariés volontaires pourront bénéficier de temps pour s'impliquer concrètement dans une initiative soutenue par l'entité ou même portée par eux. Chaque site a pour mission de bâtir un projet à moyen terme associé à un budget qui sera validé par la chaîne managériale et devra encourager le volontariat. Il devra faire converger en quelques années ses pratiques vers les axes fixés par le Groupe et veiller à ce que ses pratiques respectent quelques interdictions nommément identifiées. Enfin, la gouvernance de ces actions sera formalisée au niveau de chaque site, voire au niveau de groupes de sites opérant à proximité.

Au niveau du Groupe, un comité spécialisé évaluera une fois par an les actions menées et à venir et diffusera un guide concret de bonnes pratiques.

Actions engagées en faveur des communautés locales

En 2020, les ressources consacrées au financement de partenariats divers ont été d'environ 3 millions d'euros, en légère réduction par rapport à 2019 (3,2 millions d'euros), étant précisé que les cours des devises ont été globalement stables, mise à part au Brésil où le réal a connu une baisse de 31 %. Cette réduction est directement liée à la crise sanitaire de la Covid-19 qui a affecté l'ensemble des pays. Dans leur très grande majorité, les salariés ont continué leurs activités à distance, ce qui ne leur a pas permis de s'impliquer autant que les années passées aux côtés des communautés locales.

Le recensement de l'engagement des salariés a été mené en conformité avec les nouveaux principes exposés ci-dessus. 446 salariés ont participé volontairement à certaines des initiatives, soit une forte baisse comparé au 1600 salariés impliqués en 2019 compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire et au confinement. Ces salariés engagés sont très majoritairement aux États-Unis et au Brésil, portant le taux d'engagement des salariés de 8,6 % en 2019 à 2,7 % de l'effectif en 2020, tout en précisant que certains salariés ont pris part à plusieurs initiatives.

Il ressort de l'analyse de toutes les initiatives un certain nombre d'actions qui méritent d'être mises en lumière :

a) Au Brésil, pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires, et parce que le site de Barreiro est situé au milieu de quartiers très urbanisés de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales, en particulier les populations modestes, ont fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite liaison avec les autorités locales. Ces actions ont bénéficié d'incitations fiscales. Les actions, très nombreuses, comportent à la fois des programmes de développement économique, culturel, sportif et de santé. Le Brésil est en 2018 le pays dont l'implication en faveur des parties prenantes locales est de loin la plus forte et les actions concernent tous les sites qui ont une activité en tenant compte des spécificités locales. À titre d'exemple, les échanges avec les riverains de la mine de Brumadinho (Mineração) ont été développés, permettant de clarifier les éventuels sujets d'inquiétude environnementaux et d'explicitier les retombées économiques locales.

Nous pouvons ainsi citer, parmi les 31 actions répertoriées dont le rayonnement s'avère tout à fait remarquable :

- l'effort exceptionnel consenti depuis plusieurs années pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville a permis de doter la métropole de Belo Horizonte d'un grand centre culturel, le *Cine Teatro Brasil Vallourec*, qui connaît un immense succès et a accueilli en 2018 240 000 visiteurs pour des activités artistiques comme des expositions et des spectacles de danse, de musique et de théâtre. Comme en 2017, le soutien au fonctionnement de cet établissement reste l'action la plus importante menée au Brésil ;
- le soutien financier à plusieurs établissements hospitaliers, et dons de matériels pour la protection contre l'épidémie de la Covid-19 ;
- le programme spécifique de soutien scolaire *Comunidade viva* : ce programme, engagé depuis 2005, montre son efficacité puisque sur la période 2011-2015, près de 6 000 jeunes ont bénéficié directement des programmes et plus de 10 000 indirectement, en particulier les familles de salariés. Les conséquences pratiques en sont une durée de scolarisation et un taux d'insertion dans le monde du travail qui augmentent, accompagnés d'une augmentation très sensible du revenu familial ;
- les « Volontaires du savoir », consistant à apporter un soutien scolaire direct à près de 700 jeunes enfants, notamment pour les savoirs de base ;
- la poursuite de nombreux projets sociaux et éducatifs et de soutien à la pratique d'activités sportives pour les jeunes, comme des ateliers de théâtre et de cirque ;
- la mobilisation pour l'accompagnement des personnes âgées ;
- le financement d'un programme éducatif de sensibilisation à l'environnement et la biodiversité.

b) Aux États-Unis, nous recensons près de 44 actions de montants très divers, principalement orientées vers le soutien d'initiatives locales pour l'éducation (programme pour le développement des études d'ingénieur chez les femmes, progression de carrière), la santé (dons du sang) et les personnes défavorisées (banque alimentaire, dons de vêtements).

c) En Europe, compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les actions entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives universitaires, culturelles ou sportives, à financer des œuvres sociales et caritatives, à réhabiliter des centres culturels et à soutenir le tissu économique local.

- Dans la région de Valenciennes et Aulnoye-Aymeries, en France, Vallourec s'investit aux côtés de l'association *Capital Filles* pour faire progresser l'insertion des jeunes femmes dans des études industrielles. Sous l'impulsion de salariés, 22 collaboratrices à Valenciennes et 26 collaborateurs (dont deux hommes) à Aulnoye se sont engagés pour devenir marraines et parrains au sein de *Capital Filles*. Il s'agit, pour chacun d'entre eux, d'accompagner, pendant une année scolaire, une lycéenne d'un établissement partenaire du programme pour l'aider à choisir un projet d'avenir qui lui ressemble et dans lequel elle pourra s'épanouir, tout en lui faisant découvrir son univers professionnel.
- Dans le bassin de Montbard, en France, le Groupe a renouvelé sa participation aux actions du « Pôle d'Excellence Rurale Metal Valley » au profit de l'enseignement professionnel.
- En Écosse, Vallourec a participé à des actions de sensibilisation à la sécurité dans les écoles ainsi que dans une association d'aide aux personnes en situation de handicap. Des salariés sont également intervenus dans des écoles pour accompagner les élèves dans l'utilisation des outils informatiques et numériques.
- En Allemagne, dans la région de Düsseldorf, Vallourec supporte des associations culturelles ou sportives.

d) En Indonésie, la filiale P.T. Citra Tubindo TBK est engagée, depuis de nombreuses années, dans des programmes d'assistance éducative, médicale, sociale et sportive à la population au profit notamment des enfants et de certains orphelinats. P.T. Citra Tubindo TBK a également développé et financé un programme appelé « VALERIE » destiné à développer les compétences pédagogiques des écoles qui délivrent des enseignements professionnels, dont bénéficient le plus souvent les enfants défavorisés du district de Nongsa. Des projets liés à l'environnement ont été financés : plantation d'arbres et de végétaux. Des dons de matériel de protections contre la Covid-19 ont également été faits (thermomètres, masques, écrans de protection, tests).

e) En Afrique, au Nigeria, le Groupe a participé au soutien des malades en soins palliatifs et des malades atteints de la Covid-19.

4.2.3.5 Relations avec les actionnaires et investisseurs

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. Il s'efforce de leur donner accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment ses activités, ses résultats, ses perspectives et ses développements stratégiques. À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année. À titre d'exemple, le Groupe présente annuellement aux représentants de Bpifrance Participations ses actions sur un certain nombre de thématiques identifiées conjointement.

En 2020, le Groupe a notamment participé à 100 réunions et conférences téléphoniques avec des investisseurs institutionnels et analystes financiers. Chaque année, il rencontre également des fonds d'investissement et des analystes ISR (investissement socialement responsable). Cette démarche participe à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable.

Le Groupe entretient un dialogue continu avec ses actionnaires individuels à travers différents canaux et supports de communication. Ainsi, le Club des Actionnaires de Vallourec leur permet notamment de participer à des réunions d'information pour approfondir leur connaissance et leur compréhension des activités du Groupe. En 2020 cependant, en raison de la crise sanitaire, aucune rencontre physique avec le Club des Actionnaires n'a été organisée.

L'ensemble du dispositif déployé par le Groupe à l'attention des actionnaires et investisseurs est présenté dans les sections 2.6.2 « Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers » et 2.6.3 « Relations avec les actionnaires individuels » du présent Document d'enregistrement universel.

4.2.4 Engagement environnemental

Les principaux risques en matière d'environnement sont décrits dans la section 5.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

Le présent chapitre comprend successivement la description de l'engagement du Groupe et de sa politique d'un point de vue général en matière environnementale. Il comprend ensuite la présentation des quatre thématiques clés que sont l'empreinte environnementale et l'utilisation des ressources nécessaires à la production, dont l'eau et les énergies, les impacts et les rejets résultants de l'activité, la problématique du changement climatique et celle de la biodiversité.

Les données environnementales incluses dans le dispositif de reporting environnemental de l'exercice 2020 portent sur l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe.

Au niveau de chaque site de production, la plupart des ratios sont établis à partir des tonnes traitées (acier ou tubes), c'est-à-dire de la somme des productions des différentes unités considérées comme des ateliers de production indépendants. Cette notion rend mieux compte du niveau d'activité des unités de production que les tonnes expédiées pour deux raisons : d'une part parce qu'elle est plus représentative des flux et des étapes de production, d'autre part parce qu'elle est moins affectée par les variations de stocks. Au niveau du Groupe, les ratios

sont plutôt exprimés par rapport aux tonnes de tubes expédiés (vendus) de façon à éviter les comptages multiples.

Comme depuis 2018, le Groupe a fait le choix de considérer que les activités de Vallourec sont constituées de plusieurs métiers qui contribuent tous à l'achèvement de l'objectif de fabriquer des tubes d'acier sans soudure et de fournir des services associés. Cette approche « sectorielle » se retrouve dans la structure du questionnaire « CDP Climate » auquel Vallourec répond chaque année et dans l'approche *Science-Based Targets* à laquelle Vallourec a souscrit.

Ainsi le métier *Metal processing* du Groupe nécessite la maîtrise des quatre activités suivantes :

- « Mine » : extraction du minerai de fer dans la mine de Vallourec Mineração pour fournir les aciéries brésiliennes (la mine de Pau Branco est située dans l'État du Minas Gerais. Elle a une superficie totale de 1 373 hectares, est constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité) ;
- « Forêt » : exploitation d'une forêt d'eucalyptus au Brésil (Florestal) et fabrication du charbon de bois pour alimenter les hauts-fourneaux brésiliens et l'unité de pelletisation de Jeceaba ;

- « Fer et acier » :
 - fabrication des « pellets » de minerai de fer pour alimenter l'aciérie de Jeceaba. Vallourec y exploite une unité de pelletisation pour améliorer le rendement des hauts-fourneaux. Cette installation, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente également d'autres sidérurgistes brésiliens,
 - production de l'acier aux États-Unis et au Brésil afin d'alimenter en billettes les laminoirs ;
- « Tubes » : fabrication des tubes d'aciers sans soudure et de leurs accessoires (connexions, etc.) dans les laminoirs, les unités de traitement thermique, les lignes de finitions et fourniture aux clients des services associés.

À périmètre équivalent, la production du Groupe, exprimée en tonnes traitées, a baissé de 5 027 kilotonnes (acier et tubes) en 2019 (chiffre revu à la baisse par rapport à celui publié en 2020 suite à la correction de doubles comptages au niveau des ateliers de finition de Vallourec Star Youngstown) à 3 519 kilotonnes en 2020, soit de 30,0 %, explicable par la crise économique et sanitaire (Covid-19). Dans le même temps, la production expédiée de tubes est passée de 2 291 kilotonnes en 2019 à 1 599 kilotonnes en 2020, ce qui représente une chute de 30,2 %.

4.2.4.1 Politique générale en matière environnementale

Au travers de son système de production, Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et dans la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014. Vallourec a renforcé son engagement pour le climat en cosignant mi-2019, avec 98 autres entreprises françaises, une nouvelle version du *French Business Climate Pledge*, pour contribuer à une économie bas carbone. Il a également publié, début 2018, sa politique carbone (voir ci-après).

En 2013, Vallourec avait établi une feuille de route environnementale pluriannuelle pour les sites de chacune de ses divisions industrielles. Ces feuilles de route constituent le plan stratégique environnement et recensent les projets environnementaux ciblés (énergie, eau, déchets, risque chimique et bruit) dont la finalité est de minimiser l'empreinte environnementale du Groupe. Elles s'attachent à fixer les objectifs, à définir les ressources nécessaires, y compris pour les investissements à réaliser, à faire apparaître les progrès et les économies, ainsi qu'à déterminer les priorités. Elles font l'objet d'un suivi régulier et sont mises à jour chaque année.

Management environnemental

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine qui rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque Région. Les procédures Environnement « Corporate » sont régulièrement mises à jour et sont accessibles à l'ensemble des usines sur un portail dédié.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction du Développement Durable, est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement des régions et des sites de production, chargés de déployer et relayer la politique du Groupe à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays. L'objectif de cette direction consiste à structurer les organisations par région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations. En application du Plan de Transformation, les effectifs mondiaux s'élèvent dorénavant à environ 50 personnes en équivalent temps plein pour l'ensemble du Groupe en regroupant le management de l'environnement, de l'énergie et des produits chimiques.

Les échanges entre les pays continuent à se développer et permettent des progrès significatifs grâce à la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun, notamment lors de séminaires environnementaux régionaux.

La Direction Environnement est chargée de coordonner et contrôler ces actions de partage de bonnes pratiques internes et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe. Les résultats sont consolidés et communiqués mensuellement aux sites, à la ligne managériale et aux membres du Comité Exécutif, sous la forme d'un rapport propre à chaque Région et entité.

Depuis 2016, le Groupe utilise une application informatique destinée au management des *data* environnementales et de sécurité. Cette application simplifie la collecte et la vérification de ces données et offre de nouvelles fonctionnalités aux sites en vue de faciliter leur propre report d'informations locales.

En vue de faciliter la communication entre les responsables environnementaux et de promouvoir le partage des bonnes pratiques, la Direction Environnement a déployé une application spécifique sur la base d'un réseau social.

I - AUDITS ET CERTIFICATIONS

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risque » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental, ainsi que les systèmes de management environnemental et énergétique (SMEE) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants. Ces audits s'inscrivent dans le processus de préparation aux audits de certification, préparés dorénavant de manière intégrée, c'est-à-dire portant simultanément sur les procédures environnementales, énergie, qualité et sécurité au niveau régional. Fin 2020, 91 % de l'ensemble des sites du Groupe sont certifiés ISO 14001, représentant plus de 96 % de la production.

Dans ce cadre, un support est apporté pour se conformer à la nouvelle norme ISO 14001-2015 sur les aspects de cartographie des parties prenantes et d'analyse de cycle de vie des produits.

Chaque année depuis 2011, le Groupe décerne à un site méritant le Trophée Environnement.

En 2020, les conséquences humaines et économiques liées à la crise sanitaire (Covid-19) n'ont pas permis d'organiser cet événement et nous ont également contraint à reporter bon nombre d'engagements tels que certains audits, visites de terrains et projets d'optimisation.

Le 30 septembre 2020, Vallourec Star LP, filiale de Vallourec à Youngstown (Ohio), a reçu le premier prix « *Encouraging Environmental Excellence* » de la part de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) de l'État de l'Ohio pour l'ensemble de son programme et de ses activités en lien avec l'environnement allant au-delà des exigences de conformité réglementaires en matière de réduction des déchets et d'amélioration des performances environnementales.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

Les autorités environnementales ont mis en avant les réalisations remarquables du site, en particulier :

- un taux de recyclage des déchets supérieur à 90 % ;
- la réutilisation et la minimisation de l'enfouissement des sous-produits équivalant à plus de 40 000 tonnes depuis 2018 ;
- les efforts visant à réutiliser plus de 95 % de l'eau sur site, l'efficacité des traitements d'assainissement et la réduction des consommations ;
- le progrès continu comme valeur fondamentale.

En outre, l'agence a mis l'accent sur le certificat « *Carbon-Free Power* » obtenu par Vallourec Star et garantissant que la société achète 100 % d'électricité « bas carbone » auprès d'*Energy Harbor* sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone des tubes produits par Vallourec Star.



II - RESPECT DE LA LÉGISLATION

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes, en complément des contrôles périodiques effectués par les autorités environnementales.

En 2020, le Groupe a enregistré pour l'ensemble de ses sites deux mises en demeure de la part des autorités locales :

- en France, chez Vallourec Oil and Gas, à cause d'une non-conformité sur la protection incendie ;
- en Chine, chez VAM Changzhou, à cause d'une concentration de phosphore dans leurs eaux rejetées excédant, en avril 2020, la limite autorisée.

Les sites concernés ont levé ces injonctions par les actions suivantes :

- France : installation de nouveaux poteaux incendie ;
- Chine : réparation de l'installation de traitement des eaux et mise en place d'une routine hebdomadaire de nettoyage pour éviter la reproduction de l'incident.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire est en place depuis plusieurs années sur un portail intranet dédié à l'environnement, accessible à tous les sites de production. Ce portail facilite l'accès aux informations utiles. Le Groupe partage de même ses procédures qui font l'objet de mises à jour périodiques.

III - FORMATION ET SENSIBILISATION

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagnes d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de *compliance*. Le Programme mondial de conformité à la légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir section 4.2.1 « Éthique des affaires et conformité »).

En 2020, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement recensées dans le système LMS (y compris les formations en salle délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : Allemagne, Brésil, États-Unis, France, Moyen-Orient et Chine) s'est élevé à 54 656 heures contre 13 759 heures en 2019. Elles ont représenté 40 % du total de temps de formation (135 080 heures).

IV - INVESTISSEMENTS

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses projets. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles d'écoconception a été mise en place depuis 2015 dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets et mise à jour en 2018. Depuis 2019, elle a été étendue aux projets de R&D. Elle est destinée à vérifier la bonne prise en compte des meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE et ce dans les principaux domaines suivants :

- la conformité réglementaire et les impacts sur les autorisations administratives ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leurs filières de valorisation ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ainsi que des émissions de carbone. À ce titre, il est demandé depuis début 2017 aux projets les plus importants d'appliquer aux émissions carbone un prix unique mondial de 40 euros/tonne pour évaluer la sensibilité de la rentabilité de ces projets à l'existence de systèmes de tarification du carbone qui ont vocation à se développer au plan mondial dans le cadre des recommandations des dernières COP. Ceci permet d'influencer la décision finale surtout si le projet est structurant et s'inscrit dans la politique de développement des activités à moyen/long terme ;
- l'optimisation des consommations énergétiques par la mise en place de bonnes pratiques, d'outils de comptage intelligents, dans une démarche structurée d'amélioration continue ;
- les impacts possibles sur la biodiversité et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source ;
- l'utilisation sécurisée des produits chimiques avec l'ambition de restreindre l'utilisation des plus dangereux ;
- la prévention des risques de maladies professionnelles et l'amélioration de l'ergonomie aux postes de travail.

Dans le cadre des projets R&D, une attention particulière est portée à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des futurs produits.

Au-delà de la vérification de l'application des principes généraux ci-dessus, certains projets ont clairement pour finalité l'amélioration des conditions de travail ou la réduction de l'impact environnemental. Ils portent sur :

- l'amélioration des conditions de travail (ergonomie, réduction du bruit, éclairage, chauffage...);
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (réentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits...);
- la diminution des consommations d'énergies (fours de chauffage et de traitement thermique, éclairage, isolation...);
- l'amélioration de la gestion de l'eau (récupération et recyclage, stations d'épuration...);
- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal (reboisement, fours de carbonisation...);
- la diminution de l'utilisation des substances chimiques dangereuses (cloisonnement, aspiration, substitution...);
- la limitation des rejets atmosphériques;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings.

En 2020, ces investissements dits HSE se sont élevés au total à 44,2 millions d'euros, soit environ 31 % du montant total des investissements du Groupe contre 22 % en 2019. Ils représentent donc un montant sensiblement supérieur à celui de l'année dernière.

La crise sanitaire et économique de 2020 n'a pas permis la réalisation de nouveaux projets marquants. Cependant nous avons bénéficié à plein des améliorations engagées en 2019 dans l'unité de pelletisation de Jeceaba au Brésil (substitution partielle du gaz naturel par des fines de charbon de bois) et sur le four de revenu de notre site de Muskogee en Oklahoma (changement des brûleurs gaz, nouvelle régulation, changement de design de la zone de chauffage).

Les équipes dans nos usines ont également travaillé à l'optimisation des plannings de production et des procédés pour s'adapter au mieux aux périodes de sous-activités, pour limiter le nombre d'arrêts/redémarrages et réduire au mieux la part fixe des consommations d'énergie (électricité, gaz naturel, air comprimé).

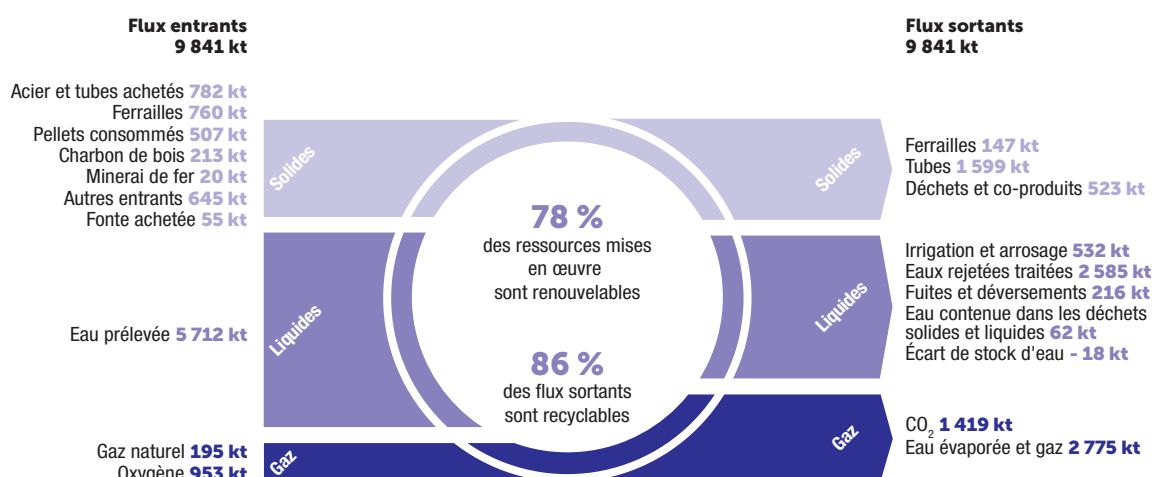
À titre d'exemple, on citera les quelques réalisations suivantes :

- au Brésil : optimisation de l'activité entre les deux sites de VSB Barreiro et VSB Jeceaba ;
- en Indonésie (PTCT) : actualisation de la balance thermique du four de trempe ;
- à Youngstown (États-Unis) : mise en place d'éclairages à LED dans les halles du laminoir FQM, optimisation du fonctionnement des installations pour réduire les consommations d'énergie, renforcement du programme de chasse aux fuites d'air comprimé, nouveaux réglages des ventilateurs des filtres de dépoussiérage pour réduire les consommations d'électricité ;
- à la tuberie de Saint-Saulve (France) : réglage des brûleurs du four de trempe, permettant de réduire de 15 % la consommation instantanée de gaz naturel.

4.2.4.2 Empreinte environnementale

I - EMPREINTE MATIÈRES PREMIÈRES

Depuis 2013, le Groupe réalise le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels. Les activités de Vallourec Mineração Ltda (mine de fer), de l'unité de pelletisation de Jeceaba et de Vallourec Florestal (forêt) sont donc comptabilisées à proportion des productions de minerai de fer et de charbon utilisées pour la production interne d'acier de Vallourec au Brésil et apparaissent comme des entrants.



En 2020, la production expédiée de 1 599 kilotonnes de tubes a nécessité la consommation de 9,84 millions de tonnes d'entrants de différentes natures, en baisse de 16 % par rapport à 2019 (11,7 millions tonnes). En valeur relative, Vallourec est passé de 5,1 tonnes d'entrants par tonne de tubes expédiés en 2019 à 6,2 tonnes en 2020.

L'eau prélevée représente environ 58 % des ressources totales (54,6 % en 2019). Ce constat montre l'importance de la bonne gestion de la ressource en eau. D'ici 2025, Vallourec ambitionne de réduire de 10 % ses prélèvements d'eau par rapport à ceux de l'année 2017, notamment grâce à la récupération des eaux de pluie (voir exemples de réalisation) et à la réutilisation et au recyclage des eaux de rejets.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

Il convient également de souligner que :

- 78 % des ressources consommées sont renouvelables (ferrailles, charbon de bois, eau et oxygène), ce qui démontre le caractère limité de l’empreinte environnementale nette du Groupe. Ce chiffre était de 81 % en 2019. Nous expliquons cette dégradation par l’augmentation de la part des aciers achetés (10 à 14 %) en Europe et en Chine, aciers fabriqués très majoritairement (82 %)

par la filière fonte, avec des hauts-fourneaux consommateurs de minerai de fer et de charbons fossiles. En 2020, le prélèvement de ressources non renouvelables a représenté 138 % de la production expédiée (ce chiffre était de 94 % en 2019) ;

- 86 % des flux sortants liés à la production (tubes, ferrailles, déchets, eau) peuvent être considérés comme recyclables. Ce taux était de 86 % en 2019.

Historique de l’empreinte matières premières

	2016	2017	2018	2019	2020
Entrants/sortants (kt)	8 988	10 786	12 843	11 739	9 841
Production expédiée (kt)	1 281	2 256	2 364	2 291	1 599
% de ressources renouvelables	86	85	80	81	78
Ratio expéditions/entrants (%)	14	21	18	20	16

II - ANALYSES DE CYCLE DE VIE

En 2013, le Groupe a réalisé l’analyse de cycle de vie de deux produits caractéristiques de l’activité Pétrole et gaz (tubing et casing) en collaboration avec un important client final. Les 10 impacts clés évalués (notamment : carbone, énergie, eau, épuisement des ressources, toxicité, eutrophisation) ont montré le faible impact relatif des produits du Groupe. L’objectif est de poursuivre ces analyses sur d’autres produits en collaboration avec d’autres clients lorsqu’ils en feront la demande. Dans cette perspective, avec le concours d’un cabinet expert, le Groupe a développé depuis 2017 un outil informatique spécifique destiné à réaliser ce type d’analyses pour des produits déjà disponibles sur le marché ou en cours de création dans le cadre de programmes R&D. Ce progiciel est aussi utilisé avec profit par plusieurs sites de production pour affiner les analyses de cycles de vie de leurs productions principales dans le cadre de leurs certifications ISO 14001 version 2015. Depuis 2019, l’approche « Éco-conception » est systématiquement utilisée pour évaluer les projets de R&D.

En 2020, Vallourec a approfondi les études de cycles de vie de ses produits, du berceau à la porte des clients (« cradle to gate ») et a choisi d’en publier les résultats sous forme d’« *Environmental Product Declaration (EPD)* » (Déclaration Environnementale de Produit) selon les normes ISO 14025 et EN 15804+A1. Ce travail va se poursuivre en 2021 avec la préparation et la publication de nouvelles EPD spécifiques à certaines lignes de produits dont celles destinés aux marchés Oil & Gas avec les OCTG et les PLP.



Vallourec Tubular Solutions Worldwide

ENVIRONMENTAL PRODUCT DECLARATION VALLOUREC TUBULAR SOLUTIONS WORLDWIDE

DATE OF REVISION: 2020/10/02 Rev 0	VALID UNTIL: 2025/11/01
DECLARED UNIT: 1 ton of tube delivered to final customer	OWNER OF THE DECLARATION: Vallourec
ISSUE DATE: 2020/12/02	AUTHORS: Sylvie Pinovici Dominique Cayzeille
CONSIDERED STAGES: Cradle to gate including transport to customer	BASED ON: PCR 2012:01 version 2.2 "construction products and construction services"
IN ACCORDANCE WITH ISO 14025 AND EN 15804-1	



III - INDICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

En 2019 la Direction Environnement a introduit un indicateur composite, l'Index d'Impact Environnemental, permettant de suivre les performances du Groupe et les progrès accomplis dans les trois domaines suivants :

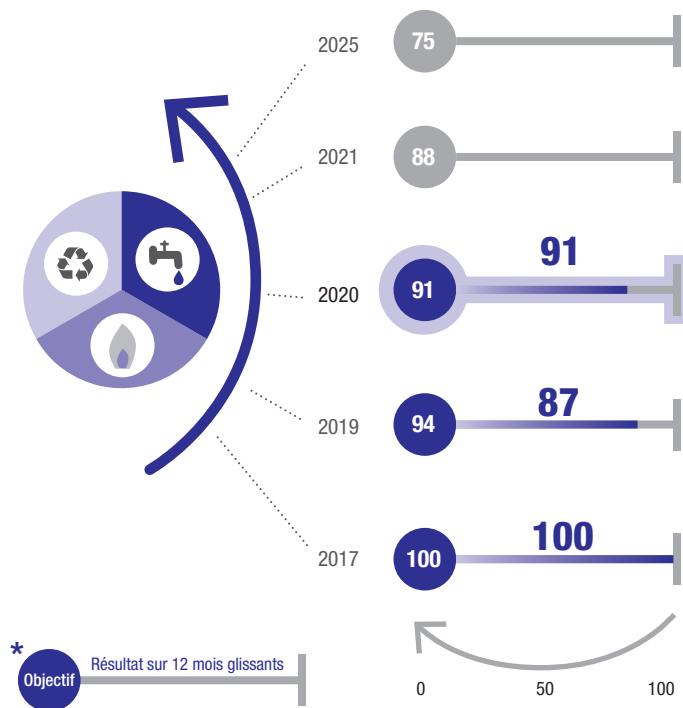
- les consommations de gaz et d'électricité et les émissions de CO₂ correspondantes ;
- les prélèvements d'eau ;
- la valorisation des déchets.

Cet index a été défini à 100 pour l'année 2017, choisie comme référence. L'ambition de Vallourec est de diminuer cet index à moins de 75 d'ici la fin de l'année 2025, en réduisant ses consommations spécifiques de gaz et d'électricité et en achetant de l'électricité moins carbonée, en réduisant ses prélèvements d'eau et en valorisant mieux ses déchets.

Pour l'année 2020, l'Indice d'Impact Environnemental a été calculé à 91 %, soit à hauteur de l'objectif fixé à 91 %, et ce malgré la dégradation de la performance énergétique liée à la forte baisse d'activité de nos usines (- 30 % en moyenne).

Pour l'année 2021, l'objectif à atteindre est de 88 %.

Index d'Impact Environnemental (%)*



4.2.4.3 Utilisation des ressources

I - CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré pour une partie par les aciéries du Groupe et pour l'autre par des achats extérieurs de barres et de lingots d'acier.

En interne, deux filières sont utilisées : la filière haut-fourneau à Jeceaba (Brésil) et la filière électrique à Jeceaba et à Youngstown

(États-Unis). Grâce à ces filières internes, le Groupe favorise d'une part l'utilisation de charbon de bois produit à partir de sa forêt d'eucalyptus brésilienne et d'autre part le recyclage des ferrailles.

Pour élever l'efficacité de ces processus, les aciéries s'attachent à formaliser avec précision leurs règles internes de fabrication et leurs besoins pour obtenir les nuances d'acier à élaborer tout en optimisant l'efficacité énergétique des fours.

Production interne et achats d'acier en 2020

Usine (tonnes)	Intrants des hauts-fourneaux			Fonte produite
	Minerai	Pellets	Charbon de bois	
VSB Barreiro	-	-	-	-
VSB Jeceaba	20 144	506 691	212 754	288 675
TOTAL	20 144	506 691	212 754	288 675

Usine (tonnes)	Intrants des aciéries électriques			Ferrailles et fonte mises en œuvre
	Fonte achetée	Ferrailles	dont % de recyclage interne	
VSB Jeceaba	45 434	408 286	26	742 395
Youngstown	9 484	351 275	11	360 759
TOTAL	54 918	759 561	19	1 103 155

À titre de rappel, le haut-fourneau et l'aciérie de Barreiro au Brésil se sont arrêtés définitivement depuis le 15 juillet 2018 et leur production d'acier a été transférée sur le site de Jeceaba qui a redémarré son propre haut-fourneau.

En 2020, le taux de recyclage interne global des ferrailles fut de 19 % contre 17 % en 2019.

La filière électrique (aciéries de Youngstown et de Jeceaba) a représenté cette année 69 % de la production interne d'acier de Vallourec contre 71 % en 2019, chiffre stable contribuant à la réduction de l'usage de matières premières naturelles du fait du recyclage des ferrailles.

Au Brésil, la part de la ferraille dans l'alimentation du four électrique est passée de 53 % en 2019 à 55 % en 2020, notamment du fait de l'arrêt en juin 2020 du haut-fourneau de Jeceaba.

Pour ce qui est des aciers achetés en 2020 en Europe et en Chine, la part de la filière « hauts-fourneaux » fut de 82 %.

Si l'on considère l'ensemble des aciers, ceux produits et ceux achetés, la part de la filière électrique est passée de 43 % en 2019 à 48 % en 2020.

- le refroidissement des outils à chaud (fabrication d'acier et laminage des tubes) ;
- le refroidissement des tubes après traitement thermique ;
- la solidification de l'acier liquide (coulées continues) ;
- les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication ;
- les évacuations de substances de process dissoutes ou non ;
- les usages sanitaires des personnels employés sur les sites.

En 2020, la quantité totale d'eau mise en œuvre sur l'intégralité du périmètre du Groupe a représenté près de 10,7 millions m³ dont 0,9 million sont issus de la récupération d'eau pluviale. En 2019, ce volume était de 9,9 millions m³, eau de pluie incluse. 40 % de cette quantité concerne la mine dont l'eau comptabilisée vient des pompages dans le puits d'extraction des eaux de nappe, ces eaux ont été majoritairement rendues au milieu naturel.

II - PRÉLÈVEMENTS D'EAU

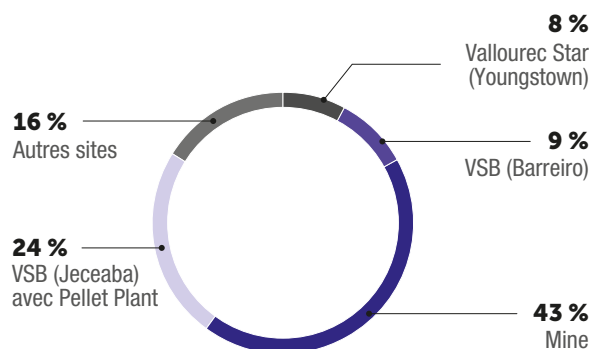
Le Groupe considère la gestion de l'eau comme l'un de ses enjeux environnementaux majeurs en raison de l'importance de l'eau dans le bien-être des populations, des risques de conflits d'usage et de pénurie et parce que l'eau représente quantitativement la principale ressource nécessaire aux processus de production du Groupe.

En 2019, cet engagement s'est matérialisé par la décision de Vallourec de répondre pour la première fois au « questionnaire Eau » du CDP. En 2020, nous avons renouvelé notre engagement et obtenu la note B traduisant la qualité de notre management en ce domaine.

Les utilisations principales de l'eau portent sur :

- l'exploitation de la forêt d'eucalyptus de Florestal (Brésil) ;
- l'extraction du minerai de la mine de fer de Vallourec Mineração et la fabrication de pellets à Jeceaba ;

Eau prélevée en 2020*



* Sans considérer l'eau de pluie.

a) Cas de la mine

La mine de fer « Pau Branco » de Vallourec Mineração est située sur le territoire des villes de Nova Lima et de Brumadinho, dans l'État du Minas Gerais (Brésil). Elle a une superficie totale de 1 373 hectares, est constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité.

À ce stade, il est intéressant de relever que les évolutions des procédés de la mine ont conduit à réduire significativement l'eau mise en œuvre, comme suit :

Prélèvements d'eau nécessaires aux procédés de la mine « Vallourec Mineração »

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Production de minerai (tonnes)	4 002 306	4 394 245	4 693 317	6 269 028	7 904 437
Prélèvements d'eau totaux (m³)	3 304 122	2 967 715	3 097 651	2 862 980	4 222 303
m³/tonne de minerai	0,83	0,68	0,66	0,46	0,53

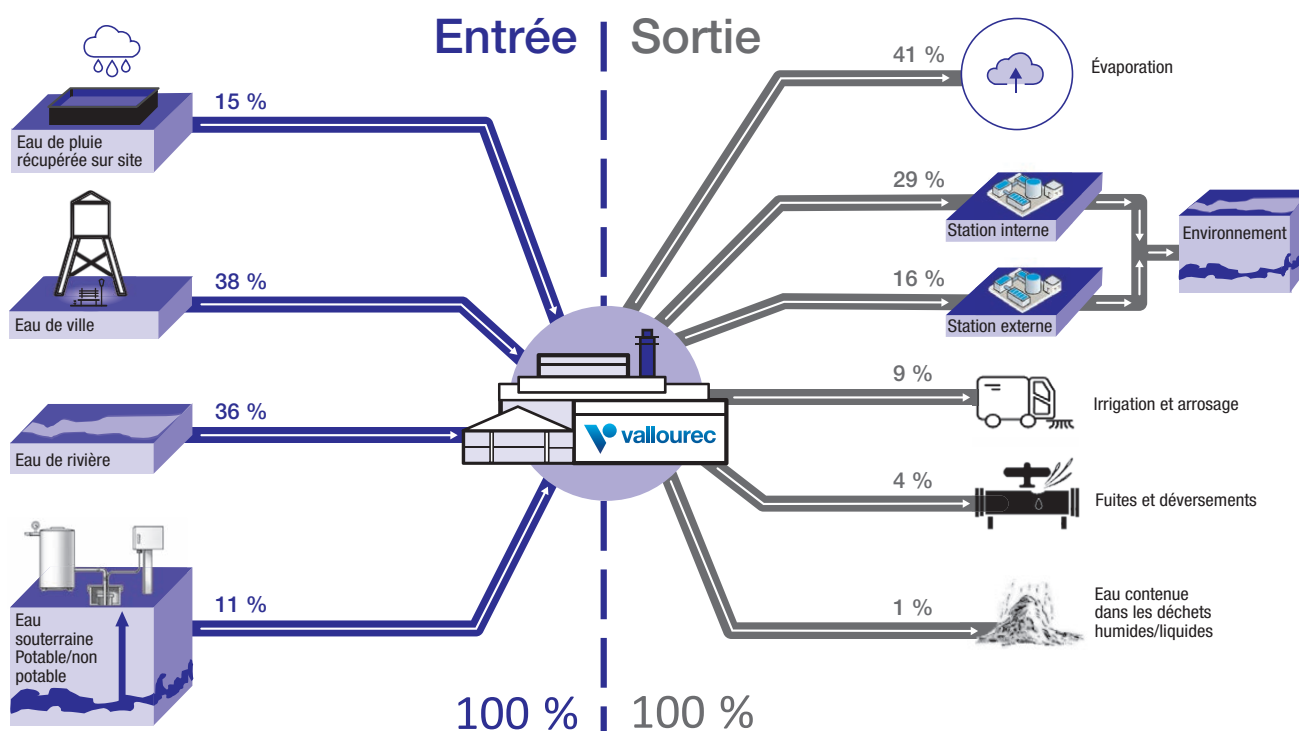
La mise en place du projet d'extension a permis à la mine d'augmenter sa production de 26,1 % par rapport à l'année précédente, essentiellement en seconde partie d'année. Cependant, ces travaux, cumulés à une saison très sèche, ont impacté son prélèvement d'eau qui a augmenté de 47,5 % à cause de l'augmentation du trafic, de l'arrosage plus fréquent des routes et du nettoyage réglementé des engins et camions. Il en résulte donc une élévation temporaire du ratio à la tonne durant cette période.

Depuis 2015 un nouveau procédé de traitement du minerai est mis en œuvre ; il consiste à presser et filtrer le mélange eau/déchets miniers (« tailings ») issu du procédé au lieu de l'épandre comme précédemment dans une zone de dépôt hydraulique de 3 millions de mètres cubes, retenue par un barrage. Cela a permis de réduire le taux d'humidité du mélange, qui est passé de 70 % à 15 %, et de constituer un stockage « à sec » sur le terrain de la mine ce qui

supprime tout risque de tenue du barrage, désormais hors service, tandis que les eaux collectées sont réutilisées. Ce procédé fait référence dans la profession et en 2017 la mine de Vallourec a reçu le trophée annuel « Environnement » du Groupe.

b) Fabrication de l'acier et des tubes

En 2019, nous avons poursuivi nos échanges avec les usines visant à améliorer notre compréhension des différents usages de l'eau par les aciéries, les laminoirs et les unités de finition, afin de pouvoir mieux les réduire. Ainsi la part des « autres eaux rejetées » permettant de boucler le « bilan eau » du Groupe était de 37 % en 2019. Notre ambition pour 2020 a été de boucler le « bilan eau » du Groupe en identifiant tous les rejets non canalisés. Ainsi, nous avons obtenu le schéma suivant :



Il convient de souligner que le taux de recirculation de l'eau dans les circuits des usines intégrées (aciérie et tuberie) s'élève à 98 % environ, ce qui permet de limiter les prélèvements d'eau qui n'en demeurent pas moins la principale ressource mise en œuvre dans nos procédés.

c) Bilan chiffré de l'eau utilisée

Au cours de ces dernières années les prélèvements d'eau ont diminué, essentiellement grâce à la mise en place d'outils permettant d'élever le taux de recirculation et de capter les eaux pluviales. Les prélèvements de nos aciéries, laminoirs et usines de finition sont passés de 6,4 millions de mètres cubes en 2019 à 5,7 millions de mètres cubes en 2020 (soit - 11 %), baisse essentiellement due à la chute de la production liée à la crise économique et sanitaire.

Le prélèvement d'eau spécifique (eau de pluie comprise) en mètres cubes par tonne traitée a continué à s'améliorer, passant de 1,36 en 2017 à 1,21 en 2019. En revanche, en 2020, la crise économique et sanitaire brutale a conduit à une augmentation de ce ratio à 1,62 due essentiellement au fonctionnement perturbé des usines en lien avec des périodes de sous-activités et des arrêts/redémarrages à répétition mais également au maintien en fonctionnement de certaines unités. La collecte de l'eau de pluie et la recirculation se sont fortement développées sur certains grands sites industriels, ce qui permet de réduire les prélèvements d'eaux de surface et de nappe. En 2020, Vallourec a ainsi récupéré et utilisé plus de 878 000 m³ d'eau pluviale contre 830 000 m³ en 2019.

En 2020, plusieurs réalisations peuvent être citées comme des exemples de bonnes pratiques visant à réduire les consommations d'eau.

Au Brésil

- Barreiro : le site a installé un réservoir tampon de 1 500 m³ qui permet de stocker les excédents d'eau de process et d'eau de pluie en vue d'une utilisation ultérieure. Ce réservoir a ainsi permis de réduire notre prélèvement en eau de ville.



- Jeceaba : des travaux d'imperméabilisation des réservoirs de traitement des eaux a également permis d'éviter les pertes d'eau.

- Florestal (forêt) : l'entreprise travaille à réduire la consommation d'eau dans les régions où les parcelles sont implantées. La plus grande partie de cette consommation est enregistrée à la pépinière de semis, aussi avons-nous investi dans l'amélioration de l'étanchéité du sol et dans un réservoir de stockage d'eau. Grâce à ces actions, ce sont ainsi plus de 27 000 m³ d'eau qui n'ont pas eu à être prélevés dans le milieu naturel, réduisant de près de 25 % la consommation d'eau de la pépinière.

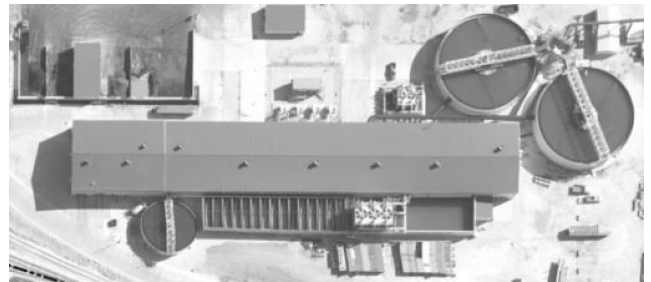


Aux États-Unis

Depuis le début de l'année 2020, le laminoir FQM de VSTAR Youngstown récupère de l'eau de pluie, permettant ainsi de réduire sa consommation d'eau potable.

Les descentes d'eau pluviale connectées à la toiture de la station de traitement des eaux, d'une surface de 8 000 m², ont été déviées vers les ouvrages de traitement, permettant de réinjecter l'eau de pluie dans les circuits d'eau de l'usine.

Ainsi, près de 11 000 m³ ont été économisés sur l'ensemble de l'année.



Finalement, en 2020 l'eau pluviale a représenté 72 % des volumes d'eaux prélevés par nos sites français, principalement celui d'Aulnoye-Aymeries, et 25 % des volumes de nos sites allemands (Rath). Comme expliqué plus haut, ces bonnes pratiques ont été mises en œuvre au Brésil et aux États-Unis.

Prélèvements d'eau*

Année	Prélèvements d'eau totaux (m ³)	Prélèvements d'eau par tonne traitée (m ³ /tonne)
2015	5 630 516	1,99
2016	5 672 035	1,85
2017	6 179 371	1,36
2018	6 889 346	1,25
2019	6 412 443	1,21
2020	5 711 575	1,62 (1,38)

* Pour les aciéries, les tuberies, les lignes de finition et les services associés. Le chiffre entre parenthèse correspond au prélèvement d'eau sans tenir compte de la récupération d'eau pluviale.

d) Nouvelle méthodologie

Le Groupe considère dorénavant qu'à l'exception de la mine et pour les raisons mentionnées ci-dessus, il est souhaitable d'intégrer toutes les unités de production dans ses rapports, c'est-à-dire de prendre aussi en compte la forêt et l'unité de pelletisation.

Sur cette base, les prélèvements d'eau sur l'ensemble du périmètre de Vallourec, à l'exception de la mine, se sont élevés en 2020 à 6,5 millions de m³ contre 7,0 millions en 2019. Les ratios correspondants (sans et avec l'eau de pluie) s'établissent respectivement à 1,38 m³/tonne (1,05 en 2019) et 1,62 m³/tonne (1,21 en 2019).

III - ANALYSE DE « L'EMPREINTE EAU »

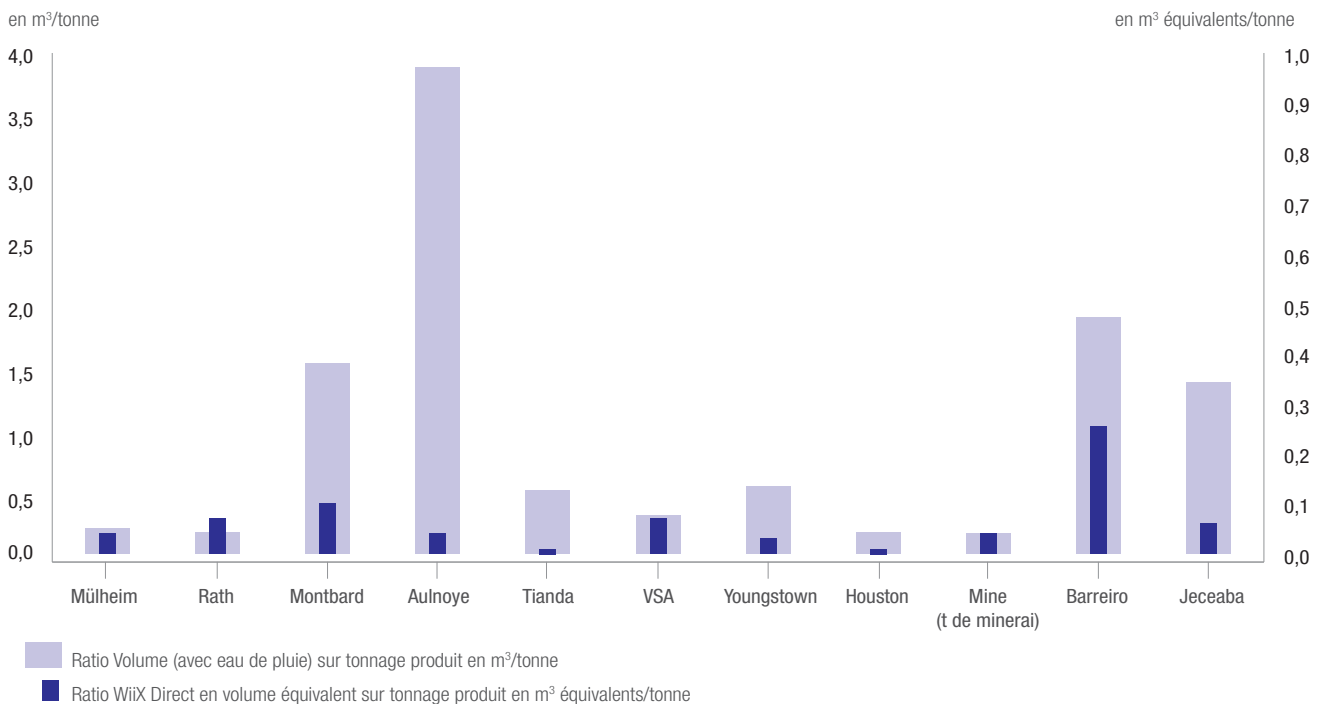
La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements dans les milieux naturels ou les réseaux publics ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets. L'analyse de matérialité mentionnée ci-dessus a fait apparaître que les parties prenantes portaient une attention élevée à la gestion de la ressource en eau. C'est pourquoi le Groupe suit et analyse son « empreinte eau » grâce à l'indicateur appelé *Water Impact Index* (indice d'impact sur la ressource en eau). L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, du niveau de qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Exprimé en équivalents mètres cubes rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient.

Les commentaires que le graphe de synthèse ci-dessous appelle sont les suivants :

Initiée en 2011, cette étude a été reconduite en 2015 puis en 2018 (sur la base des données de 2017) sur les 11 sites les plus importants compte tenu du nouveau périmètre industriel de Vallourec : en Allemagne (Mülheim, Rath), en France (Montbard, Aulnoye-Aymeries), en Chine (Tianda), en Arabie saoudite (VSA), aux États-Unis (Youngstown, Houston) et au Brésil (mine de fer de Pau Branco, Barreiro et Jeceaba). Afin de prendre en compte les dernières évolutions de conditions des bassins-versants, un facteur de stress plus précis a été utilisé dans l'étude : l'indicateur AWARE, développé en 2016 dans le cadre du projet universitaire WULCA (*Water Use in Life Cycle Analysis*).

Plusieurs sites de l'étude utilisent de l'eau de pluie récupérée (Rath, Aulnoye-Aymeries et Montbard). Jeceaba pompe de l'eau de rivière et commence à récupérer l'eau de pluie. Youngstown s'approvisionne via la municipalité grâce à deux barrages qui stockent l'eau de pluie. Le site d'Arabie Saoudite est alimenté par de l'eau de mer dessalée. Chaque site s'adapte donc à son environnement immédiat pour réduire sa propre empreinte.

Le WIIX mesure l'impact des prélèvements d'eau et des restitutions dans le bassin concerné. Il ressort de l'étude que seul le site de Barreiro mérite un suivi particulier.



- Mülheim et Rath ont une forte production et donc un faible ratio d'utilisation de l'eau. L'eau est en grande partie rendue au milieu naturel, via des stations d'épuration, donnant un faible WIIX.
- Les deux usines de Montbard produisent des tubes spéciaux en faible tonnage et elles utilisent 100 % d'eau de pluie pour l'une et 25 % pour l'autre. Le WIIX reste donc faible malgré un bassin très fragile.
- Le site d'Aulnoye-Aymeries comporte plusieurs ateliers très différents et utilise principalement de l'eau de pluie collectée sur son site. L'utilisation de ce gros volume au regard des tonnes produites a donc peu d'impact, malgré un bassin très fragile.
- Tianda est similaire à Mülheim : sa consommation d'eau de ville est un peu forte mais le WIIX reste faible en raison d'une région riche en rivières et lacs.
- Vallourec Saudi Arabia en Arabie Saoudite utilise de l'eau de mer dessalée. Son impact est donc faible malgré une région désertique.
- Youngstown est un site intégré avec une aciérie électrique et deux laminaires. Sa consommation d'eau est donc plus forte mais la région de l'Ohio possède de nombreux barrages et rivières fournissant une eau de bonne qualité. Le WIIX y est donc très faible.

- Houston comporte plusieurs ateliers de finition. La consommation d'eau est maîtrisée et le WIIX faible.
- La mine de Pau Branco, au Brésil, pompe de très grandes quantités d'eau pour pouvoir accéder au minerai, mais, en 2019, cette eau est rendue à 78 % au milieu naturel (arrosage et rivière).
- Barreiro est en pleine restructuration après l'arrêt de son haut-fourneau en milieu d'année 2018. Ses prélèvements d'eau ont vocation à encore se réduire. Ce site est dans une zone urbaine en expansion. L'eau de ville utilisée est donc en concurrence avec les besoins de la population.

- Jeceaba reprend la production d'acier de Barreiro avec un haut-fourneau et une aciérie électrique ainsi qu'un laminier. L'eau est prélevée dans une rivière et en grande partie restituée.

La conclusion générale est que l'impact des prélèvements de l'eau sur les sites du Groupe est très raisonnable, conséquence des efforts de gestion entrepris. En effet le WIIX moyen est de l'ordre de 0,07 m³ équivalent par tonne avec un maximum de 0,25 pour le site de Barreiro. Ces chiffres sont à comparer aux WIIX de grands sites sidérurgiques intégrés européens qui sont entre 0,20 et plus de 0,30. Le Groupe Vallourec peut donc se prévaloir d'une gestion très responsable de la ressource en eau.

4.2.4.4 Énergie

I - LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Engagement de performance responsable

Améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements et réduire les émissions de carbone de nos processus de production

INDICATEUR

Consommation d'énergies (gaz naturel + électricité) en kWh/tonne traitée.

Émissions de CO₂e correspondantes en tonnes/tonne traitée.

OBJECTIFS 2020

Consommations d'énergie : < 920 kWh/tonne traitée.

Émissions de CO₂e : < 153 tonnes/tonne traitée.

BILAN 2020

En 2020, les consommations d'énergie se sont établies à ☑ 2 384 GWh pour le gaz naturel, soit 678 kWh par tonne, et à ☑ 1 438 GWh pour l'électricité, soit 409 kWh par tonne.

Au total, la consommation absolue d'énergie fut de 3 822 GWh en 2020 contre 4 998 en 2019, représentant une baisse de 23,5 % explicable par la réduction très significative de notre production d'acier et de tubes (- 30,4 %).

En intensité la consommation d'énergie est passée de 994 kWh/tonne en 2019* à 1 086 kWh/tonne en 2020 soit une augmentation de 9,2 %. Cette dégradation s'explique par le fonctionnement perturbé de nos usines affectées par des périodes de sous-activités et des arrêts/redémarrages entraînant des surconsommations de gaz (fours) et d'électricité et une part plus importante des consommations électriques fixes des utilités.

Cette dégradation des consommations spécifiques a été limitée à 3,8 % pour ce qui est du gaz naturel par l'action efficace des équipes mais ce fut plus difficile pour l'électricité (augmentation de près de 20 %).

En 2020 les émissions de carbone correspondantes se sont élevées à 561 488 tonnes soit 160 kg par tonne traitée comme en 2019 ; les émissions spécifiques étaient de 190 kg par tonne en 2018. Ce net progrès s'explique par la décarbonation totale de l'électricité fournie à nos sites de Rath (Allemagne) et Youngstown (États-Unis) et par la baisse de l'intensité carbone de l'électricité dans certains pays comme le Mexique, le Canada, le Royaume-Uni, l'Ukraine et l'Allemagne.

* Au cours de l'année 2020 nous avons rectifié à la baisse les chiffres déclarés de production 2019 de certaines lignes de finitions aux États-Unis.

OBJECTIFS 2021

Consommations d'énergie : < 920 kWh/tonne traitée.

Émissions de CO₂e : < 153 tonnes/tonne traitée.

AMBITIONS 2025

Vallourec s'engage à réduire ses consommations spécifiques d'énergie de 10 % et les émissions de CO₂e correspondantes d'au moins 25 % (base 2017).

Depuis 2018, le bilan énergétique de Vallourec couvre l'ensemble des sites industriels dont la mine de fer et l'unité de pelletisation du Brésil. Il intègre les consommations d'électricité, de gaz naturel et de carburants (essence, gasoil, propane, bioéthanol).

En 2020, les consommations énergétiques (gaz et électricité) ont représenté une dépense de 169 millions d'euros contre 220 millions en 2019, soit une diminution de 23 %, explicable principalement par la baisse d'activité de nos usines.

Le Groupe utilise également la biomasse comme source d'énergie pour son unité de pelletisation et ses hauts-fourneaux au Brésil. Il possède 230 000 hectares de forêts et de plantations d'eucalyptus, destinés à la production de charbon de bois qui sert de réducteur dans le processus de fabrication de fonte à partir de minerai de fer.

Le tableau ci-dessous montre l'origine de l'énergie consommée par le Groupe :

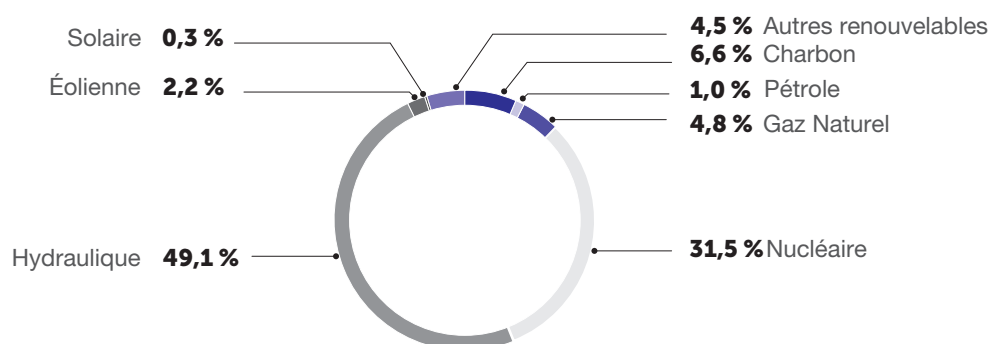
Source d'énergie	Unité	Énergie renouvelable	Énergie non renouvelable	Total
Électricité achetée		806	632	1 438
Gaz naturel	GWh	0	2 384	2 384
Fuel ^(a)		0,2	237	237
Charbon de bois		2 007	0	2 007
TOTAL	GWH	2 814	3 253	6 067
Énergie consommée	%	46 %	54 %	100 %

(a) Y compris, depuis 2015, le fuel nécessaire à la production d'électricité sur certains sites tels que PT Citra Tubindo.

En 2020, 46 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est d'origine renouvelable. Ce chiffre était de 39 % en 2019. Cette nette amélioration s'explique principalement par le verdissement de l'électricité achetée. À noter que pour les fuels, nous comptabilisons maintenant les consommations de bioéthanol.

S'agissant de l'électricité, depuis 2017, le Groupe se base davantage sur les informations de ses fournisseurs, données dites *market-based*, que sur les mix énergétiques nationaux dits *location-based* : cela permet de mieux mesurer l'impact de ses choix de sources d'approvisionnement d'énergie et de mieux les piloter pour réduire l'empreinte carbone du Groupe Vallourec.

Le « mix énergétique » moyen est résumé par le graphique ci-dessous :



En 2020, la part de l'électricité renouvelable a représenté 56 % du total contre 51 % en 2019. La part de l'électricité bas carbone (nucléaire + renouvelable) a elle aussi augmenté de 81 % en 2019 à près de 88 % en 2020. Cette performance remarquable s'explique par la décarbonation totale de l'électricité livrée à nos usines de Rath (Allemagne) et de Youngstown (Ohio – États-Unis) et par l'amélioration de l'intensité carbone de l'électricité dans plusieurs pays (Canada, Mexique, Allemagne, Royaume-Uni, Ukraine).

Le site de Rath est fourni par de l'électricité produite à partir de gaz recyclés par notre aciérie partenaire HKM. Aux États-Unis, notre société Vallourec Star LP a passé un contrat de fourniture d'électricité d'origine nucléaire à 100 % sur la période 2020-2024 (quatre ans) auprès de son fournisseur Energy Harbor.

N'oublions pas que nos usines brésiliennes bénéficient d'une électricité très largement produite à partir de barrages hydrauliques et que nos sites français consomment une électricité à 88 % d'origine nucléaire.

II - PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIES

En vue de réduire de façon significative les consommations énergétiques, le Groupe a, dès 2009, mis en place un programme d'économies d'énergie, le programme *GreenHouse* dont l'objectif était de réduire de 20 % la consommation totale de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence. Dans le cadre de ce projet, Vallourec agit également en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, engagement renforcé en janvier 2018 par la publication de la politique Carbone du Groupe signée par le Président du Directoire.

Ce programme s'appuie sur une démarche rigoureuse et notamment sur les méthodologies et outils du *Vallourec Management System*. Il constitue un des leviers des politiques Énergie et Carbone du Groupe et s'articule autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques animé par des communautés de pratiques réunissant les experts en énergie et en process industriels dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur) et l'animation de nombreux groupes d'amélioration continue agissant exclusivement dans le domaine de l'énergie pour

améliorer les performances du Groupe. Sept orientations portant sur les différents aspects de l'efficacité énergétique ont été rédigées et publiées sous la forme d'un support de travail pour les groupes d'amélioration continue ;

- de nombreux « gains rapides » comme conséquence concrète des actions en question ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques :
 - les balances thermiques réalisées à ce jour concernent plus de 80 % des fours du Groupe. L'analyse de performance des fours permet de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs ou de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation,
 - les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe permettent d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir ;
- un système d'autoévaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

L'empreinte industrielle du Groupe a été considérablement modifiée en 2017 et s'est depuis stabilisée. Aussi le Groupe a-t-il fait le choix de mesurer ses performances énergétiques par rapport à cette année de référence. De nouveaux objectifs internes, avec pour horizon l'année 2025, ont également été fixés sur cette même base. Ils concernent les consommations spécifiques de gaz et d'électricité rapportées aux tonnes traitées (acier et tubes) à périmètre équivalent et les émissions de CO₂e liées :

Année	2017	2018	2019	2020
Gaz naturel (kWh/tonne)	635	619	653	678
Électricité (kWh/tonne)	320	309	342	409
CO ₂ e (kg/tonne)	202	190	160	160

Ainsi sur la base des performances de 2017, le Groupe ambitionne, d'ici 2025, de réduire ses consommations spécifiques de gaz et d'électricité d'au moins 10 %, et les émissions de CO₂ correspondantes d'au moins 25 %.

En 2019, avec un chiffre de 160 kg CO₂ par tonne, nous avons atteint et même dépassé (- 20,8 %) l'objectif fixé pour la réduction de l'intensité carbone. Ce cap a été maintenu en 2020 malgré la forte réduction de l'activité des usines et ce grâce à la décarbonation de l'électricité achetée. La chute très importante de la production (- 30 %) a par contre entraîné une dégradation des consommations spécifiques d'énergie : + 7 % pour le gaz et + 28 % pour l'électricité par rapport à l'année 2017 de référence.

III - LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DES ÉNERGIES

Pour aller plus loin et intégrer durablement la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le *Vallourec Energy Management System*, basé sur la méthodologie du projet *GreenHouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001.

Comme cela est mentionné dans sa politique Énergie, Vallourec s'engage à certifier ISO 50001 les principales installations de production. Cette certification a été obtenue pour les sites de Barreiro et Jeceaba (Brésil), de Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni), Vallourec Tubes France (sites de Saint-Saulve et d'Aulnoye-Aymeries), Vallourec Deutschland (Allemagne), Valinox Nucléaire (France) et Vallourec China (VCHA). La production de ces sites représente ainsi 57 % de la production totale de l'année 2020. Le site intégré de Vallourec Star Youngstown a engagé depuis 2019 la mise en place de son propre système de management des énergies en référence à la norme ISO 50001.

Le succès de ces démarches de certification et la pérennisation des résultats s'appuient sur :

- la formation en efficacité énergétique : plusieurs centaines d'opérateurs ont été formés à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site et le concours d'organismes spécialisés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;
- le déploiement de systèmes de mesure en temps réel, dits « Advanced Metering Management », dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne et aux États-Unis.

IV - L'EXTENSION DE LA RECHERCHE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Vallourec Florestal, qui gère la forêt brésilienne, cherche aussi à progresser en matière de performance énergétique. Ses équipes ont développé un procédé de carbonisation plus efficace qui améliore le taux de transformation massique du bois en charbon de bois de 29 % à près de 35 %. Ce procédé est appliqué aux investissements en nouveaux fours. Il en résulte (i) un moindre besoin de bois et donc de surface cultivée à production de fonte donnée, (ii) une réduction très sensible des émissions de méthane rapportée au mètre cube de charbon de bois, ainsi que (iii) une réduction de la chaleur dissipée dans l'atmosphère.

L'unité pilote Carboval et son procédé très innovant permettent de produire avec un rendement de 40 % un charbon de bois de haute qualité et sans émission de méthane. En 2020, sa production a représenté près de 1 % du total fourni par Florestal.



4.2.4.5 Impacts et rejets

I - EAU

Au cours de ces dernières années, la qualité des rejets des usines s'est améliorée.

Les eaux industrielles peuvent être rejetées dans les réseaux municipaux (majorité des sites) ou dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, l'objectif étant de diminuer les quantités rejetées par l'augmentation du recyclage interne. Les sites surveillent leurs rejets polluants et le Groupe communique annuellement sur le total des rejets dans le milieu naturel, exprimés en tonnes. Le bilan 2020 s'établit ainsi à :

Année	2017	2018	2019	2020
MES (matières en suspension) (tonnes)	15,7	17,1	37,5	91,5
DCO (demande chimique en oxygène) (tonnes)	63,6	77,2	125,0	71,1
DBO (demande biologique en oxygène) (tonnes)	9,7	18,0	30,6	15,4
HCT (hydrocarbures totaux) (tonnes)	0,40	0,35	0,15	0,11
Métaux lourds* (tonnes)	0,75	0,46	0,46	3,57

* As, Cd, Cr, Cu, Hg, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn.

Par rapport à l'année 2019, nous constatons une augmentation significative des rejets de matières en suspension dont la majorité provient de notre site de Jeceaba. Nous l'expliquons par un renforcement des mesures et par l'impact des saisons (fortes pluies puis sécheresse). Pour ce qui est des métaux lourds, la forte augmentation est imputable au site de Jeceaba comprenant une unité de pelletisation, une aciérie et une tuberie. Ses rejets annuels restent cependant en dessous des limites réglementaires. Les rejets d'hydrocarbures ont eux diminués de 25 % tandis que ceux de DCO et DBO ont diminués de respectivement 43 et 50 %.

Au Brésil, le site de Barreiro a travaillé sur la qualité de ses effluents afin de pouvoir effectuer ses rejets directement dans le cours d'eau et ainsi soulager la station de traitement d'eau de la ville. Grâce à la réduction de ses effluents, cette dernière peut donc se focaliser sur le traitement d'autres effluents d'eau et augmenter la disponibilité en eau potable des populations locales. Cette initiative a été validée par les autorités environnementales du Minas Gerais.

Le site de Jeceaba a lui mis en place l'automatisation du système de dosage des produits chimiques de traitement des effluents, apportant ainsi une plus grande fiabilité au processus de traitement.

II - AIR

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter. Les rejets produits par les usines sont des composés gazeux et des particules.

a) Les composés gazeux

- Les émissions d'oxyde d'azote (NO_x) et de dioxyde de soufre (SO₂) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et chaque année des brûleurs anciens sont remplacés par des brûleurs plus économes ou « bas NO_x » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission.
- Les émissions de composés organiques volatils (COV) proviennent des installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. Elles proviennent aussi de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. Des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, en coordination avec les fournisseurs de produits et la communauté de procédé et, en cas d'impossibilité, pour canaliser et traiter les émissions. S'agissant des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement conformes à la réglementation applicable.

c) Bilan des émissions annuelles

Émissions atmosphériques (tonnes par an)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
COV	429	319	260	535	481	420
NO _x *	511	492	633	719	691	514
SO ₂ *	4,6	4,4	5,9	6,4	4,4	4,0
Particules	na	na	na	487	571	1 134

* En 2020, les données calculées à partir des consommations de gaz ont représenté 90 % des données publiées.

En 2020, les émissions de gaz de combustion (NO_x et SO₂) ont baissé respectivement de 26 % et 9 % du fait de la réduction de la production. Les rejets de particules ont augmenté fortement à cause de la tuberie de Jeceaba (Brésil) du fait de problèmes techniques tout en restant conformes aux exigences réglementaires locales. Les émissions nominales de COV, c'est-à-dire avant captation et filtration, ont diminué de 13 % entre 2019 et 2020.

Afin d'améliorer la qualité du suivi de ses émissions atmosphériques de gaz et de particules, le laminoir de Tianda Chuzhou (Chine) a équipé en 2019 les cheminées de ses fours d'analyseurs de gaz permettant des mesures en continu.

En 2020, nous avons travaillé à la réduction des émissions de particules et de composés organiques volatils (COV) de l'usine de finition de notre site de Tianda Chuzhou (Chine). Ainsi, nous avons mis en place un système de captation et de filtration des poussières métalliques émises par le meulage des tubes, installation isolée phoniquement.

b) Les particules

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries et les laminoirs à chaud. Chaque année, les systèmes de captation sont améliorés pour réduire continuellement les émissions correspondantes.
- Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière. À Youngstown, depuis l'installation des dépoussiéreurs, l'atmosphère de travail s'est fortement améliorée. La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel, etc.) restent très inférieures aux limites autorisées.
- Les tuberiers et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de macadam. Elles peuvent être également arrosées en période sèche pour limiter les réenvols.



Au niveau des ateliers de filetage, nous avons amélioré la collecte et l'aspiration des COV et implanté des filtres à charbon actif pour les piéger.



III - SOL

a) Établissements français

Compte tenu de l'ancienneté des sites, toutes les études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans mise en demeure des autorités. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités, une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres. La liste des sites sous surveillance est répertoriée dans la base de données officielle BASOL.

Le site de Cosne-sur-Loire, dont l'activité a été arrêtée en 2017, a renforcé le traitement des pollutions des sols et de la nappe phréatique après le déménagement des machines vers le site de Villechaud. En 2017, huit nouveaux tubes piézométriques de surveillance des eaux souterraines ont été mis en service, en plus des sept existants et le site a été entièrement nettoyé. En 2018, dans la continuité de la cessation d'activité et en accord avec la DREAL, un dossier mémoire de réhabilitation a été élaboré. Les sols ont été investigués par au moins 77 sondages.

En 2019 et 2020, dans la continuité du dossier de réhabilitation, des études ont été menées pour déterminer les solutions techniques envisageables pour traiter les principales traces de pollutions historiques. Des sociétés spécialisées ont permis d'estimer les enveloppes budgétaires nécessaires pour mener à bien une réhabilitation du site. Compte tenu des montants à engager, le groupe Vallourec va envisager un plan pluriannuel pour traiter les pollutions du site.

À Aulnoye-Aymeries, l'ancien dépôt de matériaux divers a fait l'objet d'investigations souterraines. Le site reste sous surveillance étroite. Il est prévu, à terme, qu'il soit confiné et mis sous surveillance suivant un nouvel arrêté préfectoral.

À Montbard, l'ancien dépôt de matériaux fait l'objet d'une surveillance des eaux du sous-sol suivant un arrêté préfectoral de 2002.

b) Autres établissements

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques potentiels se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un ancien dépôt de laitier (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de la fonte) et un ancien dépôt de boues ont été remis en conformité : ils ont fait l'objet d'un aménagement paysager et la qualité des eaux souterraines est surveillée périodiquement par un réseau de piézomètres. Un programme de remise en conformité d'un ancien site de stockage de déchets industriels solides (bois, plastique, ferrailles, etc.), débuté en 2004, est en voie d'achèvement : les terres polluées ont été enlevées et le terrain a été réhabilité, permettant d'envisager sa réutilisation pour des activités industrielles ou de logistique.

Aux États-Unis, les terrains industriels sont loués. Des analyses de sols ont été conduites dans la majorité des sites préalablement au démarrage de l'exploitation par Vallourec, afin d'établir un niveau de référence. En effet, beaucoup de ces sites sont situés dans des zones au long passé industriel. À la connaissance de la Société, aucun incident significatif résultant des activités de production d'acier et de tubes exercées par Vallourec et conduisant à une pollution des sols n'a été enregistré.

IV - DÉCHETS ET COPRODUITS

Engagement de performance responsable

Respecter notre environnement en valorisant nos déchets

INDICATEUR

Pourcentage de déchets valorisés.

OBJECTIF 2020

Taux de valorisation des déchets : 96 %.

RÉALISATION EN 2020

Le taux de déchets valorisés a atteint **97,0 %**, en progression par rapport à 2019 (95,8 %). En 2020, 16 469 tonnes de déchets n'ont pu être valorisés soit 11 709 tonnes de moins par rapport à 2019.

AMBITION 2025

Vallourec vise 98 % de valorisation, notamment par la réduction de moitié de l'enfouissement par rapport à 2019, pour arriver à 15 000 tonnes des déchets non valorisés.

OBJECTIF 2021

Compte tenu de cette ambition mais aussi du caractère exceptionnel de l'année 2020, l'objectif 2021 est fixé à 97 % mais avec l'ambition de rester en dessous de 20 000 tonnes de déchets non valorisés.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

Comme toute activité industrielle, l'activité du Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes. En 2020, 551 kilotonnes de déchets ont été produits, incluant la mine et l'unité de pelletisation (669 kilotonnes en 2019), dont 2,8 % de déchets dangereux (3,9 % en 2019).

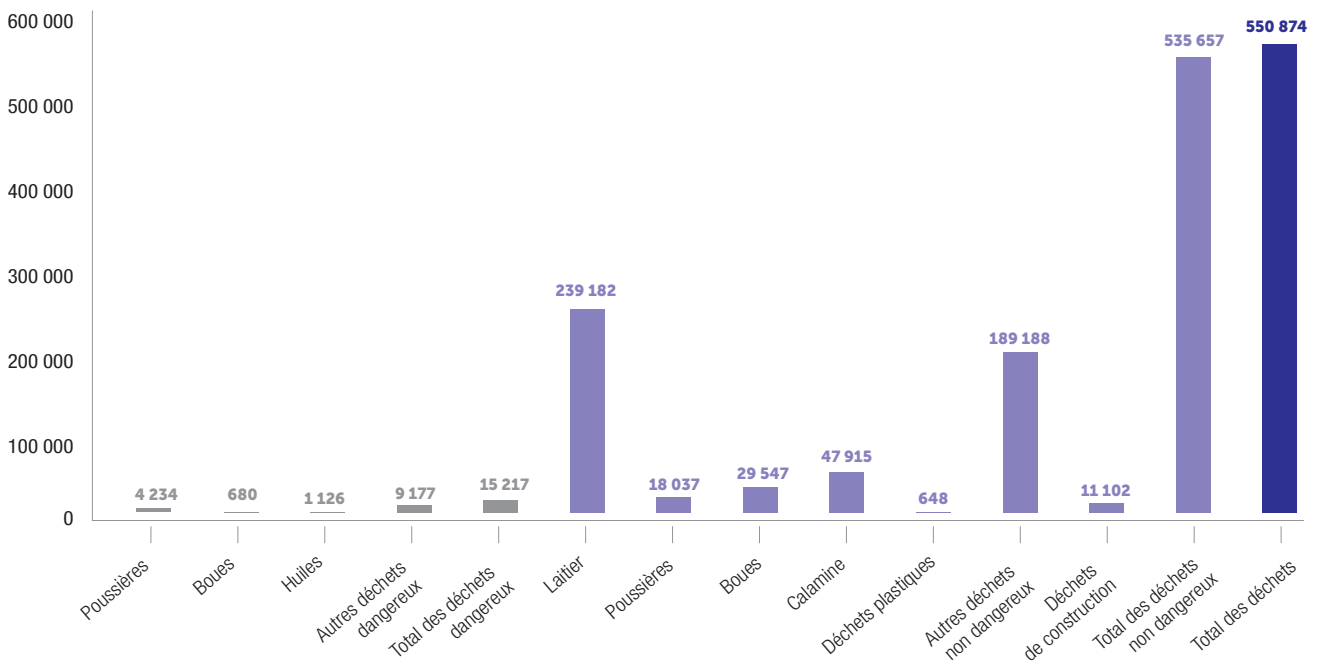
Les indicateurs clés de leur gestion sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets (milliers de tonnes)	459	697	731	669	551
Déchets/production traitée (%)	15	13	13	13	15,7
% de déchets dangereux	6,0	3,5	3,3	3,9	2,8
% de valorisation	94,4	94,0	95,5	95,8	97,0

En 2019, l'arrêt du haut-fourneau de Barreiro et le démarrage de celui de Jeceaba n'ont pas impacté le taux de valorisation du Groupe. La mine de fer de Mineração et l'unité de pelletisation de Jeceaba génèrent également beaucoup de déchets valorisés. Depuis 2019, certains sites ont affiné le tri des déchets afin d'accroître la part de valorisation. Valinox Montbard a ainsi augmenté sa valorisation énergétique et le bassin de Houston a également augmenté sa quantité de déchet valorisé. À Jeceaba, le haut-fourneau et le site de pelletisation utilisent des matières premières secondaires issues de la tuberie telles que les poussières, les déchets métalliques, les fines de minerai...

Le détail des déchets produits figure ci-dessous :

Sensible à la problématique des plastiques polluants, Vallourec a décidé en 2020 de mettre en place un reporting ciblé sur les déchets plastiques afin d'étudier les pistes possibles d'amélioration mais aussi de promouvoir leur valorisation. Les résultats montrent que la part des déchets plastiques est extrêmement faible par rapport au total de déchets industriels et représente moins de 0,2 %. Toutefois, nous pouvons noter que 90 % de ces déchets plastiques industriels sont recyclés ou réutilisés.



Afin de marquer son attachement à l'enjeu environnemental représenté par la gestion des déchets, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a introduit depuis 2013 l'objectif de valorisation des déchets dans la part variable de la rémunération des membres du Directoire.

Dans le même esprit, le Groupe a adhéré à l'initiative de l'AFEP en faveur de l'économie circulaire, rendue publique en février 2017 et actualisée en 2020.

a) Le programme « By-Products »

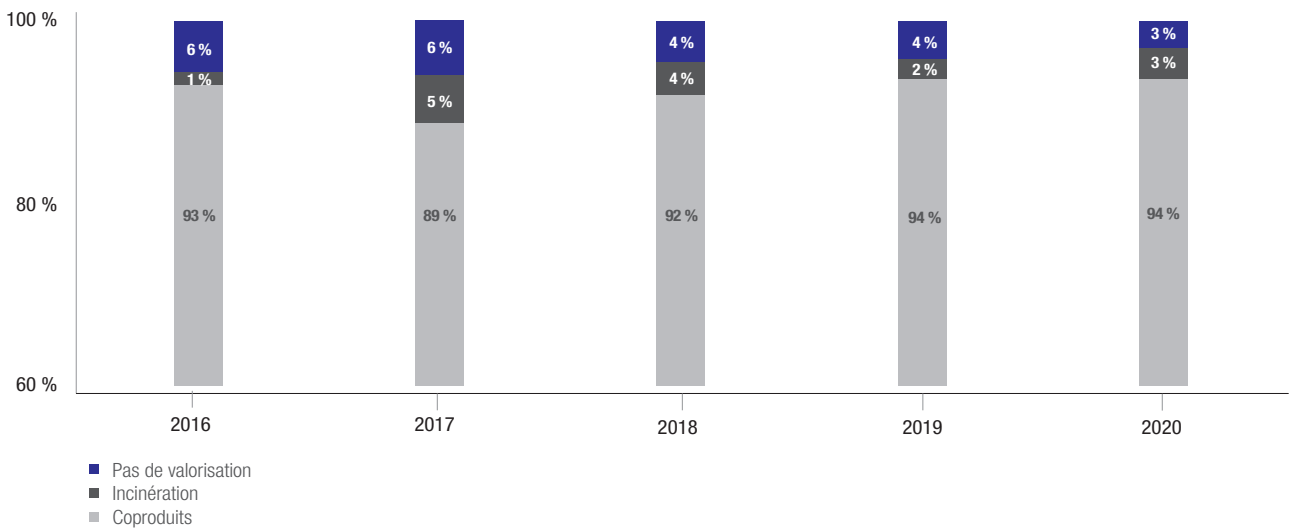
La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou coproduits à valeur ajoutée (*by-products*) et générer un produit d'exploitation. C'est l'objectif du projet « By-Products ».

Les déchets sont désormais appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique.

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes. Le pourcentage de déchets recyclés sous forme de matière (coproduits) est de 93,7 %, celui des déchets incinérés pour produire de l'énergie est de 3,3 %, et celui des déchets mis en décharge est de 3 %. Le recyclage matière reste du même ordre qu'en 2019, ce qui est dû en grande partie au recyclage des déchets

métalliques mais aussi à la mise en place d'un tri des déchets plus fin sur certains sites. La baisse de production a eu pour impact de générer un tonnage de déchets moindre mais aussi de réduire la part des déchets destinés à l'enfouissement. Certains sites ont également mis en place des actions spécifiques permettant ainsi de réduire l'enfouissement ou l'incinération.

Déchets par destination



En se basant sur le principe des 3R « Réduire, Réutiliser, Recycler », les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet « By-Products » sont les suivants :

- Réduire : diverses actions sont menées sur les sites pour réduire les volumes de déchets et surtout la part des déchets dangereux en lien avec la diminution du risque chimique.

Par exemple, une étude R&D est en cours pour réduire l'utilisation de plastique dans la fabrication des protecteurs en utilisant des plastiques biosourcés et ainsi limiter notre impact. Notre site de Rio a mis en place un groupe de travail pour améliorer le tri et réduire la part de déchets dangereux. Aux États-Unis, le pH des déchets liquides de phosphatation est neutralisé afin de réduire le niveau de dangerosité et permettre ainsi d'utiliser les systèmes d'évapo-concentrateur.

Le site de VAM à Houston a installé un système de neutralisation élémentaire des eaux usées (ENU) qui a permis au site de neutraliser toutes les eaux usées considérées comme corrosives et donc classées comme déchets dangereux selon les exigences réglementaires environnementales. Ces eaux corrosives étaient soit transportées hors du site pour être injectées dans un puits profond, soit traitées et rejetées. Le système de neutralisation qui garantit la non-dangerosité du déchet permet à ces eaux usées d'être évaporées. Grâce à l'installation de ce système et à l'utilisation d'évaporateurs d'eaux usées, le site a pu réduire ses rejets d'eaux usées de près de 95 %, ce qui lui a permis d'économiser en coûts d'élimination et de minimiser son empreinte écologique. Cette pratique a été déployée sur tous les sites de la région qui disposaient de ce type de déchet.

La région North America a travaillé avec le service d'approvisionnement pour standardiser les contrats et identifier les fournisseurs qui contribuent aux déchets sur site. Cette standardisation prend en compte, par exemple, la reprise des déchets générés par les sous-traitants dans un contenant approprié et la réduction des déchets plastiques produits.

- Réutiliser : certains déchets peuvent être réintroduits ou réutilisés dans nos procédés ou en externe, soit à la suite d'un traitement spécifique, soit après une opération de nettoyage ou de filtration.

Notre site VTS, au Brésil, a mis en place une filière de récupération des protecteurs chez le client. Ces protecteurs usagés sont inspectés, nettoyés, et reconditionnés pour une réutilisation. De nombreux sites sont également équipés de dispositifs permettant de filtrer les huiles usagées afin de les réutiliser en interne. En Indonésie, le site réutilise 50 % de ses fluides de coupe après la mise en place d'une filtration, ce qui lui a permis de réutiliser le produit et de générer ainsi des économies sur la matière première mais aussi sur les coûts de traitement des déchets.

Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) utilise les boues de hauts-fourneaux comme source d'enrichissement du sol des forêts d'eucalyptus et comme matière première de l'industrie céramique.

- Recycler : le recyclage est la voie de valorisation la plus importante pour nos catégories de déchets. La valorisation matière représente la plus grande partie du recyclage. Toutefois, pour certains déchets, la valorisation énergétique reste la meilleure solution disponible.

Il faut noter que tous les sites disposent d'un circuit de recyclage des déchets métalliques liés à l'usinage en lien avec les procédés de fabrication (tournures, copeaux...) vers des filières externes au Groupe.

Au Mexique, notre unité de fabrication de protecteurs a organisé un circuit de récupération des protecteurs non conformes ou non utilisés afin de les réintroduire dans la fabrication après une opération de broyage. Ce recyclage représente 28 % de la matière première utilisée.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière



Plusieurs sites ont mis en place des groupes de travail afin d'optimiser les flux des boues de procédés (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières.

Au Brésil, les achats ont travaillé sur l'identification des meilleures filières de recyclage pour les laitiers qui sont vendus à l'industrie du ciment. Certains déchets miniers sont utilisés comme matières premières pour fabriquer des pavés autobloquants qui sont ensuite utilisés en revêtement routier sur le site.

D'autre part, les équipes locales ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre d'initiatives telles que :

- la renégociation de certains contrats ;
- à Youngstown (États-Unis), les « mauvaises » calamines qui étaient envoyées en décharge continuent maintenant à être mélangées avec les « bonnes » calamines. L'ensemble est vendu aux entreprises de la filière ciment. Cette nouvelle négociation a permis de réduire la quantité d'enfouissement, mais aussi de réduire les coûts de traitement. Vallourec Star Youngstown a également changé ses pratiques de déshydratation des boues. L'ajout de sciure de bois dans celles-ci a permis de réduire les quantités de boues envoyées en traitement ;
- coordonner les sites voisins pour rassembler les déchets identiques tel que les boues afin de réduire les coûts de transport ;
- au Brésil, de nombreux programmes d'essais lancés depuis 2017 pour réutiliser certains déchets en interne via l'aciérie, la mine ou le *pellet plant* (boues, poussières) ont été mis en pratique et permettent l'utilisation de déchet comme matière première secondaire.

b) Traitement des déchets dangereux

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu'ils comportent) font l'objet d'un traitement particulier. Leur pourcentage ramené à la totalité des déchets, soit 2,8 % en 2020, a diminué par rapport à 2019 (3,9 %).

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants. C'est pourquoi Vallourec essaie soit de réduire à la source cette part de substances dangereuses, soit d'appliquer un pré-traitement afin de diminuer la dangerosité.

Par exemple, la station de traitement de l'eau sur le site de Youngstown a permis d'améliorer la séparation entre les fines de calamine et l'huile, responsable du classement dangereux. Les calamines non huileuses, non classées dangereuses, peuvent ainsi être valorisées pour leur matière. La mise en place de petites unités de traitement des huiles usagées a permis de réduire également la génération de ce déchet réutilisé en interne après traitement.

À Youngstown également, la modification de l'opération de neutralisation des bains usagés de phosphate et de décapage a permis d'envoyer ces bains vers l'évapo-concentrateur et ainsi de réduire la quantité de déchet dangereux envoyé en traitement tout en réduisant les coûts. Cette solution a depuis été déployée sur d'autres sites, ce qui a permis également dans certains cas de réutiliser une partie de l'eau dans le procédé industriel.

Sur le bassin de Houston, l'installation d'unités de neutralisation des eaux usées (ENU) a permis de réduire fortement la quantité de déchets dangereux des sites.

V - NUISANCES SONORES

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité de Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'action sur le bruit. Cette approche s'inscrit dans la réflexion engagée par le Groupe en application du plan stratégique de développement durable sur cinq ans de renforcer l'attention portée à la santé des collaborateurs. La politique Santé-Sécurité publiée en 2016 le mentionne explicitement.

En effet, par leur nature, les activités du Groupe génèrent des nuisances sonores.

Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, les chocs entre les barres et entre les tubes, ou le procédé de laminage. Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum, voire les supprimer. Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet Venturi et non plus avec des buses classiques.

Le Groupe Vallourec souhaite protéger au mieux ses salariés et les riverains des bruits émis par les machines (aciéries, laminoirs, découpes), par les déplacements des produits (chocs entre barres ou tubes) et par les transporteurs (trains, camions).

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

À cette fin, les actions suivantes ont été préconisées dès 2012 :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements des salariés et des prestataires dans les ateliers ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;
- réduire les nuisances en limites de propriétés et donc chez les riverains en s'appuyant sur des campagnes de mesures régulières ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ;
- réduire le bruit à la source.



Des indicateurs sont en place pour s'assurer que ces préconisations sont respectées par les usines.

La prévention et la limitation des nuisances sonores dans les ateliers et dans l'environnement sont des critères d'évaluation des projets d'investissement soumis à validation, et ce dès les premières phases de leur éco-conception.

Des mesures de niveau sonore avant puis après la réalisation des travaux sont le plus souvent demandées.

Au titre des réalisations de l'année 2020, nous pouvons citer les actions menées dans l'usine de finition de notre site de Tianda Chuzhou (Chine), dans la continuité de celles conduites en 2019 dans l'usine principale comprenant les laminoirs.

Ainsi, après une étude de bruit visant à mesurer les niveaux sonores en limite de propriété et dans les ateliers, nous avons engagé un programme de traitement des sources de bruit identifiées par un cabinet expert. Il s'est notamment agi de renforcer l'isolation phonique des bâtiments (voir photos).



4.2.4.6 Changement climatique

I - NOS ENGAGEMENTS

Le Groupe a publié sa politique Carbone en janvier 2018, cette politique est actuellement en cours de révision. Vallourec s'est engagée à :

- continuer à mieux connaître ses émissions de toutes natures ;
- réduire ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ;
- se placer dans la dynamique des engagements de l'Accord de Paris ;
- intégrer un prix du carbone de 40 euros dans ses processus de décision ;
- poursuivre le développement de produits respectueux de l'environnement ;
- s'assurer que ses actifs industriels résisteront aux conséquences à venir du changement climatique.

Dans la continuité des engagements pris en 2015 dans le cadre de la préparation de la COP 21, lors de la signature de l'initiative *Business Proposals in View of a 2015 International Climate Change Agreement at COP 21 in Paris* lancée par 80 entreprises internationales, Vallourec et 98 autres entreprises françaises ont renouvelé mi-2019 leur engagement dans la nouvelle version du *French Business Climate Pledge*, afin de contribuer ensemble à une économie bas carbone, grâce à un effort important de financement de projets de R&D et d'investissements ad hoc.

Depuis 2013, Vallourec enrichit chaque année ses réponses publiques au questionnaire « Climate » du CDP. Son évaluation en termes de transparence et de performance n'a cessé de s'améliorer, passant progressivement de « D » en 2012, jusqu'à « A » en 2019 et enfin « A moins » en 2020. Ainsi depuis 2016 Vallourec fait partie des entreprises récompensées par le CDP pour leur « Leadership » en matière de climat. Grâce à un renforcement de ses engagements en faveur d'une économie bas carbone, Vallourec aspire à rejoindre de nouveau la « A List » du CDP en 2021.

En 2020, Vallourec a également été récompensé par le CDP, pour son leadership vis-à-vis de ses fournisseurs, en obtenant la note « A » ; seuls 7 % des entreprises répondant au questionnaire CDP Climate ont reçu ce prix.



Dans cette logique d'amélioration continue, Vallourec a examiné en 2018, avec le concours de spécialistes, si sa trajectoire d'émissions d'ici l'année 2025 pourrait s'inscrire dans le cadre de l'approche *Science-Based Targets* qui vise à apprécier la compatibilité des efforts des entreprises avec les dispositions de l'Accord de Paris de 2015.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

Considérant le résultat de cette analyse, la Direction du Groupe a décidé d'adhérer à la *Science-Based Targets Initiative* (SBTi) fin 2018 et d'avoir une trajectoire de réduction de ses émissions de CO₂ compatible avec la limitation du réchauffement climatique très en dessous de 2 °C, en prenant l'année 2017 comme référence.

La première soumission de notre dossier au deuxième trimestre 2019 a permis de faire valider les ambitions de réduction de nos émissions directes (scopes 1 et 2).

En mars 2020, nous avons renforcé nos ambitions sur le scope 3 amont, en obtenant des engagements de nos fournisseurs d'acier les plus importants. Notre dossier a été ressoumis au SBTi avec la proposition de quatre objectifs de réduction de notre empreinte carbone dont trois en absolu.

Notre dossier a été formellement validé (« targets set ») par la Science-Based Targets Initiative en mai 2020, faisant de Vallourec la première société du secteur pétrolier/parapétrolier à obtenir cette reconnaissance !

WE'VE HAD OUR SCIENCE-BASED TARGET APPROVED

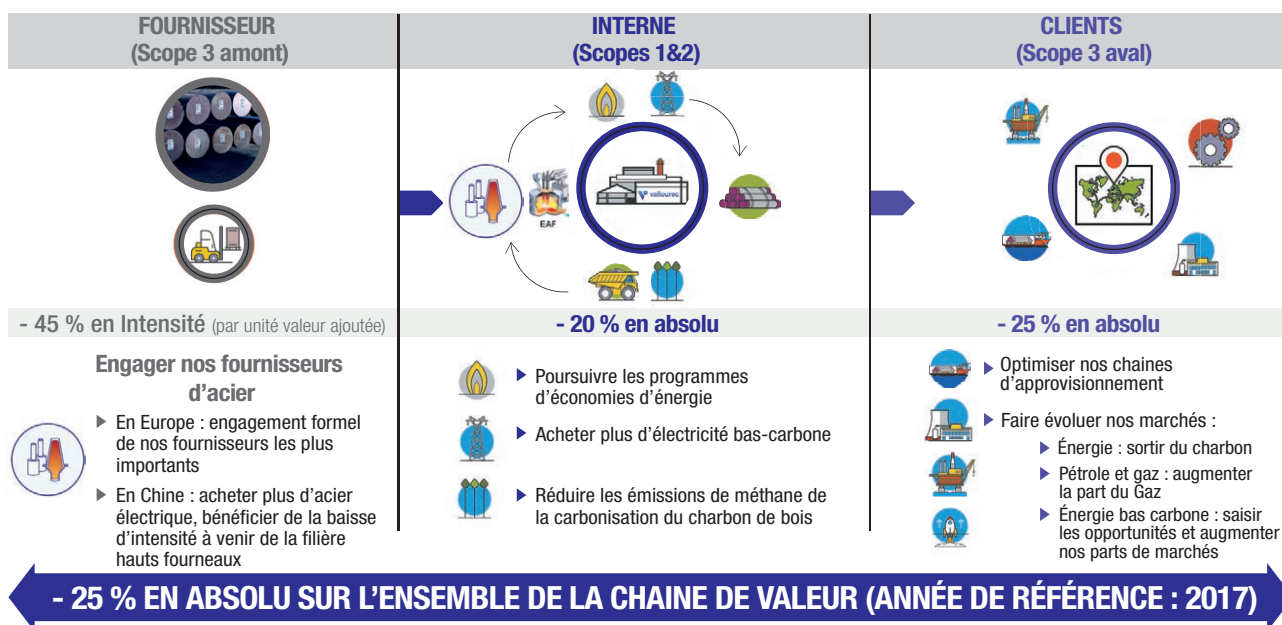


Nos objectifs approuvés pour 2025 sont (l'année 2017 servant de référence) :

- réduire de 20 % en absolu l'empreinte carbone fossile et biogénique de nos activités industrielles (scopes 1 et 2) ;
- réduire de 25 % en absolu celle de notre chaîne de valeur depuis l'achat des matières premières (dont l'acier) jusqu'à l'utilisation et la fin de vie de nos produits (scopes 1, 2 et 3) ;

- réduire de 45 % l'intensité (tonnes de CO₂ par million d'euros de valeur ajoutée) de nos achats de matières premières dont les aciers ;
- réduire de 25 % en absolu nos émissions indirectes « scope 3 », comprenant notamment nos transports et l'utilisation/fin de vie de nos produits sur les différents marchés.

Un plan d'actions a été défini pour atteindre ces objectifs. Il a reçu l'approbation du Comité Exécutif de Vallourec :



II - BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

(voir tableau détaillé en annexe 4)

La réduction des gaz à effet de serre, et en premier lieu la connaissance de son niveau d'émission, font partie des objectifs de Vallourec.

a) Séquestration du CO₂ par notre forêt brésilienne

Il convient de rappeler l'aboutissement en 2015 de l'analyse détaillée du cycle du carbone de la forêt exploitée au Brésil, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels.

Cette étude, qui a duré plusieurs années, avait pour objectifs de justifier que l'entreprise avait géré ladite forêt de manière responsable du point de vue des émissions carbone, de disposer d'une base méthodologique solide permettant d'estimer les émissions avec une précision suffisante et, corrélativement, de fixer un objectif d'émissions à moyen terme.

Le domaine forestier de 230 000 hectares, exploité par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) au sein de sa filiale Florestal, se compose d'une forêt dite « native » qui représente environ un tiers de la surface. Elle est maintenue en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois et immédiatement reboisée. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du CO₂. Le tronc des arbres coupés est transformé en charbon de bois, à forte teneur en carbone, dans des fours conçus à cet effet. Puis le charbon de bois entre dans le processus de fabrication de la fonte nécessaire à la fabrication de l'acier en complément du minerai de fer. Ce processus qui conduit à la combustion du charbon de bois entraîne l'émission de CO₂. Jusqu'à présent, l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil était que ce CO₂ était progressivement réabsorbé par la forêt pendant sa croissance par le mécanisme de la photosynthèse.

L'étude en question est venue préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu sous le double angle de la mesure des stocks et de celle des flux de carbone et de gaz à effet de serre en tenant compte des opérations de déforestation initiales. Elle a été conduite par la Direction du Développement Durable de VSB avec le concours de l'université de Lavras, du professeur Caetano de l'université de Viçosa, l'intervention du professeur Sampaio en sa qualité d'expert consultant du cabinet RS, du cabinet d'expertise GeoConsult, le tout sous le contrôle méthodologique de l'Office national des forêts, en France.

Cette étude a pris en compte les études scientifiques et les données disponibles depuis 30 ans et a en particulier utilisé les reconnaissances aériennes publiques qui ont permis de reconstituer sur cette période l'étendue et la nature de la forêt native ou exploitée.

Un soin particulier a été apporté, d'une part au calcul des émissions à chaque étape des processus d'exploitation de la forêt et de carbonisation en application des méthodes scientifiquement reconnues, d'autre part à l'analyse des phénomènes de séquestration du carbone dans la biomasse aérienne et souterraine. L'étude a enfin porté sur le rôle du sol du point de vue de la rétention du carbone, ceci grâce notamment à des campagnes de mesures in situ sur différentes natures de sols et au voisinage de souches et de racines d'arbres à différents états de croissance.

Il ressort en substance que, sur la période 1983-2013, soit 30 ans, la forêt a séquestré 29,6 millions de tonnes de CO₂ équivalent après prise en compte du pouvoir particulier du méthane comme gaz à effet de serre émis lors de la carbonisation. Il ressort également qu'après avoir pris en compte les émissions de CO₂ lors du processus de fabrication de la fonte dans les hauts-fourneaux, la séquestration nette sur cette période se monte à 7,4 millions de tonnes par an, soit en moyenne 250 kt par an ; alors que jusqu'à présent, en raison des hypothèses conservatrices adoptées, le bilan annuel estimé retenait un niveau d'émissions de 300 kt environ.

Sur la base de ces enseignements, il a donc été possible de redéfinir une méthode de calcul du bilan carbone du système forêt/hauts-fourneaux qui a été utilisée pour établir, depuis 2015, le bilan carbone annuel du Groupe sur des bases plus précises.

Compte tenu des évolutions méthodologiques, Vallourec prévoit de mettre à jour en 2021 la méthode de calcul de la séquestration du carbone par sa forêt brésilienne avec le support de ses équipes de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil et d'un cabinet spécialisé.

b) Calcul des émissions

Les émissions ont été calculées selon la méthodologie du *GHG protocol*, qui distingue les émissions directes (scope 1) fossiles et biogéniques, les émissions indirectes résultant de la consommation d'électricité (scope 2) et les émissions indirectes (scope 3) résultant d'autres sources d'émissions sur la base du périmètre du Groupe. Depuis le bilan 2019, Vallourec a étendu le champ de son scope 3 en calculant les émissions liées à l'utilisation et à la fin de vie de nos produits. Ce poste a été pris en compte rétroactivement dans les bilans des années 2017 et 2018.

Vallourec a fait le choix de commencer l'historique de ses émissions en 2017 car cette année a été retenue comme référence pour le calcul de la réduction de l'empreinte carbone de Vallourec d'ici 2025.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

En résumé, le bilan carbone complet simplifié se présente comme suit (étant précisé que le bilan détaillé est commenté en annexe 4) :

Bilan carbone simplifié (CO₂e et CH₄eq)

Nature des émissions	2015	2016	2017 ^(a)	2018 ^(a)	2019 ^(a)	2020 ^(a)
Émissions directes non biogéniques (scope 1) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	580	551	763	927	890	767
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	205	180	169	168	168	218
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	411	430	338	392	389	480
Émissions directes biogéniques (scope 1) <i>(en milliers de tonnes CO₂b et CH₄b)</i>	2 322	2 121	2 348	2 626	2 106	1 968
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	821	691	519	475	398	559
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	1 646	1 655	1 041	1 111	919	1 231
Séquestration biogénique totale (scope 1) <i>(en milliers de tonnes CO₂b)</i>	(3 276)	(3 141)	(3 079)	(3 132)	(2 844)	(2 728)
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	(1 159)	(1 024)	(680)	(567)	(537)	(775)
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	(2 322)	(2 451)	(1 365)	(1 325)	(1 241)	(1 707)
TOTAL ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	(374)	(469)	33	421	152	6
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	(132)	(153)	7	76	29	2
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	(265)	(366)	15	178	66	4
ÉMISSIONS INDIRECTES (SCOPE 2) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	423	518	510	436	240	121
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	150	169	113	79	45	34
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	300	404	226	185	105	76
ÉMISSIONS INDIRECTES AMONT (SCOPE 3) ^(b) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>	1 783	1 811	3 199	3 453	3 216	2 178
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	631	590	707	625	607	619
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	1 264	1 413	1 418	1 461	1 404	1 362
ÉMISSIONS INDIRECTES AVAL (SCOPE 3) ^(b) <i>(en milliers de tonnes CO₂e)</i>			8 480	6 444	5 345	4 808
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>			1 874	1 167	1 009	1 366
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>			3 759	2 726	2 333	4 370
TOTAL DES ÉMISSIONS <i>(en milliers de tonnes)</i>	1 832	1 861	12 222	10 755	8 953	7 113
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne traitée)</i>	648	606	2 701	1 947	1 691	2 022
Émissions spécifiques <i>(en kg par tonne expédiée)</i>	1 299	1 452	5 417	4 550	3 908	4 449

(a) En incluant les émissions de Vallourec Mineração (la mine), de l'unité de pelletisation de Jeceaba et du site de Tianda.

(b) Les postes figurant dans cette rubrique sont ceux sur lesquels l'entreprise a une action ou une influence directe et pour lesquels les données sont disponibles. À date, les émissions relevant des processus des clients ne sont ni connues ni prises en compte. Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir à partir de 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients. Le calcul de ces émissions a été effectué rétroactivement pour les années 2017 et 2018.

Pour ce qui est de la séquestration du CO₂ par notre forêt brésilienne, le calcul fait pour le bilan 2020 laisse apparaître à nouveau un niveau très significatif avec 2 728 kilotonnes contre 2 840 kilotonnes en 2019. Ce bon chiffre s'explique par une production de notre filiale Florestal en baisse de seulement 4 % par rapport à l'année dernière et ce malgré la crise économique.

Vallourec considère que ce carbone séquestré entre dans le calcul des émissions biogéniques du scope 1 comme une émission « négative », la forêt agissant comme un puits de carbone.

Scope 1

S'agissant du scope 1, dit non biogénique, le premier constat est que les émissions ordinaires directes (non biogéniques) ont baissé de 890 kilotonnes CO₂e en 2019 à 766,6 en 2020 soit une chute de 13,9 % équivalente à 124 kilotonnes. Cet écart se décompose ainsi :

- - 165,5 kt CO₂ pour le poste « Gaz naturel » : - 10,9 kt par la réalisation de projets d'économies (1,7 kt à Muskogee suite au travail sur le four, 6,9 kt à Jeceaba grâce à l'utilisation de charbon de bois en substitution partielle du gaz naturel et 2,3 kt par l'optimisation de l'aciérie brésilienne), et - 154,6 kt explicable par la baisse de la production de - 30 % (le gain potentiel était de 195,3 kt mais le fonctionnement perturbé des usines a conduit à des surconsommations de gaz équivalentes à + 40,7 kt CO₂) ;
- - 12 kt CO₂ pour le poste de « Consommation de carburants » explicable par la baisse d'activité dans les usines (- 4,4 kt) et par la réduction de 20 % de la consommation de la mine brésilienne malgré l'augmentation de sa production de 26 % (- 7,6 kt CO₂), ce poste couvrant les manutentions internes mais également les livraisons par camions du minerai vers les clients ;
- + 54,1 kt CO₂ pour le poste « Haut-fourneau et aciéries » : cette augmentation s'explique par l'amélioration du bilan matières minerai de fer/pellets vendues de l'unité de pelletisation de Jeceaba (+ 103 kt), compensée par la réduction d'activité de nos deux aciéries (Brésil et États-Unis) représentant une baisse des émissions de 48,9 kt CO₂.

S'agissant du scope 1 dit biogénique, les émissions ont baissé de 2 106 kilotonnes CO₂e en 2019 à 1 968 kilotonnes en 2020 soit - 138 kilotonnes (- 6,5 %). Ceci s'explique par :

- - 38,5 kt CO₂ : imputable à la diminution de la production de charbon de bois par Vallourec Florestal : elle a eu pour conséquence une réduction des émissions de CO₂ résultant de la transformation du bois d'eucalyptus en charbon de bois ;
- + 3,5 kt CO₂e : imputable à la dégradation du rendement gravimétrique de carbonisation ; elle a eu pour conséquence une augmentation des émissions de méthane (CH₄) résultant de la transformation du bois d'eucalyptus en charbon de bois ;
- - 132,5 kt CO₂ : imputable à la baisse de consommation de charbon de bois par le haut-fourneau et de l'aciérie de Jeceaba du fait d'une réduction d'activité ;
- + 29,5 kt CO₂ : imputable à l'augmentation de la consommation de charbon de bois dans l'unité de pelletisation brésilienne du fait de l'augmentation de sa production (+ 6,5 %) et l'utilisation croissante de biomasse en substitution du gaz naturel ;
- + 288 kt CO₂ : la quantité de CO₂ capté et séquestré par la forêt a diminué en proportion.

Il faut aussi garder en mémoire que :

- l'aciérie électrique de Youngstown (États-Unis) utilise la voie « ferrailles » pour fabriquer ses aciers. Le procédé consistant à fondre des ferrailles et des aciers recyclés dans son four électrique est faiblement émetteur de CO₂. Cette caractéristique industrielle, qui limite l'utilisation de charbon fossile comparativement à la filière fonte et ses hauts-fourneaux, est une des raisons pour lesquelles les émissions directes de Vallourec restent modérées ;
- à Jeceaba, au Brésil, le haut-fourneau utilise du charbon de bois comme source principale de carbone. La fonte qu'il produit alimente un four continu à arcs qui accepte également de fonctionner avec des ferrailles et des aciers recyclés ;
- la prise en compte de la séquestration de la forêt d'eucalyptus conduit à ce qu'en 2020, comme en 2019, les émissions directes biogéniques (CO₂ et CH₄) du Groupe Vallourec, émissions liées à la carbonisation du bois et à la combustion du charbon de bois, soient négatives : - 761 kilotonnes de CO₂e en 2020, très proche du chiffre de 2019 (- 738 kilotonnes).

Scope 2

S'agissant du scope 2, les émissions indirectes résultant de la consommation d'énergie électrique achetée ont baissé de 119 kilotonnes de CO₂e par rapport à 2019, après avoir baissé de 196 kilotonnes entre 2018 et 2019. Vallourec poursuit donc activement la décarbonation de l'électricité qu'il achète ! La baisse très significative enregistrée en 2020 s'explique par :

- - 39 kt imputables à une réduction de la consommation électrique de Vallourec en absolu (- 16 %) ;
- - 80 kt imputables à une baisse du contenu carbone de notre électricité : le facteur d'émission moyen est passé de 141 kg CO₂ par MWh en 2019 à 85 kg en 2020 soit une réduction de 40 %. Elle s'explique par la décarbonation totale de l'électricité livrée à nos usines de Rath (Allemagne) et de Youngstown (Ohio – États-Unis) et par l'amélioration de l'intensité carbone de l'électricité dans plusieurs pays (Canada, Mexique, Allemagne, Royaume-Uni, Ukraine).

Comme depuis 2017, ce bilan a été établi sur la base des facteurs d'émission (kg CO₂e/kWh consommé) des fournisseurs locaux d'électricité de Vallourec et ce partout où l'information était disponible de leur part, notamment en France, en Allemagne, au Brésil et aux États-Unis (Ohio et Texas).

Scope 3 amont

En 2020, les émissions indirectes amont (scope 3) ont représenté 2 178 kilotonnes de CO₂e contre 3 216 kilotonnes en 2019, soit une diminution de 32,3 % cohérente avec la réduction de 30,4 % de notre production manufacturée d'acier et de tubes. Plus en détail, cette diminution de 1 038 kilotonnes s'explique par :

- - 878 kt : nos achats externes d'acier ont baissé de 41 % entre 2019 et 2020 ;
- - 84 kt : les transports de marchandises depuis les quatre régions (Amérique du Nord et du Sud, Europe/Afrique, Moyen-Orient et Asie) ont chuté de 27 % du fait de la forte réduction des ventes de nos tubes ;
- - 41 kt : imputable à la réduction des consommations d'énergies ;
- - 22 kt : sur le poste de dépréciation des actifs ;
- - 9 kt : sur le poste des voyages d'affaires et des transports du personnel du fait des restrictions sanitaires et économiques ;
- - 4 kt : du fait d'une réduction de notre production de déchets principalement mais aussi grâce à une amélioration de leur valorisation.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

Il est à noter que nous avons continué en 2020 le travail engagé les années précédentes pour mesurer de façon plus complète et plus précise l'impact carbone du poste de transport de marchandises. Ainsi, à partir des données fournies par les usines et les directions logistiques de nos quatre régions (Europe/Afrique, Moyen-Orient/Asie, Amérique du Nord, Amérique du Sud) nous avons calculé les émissions résultant des transports amont (livraisons des matières premières dont les aciers achetés), des transports entre usines (aciéries, laminaires, finitions) et des transports aval (livraisons aux clients).

Scope 3 aval

Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients.

Synthèse

Le bilan carbone 2020 de Vallourec se synthétise ainsi par tonne de tubes vendus :

Poste d'émissions	Tonnes (tonnes CO ₂ e)	Intensité (kg CO ₂ e/tonne)
Émissions directes fossiles (scope 1)	766 619	480
Émissions directes biogéniques	1 967 647	1 231
Séquestration par notre forêt	(2 728 314)	(1 707)
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1)	5 952	4
Achats d'électricité (scope 2)	121 185	76
TOTAL DES ÉMISSIONS (SCOPES 1 + 2)	127 137	80
Émissions indirectes amont	2 177 789	1 362
Émissions indirectes aval	4 808 445	3 008
TOTAL DES ÉMISSIONS INDIRECTES (SCOPE 3)	7 113 371	4 449

En 2020, grâce à la séquestration de carbone par la forêt brésilienne, l'empreinte carbone directe (scope 1) des tubes vendus par Vallourec n'est que de 4 kg par tonne (80 kg en incluant l'électricité achetée, le scope 2).

Relativement au chiffre d'affaires de Vallourec en 2020 (3 242 millions d'euros), l'intensité carbone (scopes 1 et 2) est de 0,04 kg CO₂e par euro, contre 0,094 kg en 2019, 0,22 en 2018 et 0,09 en 2017. Ce résultat est très faible au regard des standards industriels.

Vallourec continue d'appartenir à la catégorie des faibles émetteurs.

c) Suivi de nos engagements de réductions d'émissions d'ici 2025

La nouvelle empreinte industrielle du Groupe est effective depuis 2017. Les prévisions d'activités d'ici 2025 faites en 2019 avant la crise pétrolière et sanitaire de 2020 doivent être revues. Il est en effet devenu plus difficile d'évaluer quelles seront nos émissions à cet horizon compte tenu des incertitudes actuelles et futures.

Comme en 2019, mais également rétroactivement pour les années 2017 et 2018, nous avons effectué ce calcul certes approché mais pertinent.

En 2020 ces émissions s'élevèrent à :

- utilisation de nos produits par les clients : 4 756 kt, contre 5 270 kt en 2019 (- 10 %), soit 68 % de l'ensemble de nos émissions indirectes. Ce poste est le plus impactant, suivi de celui couvrant les achats d'aciers (23 %). Ces émissions sont en baisse de 43 % par rapport à celles de l'année 2017 de référence (8 405 kt), majoritairement du fait de la sortie progressive de Vallourec du marché des centrales électriques conventionnelles (le chiffre d'affaires a été divisé par deux) ;
- fin de vie de nos produits : 52,8 kt soit moins de 1 % de l'ensemble de notre scope 3. Ces émissions sont en très forte baisse (- 29 %) par rapport à celles de 2017 du fait de la baisse de nos ventes.

En tout cas, Vallourec ambitionne d'ici l'année 2025 une diminution de son empreinte carbone très significative et compatible avec la limitation du réchauffement très en dessous du seuil des 2 °C. Nos objectifs de réduction d'émissions, par rapport à l'année 2017 et concernant les scopes 1, 2 et 3 ont été transmis en mars 2020 au SBTi (*Science-Based Targets Initiative*) ; nous avons obtenu en mai 2020 la validation formelle de quatre objectifs chiffrés couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de Vallourec (fournisseurs, usines, clients).

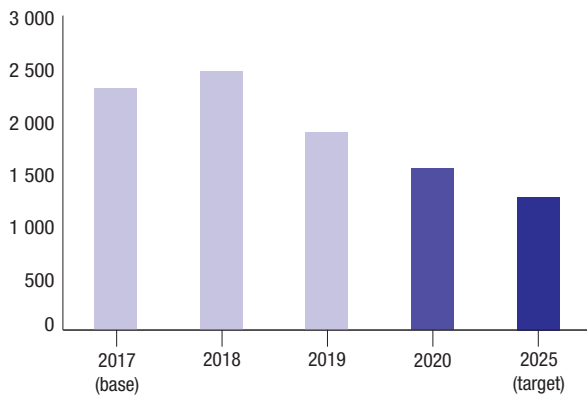
Pour réussir, plusieurs actions de progrès ont été définies et validées par le Comité exécutif de Vallourec. Il s'agit notamment de :

- poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos procédés ;
- réduire les émissions de méthane biogénique lors de la carbonisation du charbon de bois ;
- recourir à une énergie électrique faiblement carbonée ;
- réduire la charge carbone des aciers que nous achetons en engageant nos principaux fournisseurs ;
- poursuivre la transformation de Vallourec vers des marchés moins carbonés.

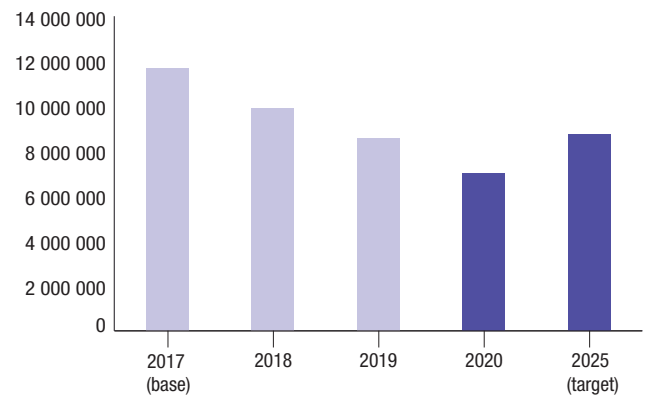
Les niveaux d'atteinte en 2020 de nos quatre objectifs fixés pour 2025 sont résumés dans le tableau suivant :

Objectif	2017 (base)	2018	2019	2020	2025 (target)
Réduire de 20 % en absolu l'empreinte carbone fossile et biogénique de nos activités industrielles (scopes 1 et 2)	1 634 253	1 758 321	1 452 593	1 213 363	1 307 402
% réalisé	0 %	- 38 %	56 %	129 %	100 %
Réduire de 45 % l'intensité (tonnes de CO ₂ par million d'euros de valeur ajoutée) de nos achats de matières premières et services	2 308	2 465	1 885	1 543	1 269
% réalisé	0 %	- 15 %	41 %	74 %	100 %
Réduire de 25 % en absolu nos émissions indirectes « scope 3 », comprenant notamment nos transports et l'utilisation/fin de vie de nos produits sur les différents marchés	11 678 215	9 897 561	8 561 323	6 986 234	8 758 661
% réalisé	0 %	61 %	107 %	161 %	100 %
Réduire de 25 % en absolu celle de notre chaîne de valeur depuis l'achat des matières premières (dont l'acier) jusqu'à l'utilisation et la fin de vie de nos produits (scopes 1, 2 et 3)	13 312 468	11 655 882	10 013 916	8 199 597	9 984 351
% réalisé	0 %	50 %	99 %	154 %	100 %

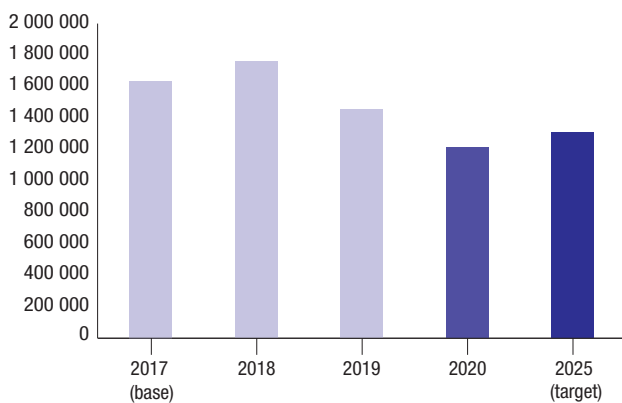
CO₂e émissions (tonnes / M€ Valeur Ajoutée) - scope 3 amont (achats de matières premières et services)



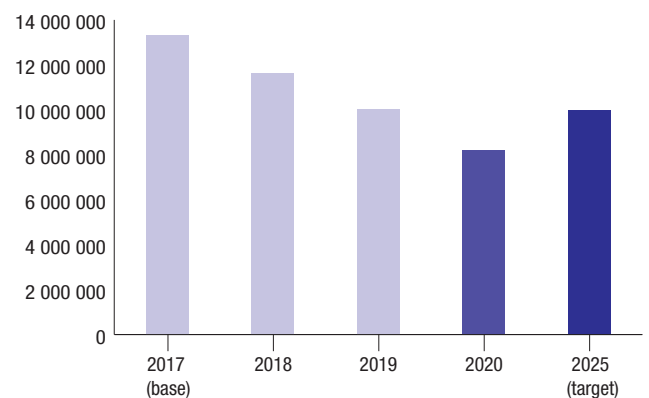
CO₂e émissions (tonnes) - scope 3 aval (utilisation et fin de vie des produits vendus)



CO₂e émissions (tonnes) - total scopes 1 + 2



CO₂e émissions (tonnes) - total scopes 1 + 2 + 3



La réduction de plus de 30 % de nos activités industrielles et de nos ventes nous permet d'atteindre et de dépasser en 2020 les trois objectifs absolus de réduction de nos émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3) fixés pour 2025.

Pour ce qui est de la réduction de l'empreinte de nos achats de matières premières, exprimée en intensité (tonnes de CO₂ émises par million d'euros de valeur ajoutée), en 2020 nous avons réalisé 74 % de l'objectif 2025.

Par rapport à 2019, l'intensité a baissé de 18 % (et de 33 % par rapport à 2017) ; cette bonne performance s'explique par la forte baisse de nos achats d'acier (- 41 %) et par conséquent de leur empreinte carbone (- 36 %) ; entre 2019 et 2020, la valeur ajoutée a quant à elle baissé de 22 %.

d) Systèmes de régulation des émissions

Depuis 2013, les tuberies françaises et allemandes sont entrées dans le champ d'application de la directive n° 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne au titre de la troisième période. Il convient de noter que la réduction substantielle de l'activité et de l'empreinte industrielle de Vallourec en France et en Allemagne a eu pour conséquence de réduire le montant des allocations gratuites comparativement à ce dont le Groupe avait pu bénéficier jusqu'à présent.

En 2020, les quotas alloués aux sites concernés (cinq en Allemagne et quatre en France) s'établissaient à :

- 155 833 tonnes pour l'Allemagne, contre 159 115 en 2019, soit une baisse de 2,1 %, explicable par le facteur de contraction annuel appliqué ;
- 40 586 tonnes pour la France, contre 41 439 en 2019, soit également une baisse de 2,1 %.

Du fait de la forte baisse d'activité enregistrée en 2020 avec la crise sanitaire et économique, nos usines ont respecté leurs quotas. Aussi Vallourec devrait encore bénéficier d'un excédent d'allocations directes de l'ordre de 63 000 tonnes, chiffre qui sera confirmé une fois que toutes les vérifications réglementaires des déclarations annuelles d'émissions de gaz à effet de serre de nos usines européennes concernées auront été faites au 1^{er} semestre 2021.

Il est à noter que notre site de Reisholz (Allemagne) a arrêté définitivement sa production en août 2020 et que celui de Déville-lès-Rouen (France) devrait également fermer en 2021 après avoir fortement réduit son activité à partir du 2^e semestre 2020.

En 2019, afin de se préparer au mieux à l'entrée dans la quatrième période (2021-2030) du système européen d'allocation et d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, l'ensemble des sites concernés ont envoyé dans les délais à leurs administrations respectives les dossiers réglementaires requis pour bénéficier d'allocations gratuites au titre des années 2021 à 2025. Des allocations temporaires ont été fixées pour chaque site. Les autorités doivent définir leurs montants définitifs au cours du 1^{er} semestre 2021.

L'impact du dispositif sur l'activité du Groupe ne se limite pas à la prise en compte de ses propres émissions. Les fournisseurs européens d'électricité sont dans l'obligation de couvrir intégralement leurs émissions de CO₂ par des droits d'émissions, sans qu'il soit aisé de mesurer l'impact correspondant dans le prix de l'électricité fournie. En outre, les fournisseurs d'acier, et en particulier HKM qui utilise la filière fonte coke-minerai, travaillent à réduire leurs émissions de façon à limiter dans les années à venir les achats de quotas d'émissions.

En 2020, l'impact complet des dispositions du système ETS sur les coûts d'exploitation du Groupe Vallourec est resté très modéré.

L'impact sur le Groupe de l'ETS dans sa phase 4 est toujours en cours d'évaluation en tenant compte de ses activités propres de production de tubes d'acier sans soudure mais aussi de l'activité de ses fournisseurs européens d'acier, dont HKM.

III - ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2014, le Groupe avait réalisé une étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes, à savoir les Hauts-de-France, la Bourgogne, le Land allemand de Rhénanie-Westphalie, le Minas Gerais, l'Ohio, le Texas, l'île de Batam en Indonésie et la région de Shanghai. Les conclusions de cette étude avaient été présentées.

Cette étude a été mise à jour en 2019 compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe (notamment l'intégration du site chinois de Tianda à Chuzhou), de l'évolution des risques, des événements climatiques récents et de la plus grande précision des méthodes de simulation.

- Le scénario climatique choisi est le « RCP8.5 » (*Business-as-Usual or Worst-case Scenario*) : il prévoit un doublement de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère à l'horizon 2050 pour une augmentation de la température comprise entre 1,5 et 2,2 °C.
- Pour l'analyse des risques physiques, ce scénario permet d'anticiper les effets les plus extrêmes et de mettre en place une stratégie d'adaptation sans regret.

Les principales conclusions se présentent ainsi en termes d'Impacts possibles (I) et de Probabilité d'occurrence (P) :

	1. Mühlheim Allemagne		2. Rath Pilger Allemagne		3. Montbard France		4. Aulnoye France		5. Chuzhou Chine		6. Montbard (nucléaire) France		7. Houston (Hardy Road) États-Unis	
	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité
Élévation de la température moyenne	3	3	3	3	1	3	1	3	3	3	1	3	3	3
Vagues de chaleur	2	3	2	3	3	3	2	3	3	3	3	3	4	3
Sécheresse	1	1	2	1	3	1	3	1	1	1	2	1	1	1
Raréfaction des ressources en eau	1	1	2	1	1	1	3	3	1	1	1	1	3	3
Fortes pluies et inondations	3	1	4	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1
Cyclone	3	1	3	1	1	1	1	1	2	1	1	1	4	3
Chutes de neige	Diminution	3	Diminution	3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Diminution	3	Diminution	3	Diminution	3
Abaissement des niveaux des voies d'eau	4	2	4	2	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

1	2	3	4	5	1	2	3	Non concerné	Diminution	Non concerné
<i>faible impact</i>				<i>très fort / impact coûteux</i>	<i>incertain</i>	<i>probable</i>	<i>très probable</i>	<i>données indisponibles</i>	<i>fréquence/intensité en réduction</i>	

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

	8. Houston (Miller Road) États-Unis		9. VAM Youngstown États-Unis		10. Houston (VSTAR) États-Unis		11. Youngstown Fine Quality and Pipe Mill and steel plant États-Unis		12. Forêt Brésil		13. Barreiro Brésil		14. Jeceaba Brésil		15. Mine Brésil	
	Impact	Proba-bilité	Impact	Proba-bilité	Impact	Proba-bilité	Impact	Proba-bilité	Impact	Proba-bilité	Impact	Proba-bilité	Impact	Proba-bilité	Impact	Proba-bilité
Élévation de la température moyenne	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3	4	3	4	3	2	3
Vagues de chaleur	4	3	2	3	4	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	3
Sécheresse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
Raréfaction des ressources en eau	3	3	2	2	3	3	3	2	1	1	2	1	3	1	3	1
Fortes pluies et inondations	3	1	5	1	3	1	5	1	3	1	4	1	4	1	4	1
Cyclone	4	3	3	3	4	3	2	1	2	1	3	1	3	1	1	1
Chutes de neige	Dimi-nution	3	Potential increase	3	Potential increase	3	Dimi-nution	3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Abaissement des niveaux des voies d'eau	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

1	2	3	4	5	1	2	3	Non concerné	Diminution	Non concerné
<i>faible impact</i>				<i>très fort / impact coûteux</i>	<i>incertain</i>	<i>probable</i>	<i>très probable</i>	<i>données indisponibles</i>	<i>fréquence/intensité en réduction</i>	

Après un examen approfondi des documents publics et des plans nationaux d'adaptation, les principaux phénomènes identifiés sur tous les sites étudiés sont l'élévation des températures moyennes et les vagues de chaleur avec une acuité particulière à Houston et au Brésil (Barreiro et Jeceaba). Ils peuvent avoir des conséquences sur le fonctionnement de nos installations et sur les conditions de travail de nos personnels.

Des risques spécifiques ont été identifiés sur plusieurs sites :

- le site de Houston est le plus prioritaire du fait des risques cycloniques et de raréfaction des ressources, notamment en eau ; les inondations résultant du passage de cyclones peuvent interdire les accès à nos sites, empêchant les personnels de s'y rendre, et les livraisons de nos produits ;
- le site de Youngstown est en deuxième place du fait du risque de raréfaction des ressources en eau et de celui de fortes pluies et chutes de neige avec de possibles inondations ;
- le site de Chuzhou est troisième avec un risque de fortes pluies avec inondations ;

- les sites brésiliens, dont la forêt, peuvent souffrir d'un manque d'eau et d'épisodes de fortes pluies avec inondations (les pluies diluviennes observées fin janvier 2020 dans l'État du Minas Gerais en sont un exemple) ;
- nos sites allemands pourraient souffrir d'un abaissement du niveau des voies d'eau, dont le Rhin, pouvant conduire à des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement de matières premières dont les barres d'acier.

Cette étude se conclut par de nombreuses recommandations d'actions d'adaptation spécifiques à chacun des sites étudiés.

En synthèse, il apparaît que nos sites ne sont pas impactés de manière homogène et que le risque actualisé ne s'est globalement pas aggravé par rapport aux conclusions de 2014 en dépit du recours à une méthodologie plus fine. Enfin, un benchmark des pratiques d'autres grands groupes en la matière a montré que notre approche est cohérente et exhaustive.

Les résultats de cette étude et ses conclusions ont été présentés en 2020 à chacune des directions régionales ainsi qu'à celles des sites concernés. Elles auront à approfondir, pour ce qui les concerne localement, les risques ainsi identifiés et à construire un plan d'adaptation approprié, notamment en lien avec les plans d'urgence requis par les autorités locales.

Cette démarche part d'une approche générale pour se concentrer sur les situations qui seraient jugées les plus critiques et s'inscrit dans la cartographie des risques majeurs que l'entreprise tient à jour, avec le support de la Direction des Risques et des équipes de contrôle interne. Elle s'appuie également sur l'expertise des compagnies d'assurances et la prise en compte de leurs recommandations.

On peut citer l'exemple de notre site minier de Pau Branco au Brésil avec la sécurisation des barrages en terre de Santa Barbara et de Lisa dont la fonction est de retenir les eaux de ruissellement. Les autorités environnementales de l'État du Minas Gerais ont récemment décidé que ce type de barrage devait être dorénavant dimensionné pour absorber l'eau de pluie d'occurrence 10 000 ans au lieu de 100 ans. Aussi ces deux barrages ont-ils été équipés de déversoirs de secours.

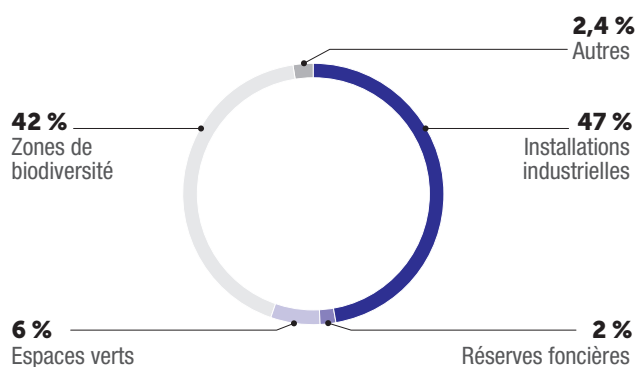
Par ailleurs, les équipes de Vallourec Mineração ont mis en place un système de surveillance en continu du bon état structurel de ces barrages, relié à un système d'alerte. Des exercices d'urgence sont organisés en interne et pour les populations locales concernées.

4.2.4.7 Biodiversité

Des études ont été menées ces dernières années sur les principaux sites de Vallourec en vue d'évaluer l'impact de l'activité de nos usines sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence.

En 2019, une étude portant sur l'identification et la superficie des « zones vertes » existantes sur nos sites a été réalisée. Il s'agit des espaces verts gérés (jardins, pelouses, etc.) et des zones permettant le libre développement de la biodiversité locale.

Les résultats de cette enquête menée auprès des responsables Environnement de chaque site sont synthétisés dans le graphique ci-dessous (ces données seront régulièrement actualisées) :



En excluant la forêt brésilienne qui représente une part importante des zones de biodiversité (48 %), les « zones vertes » représentent 48 % des surfaces, dont une majorité (42 %) pour le développement de la biodiversité.

Des mesures visant à préserver la biodiversité sont mises en place depuis plusieurs années, principalement au Brésil et en Indonésie :

- les espèces présentes dans ces zones ont été inventoriées et les employés (ainsi que les riverains avoisinant chaque site) sensibilisés ;
- le Groupe s'assure que les différents sites n'impactent pas négativement la biodiversité présente en mettant en place des actions préventives visant à la protéger ;

- certaines activités spécifiques du Groupe ont un lien direct avec la biodiversité, donc Vallourec veille à ce qu'elle soit respectée. On peut citer à cet égard l'entité brésilienne Florestal qui développe des activités forestières pour la production de charbon de bois utilisé comme source d'énergie.

Le groupe Vallourec s'investit de façon durable afin de conserver les zones de biodiversité qui entourent ses installations industrielles.

Au Brésil

Le site de Barreiro, situé dans la ville de Belo Horizonte, anime un centre d'éducation environnementale en périphérie de la ville. Ce centre de 20 hectares inclut trois écosystèmes : la *cerrado* (savane), la végétation de transition et la *mata atlantica* (forêt atlantique). En 2019, ce site a réalisé un aménagement de reconquête environnementale de 2,4 hectares en bordure de l'usine.

Le site de Jeceaba a créé un centre de référence sur la « forêt atlantique » sur une superficie de 660 hectares, avec l'objectif de replanter cette surface d'environ 400 espèces natives de la région. Cet espace comprend la réserve légale ainsi que la « ceinture verte » et la « ceinture forestière. » Un système de surveillance de la faune a été établi. De nombreux spécimens ont pu y être détectés, dont des espèces protégées, ce qui constitue un indicateur de la biodiversité et concourt à la protection des écosystèmes régionaux.

En 2019, pour célébrer la Journée internationale de la biodiversité, l'équipe environnement de Jeceaba avait élaboré un recueil photographique de la faune trouvée dans les zones surveillées, où figuraient différentes espèces aperçues dans la région. Elles ont été présentées aux employés de l'usine pour en dévoiler davantage à propos de la biodiversité locale et présenter les actions de conservation de l'environnement que l'usine de Jeceaba met en œuvre.

La filiale Vallourec Florestal exploite des plantations d'eucalyptus qui servent à produire le charbon de bois nécessaire au fonctionnement du haut-fourneau de Jeceaba. Environ la moitié des surfaces sont préservées à l'état naturel et réparties de façon à créer des couloirs de circulation pour les animaux sauvages. Cette filiale participe régulièrement à des projets d'étude de la faune et de la flore avec les administrations brésiliennes (Institut régional des forêts), les universités (Fédération des Universités du Minas Gerais) ou des ONG internationales.

La filiale Vallourec Mineração est située à une cinquantaine de kilomètres du site de Jeceaba qu'elle approvisionne en minerai de fer. Au fur et à mesure du déplacement de l'exploitation de cette mine à ciel ouvert, les matériaux stériles qui en sont issus sont pressés, séchés puis déposés en remblais. Les terrains sont finalement reboisés avec des espèces locales à raison de 6 hectares par an. Ainsi, 1 600 hectares revégétalisés ont déjà été rendus à la nature. D'autre part, 200 hectares sont affectés à une réserve naturelle du type « forêt atlantique ». Une étude de biodiversité a permis d'y identifier 176 espèces sauvages de mammifères, reptiles, poissons et oiseaux. En particulier, des espèces menacées d'extinction ont pu être observées, tels le « *Leopardus guttulus* » (chat sauvage), le « *Puma concolor* » (puma ou cougar) et le « *Chrysocyon brachyurus* » (loup à crinière). 154 espèces de plantes natives du type « forêt atlantique » ont été inventoriées. Par ailleurs, 45 grottes sont mises sous surveillance, leurs faune (chauve-souris) et flore spécifiques sont en cours d'étude.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Déclaration consolidée de performance extra-financière

En France, à Aulnoye-Aymeries

Pour améliorer la connaissance de la biodiversité sur ce site, une étude d'impact de la zone d'Aulnoye-Aymeries a été lancée en 2017, avec un prestataire spécialisé, dans et autour du site qui regroupe plusieurs usines et est situé au voisinage d'espaces naturels classés, d'un espace appartenant au réseau Natura 2000 et des zonages d'inventaires du patrimoine naturel. L'étude, qui a porté sur les emprises foncières de Vallourec à la périphérie immédiate du site industriel de Vallourec et sur une aire d'étude élargie à un rayon de 10 kilomètres, s'est intéressée aux espèces remarquables et envahissantes.

Cette étude, qui a été finalisée en 2018, a montré que l'on trouve les mêmes éléments constitutifs de la faune et de la flore à l'intérieur du site, dans les espaces en friches, à l'extérieur, à proximité immédiate, et dans les différents écosystèmes que constituent le bassin de la Sambre, les marais et zones inondables la longeant, ainsi que dans les champs et prairies des alentours.

Ces habitats et ces espèces constituent des enjeux de conservation qui sont principalement concentrés hors des emprises de Vallourec. Toutefois, la diversité observée au sein du site reste remarquable pour un site industriel majeur comme Vallourec. En effet, des espèces protégées ont été observées sur les terrains les moins concernés par l'activité humaine, comme la plupart des friches, le crassier de la rue de la centrale ou encore le bassin d'orage.

Ce constat est donc encourageant quant à l'influence mineure des activités du Groupe sur la biodiversité et montre qu'il est aussi possible pour un industriel de participer à la protection et au développement de la faune et de la flore.

En Indonésie

Depuis plusieurs années, PT Citra Tubindo, en association avec le « Batam Botanical Garden » (BBG), plante des arbres notamment fruitiers et entretient la mangrove proche des installations. Ces actions permettent de ralentir l'érosion du trait de côte, de freiner la pénétration d'eau salée vers l'intérieur, de protéger les rivages des tempêtes, de capter du carbone et d'absorber les produits toxiques contenus dans l'eau. Ces actions sont soutenues par les populations locales, les établissements scolaires et les étudiants. Ainsi, en 2018, plus de 300 arbres ont été plantés sur le site et plus de 100 dans le jardin botanique.

En 2019, PT Citra Tubindo en collaboration avec le BBG a entamé la construction d'un espace vert et continue de planter davantage d'arbres. En 2020, les actions de plantation se sont poursuivies avec plus de 1 000 fleurs et 2 000 herbacées.



Annexe

Annexe 1 -Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe, en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il nous appartient d'exprimer, à la demande de l'entité et en dehors du champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe √ dans le chapitre « 4. Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2^{ème} alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

4 Informations sociales, environnementales et sociétales

Annexe

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques ⁽¹⁾, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ⁽²⁾.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽²⁾ et couvrent entre 23% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre octobre 2020 et mars 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations extra-financières

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe √ dans le chapitre « 4. Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 47% et 100% des informations identifiées par le signe √.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √.

Conclusion

A notre avis, les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √ dans le chapitre « 4. Informations sociales, environnementales et sociétales » du rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 25 mars 2021

KPMG S.A.

Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services

Alexandra Saastamoinen
Associée

(1) Diversité ; Corruption ; Respect de l'éthique (hors corruption) ; Egalité de traitement/risque de discrimination ; Qualité des produits et services/relations clients ; Conséquences des réactions mondiales au changement climatique ; Adaptation aux conséquences du changement climatique.

(2) Vallourec S.A.(France) ; Vallourec Soluções Tubulares do Brasil Barreiro, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil Jeceaba, Vallourec Florestal (Brésil) ; Vallourec Deutschland GmbH, VAD Mülheim, VAD Rath Plug Mill, VAD Rath Pilger Mill (Allemagne) ; Vallourec Oil and Gas France Aulnoye (France) ; P.T. Citra Tubindo (Indonésie) ; VSTAR Youngstown, VAM Houston (Miller Road & Hardy Road), VTA Houston (Richey Road) et VTA Houma (États-Unis).

Annexe A -

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Actions mises en œuvre en faveur de la diversité et de la mixité
Mesures prises pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs
Part des effectifs couverts par des accords collectifs
Dispositifs de lutte contre la corruption
Charte Ethique et mesures associées appliquées
Politique de développement des collaborateurs
Dispositifs de lutte contre les discriminations
Mesures prises en faveur de la préservation du climat social
Dispositifs mis en place en faveur du développement de la relation client
Actions et engagements pris en matière d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique
Actions mises en œuvre en faveur de la préservation des espaces et de la biodiversité
Actions mises en œuvre en faveur d'une meilleure utilisation des ressources en eau
Politiques de gestion et de réduction des déchets
Dispositifs de réduction des rejets de polluants dans l'air
Mesures prises en faveur de l'économie circulaire

Annexe B -

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs sociaux	Niveau d'assurance
Effectif au 31.12 et répartition par âge, genre, catégorie et zone géographique	
Taux d'absentéisme	Raisonné
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIR)	
Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TRIR)	
Nombre d'heures de formation	
Taux de gravité des accidents du travail	Modéré
Taux de participation et taux de satisfaction du baromètre social	
Taux de disparités salariales	
Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs environnementaux	Niveau d'assurance
Consommation d'électricité	
Consommation de gaz naturel	
Prélèvements d'eau (par source)	
Volume de déchets dangereux	
Volume de déchets non dangereux	
Pourcentage de déchets valorisés (dont recyclés)	Raisonné
Emissions de CO ₂ des scopes 1 et 2	
Emissions de CO ₂ du scope 3 liées aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies	
Emissions de CO ₂ du scope 3 liées aux achats de matériaux, biens et services	
Emissions de CO ₂ du scope 3 liées à l'utilisation des produits vendus	
Pourcentage de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles	
Rejets d'eau	Modéré
Quantité de métaux rejetée	
Emissions de COV	
Emissions de NOx	
Consommation de matières premières : minerais, pellets et ferrailles, charbon de bois et fonte achetée	
Taux de remplacement des produits CMR	
Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs sociétaux	Niveau d'assurance
Part de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE	Modéré

Annexe 2 -Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel vise à respecter la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », et notamment les articles L. 22-10-36, R. 22-10-29 et R. 225-105 du Code de commerce. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont le rapport figure en page 157 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant aux articles L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce (voir tableau de concordance ci-après). Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

Les indicateurs environnement et sécurité ont été repris dans le système de reporting « CR 360 » depuis fin 2016 qui permet un suivi et une consolidation mensuelle. Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants.

Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure.

- Indicateurs liés aux effectifs et heures.

Les données sont collectées automatiquement par le système *GatheringTools*, puis envoyées à plusieurs outils SIRH, dont Qbik (consolidation et pilotage de données sociales). La Direction des Ressources Humaines collecte ces données en passant par un correspondant sur site.

- Indicateurs liés à la formation.

Les données sont collectées dans le système LMS (*Learning Management System*). Les calculs et la consolidation sont réalisés par la Direction Formation du Groupe : le Département Vallourec University.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION HSE

Les périmètres de consolidation sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Développement Durable de Vallourec et incluent :

1. les sites ayant une activité industrielle. Sont ainsi exclus du périmètre environnement : le Centre de Services Partagés à Valenciennes, les bureaux administratifs et sièges sociaux, ainsi que tous les bureaux de vente. Les centres de recherche sont également exclus, à l'exception du *Vallourec Research Center* France, dont l'activité est plus variée ;

2. concernant la consolidation des indicateurs sécurité, tous les sites sont concernés y compris les sièges sociaux de Boulogne et de Rath, à l'exception des petits bureaux commerciaux (de moins de 20 personnes), ce qui représente 0,6 % de l'effectif du Groupe ;
3. les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient ;
4. les sites justifiant d'une activité industrielle effective au cours de l'exercice. Sont ainsi exclus du périmètre les sites en construction ne justifiant pas d'un minimum de six mois d'activité ;
5. les sites pour lesquels Vallourec détient plus de 50 % des droits de vote. À l'inverse, les sites pour lesquels Vallourec est minoritaire ne sont pas intégrés dans le périmètre (c'est par exemple le cas de l'aciérie HKM en Allemagne).

Le périmètre de consolidation sociale inclut les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable, à l'exception de la société Vallourec Niko Tube Llc (VNTU), créée en 2018. Cette dernière a été intégrée dans le périmètre du rapport environnemental depuis l'année 2019.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Les sociétés et sites intégrés dans le périmètre suivant les règles décrites ci-dessus ne sont pas traités par mise en équivalence, mais considérés au même titre au moment de la consolidation du reporting, à savoir comme étant détenu à 100 % par le Groupe.
2. Principe de prudence : la consolidation est établie sur la base d'appréciations prudentes afin d'éviter le risque de transfert et de réputation.
3. Principe de spécialisation d'un exercice : les exercices sont indépendants les uns des autres.

Consolidation et vérification

Les indicateurs environnementaux sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les Régions et les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu. De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction Générale et de tous les sites.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale, des Régions et de l'ensemble des sites.

CALCULS DE PRODUCTION

Par « tonne traitée », Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine), qu'il s'agisse d'acier, de tubes à chaud ou de tubes parachevés à froid. Les productions de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec.

Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown (États-Unis), et Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) à Barreiro et Jeceaba (Brésil), la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La production de minerai de fer de Vallourec Mineração, la fabrication des « pellets » à Jeceaba, ainsi que la production de charbon de bois de Vallourec Florestal ne sont, en revanche, pas prises en considération dans la production totale de Vallourec.

Par « tonne expédiée » ou « vendue », Vallourec entend les tonnes de tubes et d'accessoires expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur de production est publié dans les résultats du Groupe.

Les données environnementales sont systématiquement exprimées en valeur absolue et en valeur relative, tant dans les graphiques que dans les tableaux de résultats chiffrés.

Les valeurs relatives sont rapportées soit à la production exprimée en tonnes traitées (ce qui permet de comparer les différents sites), soit à la production expédiée exprimée en tonnes de tubes (ce qui contribue à estimer l'empreinte environnementale des tubes expédiés chez les clients).

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. Une sélection d'indicateurs identifiés par le symbole R de vérification plus approfondie, avec une vérification à un niveau d'assurance raisonnable. Pour chaque information présentée, Vallourec a préparé un dossier en vue de démontrer de façon complète et rigoureuse la mise en œuvre de sa politique.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES ET CAS PARTICULIERS

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions atmosphériques de NO _x et SO ₂	Toutes celles consommant du gaz naturel	À défaut de mesures effectuées par le site sur la qualité des gaz émis en sortie de ses installations de combustion, les émissions de NO _x et de SO ₂ sont calculées en multipliant ses consommations de gaz naturel (en kWh) pour les facteurs d'émissions suivants : 0,0001944 pour les NO _x et 1,73913 x 10 ⁻⁶ pour le SO ₂ (provenance des FE : fournisseurs de gaz en France).
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (tuberiers de Saint-Saulve, Déville-Les-Rouen et Aulnoye-Aymeries), Vallourec Deutschland Rath, Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo, VSB Jeceaba	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, HCT et 10 métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Ces données sont basées sur la liste de métaux fixée par le Groupe sachant que les données reportées par les sites concernent uniquement les analyses imposées par la réglementation locale.
Déchets	Toutes usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés. La classification des déchets comme dangereux ou non dangereux est faite en accord avec les réglementations locales.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberiers.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les autres aciéries.
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les annexes 5 et 6 du « <i>Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03</i> » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « <i>Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil</i> », disponible sur : https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (annexe 6). Depuis l'année 2019, nous différencions les tonnages de charbon de bois produits selon les types de fours de carbonisation : les fours conventionnels, les fours équipés de brûleurs en cheminée et l'unité Carboval. Les émissions de méthane sont calculées pour chaque type à partir de facteurs d'émissions pertinents.
Séquestration de Florestal	Vallourec Florestal	La méthode de calcul des quantités de CO ₂ séquestrées par la forêt durant l'année de référence est la suivante. Elle dérive des enseignements tirés de l'étude menée en collaboration avec de nombreuses autorités scientifiques (cf. 4.5.4.1). La séquestration annuelle est estimée au moment où l'arbre est coupé pour être transformé en charbon de bois. La grandeur de référence est donc la production annuelle de charbon de bois. L'étude en référence a permis de mettre en évidence sur la période d'observation de 30 ans considérée la quantité de charbon de bois produite, la quantité de carbone absorbée par le tronc de l'arbre et celle absorbée par les racines et les souches dans le sol. Il a alors été possible de calculer les ratios de carbone séquestré par les racines rapporté au tonnage de charbon de bois produit et finalement consommé dans les hauts-fourneaux et le ratio de carbone absorbée par le tronc de l'arbre rapporté aussi au charbon de bois produit. Ce sont ces ratios qui sont ensuite utilisés dans le calcul des quantités de carbone séquestrées annuellement. Les quantités de carbone émises lors de la carbonisation des troncs et les quantités de méthane émises lors du processus de carbonisation dans les fours ad hoc sont aussi proportionnelles au charbon de bois produit.
Émissions indirectes de CO ₂ e liées aux achats d'électricité (scope 2)	Toutes usines	Les émissions de CO ₂ de chaque site consommant de l'électricité achetée sont calculées à partir de facteurs d'émission fournis par les fournisseurs eux-mêmes soit directement ou calculés par le biais de leurs mix énergétiques. Ces émissions sont dites « Market-based ». Nous calculons également les émissions « Location-based » en utilisant les facteurs d'émissions nationaux ou régionaux (ex. : états des États-Unis) communiqués dans les bases de données publiques (ex. : ADEME).
Émissions indirectes de CO ₂ e liées aux achats externes d'acier (scope 3 amont)	Fournisseurs d'aciers	Les émissions liées à nos achats d'aciers sont calculées en multipliant, pour chaque aciérie, le tonnage acheté par un facteur d'émission (kg CO ₂ par tonne d'acier) qui est donné par le fournisseur lui-même ou à défaut pris dans des bases de données internes intégrant la filière de fabrication (haut fourneau ou four électrique).
Pourcentage de l'acier utilisé fabriqué à partir de ferrailles	Acieries Vallourec de Jeceaba (Brésil) et Youngstown (États-Unis)	Cet indicateur se calcule sur la base des tonnes de ferrailles utilisées dans l'année (achetées et recyclées en interne) divisées par la somme totale des entrants (quantités de fonte achetée ou produite en interne et de ferraille achetée et recyclée en interne).

Problématique	Usines concernées	Description														
Emissions de scope 3 liées aux transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre	Toutes les usines	La méthodologie de calcul a été approfondie en 2020 en fonction des trois phases de transports (approvisionnement des matières premières pour les aciéries, transport des produits semi-finis entre usines et transport des produits finis vers les clients), des modes de transports (camion, train, péniche et cargo) et des distances parcourues entre chaque point de départ et d'arrivée.														
Émissions indirectes de CO ₂ e liées à l'utilisation des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes usines	<p>La méthodologie de calcul a été développée avec le support du Cabinet Carbone 4.</p> <p>Nous partons des montants des chiffres d'affaires annuels de Vallourec (en millions Euros) dans ses six principaux marchés que sont : Pétrole et gaz, Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, Automobile, Construction & autres.</p> <p>Principes des calculs : chaque chiffre d'affaires (CA) est multiplié par une intensité carbone (tonnes CO₂ par million d'euros de CA) spécifique à chacun de ces marchés. Ces intensités ont été calculées à partir de sources reconnues (Ademe, ATEE, IEA, Ecoinvent). Ainsi, pour le marché pétrole, intervient dans le calcul, le baril, son prix et son contenu énergétique.</p> <p>Pour le marché Pétrole et gaz nous avons pris en compte les émissions liées à l'extraction et aux procédés mis en œuvre mais pas celles à l'aval liées au transport et à la combustion des produits. La répartition (%) de CA entre le pétrole et le gaz est un facteur tout comme la répartition (%) entre le charbon, le nucléaire et les « renouvelables » pour le marché Énergie électrique.</p> <p>Intensités carbone utilisées pour chacun des marchés :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Marché</th> <th>Intensité carbone (tonnes CO₂ par million d'euros de CA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pétrole et gaz</td> <td>Pétrole : 440, Gaz : 285</td> </tr> <tr> <td>Pétrochimie</td> <td>1 747</td> </tr> <tr> <td>Énergie électrique</td> <td>Charbon : 18 844, Nucléaire : 133, Renouvelables : 2 444</td> </tr> <tr> <td>Mécanique</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td>Automobile</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Construction & autres</td> <td>1 494</td> </tr> </tbody> </table>	Marché	Intensité carbone (tonnes CO ₂ par million d'euros de CA)	Pétrole et gaz	Pétrole : 440, Gaz : 285	Pétrochimie	1 747	Énergie électrique	Charbon : 18 844, Nucléaire : 133, Renouvelables : 2 444	Mécanique	150	Automobile	35	Construction & autres	1 494
Marché	Intensité carbone (tonnes CO ₂ par million d'euros de CA)															
Pétrole et gaz	Pétrole : 440, Gaz : 285															
Pétrochimie	1 747															
Énergie électrique	Charbon : 18 844, Nucléaire : 133, Renouvelables : 2 444															
Mécanique	150															
Automobile	35															
Construction & autres	1 494															
Émissions indirectes de CO ₂ e liées à la fin de vie des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes usines	Nous calculons ces émissions à partir du tonnage annuel de tubes et accessoires vendus par le Groupe, en le multipliant par un facteur d'émission standard de l'Ademe correspondant à la fin de vie moyenne de « déchets minéraux ».														
Consommation d'eau	Vallourec Mineração	Les consommations d'eau du site correspondent uniquement à la partie utilisée pour le procédé d'extraction et l'arrosage des terrains et non à l'eau d'exhaure directement envoyée à la rivière comme les eaux pluviales.														
Matières premières	Toutes usines	<p>Les indicateurs de matières premières (minerai de fer, « pellets » de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspondent aux quantités utilisées pour la production d'acier.</p> <p>Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « coproduit » et ne sont intégrées ni dans l'indicateur de déchets, ni dans le taux de valorisation.</p>														
Rémunérations	Toutes	<p>L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de Sécurité sociale et des charges de prévoyance.</p> <p>(nombre de départs + nombre d'arrivées sur l'année) / 2 x 100 / (effectif au 31/12 de l'année précédente)</p> <p>Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones.</p> <p>Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, ruptures de période d'essai).</p>														
Turnover	Toutes	<p>Le taux de turnover prend en compte les départs et les arrivées sur l'année considérée et est défini de la façon suivante :</p> <p>(nombre de départs + nombre d'arrivées sur l'année) / 2 x 100 / (effectif au 31/12 de l'année précédente)</p> <p>Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones.</p> <p>Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, ruptures de période d'essai).</p>														
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis et en Allemagne	Toutes	<p>Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180^e jour en accord avec la réglementation OSHA en vigueur.</p> <p>Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt.</p> <p>Cependant, ce mode de comptabilisation des jours d'arrêt s'applique également au niveau de l'entité Vallourec Deutschland GmbH en Allemagne.</p>														

4

Informations sociales, environnementales et sociétales

Annexe

Problématique	Usines concernées	Description
Nombre d'heures de formation	Toutes	La donnée relative au nombre d'heures de formation publiée couvre les formations en classe de plus de deux heures et les e-learning. Le pourcentage de salariés formés est calculé par rapport au nombre de salariés ayant eu accès à la formation au cours de l'exercice et non à l'effectif fin de période. Les formations en salle de moins de deux heures sont de ce fait exclues de la donnée.
Nombre d'heures travaillées	Vallourec Tianda	Les heures travaillées ne comprennent pas les heures des chauffeurs routiers qui livrent les billettes, assurent les transports internes entre les ateliers et chargent les produits à destination du port ou des clients. L'impact estimé représente moins de 0,4 % pour l'ensemble du groupe Vallourec en 2020.

Annexe 3 -Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 22-10-36 et R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

1°	MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE	Profil (p. 2) / 3.2 / 3.6 / 3.8 (p. 38 / 69 / 80)
2°	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES	
a)	En matière environnementale	4.1.1 / 4.1.2 / 4.2 Introduction / 5.1.1 / 5.1.2 (p. 99 / 99 / 103 / 172 / 175)
b)	En matière sociale	4.1.1 / 4.1.2 / 4.2 Introduction / 5.1.2 (p. 99 / 99 / 103 / 175)
c)	En matière de corruption et d'évasion fiscale	4.1.3 / 4.2 Introduction / 5.1.3 (p. 102 / 103 / 176)
d)	En matière de droits de l'homme	4.1.1 / 4.1.2 / 4.2 Introduction / 5.1.2 / 5.1.3 (p. 99 / 99 / 103 / 175 / 176)
3°	DESCRIPTION DES POLITIQUES APPLIQUÉES ET DES RÉSULTATS DE CES POLITIQUES	
a)	En matière environnementale	4.2.4 (p. 126)
b)	En matière sociale	4.2.2 (p. 107)
c)	En matière de corruption et d'évasion fiscale	4.2.1 (p. 105)
d)	En matière de droits de l'homme	4.2.1 / 4.2.2.2 / 4.2.2.3 / 4.2.2.6 (p. 105 / 114 / 116 / 121)
4°	INFORMATIONS SOCIALES	
a)	Emploi	
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	4.2.2.1 (p. 107)
2.	Les embauches et les licenciements	4.2.2.1 (p. 107)
3.	Les rémunérations et leur évolution	4.2.2.4 (p. 118)
b)	Organisation du travail	
4.	L'organisation du temps de travail	4.2.2.1 (p. 107)
5.	L'absentéisme	4.2.2.1 (p. 107)
c)	Santé et sécurité	
6.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	4.2.2.2 (p. 114)
7.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.2.2.2 (p. 114)
d)	Relations sociales	
8.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	4.2.2.3 (p. 116)
9.	Le bilan des accords collectifs	4.2.2.3 (p. 116)
e)	Formation	
10.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	4.2.2.5 (p. 119)
11.	Le nombre total d'heures de formation	4.2.2.5 (p. 119)
f)	Égalité de traitement	
12.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.2.2.6 (p. 121)
13.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.2.2.6 (p. 121)
14.	La politique de lutte contre les discriminations	4.1.3 / 4.2.2.6 (p. 102 / 121)
5°	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
a)	Politique générale en matière environnementale	
15.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.2.4.1 (p. 127)
16.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.2.4.1 et 5.1.2 (p. 127 / 175)
17.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	4.2.4.1 (p. 127) et Note 9 des états financiers (p. 248)

b) Pollution		
18.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.2.4.5 (p. 139)
19.	La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	4.2.4.5 (p. 139)
c) Économie circulaire		
Prévention et gestion des déchets		
20.	• les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	4.2.4.5 (p. 139)
21.	• les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
Utilisation durable des ressources		
22.	• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.2.4.3 (p. 132)
23.	• la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.2.4.3 (p. 132)
24.	• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.2.4.4 (p. 136)
25.	• l'utilisation des sols	4.2.4.5 (p. 139)
d) Changement climatique		
26.	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	4.2.4.6 (p. 145)
27.	Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.2.4.6 (p. 145)
28.	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long termes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	4.2.4.6 (p. 145)
e) Protection de la biodiversité		
29.	Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	4.2.4.7 (p. 155)
6° INFORMATIONS SOCIÉTALES		
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable		
30.	L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	4.2.3.3 / 4.2.3.4 (p. 123 / 124)
31.	L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	4.2.3.3 / 4.2.3.4 (p. 123 / 124)
32.	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci	4.2.3 (p. 122)
33.	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.2.3.4 (p. 124)
b) Sous-traitance et fournisseurs		
34.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.2.3.3 (p. 123)
35.	La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.2.3.3 (p. 123)
c) Loyauté des pratiques		
36.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.2.3.2 (p. 122)
7° INFORMATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
37.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.2.1 / 4.2.3.3 (p. 105 / 123)
8° INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME		
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
38.	• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.1.2 (p. 99)
39.	• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.1.2 (p. 99)
40.	• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.1.2 (p. 99)
41.	• à l'abolition effective du travail des enfants	4.1.2 (p. 99)
9° INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
42.	Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	4.2.4.4 (p. 136)
43.	Les engagements sociétaux en faveur du développement durable	4.2.3.3 / 4.2.3.4 (p. 123 / 124)
44.	Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	4.2.4.3 / 4.2.4.5 (p. 132 / 139)

45.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Voir ci-dessous
46.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	Voir ci-dessous
47.	Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	Voir ci-dessous
48.	Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	Voir ci-dessous
49.	Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leur impact sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	4.2.2.3 (p. 116)
50.	Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	4.1.3 / 4.2.2.6 (p. 102 / 121)

Compte tenu des activités du Groupe, la Société estime non pertinent de communiquer des informations sur ses engagements en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Annexe 4 - Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

Indicateurs sociaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectifs	23 709	20 964	18 325	20 093	18 827	<input checked="" type="checkbox"/> 16 636
Turnover (%)	17	9	13	14	11	11

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sécurité						
LTIR ^(a)	1,24	1,41	1,24	1,00	1,01	0,760
TRIR ^(b)	4,23	3,25	2,61	3,13	2,23	<input checked="" type="checkbox"/> 1,670
Taux de gravité	0,06	0,07	0,06	0,045	0,058	0,052
Formation						
Nombre de salariés ayant suivi une formation	14 579	13 779	13 615	13 990	13 550	10 980
Nombre d'heures de formation	473 009	506 459	282 542	303 588	270 551	135 080

(a) LTIR (lost time injury rate) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

(b) TRIR (total recordable injury rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

Part de femmes dans les effectifs permanents

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Europe	2 %	2 %	31 %	32 %	22 %	23 %	12 %	12 %
Brésil	6 %	6 %	30 %	34 %	25 %	25 %	10 %	11 %
ALENA	1 %	1 %	27 %	28 %	22 %	22 %	10 %	11 %
Asie	12 %	12 %	28 %	29 %	16 %	16 %	16 %	17 %
Moyen-Orient	-	1 %	19 %	22 %	16 %	17 %	9 %	11 %
Afrique	12 %	4 %	11 %	14 %	-	-	10 %	9 %
MONDE	5 %	5 %	29 %	31 %	22 %	23 %	12 %	12 %

Répartition des effectifs entre permanents et non permanents

	Permanent		CDD (et apprentis)		Intérim	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Europe	5 904	5 430	456	350	294	90
Brésil	6 709	6 291	118	185	27	94
Asie	2 399	2 056	495	293	217	203
ALENA	2 423	1 696	0	0	193	9
Moyen-Orient	251	261	14	16	0	0
Afrique	58	58	0	0	30	8

Indicateurs environnementaux*

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production	Tonnes « traitées »	2 826 499	3 068 607	5 245 292	5 523 792	5 295 678	3 518 835
	Tonnes expédiées	1 410 865	1 281 500	2 256 100	2 364 000	2 290 900	1 598 725
Prélèvements d'eau	m³/an	5 630 516	5 672 035	6 483 189	6 889 346	6 412 486	5 711 575
	m³/tonne « traitées »	1,99	1,85	1,24	1,25	1,21	1,62
	m³/tonne expédiée	3,99	4,43	2,87	2,91	2,80	3,57
Rejets d'eau	m³/an	3 616 090	3 179 631	3 202 705	3 220 811	2 920 223	2 583 513
	m³/tonne « traitée »	1,28	1,04	0,61	0,58	0,55	0,73
	m³/tonne expédiée	2,56	2,48	1,42	1,36	1,27	1,62
Déchets							
Déchets non dangereux	Tonnes/an	438 266	430 980	693 674	706 711	642 584	535 657
Déchets dangereux	Tonnes/an	28 549	27 670	26 095	24 777	26 090	15 217
% déchets valorisés	%	94,8	94,38	94	95,5	95,8	97
Total des déchets	Tonnes/an	466 815	458 650	719 769	731 488	668 674	550 874
	kg/tonne « traitée »	165	149	137	132	126	157
	kg/tonne expédiée	331	358	319	309	292	345
Énergie							
Gaz naturel	GWh/an	2 498	2 531	3 526	3 680	3 280	2 384
	kWh/tonne « traitée »	884	825	779	666	619	678
	kWh/tonne expédiée	1 771	1 975	1 563	1 557	1 432	1 491
Électricité	GWh/an	1 205	1 376	1 797	1 881	1 717	1 438
	kWh/tonne « traitée »	426	448	343	341	324	409
	kWh/tonne expédiée	854	1 074	796	796	749	899
CO₂ ^(a)							
Total des émissions directes (scope 1) ^(a)	Tonnes/an	(373 538)	(468 853)	33 332	421 397	151 728	5 952
	kg CO ₂ e/tonne « traitée »	(132)	(153)	6	76	29	2
	kg CO ₂ e/tonne expédiée	(265)	(366)	15	178	66	4

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2020

Synthèse des émissions en tonnes de CO₂ équivalentes

Scope	Métiers	Mine	Forêt	Production de fer et d'acier	Laminage et traitements thermiques des tubes	Finitions & Services	Sous-total (tonnes CO ₂ e)	% sous-sous-total	% sous-total	% total
Scope 1 Émissions CO₂ directes non biogéniques	Combustion du gaz naturel			22 557	325 924	91 822	440 303	57		
	Carburants pour transports internes	29 395	17 454	1 262	3 438	4 458	56 007	7		
	Fabrication de fer et d'acier			270 309			270 309	35		
	Total – Scope 1 non biogénique	29 395	17 454		294 128	329 362	96 280	766 619	100	36
Scope 1 Émissions CO₂ directes biogéniques	Carbonisation du charbon de bois		934 010				934 010	21		
	Séquestration aérienne et souterraine		(2 728 314)				(2 728 314)	62		
	Combustion du charbon de bois			708 079			708 079	16		
	Total – CO₂ Scope 1 biogénique	0	(1 794 304)		708 079	0	0	(1 086 226)	100	50
Scope 1 Émissions CH₄ directes biogéniques	Carbonisation du charbon de bois		325 559				325 559	100	15	
Scope 1 Émissions directes non biogéniques et biogéniques	Total – Scope 1	29 395	(1 451 291)	1 002 207	329 362	96 280	5 952	100	100	0
Scope 2 Émissions indirectes « base fournisseurs »	Électricité achetée	315	21	2 975	78 083	39 791	121 185	100	100	2
Scope 3 ^(a) Autres émissions indirectes	Transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre						223 780	3		
	Traitement des déchets						90 992	1		
	Transport des salariés et voyages						30 487	0		
	Achats de matériaux, biens et services						1 576 605	23		
	Émissions liées au « contenu carbone » des équipements industriels à proportion des amortissements						140 723	2		
	Émissions liées aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies ^(b)						115 202	2		
	Total – Scope 3 amont						2 177 789	100	100	30
Scope 3 ^(a) Autres émissions indirectes aval	Utilisation des produits vendus						4 755 687	99		
	Fin de vie des produits vendus						52 758	1		
	Total – Scope 3 aval						4 808 445	100	100	68
TOTAL GÉNÉRAL		29 710	(1 451 270)	1 005 182	407 445	136 071	7 113 371	100	100	100

(a) Les postes figurant dans cette rubrique sont ceux sur lesquels l'entreprise a une action ou une influence directe et pour lesquels les données sont disponibles. À date, les émissions relevant des processus des clients ne sont ni connues ni prises en compte. Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients. Le calcul de ces émissions a été effectué pour l'année 2019 et 2020 mais aussi, rétroactivement, pour les années 2017 et 2018.

(b) Énergies = électricité, gaz naturel, essence, gasoil, propane, bioéthanol.

5

Risques et gestion des risques

5.1	Facteurs de risque	172	5.3	Politique en matière d'assurances	189
5.1.1	Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe	172	5.3.1	Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation	190
5.1.2	Risques opérationnels	175	5.3.2	Assurances responsabilité civile	190
5.1.3	Risques juridiques et fiscaux	176	5.3.3	Politique Assurance	190
5.1.4	Risques financiers et de marché	178			
5.2	Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	183			
5.2.1	Gestion des risques	183			
5.2.2	Contrôle interne	183			
5.2.3	Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	188			
5.2.4	Rôle des Commissaires aux comptes	189			
5.2.5	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	189			

5.1 Facteurs de risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a évalué l'importance des risques spécifiques auxquels il estime être exposé en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif après prise en compte des plans d'action mis en place. Ces risques sont présentés ci-après et regroupés par catégories en fonction de leur nature. Dans chaque catégorie, les facteurs de risques les plus importants conformément à l'évaluation susmentionnée sont indiqués en premier et signalés par un astérisque.

Les risques décrits ci-dessous sont ceux qui ont été évalués comme risques majeurs pour l'entreprise à la date du présent Document d'enregistrement universel, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir le plus d'impact matériel négatif sur les activités ou les résultats (ou la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs), et/ou la probabilité significative que cela se produise.

5.1.1 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe

Risques liés à la dépendance du Groupe aux clients du secteur pétrolier*

L'activité du Groupe est fortement dépendante des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et gazières, pour l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. En 2020, 62 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le secteur du pétrole et du gaz, hors pétrochimie. D'après les estimations internes du Groupe, la part de la consommation de tubes dans un projet complexe et intégré offshore représente généralement 2 % du coût total du projet, mais cette proportion varie en fonction des complexités et des types de forage. Cette part peut s'élever jusqu'à 8 % du coût total du projet pour les forages onshore non conventionnels aux États-Unis. Le niveau des investissements d'exploration et production a donc un impact direct sur la consommation de tubes et les résultats du Groupe.

Depuis 2015, les dépenses des compagnies pétrolières et gazières ont été significativement affectées par la forte baisse des prix mondiaux du pétrole qui a débuté à la fin de 2014 (d'un pic à 115 dollars US en juin 2014 à un prix moyen de 54 dollars US en 2015 pour le baril de Brent) en raison de la surproduction de pétrole par rapport à la demande, notamment en provenance des États-Unis (pétrole de schiste) et du maintien du niveau de production des pays de l'OPEP. Cette baisse importante des prix mondiaux du pétrole a conduit les compagnies pétrolières et gazières à réduire le nombre de leurs projets d'exploration et production et à intensifier le contrôle de leurs coûts, induisant une réduction importante de leurs dépenses et l'optimisation de leurs stocks, avec un impact significatif sur la demande de tubes et une pression sur les prix.

En 2017, les accords de l'OPEP, visant à limiter la production de pétrole, ont d'abord permis une stabilisation des prix du pétrole puis un redressement continu pour atteindre un cours au plus haut en octobre 2018 (Brent à 86 dollars US). Les dépenses des compagnies pétrolières ont augmenté de 17 % entre 2016 et 2017 et de 9 % entre 2017 et 2018.

Du fait de la multiplicité des implantations géographiques du Groupe, la diversité de ses marchés et gammes de produits, et de son développement, le Groupe est exposé à différentes catégories de risque. Le Groupe opère dans des environnements en mutation rapide, ce qui pourrait déclencher des risques exogènes ayant un impact sur les profils de risques suivis par le Groupe.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, dont le Groupe n'a actuellement pas connaissance ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document d'enregistrement universel, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir. Les facteurs de risque sont évalués par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel et l'évaluation par le Groupe de l'importance des risques peut être modifiée à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes se matérialisent.

À partir de novembre 2018, la hausse combinée de la production, des stocks de brut ainsi que des réserves commerciales, notamment américaines, a entraîné une correction des prix du pétrole (prix du Brent à 54 dollars US au 31 décembre 2018). L'année 2019 a été marquée par une stabilisation des dépenses d'investissements et d'exploration, dans un environnement macro-économique et géopolitique incertain (prix du Brent variant entre 54 et 75 dollars US).

En 2020, la propagation du virus de la Covid-19 et les mesures de restriction associées ont engendré une forte réduction de la demande mondiale de pétrole ; celle-ci a atteint un point bas au deuxième trimestre 2020 (environ - 20 % par rapport au deuxième trimestre 2019). Le prix du pétrole a chuté jusqu'à un point bas de 19,3 dollars US le baril de Brent (avant de terminer l'année 2020 à un niveau de 51,8 dollars US) et les opérateurs pétroliers ont réduit fortement leurs dépenses d'investissement à un niveau historiquement bas de 302 milliards de dollars US (contre 440 milliards de dollars US en 2019). S'agissant du nombre d'appareils de forage en activité, celui-ci a immédiatement été réduit par les opérateurs en Amérique du Nord, atteignant seulement 436 unités en moyenne sur 2020 (en août 2020, on ne comptait plus en moyenne que 250 appareils de forage en activité). Malgré la reprise graduelle constatée depuis septembre 2020, le nombre d'appareils de forage a atteint 351 unités à fin décembre, un niveau historiquement bas. À l'international, le nombre moyen d'appareils de forage s'est élevé à 825 unités en 2020, en baisse de près de 25 % par rapport à 2019.

Ces tendances de marché ont eu un impact important sur les volumes, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe.

Les dépenses d'investissements des compagnies pétrolières et gazières pourraient être sujettes à d'autres facteurs négatifs tels que des changements de lois et réglementations applicables, des changements dans la situation politique ou les conditions climatiques. Ces facteurs pourraient en conséquence avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes*

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant, d'une part, des évolutions économiques telles que décrites ci-dessus dans le secteur du Pétrole et gaz et, d'autre part, des conditions macroéconomiques, qui ont un impact sur les autres secteurs d'activité du Groupe : les secteurs de la Mécanique, de l'Industrie automobile, de la Construction et de la génération d'Énergie électrique qui, avec la production de minerai de fer, ont représenté 32 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2020. Ces secteurs ont des cycles d'activité importants qui suivent le rythme de la conjoncture économique et sont également influencés par d'autres facteurs tels que les perspectives de croissance.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers telle que celle observée en 2020 en raison de la pandémie liée à la Covid-19 aurait un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

À titre d'illustration, le Groupe a considéré dans ses tests de dépréciation annuels liés aux actifs à long-terme, les taux de croissance à l'infini suivants pour le calcul de la valeur terminale : UGT Vallourec Europe 1,4%, UGT Vallourec North America 1,3%, UGT Vallourec do Brasil 3,1%, en cohérence avec la devise dans laquelle le coût moyen pondéré du capital et les flux futurs de trésorerie ont été calculés.

Les tests de sensibilités de l'UGT Vallourec do Brasil ont été faits en considérant comme une variation raisonnablement possible une augmentation ou une diminution de 10% de l'EBITDA sur la durée du plan ou une variation +/- 50bp du WACC. Le résultat cumulé de ces deux variations ne conduirait pas le Groupe à comptabiliser une dépréciation sur l'exercice.

Risques liés à la dépendance à l'égard de clients

En 2020, le Groupe a réalisé 17 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants et 26 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses 10 clients les plus importants (voir supra section 3.2.2.2 « Principaux clients du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel). Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2020. Le Groupe dispose d'une base de clients opérant dans toutes les régions du monde, diluant ainsi l'exposition à un marché géographique particulier.

Toutefois, la plupart des clients ne sont pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats ou d'étaler les commandes correspondantes sur une période plus longue, de ne pas renouveler leurs contrats ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est également exposé à un risque sur l'encours des créances sur ses clients, notamment ceux fragilisés par la crise récente du marché du pétrole liée à la pandémie Covid-19. Par conséquent, le Groupe a mis en place des Comités de crédit spécifiques pour apprécier de façon systématique les risques financiers pris avec ses clients. Il ne peut être exclu, dans un contexte de détérioration de l'environnement économique mondial, auquel n'échappe pas le secteur du Pétrole et gaz, qu'une dégradation de la situation financière de ses clients expose le Groupe au risque de défaut de paiement.

Risques liés à l'atteinte des objectifs de la Société

Pour les besoins de son organisation opérationnelle et de l'allocation de ses ressources, Vallourec s'est fixée un certain nombre d'objectifs pour 2021 et à moyen terme, notamment en termes de génération de flux de trésorerie disponible et de résultat brut d'exploitation (voir section 3.9 « Perspectives » du présent Document d'enregistrement universel).

Les objectifs à moyen terme, fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Vallourec lors de l'annonce du 17 février 2021 dépendent notamment des principales hypothèses exposées à la section 3.9 du présent Document d'enregistrement universel.

Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique et surtout aux dépenses d'investissement des principaux acteurs du secteur du Pétrole et du gaz, duquel le Groupe tire la majorité de son chiffre d'affaires. En outre, compte tenu de l'évolution des secteurs dans lesquels le Groupe intervient, l'évaluation de ses perspectives et la prévision de ses besoins, notamment en matière de capacité et de ressources opérationnelles, de besoins technologiques et de volumes de produits, est difficile. Enfin, elles supposent que la restructuration financière prévue par le Plan de Sauvegarde (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel) interviendrait à la fin du premier semestre 2021.

Toute variation par rapport aux hypothèses présentées dans le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel, notamment l'absence de réalisation de la restructuration financière ou le décalage de sa réalisation, et toute imprévisibilité pourrait impacter la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs et, par conséquent, pourrait avoir un impact négatif sur le cours des actions de la Société sur le marché d'Euronext Paris et sur celui de ses obligations.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe évolue dans un environnement international fortement concurrentiel, dont l'intensité varie selon ses secteurs d'activité :

- dans le secteur du Pétrole et du gaz, les connexions premium – pour tubes OCTG notamment – constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement et de performance. Cependant, la forte concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité exerce une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium. Les compagnies pétrolières, et plus particulièrement les *International Oil Companies* (IOC), tendent à développer une stratégie de qualification de fournisseurs *low cost*, notamment chinois, et ce pour des produits de plus en plus haut de gamme, les acteurs *low cost* ayant progressé techniquement et développé des connexions premium pour les catégories les moins différenciées. Cela a eu également pour effet d'accroître la pression sur les prix de la part des concurrents historiques, ces derniers ayant fortement réduit leurs prix afin de pouvoir remporter les appels d'offres. Cette nouvelle concurrence impacte notamment les Régions EA et MEA. L'intensification du paysage concurrentiel dans un marché du tube sans soudure globalisé pourrait entraîner des pertes de part de marché et altérer les volumes, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe. Par ailleurs, le Groupe est confronté, sur le marché américain, à la pression concurrentielle d'acteurs historiques qui modifient leur modèle commercial et créent de nouvelles capacités de production ;
- dans les autres secteurs d'activité du Groupe :
 - dans le secteur de l'Énergie électrique, les solutions premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. Depuis 2009, le Groupe constate un durcissement de la concurrence dans ce secteur, en particulier sur le marché chinois, lié à la volonté de certains clients de donner la préférence à quelques fabricants locaux montés en gamme, potentiellement au prix d'une réduction de leurs exigences techniques. Par ailleurs, la hausse des droits de douanes imposés par la Chine sur certains produits haut de gamme en provenance de l'Europe a contribué à réduire la compétitivité de nos sites européens et en particulier un site en Allemagne où la décision a été prise de fermer l'usine de Reisholz, dédiée aux centrales conventionnelles au charbon,
 - dans les secteurs de la Pétrochimie, de la Mécanique, de l'Automobile et de la Construction, le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients.

La position concurrentielle du Groupe est susceptible d'être négativement impactée par la procédure de sauvegarde ouverte à l'égard de Vallourec le 4 février 2021 (voir section 3.7.1.3 du présent Document d'enregistrement universel). En effet, la perception de la situation du Groupe liée à l'existence de cette procédure pourrait affecter, notamment, la volonté des clients nouveaux ou existants, de conclure ou poursuivre des contrats et relations d'affaires.

Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes fait l'objet d'évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques développées par des tiers pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient en être affectés et le Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents, ou si ses technologies, produits ou services nouveaux ne rencontraient pas le succès escompté sur le marché. Le Groupe continue d'investir en Recherche et Développement afin de maintenir son leadership technologique et d'anticiper les besoins de ses clients.

Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment du fait de sa stratégie de proximité avec les clients qui y sont situés, lui permettant d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres dans ces pays. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays émergents peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale (par exemple, la nationalisation et l'expropriation d'actifs, l'incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, l'impact de sanctions, etc.) ou financière et un risque de change accru. Des risques portent aussi sur les personnels déployés en mission ou de façon permanente (accidents, terrorisme...). En dépit du plan de vigilance mis en œuvre (voir section 4.1) et de sa couverture d'assurance (voir section 5.3), le Groupe peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre l'intégralité de ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait affecter ses salariés et/ou avoir un impact sur ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Risques liés à l'instabilité politique et macroéconomique

Le Groupe est confronté à une recrudescence des différends géopolitiques impliquant des pays où il poursuit ses activités, tels que le conflit commercial entre les États-Unis et la Chine par exemple, et à une augmentation des mesures de représailles et des réglementations protectionnistes qui en résultent indirectement.

Cette tendance se traduit par une multiplication, en Europe, aux États-Unis, en Chine et au Moyen-Orient dans les pays du Golfe, des procédures de défense commerciale (antidumping, sauvegarde ou autres mécanismes de protection fondés sur une atteinte à la sécurité nationale comme c'est le cas des mesures américaines basées sur la Section 232 du *US Trade Expansion Act*) imposant des droits de douanes ou des quotas dans le secteur de l'acier.

Ces mesures sont susceptibles d'impacter négativement les flux commerciaux du Groupe au niveau mondial et, par conséquent, ses résultats et perspectives.

5.1.2 Risques opérationnels

Risques liés à des défauts de fabrication ou de services*

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité exigeant, qui garantit la qualité de ses produits et services. Toutefois, malgré toute l'attention portée à la qualité de fabrication, certains produits ou services du Groupe pourraient comporter des défauts de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Des défauts sur les produits ou services du Groupe seraient susceptibles d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe ou une baisse de la demande pour ses produits et services, ou de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci. La conséquence à cela pourrait être un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités de la société (Vallourec) et du Groupe. Un accident significatif dû à des défauts sur les produits ou services d'autres acteurs que le Groupe serait susceptible de nuire à l'image de l'ensemble du secteur du Pétrole et du gaz.

Risques liés à l'appartenance du Groupe à une industrie consommatrice de matières premières et d'énergie

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

L'ensemble des laminoirs européens est en majorité approvisionné en matières premières par des aciéries européennes et notamment, pour les aciers ordinaires, par celle d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital. HKM produit des ronds d'acier exclusivement destinés à ses actionnaires, qui sont engagés à hauteur de certains volumes. Les perspectives d'activité du plan stratégique ne permettant pas d'absorber les volumes revenant à Vallourec, une perte de la valeur d'HKM a été constatée dans les comptes de l'exercice 2020 au-delà de ses actifs industriels, soit 81 millions d'euros.

Plus généralement, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe.

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes, ce qui pourrait réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

La consommation d'énergie ou de matière premières pourrait également être impactée par des mesures imposées par les autorités pour faire face au changement climatique et réduire l'empreinte des sociétés sur l'environnement (voir ci-après les risques environnementaux et les risques inhérents au changement climatique).

Risques industriels et environnementaux

De par sa nature, l'activité industrielle du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement, la sécurité et la santé. Les processus de fabrication du Groupe impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies et des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou

dangereux, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès.

De tels événements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les activités de production que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphérique, aquatique et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité.

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique, tels que des permis d'exploitation, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits déchets dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales. Du fait des évolutions de leurs activités industrielles liées à la transformation du groupe et conformément aux dispositions légales, seules quatre usines en France restent soumises au régime de l'autorisation d'exploitation et seul l'établissement de Valinox Nucléaire, à Montbard, est classé « Seveso 3 » avec la mention « seuil bas ».

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats. En application de la réglementation, l'estimation du coût de remise en état des sites français concernés en cas de cessation d'activité a été estimée à 0,9 million d'euros.

Risques inhérents au changement climatique

Le Groupe est exposé aux risques inhérents au changement climatique (y compris, par exemple, des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur ou de froid, la submersion des terrains ou des vents violents). Une étude menée en 2019 dans le cadre de la politique Carbone du Groupe, sur la base du nouveau périmètre de l'entreprise avec l'aide d'un cabinet expert, fait apparaître pour chacun des dix grands bassins industriels du Groupe des risques dont la probabilité d'occurrence et la gravité ont été estimées sur la base du scénario RCP 8.5 du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), plus pessimiste que ceux qui résultent de l'application des accords de Paris. Il en ressort que nos sites sont impactés de manière différenciée selon le risque considéré et leur situation géographique

et que le risque actualisé reste significatif (voir section 4.2.4.6 « Adaptation aux conséquences du changement climatique » du présent Document d'enregistrement universel). Les éventuels plans d'adaptation vont être définis avec les usines.

Des mesures de lutte contre les effets du changement climatique peuvent aussi être imposées par différentes autorités. À titre d'exemple, les autorités brésiliennes ont considéré que le risque de pluies exceptionnelles de période centennale devait être relevé substantiellement s'agissant des digues de protection du barrage destiné à collecter les eaux provenant de l'exploitation de la mine par le Groupe. Les travaux correspondants ont donc été définis en accord avec l'autorité environnementale compétente et mis en œuvre.

La chaîne d'approvisionnement du Groupe est également soumise à ces risques climatiques. La Direction des Achats est en charge d'examiner avec les fournisseurs les plus concernés les mesures à adopter dans le cadre du plan d'évaluation des risques fournisseurs.

Risqués liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que dégradation, incendie, explosion ou virus informatique. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs. Bien que le Groupe suive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, des défaillances pourraient néanmoins se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image de la Société ou du Groupe.

5.1.3 Risques juridiques et fiscaux

Clauses de résiliation anticipée et d'options de vente ou d'achat prévues dans certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel Corporation et Sumitomo Corporation*

Certains accords de coopération industrielle liant le Groupe aux sociétés Nippon Steel Corporation (NSC) et Sumitomo Corporation comportent des clauses de cession.

Sumitomo Corporation bénéficie ainsi, en cas de pertes de Vallourec Star LP dépassant un certain seuil sur un ou plusieurs exercices consécutifs, de la possibilité de demander à son partenaire filiale de Vallourec de racheter sa participation de 19,5 % dans la société Vallourec Star LP aux États-Unis. Compte tenu de la chute d'activité aux États-Unis en 2020 ayant impacté le résultat opérationnel et de la dépréciation des écarts d'acquisition des opérations en Amérique du Nord, Vallourec anticipe que les comptes attestés de Vallourec Star LP au 31 décembre 2020 feront ressortir une perte d'un montant permettant l'exercice par Sumitomo Corporation de son option de vente. En application des clauses du contrat, les parties se réuniront une fois que les comptes attestés de Vallourec Star LP seront disponibles pour conclure dans les 90 jours à compter de cette date sur la poursuite de leur coopération au sein de cette entité. À l'issue de ce délai, si Sumitomo Corporation ne souhaite pas poursuivre sa coopération au sein de Vallourec Star LP, elle disposera d'un délai de 30 jours pour notifier à Vallourec l'exercice de son option de vente, laquelle interviendrait alors sur la base d'une valeur de marché, déterminée à dire d'expert. À la date du présent Document d'enregistrement universel, Sumitomo Corporation n'a pas communiqué ses intentions.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de ses ventes, de sa logistique, de la tenue de sa comptabilité et de son reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Malgré une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information, de ses infrastructures (y compris l'ouverture aux partenaires et prestataires de services), ainsi que de ses clients, une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Le lancement par le Groupe d'une stratégie ambitieuse de digitalisation de ses outils de production et la création de nouveaux services à destination de ses clients peuvent accroître le risque de vol ou de perte d'informations, y compris personnelles.

En dépit d'un certain nombre de mesures proactives déjà déployées, le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Un nombre croissant de sociétés ont en effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion dans leurs systèmes informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, elles sont souvent complexes et non répertoriées, et il est parfois impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Malgré toutes les précautions prises et les multiples moyens de défense dont il dispose, le Groupe pourrait donc potentiellement ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage et d'éviter tout impact. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe, liée à de telles intrusions ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

De même, s'agissant de VAM USA LLC, en cas de pertes de VAM USA LLC dépassant un certain seuil sur un ou plusieurs exercices consécutifs, chaque partie (NSC et Sumitomo Corporation d'une part et Vallourec d'autre part) bénéficie de la possibilité de proposer aux autres de leur céder sa participation ou de racheter la leur au prix déterminé par la partie qui prend l'initiative de la mise en œuvre de cette option (« buy or sell offer »). Compte tenu de la chute d'activité aux États-Unis en 2020 ayant impacté le résultat opérationnel et de la dépréciation des écarts d'acquisition des opérations en Amérique du Nord, Vallourec anticipe que les comptes attestés de VAM USA LLC au 31 décembre 2020 feront ressortir une perte d'un montant permettant l'exercice par Sumitomo Corporation (qui détient 15 % de VAM USA LLC) et NSC (qui détient 34 % VAM USA LLC) de cette option ensemble. En application des clauses du contrat, les parties se réuniront sur les comptes attestés de VAM USA LLC pour conclure dans les 90 jours à compter de cette date sur la poursuite de leur coopération au sein de cette entité. À l'issue de ce délai, et si une partie ne souhaite pas poursuivre sa coopération au sein de VAM USA LLC, elle disposera d'un délai de 60 jours pour notifier aux autres l'exercice de l'option. À la date du présent Document d'enregistrement universel, Sumitomo Corporation et NSC n'ont pas communiqué leurs intentions.

Par ailleurs, certains accords de coopération industrielle liant le Groupe aux sociétés NSC et Sumitomo Corporation comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie, sous certaines conditions, d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette

dernière (ou de l'entité la contrôlant). Dans ces accords, le contrôle s'entend de la détention (de concert ou non selon les cas) de plus de 50 % des actions ou des droits de vote (selon les cas) composant le capital de l'entité considérée. Sur la base des informations fournies à la Société concernant les détentions des créanciers dans les RCF et les Obligations, les clauses de changement de contrôle ne sont pas déclenchées par la mise en œuvre du Plan de sauvegarde.

NSC et/ou Sumitomo Corporation bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit d'acquiescer les actions détenues par le Groupe dans le capital de la société VAM USA LLC, à un prix déterminé à dire d'expert à défaut d'accord entre les parties. Sumitomo Corporation bénéficie également en cas de changement de contrôle Vallourec Tubes ou de Vallourec de la faculté de résilier l'accord de coopération au sein de Vallourec Star LP et de la liquider.

En outre, NSC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil and Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSC le 1^{er} avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSC. Si NSC exerce ce droit de résiliation, NSC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant six années à compter de la date de cette résiliation.

Risques liés à l'éthique des affaires et à la corruption

Vallourec est active dans le secteur du Pétrole et du gaz, secteur considéré par l'ONG *Transparency International* comme très exposé aux risques de corruption, a recours à des agents commerciaux pour commercialiser ses produits et services et opère dans des pays où le risque de corruption peut être perçu comme important (classement de l'ONG *Transparency International*).

Vallourec est implantée dans plus de 20 pays ayant pour la plupart des législations anticorruption et en matière de concurrence dont une violation, même isolée, peut induire des sanctions pénales, civiles et administratives, dont de lourdes sanctions pécuniaires, ainsi qu'une atteinte à la réputation et à l'image de Vallourec.

Le risque de corruption est appréhendé dans la cartographie des risques du Groupe.

Vallourec a mis en place, dans le cadre de son programme mondial de conformité, un certain nombre de procédures internes relatives notamment au recours à des agents commerciaux, aux cadeaux et invitations et au sponsoring commercial basées sur les principes et les valeurs fondamentales de la Charte éthique du Groupe et du Code de conduite anticorruption. Vallourec a également déployé une ligne d'alerte professionnelle accessible à l'ensemble des collaborateurs et aux tiers. Les formations se sont poursuivies en 2020 et la communication interne a été renforcée. La certification de ce dispositif de prévention par ETHIC Intelligence a été obtenue en 2018 pour une durée de trois ans.

Néanmoins, il ne peut pas être exclu que le Groupe pourrait être impacté par des violations des législations qui pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur sa situation financière ou son image.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement :

- des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ;
- de l'appropriation par des concurrents de ses technologies ; et
- de l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses marques.

Le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle et d'une Direction Juridique composées de personnes qualifiées et expérimentées chargées de (i) prendre les mesures nécessaires pour protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe quant à l'importance d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels. Toutefois, les lois et règlements, ainsi que le système judiciaire de certains pays dans lesquels le Groupe est présent, n'offrent pas nécessairement à ce jour une protection des droits de propriété intellectuelle et/ou des moyens de lutte contre la contrefaçon aussi étendus et efficaces que ceux existant dans d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

Risques liés à la contrefaçon

Le Groupe – à l'instar d'autres fabricants de produits tubulaires et accessoires – est confronté à l'existence sur le marché de produits contrefaisants, utilisant les marques de Vallourec et de ses filiales et proposés à la vente, parfois accompagnés de faux certificats. Cette situation vise à créer la confusion dans l'esprit des clients quant à l'origine des produits et à tirer ainsi profit des investissements et de la notoriété du Groupe. Les risques sont alors multiples : outre le risque lié à la perte de clientèle attirée par des produits moins chers, il y a un risque non négligeable d'accidents si les produits contrefaisants présentent des problèmes de qualité et de non-respect des normes applicables. Ces risques ont un impact potentiel sur l'image du Groupe, et incidemment, sur ses rentrées financières.

Le Groupe a créé en 2015 un Comité Contrefaçon et multiplie ses campagnes de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et des acteurs du marché concernés.

Si, malgré toutes les mesures entreprises, le Groupe ne parvenait pas à protéger, maintenir et défendre avec succès son patrimoine intellectuel, le Groupe risquerait de perdre une partie de son avance technologique, de sa clientèle et de ses sources de revenus ; ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats et son image.

Par ailleurs, le risque que des concurrents accèdent à certains secrets de fabrication du Groupe ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables ne peut être totalement exclu. Les procédures mises en place par la Direction Sécurité et par la Direction Informatique, ainsi que la signature d'engagements de confidentialité, peuvent limiter ce risque sans pour autant complètement l'écartier. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient alors en être affectés.

Risques fiscaux et risques en matière d'évasion fiscale

Les entités du Groupe mènent des activités commerciales, industrielles et/ou financières réelles dans différents États et y disposent à cet effet des personnels, équipements et actifs nécessaires. Les contrats conclus par les entités du Groupe – entre elles ou avec des tiers – formalisent ces activités. En tant que groupe international exerçant ses activités dans de nombreux États, Vallourec veille à structurer ses activités commerciales, industrielles et financières et ses contrats conformément aux différentes exigences légales et réglementaires auxquelles il est soumis et à ses objectifs commerciaux, industriels et financiers. Par cette organisation, ainsi que par le suivi régulier de l'évolution de ces exigences légales et réglementaires, le Groupe a notamment pour objectif de limiter ses éventuels risques fiscaux (en ce compris les éventuels risques en matière d'évasion fiscale).

Dans la mesure où les lois et règlements des différents pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué à ses activités, à ses transactions ou réorganisations intragroupes (passées ou futures) est ou pourrait parfois être fondé sur des interprétations des lois et réglementations fiscales françaises ou étrangères. Le Groupe ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes dans les juridictions concernées. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou des entités du Groupe sont situés ou opèrent peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités. En outre, les lois et réglementations fiscales peuvent changer ou être modifiées dans l'interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations fiscales concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne).

Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a fait l'objet et peut à l'avenir faire l'objet de redressements et de contentieux fiscaux dans certains pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent. Lorsque le Groupe considère qu'une perte relative aux contentieux fiscaux est probable, une provision dont le montant est évalué en fonction de la

meilleure estimation des dépenses prévisibles est constituée. L'issue des procédures fiscales en cours pourrait toutefois différer des prises de position ou des prévisions du Groupe et du montant le cas échéant provisionné dans les comptes consolidés. Le Groupe ne peut garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les montants à décaisser effectivement à l'issue de ces procédures.

Les résultats futurs du Groupe, les règles fiscales françaises et étrangères et les contrôles ou contentieux fiscaux pourraient limiter la capacité du Groupe à utiliser ses déficits fiscaux et ainsi avoir un impact sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux importants (dont les enjeux comptables sont décrits dans la Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 du Groupe figurant à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel).

La faculté d'utiliser effectivement ces pertes dépendra d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels figurent (i) la faculté de dégager des bénéfices fiscaux et le degré d'adéquation entre le niveau de réalisation de ces bénéfices et celui des pertes, (ii) les limitations applicables aux déficits fiscaux éventuellement imposées par les lois et réglementations françaises et étrangères, (iii) les conséquences de contrôles ou contentieux fiscaux présents ou futurs et (iv) d'éventuels changements des lois et réglementations applicables.

L'impact de ces facteurs pourrait augmenter la pression fiscale à laquelle le Groupe est soumis et ainsi avoir un effet défavorable sur le taux effectif d'imposition, la situation financière et les résultats du Groupe.

5.1.4 Risques financiers et de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) au risque de liquidité et (ii) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Note 7 des états financiers consolidés, figurant dans la section 6.1.7 du présent Document d'enregistrement universel.

Risques de liquidité*

Au 31 décembre 2020, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 1 852 984 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants, s'élevant à 1 750 527 milliers d'euros, sont détaillées ci-après :

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

(en milliers d'euros)	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2019	1 723	781 368	399 722	502 211	62 037	1 747 061
Dettes financières non courantes	786 709	399 755	501 690	2 344	60 029	1 750 527
AU 31/12/2020	786 709	399 755	501 690	2 344	60 029	1 750 527

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe sur Vallourec et, dans une moindre mesure, sur des filiales au Brésil. Les lignes de crédit de Vallourec (1 724 millions d'euros) ne bénéficient pas de sûreté ni de garantie.

Les financements de marché sont exclusivement mis en place par Vallourec et ne bénéficient pas de sûreté ni de garantie.

FINANCEMENTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 1 724 millions d'euros, dont 12 millions d'euros non utilisées, et de la trésorerie à hauteur de 1 390 millions d'euros. Ainsi, le Groupe disposait de liquidité à hauteur de 1 402 millions d'euros.

Comme mentionné en Note 7.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020 du Groupe figurant à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel, 1 724 millions d'euros de lignes de crédit viennent à échéance en février 2021.

En février 2014, Vallourec a mis en place une ligne de crédit confirmée d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. En plus de la première extension d'un an obtenue pour un montant de 1,078 milliard d'euros, la seconde extension a été accordée en juillet 2016 pour un montant de 989 millions d'euros, puis portée à 1 034 millions d'euros en juillet 2017. La nouvelle échéance est à février 2021. Cette ligne de crédit est disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Au 31 décembre 2020, cette ligne est tirée à hauteur de 1 029 millions d'euros.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale confirmée de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune qui ont été accordées en juillet 2016. Au 31 décembre 2020, cette ligne est tirée à hauteur de 89 millions d'euros.

En septembre 2015, Vallourec a mis en place une ligne de crédit confirmée d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019. Une première extension d'un an (jusqu'à juillet 2020) a été accordée en juillet 2016 pour la totalité du montant. Une seconde extension a été accordée en février 2019 prorogeant ce financement de juillet 2020 à février 2021 à hauteur de 300 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, cette ligne est tirée à hauteur de 297 millions d'euros.

En mai 2016, Vallourec a mis en place une ligne de crédit confirmée d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020. Une extension d'une année supplémentaire a été accordée en février 2019 permettant de proroger ce financement de février 2020 à février 2021 à hauteur de 300 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, cette ligne est tirée à hauteur de 297 millions d'euros.

L'ensemble de ces contrats de financements bancaires prévoit le respect par le Groupe Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés (« covenant ») inférieur ou égal à 100 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio de covenant bancaire est le rapport entre l'endettement net consolidé du Groupe (y inclus la dette de location-financement et le prêt d'actionnaire au Brésil) sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des réserves de conversion (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Au 31 décembre 2020, le ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») tel que défini dans les contrats bancaires s'élève à 180 %. Il convient de noter néanmoins que postérieurement à la clôture, compte tenu de l'entrée dans une procédure de sauvegarde le 4 février 2021, en pratique, le bris de ce covenant ne contraindra pas la société à rembourser ses créanciers en février 2021. La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde est prévue pour permettre à la Société de parvenir à une structure financière rééquilibrée lui permettant de faire face à ses obligations de remboursement ou de refinancer sa dette à sa maturité. Cependant, en cas de dégradation très significative non anticipée du niveau de dépenses d'investissement, d'exploration et/ou de production de ses clients du secteur du Pétrole et du gaz, duquel le Groupe tire la majeure partie de son chiffre d'affaires, les marges de manœuvre résultant de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde pourraient s'avérer insuffisantes et conduire la Société à rechercher des sources de financement supplémentaires.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette. La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde rendrait ces clauses caduques, puisque le Plan de Sauvegarde a notamment pour objet de restructurer les créances au titre de ces contrats de financements bancaires; les termes et conditions de ces contrats de financements seraient donc caducs et remplacés par ceux des nouveaux instruments de dettes, et notamment le Nouveau RCF (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel).

FINANCEMENTS DE MARCHÉ

En complément de ces financements bancaires, le Groupe a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour

satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est d'un milliard d'euros. Au 31 décembre 2020, Vallourec n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie est noté C par l'agence de notation Standard & Poor's.

Vallourec a également émis en août 2012 un placement privé obligataire à long terme pour un montant de 55 millions d'euros à 15 ans, avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014 un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Vallourec a émis le 27 septembre 2017 un emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 250 millions d'euros à échéance octobre 2022, avec un coupon fixe annuel de 4,125 %, une prime de conversion de 37,5 % et un prix d'exercice initial de 6,89 euros porté à 275,60 euros à la suite du regroupement des actions Vallourec par 40 intervenue le 25 mai 2020.

Vallourec a émis le 11 octobre 2017 un emprunt obligataire pour un montant de 400 millions d'euros, abondé le 23 octobre 2017 pour un montant de 150 millions d'euros (soit 550 millions d'euros au total) à échéance octobre 2022, avec un coupon fixe annuel de 6,625 %. Cet emprunt est remboursable par anticipation aux conditions contractuelles à partir du 15 octobre 2020.

Vallourec a émis le 12 avril 2018 un emprunt obligataire pour un montant de 400 millions d'euros à échéance octobre 2023, avec un coupon annuel de 6,375 %. Cet emprunt est remboursable par anticipation aux conditions contractuelles à partir du 15 octobre 2020.

Au 31 décembre 2020, la valeur de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe est respectivement de 64,3 millions d'euros, 531,8 millions d'euros, 557,7 millions d'euros et 410,5 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ils comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

Au 31 décembre 2020, les échéances contractuelles des dettes obligataires de la société ne sont donc pas modifiées et la société n'a pas connaissance de clause d'exigibilité pouvant être activées par les créanciers à cette date. La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde rendrait ces clauses caduques, puisque le Plan de Sauvegarde a notamment pour objet de restructurer les créances au titre de ces emprunts obligataires; les termes et conditions de ces emprunts obligataires seraient donc caducs et remplacés par ceux des nouveaux instruments de dettes, et notamment les Nouvelles Obligations (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel).

RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

Après avoir obtenu les autorisations nécessaires de ses créanciers bancaires et obligataires pour ce faire, la Société a demandé et obtenu en septembre 2020, la nomination d'un mandataire ad hoc en vue de l'assister dans ses négociations avec ses principaux créanciers afin de parvenir à une structure financière rééquilibrée en réduisant son endettement et sécuriser les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil.

La Société a ainsi annoncé le 3 février 2021 avoir conclu un Accord de Principe avec ses principaux créanciers avec notamment pour objectif la réduction à hauteur de 1 800 millions d'euros de l'endettement de Vallourec (voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel).

Dans ce contexte, le Tribunal de commerce de Nanterre a ouvert le 4 février 2021 une procédure de sauvegarde à l'égard de Vallourec. L'ouverture de cette procédure a notamment pour objectif de permettre la restructuration financière de la Société prévue par l'Accord de Principe dans le cadre d'un plan de sauvegarde. Cette procédure a en outre suspendu les obligations de paiement de la Société au titre de ses dettes antérieures au 4 février 2021, et notamment des financements bancaires venant à échéance en février 2021.

Sous réserve de la satisfaction des conditions pour la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde (voir ci-après le paragraphe « Risque liés à la mise en œuvre du projet de restructuration financière » du présent Document d'enregistrement universel), la réalisation des opérations de restructuration réduira significativement le risque de liquidité du Groupe. Cependant, en cas de dégradation très significative non anticipée du niveau de dépenses d'investissement, d'exploration et/ou de production de ses clients du secteur du Pétrole et du gaz, duquel le Groupe tire la majeure partie de son chiffre d'affaires, les marges de manœuvre résultant de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde pourraient s'avérer insuffisantes et conduire la Société à rechercher des sources de financement supplémentaires.

Risques liés à la mise en œuvre du projet de restructuration financière*

Le projet de restructuration financière prévu par le Plan de Sauvegarde repose essentiellement sur :

- un désendettement majeur de 1 800 millions d'euros grâce à :
 - une augmentation de capital avec DPS ouverte aux actionnaires de la Société pour un montant de 300 millions d'euros au prix de souscription de 5,66 € par action nouvelle et garantie intégralement par les créanciers au titres des Obligations et des RCF autres que BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le cas échéant CIC (les « **Banques Commerciales** »), par voie de compensation à due concurrence avec une partie de leurs créances ; le produit en espèces de cette augmentation de capital sera affecté au remboursement partiel de leurs créances,
 - une augmentation de capital réservée d'un montant de 1 331 millions d'euros souscrite par les créanciers au titre des Obligations et des RCF autres que les Banques Commerciales par voie de compensation à due concurrence avec une partie de leurs créances, au prix de souscription de 8,09 € par action nouvelle,
 - un abandon de créances par les Banques Commerciales à hauteur de 169 millions d'euros, associé à un instrument de retour à meilleure fortune sous la forme de BSA ;
- un refinancement de la dette résiduelle et l'obtention de nouvelles lignes de financement opérationnel sur un horizon de cinq ans grâce à :
 - la mise en place par les Banques Commerciales d'un crédit renouvelable de 462 millions d'euros,
 - la mise en place par les Banques Commerciales d'un emprunt garanti par l'État de 262 millions d'euros,
 - la mise en place d'un nouvel emprunt obligataire de 1 023 millions d'euros par les créanciers au titre des Obligations et des RCF autres que les Banques Commerciales souscrit par voie de compensation avec le solde de leurs créances,
 - l'octroi de lignes de caution de 178 millions d'euros sur une période de cinq ans.

Le Plan de Sauvegarde a été approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'Assemblée Générale unique des obligataires de la Société le 29 mars 2021.

La mise en œuvre de cette restructuration financière prévue dans le Plan de Sauvegarde demeure notamment soumise aux conditions suivantes :

- l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société des résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la restructuration financière (les résolutions correspondantes étant interdépendantes) ;
- l'obtention des autorisations réglementaires requises au titre du contrôle des concentrations et du contrôle des investissements étrangers ;
- l'arrêté par le Tribunal de commerce de Nanterre du Plan de Sauvegarde tel qu'approuvé par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'Assemblée Générale unique des obligataires de la Société le 29 mars 2021 ;
- l'obtention des visas de l'AMF sur les prospectus liés à l'augmentation de capital réservée et à l'émission de BSA, d'une part, et à l'augmentation de capital avec DPS, d'autre part, prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la restructuration financière.

Les principaux risques associés à la mise en œuvre du projet de restructuration financière sont :

- la non-réalisation d'une ou plusieurs des conditions précitées empêchera la mise en œuvre de la restructuration financière telle qu'actuellement prévue par le Plan de Sauvegarde et les créanciers ayant adhéré à ou signé cet l'Accord de *Lock-up* seront déliés de leurs engagements. La Société devrait alors entamer de nouvelles discussions avec les différentes parties prenantes pour trouver une solution à ses difficultés financières, sans certitude que ces négociations puissent aboutir. En l'absence de telles solutions alternatives, la Société ne disposerait pas du fond de roulement net consolidé nécessaire pour couvrir (i) ses besoins opérationnels pour les 12 prochains mois, jusqu'à fin mars 2022 et (ii) le remboursement des lignes de crédit renouvelables arrivées à échéance à compter du 9 février 2021 ainsi que le paiement des intérêts au titre des RCF et des Obligations jusqu'au 31 mars 2022 et la continuité d'exploitation serait compromise. En conséquence, la procédure de sauvegarde pourrait être convertie en procédure de redressement judiciaire ou le cas échéant en procédure de liquidation judiciaire, lesquelles pourraient conduire à la cession de tout ou partie des actifs de la Société. Si de telles procédures étaient mises en œuvre, elles pourraient placer (i) les actionnaires dans la situation de perdre la totalité de leur investissement dans le Groupe, et (ii) les créanciers dans la situation de perspectives moindres de recouvrement de leurs créances ;
- compte tenu du nombre très important d'actions et BSA émis dans le cadre des émissions prévues par le Plan de Sauvegarde, ces émissions seraient fortement dilutives pour les actionnaires et des ventes d'un nombre significatif d'actions ou de BSA de la Société pourraient intervenir rapidement à compter de la date de réalisation des augmentations de capital ; or de telles ventes pourraient être anticipées par le marché, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action et/ou le prix de marché des BSA ;
- la restructuration financière en cours, ainsi que la procédure de sauvegarde ouverte à l'égard de Vallourec pourraient avoir un effet négatif sur les relations de la Société avec ses principaux fournisseurs, salariés et clients. En particulier, elles pourraient affecter les relations ainsi que la capacité du Groupe à négocier dans des conditions favorables avec ses créanciers, clients, fournisseurs, salariés ou autres contreparties, ou affecter la capacité des sociétés du Groupe à maintenir des conditions

normales de crédit avec ses fournisseurs. De plus, la perception de la viabilité du Groupe liée à la restructuration financière et/ou à l'existence de cette procédure pourrait affecter, notamment, la volonté de clients nouveaux ou existants à conclure ou poursuivre des contrats et relations d'affaires. Enfin la capacité du Groupe à répondre aux appels d'offre de certains de ses clients pourrait être affectée par la difficulté accrue d'obtenir de ses partenaires bancaires la mise en place de garanties de marché lorsqu'elles sont exigées ;

Risques de marché

RISQUES DE CHANGE

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ses comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir

- postérieurement à l'approbation du Plan de Sauvegarde par le Tribunal de commerce de Nanterre, les opérations suivantes pourraient être sujettes à l'autorisation préalable du Tribunal compétent : (i) les opérations de cession d'actifs de la Société et (ii) les opérations de cession d'actifs significatifs du groupe de la Société de nature à modifier le Plan de Sauvegarde. Par conséquent, les effets de la procédure de sauvegarde en cours en particulier sur les activités opérationnelles de la Société et de son Groupe ne peuvent pas être réellement anticipés ni quantifiés de manière certaine.

un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2020, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 39 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 1 111,5 millions d'euros au 31 décembre 2020) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Réserve de conversion – part du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2020
USD	277 548	196 633
GBP	(12 294)	(14 821)
BRL	(902 066)	(1 270 157)
CNY	16 710	11 780
Autres	(16 639)	(34 947)
TOTAL	(636 741)	(1 111 512)

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du Groupe (environ 41 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2020) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – risque de change

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2020
Contrats de change à terme : ventes à terme	1 118 676	587 207
Contrats de change à terme : achats à terme	37 729	32 789
Options de change sur vente	-	-
Options de change sur achat	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	1 156 405	619 996

Échéances des contrats au 31/12/2020

Contrats sur transactions commerciales

(en milliers d'euros)	Total	1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	587 207	564 971	22 236	-
Contrats de change : achats à terme	32 789	32 789	-	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	619 996	597 760	22 236	-

Les ventes à terme (587 millions d'euros sur les 620 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,16 et USD/BRL de 5,39. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2020 comme en 2019, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place, depuis 2011, des ventes à terme pour 60,0 millions de dollars US (48,9 millions d'euros) et pour 15,9 millions de livres sterling (17,6 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir les prêts et comptes courants en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2021 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en devises étrangères. L'absence de couverture de ces contrats est susceptible d'avoir un effet défavorable et significatif sur les résultats et la condition financière du Groupe. Suite à l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de Vallourec le 4 février 2021 (voir section 3.7.1.3 du présent Document d'enregistrement universel) la politique globale de couverture de change s'est poursuivie avec cependant un nombre de contreparties bancaires moindre et des conditions économiques moins favorables.

5.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

5.2.1 Gestion des risques

La gestion des risques et le contrôle interne sont déployés dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social et qu'elle contrôle. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et cohérents avec la législation en vigueur localement.

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement améliorer le dispositif de contrôle interne et définir le plan d'audit interne.

5.2.1.1 Objectifs et principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ; et
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Vallourec adopte une démarche transversale détaillée dans la « Politique de Gestion des Risques du Groupe ». La Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques apporte un support méthodologique pour la promotion et la mise en œuvre de cette politique. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle.

Les risques sont gérés par les Régions, les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

Les Comités des Risques constitués au niveau de chaque entité majeure, de chaque Région et du Directoire évaluent les risques et décident des contrôles et plans d'action destinés à réduire l'impact et/ou les probabilités d'occurrence de ces risques.

5.2.2 Contrôle interne

5.2.2.1 Objectifs et principes généraux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec et vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes (en particulier ceux concourant à l'atteinte des objectifs et à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations comptables et financières.

5.2.1.2 Dispositif de gestion des risques

L'identification des risques consiste à recenser auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. En collaboration avec l'entité en question, le responsable de la Gestion des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à s'accorder sur une liste de risques et à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou des conséquences des risques, du niveau de contrôle mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux pratiques de référence en la matière.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des entités majeures, des Régions et du Comité Exécutif du Groupe. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est analysée par les Régions et le Directoire lors de Comités annuels auxquels le responsable de la gestion des risques participe pour alimenter les réflexions et garantir la cohérence des actions au niveau du Groupe. Chaque Comité réunit le Directeur de l'entité concernée et ses principaux adjoints. Des Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques peuvent également être conviés, en particulier les Directions Technologie et Industrie, et Développement et Innovation, et les directions des Ressources Humaines, Achat, Systèmes d'Information et Développement durable. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation du diagnostic, suivi des plans d'action de chaque risque prioritaire ;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles.

Un travail collaboratif est mené avec nos assureurs pour compléter ce travail d'identification et d'atténuation des risques industriels opérationnels et déployer des plans de continuité d'activité.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe et de sa stratégie.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Elles constituent le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la conformité aux lois et règlements, la délégation d'autorité, la ségrégation des missions et des tâches, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la procédure de relations avec les médias, ainsi que la communication financière.

L'ÉTHIQUE ET LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

L'organisation et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité aux lois et règlements sont plus amplement décrites à la section 4.2.1 « Éthique et Conformité » du présent Document d'enregistrement universel.

LA DÉLÉGATION D'AUTORITÉ

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, avec la stratégie arrêtée et avec l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette procédure est adaptée aussi souvent que de besoin. Elle est reprise et déclinée dans chaque Région sur les domaines pour lesquels des sous-délégations sont autorisées par le Groupe. La stricte application de ces délégations d'autorité est systématiquement vérifiée lors des audits internes des entités du Groupe.

LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

LA PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres. Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

La Directrice Juridique du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié. Il met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF les listes d'initiés requises par la réglementation en vigueur.

LA PROCÉDURE DE RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux, qui visent à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée, et qu'elle se fasse notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

De la même manière, toute activité sur les réseaux sociaux doit se faire dans le respect des bonnes pratiques formalisées par la Direction de la Communication et indiquées sur le site intranet de Vallourec.

LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'AMF.

5.2.2.2 Dispositif de contrôle interne

Le Directoire fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre par les dirigeants de chaque entité du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur les Régions et les directions fonctionnelles qui établissent les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Par ailleurs, les auditeurs internes peuvent s'appuyer lors de leurs interventions sur les réponses aux questionnaires d'auto-évaluation du niveau de contrôle interne apportées annuellement par chaque entité du Groupe et approuvées par chaque responsable de filiale.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE TRAITANT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Reporting financier et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

Information financière externe

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre de chaque année, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent généralement aucune diligence sur les informations trimestrielles.

Trésorerie et financement

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions de trésorerie élaborées chaque semaine par les principales sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie euro, livre sterling, yuan chinois et dollar US des principales sociétés européennes et du Moyen-Orient sur Vallourec Tubes ;
- d'une centralisation de la trésorerie en yuan chinois des principales sociétés chinoises au niveau de Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. ;

- d'une centralisation de la trésorerie en dollar US des sociétés américaines au niveau de Vallourec Holding, Inc. et Vallourec Tubes ; et
- d'un reporting mensuel sur la gestion de la trésorerie en réal brésilien des sociétés brésiliennes.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation des opérations de couverture de change en dollar US, livre sterling, yuan chinois, dinar koweïtien et dollar canadien a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué au Directoire.

Procédures et instructions de reporting financier et comptable

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thèmes et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le « Manuel de Gestion ») synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

AUTRES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE CLÉS

Investissements industriels

Le Directoire examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements, Projets et Ingénierie. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés.

Selon la procédure *Management of CAPEX projects*, les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à un million d'euros suivent un processus particulier de qualification et d'autorisation à travers trois étapes de *front-end loading*.

Le Comité de Qualification regroupe les experts du Groupe, examine à chacune des trois étapes les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) et se réunit une fois par mois sous l'égide de la Direction des Investissements, Projets et Ingénierie. Le Comité d'Autorisation réunit soit le Directeur des Investissements, Projets et Ingénierie et le Directeur du Contrôle de Gestion pour les projets supérieurs

à un million d'euros, soit les membres du Directoire pour les projets d'un montant supérieur à cinq millions d'euros. Au cours de ces Comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

La Direction des Investissements, Projets et Ingénierie intervient en tant que membre des Comités de pilotage des grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre des « bonnes pratiques » de gouvernance et de gestion. L'objectif est de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de qualité et de délais. Elle audite également certains projets en exécution, afin d'assurer la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de gestion de projet.

La Direction des Investissements, Projets et Ingénierie effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Régions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles a posteriori sont effectués à l'initiative de la Direction des Investissements, Projets et Ingénierie, et avec l'appui de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production.

Système de management

Vallourec dispose de systèmes de management (*Vallourec Management Systems – VMS*), qui sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est constitué de sept composantes principales :

- le système de gestion des ressources humaines, avec en particulier le système Talent 360, sur lequel s'appuient la gestion des performances, les entretiens annuels et les entretiens de carrière ;
- le programme CAPTEN+ Safe, qui coordonne l'ensemble des actions pour améliorer en permanence la sécurité au travail ;
- les programmes liés au développement durable, suivant les engagements de la Charte de développement durable du Groupe ;
- les systèmes de gestion contribuant à l'excellence industrielle, qui intègrent en particulier les systèmes de gestion de la qualité et les systèmes de « lean management ». Le « lean management » vise à améliorer les performances en matière de productivité, de niveau de stocks et de temps d'exécution des commandes ;
- les systèmes regroupant les activités liées à l'excellence commerciale, incluant le marketing, les méthodes de gestion des comptes clients (« key account management ») ainsi que la mise en valeur des offres (« valued offers ») ;
- les systèmes de gestion de la Recherche et du Développement, au travers du système de gestion des projets d'innovation ; et
- le système de gestion des grands projets décrit dans le « Qualification and Authorization Management Handbook » et qui coordonne les activités et les livrables requis pour la gestion des investissements industriels.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

Les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques » et le développement des compétences des cadres.

Qualité – sécurité

Les Directions de la Sécurité et de la qualité du Groupe sont chargées de proposer à la Direction Générale les orientations et objectifs du Groupe en matière de qualité et de sécurité, et de définir les normes applicables en la matière dans l'ensemble du Groupe.

Dans le cadre du VMS, ces standards définissent les systèmes, méthodes et outils spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication d'une part et de la sécurité des personnes et des équipements d'autre part. Ces normes sont définies en conformité avec les exigences de gestion de la qualité (normes ISO 9001 ou IATF 16949, API, ASME, etc.) et avec celles de la sécurité (normes OHSAS 18001, ISO 45001).

La Direction de la Sécurité et de la Qualité en assure la promotion, accompagnent leur mise en œuvre, mettent en place les formations nécessaires et animent le partage des bonnes pratiques. Par le biais de visites qu'elles réalisent dans tous les sites du Groupe, en complément des audits réalisés par les organismes extérieurs de certification, elles s'assurent de la bonne compréhension et de l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, de traitement des problèmes, de maîtrise de la variabilité et de prévention des risques.

Le programme d'amélioration de la sécurité, dénommé CAPTEN+ Safe, s'appuie sur l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés.

Partageant la préoccupation du Directoire en matière de sécurité et de qualité, le Conseil de Surveillance ouvre chacune de ses séances sur l'évolution des performances sécurité et qualité du Groupe.

Développement durable

Au sein de Vallourec, le développement durable est piloté par la Direction du Développement Durable, rattachée à la Directrice Juridique, Secrétaire Générale du Groupe et membre du Comité Exécutif.

Le rôle de la Direction du Développement Durable consiste principalement à mobiliser les Régions et les fonctions pour progresser en matière de développement durable et de responsabilité sociale, en identifiant notamment les attentes des diverses parties prenantes de l'entreprise, ainsi que les bonnes pratiques à développer.

Chaque fois que nécessaire, la Direction du Développement Durable soumet au Comité Exécutif les décisions à mettre en œuvre par les divisions et les directions fonctionnelles.

La Direction du Développement Durable est en outre directement responsable des actions en faveur de l'environnement. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables Environnement des Régions et des unités. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité aux lois et règlements des activités et d'améliorer les performances environnementales en application de la Charte de développement durable de Vallourec et de la politique Environnement du Groupe qui traite notamment de l'eau, des déchets, des produits dangereux, des émissions et du bruit. Des audits annuels, ou bisannuels selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Un rapport des performances environnementales est communiqué chaque trimestre aux responsables concernés. Le Groupe dispose d'une application destinée au management des données environnementales et de sécurité qui facilite la collecte et la vérification de ces données ainsi que le reporting local des sites.

La Direction du Développement Durable supervise également le programme d'amélioration de la performance énergétique mené par les sites avec le soutien des communautés de process. La Direction du Développement Durable fait évoluer les pratiques et s'assure que les entités opérationnelles investissent dans des équipements performants et « éco-designés ». Ces actions ont également pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Innovation, Recherche et Développement

La Direction Développement et Innovation (D&I), regroupant les lignes de produits, les centres R&D, la propriété industrielle, les *Key Account Managers* et les équipes Innovation, a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des projets de développement de nouveaux business, de nouveaux produits et procédés industriels, la gestion des portefeuilles de projets des lignes de produits et la démarche de génération d'idées du Groupe – *front-end innovation*. Les processus et les gouvernances ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées. Ces procédures intègrent également les aspects de propriété intellectuelle.

Les portefeuilles innovation des lignes de produits incluent les idées en cours d'investigation et les projets en développement. Ces portefeuilles sont revus régulièrement pour arbitrage et priorisation des projets, également suivant les critères de valeur et risques associés.

Les projets en développement sont sélectionnés suivant différents critères, parmi lesquels leur valeur pour nos clients et pour Vallourec, leur faisabilité technique et le délai d'exécution ainsi que les risques associés. L'analyse des risques est revue par les Comités de pilotage des projets. En complément, les projets les plus stratégiques sont revus par un Comité Groupe qui, à chaque étape cruciale, valide que les éléments nécessaires sont réunis pour assurer la mise sur le marché en temps et en heure du produit, du service ou de la solution.

Les équipes projets bénéficient d'actions de formation et d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés, pour accélérer l'exécution et pouvoir mettre les solutions plus rapidement sur le marché.

De plus, pour accélérer l'exécution des projets, le Groupe a développé deux nouveaux outils. Le premier, *les Boosters*, est un outil d'exécution qui permet d'exécuter les idées de nouvelles solutions avec une approche de développement agile. Pour ce faire, les projets développés dans les *Boosters* sont menés par un binôme Responsable Business/Responsable Produit. Les *Boosters* ont pour but, à la fois de développer plus rapidement nos offres basées sur de nouvelles technologies ainsi que de faire croître les nouvelles compétences associées. Le second outil est composé de deux plateformes d'innovation, l'une tournée vers l'interne et la seconde tournée vers l'externe pour multiplier nos succès en *Open Innovation*. Ces plateformes sont animées sous forme de challenges ouverts sur des thèmes particuliers.

La 3^e édition du Challenge en *Open Innovation*, a été consacrée à la recherche de solutions pour accompagner les clients du Groupe dans la réduction de leur empreinte carbone. Cette initiative était ouverte à l'échelle mondiale aux start-ups, laboratoires et sociétés pouvant proposer et codévelopper de telles solutions adaptées aux marchés du Groupe. De nombreuses propositions ont déjà été reçues, et sont en cours d'évaluation et d'implémentation.

Achats

En 2020, la Direction des Achats a poursuivi et consolidé sa démarche d'amélioration continue du contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (spécification produit, sélection fournisseurs et contrats) jusqu'à son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

Dans le cadre du projet Accélération, l'initiative « No PO / No Pay »⁽¹⁾ a été lancée avec comme objectif de systématiquement faire appel à la Direction des Achats pour tout besoin en approvisionnement.

En début de processus, la Direction des Achats centralise l'analyse de l'ensemble des achats afin d'avoir une bonne visibilité sur les biens et services les plus stratégiques parmi les achats du Groupe. Elle a mis en place un système d'information spécifique pour garantir cette visibilité. Sur cette base, les stratégies d'achats sont élaborées

(1) *Aucun Paiement sans Bon de Commande.*

en collaboration avec les clients internes et validées par le management. En tenant compte des usages commerciaux, l'accent est mis sur la formalisation précise des contrats et des commandes afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Dans le but de réaliser des achats compétitifs, de qualité et responsables, les fournisseurs sont sélectionnés sur la base de grilles d'analyse. Celles-ci prennent en compte à la fois la santé financière des fournisseurs, leur niveau de responsabilité sociale et environnementale et naturellement des critères de qualité, de délai et de coût global.

À l'issue du processus d'achat et en complément du contrôle des factures fournisseurs, un contrôle qualité est également réalisé pour les produits ou services qui le nécessitent. Les opérations de commande d'achats, de contrôle réception et de paiement des fournisseurs sont rigoureusement réalisées par des entités différentes.

Un process systématique d'évaluation du risque fournisseurs est en place et une revue trimestrielle est réalisée pour s'assurer que toutes les actions sont menées à bien pour minimiser puis supprimer ces risques.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts et toute relation contraire à l'éthique entre la Direction des Achats et les fournisseurs, tout achat significatif est soumis à la validation à la fois du client interne et de la Direction des Achats. Cette validation est réalisée sur la base d'une grille comparative formalisée des offres et des fournisseurs.

En 2020, la Direction des Achats a construit un programme de « Sourcing School », en partenariat avec les Ressources Humaines et Vallourec University. Cette nouvelle école de formation a pour objectif de professionnaliser la fonction Achats, en proposant à tous ses membres des parcours de formation personnalisés. Afin d'identifier les besoins en formation, une enquête « Training Survey » a été menée auprès des 180 collaborateurs des Achats (taux de réponse de 98,9 %). Cette enquête anonyme a été réalisée par un tiers, expert reconnu de la fonction Achats au niveau international. Sur la base des résultats de l'enquête, les parcours sont en cours de construction. Les premières formations en e-learning ont débuté au 4^e trimestre, elles sont disponibles en cinq langues afin de faciliter l'adhésion et la compréhension des équipes locales.

Systèmes d'information

En 2020, la Direction des Systèmes d'Information a renforcé sa capacité à détecter des tentatives d'intrusion en mettant en place des dispositifs d'observation et d'analyse de ses réseaux sur l'ensemble des sites dans toutes les régions avec une supervision 24*7*365.

Le plan stratégie de la sécurité des systèmes d'information a été sensiblement renforcé avec une harmonisation mondiale et sa mise en œuvre a réalisé des progrès significatifs dans des domaines tels que la protection des informations sensibles, l'évolution et le support des infrastructures.

La sécurité informatique en environnement industriel a été ré-évaluée au niveau mondial et des progrès significatifs ont été réalisés.

Le déploiement de la solution de chiffrement des disques durs des ordinateurs portables est totalement réalisée et l'accès aux ressources sensibles se fait via une authentification à plusieurs facteurs.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'information et l'accompagnement de projets significatifs liés à la gestion des risques et au contrôle interne portent sur :

- l'exécution et le suivi du plan d'action de la campagne du contrôle interne sur l'ensemble des Régions du Groupe ;
- la mise au point d'une Charte informatique Groupe destinée à renforcer les bonnes pratiques des utilisateurs ;

- la mise en commun des pratiques CNIL avec la Direction Juridique ;
- un programme de formation à la protection de l'information avec en particulier des campagnes de phishing internes dans l'ensemble des régions ;
- la mise à jour du référentiel des règles et des procédures en matière de sécurité informatique, lequel est publié au sein du référentiel Groupe disponible sur l'intranet.

Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des Ressources Humaines (RH) permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus ressources humaines se fait en coordination avec le Directeur RH Groupe.

Relations commerciales

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Le Groupe dispose d'un outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Cet outil sert à analyser les conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport aux standards du Groupe et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

Par ailleurs, la Direction Juridique et la Direction de l'Audit, du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques travaillent en étroite collaboration. Elles assurent une veille afin d'identifier les « bonnes pratiques » de gestion du risque juridique contractuel dans une perspective d'amélioration continue.

Assurances

Les principaux risques industriels sont couverts par deux types d'assurance Groupe :

- une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) ;
- des assurances responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

5.2.3 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

5.2.3.1 Le Directoire

Le Directoire, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, son activité et son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard dans le Groupe.

Il procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part, d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Il initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Le Directoire s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

5.2.3.2 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par le Directoire pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil de Surveillance vérifie auprès du Directoire que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

En octobre 2020, compte tenu du contexte de restructuration financière de la Société, le Conseil de Surveillance a mis en place en son sein un Comité ad Hoc composé exclusivement de membres indépendants du Conseil et chargé de suivre plus spécifiquement ce processus, avec l'assistance d'un conseil juridique externe.

5.2.3.3 Le Comité Financier et d'Audit

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité Financier et d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'émission d'une recommandation adressée au Conseil de Surveillance sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;

- s'assurer du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et prendre les mesures nécessaires au respect des règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes ; et
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits.

Le Comité Financier et d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par le Directoire ou qu'il demande. Il veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et à leur déploiement, et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre desdits systèmes.

Pour réaliser sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, le Comité Financier et d'Audit prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données.

5.2.3.4 Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne s'assure du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion des risques tel que défini par le Directoire. À ce titre, il anime le dispositif de gestion des risques et apporte un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise. Vallourec s'est doté d'une fonction « contrôle interne » commune à la fonction gestion des risques, permettant de passer d'un mode projet à une structure pérenne, visant à renforcer la culture du contrôle interne au sein du Groupe.

5.2.3.5 La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne Groupe est une activité indépendante et objective, rattachée au Directeur Financier du Groupe, membre du Directoire. Elle a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction.

La Direction de l'Audit Interne, dont les missions, pouvoirs et responsabilités sont formalisés dans la politique d'audit interne, aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la bonne mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Elle identifie les faiblesses de ces dispositifs, émet des propositions d'actions correctrices et assure – jusqu'à leur résolution – un suivi des points d'audit relevés.

La Direction de l'Audit Interne peut également être amenée à participer à des missions spécifiques telles que des opérations de cessions ou acquisitions d'activités, d'assistance aux projets et d'investigation.

Pour élaborer son plan annuel, la Direction de l'Audit Interne prend notamment en considération la cartographie des risques du Groupe ainsi que les demandes du Directoire et des responsables de Régions et des directions fonctionnelles. Le plan d'audit annuel ainsi élaboré vise à auditer l'ensemble des entités du Groupe – détenues directement ou indirectement de façon majoritaire – sur une période de trois ou quatre ans.

À l'issue de chaque audit, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi systématique. Parallèlement, elle rend compte de ses travaux et conclusions ainsi que du degré d'avancement des plans d'actions en présentant des synthèses au Comité Financier et d'Audit de façon semestrielle.

La Direction de l'Audit Interne met en œuvre une démarche continue d'amélioration, visant à faire progresser le processus d'audit interne, en particulier en adaptant les programmes détaillés de travail aux risques les plus significatifs.

La Direction de l'Audit interne s'est adaptée aux interdictions de déplacements à l'étranger pendant la crise de la Covid-19, en menant ses audits à distance. Pour ceux-ci, elle a pu être amenée à se faire assister d'auditeurs externes locaux quand cela était possible.

5.2.4 Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses

5.2.3.6 Les salariés

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de fonctions, Régions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

5.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion des risques et du contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information.

Par ailleurs, en 2020, la crise de la Covid-19 a empêché les déplacements des auditeurs internes sur le lieu des entités vérifiées. Les missions d'audit ont donc dû être réalisées à distance, à partir du siège du Groupe en France. En conséquence, les échanges avec les équipes locales ont été plus limités et d'une organisation plus complexe.

Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.).

Toutefois, Vallourec a développé une démarche structurée et formalisée de revue permanente de son contrôle interne. Cette démarche s'appuie sur un corpus de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des revues et audits réguliers. Ces règles et procédures sont régulièrement remises à jour afin d'être en ligne avec les évolutions des processus de Vallourec. Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une dimension d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

5.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur un programme managérial et opérationnel de construction, de déploiement et d'animation d'actions de prévention, complété par la souscription de polices d'assurance. Cette politique est coordonnée dans chaque domaine par les directions impliquées : la Direction des Ressources Humaines pour le secteur vie (assurance vie, mutuelles), la Direction Qualité et Sécurité pour la sécurité des personnes notamment, la Direction Management des Risques et celle des Assurances pour les autres.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages aux biens ;
- les assurances responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière de mise en place de polices d'assurance des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir de l'analyse des besoins des filiales, à sélectionner des solutions d'assurance adéquates, avec l'aide de prestataires externes (courtiers, conseils, assureurs), et à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principes de base de la politique assurantielle de Vallourec consistent en :

- la poursuite d'une politique active de prévention et de protection des sites industriels, visant à réduire la fréquence et l'amplitude des risques accidentels d'incendie ou d'explosion, ainsi qu'à détecter et prévenir des impacts d'autres expositions aux catastrophes naturelles ou environnementales. À ce jour, plus de 95 % des valeurs assurées ont ainsi fait l'objet d'au moins un

audit multirisque par les ingénieurs préventistes des assureurs, dans le cadre d'un plan de visites annuel des sites industriels significatifs du Groupe ;

- la mise en place d'une politique active de prévention des risques contractuels, notamment par l'utilisation quasi systématique du formulaire CLEAR, dont l'objectif principal est le contrôle des clauses de responsabilité contractuelle ayant un impact financier potentiel sur les résultats du Groupe ;
- l'animation d'un mécanisme de répartition des primes dommages selon les critères de notation des filiales établis par l'assureur (*scoring*) avec un système de bonus/malus attribué selon cette notation, afin d'inciter les filiales à parfaire leurs objectifs en matière de prévention dommages incendie/bris de machine/catastrophes naturelles ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les principaux contrats communs à toutes les Régions et/ou Départements Centraux sont détaillés ci-après.

5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens assurés, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

Des franchises en dommages matériels sont prévues selon la taille et la nature du risque considéré.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de continuité d'activité existants (PCA).

5.3.2 Assurances responsabilité civile

5.3.2.1 Assurance responsabilité civile générale

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de dommages causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux intégrés au contrat principal. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par les partenaires de l'assureur principal.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile tiers et produits a été rehaussé notamment en 2011, 2012, 2014 et 2018, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

5.3.2.2 Assurance assistance-rapatriement

Une police d'assurance assistance-rapatriement pour les personnels en déplacement à l'étranger (voyageurs, personnels en contrat de chantier (*rotators*) et expatriés) couvre l'ensemble des filiales du groupe Vallourec.

5.3.2.3 Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur rencontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

5.3.3 Politique Assurance

La politique Assurance décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par le Directoire des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

6

Patrimoine, situation financière, résultats

6.1	Comptes consolidés	192	6.3	Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.	259
6.1.1	Compte de résultat du groupe Vallourec	192	6.3.1	Bilan de la Société	259
6.1.2	État du résultat global	193	6.3.2	Compte de résultat de la Société	260
6.1.3	État des flux de trésorerie	194	6.3.3	Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020	260
6.1.4	État de la situation financière du groupe Vallourec	195	6.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	276
6.1.5	État de variation des capitaux propres, part du Groupe	197			
6.1.6	État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	198			
6.1.7	Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	199			
6.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	255			

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2019	2020
Chiffre d'affaires		4 173 047	3 242 400
Coûts industriels des produits vendus ^(a)	2.3	(3 435 289)	(2 634 268)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche ^(a)	2.3	(378 390)	(325 660)
Autres	2.3	(12 840)	(24 504)
Résultat brut d'exploitation	2.3	346 528	257 968
Amortissements	2.4	(307 303)	(268 084)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	(29 920)	(850 280)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	2.6	(26 250)	(141 936)
Résultat d'exploitation		(16 945)	(1 002 332)
Produits financiers	7.1.6	14 441	4 017
Charges d'intérêts	7.1.6	(188 232)	(200 514)
Coût financier net	7.1.6	(173 791)	(196 497)
Autres charges et produits financiers	7.1.6	(70 280)	(30 434)
Résultat financier	7.1.6	(244 071)	(226 931)
Résultat avant impôts		(261 016)	(1 229 263)
Impôts sur les bénéfices	3.1	(75 192)	(96 051)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	5	(3 895)	(3 083)
Résultat net des activités poursuivies		(340 103)	(1 328 397)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(340 103)	(1 328 397)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	6.2	(2 554)	(122 266)
Part du Groupe		(337 549)	(1 206 131)
Résultat net par action ^(b)	6.4	(0,7)	(105,4)
Résultat net dilué par action	6.4	(0,7)	(105,4)

(a) Avant amortissements.

(b) Avant regroupement d'actions (cf. Note 6.1).

6.1.2 État du résultat global

En milliers d'euros

	2019	2020
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(340 103)	(1 328 397)
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(28 364)	5 712
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	2 052	(1 480)
Éléments non recyclables en compte de résultat	(26 312)	4 232
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	15 579	(536 736)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	12 745	19 214
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(612)	373
Éléments recyclables en compte de résultat	27 712	(517 149)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔTS)	1 400	(512 917)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	(338 703)	(1 841 314)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(401)	(183 693)
Part du Groupe	(338 302)	(1 657 621)

6.1.3 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	2019	2020
Résultat net consolidé (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		(340 103)	(1 328 397)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2.7	298 634	1 176 005
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		1 874	(3 160)
Plus ou moins-values de cessions		2 733	10 200
Quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence		3 895	3 083
Autres flux opérationnels		(1 152)	(537)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(34 119)	(142 806)
Coût de l'endettement financier net	7.1.6	173 790	196 497
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3.1	75 192	96 051
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		214 863	149 742
Intérêts versés		(188 232)	(206 730)
Impôts payés		(46 583)	(92 559)
Intérêts encaissés		14 441	4 017
Capacité d'autofinancement		(5 511)	(145 530)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie	2.8	124 321	172 813
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		118 810	27 283
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et biologiques	4.6	(158 677)	(138 245)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		11 540	6 426
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)		803	-
Incidence des cessions (variations de périmètre)		5 435	1 815
Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)		5	662
Autres flux liés aux opérations d'investissement		1 283	1 178
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(139 611)	(128 164)
Remboursement du prêt d'actionnaire	7.4	(9 970)	(7 461)
Augmentation et diminution des fonds propres		51 705	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées		(682)	(307)
Mouvements sur actions propres		(1 326)	(89)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7.1.7	2 631 883	2 654 489
Remboursements d'emprunts	7.1.7	(1 546 011)	(2 807 851)
Remboursement des dettes de location		(32 757)	(30 782)
Autres flux liés aux opérations de financement		(7 397)	(24 614)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 085 445	(216 615)
Incidence de la variation des taux de change		(8 058)	(89 547)
Incidence du reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		-	(174)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		1 056 586	(407 217)
Trésorerie à l'ouverture		737 049	1 793 635
Trésorerie à la clôture		1 793 635	1 386 418
Variation		1 056 586	(407 217)

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie en Note 8.1, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois à l'origine.

Réconciliation de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie et du bilan – année 2020

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	Variation	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	7.1	1 793 843	(404 310)	1 389 533
Concours bancaires courants (2)	7.1	208	2 907	3 115
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		1 793 635	(407 217)	1 386 418

Réconciliation de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie et du bilan – année 2019

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	Variation	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)		739 576	1 054 267	1 793 843
Concours bancaires courants (2)		2 527	(2 319)	208
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		737 049	1 056 586	1 793 635

6.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	4.3	63 405	49 515
Écarts d'acquisition	4.1	363 983	24 815
Immobilisations corporelles nettes	4.4	2 642 079	1 718 259
Actifs biologiques	4.5	62 486	30 236
Sociétés mises en équivalence	5	129 421	41 912
Autres actifs financiers non courants	7.3	43 134	54 033
Autres actifs non courants	2.8.3	87 660	74 733
Impôts différés	3.2	248 582	186 571
Total actifs non courants		3 640 750	2 180 074
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.8.1	987 975	663 891
Clients et comptes rattachés	2.8.2	638 120	467 580
Autres actifs financiers courant	7.3	7 221	45 283
Autres actifs courants	2.8.3	237 527	195 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	1 793 843	1 389 533
Total actifs courants		3 664 686	2 761 691
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	-	106 523
TOTAL ACTIFS		7 305 436	5 048 288

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres – part du Groupe	6.1	1 467 337	(187 100)
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	6.2	512 708	320 777
Total des capitaux propres		1 980 045	133 677
Prêt actionnaire	7.4	20 560	8 613
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	7.1	1 747 061	1 750 527
Engagements envers le personnel	8	227 787	202 635
Provisions	9	44 579	110 328
Impôts différés	3.2	9 499	19 914
Autres passifs financiers non courants	7.2	103 560	83 638
Autres passifs non courants	2.8.3	16 867	32 057
Total passifs non courants		2 149 353	2 199 099
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et concours bancaires courants	7.1	2 077 321	1 852 984
Provisions	9	120 999	104 272
Fournisseurs	2.8.4	579 739	426 097
Autres passifs financiers courants	7.2	48 119	45 339
Autres passifs courants	2.8.3	329 300	241 370
Total passifs courants		3 155 478	2 670 062
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	-	36 837
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		7 305 436	5 048 288

6.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres – part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018	915 976	1 417 897	630 674	(648 459)	(9 342)	(2 034)	(502 455)	1 802 257	462 019	2 264 276
Variation des écarts de conversion	-	-	-	11 796	-	-	-	11 796	3 783	15 579
Instruments financiers	-	-	-	-	12 183	-	-	12 183	(50)	12 133
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(24 732)	-	-	-	-	(24 732)	(1 580)	(26 312)
Autres éléments du résultat global	-	-	(24 732)	11 796	12 183	-	-	(753)	2 153	1 400
Résultat au 31 décembre 2019	-	-	-	-	-	-	(337 549)	(337 549)	(2 554)	(340 103)
Résultat global	-	-	(24 732)	11 796	12 183	-	(337 549)	(338 302)	(401)	(338 703)
Affectation du résultat 2018	-	-	(502 455)	-	-	-	502 455	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(2 202)	-	-	876	-	(1 326)	-	(1 326)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(682)	(682)
Paiements en actions	-	-	2 506	-	-	-	-	2 506	-	2 506
Autres et variations de périmètre	-	-	2 209	(78)	71	-	-	2 202	51 772	53 974
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	915 976	1 417 897	106 000	(636 741)	2 912	(1 158)	(337 549)	1 467 337	512 708	1 980 045
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(475 318)	-	-	-	(475 318)	(61 418)	(536 736)
Instruments financiers	-	-	-	-	19 677	-	-	19 677	(90)	19 587
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	4 151	-	-	-	-	4 151	81	4 232
Autres éléments du résultat global	-	-	4 151	(475 318)	19 677	-	-	(451 490)	(61 427)	(512 917)
Résultat au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-	-	(1 206 131)	(1 206 131)	(122 266)	(1 328 397)
Résultat global	-	-	4 151	(475 318)	19 677	-	(1 206 131)	(1 657 621)	(183 693)	(1 841 314)
Affectation du résultat 2019	-	-	(337 549)	-	-	-	337 549	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	(1 203)	-	-	1 114	-	(89)	-	(89)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 160)	(1 160)
Paiements en actions	-	-	2 979	-	-	-	-	2 979	-	2 979
Autres et variations de périmètre ^(a)	(915 747)	915 747	(293)	547	40	-	-	294	(7 078)	(6 784)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	229	2 333 644	(225 915)	(1 111 512)	22 629	(44)	(1 206 131)	(187 100)	320 777	133 677

(a) La ligne « Autres et variations de périmètre » au 31 décembre 2020 correspond principalement à la réduction du nominal des actions et au rachat d'intérêts minoritaires de VSB au Brésil (cf. Note 6.2).

6.1.6 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

<i>En milliers d'euros</i>	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Résultat net de la période	Total Participations ne donnant pas le contrôle
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018	434 026	24 874	1 031	2 088	462 019
Variation des écarts de conversion	-	3 783	-	-	3 783
Instruments financiers	-	-	(50)	-	(50)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(1 580)	-	-	-	(1 580)
<i>Autres éléments du résultat global</i>	<i>(1 580)</i>	<i>3 783</i>	<i>(50)</i>	-	<i>2 153</i>
Résultat au 31 décembre 2019	-	-	-	(2 554)	(2 554)
<i>Résultat global</i>	<i>(1 580)</i>	<i>3 783</i>	<i>(50)</i>	<i>(2 554)</i>	<i>(401)</i>
Affectation du résultat net 2018	2 088	-	-	(2 088)	-
Dividendes distribués	(682)	-	-	-	(682)
Autres et variations de périmètre	52 023	(251)	-	-	51 772
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	485 875	28 406	981	(2 554)	512 708
Variation des écarts de conversion	-	(61 418)	-	-	(61 418)
Instruments financiers	-	-	(90)	-	(90)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	81	-	-	-	81
<i>Autres éléments du résultat global</i>	<i>81</i>	<i>(61 418)</i>	<i>(90)</i>	-	<i>(61 427)</i>
Résultat au 31 décembre 2020	-	-	-	(122 266)	(122 266)
<i>Résultat global</i>	<i>81</i>	<i>(61 418)</i>	<i>(90)</i>	<i>(122 266)</i>	<i>(183 693)</i>
Affectation du résultat net 2019	(2 554)	-	-	2 554	-
Dividendes distribués	(1 160)	-	-	-	(1 160)
Autres et variations de périmètre	(7 087)	7	2	-	(7 078)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	475 155	(33 005)	893	(122 266)	320 777

6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires.

SOMMAIRE			
Note 1	Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période	200	
Note 2	Activités opérationnelles	203	
Note 3	Impôts	211	
Note 4	Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques	214	
Note 5	Titres mis en équivalence	222	
Note 6	Capitaux propres, paiement en action et résultat par action	225	
Note 7	Financement et instruments financiers		230
Note 8	Engagements envers le personnel		244
Note 9	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels		248
Note 10	Actifs destinés à être cédés et Périmètre		250
Note 11	Autres informations et événements postérieurs à la clôture		252

Note 1 • Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période

1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 24 mars 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2020 et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.com.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les normes IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception des évolutions normatives décrites ci-dessous :

1.1.1 NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Principaux textes d'application obligatoire en 2020 :

- modification d'IAS 1 et IAS 8 – Définition du terme « significatif » ;
- modification d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1 ;
- modification d'IFRS 16 – Allègement de loyers liés à la crise de la Covid-19.

Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

1.1.2 NOUVEAUX TEXTES NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021 ou ultérieurement.

Les principaux cours de change utilisés (euro/devises) sont les suivants :

	USD	GBP	BRL	CNY
AU 31/12/2019				
Taux moyen	1,12	0,88	4,41	7,74
Taux clôture	1,12	0,85	4,52	7,82
AU 31/12/2020				
Taux moyen	1,14	0,89	5,90	7,87
Taux clôture	1,23	0,90	6,37	8,02

1.2 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.2.1 CONVENTION DU COÛT HISTORIQUE

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres.

1.2.2 OPÉRATION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis aux cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture. En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

1.2.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Définition

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraîneraient pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en opérations de financement ou d'investissement suivant les cas.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intra-groupe sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté en Note 10.2.

1.2.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

Estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans un contexte économique actuel (incertitude sur l'évolution économique, environnement international fortement concurrentiel et volatilité des coûts des matières premières et de l'énergie), le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des éléments suivants :

- la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (cf. Notes 4.1, 4.3 et 4.4) ;
- les provisions pour litiges, pour contrats onéreux et pour restructuration et passifs éventuels (cf. Note 9) ;
- les déficits reportables reconnus en actifs d'impôts différés (cf. Note 3.2).

Jugement

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

1.3 Faits significatifs de la période

1.3.1 CRISE DE LA COVID-19 ET INCIDENCES SUR L'ACTIVITÉ

L'environnement dans lequel opère le Groupe a subi des changements importants au cours de l'exercice 2020.

L'épidémie de la Covid-19 a entraîné une diminution significative de la demande de tubes à destination du secteur Oil & Gas depuis mars 2020, sous l'effet notamment d'une baisse des cours du pétrole. Le secteur de l'Industrie en Europe connaît également une baisse de la demande et des tensions sur les prix sur les trois derniers trimestres de l'année 2020. Cette diminution de la demande entraîne des changements importants dans l'environnement dans lequel Vallourec opère où de nombreux opérateurs du pétrole et gaz non conventionnel réduisent fortement leurs plans de forage à l'exception du Brésil. Dans ce contexte le Groupe a comptabilisé une

perte de valeur de 850 millions d'euros au titre d'écart d'acquisition et d'actifs corporels principalement sur les UGT Vallourec Europe et UGT Vallourec North America (cf. Note 4.2).

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mesures d'adaptation industrielles pour s'adapter au nouvel environnement de marché et notamment des plans de réductions d'effectifs qui se sont traduits par une charge de restructuration de 125,8 millions d'euros pour l'exercice 2020 (cf. Note 2.6).

Ces comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été établis sur la base des éléments disponibles à date dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

1.3.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 1 724 millions d'euros et utilisées à hauteur de 1 712 millions d'euros, venant à échéance le 9 février 2021 et de la trésorerie à hauteur de 1 390 millions d'euros. Au vu de la situation de trésorerie au 31 décembre 2020, le Groupe n'était pas en mesure de faire face à cette échéance.

Dans ce contexte, Vallourec a entamé des discussions avec ses créanciers dès septembre 2020 en vue de parvenir à un accord sur la restructuration financière avec ses principaux créanciers et ses actionnaires de référence.

L'objectif de la restructuration financière est de rééquilibrer la structure financière du Groupe en réduisant d'un peu plus de 50 % le montant en principal de la dette de Vallourec qui s'élève à 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020, et en sécurisant les liquidités nécessaires pour faire face à la volatilité des marchés du Groupe.

Un accord de principe (Accord de Principe) a été signé le 3 février 2021 avec les principaux créanciers de Vallourec représentant 89,3 % du montant total en principal des crédits renouvelables (RCF) et 41,4 % du montant total en principal des obligations de Vallourec et prévoit notamment (cf. Note 11.2) :

- un désendettement majeur de 1 800 millions d'euros, à travers :
 - une augmentation de capital réservée de 1 331 millions d'euros,
 - une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour 300 millions d'euros, garantie par certains créanciers,
 - un abandon de créances de 169 millions d'euros associé à un instrument de retour à meilleure fortune sous forme de bons de souscription d'actions ;
- un financement restructuré compétitif, à travers :
 - 462 millions d'euros d'un crédit renouvelable RCF,

- 262 millions d'euros de prêts garantis par l'État,
- 1 023 millions d'euros d'obligations cotées,
- 178 millions d'euros de garanties de marché ;
- toutes les disponibilités au bilan (autres que le produit de l'émission de droits) seront maintenues.

Cet Accord de Principe sera mis en œuvre dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, ouverte le 4 février 2021 par le Tribunal de commerce de Nanterre, et devra recueillir un vote favorable à la majorité des deux tiers de la part (i) du Comité des établissements de crédits et (ii) de l'Assemblée Générale unique des obligataires. Il est soumis à des conditions suspensives usuelles et le Groupe prévoit sa mise en œuvre en juin 2021. Les actionnaires de Vallourec devront approuver le plan de restructuration financière (majorité des deux tiers) et se prononcer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en avril 2021.

Ce plan a reçu le soutien des actionnaires de référence de Vallourec, Nippon Steel Corporation et Bpifrance Participations. Par ailleurs comme indiqué en Note 11.2, au 12 février 2021, l'Accord de Principe est soutenu par des créanciers ayant signé un accord (*lock-up agreement*) et représentant 97 % des crédits renouvelables de Vallourec et 86 % des obligations émises par Vallourec au-delà la majorité des deux tiers qui sera requise lors des réunions de leurs comités, qui devraient avoir lieu en mars.

Compte tenu de l'Accord de Principe signé avec ces principaux créanciers, des accords signés avec ses actionnaires de référence et des analyses réalisées avec l'aide de ses principaux Conseils, le management n'anticipe pas de difficultés dans la levée des conditions suspensives et la mise en œuvre de la restructuration financière.

Sur cette base, le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2020 en application du principe de continuité d'exploitation.

Note 2 • Activités opérationnelles

Le groupe Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés du Pétrole et gaz, de l'Industrie et de l'Énergie électrique. Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et

en Asie. Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes.

2.1 Information sectorielle

L'organisation du Groupe, orientée « Clients » et destinée à fournir un nombre croissant de services intégrés pour délivrer des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (marchés, régions, sites, produits).

Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

Les secteurs présentés selon l'organisation interne du Groupe répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Cette information correspond à celle qui est examinée par le Comité Exécutif.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants :

- « Tubes sans soudure ». Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du process de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (Pétrole et gaz, Énergie électrique, Chimie et Pétrochimie, Automobile et Mécanique...);
- « Specialty Products ». Ce secteur intègre des activités diverses dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IFRS 8.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2020 et 2019.

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS, LES ACTIFS ET LES PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Situation au 31 décembre 2020	Tubes sans soudure	Specialty Products	Holdings & divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires ^(a)	3 194 766	47 063	571	-	3 242 400
Résultat brut d'exploitation	305 641	(11 837)	(35 836)	-	257 968
Amortissements industriels	(261 249)	(2 255)	(4 580)	-	(268 084)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(761 086)	(8 510)	(80 684)	-	(850 280)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(146 633)	(1 836)	6 533	-	(141 936)
Résultat d'exploitation	(863 327)	(24 438)	(114 567)	-	(1 002 332)
Produits non répartis	-	-	-	-	(21 601)
Charges non réparties	-	-	-	-	(205 330)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	(1 229 263)
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	(96 051)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	(3 083)
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	(1 328 397)
BILAN					
Actifs non courants	2 217 688	20 921	3 316 083	(3 374 618)	2 180 074
Actifs courants	1 366 154	98	37 659	(31 753)	1 372 158
Trésorerie et équivalents de trésorerie	597 101	86	1 202 730	(410 384)	1 389 533
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	38 014	68 509	-	-	106 523
TOTAL ACTIFS	4 218 957	89 614	4 556 472	(3 816 755)	5 048 288
FLUX					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	135 061	1 301	4 483	-	140 845

(a) Ventes à des clients externes.

Situation au 31 décembre 2019	Tubes sans soudure	Specialty Products	Holdings & divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires ^(a)	4 143 131	28 778	1 138	-	4 173 047
Résultat brut d'exploitation	372 043	(7 498)	(18 017)	-	346 528
Amortissements industriels	(299 195)	(4 590)	(3 518)	-	(307 303)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(8 719)	(21 201)	-	-	(29 920)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(6 800)	-	(19 450)	-	(26 250)
Résultat d'exploitation	57 329	(33 289)	(40 985)	-	(16 945)
Produits non répartis	-	-	-	-	(44 731)
Charges non réparties	-	-	-	-	(199 339)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	(261 016)
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	(75 192)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	(3 895)
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	(340 103)
BILAN					
Actifs non courants	3 587 189	63 438	4 643 167	(4 653 044)	3 640 750
Actifs courants	1 815 154	47 777	45 558	(37 646)	1 870 843
Trésorerie et équivalents de trésorerie	565 237	379	1 643 115	(414 888)	1 793 843
TOTAL ACTIFS	5 967 580	111 594	6 331 840	(5 105 578)	7 305 436
FLUX					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	(162 520)	(639)	(4 126)	-	(167 285)

(a) Ventes à des clients externes.

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

2020	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes à des clients externes	533 345	718 779	756 392	899 919	333 965	3 242 400
BILAN						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts d'acquisition (nettes)	216 912	897 158	609 885	98 253	617	1 822 825
FLUX						
Investissements incorporels, corporels et biologiques	(39 911)	(27 957)	(60 945)	(11 697)	(335)	(140 845)

2019	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes à des clients externes	594 597	1 215 343	702 456	1 222 035	438 616	4 173 047
BILAN						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts d'acquisition (nettes)	558 416	1 379 713	897 456	288 597	7 771	3 131 953
FLUX						
Investissements incorporels, corporels et biologiques	(57 245)	(35 149)	(60 548)	(14 133)	(210)	(167 285)

2.2 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte de la vente de produits finis et de services. Le Groupe analyse les cinq étapes suivantes pour déterminer le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires :

1. identification du contrat ;
2. identification des obligations de performance distincts au sein du contrat ;
3. évaluation du prix du contrat ;
4. allocation du prix global à chaque obligation de performance au prorata de leurs prix de vente spécifiques ;
5. comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Le chiffre d'affaires est reconnu soit en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien ou au prorata de l'état de l'avancement calculé sur la base des coûts engagés à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due.

Le chiffre d'affaires correspond principalement à la vente de tubes, reconnu en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien, qui, dans la plupart des cas, correspond aux incoterms. Les contrats long terme qui concernent principalement les activités de soudage sont reconnus au prorata de l'avancement des coûts. Le chiffre d'affaires correspond également pour une part plus faible aux royalties, à la vente de minerais de fer.

La ventilation du chiffre d'affaires par segment et zone géographique est donnée en Note 2.1.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement, exécutés à la clôture de l'exercice. Le carnet de commandes du Groupe correspond pour l'essentiel au chiffre d'affaires issu des contrats de vente de tubes.

2.3 Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer sa performance récurrente. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat brut d'exploitation se détaille comme suit :

	2019	2020
Chiffre d'affaires	4 173 047	3 242 400
Coûts industriels des produits vendus	(3 435 289)	(2 634 268)
dont coûts directs sur ventes	(238 137)	(182 858)
dont coûts des matières premières consommées	(1 440 917)	(1 092 340)
dont coûts de main-d'œuvre	(741 878)	(580 100)
dont autres coûts industriels ^(a)	(939 377)	(709 466)
dont variation de stocks part non matière	(74 980)	(69 504)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(378 390)	(325 660)
dont frais de Recherche et Développement	(44 615)	(41 320)
dont frais commerciaux et dépenses de marketing	(76 027)	(61 886)
dont frais généraux et administratifs	(257 748)	(222 454)
Autres	(12 840)	(24 504)
dont intéressement, participation et autres	(27 637)	(15 486)
dont autres charges et produits	14 797	(9 018)
Total des coûts brut d'exploitation	(3 826 519)	(2 984 432)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	346 528	257 968

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

CHARGES DE PERSONNEL

	2019	2020
Salaires et traitements	(738 045)	(594 005)
Intéressement et participation	(31 648)	(17 322)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance ^(a)	(2 506)	(2 979)
Charges sociales	(183 613)	(149 728)
TOTAL	(955 812)	(764 034)

(a) Dont une charge de 2,8 millions d'euros au titre de l'ensemble des plans de souscription d'actions et une charge de 0,1 million d'euros au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance sur l'exercice 2020.

Les engagements de retraite sont présentés en Note 8.

Effectif de clôture des sociétés intégrées	2019	2020
Cadres	3 130	2 902
ATAM	2 595	2 303
Ouvriers	12 375	10 757
TOTAL	18 100	15 962

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2020 sont de 15 962 personnes contre 18 100 personnes au 31 décembre 2019.

2.4 Amortissements

Le détail des amortissements est le suivant :

	2019	2020
Amortissements industriels	(248 868)	(213 769)
Amortissements des droits d'utilisation	(30 823)	(28 740)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(9 773)	(8 094)
Amortissements – contrats et départements commerciaux	(1 194)	(1 110)
Amortissements – frais généraux et administratifs	(16 645)	(16 371)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(307 303)	(268 084)

2.5 Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition

	2019	2020
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	-	(324 846)
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	-	(2 397)
Perte de valeur des immobilisations corporelles	(29 920)	(393 430)
Perte de valeur sur droits d'utilisation	-	(36 163)
Perte de valeur sur actifs biologiques	-	(1 642)
Perte de valeur sur mise en équivalence	-	(80 685)
Perte de valeur sur actifs destinés à être cédés	-	(11 117)
TOTAL	(29 920)	(850 280)

Les tests de dépréciation réalisés au cours de l'année 2020 (cf. Notes 4 et 5) ont conduit le Groupe à constater des dépréciations d'actifs et d'écart d'acquisition compte tenu de l'incidence de la crise sanitaire sur les perspectives de croissance dans les secteurs Pétrole et gaz et Industries.

La dépréciation des actifs corporels amortissables et des droits d'utilisation à hauteur de 431 millions d'euros, concerne essentiellement l'UGT Vallourec Europe (428 millions d'euros). Les titres de l'entreprise

associée HKM, intégrées à l'UGT Vallourec Europe ont été dépréciés à 100 % soit une incidence de 81 millions d'euros. La dépréciation de 327 millions d'euros sur les actifs incorporels non amortissables et écart d'acquisition est relative à l'UGT Vallourec North America à hauteur de 311 millions d'euros et à l'UGT Vallourec Europe pour 14 millions d'euros. Certains actifs industriels sont présentés en actifs destinés à être cédés ou fermés (cf. Note 10.1) et ont été dépréciés à hauteur de 11 millions d'euros pour ramener leur valeur comptable à la valeur de réalisation estimée.

2.6 Cessions d'actif, restructuration et éléments non récurrents

	2019	2020
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(39 058)	(125 813)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres éléments non récurrents	12 808	(16 123)
TOTAL	(26 250)	(141 936)

Au cours de l'exercice 2020, les mesures d'adaptation (126 millions d'euros) s'analysent principalement par :

- en France, la décision de supprimer 364 postes annoncée le 18 novembre 2020 a entraîné la constatation au cours du quatrième trimestre d'une provision estimée, sur la base des négociations en cours à la clôture, à 61 millions d'euros et à la constatation de coûts réels à hauteur de 9 millions d'euros sur les plans antérieurs ;
- en Allemagne, les mesures supplémentaires annoncées le 18 novembre 2020, après la décision de fermeture de l'usine de Reisholz annoncée le 19 février 2020 et l'ajustement des hypothèses

et conditions de départs des plans antérieurs en-cours, ont conduit à une augmentation de la provision de 32 millions d'euros et à la constatation de coûts réels à hauteur de 32 millions d'euros ;

- aux États-Unis, des mesures d'adaptation ont été mises en place à la fin du 1^{er} semestre (11 millions d'euros), dont les coûts réels ont été constatés durant l'année. Le montant résiduel de la provision au 31 décembre est nul ;
- au Brésil, un nouveau plan social lancé au cours du 1^{er} semestre (5,5 millions d'euros), dont 2,7 millions d'euros de coûts déjà payé à la fin de l'exercice.

2.7 Réconciliation des dotations nettes avec le tableau de flux de trésorerie

	Notes	2019	2020
Amortissements	2.4	(307 303)	(268 084)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	(29 920)	(850 280)
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation		21 480	(2 208)
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents		24 760	(51 371)
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat financier		(7 651)	(4 062)
TOTAL		(298 634)	(1 176 005)
Dotations nettes aux amortissements et provisions du tableau de flux		298 634	1 176 005

2.8 Besoin en fonds de roulement

2.8.1 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

À l'exception des stocks de sécurité comptabilisés en immobilisations corporelles, les pièces détachées et consommables sont comptabilisés en stocks, y compris en cas d'une prévision de consommation au-delà d'un an.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les produits fabriqués à la commande sont dépréciés, le cas échéant, pour la partie non affectée et valorisés au prix de la ferraille (si applicable). Les stocks sont dépréciés en fonction de leurs valeurs nettes réalisables.

	31/12/2019			31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et marchandises	419 522	(60 508)	359 014	319 808	(54 845)	264 963
Produits en cours de production	347 461	(34 785)	312 676	195 837	(26 482)	169 355
Produits intermédiaires et finis	355 378	(39 093)	316 285	252 367	(22 794)	229 573
TOTAL	1 122 361	(134 386)	987 975	768 012	(104 121)	663 891
Dotations aux provisions		(40 020)			(45 890)	
Reprises de provisions		52 639			56 317	

Les matières premières et marchandises comprennent principalement des ferro-alliages, électrodes, réfractaires, des ronds d'acier/billettes, ferrailles, consommables. Les produits en-cours correspondent à des produits et services à des stades intermédiaires de transformation. Les produits intermédiaires sont des produits qui sont parvenus à un stade d'achèvement mais qui nécessitent des étapes de finition ultérieures.

2.8.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont enregistrées au prix de transaction. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, le Groupe se fonde sur les taux de défaillance observés dans le passé par client, les conditions actuelles ainsi que les prévisions des conditions économiques futures.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou dans le cas d'opérations de mobilisation de créances sans recours, lorsque les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

	31/12/2019			31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Avances et acomptes versés sur commandes	27 332	-	27 332	6 566	-	6 566
Créances clients et comptes rattachés	616 739	(5 951)	610 788	467 785	(6 771)	461 014
TOTAL	644 071	(5 951)	638 120	474 351	(6 771)	467 580
Dotations aux provisions		(2 322)			(3 947)	
Reprises de provisions		9 347			2 648	

En 2020, des opérations de mobilisation de créances sans recours ont été réalisées par le Groupe auprès d'établissements financiers à hauteur de 58 millions d'euros. Le montant des créances correspondantes ne figure donc plus dans le bilan consolidé du Groupe.

Le montant des créances client au 31 décembre 2020 couverts par l'assurance ou une lettre de crédit est inférieur à 20 % du total de l'encours client : la majorité des activités du Groupe sont conduites avec des opérateurs à forte qualité de crédit : compagnies pétrolières internationales et nationales ou leurs sous-traitants. Enfin une partie résiduelle du chiffre d'affaires est réalisée avec des clients industriels avec des profils de risques parfois plus élevés pour lesquels un dispositif d'assurance-crédit est mis en place.

En cas de risque de pays le Groupe prend des dispositions particulières au moment de la commande afin de se prémunir d'une éventuelle perte financière (par exemple via la mise en place de lettre de crédit confirmée ou de paiement en avance).

Les reprises sans objet ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe.

Le Groupe ne suit pas spécifiquement de taux pertes historiques par pays de la contrepartie, l'analyse consolidée fait ressortir un taux de perte faible : de l'ordre de 0,4 % du CA en moyenne sur cinq ans.

2.8.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2019				31/12/2020			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Créances/dettes fiscales	5 684	141 415	7 991	78 848	7 345	117 445	8 335	57 062
Créances/dettes sociales	-	4 243	-	192 219	-	4 176	-	138 125
Autres	84 198	99 413	8 876	58 233	71 471	78 016	23 722	46 183
Provisions	(2 222)	(7 544)	-	-	(4 083)	(4 233)	-	-
TOTAL	87 660	237 527	16 867	329 300	74 733	195 404	32 057	241 370

Les autres actifs (courants et non courants) sont composés essentiellement de créances fiscales au Brésil et aux États-Unis, des dépôts et cautionnement au Brésil versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux (cf. Note 9) et de charges constatées d'avance.

2.8.4 RÉCONCILIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2020 est la suivante :

<i>Valeurs brutes en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	Éléments destinés à être cédés	31/12/2020
Stocks	1 122 361	(100 533)	(225 875)	15 016	(42 957)	768 012
Créances clients et avances fournisseurs	644 071	(69 460)	(67 430)	(17 344)	(15 486)	474 351
Fournisseurs	(579 739)	37 811	89 623	294	25 914	(426 097)
Besoin en fonds de roulement	1 186 693	(132 182)	(203 682)	(2 034)	(32 529)	816 266
Autres créances et dettes	5 091	(21 795)	19 091	42 706	4 110	49 203
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	1 191 784	(153 977)	(184 591)	40 672	(28 419)	865 469
Impact des instruments financiers de couverture			11 778			
TOTAL			(172 813)			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			172 813			

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2019 est la suivante :

<i>Valeurs brutes en milliers d'euros</i>	31/12/2018	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2019
Stocks	1 274 594	8 917	(167 839)	6 689	1 122 361
Créances clients	609 838	3 142	37 301	(6 210)	644 071
Fournisseurs	(582 272)	(5 704)	3 992	4 245	(579 739)
Besoin en fonds de roulement	1 302 160	6 355	(126 546)	4 724	1 186 393
Autres créances et dettes	2 819	666	(1 723)	3 329	5 091
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 304 979	7 021	(128 269)	8 053	1 191 484
Impact des instruments financiers de couverture			3 948		
TOTAL			(124 321)		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			124 321		

Note 3 • Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement...) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés aux écritures de passage des comptes statutaires aux comptes IFRS et aux écritures de consolidation ;
- les déficits reportables.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture Note 7.5 et écarts actuariels sur engagements post-emplois Note 8).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

3.1 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

	2019	2020
Charge courante d'impôts	(80 695)	(93 360)
Impôts différés	5 503	(2 691)
Charge nette (-), Produit net (+)	(75 192)	(96 051)
Résultat des sociétés intégrées	(336 208)	(1 325 314)
Charge d'impôts	(75 192)	(96 051)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	(261 016)	(1 229 263)
Taux d'imposition légal société consolidante	34,43 %	32,02 %
Impôt théorique	89 868	393 647
Impact des principaux déficits reportables	(135 726)	(376 986)
Impact des différences permanentes	(40 370)	(58 329)
Autres impacts	28 300	(12)
Impact des différences de taux d'imposition	(17 264)	(54 371)
Charge nette (-), Produit net (+)	(75 192)	(96 051)
Taux d'imposition réel	- 29 %	- 8 %

Le taux de 8 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

- l'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non-reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice en France, en Allemagne, en Chine et aux États-Unis ;
- les impôts différés sur les dépréciations d'actifs comptabilisés sur l'exercice dans les pays où les impôts différés sur déficit n'ont pas été reconnus, ont également été dépréciés ;
- les différences permanentes s'analysent par la réintégration des charges financières principalement en France ;
- les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (Allemagne 31,6 %, États-Unis 21 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie saoudite 20 %) ;
- l'impact de la baisse du taux d'IS en France n'a pas d'impact sur les impôts différés du Groupe France du fait de la non-comptabilisation des impôts différés sur les déficits fiscaux et les différences temporaires.

3.2 Impôts différés actif et passif

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

	2019	2020
Impôts différés actifs	248 582	186 571
Impôts différés passifs	9 499	19 914
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS) NETS	239 083	166 657

31/12/2020	Actifs	Passifs	Impôts différés actifs / (passifs) nets
Immobilisations	-	136 449	-
Autres actifs et passifs	16 516	-	-
Stocks	10 231	-	-
Engagements envers le personnel	6 649	-	-
Instruments dérivés	436	-	-
Solde net	33 832	136 449	(102 617)
Activation des déficits ordinaires	269 274	-	269 274
TOTAL	303 136	136 449	166 657

31/12/2019	Actifs	Passifs	Impôts différés actifs / (passifs) nets
Immobilisations	-	137 820	-
Autres actifs et passifs	31 028	-	-
Stocks	15 910	-	-
Engagements envers le personnel	5 287	-	-
Instruments dérivés	170	-	-
Solde net	52 395	137 820	(85 425)
Activation des déficits ordinaires	324 508	-	324 508
TOTAL	376 903	137 820	239 083

Les impôts différés en valeur brute au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

31/12/2020	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	4 375 024	1 157 420	269 274	888 146
Autres actifs d'impôts	-	-	(82 703)	274 698
Total actifs d'impôts	-	1 157 420	186 571	(1 162 844)
Passifs d'impôts	-	-	(19 914)	-
Total passifs d'impôts	-	-	(19 914)	-
TOTAL	-	-	166 657	(1 162 844)

Les impôts différés non reconnus concernent principalement la France, l'Allemagne et la Chine en raison d'un historique récent de pertes et l'absence de perspectives de recouvrement à brève échéance.

31/12/2019	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	3 827 886	1 017 355	324 508	692 847
Autres actifs d'impôts	-	-	(75 926)	385 119
Total actifs d'impôts	-	1 017 355	248 582	(1 077 966)
Passifs d'impôts	-	-	(9 499)	-
Total passifs d'impôts	-	-	(9 499)	-
TOTAL	-	-	239 083	(1 077 966)

Les reports fiscaux déficitaires concernent principalement Vallourec Soluções Tubulares do Brasil, le Groupe d'intégration fiscale France, Vallourec Star et Vallourec Deutschland.

Les impôts différés actifs sont reconnus lorsqu'il existe une assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible (entre cinq et dix ans). Lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain, aucun impôt différé actif n'est reconnu, et le cas échéant, ceux existant à l'ouverture sont dépréciés.

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

	2019	2020
Au 1^{er} janvier	234 902	239 083
Effet des variations de change	(2 499)	(58 301)
Comptabilisé en résultat	5 503	(2 691)
Comptabilisé en autres éléments du résultat global	1 439	(1 108)
Variation de périmètre	31	-
Autres	(293)	(10 348)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	22
À LA FIN DE LA PÉRIODE	239 083	166 657

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en autres éléments du résultat global correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

Note 4 • Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques

4.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée,
 - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
 - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants et reflète les meilleures estimations du management. Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres part du Groupe, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part de minoritaires acquises ou cédées dans des sociétés contrôlées. Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Risques de pertes de valeur : Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. Note 4.2). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

	31/12/2019			31/12/2020		
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Écarts d'acquisition	560 612	(196 629)	363 983	514 820	(490 005)	24 815

RÉPARTITION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UNITÉS GÉNÉRATRICE DE TRÉSorerIE

	Vallourec do Brasil	Vallourec North America	Vallourec Europe	Total
Au 31/12/2018	34 305	310 562	13 549	358 416
Effet des variations de change	(498)	5 971	94	5 567
Pertes de valeur sur l'exercice	-	-	-	-
Au 31/12/2019	33 807	316 533	13 643	363 983
Effet des variations de change	(8 992)	(5 237)	(93)	(14 322)
Pertes de valeur sur l'exercice	-	(311 296)	(13 550)	(324 846)
AU 31/12/2020	24 815	-	-	24 815

4.2 Tests de pertes de valeur

Dépréciation d'actifs

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsqu'un actif au sein d'une UGT est arrêté ou mis en vente et ne contribue plus aux flux de trésorerie de l'UGT il est testé séparément.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, sans tenir compte des investissements de capacité prévus et des gains de productivité attendus ;
- sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

La base testée d'une UGT est composée des actifs nets d'exploitation non courants et courants.

Un test de dépréciation est effectué :

- au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec ;
- pour les autres UGT, en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constituent des indices généraux de perte de valeur susceptibles d'entraîner des tests de dépréciation de l'ensemble des UGT du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est comptabilisée et présentée sur la ligne dépréciation d'actifs et d'écart d'acquisition en résultat d'exploitation. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSorerIE

Le Groupe comprend principalement trois UGT qui regroupent les actifs de plusieurs filiales intervenant dans le cycle de production des produits commercialisés par ces UGT et représentent 99 % de l'actif net du Groupe et la totalité des écarts d'acquisition :

- Vallourec Europe : l'UGT regroupe des tuberiers (France, Allemagne et Chine) et les lignes de finition qu'elles approvisionnent (en France, en Allemagne, au Moyen Orient et en Asie) ;
- Vallourec North America : l'UGT regroupe une aciérie et des tuberiers aux États-Unis, ainsi que les lignes de finition qu'elles approvisionnent (aux États-Unis, au Mexique et au Canada) ;
- Vallourec do Brasil : l'UGT regroupe au Brésil une aciérie, intégrant une mine et des forêts qui lui fournissent la matière première nécessaire à son fonctionnement, les tuberiers, ainsi que les lignes de finition qu'elles approvisionnent.

INDICES DE PERTES DE VALEUR

L'industrie pétrolière et gazière a connu des perturbations importantes au cours de l'année 2020, la baisse de la demande mondiale de pétrole entraînée par la pandémie de la Covid-19 a conduit à une baisse significative des prix du pétrole. Dans ce contexte, certains opérateurs Oil & Gas, particulièrement en Amérique du nord, ont annoncé leur intention de baisser de manière significative leurs investissements. En Europe, le Groupe a été également affecté par une baisse de la demande sur ses marchés.

Au 31 décembre 2020, les tests de dépréciations ont été réalisés sur les UGT auxquelles des écarts d'acquisition ont été alloués (UGT Vallourec Europe, UGT Vallourec North America, UGT Vallourec do Brasil) ainsi que pour les actifs isolés pour lesquels un indice de perte de valeur a été identifié (actifs de Valinox Nucléaire, usines de Reisholz en Allemagne et de Déville-Les-Rouen en France).

Enfin des tests de dépréciation ont été réalisés sur les actifs isolés pour lesquels un indice de perte de valeur a été identifié : actifs de Valinox Nucléaire, usines de Reisholz en Allemagne et de Déville en France compte tenu du reclassement de ces actifs en actifs destinés à être cédés (note 10.1).

VALEUR RECOUVRABLE

Pour chaque UGT testée, la valeur recouvrable a été considérée comme égale à la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Pour les actifs isolés, la valeur recouvrable est estimée comme étant la valeur la plus basse entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur comptable.

Les prévisions retenues sont celles du plan stratégique à cinq ans qui s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques par marché, basées sur des sources externes (prévisions d'investissements E&P Oil&Gas par régions, prix du baril et du gaz, devises, matières premières, inflation...). Il est notamment tenu compte de plusieurs sources externes telles que AIE, IHS ou encore Wood Mackenzie qui permettent d'estimer les volumes d'investissements E&P Oil&Gas par régions. Sur la base de ces éléments, les régions, sous la coordination des Départements Centraux Développement et Innovation (D&I) et Technologie et Industrie (T&I) établissent leurs prévisions de ventes (volumes et prix).

Il convient de noter que la majeure partie de notre chiffre d'affaires est issue de la vente de tubes sans soudure et de connexions pour l'industrie pétrolière (tubing et casing pour les puits de pétrole et de gaz, pipelines, tubes de raffinage et pétrochimie...). Le comportement de nos clients peut différer en fonction de leur propre business model et de la manière dont ils s'adaptent structurellement à l'évolution des prix (structure de coûts, politique de stocks, aversion au risque, portefeuille de projet, capacité de financement). L'expérience et la connaissance de nos équipes sont déterminantes dans l'élaboration de nos prévisions.

Toutes les informations prévisionnelles sont dérivées du budget et des prévisions présentées au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit au cours de décembre 2020, et utilisées dans le cadre de la restructuration financière.

Vallourec considère sur l'horizon du plan stratégique une évolution progressive des investissements pétroliers et des bénéfices des plans de compétitivité et des nouvelles routes industrielles lancés par le Groupe.

Au-delà du plan stratégique à cinq ans, une extrapolation des flux est réalisée sur trois ans, pour tenir compte des effets de cycle qui impactent les investissements pétroliers et donc l'activité de Vallourec. Le niveau normatif correspond à des niveaux d'investissements des opérateurs pétroliers cohérents avec les perspectives à long terme du marché O&G (déplétion des champs existants et hausse de la demande de pétrole et de gaz). Ils peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction du contexte économique.

Une telle période permet en outre de faire converger progressivement les taux de croissance des chiffres d'affaires de la dernière année du plan stratégique vers le taux de croissance à l'infini.

Les taux de croissance à l'infini ont été revus au 31 décembre 2020 afin de mettre en cohérence ces derniers avec la devise dans laquelle le coût moyen pondéré du capital (WACC) et les flux futurs de trésorerie ont été calculés. Ces taux découlent des prévisions d'inflation long terme de la devise retenue pour chaque UGT.

Les UGT sont testées dans la principale devise constituant les flux futurs de trésorerie, à savoir :

- en EUR pour les UGT Vallourec Europe ;
- en USD pour l'UGT Vallourec North America ;
- en BRL pour l'UGT Vallourec do Brasil.

TAUX D'ACTUALISATION

Les taux d'actualisation des UGT correspondent à leur coût moyen pondéré du Capital (CMPC ou WACC) défini comme la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de la dette après impôt. Les taux d'actualisation sont estimés à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF).

Les principales composantes du coût des fonds propres sont :

- un taux sans risque estimé à partir du rendement observé de l'OAT 10 ans ;
- une prime de risque systématique obtenue en appliquant à la prime de risque du marché actions de l'UGT un *bêta* calculé à partir des données boursières d'un échantillon de sociétés cotées réalisant une activité comparable ;
- une prime de risques spécifiques au titre notamment des risques pays de l'UGT.

Le coût de la dette après impôt de chaque UGT est calculé en majorant le taux sans risque d'un *spread* de crédit calculé à partir des données moyennes des sociétés cotées de l'échantillon mentionné ci-dessus.

Le *gearing* (ou ratio Dettes sur Fonds propres) permet de pondérer le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôt. Il correspond à la médiane de la dette financière nette/capitalisation boursière des entreprises de l'échantillon de sociétés cotées retenu à titre de référence.

Les paramètres exprimés ci-dessus sont calculés sur une durée moyenne de deux ans.

Le taux d'actualisation de chaque UGT est calculé en cohérence avec la principale devise dans laquelle sont libellés les flux futurs de trésorerie.

La mise en œuvre de cette approche aboutit à des taux d'actualisation de 9,5 % pour l'UGT Vallourec Europe, 9,8 % pour Vallourec North America et 11,8 % pour Vallourec do Brasil.

RÉSULTATS DES TESTS DE DÉPRÉCIATIONS

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre ont conduit à constater des pertes de valeur sur les UGT Vallourec Europe et UGT Vallourec North America.

En 2020, la pandémie liée à la Covid-19 a fortement impacté l'économie mondiale et l'activité globale de nos clients à travers le monde, créant des conditions de marché défavorables (forte baisse des prix et de la demande de pétrole).

UGT Vallourec Europe

La valeur d'utilité de l'UGT Vallourec Europe (321 millions d'euros) au 31 décembre 2020 est en forte baisse par rapport à son évaluation de décembre 2019 (961 millions d'euros), cette évolution reflète :

- la diminution des ventes de tubes dans le secteur O&G et Industrie attendues sur les années 2021 et 2022 conséquences de la baisse de la demande induite par la pandémie liée à la Covid-19, et un retour à des niveaux avant crise à compter de 2023 ;
- la baisse de la valeur terminale reflétant le taux de marge d'EBITDA long terme du nouveau plan stratégique ;
- un changement d'hypothèse du WACC (+ 1,1 pt).

UGT Vallourec North America

La valeur d'utilité de l'UGT Vallourec North America fin 2020 est évaluée à 994 millions d'euros contre 1 580 millions d'euros fin 2019. Les perturbations importantes que l'industrie pétrolière et gazière a connues en début d'année, ont conduit des opérateurs Oil&Gas, particulièrement en Amérique du Nord, à réduire de manière significative leurs investissements.

Les prévisions de trésorerie de notre plan stratégique prévoient une demande durablement inférieure à celle estimée avant la crise de la Covid-19 avec une reprise progressive de l'activité à compter de 2021.

UGT Vallourec do Brasil

Pour l'UGT Vallourec do Brasil, la valeur d'utilité excède la valeur comptable et aucune variation raisonnablement possible des hypothèses du test ne conduirait à une dépréciation au 31 décembre 2020.

Actifs isolés

Des pertes de valeur (11 millions d'euros) ont également été constatées sur des actifs isolés testés séparément : Valinox Nucléaire en cours de cession et des actifs biologiques non stratégiques au Brésil.

TESTS DE SENSIBILITÉ

Les UGT présentant la sensibilité la plus forte aux hypothèses concernant Vallourec Europe et Vallourec North America, et les analyses de sensibilité sont présentées ci-après.

Les analyses de sensibilité présentées dans le tableau ci-dessous ont été calculées en faisant varier un paramètre unique.

Analyse des UGTs (en millions d'euros)	Vallourec Europe	Vallourec North America ^(a)
Actifs nets		
• Dont courants	70	97
• Dont non courants	776	1 211
Bases testées au 31.12.2020	846	1 308
Valeur d'utilité de l'UGT (VNC après impairment)	321	994
Perte de valeur	(525)	(314)
• Dont perte sur écart d'acquisition	(14)	(311)
• Dont perte sur immobilisations corporelles	(511)	(3)

Analyse des sensibilités des UGT (en millions d'Euros)

Sensibilité au taux d'actualisation	+ 0,5 pt	278	925
	- 0,5 pt	368	1 071
Sensibilité du RBE	+ 10 % par an	412	1 138
	- 10 % par an	229	850
Sensibilité au taux EUR/USD	+ 5 cts	170	954
	- 5 cts	503	1 044
Sensibilité sur le taux de croissance à l'infini	+ 0,5 pt	346	1 040
	- 0,5 pt	298	953

(a) Tests réalisés en dollars et perte de valeur convertis en euros au taux de clôture.

Le tableau ci-dessus fait apparaître que les flux de l'UGT sont sensibles aux variations de la valeur de leurs transactions à l'export libellées dans une autre monnaie que celle du pays de leur implantation (principalement USD).

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

	31/12/2019			31/12/2020		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	576 645	(513 240)	63 405	333 864	(284 349)	49 515

Les immobilisations incorporelles correspondent à la technologie, logiciels, brevets et licences, ainsi qu'aux savoir-faire et relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprises.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

4.4 Immobilisations corporelles

Évaluation au coût net d'amortissement et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...) sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

Frais d'entretien et de réparation

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprises

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

Droit d'utilisation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens immobiliers et du matériel industriel servant à la fabrication et au transport de produits.

Le Groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faibles valeurs (valeur unitaire à neuf inférieure à 5 000 dollars US) ;
- exclusion des contrats de location d'actif incorporel.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Durée d'utilité
CONSTRUCTIONS	
Bâtiments	30-40
Agencements et aménagements	10
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Installations industrielles	20-25
Autres (automates...)	5-10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport et mobilier de bureau	5-10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

	31/12/2019			31/12/2020		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	137 341	(35 235)	102 106	104 566	(37 853)	66 713
Constructions	901 100	(414 036)	487 064	759 048	(524 392)	234 656
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 361 899	(2 557 631)	1 804 268	3 742 269	(2 531 473)	1 210 796
Immobilisations corporelles en cours	124 500	(3 356)	121 144	121 509	(2 339)	119 170
Autres immobilisations corporelles	325 381	(197 884)	127 497	267 704	(180 780)	86 924
TOTAL	5 850 221	(3 208 142)	2 642 079	4 995 096	(3 276 837)	1 718 259

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS DROITS D'UTILISATION)

	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2018	5 608 306	(2 917 667)	2 690 639
Acquisitions	157 181	-	157 181
Cessions	(77 620)	61 239	(16 381)
Impact d'ouverture d'IFRS 16 ^(a)	(106 538)	55 139	(51 399)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(249 189)	(249 189)
Pertes de valeur	-	(29 920)	(29 920)
Effet des variations de change	31 252	(15 240)	16 012
Reclassement et autres variations	31 589	(32 324)	(735)
Au 31/12/2019	5 644 170	(3 127 962)	2 516 208
Acquisitions	133 891	-	133 891
Cessions	(126 500)	116 558	(9 942)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(226 080)	(226 080)
Pertes de valeur	-	(393 430)	(393 430)
Effet des variations de change	(554 998)	245 299	(309 699)
Reclassement et autres variations	(6 331)	(10 844)	(17 175)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées ^(b)	(276 987)	234 339	(42 647)
Au 31/12/2020	4 813 245	(3 162 120)	1 651 126

(a) Reclassement des immobilisations corporelles des locations-financements (IAS 17) en droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019.

(b) Les actifs destinés à être cédés des sites de Déville-Lès-Rouen (France) et de Reisholz (Allemagne) ont été reclassés sur la base de la valeur nette avant pertes de valeurs

DROITS D'UTILISATION

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2018	-	-	-
Acquisitions	19 349	0	19 349
Cessions	(1 751)	958	(793)
Impact d'ouverture d'IFRS 16	193 151	(55 139)	138 012
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	0	(30 823)	(30 823)
Pertes de valeur	0	0	0
Effet des variations de change	(6 295)	2 986	(3 309)
Autres	1 598	1 837	3 435
Au 31/12/2019	206 052	(80 181)	125 871
Acquisitions	24 437	-	24 437
Cessions	(6 034)	5 313	(721)
Impact d'ouverture d'IFRS 16	14	2	16
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(28 740)	(28 740)
Pertes de valeur	-	(36 163)	(36 163)
Effet des variations de change	(36 328)	19 592	(16 736)
Autres	(2 587)	1 909	(678)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(3 704)	3 551	(153)
AU 31/12/2020	181 850	(114 717)	67 133

Les droits d'utilisation incluent le contrat de location-financement signé en 2010 portant sur la construction d'un équipement de traitement de l'eau chez Vallourec Soluções Tubulares do Brasil qui présente une valeur nette comptable de 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

4.5 Actifs biologiques

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

	31/12/2019	31/12/2020
Au 1^{er} janvier	59 611	62 486
Investissements	9 677	5 772
Évaluation à la juste valeur	10 343	8 815
Dotations nettes aux amortissements de la période	(8 334)	(4 912)
Pertes de valeur	-	(1 642)
Reclassement vers stocks	(4 990)	(4 213)
Effet des variations de change	(1 035)	(17 081)
Autres variations	(2 786)	(4 047)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	(14 942)
À LA FIN DE LA PÉRIODE	62 486	30 236

La filiale brésilienne Vallourec Florestal exploite des forêts d'eucalyptus principalement destinés à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts fourneaux de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

Au 31 décembre 2020, la société exploitait environ 108 545 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 224 532 hectares.

Le chiffre d'affaires de Vallourec Florestal s'élève à 22,1 millions d'euros en 2020 contre 29,1 millions d'euros en 2019.

4.6 Réconciliation des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux

	2019		2020	
	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques
Acquisition d'immobilisations incorporelles	427	-	1 182	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	157 181	9 677	133 891	5 772
Total des investissements industriels	157 608	9 677	135 073	5 772
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires	(8 608)	-	(2 600)	-
TOTAL	149 000	9 677	132 473	5 772
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	158 677		138 245	

4.7 Engagements hors bilan opérationnels

Les engagements hors bilan reçus s'élèvent à 10 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ils correspondent principalement à des commandes d'immobilisations.

ENGAGEMENTS DONNÉS PAR ÉCHÉANCE

	31/12/2019	31/12/2020	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	6 005	5 260	4 203	1 057	-
Autres engagements	51 063	32 067	28 189	1 793	2 085
TOTAL	57 068	37 327	32 392	2 850	2 085

Note 5 • Titres mis en équivalence

Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Test de dépréciation

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Prise de contrôle d'une activité conjointe ou d'une mise en équivalence

Conformément à la norme IFRS 3, les participations antérieurement détenues sont réévaluées à leur juste valeur conduisant à un résultat de cession (« Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents ») et les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 20 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM	Autres	Total entreprises associées	Vallourec Umbilicals	Autres	Total co-entreprises	Total
Activité	Aciérie			Tube Soudé			
Lieu d'implantation	Allemagne			France			
Au 31/12/2019	80 690	22 020	102 710	23 595	3 116	26 711	129 421
Résultat sur l'exercice	-	(95)	(95)	(2 785)	(203)	(2 988)	(3 083)
Dividendes versés	(5)	(637)	(642)	-	-	-	(642)
Pertes de valeur	(80 685)	-	(80 685)	-	-	-	(80 685)
Effet des variations de change	-	(1 748)	(1 748)	-	(665)	(665)	(2 413)
Reclassement et autres variations	-	(669)	(669)	(17)	-	(17)	(686)
AU 31/12/2020	-	18 871	18 871	20 793	2 248	23 041	41 912

HKM est une entreprise associée qui produit des ronds d'acier exclusivement destinés à ses actionnaires. HKM livre principalement les tuberries européennes et est intégré à l'UGT Vallourec Europe. L'évaluation de sa valeur d'utilité a été déterminée sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser le test de pertes de valeur

(IAS 36) de l'UGT Vallourec Europe. Les perspectives d'activité du plan stratégique ne permettant pas d'absorber les volumes revenant à Vallourec, une perte de la valeur d'HKM a été constatée dans les comptes au-delà de ses actifs industriels, soit 81 millions d'euros.

5.1 Données relatives aux entreprises associées

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société HKM sont présentées ci-dessous.

HKM	31/12/2019	31/12/2020
Actifs non courants	627 837	653 031
Actifs courants	662 722	586 236
Passifs non courants	464 474	368 591
Passifs courants	422 636	467 241
Actif net	403 449	403 435
Ventes	2 503 257	1 989 513
Résultat d'exploitation	9 652	(3 624)
Total résultat global	-	-
Dividendes versés au Groupe	-	-

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM	31/12/2019	31/12/2020
Actif net	403 449	403 435
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Valeur des titres mis en équivalences	80 690	-
Résultat HKM	-	-
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Quote-part de résultat net	-	-

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 22 millions d'euros au 31 décembre 2019.

5.2 Données relatives aux coentreprises

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société Vallourec Umbilicals sont présentées ci-dessous.

Vallourec Umbilicals	31/12/2019	31/12/2020
Actifs non courants	30 332	45 476
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	3 254	4 460
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 069	2 474
Autres passifs non courants	969	4 369
Dettes financières non courantes	-	-
Autres passifs courants	4 423	7 271
Dettes financières courantes	-	-
Actif net	46 263	40 770

Vallourec Umbilicals	31/12/2019	31/12/2020
Ventes	6 801	6 680
Résultat d'exploitation	(3 425)	(5 161)
Résultat financier	(113)	(277)
Charge d'impôts	-	(24)
Résultat net des activités poursuivies	(3 538)	(5 462)
Autres éléments du résultat global	-	-
Total résultat global	(3 538)	(5 462)
Dividendes versés au Groupe	-	-

La réconciliation des informations financières résumées de la coentreprise Vallourec Umbilicals avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette coentreprise s'établit de la manière suivante :

Vallourec Umbilicals	31/12/2019	31/12/2020
Actif net	46 263	40 770
Pourcentage de détention du Groupe	51 %	51 %
Écarts d'acquisition	-	-
Autres	-	-
Valeur titres mis en équivalence	23 595	20 793
Résultat de Vallourec Umbilicals	(3 538)	(5 462)
Pourcentage de détention du Groupe	51 %	51 %
Quote-part de résultat net	(1 804)	(2 785)

5.3 Opérations réalisées avec les parties liées

	Entreprises associées	Coentreprises
	HKM	Vallourec Umbilicals
Ventes aux parties liées	753	965
Achats auprès des parties liées	207 222	-
Créances sur les parties liées	22	2 310
Dettes envers les parties liées	43 704	-

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication par les laminoirs européens de Vallourec Deutschland et Vallourec Tubes France.

5.4 Rémunération des organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations aux membres du Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre 2020 (12 personnes en 2020 contre 10 personnes en 2019) ainsi que les engagements de retraite à la clôture s'établissent comme suit :

	2019	2020
Rémunérations et avantages en nature	6 019	6 755
Paiements fondés sur des actions ^(a)	612	795
Engagement de départ en retraite	870	817
Engagement de retraite complémentaire	6 061	3 071

(a) Information fournie à partir des Plans 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013 et 2012 d'option de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actionariat salarié.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (régime à prestations définies instauré en 2005 et fermé au 31 décembre 2015), ainsi que des régimes type articles 83 et 82 mis en place au 1^{er} avril 2016, ces régimes n'entraînant pas d'engagements.

Il n'y avait au 31 décembre 2020 ni prêt ni caution accordée aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres s'élevait à 1 million d'euros en 2020, contre 0,9 million d'euros en 2019.

Note 6 • Capitaux propres, paiement en action et résultat par action

6.1 Capitaux propres – part du Groupe

CAPITAL

Le capital de Vallourec est composé de 11 449 694 actions ordinaires au nominal de 0,02 euro entièrement libérés. Le 23 avril 2020, Vallourec annoncé le lancement du regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, approuvé par les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Mixte le 6 avril 2020. Le nombre d'actions est passé de 457 987 760 à 11 449 694 actions.

Le montant définitif de la réduction de capital s'est élevé à 915 746 526,12. Cette somme a été affectée au compte « Primes » et n'est pas distribuable. Cet ajustement technique est sans impact sur la valeur des titres Vallourec détenus par les actionnaires et sur celle des capitaux propres.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Ces réserves de variation de juste valeur des instruments de couverture (nettes d'impôt) sont alimentées principalement par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des effets de change constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	BRL	CNY	Autres	Total
Au 31/12/2018	251 022	(12 031)	(880 712)	16 192	(22 930)	(648 459)
Variation	26 526	(263)	(21 354)	518	6 291	11 718
Au 31/12/2019	277 548	(12 294)	(902 066)	16 710	(16 639)	(636 741)
Variation	(80 915)	(2 527)	(368 091)	(4 930)	(18 308)	(474 771)
AU 31/12/2020	196 633	(14 821)	(1 270 157)	11 780	(34 947)	(1 111 512)

6.2 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement détenues par Sumitomo Corp. et Nippon Steel.

CONTRIBUTIONS DANS LES INTÉRÊTS ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	2019	2020
Principales entités américaines (Vallourec Star et VAM USA)	337 314	212 430
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil – Brésil	130 757	93 920
Autres	44 637	14 427
TOTAL	512 708	320 777

En 2020, la nomination d'un mandataire ad hoc a déclenché l'option pour Nippon Steel de vendre au groupe Vallourec la participation de 15,4 % détenue dans la joint-venture brésilienne Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB). Nippon Steel a décidé d'exercer cette option, ce qui se traduit au 31 décembre par la constatation d'un passif financier courant (cf. Note 7.2) pour le prix d'exercice soit 7,1 millions d'euros (45 millions de reals brésiliens) en déduction des Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle. Cette cession a eu lieu le 26 mars 2021.

Sumitomo Corporation bénéficie, en cas de pertes de Vallourec Star LP dépassant un certain seuil sur un ou plusieurs exercices consécutifs, de la possibilité de demander à son partenaire filiale de Vallourec de racheter sa participation de 19,5% dans la société Vallourec Star LP aux États-Unis. Compte tenu de la chute d'activité aux États-Unis en 2020 ayant impacté le résultat opérationnel et de la dépréciation des écarts d'acquisition des opérations en Amérique du Nord, Vallourec anticipe que les comptes attestés de Vallourec

Star LP au 31 décembre 2020 feront ressortir une perte d'un montant permettant l'exercice par Sumitomo Corporation de son option de vente. En application des clauses du contrat de partenariat, les parties se réuniront une fois que les comptes attestés de Vallourec Star LP seront disponibles pour conclure, dans les 90 jours à compter de cette date, sur la poursuite de leur coopération au sein de cette entité. À l'issue de ce délai, si Sumitomo Corporation ne souhaite pas poursuivre sa coopération au sein de Vallourec Star LP, elle disposera d'un délai de 30 jours pour notifier à Vallourec l'exercice de son option de vente, laquelle interviendrait alors sur la base d'une valeur de marché, déterminée à dire d'expert.

Au 31 décembre 2020, l'option de vente de Sumitomo Corporation n'était pas exerçable.

De même, s'agissant de VAM USA LLC, en cas de pertes de VAM USA LLC dépassant un certain seuil sur un ou plusieurs exercices consécutifs, Sumitomo Corporation (qui détient 15% de VAM USA LLC) et NSC (qui détient 34% de VAM USA LLC) et Vallourec

bénéficient de la possibilité de proposer aux autres de leur céder sa participation ou de racheter la leur au prix déterminé par la partie qui prend l'initiative de la mise en oeuvre de cette option (« buy or sell offer »). Compte tenu de la chute d'activité aux États-Unis en 2020 ayant impacté le résultat opérationnel et de la dépréciation des écarts d'acquisition des opérations en Amérique du Nord, Vallourec anticipe que les comptes attestés de VAM USA LLC au 31 décembre 2020 feront ressortir une perte d'un montant permettant l'exercice par Sumitomo Corporation et NSC de cette option. En

application des clauses du contrat de partenariat, les parties se réuniront sur les comptes attestés de VAM USA LLC pour conclure dans les 90 jours à compter de cette date sur la poursuite de leur coopération au sein de cette entité. À l'issue de ce délai, et si une partie ne souhaite pas poursuivre sa coopération au sein de VAM USA LLC, elle disposera d'un délai de 60 jours pour notifier aux autres l'exercice de l'option.

Dans ce contexte, au 31 décembre 2020, l'option de vente ou d'achat de Sumitomo Corporation et d'NSC n'était pas exerçable.

CONTRIBUTIONS DANS LE RÉSULTAT

	2019	2020
Principales entités américaines (Vallourec Star et VAM USA)	4 990	102 606
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil – Brésil	1 178	(1 400)
Autres	(3 614)	21 060
TOTAL	2 554	122 266

6.3 Paiements en actions (options et actions de performance)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la Note 2.3.

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2020 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2010 à 2019 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée par Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020) :

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013	15/04/2014
Date de maturité	01/09/2014	01/09/2015	01/03/2017	03/03/2018	15/04/2018
Date d'expiration	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021	15/04/2022
Prix d'exercice en euros	1 708,8	1 457,6	888,4	1 108,0	925,20
Nombre d'options attribuées	12 788	16 952	22 002	24 997	15 482

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'attribution	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018	17/06/2019	15/06/2020
Date de maturité	15/04/2019	18/05/2020	18/05/2021	15/06/2022	17/06/2023	15/06/2024
Date d'expiration	15/04/2023	18/05/2024	18/05/2025	15/06/2026	17/06/2027	15/06/2030
Prix d'exercice en euros	542,80	156,00	240,80	220,00	88,00	37,36
Nombre d'options attribuées	17 011	13 375	7 312	8 855	8 855	80 407

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2019*	2020
Options en circulation au 1^{er} janvier	149 406	137 039
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	(12 186)	(7 825)
Options radiées	(9 036)	(65 744)
Options distribuées sur l'exercice	8 856	80 407
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	137 039	143 877
Dont options pouvant être exercées	44 297	41 056

* Les chiffres 2019 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020.

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2020, le prix d'exercice moyen des actions est de 304,73 euros.

VALORISATION DES PLANS ^(a)

	Plan 2019*	Plan 2020
Prix de l'action à la date d'attribution	89,20 €	41,94 €
Volatilité ^(b)	32 %	32 %
Taux sans risque ^(c)	0,10 %	0,03 %
Prix d'exercice	88,00 €	37,36 €
Taux de dividendes ^(d)	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'option ^(e)	19,20 €	10,30 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaire).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Committee est de 10,30 euros pour le plan 2020.

* Les chiffres 2019 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2016 à 2020 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2016 à 2020 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020) :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'attribution	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018	17/06/2019	15/06/2020
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	Néant
Conditions de performance	Oui ^(a)	Oui ^(b)	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre théorique d'actions attribuées	7 958	20 506	21 065	20 898	34 090

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2019 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2020 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe Vallourec en 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2016, 2017 et 2018 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,4. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(c) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(d) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(e) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022.

Et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

Plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance)	Plan Value 15	Plan Value 16	Plan Value 17
Date d'attribution	15/12/2015	14/12/2016	14/12/2017
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Nombre théorique d'actions attribuées ^(a)	68	83	85

(a) Les chiffres des plans 2015 à 2017 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020.

Sur 2020, afin de satisfaire aux exigences légales et fiscales de chaque pays, le plan d'actionnariat salarié se compose des différentes formules suivantes :

- **FCPE levier** : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE à un nombre d'actions Vallourec décotées de 15 % leur permettant de bénéficier, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, d'un multiple de performance sur les actions Vallourec et d'une protection sur leur investissement initial hors effet de change. Le multiple de la hausse est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange ;
- **FCPE classique** : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE des actions Vallourec à un cours décoté de 20 % et bénéficient des dividendes éventuels ;
- **action et Stock Appreciation Rights (SAR)** : les salariés, par l'acquisition d'un titre à un prix décoté de 15 %, bénéficient d'un SAR (protection sur leur investissement initial, hors effet de change, et multiple de performance sur ce titre) qui sera versé par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 15 % ;
- **cash et Stock Appreciation Rights (SAR)** : les salariés, par un placement sur un compte bancaire rémunéré, bénéficient de SAR (multiple de performance sur ce placement) qui seront versés au salarié par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de

blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 15 %.

La charge IFRS 2 résultant de l'avantage accordé au salarié dans le cadre du plan d'actionnariat salarié est évaluée à la date d'attribution. La juste valeur de l'avantage correspond, pour la formule classique, à la valeur de l'avantage économique octroyé diminué du coût d'inaccessibilité pour le salarié, et, pour les formules à levier, à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. Pour la formule « action et SAR » viennent s'ajouter la décote du titre détenu par le salarié et la valorisation de l'option le protégeant sur son investissement initial.

En 2020 et en 2019, aucune décote n'a été octroyée.

La charge IFRS 2 résultant des *Stock Appreciation Rights* (SAR) est réévaluée à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur correspondant à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. La dette envers les salariés résultant des SAR a donné lieu à une charge incluse dans les charges de personnel de 0,2 million d'euros.

Le produit résultant des warrants est réévalué à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur de l'instrument dérivé conformément à la norme IFRS 9.

Le produit correspondant aux warrants versés par la banque ayant complété l'investissement des salariés à l'employeur est comptabilisé dans les charges de personnel pour 0,017 million d'euros en 2020 dans la mesure où il est destiné à couvrir le produit lié aux SAR (voir ci-dessus).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2019 ^(a)	2020
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	55 612	64 470
Actions livrées sur l'année	(4 453)	(14 451)
Actions annulées	(7 605)	(5 445)
Actions attribuées sur l'année	20 916	34 090
NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	64 470	78 664

(a) Les chiffres de l'exercice 2019 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020.

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans ^(a)	Plan 2019*	Plan 2020
Prix de l'action à la date d'attribution	89,20 €	41,94 €
Taux sans risque ^(b)	- 0,25 % (France), - 0,36 % (étranger)	- 0,52 %
Taux de dividendes ^(c)	3,00 %	3 %
Juste valeur de l'action	77,2 € (résidents français) ou 78,80 € (résidents non français)	38,28 €
Nombre d'actions attribuées	20 916	34 090

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuares).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

* Les chiffres de l'exercice 2019 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020.

6.6 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	2019	2020
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	(337 549)	(1 206 131)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	457 987 760	11 449 694
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(494 306)	(6 627)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	457 493 454	11 443 067
Résultat par action (en euros)	(0,7)	(105,4)

Dividendes versés au cours de l'exercice	2019	2020
• au titre de l'exercice précédent (en euros)	-	-
• au titre d'acompte sur l'exercice en cours (en euros)	-	-

Note 7 • Financement et instruments financiers

7.1 Endettement financier net

Les « emprunts et dettes financières » comprennent les emprunts bancaires portant intérêts, les emprunts obligataires et les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de 12 mois.

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés dès lors qu'ils sont directement rattachables. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

	31/12/2019			31/12/2020		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Emprunts obligataires	1 726 538	1 726 538	-	1 735 860	1 735 860	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 737 712	20 142	1 717 570	1 727 709	14 364	1 713 345
Autres emprunts et dettes assimilées	359 924	381	359 543	136 827	303	136 524
Concours bancaires courants	208	-	208	3 115	-	3 115
Total emprunts et dettes financières courant et non courant	3 824 382	1 747 061	2 077 321	3 603 511	1 750 527	1 852 984
Valeurs mobilières de placement	925 505	-	925 505	761 597	-	761 597
Disponibilités	868 338	-	868 338	627 935	-	627 935
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 793 843	-	1 793 843	1 389 533	-	1 389 533
ENDETTEMENT FINANCIER NET	2 030 539	1 747 061	283 478	2 213 978	1 750 527	463 451

L'Accord de Principe signé le 3 février 2021 par Vallourec avec ses principaux créanciers prévoit une réduction de la dette brute de 1 800 millions d'euros et la mise en place d'un refinancement de la dette résiduelle de 1 747 millions d'euros.

Dans ce contexte, les emprunts obligataires et emprunts auprès des établissements de crédit seraient substantiellement modifiés, notamment via conversion en instruments de capitaux propres et mise en place de nouveaux instruments financiers (cf. Note 11.2).

7.1.1 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les OCEANE sont comptabilisées initialement en distinguant deux composantes dès lors que la parité de conversion est respectée : une composante dette comptabilisée au coût amorti calculé à l'aide d'un taux d'intérêt de marché estimé pour un emprunt obligataire non convertible équivalent et une composante option de conversion comptabilisée en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre la valeur d'émission de l'OCEANE et la composante dette. Les frais d'émission sont alloués entre les deux composantes au prorata de leurs valeurs respectives.

Emprunt obligataire (en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Valeur de marché au 31 décembre 2020	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2020
Emprunt obligataire – Août 2012	55	Août 2027	4,125 %	64	54
Emprunt obligataire – Septembre 2014	500	sept. 2024	2,250 %	532	499
OCEANE – Septembre 2017	250	oct. 2022	4,125 %, prime de conversion 37,5 % et strike 275,60 ^(b)	-	239
Emprunt obligataire – Octobre 2017 ^(a)	550	oct. 2022	6,625 %	558	547
Emprunt obligataire – Avril 2018 ^(a)	400	oct. 2023	6,375 %	411	397
TOTAL	1 755				1 736

(a) Emprunts remboursables par anticipation aux conditions contractuelles à partir du 15 octobre 2020.

(b) Le prix de conversion à l'émission était de 6,89€ ; à l'issue du regroupement d'actions par 40 intervenu au 25 mai 2020, le prix de conversion a été porté à 275,60€

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un Groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière du groupe Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

Préalablement à la nomination du mandataire ad hoc en septembre 2020, Vallourec a sollicité et obtenu le 18 septembre 2020, l'accord des porteurs d'obligations High Yield venant à maturité en octobre 2022 et en octobre 2023 afin qu'ils renoncent de manière irrévocable et définitive à l'activation de la clause d'exigibilité anticipée en raison de la désignation d'un mandataire ad hoc.

Au 31 décembre 2020, les échéances contractuelles des dettes obligataires de la Société ne sont donc pas modifiées et la Société n'a pas connaissance de clause d'exigibilité pouvant être activées par les créanciers à cette date.

Enfin il est rappelé l'entrée de la société en procédure de sauvegarde en date du 4 février 2021 et que la société bénéficie des dispositions légales liées à cette procédure vis-à-vis de ses créanciers durant cette période.

7.1.2 EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent principalement des tirages sur les lignes de crédit de Vallourec (1 712 millions d'euros) qui sont détaillées en Note 7.1.5 et des emprunts au Brésil (14 millions d'euros).

7.1.3 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les autres emprunts et dettes financières assimilées correspondent principalement aux ACC ACE au Brésil (101 millions d'euros).

En effet, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et dans une moindre mesure Vallourec Transportes e Serviços do Brasil bénéficient d'un programme d'ACC ACE, finançant leurs besoins d'exploitation à l'export. Au 31 décembre 2020, le montant des ACC ACE s'élève à 101 millions d'euros.

7.1.4 ANALYSE EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISE, TAUX ET ÉCHÉANCE**Endettement par devise**

	31/12/2019	%	31/12/2020	%
USD	182 861	5 %	54 813	2 %
EUR	3 605 087	94 %	3 533 132	98 %
BRL	20 580	1 %	14 405	0 %
Autres	15 854	0 %	1 161	0 %
TOTAL	3 824 382	100 %	3 603 511	100 %

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières

	31/12/2019	31/12/2020
< 3 mois	1 011 739	1 781 921
> 3 mois et < 1 an	1 065 582	71 063
> 1 an	1 723	786 709
> 2 ans	781 368	399 755
> 3 ans	399 722	501 690
> 4 ans	502 211	2 344
5 ans et plus	62 037	60 029
TOTAL	3 824 382	3 603 511

L'endettement par taux

	31/12/2019	%	31/12/2020	%
Taux fixe	3 819 201	100 %	3 599 405	100 %
Taux variable	5 181	0 %	4 106	0 %
TOTAL	3 824 382	100 %	3 603 511	100 %

7.1.5 LIGNES DE CRÉDIT ET COVENANTS**Lignes de crédit****Lignes de crédit confirmées**

(en millions d'euros)

	Montant	Échéance initiale	Échéance étendue	Montant tiré au 31 décembre 2020
Ligne de 1,1 milliard € – Février 2014	1 034	févr. 2019	fév. 2021 pour 1 034 M€	1 029
Bilatérale de 90 millions € – Juin 2015	90	févr. 2019	fév. 2021 pour 90 M€	89
Ligne de 400 millions € – Septembre 2015	300	févr. 2019	fév. 2021 pour 300 M€	297
Ligne de 450 millions € – Mai 2016	300	févr. 2020	fév. 2021 pour 300 M€	297
TOTAL	1 724			1 712

Le jugement d'entrée en procédure de Sauvegarde de Vallourec S.A. en date du 4 février 2021 emporte de plein droit l'interdiction de payer de toutes créances nées antérieurement au jugement d'ouverture. L'Accord de Principe signé le 3 février 2021 par Vallourec avec ses principaux créanciers prévoit le refinancement à hauteur d'un montant de 462 millions d'un crédit renouvelable (sans sûreté) d'une durée de cinq ans.

Covenant

L'ensemble de ces contrats de financements bancaires, par ligne de crédit, prévoit le respect par le groupe Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés (« covenant ») inférieur ou égal à 100 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio de covenant bancaire est le rapport entre l'endettement net consolidé du Groupe (y inclus la dette de location financement et le prêt d'actionnaire au Brésil) sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des réserves de conversion (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Au 31 décembre 2020, le ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») tel que défini dans les contrats bancaires s'élève à 180 %.

Il convient de noter néanmoins que postérieurement à la clôture, compte tenu de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société le 4 février 2021, en pratique, le bris de ce covenant ne contraindra pas la Société à rembourser ses créanciers en février 2021. La mise en place de nouvelles lignes de crédit et la restructuration financière prévue dans l'Accord de Principe signé le 3 février 2021 avec ses principaux créanciers a pour objectif de restructurer la dette financière de la Société (cf. Note 11.2).

Covenant bancaire	31/12/2019	31/12/2020
Dettes nettes (hors dette de location-financement)	2 030 539	2 213 978
Dettes de location-financement	50 042	30 233
Dettes nettes	2 080 581	2 244 211
Prêt actionnaire	20 560	8 613
Dettes nettes retraitées (1)	2 101 141	2 252 824
Capitaux propres	1 980 045	133 677
Réserves de conversion – part du Groupe ^(a)	608 335	1 144 517
Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers ^(a)	(3 893)	(23 522)
Capitaux propres retraités (2)	2 584 487	1 254 672
Ratio du covenant bancaire retraité (1)/(2)	81 %	180 %

(a) Y compris minoritaires.

7.1.6 RÉSULTAT FINANCIER

	2019	2020
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus de valeurs mobilières de placement	14 425	5 343
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	16	(1 326)
Total	14 441	4 017
Charges d'intérêts	(188 232)	(200 514)
Coût financier net	(173 791)	(196 497)
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-	-
Revenu des titres, prêts et créances	3 581	934
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report / déport	(36 044)	(24 846)
Dotations aux provisions, nettes de reprises	1 542	(274)
Autres charges et produits financiers	6 452	28 263
Total	(24 469)	4 077
Charges d'intérêt sur contrats de location	(34 704)	(29 695)
AUTRES CHARGES D'ACTUALISATION	-	-
Charges financières d'actualisation sur retraites	(9 193)	(3 788)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	(1 914)	(1 028)
Total	(11 107)	(4 816)
RÉSULTAT FINANCIER	(244 071)	(226 931)

Les « autres charges et produits financiers » constatés en 2020 concernent principalement des éléments non récurrents : primes d'options payées dans le cadre du projet d'augmentation de capital annoncé en février 2020 non réalisée, produits financiers au Brésil (correspondant à l'actualisation des sommes obtenues en 2020 suite au débouclage favorable de plusieurs réclamations/litiges instruits depuis plusieurs années).

7.1.7 RÉCONCILIATION DES PASSIFS FINANCIERS AVEC LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2019	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2020
Passifs financiers non courants	1 747 061	(7 667)	5 799	1 424	3 910	1 750 527
Passifs financiers courant	2 077 321	(58 329)	2 648 547	(2 809 275)	(5 280)	1 852 984
Passifs financiers (1)	3 824 382	(65 996)	2 654 346	(2 807 851)	(1 370)	3 603 511
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)			143	-		
TOTAL (1) + (2)			2 654 489	(2 807 851)		
Variation des passifs financiers du Tableau de trésorerie			2 654 489	(2 807 851)		

	31/12/2018	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2019
Passifs financiers non courants	1 796 637	3 281	9 936	(3 455)	(59 338)	1 747 061
Passifs financiers courant	1 000 872	1 932	2 613 726	(1 542 556)	3 347	2 077 321
Passifs financiers (1)	2 797 509	5 213	2 623 662	(1 546 011)	(55 991)	3 824 382
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)	-	-	8 221	-	-	-
TOTAL (1) + (2)	2 797 509	5 213	2 631 883	(1 546 011)	(55 991)	3 824 382
Variation des passifs financiers du Tableau de trésorerie			2 631 883	(1 546 011)		

Les encaissements et remboursements des passifs financiers concernent principalement des tirages et des remboursements de billets de trésorerie et de lignes de crédit court terme.

7.1.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS

Les engagements financiers hors bilan reçus s'élèvent à 14 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 0,2 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ils correspondent principalement à des lettres de crédits reçues.

	31/12/2019	31/12/2020	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Cautions de marché et lettres de crédit données	107 475	103 428	54 381	48 081	966
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	782	2	-	2	-
TOTAL	108 257	103 430	54 381	48 083	966

7.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement constitués des dettes de location et d'instruments dérivés (dont les principes de comptabilisation sont présentés en Note 7.5.3).

La dette de location, à la prise d'effet du contrat, est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les taux d'actualisation sont calculés individuellement sur la durée in fine du contrat.

L'évolution de la dette de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ; et
- diminuée du montant des paiements effectués.

	31/12/2019			31/12/2020		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Dette de location	133 684	103 560	30 124	107 798	83 638	24 160
Option de rachat des intérêts minoritaires	-	-	-	7 100	-	7 100
Instruments dérivés	17 995	-	17 995	14 079	-	14 079
TOTAL	151 679	103 560	48 119	128 977	83 638	45 339

En 2010, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de reals brésiliens (126,2 millions d'euros) et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba. Au 31 décembre 2020, le montant résiduel de ce contrat de location-financement est de 179,9 millions de reals brésiliens (28,2 millions d'euros).

En 2020, la nomination d'un mandataire ad hoc a déclenché l'option pour Nippon Steel de vendre au groupe Vallourec la participation de 15,4 % détenue dans la joint-venture brésilienne Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB). Nippon Steel a décidé d'exercer cette option, ce qui se traduit au 31 décembre par la constatation d'un passif financier courant pour le prix d'exercice soit 7,1 millions d'euros (45 millions de reals brésiliens) en déduction des Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (cf. Note 6.2).

ÉCHÉANCIER

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Dette de location	20 513	19 298	14 985	9 881	18 961	83 638

7.3 Autres actifs financiers

	31/12/2019			31/12/2020		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Prêts	3 311	2 866	445	3 210	2 939	271
Autres immobilisations financières	35 943	35 106	837	54 186	46 187	7 999
Instruments dérivés	5 847	-	5 847	36 947	-	36 947
Autres actifs financiers	5 254	5 162	92	4 973	4 907	66
TOTAL	50 355	43 134	7 221	99 316	54 033	45 283

7.4 Prêt d'actionnaire

Vallourec Soluções Tubulares do Brasil bénéficie d'un prêt d'actionnaire consenti par NSSMC. Au cours de l'exercice 2020, il a été amorti à hauteur de 44 millions de reals brésiliens (environ 7,5 millions d'euros). Ce prêt a été totalement remboursé le 26 mars 2021 en même temps que la cession au groupe Vallourec de la participation de 15,4 % de Nippon Steel Corporation détenue⁽¹⁾ dans VSB.

	31/12/2019	31/12/2020
Prêt actionnaire	20 560	8 613
Au 1^{er} janvier	28 892	20 560
Écart de conversion	(276)	(5 513)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	(9 970)	(7 461)
Reclassement courant/non courant et autres	1 914	1 027
AU 31 DÉCEMBRE	20 560	8 613

(1) La participation de 15,4 % dans la co-entreprise brésilienne Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) qui est cédée au groupe Vallourec inclut une participation de 15 % détenue par le groupe Nippon Steel Corporation et une de 0,4 % qui est détenue par Sumitomo Corporation et qui est couverte par l'exercice de l'option de vente.

7.5 Instruments financiers

7.5.1 MODÈLE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IFRS 9 dans l'une des trois catégories ci-après :

- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

La classification est déterminée en fonction des deux paramètres suivants :

- le modèle économique suivi par le Groupe pour la gestion de l'actif financier ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actifs financiers au coût amorti

Ils correspondent aux actifs financiers qui remplissent les deux conditions suivantes :

- le modèle économique de l'actif financier est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts long terme et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global

Il s'agit des actifs financiers suivants :

1. Les instruments donnant lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le capital restant dû (instruments SPPI) et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique mixte de collecte et de vente.

Cette rubrique reprend essentiellement des titres obligataires et des placements financiers à terme.

Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulée qui était précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en compte de résultat.

Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

2. Les titres de capitaux propres, sur option à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres et sont non recyclables. Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêtés des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie d'actifs comprend les actifs financiers qui ne sont pas évalués au coût amorti ou mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global.

Il s'agit principalement de certains actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...) et des instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture (dépôts de garantie et cautions).

Ces actifs de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Modèle d'évaluation des pertes des actifs financiers

Dès la comptabilisation initiale, les actifs évalués au coût amorti et les actifs mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global (instruments de dettes) sont dépréciés en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. À chaque date de clôture, il convient d'apprécier si le risque de crédit associé à un instrument financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. L'entité doit fonder son appréciation sur la variation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Vallourec utilise plusieurs critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté : rating de la contrepartie, évaluation du niveau de risque.

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

31/12/2020	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créances clients et comptes rattachés	467 785	-	-	-	467 785	467 785
Autres actifs financiers courants et non courants	57 321	-	5 049	36 947	99 316	99 316
Autres actifs courants et non courants	270 137	-	-	-	270 137	270 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 389 533	-	-	1 389 533	1 389 533
Total actifs financiers	795 243	1 389 533	5 049	36 947	2 226 771	2 226 771
Total actifs non financiers	-	-	-	-	2 821 517	2 821 517
TOTAL ACTIFS	-	-	-	-	5 048 288	5 048 288
PASSIFS						
Dettes financières	3 603 511	-	-	-	3 603 511	3 674 336
Fournisseurs	426 097	-	-	-	426 097	426 097
Autres passifs financiers courants et non courants	114 897	-	-	14 080	128 977	128 977
Autres passifs courants et non courants	273 426	-	-	-	273 427	273 427
Total passifs financiers	4 417 931	-	-	14 080	4 432 012	4 502 837
Total passifs non financiers	-	-	-	-	616 276	616 278
TOTAL PASSIFS	-	-	-	-	5 048 288	5 119 115

31/12/2019	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créances clients et comptes rattachés	616 739	-	-	-	616 739	616 739
Autres actifs financiers courants et non courants	39 146	-	5 362	5 847	50 355	50 355
Autres actifs courants et non courants	325 187	-	-	-	325 187	325 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 793 843	-	-	1 793 843	1 793 843
Total actifs financiers	981 072	1 793 843	5 362	5 847	2 786 124	2 786 124
Total actifs non financiers	-	-	-	-	4 519 312	4 519 312
TOTAL ACTIFS					7 305 436	7 305 436
PASSIFS						
Dettes financières	3 824 382	-	-	-	3 824 382	3 893 382
Fournisseurs	579 739	-	-	-	579 739	579 739
Autres passifs financiers courants et non courants	133 684	-	-	17 995	151 679	151 679
Autres passifs courants et non courants	346 166	-	-	-	346 166	346 166
Total passifs financiers	4 883 971	-	-	17 995	4 901 966	4 970 966
Total passifs non financiers	-	-	-	-	2 403 470	2 403 470
TOTAL PASSIFS					7 305 436	7 305 436

7.5.2 NIVEAU DE JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- niveau 1 : en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.) ;
- niveau 3 : à partir d'un modèle interne avec paramètres non observable.

	31/12/2019			31/12/2020		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
ACTIFS						
Autres actifs financiers courants et non courants (Autres placements en titres de capitaux propres)	5 362	5 362	2	5 049	5 049	2
Autres actifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	5 847	5 847	2	36 947	36 947	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 793 843	1 793 843	1	1 389 533	1 389 533	1
PASSIFS						
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	17 995	17 995	2	14 079	14 079	2

7.5.3 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IFRS 9.

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers, le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères d'IFRS 9 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de l'effet change de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture) :
 - si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de l'effet change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash flow hedge »),
 - si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de l'effet change de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier ;
- la variation de l'effet taux (report/déport).

Le Groupe a choisi de comptabiliser cette variation en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de l'effet change de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et de la créance ou de la dette couverte impactent alors symétriquement le résultat financier.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 à une position nette active de 22,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2020 explique l'essentiel des + 19,5 millions d'euros de variation de l'effet change des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

	Qualification comptable	Réserve OCI ^(a)	31/12/2020	31/12/2019
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Cash flow hedge	19 534	20 885	2 126
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Fair value hedge	(9)	1 187	(15 177)
Contrats à terme de devise sur opérations financières	Fair value hedge	-	398	497
Instruments dérivés mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	(21)	398	406
Sous-total Instruments dérivés		19 504	22 868	(12 148)
Dont instruments dérivés – actifs		-	36 947	5 847
Dont instruments dérivés – passifs		-	14 079	17 995
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	(1 459)	289	1 747
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	-	(524)	(1 129)
TOTAL		18 045	22 633	(11 530)

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2019 était de + 2,1 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2020, environ 97 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2019 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le

carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2019 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2020.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent la quasi-totalité des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2020.

	Qualification comptable	Réserve OCI ^(a)	31/12/2019	31/12/2018
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Cash flow hedge	12 490	2 126	(11 495)
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	Fair value hedge	8	(15 177)	(18 413)
Contrats à terme de devise sur opérations financières	Fair value hedge	-	497	380
Instruments dérivés mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	Fair value hedge	778	406	1 044
Sous-total Instruments dérivés		13 277	(12 148)	(28 484)
Dont instruments dérivés – actifs		-	5 847	3 347
Dont instruments dérivés – passifs		-	17 995	31 831
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Cash flow hedge	(531)	1 747	2 278
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	Fair value hedge	-	(1 129)	(1 644)
TOTAL		12 746	(11 530)	(27 850)

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2018 était de - 11,5 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2019, environ 85 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2018 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2018 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2019.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent la quasi-totalité des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2019.

7.5.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de liquidité, de crédit et du risque actions.

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2020, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 39,3 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 1 111,5 millions d'euros au 31 décembre 2020) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Les réserves de conversion sont détaillées en Note 6.1

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil.

Les lignes de crédit de Vallourec S.A. (1 724 millions d'euros) ne bénéficient pas de sûreté, ou de garantie.

Les financements de marché sont exclusivement mis en place par Vallourec SA et ne bénéficient pas de sûreté, ou de garantie.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2020, Vallourec SA n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, C, par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 1 724 millions d'euros, dont 12 millions d'euros non utilisés, et de la trésorerie à hauteur de 1 390 millions d'euros. Ainsi, le Groupe disposait de liquidité à hauteur de 1 402 millions d'euros. Néanmoins comme mentionné en Note 7.1.5, la totalité de ces lignes de crédits vient à échéance en février 2021.

Afin de faire face à ses échéances de remboursement le Groupe a signé le 3 février 2021 un Accord de Principe avec ses principaux créanciers, dont la mise en œuvre est prévue à la fin du premier semestre 2021.

Cet accord répond aux objectifs de Vallourec S.A. de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil. Dans ce cadre, Vallourec S.A. a sollicité auprès du Tribunal de commerce de Nanterre l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à son égard. L'ouverture de cette procédure en date du 4 février 2021 a notamment pour objectif de permettre la mise en œuvre de l'Accord de Principe, qui nécessitera en particulier l'accord à la majorité des deux tiers de chacun des comités des créanciers (prêteurs au titre des RCF d'une part et porteurs d'Obligations d'autre part), ainsi que l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, avant de pouvoir être soumis à l'appréciation du Tribunal (Note 11.2).

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du groupe Vallourec (environ 41 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2020) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en réal brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2020, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change	31/12/2019	31/12/2020
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 118 676	587 207
Contrat de change à terme : achats à terme	37 729	32 789
TOTAL	1 156 405	619 996

Échéances des contrats au 31 décembre 2020

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de change à terme : ventes à terme	587 207	564 971	22 236	-
Contrat de change à terme : achats à terme	32 789	32 789	-	-
TOTAL	619 996	597 760	22 236	-

Les ventes à terme (587 millions d'euros sur les 620 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,16 et USD/BRL de 5,39.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2020, comme en 2019, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des ventes à terme pour 60 millions de dollars US (48,9 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 15,9 millions de livres sterling (17,6 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en dollars US, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2021 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, le groupe Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 38 millions d'euros de l'effet change comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2020. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US contre l'euro.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé des systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec S.A. et de la sous-holding Vallourec Tubes.

La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable est présentée en Note 7.1.4.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par des emprunts obligataires émis par Vallourec S.A. décrit en Note 7.1 et des tirages sur les lignes de crédit confirmées de Vallourec S.A.

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient des emprunts obligataires de 550 millions d'euros et de 400 millions d'euros.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros.

Le Groupe est faiblement exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 4,1 millions d'euros (environ 0,1 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2020.

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 0,04 million d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constant, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie émis au plus à un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (au plus à trois mois).

Risques de crédit

Le groupe Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
 - les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
 - les créances clients et comptes rattachés ;
 - les dérivés qui ont une juste valeur positive.
1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).
 2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie.
 3. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le Groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.

4. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2020, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 46,3 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit 10 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Le groupe Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Le groupe Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2020 s'élevaient à 359,9 millions d'euros, soit 76 % du total des créances clients nettes.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Au 31/12/2020	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> à 180 jours	Total
Non échues	280 426	38 439	13 045	20 502	7 520	359 932

Risques actions

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

Les actions propres détenues par le groupe Vallourec au 31 décembre 2020 comprennent les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec S.A. détient :

- 3 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014, de 108 600 actions en 2015, de 30 524 actions en 2016, de 54 871 actions en 2017, de 10 actions en 2018 et 152 actions en 2020 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 1 078 actions propres acquises en 2020 après attribution définitive de 1 422 actions en 2020 au titre des différents plans d'actions de performance.

Au 31 décembre 2020, Vallourec détient ainsi 1 081 actions propres, toutes affectées à un plan de performance.

Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2020, autrement exposé au risque d'actions.

Note 8 • Engagements envers le personnel

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux. L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Retraite	270 764	271 817	34 865	30 654	115 065	114 597	83 903	80 316	504 597	497 384
Engagements de préretraite	57 729	50 558	-	-	-	-	-	-	57 729	50 558
Médailles du travail et avantages médicaux	17 386	16 841	1 611	1 627	-	-	22 256	14 611	41 253	33 079
Valeur actualisée de l'obligation	345 879	339 216	36 476	32 281	115 065	114 597	106 159	94 927	603 578	581 021
Juste valeur des actifs du régime	(193 392)	(192 835)	(5 518)	(1 903)	(130 317)	(135 951)	(46 564)	(47 697)	(375 791)	(378 386)
PROVISION	152 487	146 381	30 958	30 378	(15 253)	(21 354)	59 595	47 230	227 787	202 635

Évolution de l'obligation	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Au 1^{er} janvier	321 382	345 879	32 534	36 476	106 328	115 065	93 179	106 159	553 423	603 578
Coût des services rendus	12 599	10 937	1 288	1 501	641	462	3 031	2 650	17 560	15 550
Charges d'intérêt sur l'obligation	5 193	2 880	660	270	2 978	2 171	5 614	4 274	14 445	9 596
Cotisations du personnel	-	-	-	-	-	-	28	32	28	32
Réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés à l'expérience	5 033	(3 927)	(427)	(3)	(2 420)	1 072	750	(2 659)	2 936	(5 517)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	453	-	(1 450)	595	(4)	(1 487)	(1 001)	(892)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	28 561	7 907	2 594	899	14 962	8 615	14 716	5 917	60 833	23 338
Acquisitions / cessions	-	-	-	-	-	-	(0)	-	(0)	-
Versement des prestations	(31 799)	(28 109)	(598)	(4 222)	(11 536)	(7 375)	(4 365)	(4 481)	(48 298)	(44 187)
Modification du régime	-	-	-	-	-	-	(8 505)	-	(8 505)	-
Écart de change	-	-	-	-	5 562	(6 228)	921	(15 319)	6 483	(21 547)
Autres ^(a)	4 910	3 649	(28)	(2 640)	-	220	795	(159)	5 676	1 070
AU 31 DÉCEMBRE	345 879	339 216	36 476	32 281	115 065	114 597	106 159	94 927	603 578	581 021

(a) Comprend essentiellement les restructurations en Allemagne (augmentation du régime des préretraites).

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Valeur de l'actif	176 331	193 392	5 116	5 518	120 571	130 317	37 045	46 564	339 063	375 791
Rendement constaté des actifs	15 561	7 619	413	(461)	12 416	16 796	6 865	5 366	35 255	29 320
Cotisations	1 500	-	-	-	2 563	3 330	4 080	2 615	8 144	5 945
Prestations payées	-	(8 176)	(11)	(2 889)	(11 536)	(7 375)	(2 040)	(1 931)	(13 587)	(20 371)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	(265)	-	-	-	(89)	-	(354)
Écart de change	-	-	-	-	6 302	(7 117)	614	(4 828)	6 916	(11 945)
VALEUR DE L'ACTIF	193 392	192 835	5 518	1 903	130 317	135 951	46 564	47 697	375 791	378 386

CHARGE DE L'EXERCICE

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Coût des services rendus	12 599	10 937	1 288	1 501	641	462	3 031	2 650	17 560	15 550
Charges d'intérêt sur l'obligation	5 193	2 880	660	270	2 978	2 171	5 614	4 274	14 445	9 596
Rendement à long terme des actifs du régime	(2 997)	(1 451)	(51)	(42)	(3 403)	(2 481)	(1 731)	(1 564)	(8 182)	(5 539)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	7 401	(1 992)	141	(13)	-	-	498	(707)	8 040	(2 712)
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	(8 505)	-	(8 505)	-
Gains/(Pertes) de réduction ou liquidation	4 909	3 649	-	(245)	-	219	-	(160)	4 909	3 463
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	27 105	14 023	2 038	1 471	216	371	(1 092)	4 493	28 267	20 358
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	15 561	7 619	413	(461)	12 416	16 796	6 865	5 366	35 255	29 320

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Provision / (actif) à l'ouverture	145 051	152 487	27 418	30 958	(14 244)	(15 253)	56 134	59 595	214 359	227 787
Charge totale de l'exercice	27 105	14 023	2 038	1 471	216	371	(1 092)	4 493	28 267	20 358
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	13 630	(1 016)	2 117	1 131	2 078	(4 031)	10 522	(1 805)	28 347	(5 722)
Prestations ou contributions aux fonds	(33 299)	(19 113)	(587)	(748)	(2 563)	(3 330)	(6 379)	(5 134)	(42 828)	(28 325)
Écart de change	-	-	-	-	(740)	889	307	(10 491)	(433)	(9 601)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	-	-	(2 395)	-	-	-	-	-	(2 395)
Variation de périmètre et autres	-	-	(28)	(39)	-	-	103	572	75	533
PROVISION / (ACTIF) À LA CLÔTURE	152 487	146 381	30 958	30 378	(15 253)	(21 354)	59 595	47 230	227 787	202 635

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
AU 31/12/2019				
Taux d'actualisation	0,75 %	0,75 %	2,00 %	de 3,25 % à 7,81 %
Rendement calculé des actifs du régime	0,75 %	0,75 %	2,00 %	de 3,25 % à 7,81 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,07 %	n/a	de 4 % à 10 %
AU 31/12/2020				
Taux d'actualisation	0,50 %	0,50 %	1,40 %	de 2,5 % à 8,11 %
Rendement calculé des actifs du régime	0,50 %	0,50 %	1,40 %	de 2,5 % à 8,11 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,07 %	n/a	de 4 % à 10 %

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2020 représentent pour le Groupe des gains de 5,5 millions d'euros (2,9 millions d'euros de pertes en 2019).

Le Groupe prévoit de verser en 2021 un montant de 43,5 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 31,9 millions d'euros en Allemagne, 3,4 millions d'euros au Royaume-Uni, 3,4 millions d'euros en France et 1,9 millions d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 506 millions d'euros au 31 décembre 2020 pour des actifs de 378 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis.

Les actifs de couverture offrent une performance supérieure aux prévisions de 24 millions d'euros. En 2020, une diminution générale des taux d'actualisation a entraîné une augmentation globale des engagements générant des pertes actuarielles sur l'exercice pour 23,3 millions d'euros.

France

Les engagements en France correspondent aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2020 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 3,4 millions d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité.

Le plan a été fermé et les droits gelés.

Au 31 décembre 2020, l'engagement s'élève à 5,9 millions d'euros pour un actif de 1,9 million d'euros.

Allemagne

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Au 31 décembre 2020 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 29,5 millions d'euros de ces engagements.

Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2020 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 23,5 millions d'euros de ces engagements.

Brésil

Au Brésil, le Groupe participe au financement d'indemnités de fin de carrière, de primes de jubilés et d'un régime de frais de santé des retraités (fermé).

Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds dont le total des actifs s'élève à 0,9 million d'euros en 2020 (2,3 millions d'euros en 2019). Le Groupe a payé une cotisation de 0,1 million d'euros cette année (0,5 million d'euros en 2019).

Mexique / Indonésie / Arabie saoudite

Les engagements au Mexique, en Indonésie et en Arabie saoudite restent peu significatifs pour le Groupe.

États-Unis

L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive : de 7 % à 4,5 % en 2030 puis stable.

Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice

du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers.

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

	Royaume-Uni		États-Unis		Allemagne	
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020
	Part	Part	Part	Part	Part	Part
Action	21,00 %	24,00 %	54,52 %	54,80 %	18,08 %	20,67 %
Obligation	0,00 %	0,00 %	37,52 %	39,90 %	79,34 %	79,33 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %	0,00 %	5,30 %	0,00 %	0,00 %
Autres	79,00 %	76,00 %	7,96 %	0,00 %	2,58 %	0,00 %

Les « Autres » du Royaume-Uni concernent du Cash & Index Linked Gilts.

En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurance.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(68)	85
Taux d'augmentation des salaires	8	(6)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	39	(30)

Le Groupe a également mis en place des régimes à cotisations définies pour un montant de 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Il s'agit principalement de la part employeur des cotisations de retraite et des assurances vies à 47 % pour la Direction, les cadres et les ATAM et à 53 % pour les ouvriers.

Note 9 • Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

	31/12/2019			31/12/2020		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Litiges et engagements commerciaux	18 264	277	17 987	22 801	8 250	14 551
Commandes en carnet – Pertes à terminaison	34 060	759	33 301	41 981	74	41 907
Mesures d'adaptation et restructuration	52 378	9 602	42 776	102 222	77 954	24 268
Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	13 810	13 810	-	9 288	9 288	-
Autres	47 066	20 131	26 935	38 308	14 762	23 546
TOTAL	165 578	44 579	120 999	214 600	110 328	104 272
Au 1^{er} janvier	176 876	40 578	136 298	165 578	44 579	120 999
Dotations	91 467	2 457	89 009	145 609	31 247	114 362
Utilisations	(92 427)	(4 742)	(87 685)	(65 465)	(6 928)	(58 537)
Autres reprises	(5 228)	(2 153)	(3 075)	(4 492)	-	(4 492)
Effet des variations de change	(898)	(489)	(409)	(20 821)	(9 048)	(11 773)
Reclassement et autres variations	(4 211)	8 928	(13 139)	(4 940)	50 808	(55 748)
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	(869)	(330)	(539)
À LA FIN DE LA PÉRIODE	165 578	44 579	120 999	214 600	110 328	104 272

PROVISIONS POUR LITIGES, ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET PERTES SUR COMMANDES EN CARNET

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

PROVISIONS POUR MESURES D'ADAPTATION ET RESTRUCTURATION

Les coûts des plans sociaux et des mesures d'adaptation sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant la date de clôture des comptes ou d'un début d'exécution. Elles incluent les coûts suivants :

- indemnités de licenciement et de fin de contrat de travail versées au personnel dont la Société n'attend plus de contrepartie ;
- coûts de maintien du personnel après l'arrêt d'activité et jusqu'à la fermeture du site (indemnités de préavis non effectués par exemple) ;
- indemnités pour rupture de contrats versées aux fournisseurs ;
- loyers restant à courir après l'arrêt de l'activité jusqu'à l'échéance du contrat de location.

En France, la décision de supprimer 364 postes annoncée le 18 novembre 2020 a entraîné la constatation au cours d'une provision estimée, sur la base des négociations en cours à la clôture, à 61 millions d'euros.

En Allemagne, les mesures supplémentaires annoncées le 18 novembre 2020, après la décision de fermeture de l'usine de Reisholz annoncée le 19 février 2020 et l'ajustement des hypothèses et conditions de départs des plans antérieurs en-cours, ont conduit à une augmentation de la provision de 32 millions d'euros et à la constatation de coûts réels à hauteur de 32 millions d'euros.

Aux USA, des mesures d'adaptation ont été mises en place à la fin du 1^{er} semestre (11 millions d'euros), dont les coûts réels ont été constatés durant l'année. Le montant résiduel de la provision au 31 décembre est nul.

Au Brésil, un nouveau plan social lancé au cours du 1^{er} semestre (5,5 millions d'euros), dont 2,7 millions d'euros de coûts déjà payés à la fin de l'exercice.

PROVISION POUR RISQUES FISCAUX

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 2.8.3).

AUTRES PROVISIONS COURANTES

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative.

Pour 2020 et 2019, les émissions réelles annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas alloués par l'État, et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

PASSIFS ÉVENTUELS

Par communiqué de presse en date du 8 décembre 2018, le groupe Eramet a indiqué que « dans le cadre d'une revue interne des processus qualité au sein de sa branche Alliages, réalisée sous l'impulsion du nouveau management mis en place, Eramet a constaté des non-conformités dans le système de management de la qualité au sein de cette branche ».

Vallourec s'approvisionne auprès d'Aubert et Duval en aciers spéciaux destinés à la fabrication de tubes pour les générateurs de vapeur à destination de centrales nucléaires. Chaque non-conformité identifiée à ce jour a été analysée en profondeur par les équipes d'experts techniques de Vallourec.

Aucune situation à risques en matière de sûreté nucléaire n'a été mise en évidence à ce jour au travers de l'ensemble des investigations menées avec nos clients ou avec le groupe Eramet. La tenue mécanique des tubes Vallourec n'a pas été mise en cause.

Les analyses et discussions se poursuivent avec les clients et le groupe Eramet quant aux conséquences de ces non-conformités.

Note 10 • Actifs destinés à être cédés et Périmètre

10.1 Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs destinés à être cédés et activités abandonnées »).

Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

	31/12/2019	31/12/2020
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	106 523
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	(36 837)
NET ACTIFS (PASSIFS) DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-	69 686

	31/12/2019	31/12/2020
Au 1^{er} janvier	-	-
Écart de conversion	-	(2 677)
Reclassement courant/non courant et autres	-	72 363
AU 31 DÉCEMBRE	-	69 686

Valeurs nettes	31/12/2020		
	Reclassement	Écarts de conversion	Clôt
Immobilisations incorporelles	6	-	6
Immobilisation corporelles	42 647	(1 393)	41 254
Droits d'utilisation	153	-	153
Actifs biologiques	14 942	(1 116)	13 826
Impôts différés actifs	1 831	-	1 831
Autres actifs non courants	164	-	164
Total actifs non courants	59 743	(2 509)	57 234
Total actifs courants	49 616	(327)	49 289
TOTAL ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	109 360	(2 837)	106 523
Total passifs non courants	4 659	-	4 659
Total passifs courants	32 338	(160)	32 179
TOTAL PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	36 997	(160)	36 837
NET ACTIFS (PASSIFS) DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	72 363	(2 677)	69 686

Au 31 décembre, Valinox (France et Chine), les actifs de Deville (France), de Reisholz (Allemagne) et des actifs biologiques et d'exploitation forestière non stratégiques au Brésil en cours de cession ou d'arrêt, dans un délai hautement probable d'un an, sont présentés en « actifs destinés à être cédés ». La perte de valeur sur l'exercice des actifs destinés à être cédés s'élève à 11,1 millions d'euros (cf. Note 2.5).

10.2 Périmètre

Le Groupe est constitué de la société holding Vallourec S.A. et de ses filiales consolidées conformément aux principes décrits en Note 1.2.3.

	31/12/2019	31/12/2020
Sociétés intégrées globalement	55	54
Co-entreprises	3	3
Entreprises associées	2	2
TOTAL	60	59

Il n'existe pas de filiale ou de participation significative non consolidée.

Les variations de périmètre en 2020 ne sont pas significatives (opérations internes de fusions d'entreprises).

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

	Activités	% Intérêt	Pays
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT			
Europe			
Serimax Angola Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax Field Joint Coating Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax Holdings S.A.S.	Services	80,0	France
Serimax Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax S.A.S.	Services	80,0	France
Valinox Nucléaire S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Bearing Tubes	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Deutschland GmbH	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Allemagne
Vallourec Oil & Gas France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Oil & Gas Nederland B.V.	Vente de produits, Services	100,0	Pays-Bas
Vallourec Oil & Gas UK Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Royaume-Uni
Vallourec One S.A.S.	Holding	100,0	France
Vallourec S.A.	Holding	100,0	France
Vallourec Services S.A.	Holding	100,0	France
Vallourec Tubes France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Tubes S.A.S.	Holding	100,0	France
Amérique du Nord			
Serimax North America LLC	Services	80,0	États-Unis
Vallourec Canada Inc.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Canada
Vallourec Holdings Inc.	Holding	100,0	États-Unis
Vallourec Industries Inc.	Holding	100,0	États-Unis
Vallourec Oil and Gas Mexico SA de CV	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Mexique
Vallourec Star, LP	Production et Ventes de Produits, Services	80,5	États-Unis
Vallourec Tube-Alloy LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Vallourec USA Corporation	Ventes de produits, Services	100,0	États-Unis
VAM USA	Production et Ventes de Produits, Services	51,0	États-Unis
Amérique du Sud			
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricação Ltda	Services	80,0	Brésil
Tubos Soldados Atlântico	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Florestal Ltda	Production et Ventes de Produits	100,0	Brésil
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil	Production et Ventes de Produits, Services	84,6	Brésil
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda	Services	100,0	Brésil
Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Uruguay S.A.	Ventes de produits, Services	100,0	Uruguay
Asie			
Kestrel Wave Investment Ltd	Holding	100,0	Hong Kong
P.T. Citra Tubindo Tbk	Production et Ventes de Produits, Services	81,72	Indonésie
Serimax South East Asia Pte Ltd	Services	80,0	Singapour
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd	Services	80,0	Malaisie
Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Al Qahtani Tubes Llc	Ventes de produits, Services	75,0	Arabie saoudite
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Singapour

	Activités	% Intérêt	Pays
Vallourec Beijing Co. Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Changzhou Co. Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Middle East FZE	Ventes de produits, Services	100,0	Émirats arabes unis
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd	Ventes de produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Saudi Arabia Ltd	Production	80,0	Arabie saoudite
Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	99,73	Chine
Vallourec Tubular Services AD	Services	49,0	Émirats arabes unis
VAM Far East	Services	51,0	Singapour
Reste du Monde			
Serimax Australia Pty Ltd	Services	80,0	Australie
Serimax OOO	Services	80,0	Russie
Vallourec Nigeria Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Nigéria
Vallourec Oil and Gas Nigeria Ltd	Ventes de produits, Services	100,0	Nigéria
Vallourec Oil & Gas Kenya Limited	Ventes de produits, Services	100,0	Kenya
Vallourec Russia	Ventes de produits, Services	100,0	Russie
VAM Field Services Angola	Ventes de produits, Services	100,0	Angola
CO-ENTREPRISES			
Vallourec Umbilicals S.A.S.	Production et Ventes de Produits	51,0	France
Vallourec Niko Tube Holding GmbH	Holding	50,1	Allemagne
Vallourec Niko Tube Llc	Production	50,1	Ukraine
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM)	Production	20,0	Allemagne
Ascoval	En liquidation	40,0	France

Note 11 • Autres informations et événements postérieurs à la clôture

11.1 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG		Deloitte	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2019	2020	2019	2020
CERTIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS				
Émetteur	246	246	246	246
%	15 %	14 %	18 %	18 %
Filiales intégrées globalement	1 027	1 035	764	706
%	62 %	60 %	57 %	53 %
Sous-total	1 273	1 281	1 010	952
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES ^(a)				
Émetteur	279	378	205	294
%	17 %	22 %	15 %	22 %
Filiales intégrées globalement	111	69	117	71
%	7 %	4 %	9 %	6 %
Sous-total	390	447	322	365
TOTAL	1 663	1 728	1 332	1 317

(a) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Pour Deloitte & Associés, elles correspondent pour l'exercice 2020 principalement à la réalisation des diligences réalisées dans le cadre (i) des travaux préparatoires à l'augmentation de capital, (ii) de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne. Pour KPMG, elles correspondent pour l'exercice 2020 principalement à la réalisation des diligences réalisées dans le cadre de (i) des travaux préparatoires à l'augmentation de capital, (ii) la mission d'organisme tiers indépendant relative aux informations RSE du rapport de gestion et (iii) de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne.

11.2 Évènements postérieurs à la clôture

Le 3 février 2021, Vallourec a annoncé avoir franchi une étape majeure dans sa restructuration financière avec la conclusion d'un Accord de Principe (l'« Accord de Principe ») avec ses principaux créanciers. Cet accord répond aux objectifs de la Société de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil. Les liquidités disponibles au bilan (1 390 millions d'euros au 31 décembre 2020) ne seront pas affectées par le remboursement d'une partie de la dette prévu dans le cadre de l'accord.

L'Accord de Principe a été conclu avec un Groupe de prêteurs représentant ensemble 65,1 % du montant total de la dette financière de la Société, comprenant d'une part certaines de ses banques commerciales (les « Banques Commerciales ») représentant 38,8 % du montant en principal des crédits renouvelables (« RCF ») et d'autre part, des fonds d'investissements porteurs d'Obligations Senior 2022, d'Obligations Senior 2023, d'OCEANE 2022, d'Obligations 2024 ou d'intérêts dans les RCF représentant environ 50,5 % du montant total en principal des RCF et 41,4 % du montant en principal des obligations émises par la Société (les « Obligations »).

Dans ce cadre, la Société a sollicité auprès du Tribunal de commerce de Nanterre l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à son égard.

La procédure de sauvegarde⁽¹⁾ a été ouverte le 4 février 2021. Elle a notamment pour objectif de permettre la mise en œuvre de l'Accord de Principe, qui nécessitera en particulier l'accord à la majorité des deux tiers de chacun des comités des créanciers (prêteurs au titre des RCF d'une part et porteurs d'Obligations d'autre part), ainsi que l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, avant de pouvoir être soumis à l'appréciation du Tribunal.

L'Accord de Principe, dont les termes, prévoit notamment :

- (i) un désendettement majeur de Vallourec, représentant de 1 800 millions d'euros, soit plus de la moitié du montant en principal de sa dette, à travers :
 - une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 300 millions d'euros (prime incluse) sera réalisée au prix de souscription par action de 5,66 euros à souscrire intégralement en espèces, et sera garantie en totalité par les créanciers au titre des RCF et des Obligations autres que les Banques Commerciales (au prorata de leur détention) par voie de compensation de créances. Les produits de cette augmentation de capital avec maintien du DPS sera affecté au remboursement partiel de ces créanciers au prorata de leur détention,
 - la conversion en capital d'un montant de créances au titre des RCF et des Obligations d'environ 1 331 millions d'euros par augmentation de capital réservée au prix de souscription par action de 8,09 euros, souscrite par voie de compensation de créance par les créanciers au titre des RCF et des Obligations autres que les Banques Commerciales au prorata de leur participation, et
 - un abandon de créances consenti par les Banques Commerciales de 169 millions d'euros, associé à un instrument de retour à meilleure fortune sous forme de bons de souscription d'actions, au prorata de la quotité des créances RCF que chacune des Banques Commerciales détient (les « BSA ») donnant le droit à 11,7 % du capital et des droits de vote (sur une base diluée des émissions d'actions prévues par l'Accord de Principe, y compris celles résultant de l'exercice des BSA) au prix d'exercice de 10,11 euros par action de la Société. La période d'exercice de ces BSA sera de cinq ans à compter de la date de réalisation des opérations (un BSA donnant droit à une action nouvelle) ;

(ii) le refinancement de la dette résiduelle et la sécurisation de liquidités significatives et de financements opérationnels grâce à :

- la mise en place d'un crédit renouvelable de 462 millions d'euros par les Banques Commerciales pour une durée de cinq ans (sans sûreté), octroyé à la Société pour une durée de cinq ans et rémunéré au taux d'intérêt annuel de Euribor + 5,00 % ; ce crédit renouvelable fera l'objet d'un covenant financier de *gearing* qui sera testé pour la première fois au 31 décembre 2023,
- une nouvelle obligation senior de 1 023 millions d'euros sera refinancée sous la forme de nouvelles obligations senior (souscrites par compensations de créance), soumises au droit de l'État de New York, rémunérées à un taux d'intérêt de 8,50 % l'an, qui ne bénéficieront pas de sûretés, dont les termes et conditions seront fondés sur ceux des Obligations Senior 2022, sous réserve de certains ajustements,
- la mise en place d'un prêt garanti par l'État pour un montant de 262 millions d'euros par les Banques Commerciales sur une période de cinq ans,
- la mise en place de lignes de caution de 178 millions d'euros fournies par les Banques Commerciales sur un horizon de cinq ans.
- par ailleurs, les intérêts courus au titre des RCF et des Obligations jusqu'au 1^{er} février 2021 seront payés en numéraire à la date de réalisation des opérations envisagées par l'Accord de Principe (la « Date de Réalisation ») ; les intérêts courus entre le 2 février 2021 et le 30 juin 2021 au titre des RCF et des Obligations (les « Intérêts Restructurés ») seront en partie remboursés, en partie convertis en capital et en partie refinancés et sont intégrés dans les montants de conversion en capital et de nouvelles dettes indiqués ci-avant.

Les banques commerciales et les membres du Groupe Ad Hoc ont conclu avec la Société un accord (*lock-up agreement*) aux termes duquel les parties se sont engagées à soutenir et réaliser toute démarche ou action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de l'Accord de Principe. Les termes et conditions du *lock-up agreement* sont relativement usuels et comprennent notamment l'obligation pour les créanciers de voter en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Principe, de renoncer à certains droits (*waivers*), de signer la documentation requise pour permettre la restructuration et de ne pas céder leur participation dans la dette à moins que l'acquéreur n'adhère au *lock-up agreement* ou n'en soit déjà signataire (et qu'il soit par conséquent déjà tenu par ces stipulations). Les banques commerciales, Apollo et SVPGlobal se sont engagés à ne pas céder leurs intérêts dans les RCF et les Obligations, même à un signataire ou une personne qui adhérerait au *lock-up agreement* (sauf à leurs affiliés), jusqu'à la date de réalisation.

Le plan de restructuration financière est soutenu par les actionnaires de référence actuels que sont Nippon Steel Corporation et BPI France Participations qui se sont engagés à voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en place du plan et à souscrire à de nouvelles actions de Vallourec pour des montants respectifs de 35 millions d'euros et 20 millions d'euros dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de 300 millions d'euros. À l'issue de ces opérations, Nippon Steel Corporation détiendra une participation de 3,4 % du capital (versus 14,56 % du capital et 14,87 % des droits de vote) et Bpifrance Participations détiendra une participation de 2,3 % du capital (versus 14,56 % du capital et 14,82 % des droits de vote) (avant exercice des BSA) et 2,0 % après exercice des BSA). En conséquence, les pactes d'actionnaires conclus entre la Société et Nippon Steel d'une part et Bpifrance Participations d'autre part prendront fin et ils ne pourront plus proposer la nomination d'un membre du Conseil.

(1) Implique notamment une suspension des paiements au titre des RCF et des Obligations.

L'Accord de Principe permettrait à la Société de renforcer sa structure de bilan et de réduire son endettement et ses charges d'intérêts à un niveau adapté qui tient compte des conséquences et incertitudes liées à la crise de la Covid-19 et des marchés pétroliers. Ce nouveau cadre favorable associé aux mesures fortes d'adaptation structurelle entamées au cours de l'exercice 2020 lui permettrait de déployer son plan stratégique en vue de renforcer sa position sur le marché.

La mise en œuvre de l'Accord de Principe est soumise à plusieurs conditions suspensives et notamment à l'approbation des résolutions nécessaires par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui devrait se tenir dans le courant du mois d'avril 2021.

Elle est également soumise à (i) l'obtention du niveau requis de soutien des créanciers dans le cadre de comités de la procédure de sauvegarde qui devraient se tenir dans le courant du mois de mars 2021 ; (ii) l'obtention des autorisations gouvernementales préalables nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Principe (en ce compris les visas AMF sur les prospectus requis au titre de la restructuration financière) ; (iii) le cas échéant, l'obtention par Apollo d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions Vallourec en conséquence de la restructuration financière, au titre de l'article 234-9 2 du Règlement général de l'AMF ; et (iv) l'approbation du plan de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Au 12 février 2021, l'Accord de Principe est soutenu par des créanciers ayant signé un accord (*lock-up agreement*) et représentant 97 % des crédits renouvelables de Vallourec S.A. et 86 % des obligations émises par Vallourec S.A. soit un pourcentage au-delà de la majorité des deux tiers qui sera requise lors des réunions de leurs comités, qui devraient avoir lieu en mars.

Compte tenu de l'Accord de Principe signés avec ses principaux créanciers, des accords signés avec ses actionnaires de référence et des analyses réalisées avec l'aide de ses principaux Conseils, le management n'anticipe pas de difficultés dans la levée des conditions suspensives et la mise en œuvre de la restructuration financière à la fin du premier semestre 2021.

À l'issue ces opérations Apollo et SVPGlobal deviendront les principaux actionnaires de Vallourec S.A. avec des taux de participation respectivement compris entre 23,2 % et 29,3 % du capital et 9,7 % et 12,3 % du capital (dans chaque cas, avant exercice des bons de souscription d'actions)

L'Accord de Principe prévoit que la Société sera transformée en société anonyme à Conseil d'Administration à la date de réalisation.

La gouvernance qui reflétera le nouvel actionariat sera conforme au Code AFEP-MEDEF.

M. Édouard Guinotte sera Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société et M. Olivier Mallet Directeur Général Délégué de la Société.

Le Conseil d'Administration sera composé à la date de réalisation de 10 Administrateurs, dont M. Édouard Guinotte, deux Administrateurs proposés par Apollo (dont l'un sera Vice-Président) et un Administrateur proposé par SVPGlobal. Dans l'hypothèse où SVPGlobal viendrait à détenir plus de 15 % du capital de la Société, SVPGlobal pourrait demander la nomination d'un deuxième membre du Conseil d'Administration.

Apollo et SVPGlobal devront conserver leurs titres pendant une durée de six mois à compter de la Date de Réalisation. La Société bénéficiera d'un droit de première offre en cas de projet de cession d'actions par Apollo ou SVPGlobal à un concurrent. Enfin, il serait proposé que les droits de vote double soient également supprimés à date de réalisation.

CONSÉQUENCES COMPTABLES ATTENDUES EN 2021 DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESTRUCTURATION DE LA DETTE

Compte tenu de la conversion en instruments de capitaux propres (augmentation de capital ou remise de bons de souscription d'actions) et de la mise en place d'instruments de dettes avec des caractéristiques différentes (PGE, nouvel emprunt obligataire, nouvelle RCF), le Groupe considère que les dettes faisant l'objet de la restructuration devront être décomptabilisées dans leur globalité, s'agissant de modifications substantielles au sens d'IFRS 9 et en application d'IFRIC 19.

Les nouveaux instruments remis (actions ou BSA) et émis (PGE, Dette obligataire et RCF) seront comptabilisés à leur juste valeur en date d'extinction des passifs d'origine.

L'écart entre la valeur comptable des dettes décomptabilisées et la juste valeur des nouveaux instruments de capitaux ou de dettes mis en place sera reconnu en résultat financier. Une analyse des frais encourus par la Société sera par ailleurs réalisée pour les affecter soit à la restructuration, soit aux nouveaux instruments émis/conclus.

L'impact en résultat de la restructuration de la dette dépendra de la juste valeur des instruments remis et plus précisément de la valeur de l'action Vallourec à la date de règlement livraison des titres.

6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société VALLOUREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de liquidité

Notes 1.3.2. « Risque de liquidité et continuité d'exploitation », 7.1 « Endettement financier net », 7.5.4 « Gestion des risques financiers - Risque de liquidité » et 11.2 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>La note 1.3.2. « Risque de liquidité et continuité d'exploitation » indique que le Groupe disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 1.724 millions d'euros et de 1.390 millions d'euros de trésorerie disponible au 31 décembre 2020. Les lignes de crédit utilisées à hauteur de 1.712 millions d'euros, venaient à échéance le 9 février 2021 et au vu de la situation de trésorerie au 31 décembre 2020, le Groupe n'était pas en mesure de faire face à cette échéance.</p> <p>Dans ce contexte, Vallourec S.A. avait entamé des discussions avec ses créanciers dès septembre 2020 en vue de parvenir à un accord sur la restructuration financière avec ses principaux créanciers et ses actionnaires.</p> <p>Comme mentionné dans les notes 1.3.2 et 11.2, le 3 février 2021, la Société a conclu un accord de principe avec ses principaux créanciers visant à (i) réduire le montant de sa dette de 1.800 millions d'euros, tout en conservant les 1.390 millions d'euros de trésorerie disponible, (ii) refinancer la dette résiduelle de 1.747 millions d'euros et (iii) mettre en place des lignes de caution pour 178 millions d'euros. Cet accord de principe sera mis en œuvre dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, ouverte le 4 février 2021 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.</p> <p>Le Groupe prévoit une mise en œuvre de cet accord à la fin du premier semestre 2021, qui reste soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au vote favorable à la majorité des 2/3 de la part (i) du comité des établissements de crédits et (ii) de l'assemblée générale unique des obligataires ; • au vote des actionnaires de la Société, à la majorité des 2/3, des résolutions nécessaires à sa mise en œuvre lors de l'assemblée extraordinaire qui se tiendra en avril 2021 ; • à la réalisation de conditions suspensives usuelles. <p>Le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde a emporté notamment, de plein droit, l'interdiction de payer toute créance née antérieurement au jugement d'ouverture.</p> <p>Nous avons considéré l'appréciation du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, compte tenu de la situation financière du Groupe et des risques attachés à la mise en œuvre du plan de restructuration financière, notamment la levée des conditions suspensives attachées à ce plan, en cours à la date de signature de notre rapport.</p> <p>Par ailleurs, cette appréciation requiert également de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de trésorerie utilisées pour déterminer les besoins de liquidité du Groupe afin de faire face à ses échéances des douze prochains mois.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des documents relatifs à l'accord de principe signé entre la Société et ses principaux créanciers et étudié les conditions suspensives, ainsi que leur risque de non-réalisation, au regard notamment des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans l'attente des votes par le comité des établissements de crédit et l'assemblée générale unique des obligataires, nous avons pris en compte, les taux d'adhésion des créanciers dans leur ensemble aux accords d'engagement (<i>lock-up agreements</i>) et avons constaté qu'ils représentent d'ores et déjà au 12 février 2021 97% des crédits renouvelables et 86% des obligations émises par la Société, au-delà de la majorité des 2/3 requise pour l'approbation de l'accord de principe, • Bpifrance Participations et Nippon Steel, actuels actionnaires de référence de la Société, se sont engagés à soutenir le projet de refinancement à l'occasion de l'assemblée générale devant approuver le plan de restructuration financière. <p>Nous avons interrogé la Direction et exercé notre esprit critique par rapport aux réponses apportées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • son appréciation du risque de non réalisation du plan de restructuration financière et des éventuels risques relatifs aux conditions suspensives de l'accord de principe, et • les événements ou circonstances à venir qui seraient susceptibles de remettre en cause la réalisation de cet accord. <p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité de la Société pour faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois, au regard des ressources disponibles à la date de clôture, et en tenant compte du gel de l'exigibilité des passifs au 4 février 2021, du fait de l'ouverture de la procédure de sauvegarde à cette date.</p> <p>Nous avons apprécié l'application du principe de continuité d'exploitation et pris connaissance (i) des procédures mises en œuvre pour les élaborer et (ii) des principales hypothèses retenues pour leur établissement. Nous avons apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues du dernier plan stratégique.</p> <p>Nous avons apprécié la conformité du processus d'élaboration de ces prévisions avec les règles de gouvernance et les procédures de la Société qui prévoient qu'elles soient réalisées sous le contrôle de la direction puis présentées au Conseil de surveillance.</p> <p>Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au risque de liquidité et à l'application du principe de continuité d'exploitation retenu pour l'arrêté des comptes par le Directoire, tels que décrits en note 1.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés ; • à l'endettement financier net tel que décrit dans la note 7.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés ; • à l'accord de principe et au plan de restructuration financière de la Société détaillés dans la note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles

Notes 2.5 « Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition », 4.2 « Tests de pertes de valeur » et 10.1 « Actifs et Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées » de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Au 31 décembre 2020, les valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe s'élèvent respectivement à 25 millions d'euros, à 50 millions d'euros et à 1.718 millions d'euros, représentant 36 % du total de l'état de la situation financière consolidée.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation, • pris connaissance des modalités d'approbation des résultats de ces tests par les organes de gouvernance, et • apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT ou actifs isolés testés.
<p>Comme indiqué en note 4.2 de l'annexe, les tests de pertes de valeur ont été réalisés sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles des écarts d'acquisition ont été alloués, à savoir les UGT « Vallourec Europe », « Vallourec North America » et « Vallourec do Brasil », ainsi qu'aux actifs isolés en cours de cession en application de la norme IFRS 5.</p>	<p>Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de chaque UGT ou actif isolé, établies par la Société, et vérifié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues du dernier plan stratégique préparé sous le contrôle de la Direction et présenté au Conseil de surveillance, ainsi que celles utilisées dans le cadre de la restructuration financière.</p>
<p>Les modalités de mise en œuvre des tests de pertes de valeur, ainsi que les hypothèses retenues, sont décrites en note 4.2 de l'annexe.</p>	<p>Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment :</p>
<p>Ces tests ont donné lieu, comme indiqué en note 2.5 de l'annexe, à la comptabilisation d'une dépréciation de 850 millions d'euros en 2020, dont 525 millions d'euros sur l'UGT « Vallourec Europe », 314 millions d'euros sur l'UGT « Vallourec North America » et 11 millions sur les actifs isolés en cours de cession.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, et • les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus.
<p>Les prévisions de trésorerie ayant servi de base à la détermination des valeurs recouvrables ont été établies sur la base des éléments disponibles à date, dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19, ayant notamment conduit à une baisse de la demande en tubes de l'industrie pétrole et gaz, et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.</p>	<p>Nous avons aussi analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché et les données prévisionnelles présentées au Conseil de surveillance.</p>
<p>Dans ce contexte, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations et le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.</p>	<p>Enfin, nous avons effectué nos propres analyses de sensibilité et vérifié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>
<p>Nous avons considéré que l'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et du fait que la détermination de leur valeur recouvrable requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la réalisation des tests.</p>	

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALLOUREC par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 19^{ème} année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité financier et d'audit

Nous remettons au Comité financier et d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 25 mars 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Alexandra Saastamoinen

Deloitte & Associés
Véronique Laurent

6.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.

6.3.1 Bilan de la Société

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	88	88
Titres de participations	3 856 429	854 429
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 700 000	1 700 230
Total I	5 556 931	2 555 161
ACTIF CIRCULANT		
Créances d'exploitation	2 710	1 089
Autres créances	2 112 345	1 897 414
Valeurs mobilières de placement	6 158	5 049
Disponibilités	37	20 059
Charges constatées d'avance	6 155	4 014
Charges à répartir	13 626	9 347
Total II	2 141 031	1 936 972
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	7 697 962	4 492 133

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	915 976	229
Primes	1 421 586	2 337 333
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	85 886	85 886
Report à nouveau	1 710 870	1 647 222
Résultat net	(63 648)	(3 093 524)
Total I	4 071 304	977 780
Provisions pour risques et charges	3 298	2 065
Dettes financières	3 607 966	3 502 603
Dettes d'exploitation	5 871	2 093
Autres dettes	9 523	7 591
Écarts de conversion	-	1
Total II	3 626 658	3 514 353
TOTAL DU PASSIF (I + II)	7 697 962	4 492 133

6.3.2 Compte de résultat de la Société

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2020
Chiffre d'affaires	5 381	2 706
Reprises sur provisions, transferts de charges	2 118	1 951
Autres produits	31	-
Services extérieurs	(10 073)	(9 430)
Impôts taxes et versements assimilés	(367)	(403)
Charges de personnel	(4 093)	(2 432)
Autres	(3 135)	(2 157)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(6 815)	(5 011)
Résultat d'exploitation	(16 953)	(14 776)
Produits financiers	116 557	115 876
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	112 035	112 342
Autres intérêts et produits assimilés	14	6
Différences positives de change	4 508	3 528
Charges financières	(163 819)	(3 192 651)
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	-	(3 002 000)
Intérêts et charges assimilées	(159 331)	(187 122)
Différences négatives de change	(4 488)	(3 529)
Résultat financier	(47 262)	(3 076 775)
Résultat courant avant impôt	(64 215)	(3 091 551)
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	(2 029)
Résultat exceptionnel	-	(2 029)
Impôts sur les bénéfices	567	56
RÉSULTAT NET	(63 648)	(3 093 524)

6.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020

En milliers d'euros sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 4 492 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage une perte de 3 093,5 millions d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La société Vallourec S.A. établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Faits caractéristiques et significatifs

CRISE DE LA COVID-19 ET INCIDENCES SUR L'ACTIVITÉ

L'environnement dans lequel opère Vallourec S.A. a subi des changements importants au cours de l'exercice 2020.

L'épidémie de la Covid-19 a entraîné une diminution significative de la demande de tubes à destination du secteur Oil & Gas depuis mars 2020, sous l'effet notamment d'une baisse des cours du pétrole. Le secteur de l'Industrie en Europe connaît également une baisse de la demande et des tensions sur les prix sur les trois derniers trimestres de l'année 2020. Cette diminution de la demande

entraîne des changements importants dans l'environnement dans lequel Vallourec opère où de nombreux opérateurs du Pétrole et gaz non conventionnel réduisent fortement leurs plans de forage à l'exception du Brésil.

Dans ce contexte Vallourec S.A. a comptabilisé des dépréciations sur les titres de participation de sa filiale Vallourec Tubes SAS pour un montant de 3 002 millions d'euros.

Ces comptes sociaux au 31 décembre 2020 ont été établis sur la base des éléments disponibles à date dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2020, Vallourec S.A. disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 1 724 millions d'euros et utilisées à hauteur de 1 712 millions d'euros, venant à échéance le 9 février 2021 et de la trésorerie à hauteur de 25 millions d'euros. Au vu de la situation de trésorerie au 31 décembre 2020, Vallourec S.A. n'était pas en mesure de faire face à cette échéance.

Dans ce contexte, Vallourec S.A. a entamé des discussions avec ses créanciers dès septembre 2020 en vue de parvenir à un accord sur la restructuration financière avec ses principaux créanciers et ses actionnaires de référence.

L'objectif de la restructuration financière est de rééquilibrer la structure financière du Groupe en réduisant d'un peu plus de 50 % le montant en principal de la dette de Vallourec S.A. qui s'élève à 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020, et en sécurisant les liquidités nécessaires pour faire face à la volatilité des marchés du Groupe.

Un accord de principe (« Accord de Principe ») a été signé le 3 février 2021 avec les principaux créanciers de Vallourec S.A. représentant 89,3 % du montant total en principal des crédits renouvelables (« RCF ») et 41,4 % du montant total en principal des obligations de Vallourec S.A. et prévoit notamment (cf. Note 5) :

- un désendettement majeur de 1 800 millions d'euros, à travers :
 - une augmentation de capital réservée de 1 331 millions d'euros,
 - une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour 300 millions d'euros, garantie par certains créanciers,
 - un abandon de créances de 169 millions d'euros associé à un instrument de retour à meilleure fortune sous forme de bons de souscription d'actions ;
- un financement restructuré compétitif, à travers :
 - 462 millions d'euros d'un crédit renouvelable RCF,
 - 262 millions d'euros de prêts garantis par l'État,
 - 1 023 millions d'euros d'obligations cotées,
 - 178 millions d'euros de garanties de marché.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC n° 2014-03) en application des principes fondamentaux (indépendance des exercices, non-compensation, coût historique, intangibilité du bilan d'ouverture, continuité d'exploitation, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

Immobilisations corporelles

En application du Règlement ANC n° 2014-03, l'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;
- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;

Toutes les disponibilités au bilan (autres que le produit de l'émission de droits) seront maintenues.

Cet Accord de Principe sera mis en œuvre dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, ouverte le 4 février 2021 par le Tribunal de commerce de Nanterre, et devra recueillir un vote favorable à la majorité des deux tiers de la part (i) du Comité des établissements de crédits et (ii) de l'Assemblée Générale unique des obligataires. Il est soumis à des conditions suspensives usuelles et le Groupe prévoit sa mise en œuvre en juin 2021. Les actionnaires de Vallourec S.A. devront approuver le plan de restructuration financière (majorité des deux tiers) et se prononcer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan lors de l'Assemblée Extraordinaire qui se tiendra en avril 2021.

Ce plan a reçu le soutien des actionnaires de référence de Vallourec, Nippon Steel Corporation et BPI France Participations. Par ailleurs comme indiqué en Note 5 au 12 février 2021, l'Accord de Principe est soutenu par des créanciers ayant signé un accord (*lock-up agreement*) et représentant 97 % des crédits renouvelables de Vallourec S.A. et 86 % des obligations émises par Vallourec S.A. au-delà de la majorité des deux tiers qui sera requise lors des réunions de leurs comités, qui devraient avoir lieu en mars.

Compte tenu de l'Accord de Principe signé avec ces principaux créanciers, des accords signés avec ses actionnaires de référence et des analyses réalisées avec l'aide de ses principaux Conseils, le management n'anticipe pas de difficultés dans la levée des conditions suspensives et la mise en œuvre de la restructuration financière.

Sur cette base, le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2020 en application du principe de continuité d'exploitation.

Méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les dépréciations de titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

Titres de participation

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Lors de chaque clôture, la Société compare la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'utilité et constitue une provision en résultat financier lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du Groupe pour les cinq premières années, d'une projection sur les trois années suivantes et d'une valeur terminale.

Actions propres

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La Société enregistre les opérations en devises adossées à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours couvert.

La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date de clôture et le cours couvert) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé. La variation du report/déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat de la période. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces variations sont comptabilisées en résultat d'exploitation (cf. Règlement ANC 2015-05), elles figuraient en résultat financier préalablement.

La variation de valeur temps (report/déport) est comptabilisée de manière indépendante du chiffre d'affaires.

En application du Règlement ANC 2015-05, la variation de valeurs des opérations en position ouverte isolée est inscrite au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent.

Les gains latents n'interviennent pas dans le compte de résultat. Lorsqu'une opération engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision en résultat financier à hauteur de cette moins-valeur latente.

Provisions pour risques et charges

PENSION DE RETRAITE

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2020, le taux d'actualisation reposait sur l'indice iBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à 10 ans. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières. L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Les hypothèses actuarielles varient suivant la spécificité des régimes en vigueur dans la Société et selon la (les) convention(s) collective(s) applicable(s).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 0,50 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 1,1 % ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité générationnelle TPGF2005/TPGH2005.

PROVISION SUR ACTIONS AFFECTÉES À DES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuées du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ; et
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au *pro rata temporis*, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

AUTRES PROVISIONS

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1. Mouvements de l'actif immobilisé

Actif immobilisé – Valeurs nettes	31/12/2019	Entrées / Dotations	Sorties / Reprises	31/12/2020	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles	414	-		414	-	-
Marques	414	-		414	-	-
Immobilisations corporelles	88	-		88	-	-
Terrains	88	-		88	-	-
Titres de participations	3 856 429 (3 002 000)			854 429	-	-
Titres de participations	3 856 429	-		3 856 429	-	-
Provision titres de participation	- (3 002 000)			(3 002 000)	-	-
Titres immobilisés et actions propres	-	-		-	-	-
Créances, prêts, autres	1 700 000	230		1 700 230	-	-
Prêts	1 700 000	230		1 700 230	-	-
Intérêts courus	-	-		-	-	-
TOTAUX	5 556 931	(3 001 770)		2 555 161	-	-

TITRES DE PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, les titres de Vallourec Tubes SAS, qui portent toutes les participations du groupe Vallourec, sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie attendus sur la durée du plan stratégique du Groupe pour les cinq premières années, d'une projection sur les trois années suivantes et d'une valeur terminale.

Toutes les informations prévisionnelles sont dérivées du budget et des prévisions présentées au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit au cours de décembre 2020, et utilisées dans le cadre de la restructuration financière.

L'évaluation réalisée au 31 décembre 2020 a conduit à comptabiliser une dépréciation des titres Vallourec Tubes de 3,0 milliards d'euros qui s'explique par :

- une révision à la baisse des perspectives de ventes de tubes dans le secteur O&G et Industrie en conséquence de la baisse de la demande induite par la pandémie liée à la Covid-19. L'industrie pétrolière et gazière a connu des perturbations importantes au cours de l'année 2020, la baisse de la demande mondiale de pétrole entraînée par la pandémie de la Covid-19 a conduit à une

baisse significative des prix du pétrole. Dans ce contexte, certains opérateurs Oil & Gas, particulièrement en Amérique du nord, ont annoncé leur intention de baisser de manière significative leurs investissements. En Europe, le Groupe a été également affecté par une baisse de la demande sur ses marchés. Ces éléments se traduisent par une réduction des ventes sur l'horizon du plan stratégique et des perspectives à long terme en retrait par rapport à l'année dernière, reflétées dans les valeurs terminales ;

- un impact défavorable de l'évolution des cours de change et en particulier des devises réels brésiliens et dollars US ;
- un changement d'hypothèse de taux d'actualisation : 9,5 % pour l'Europe (8,4 % en 2019), 9,8 % pour North America (8,8 % en 2019) et 11,8 % (11,1 % en 2019) pour le Brésil.

CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prêts

Vallourec S.A. a mis en place un prêt de 1 700 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale. Ce prêt est rémunéré à 6,50 % et à maturité au 31 décembre 2022.

2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

Sicav et Fonds commun de placement

	31/12/2019	31/12/2020	Entrées (Sorties)	Dotations	Reprises
Compte à terme	5 000	5 005	5	-	-
Sicav et Fonds commun de placement	-	-	-	-	-
TOTAL	5 000	5 005	5	-	-

Vallourec S.A. fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec S.A. ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Actions propres

	31/12/2019	Entrées	Sorties	31/12/2020
Actions propres	1 158	89	(1 203)	44
Provision dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	1 158	89	(1 203)	44

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

Dans ce cadre, Vallourec S.A. détient :

- 3 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013,

de 91 929 actions en 2014, de 108 600 actions en 2015, de 30 524 actions en 2016, de 54 871 actions en 2017, de 10 actions en 2018 et 152 actions en 2020 au titre des différents plans d'actions de performance ;

- 1 078 actions propres acquises en 2020 après attribution définitive de 1 422 actions en 2020 au titre des différents plans d'actions de performance.

Au 31 décembre 2020, Vallourec détient ainsi 1 081 actions propres, toutes affectées à un plan de performance.

3. État des créances et des dettes

Totaux	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
Créances et prêts des immobilisations financières	1 700 000	-	1 700 000	-	1 700 000
Créances d'exploitation	1 089	-	-	1 089	-
Créances clients et comptes rattachés	564	-	-	564	-
Autres créances d'exploitation	525	-	-	525	-
Autres créances	1 897 414	-	1 891 367	1 897 414	-
État – Impôt sur les sociétés	6 047	-	-	6 047	-
Avance trésorerie intragroupe	1 891 367	-	1 891 367	1 891 367	-
TOTAUX	3 598 503	-	3 591 367	1 898 503	1 700 000

Prêts accordés au cours de l'exercice : Néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : Néant.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

Dettes	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
Dettes financières	3 502 603	35 440	-	1 747 603	1 700 000	55 000
Emprunts obligataires non convertibles	1 505 000	-	-	-	1 450 000	55 000
Emprunts obligataires convertibles	250 000	-	-	-	250 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 440	35 440	-	35 440	-	-
Billet de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	1 712 163	-	-	1 712 163	-	-
Dettes d'exploitation	2 093	347	176	2 093	-	-
Dettes fournisseurs	877	345	176	877	-	-
Dettes fiscales & sociales	1 216	2	-	1 216	-	-
Autres dettes	7 591	1 441	6 150	7 591	-	-
Autres dettes hors exploitation	7 591	1 441	6 150	7 591	-	-
TOTAUX	3 512 287	37 228	6 326	1 757 287	1 700 000	55 000

DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires

Emprunt obligataire (en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2020	
				Valeur de marché au 31 décembre 2020	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2020
Emprunt obligataire – Août 2012	55	Août 2027	4,125 %	64	54
Emprunt obligataire – Septembre 2014	500	Septembre 2024	2,250 %	532	499
OCEANE – Septembre 2017	250	Octobre 2022	4,125 %, prime de conversion 37,5 % et strike 275,60 (b)	-	239
Emprunt obligataire – Octobre 2017 ^(a)	550	Octobre 2022	6,625 %	558	547
Emprunt obligataire – Avril 2018 ^(a)	400	Octobre 2023	6,375 %	411	397
TOTAL	1 755				1 736

(a) Emprunts remboursables par anticipation aux conditions contractuelles à partir du 15 octobre 2020.

(b) Le prix de conversion à l'émission était de 6,89€ ; à l'issue du regroupement d'actions par 40 intervenu au 25 mai 2020, le prix de conversion a été porté à 275,60€

L'Accord de Principe signé le 3 février 2021 par Vallourec avec ses principaux créanciers prévoit une réduction de la dette brute de 1 800 millions d'euros et la mise en place d'un refinancement de la dette résiduelle de 1 747 millions d'euros.

Dans ce contexte, les emprunts obligataires et emprunts auprès des établissements de crédit seraient substantiellement modifiés, notamment via conversion en instruments de capitaux propres et mise en place de nouveaux instruments financiers.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des

demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

Préalablement à la nomination du mandataire ad hoc en septembre 2020, Vallourec a sollicité, et obtenu le 18 septembre 2020, l'accord des porteurs d'obligations *High Yield* venant à maturité en octobre 2022 et en octobre 2023 afin qu'ils renoncent de manière irrévocable et définitive à l'activation de la clause d'exigibilité anticipée en raison de la désignation d'un mandataire ad hoc.

Au 31 décembre 2020, les échéances contractuelles des dettes obligataires de la Société ne sont donc pas modifiées et la Société n'a pas connaissance de clause d'exigibilité pouvant être activées par les créanciers à cette date.

Enfin il est rappelé l'entrée de la Société en procédure de sauvegarde en date du 4 février 2021 et que la Société bénéficie des dispositions légales liées à cette procédure vis-à-vis de ses créanciers durant cette période.

Emprunts et dettes auprès des établissements financiers

Lignes de crédit confirmées (en millions d'euros)	Montant	Échéance initiale	Échéance étendue	Montant tiré au 31 décembre 2020
Ligne de 1,1 milliard € – Février 2014	1 034	Février 2019	Février 2021 pour 1 034 M€	1 029
Bilatérale de 90 millions € – Juin 2015	90	Février 2019	Février 2021 pour 90 M€	89
Ligne de 400 millions € – Septembre 2015	300	Février 2019	Février 2021 pour 300 M€	297
Ligne de 450 millions € – Mai 2016	300	Février 2020	Février 2021 pour 300 M€	297
TOTAL	1 724			1 712

Le jugement d'entrée en procédure de Sauvegarde de Vallourec S.A. en date du 4 février 2021 emporte de plein droit l'interdiction de payer de toutes créances nées antérieurement au jugement d'ouverture. L'Accord de Principe signé le 3 février 2021 par Vallourec avec ses principaux créanciers prévoit le refinancement à hauteur d'un montant de 462 millions d'un crédit renouvelable (sans sûreté) d'une durée de cinq ans.

Covenant bancaire

L'ensemble de ces contrats de financements bancaires prévoit le respect par le groupe Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés (« covenant ») inférieur ou égal à 100 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio de covenant bancaire est le rapport entre l'endettement net consolidé du Groupe

(y inclus la dette de location financement et le prêt d'actionnaire au Brésil) sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des réserves de conversion (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Au 31 décembre 2020, le ratio d'endettement retraité (« covenant bancaire ») tel que défini dans les contrats bancaires s'élève à 180 %.

Il convient de noter néanmoins que postérieurement à la clôture, compte tenu de l'entrée dans une procédure de sauvegarde le 4 février 2021, en pratique, le bris de ce covenant ne contraindra pas la Société à rembourser ses créanciers en février 2021. La mise en place de nouvelles lignes de crédit et la restructuration financière prévue dans l'accord de principe signé le 3 février 2021 avec ses principaux créanciers devraient permettre à la Société de faire face à ses obligations de remboursement.

Covenant bancaire	31/12/2019	31/12/2020
Dettes nettes (hors dette de location-financement)	2 030 539	2 213 978
Dettes de location-financement	50 042	30 233
Dettes nettes	2 080 581	2 244 211
Prêt actionnaire	20 560	8 613
Dettes nettes retraitées (1)	2 101 141	2 252 824
Capitaux propres	1 980 045	133 677
Réserves de conversion – part du Groupe ^(a)	608 335	1 144 517
Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers ^(a)	(3 893)	(23 522)
Capitaux propres retraités (2)	2 584 487	1 254 672
Ratio du covenant bancaire retraité (1)/(2)	81 %	180 %

(a) Y compris minoritaires.

Risque de liquidité

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2020, Vallourec SA n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, C, par Standard & Poor's

Au 31 décembre 2020, Vallourec S.A. disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 1 724 millions d'euros et utilisées à hauteur de 1 712 millions d'euros, venant à échéance le 9 février 2021 et de la trésorerie à hauteur de 25 millions d'euros. Au vu de la situation de trésorerie au 31 décembre 2020, Vallourec S.A. n'était pas en mesure en l'état de faire face à cette échéance

Afin de faire face à ses échéances de remboursement le Groupe a signé le 3 février 2021 un accord de principe avec ses principaux créanciers, dont la mise en œuvre est prévue à la fin du premier semestre 2021.

Cet accord répond aux objectifs de Vallourec S.A. de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil. Dans ce cadre, Vallourec S.A. a sollicité auprès du Tribunal de commerce de Nanterre l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à son égard. L'ouverture de cette procédure en date du 4 février 2021 a notamment pour objectif de permettre la mise en œuvre de l'Accord de Principe, qui nécessitera en particulier l'accord à la majorité des deux tiers de chacun des comités des créanciers (prêteurs au titre des RCF d'une part et porteurs d'Obligations d'autre part), ainsi que l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, avant de pouvoir être soumis à l'appréciation du Tribunal.

4. Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil national de la comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais d'émission d'emprunts	13 626	-	(4 278)	9 348

5. Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2018	457 987 760	915 976	(34 718)	3 253 694	4 134 952
Affectation du résultat 2018	-	-	34 718	(34 718)	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Écart de réévaluation	-	-	-	-	-
Dividende distribué	-	-	-	-	-
Résultat 2019	-	-	(63 648)	-	(63 648)
Variation	-	-	(28 930)	(34 718)	(63 648)
Situation au 31/12/2019	457 987 760	915 976	(63 648)	3 218 976	4 071 304
Affectation du résultat 2019	-	-	63 648	(63 648)	-
Réduction valeur nominale de capital	(446 538 066)	(915 747)	-	915 747	-
Écart de réévaluation	-	-	-	-	-
Dividende distribué	-	-	-	-	-
Résultat 2020	-	-	(3 093 524)	-	(3 093 524)
Variation	(446 538 066)	(915 747)	(3 029 876)	852 099	(3 093 524)
SITUATION AU 31/12/2020	11 449 694	229	(3 093 524)	4 071 075	977 780

Le capital de Vallourec est composé de 11 449 694 actions ordinaires au nominal de 0,02 euro entièrement libérés. Le 23 avril 2020, Vallourec annoncé le lancement du regroupement de ses actions par voie d'échange de 40 actions existantes contre 1 action nouvelle, approuvé par les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Mixte le 6 avril 2020. Le nombre d'actions est passé de 457 987 760 à 11 449 694 actions.

Le montant définitif de la réduction de capital s'est élevé à 915 746 526,12. Cette somme a été affectée au compte « Primes » et n'est pas distribuable. Cet ajustement technique est sans impact sur la valeur des titres Vallourec détenus par les actionnaires et sur celle des capitaux propres.

Les capitaux propres, en baisse de 3 094 millions d'euros, s'établissent à 978 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 4 071 millions au 31 décembre 2019.

6. Actionnariat salarié

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2020 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2010 à 2019 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée par Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020) :

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013	15/04/2014
Date de maturité	01/09/2014	01/09/2015	01/03/2017	03/03/2018	15/04/2018
Date d'expiration	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021	15/04/2022
Prix d'exercice en euros	1 708,8	1 457,6	888,4	1 108,0	925,20
Nombre d'options attribuées	12 788	16 952	22 002	24 997	15 482

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'attribution	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018	17/06/2019	15/06/2020
Date de maturité	15/04/2019	18/05/2020	18/05/2021	15/06/2022	17/06/2023	15/06/2024
Date d'expiration	15/04/2023	18/05/2024	18/05/2025	15/06/2026	17/06/2027	15/06/2030
Prix d'exercice en euros	542,80	156,00	240,80	220,00	88,00	37,36
Nombre d'options attribuées	17 011	13 375	7 312	8 855	8 855	80 407

Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>En nombre d'options</i>	2019 ^(a)	2020
Options en circulation au 1^{er} janvier	149 406	137 039
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	(12 186)	(7 825)
Options radiées	(9 036)	(65 744)
Options distribuées sur l'exercice	8 856	80 407
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	137 039	143 877
Dont options pouvant être exercées	44 297	41 056

(a) Les chiffres 2019 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020.

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2020, le prix d'exercice moyen des actions est de 304,73 euros.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2016 à 2020 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (Les chiffres des plans 2016 à 2020 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020) :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'attribution	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018	17/06/2019	15/06/2020
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	Néant
Conditions de performance	Oui ^(a)	Oui ^(b)	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre théorique d'actions attribuées	7 958	20 506	21 065	20 898	34 090

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2019 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2020 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2016, 2017 et 2018 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au plan stratégique, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2016, 2017 et 2018. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,4. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(c) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(d) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(e) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022.

Et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

Plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance)	Plan Value 15	Plan Value 16	Plan Value 17
Date d'attribution	15/12/2015	14/12/2016	14/12/2017
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Nombre théorique d'actions attribuées ^(a)	68	83	85

(a) Les chiffres des plans 2015 à 2017 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020.

Évolution du nombre d'actions

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2019 ^(a)	2020
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	55 612	64 470
Actions livrées sur l'année	(4 453)	(14 451)
Actions annulées	(7 605)	(5 445)
Actions attribuées sur l'année	20 916	34 090
NOMBRE D' ACTIONS EN COURS D' ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	64 470	78 664

(a) Les chiffres de l'exercice 2019 ont été recalculés pour tenir compte de la multiplication par quarante du nominal de l'action et de la division par quarante consécutive du nombre d'actions décidée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020.

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

7. Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2020
Provisions pour départ à la retraite	222	13	-	235
Provisions retraite complémentaire	75	555	-	630
Provisions pour charges actions de performance	3 001	164	(1 965)	1 200
TOTAL	3 298	732	(1 965)	2 065
• Dont comptabilisés en exploitation	-	732	(1 965)	-
• Dont comptabilisés en financier	-	-	-	-
• Dont comptabilisés en exceptionnel	-	-	-	-

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020) s'élève à 1,2 million d'euros.

PROVISIONS POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2020, s'élève à 0,2 million d'euros contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2019.

PROVISIONS POUR RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2020, est de 0,7 million d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0,1 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

INFORMATION SUR LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Vallourec S.A. a recours le cas échéant à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2020, Vallourec S.A. n'a pas de dette à taux variable.

INFORMATION SUR LES RISQUES DE CHANGE

Au 31 décembre 2020, Vallourec S.A. n'est pas exposé au risque de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

1. Résultat d'exploitation

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 2,7 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 3,1 millions d'euros et des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié aux filiales du Groupe.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisant 19,4 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats induits par les programmes d'attribution d'actions gratuites et des commissions, frais d'émission d'emprunt et des dotations aux provisions.

2. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges financières : néant.

Produits financiers : 112 millions d'euros.

3. Résultat financier

Le résultat financier est une perte de 3 076,8 millions d'euros.

	31/12/2019	31/12/2020
Produits financiers ^(a)	112 049	112 348
Charges d'intérêts	(159 331)	(187 122)
Coût financier net	(47 282)	(74 774)
Variation des provisions	-	(3 002 000)
Autres charges et produits financiers	20	(1)
RÉSULTAT FINANCIER	(47 262)	(3 076 775)

(a) Dont 112,0 millions d'euros correspondant aux intérêts des prêts avec Vallourec Tubes SAS.

4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 2 millions d'euros.

E – Autres informations

1. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif de la Société fin 2020 est constitué de quatre personnes, dont les deux mandataires sociaux (membres du Directoire).

2. Fiscalité

INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2020, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec S.A., Vallourec Bearing Tubes, Vallourec Université France, Valinox Nucléaire, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil and Gas France, Vallourec One, Vallourec Services, Val27 et Val28.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec S.A. correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec S.A. elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec S.A.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2020 et son déficit reportable est de 2 088,2 millions d'euros à fin 2020.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant (base) au 31/12/2019	Montant (base) au 31/12/2020
Accroissement	-	628
Allègements	1 383	(680)
Provision pour retraite	298	569
Provision pour actionnariat salarié	1 070	(616)
Provision pour congés payés	15	(5)

Au 31 décembre 2020, le montant des déficits reportables propres à la société Vallourec S.A. s'élève à 217,2 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(3 091 551)	-	(3 091 551)
Exceptionnel	(2 029)	-	(2 029)
Sous-total	(3 093 580)	-	(3 093 580)
Charge propre à Vallourec (crédit d'impôt)	-	(56)	(56)
TOTAL VALLOUREC	(3 093 580)	(56)	(3 093 524)

3. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus au cours de l'exercice se sont élevés à 0,95 million d'euros.

ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec S.A.

4. Les engagements hors bilan

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : néant ;
- indemnité retraite complémentaire : néant ;
- location longue durée véhicule : 13 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

5. Événements postérieurs à la clôture

Le 3 février 2021, Vallourec a annoncé avoir franchi une étape majeure dans sa restructuration financière avec la conclusion d'un accord de principe (l'« Accord de Principe ») avec ses principaux créanciers. Cet accord répond aux objectifs de la Société de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique dans un environnement de marché volatil.

L'Accord de Principe a été conclu avec un groupe de prêteurs représentant ensemble 65,1 % du montant total de la dette financière de la Société, comprenant d'une part certaines de ses banques commerciales (les « Banques Commerciales ») représentant 38,8 % du montant en principal des crédits renouvelables (« RCF ») et d'autre part, des fonds d'investissements porteurs d'Obligations Senior 2022, d'Obligations Senior 2023, d'OCEANE 2022, d'Obligations 2024 ou d'intérêts dans les RCF représentant environ 50,5 % du montant total en principal des RCF et 41,4 % du montant en principal des obligations émises par la Société (les « Obligations »).

Dans ce cadre, la Société a sollicité auprès du Tribunal de commerce de Nanterre l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à son égard.

La procédure de sauvegarde⁽¹⁾ a été ouverte le 4 février 2021. Elle a notamment pour objectif de permettre la mise en œuvre de l'Accord de Principe, qui nécessitera en particulier l'accord à la majorité des deux tiers de chacun des comités des créanciers (prêteurs au titre des RCF d'une part et porteurs d'Obligations d'autre part), ainsi que l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, avant de pouvoir être soumis à l'appréciation du Tribunal.

L'Accord de Principe, dont les termes, prévoit notamment :

- (i) un désendettement majeur de Vallourec, représentant de 1 800 millions d'euros, soit plus de la moitié du montant en principal de sa dette, à travers :
- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 300 millions d'euros (prime incluse) sera réalisée au prix de souscription par action de 5,66 euros à souscrire intégralement en espèces, et sera garantie en totalité par les créanciers au titre des RCF et des Obligations autres que les Banques Commerciales (au prorata de leur détention) par voie de compensation de créances. Les produit de cette augmentation de capital avec maintien du DPS sera affecté au remboursement partiel de ces créanciers au prorata de leur détention,
 - la conversion en capital d'un montant de créances au titre des RCF et des Obligations d'environ 1.331 millions d'euros par augmentation de capital réservée au prix de souscription par action de 8,09 euros, souscrite par voie de compensation de créance par les créanciers au titre des RCF et des Obligations autres que les Banques Commerciales au prorata de leur participation, et
 - un abandon de créances consenti par les Banques Commerciales de 169 millions d'euros, associé à un instrument de retour à meilleure fortune sous forme de bons de souscription d'actions, au prorata de la quotité des créances RCF que chacune des Banques Commerciales détient (les « BSA ») donnant le droit à 11,7 % du capital et des droits de vote (sur une base diluée des émissions d'actions prévues par l'Accord de Principe, y compris celles résultant de l'exercice des BSA) au prix d'exercice de 10,11 euros par action de la Société. La période d'exercice de ces BSA sera de cinq ans à compter de la date de réalisation des opérations (un BSA donnant droit à une action nouvelle).

(ii) le refinancement de la dette résiduelle de la sécurisation de liquidités significatives et de financements opérationnels grâce à :

- la mise en place d'un crédit renouvelable de 462 millions d'euros par les banques commerciales pour une durée de cinq ans (sans sûreté), octroyé à la Société pour une durée de cinq ans et rémunéré au taux d'intérêt annuel de Euribor + 5,00 % ; ce crédit renouvelable fera l'objet d'un covenant financier de *gearing* qui sera testé pour la première fois au 31 décembre 2023,
- une nouvelle obligation senior de 1 023 millions d'euros sera refinancée sous la forme de nouvelles obligations senior (souscrites par compensations de créances), soumises au droit de l'État de New York, rémunérées à un taux d'intérêt de 8,50 % l'an, qui ne bénéficieront pas de sûretés, dont les termes et conditions seront fondés sur ceux des Obligations Senior 2022, sous réserve de certains ajustements,
- la mise en place d'un prêt garanti par l'État pour un montant de 262 millions d'euros par les banques commerciales sur une période de cinq ans,
- la mise en place de lignes de caution de 178 millions d'euros fournies par les Banques Commerciales sur un horizon de 5 an,
- par ailleurs, les intérêts courus au titre des RCF et des Obligations jusqu'au 1^{er} février 2021 seront payés en numéraire à la date de réalisation des opérations envisagées par l'Accord de Principe (la « Date de Réalisation ») ; les intérêts courus entre le 2 février 2021 et le 30 juin 2021 au titre des RCF et des Obligations (les « Intérêts Restructurés ») seront en partie remboursés, en partie convertis en capital et en partie refinancés et sont intégrés dans les montants de conversion en capital et de nouvelles dettes indiqués ci-avant.

Les banques commerciales et les membres du Groupe Ad Hoc ont conclu avec la Société un accord (*lock-up agreement*) aux termes duquel les parties se sont engagées à soutenir et réaliser toute démarche ou action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de l'Accord de Principe. Les termes et conditions du *lock-up agreement* sont relativement usuels et comprennent notamment l'obligation pour les créanciers de voter en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Principe, de renoncer à certains droits (*waivers*), de signer la documentation requise pour permettre la restructuration et de ne pas céder leur participation dans la dette à moins que l'acquéreur n'adhère au *lock-up agreement* ou n'en soit déjà signataire (et qu'il soit par conséquent déjà tenu par ces stipulations). Les banques commerciales, Apollo et SVPGlobal se sont engagés à ne pas céder leurs intérêts dans les RCF et les Obligations, même à un signataire ou une personne qui adhérerait au *lock-up agreement* (sauf à leurs affiliés), jusqu'à la date de réalisation.

Le plan de restructuration financière est soutenu par les actionnaires de référence actuels que sont Nippon Steel Corporation et BPI France Participations qui se sont engagés à voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en place du plan et à souscrire à de nouvelles actions de Vallourec pour des montants respectifs de 35 millions d'euros et 20 millions d'euros dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de 300 millions d'euros. À l'issue de ces opérations, Nippon Steel Corporation détendra une participation de 3,4 % du capital (versus 14,56 % du capital et 14,87 % des droits de vote) et Bpifrance Participations détendra une participation de 2,3 % du capital (versus 14,56 % du capital et 14,82 % des droits de vote) (avant exercice des BSA et 2,0 % après exercice des BSA). En conséquence, les pactes d'actionnaires conclus entre la Société et Nippon Steel d'une part et Bpifrance Participations d'autre part prendront fin et ils ne pourront plus proposer la nomination d'un membre du Conseil.

(1) Implique notamment une suspension des paiements au titre des RCF et des Obligations.

L'Accord de Principe permettrait à la Société de renforcer sa structure de bilan et de réduire son endettement et ses charges d'intérêts à un niveau adapté qui tient compte des conséquences et incertitudes liées à la crise de la Covid-19 et des marchés pétroliers. Ce nouveau cadre favorable associé aux mesures fortes d'adaptation structurelle entamées au cours de l'exercice 2020 lui permettrait de déployer son plan stratégique en vue de renforcer sa position sur le marché.

La mise en œuvre de l'Accord de Principe est soumise à plusieurs conditions suspensives et notamment à l'approbation des résolutions nécessaires par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui devrait se tenir dans le courant du mois d'avril 2021.

Elle est également soumise à (i) l'obtention du niveau requis de soutien des créanciers dans le cadre de comités de la procédure de sauvegarde qui devraient se tenir dans le courant du mois de mars 2021 ; (ii) l'obtention des autorisations gouvernementales préalables nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Principe (en ce compris les visas AMF sur les prospectus requis au titre de la restructuration financière) ; (iii) le cas échéant, l'obtention par Apollo d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions Vallourec en conséquence de la restructuration financière, au titre de l'article 234-9 2 du Règlement général de l'AMF ; et (iv) l'approbation du plan de sauvegarde par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Au 12 février 2021, l'Accord de Principe est soutenu par des créanciers ayant signé un accord (*lock-up agreement*) et représentant 97 % des crédits renouvelables de Vallourec S.A. et 86 % des obligations émises par Vallourec S.A. au-delà la majorité des deux tiers qui sera requise lors des réunions de leurs comités, qui devraient avoir lieu en mars.

Compte tenu de l'accord de principe signés avec ces principaux créanciers, des accords signés avec ses actionnaires de référence et des analyses réalisées avec l'aide de ses principaux Conseils, le management n'anticipe pas de difficultés dans la levée des conditions suspensives et la mise en œuvre de la restructuration financière à la fin du premier semestre 2021.

À l'issue ces opérations Apollo et SVPGlobal deviendront les principaux actionnaires de Vallourec S.A. avec des taux de participation respectivement compris entre 23,2 % et 29,3 % du capital et 9,7 % et 12,3 % du capital (dans chaque cas, avant exercice des bons de souscription d'actions).

L'Accord de Principe prévoit que la Société sera transformée en société anonyme à Conseil d'Administration à la Date de Réalisation. La gouvernance qui reflétera le nouvel actionariat sera conforme au Code AFEP-MEDEF.

M. Édouard Guinotte sera Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société et M. Olivier Mallet Directeur Général Délégué de la Société.

Le Conseil d'Administration sera composé à la date de réalisation de 10 Administrateurs, dont M. Édouard Guinotte, deux Administrateurs proposés par Apollo (dont l'un sera Vice-Président) et un Administrateur proposé par SVPGlobal. Dans l'hypothèse où SVPGlobal viendrait à détenir plus de 15 % du capital de la Société, SVPGlobal pourrait demander la nomination d'un deuxième membre du Conseil d'Administration.

Apollo et SVPGlobal devront conserver leurs titres pendant une durée de 6 mois à compter de la Date de Réalisation. La Société bénéficiera d'un droit de première offre en cas de projet de cession d'actions par Apollo ou SVPGlobal à un concurrent. Enfin, il serait proposé que les droits de vote double soient également supprimés à Date de Réalisation.

Conséquences comptables attendues en 2021 de la mise en œuvre de la restructuration de la dette

La restructuration de la dette se traduira dans les comptes sociaux de Vallourec S.A. par la décomptabilisation des dettes RCF et obligataire existantes en contrepartie de :

- une augmentation de capital par compensation de créances comptabilisée pour un montant égal à la valeur comptable de la dette intégrée au capital pour les titulaires des autres créances ;
- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- la mise en place des nouvelles dettes (PGE, RCF et dettes obligataires) comptabilisées à leur valeur nominale ;
- un produit comptabilisé en résultat financier correspondant à l'abandon de créance consenti par les banques commerciales.

Par ailleurs, une analyse des frais encourus par la Société sera par ailleurs réalisée pour les affecter soit à la restructuration, soit aux augmentations de capital.

6. Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2020

En milliers d'euros Sociétés	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat		Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
		Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat		Brute	Nette					
A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE VALLOUREC											
I. Filiales (50 % au moins)											
Société française											
Vallourec Tubes 27, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	1 503 949	374 303	100 %	3 856 429	854 429	3 591 311	-	59 163	- 1 261 051	-	-

7. Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros, sauf nombre d'actions et effectif	2016	2017	2018	2019	2020
CAPITAL					
Capital social	902 476 010	915 975 520	915 975 520	915 975 520	228 994
Nombre d'actions ordinaires existantes	451 238 005	457 987 760	457 987 760	457 987 760	11 449 694
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	-	36 284 470	-	-	-
• par exercice de droits de souscription	5 002 867	4 013 201	3 674 986	3 180 339	-
• par remboursement d'obligations	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	5 758 082	5 050 327	2 335 242	5 381 501	2 706 419
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(43 370 419)	(70 741 338)	(70 504 334)	(59 277 273)	(88 504 562)
Impôts sur les bénéfices	(8 838 867)	336 751	37 169 694	566 787	56 340
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(17 841 399)	(39 056 082)	(34 718 136)	(63 647 530)	(3 093 523 915)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	(0,08)	(0,16)	(0,07)	(0,13)	(7,73)
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(0,04)	(0,09)	(0,08)	(0,14)	(270,18)
Dividende attribué à chaque action existante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	7	5	5	5	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 378 067	2 708 256	2 309 412	2 313 936	1 532 830
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 969 216	1 138 027	1 069 659	1 312 316	1 102 907

6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société VALLOUREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciation du risque de liquidité

Notes A « Faits caractéristiques et significatifs - Risque de liquidité et continuité d'exploitation », C.3 « États des créances et des dettes - Emprunts et dettes auprès des établissements financiers et Risque de liquidité » et E.5 « Événements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes annuels

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Le paragraphe « Risque de liquidité et continuité d'exploitation » de la note A indique que la Société disposait de lignes de crédits bancaires confirmées d'un montant de 1.724 millions d'euros et de 25 millions d'euros de trésorerie disponible au 31 décembre 2020. Les lignes de crédit utilisées à hauteur de 1.712 millions d'euros, venaient à échéance le 9 février 2021 et au vu de la situation de trésorerie au 31 décembre 2020, la Société n'était pas en mesure de faire face à cette échéance.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des documents relatifs à l'accord de principe signé entre la Société et ses principaux créanciers et étudié les conditions suspensives, ainsi que leur risque de non-réalisation, au regard notamment des éléments suivants :</p>
<p>Dans ce contexte, Vallourec S.A. avait entamé des discussions avec ses créanciers dès septembre 2020 en vue de parvenir à un accord sur la restructuration financière avec ses principaux créanciers et ses actionnaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'attente des votes par le comité des établissements de crédit et l'assemblée générale unique des obligataires, nous avons pris en compte, les taux d'adhésion des créanciers dans leur ensemble aux accords d'engagement (<i>lock-up agreements</i>) et avons constaté qu'ils représentent d'ores et déjà au 12 février 2021 97% des crédits renouvelables et 86% des obligations émises par la Société, au-delà de la majorité des 2/3 requise pour l'approbation de l'accord de principe, • Bpifrance Participations et Nippon Steel, actuels actionnaires de référence de la Société, se sont engagés à soutenir le projet de refinancement à l'occasion de l'assemblée générale devant approuver le plan de restructuration financière.
<p>Comme mentionné dans le paragraphe « Risque de liquidité et continuité d'exploitation » de la note A et dans la note E.5, le 3 février 2021, la Société a conclu un accord de principe avec ses principaux créanciers visant à (i) réduire le montant de sa dette de 1.800 millions d'euros, tout en conservant les 1.390 millions d'euros de trésorerie disponible, (ii) refinancer la dette résiduelle de 1.747 millions d'euros et (iii) mettre en place des lignes de caution pour 178 millions d'euros. Cet accord de principe sera mis en œuvre dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, ouverte le 4 février 2021 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.</p>	<p>Nous avons interrogé la Direction et exercé notre esprit critique par rapport aux réponses apportées sur :</p>
<p>La Société prévoit une mise en œuvre de cet accord à la fin du premier semestre 2021, qui reste soumis :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • son appréciation du risque de non réalisation du plan de restructuration financière et des éventuels risques relatifs aux conditions suspensives de l'accord de principe, et • les événements ou circonstances à venir qui seraient susceptibles de remettre en cause la réalisation de cet accord. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié les besoins de liquidité de la Société pour faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois, au regard des ressources disponibles à la date de clôture, et en tenant compte du gel de l'exigibilité des passifs au 4 février 2021, du fait de l'ouverture de la procédure de sauvegarde à cette date.
<ul style="list-style-type: none"> • au vote favorable à la majorité des 2/3 de la part (i) du comité des établissements de crédits et (ii) de l'assemblée générale unique des obligataires ; • au vote des actionnaires de la Société, à la majorité des 2/3, des résolutions nécessaires à sa mise en œuvre lors de l'assemblée extraordinaire qui se tiendra en avril 2021 ; • à la réalisation de conditions suspensives usuelles. 	<p>Nous avons apprécié l'application du principe de continuité d'exploitation et pris connaissance (i) des procédures mises en œuvre pour les élaborer et (ii) des principales hypothèses retenues pour leur établissement. Nous avons apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues du dernier plan stratégique.</p>
<p>Le jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde a emporté notamment, de plein droit, l'interdiction de payer toute créance née antérieurement au jugement d'ouverture.</p>	<p>Nous avons apprécié la conformité du processus d'élaboration de ces prévisions avec les règles de gouvernance et les procédures de la Société qui prévoient qu'elles soient réalisées sous le contrôle de la direction puis présentées au Conseil de surveillance.</p>
<p>Nous avons considéré l'appréciation du risque de liquidité et de l'application du principe de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit, compte tenu de la situation financière de la société et des risques attachés à la mise en œuvre du plan de restructuration financière, notamment la levée des conditions suspensives attachées à ce plan, en cours à la date de signature de notre rapport.</p>	<p>Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives :</p>
<p>Par ailleurs, cette appréciation requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de trésorerie utilisées pour déterminer les besoins de liquidité de la société afin de faire face à ses échéances des douze prochains mois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • au risque de liquidité et à l'application du principe de continuité d'exploitation retenu pour l'arrêté des comptes par le Directoire, tels que décrits au paragraphe « Risque de liquidité et continuité d'exploitation » de la note A de l'annexe aux comptes annuels, • à l'endettement financier, tel que décrit dans les paragraphes concernés de la note C.3 de l'annexe aux comptes annuels ; • à l'accord de principe et au plan de restructuration financière de la Société, détaillés dans la note E.5 de l'annexe aux comptes annuels.

Évaluation des titres de participation

Notes B « Principes comptables - Titres de participation », C.1 « Mouvements de l'actif immobilisés – Titres de participations » et E.6 « Tableau des filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 854,4 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils correspondent aux titres de la société Vallourec Tubes, sous-holding du groupe Vallourec.</p> <p>Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note C.1 de l'annexe aux comptes annuels, la Société constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres de participations est inférieure à la valeur nette comptable.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du groupe Vallourec pour les 5 premières années, d'une projection sur les 3 années suivantes et d'une valeur terminale.</p> <p>L'évaluation réalisée au 31 décembre 2020 a conduit, comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note C.1 de l'annexe aux comptes annuels, à la comptabilisation d'une dépréciation de 3.002 millions d'euros pour cet exercice.</p> <p>Les prévisions de trésorerie ayant servi de base à la détermination des valeurs recouvrables ont été établies sur la base des éléments disponibles à date, dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19 ayant notamment conduit à une baisse de la demande en tubes de l'industrie pétrole et gaz, et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.</p> <p>Dans ce contexte, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations et le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la société Vallourec Tubes est un point clé de l'audit, en raison du poids de cet actif dans les comptes de la Société, et du fait que la détermination de la valeur d'utilité de ces titres requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la détermination de cette valeur.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité des titres de la société Vallourec Tubes, pris connaissance des modalités d'approbation des résultats de ce processus par les organes de gouvernance, et apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres. <p>Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation du groupe Vallourec, établies par la Société, et vérifié leur cohérence avec les données prévisionnelles, issues du dernier plan stratégique préparé sous le contrôle de la Direction et présenté au Conseil de surveillance, ainsi que celles utilisées dans le cadre de la restructuration financière.</p> <p>Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, et les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. <p>Nous avons aussi analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché et les données prévisionnelles présentées au Conseil de surveillance.</p> <p>Enfin, nous avons (i) effectué nos propres analyses de sensibilité et (ii) vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net du groupe Vallourec.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALLOUREC par l'assemblée générale du 1^{er} juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 19^{ème} année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité financier et d'audit

Nous remettons au Comité financier et d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 25 mars 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Alexandra Saastamoinen

Deloitte & Associés
Véronique Laurent

7

7.1	Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	285	7.4	Politique de Rémunération applicables aux futurs membres du Conseil d'Administration et aux futurs Président-Directeur Général et Directeur Général délégué	341
7.1.1	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	285	7.4.1	Politique de Rémunération applicables aux futurs membres du Conseil d'Administration	341
7.1.2	Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	308	7.4.2	Politique de Rémunération applicables aux futurs Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué	341
7.1.3	Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	319	7.5	Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel	342
7.1.4	Conventions réglementées	319	7.5.1	Options et actions de performance	342
7.1.5	Gestion des conflits d'intérêts	319	7.5.2	Actionnariat salarié	348
7.1.6	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	320	7.6	Rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération totale 2020 des mandataires sociaux	349
7.2	Composition et fonctionnement du futur Conseil d'Administration	321	7.6.1	La conformité de la rémunération totale à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par les actionnaires	349
7.2.1	Composition des organes sociaux	321	7.6.2	La rémunération des membres du Directoire	349
7.2.2	Fonctionnement des organes sociaux	326	7.6.3	La rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance	358
7.3	Rémunérations et avantages de toute nature	327	7.6.4	La rémunération des membres du Conseil de Surveillance	358
7.3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	327	7.6.5	Synthèse des rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à chacun des deux membres du Directoire et à la Présidente du Conseil de Surveillance	359
7.3.2	Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	335	7.6.6	Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices	362
7.3.3	Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe	339			

Gouvernement d'entreprise

7.7	Déclarations individuelles des dirigeants	364		
7.8	Délégations en cours de validité	364		
7.9	Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	364		
7.10	Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE	364		
7.10.1	Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	364	7.10.5	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote 365
7.10.2	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote	365	7.10.6	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire de la Société 366
7.10.3	Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	365	7.10.7	Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique 366
7.10.4	Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	365	7.10.8	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société 366
			7.10.9	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique 366
			7.11	Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 366

La Société a adopté le mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire en 1994.

Cette organisation crée une séparation entre les fonctions de direction exercées par le Directoire et les fonctions de contrôle de cette Direction, dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des statuts ; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion ; il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa mission.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 de modifier le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un conseil d'administration en lieu et place de la structure actuelle à Directoire et Conseil de Surveillance.

Vallourec a en effet annoncé le 3 février 2021 avoir conclu un accord de principe avec ses principaux créanciers afin de parvenir à une structure financière rééquilibrée, en réduisant son endettement et en sécurisant les liquidités nécessaires pour lui permettre de déployer son plan stratégique (ci-après l'« **Accord de Principe** ». Voir section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel). La mise en œuvre de la restructuration financière prévue par l'Accord de Principe est prévue pour être réalisée dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte au bénéfice de la Société le 4 février 2021. Dans ce contexte, la Société a préparé un projet de plan de sauvegarde en date du 12 mars 2021 prévoyant les modalités de la restructuration financière (le « **Plan de Sauvegarde** ») qui a été approuvé à l'unanimité des votes exprimés par le comité des établissements de crédit et assimilés et l'assemblée générale unique des obligataires le 29 mars 2021 et sera soumis à l'approbation du Tribunal de Commerce de Nanterre.

À l'issue de la réalisation des opérations de restructuration et notamment des opérations prévues par le Plan de Sauvegarde, Apollo et SVPGlobal deviendraient les deux actionnaires ayant les participations les plus importantes.

Le Plan de Sauvegarde prévoit que la Société sera transformée en société anonyme à conseil d'administration à l'issue de la constatation par le Directoire (ou sur délégation du directoire, le président du directoire) de la réalisation de toutes les étapes et actions relatives à la mise en œuvre du plan de restructuration de la Société prévu par le plan de sauvegarde tel qu'approuvé par le Tribunal de Commerce de Nanterre, et notamment toutes les émissions de titres de dettes et de valeurs mobilières ainsi que la mise en place des contrats de prêts qui y sont prévues (la « **Date de Restructuration Effective** »). Cette modification vise à mettre en place une gouvernance resserrée. La gouvernance, qui refléterait le nouvel actionnariat, serait conforme au Code AFEP-MEDEF. M. Edouard Guinotte, actuel Président du Directoire, serait nommé président-directeur général de la Société et M. Olivier Mallet, actuel membre du Directoire, directeur général délégué de la Société.

Cette nouvelle gouvernance est décrite au paragraphe 7.2 ci-après.

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette organisation crée une séparation entre les fonctions de direction exercées par le Directoire et les fonctions de contrôle de cette Direction, dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des statuts ; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion ; il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa mission.

7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.1.1 Organes de direction

LE DIRECTOIRE

À la date du présent Document d'enregistrement universel, le Directoire est composé des deux membres suivants :



**M. Édouard
GUINOTTE**

50 ANS

Président du Directoire

Date de première nomination
15 mars 2020

Échéance du mandat
15 mars 2024



**M. Olivier
MALLET**

64 ANS

Membre du Directoire

Date de première nomination
1 ^{er} septembre 2008

Échéance du mandat
AGO 2023



M. Édouard GUINOTTE

Né le 10 décembre 1970 (50 ans) – nationalité française

Président du Directoire

Première nomination : 15 mars 2020

Échéance du mandat : 15 mars 2024

Actions Vallourec détenues : 620

Expertise et expérience en matière de gestion

- › Diplômé de l'École des Mines de Paris et titulaire du Management Program de l'Insead
- › Intègre Vallourec en 1995 comme responsable logistique et production de Vallourec Composants Automobile. Il va effectuer l'ensemble de sa carrière au sein du Groupe et y exercer diverses fonctions à travers différents pays :
 - Contrôleur de gestion au niveau du Groupe puis Directeur d'entité opérationnelle au Mexique pendant trois ans (1998-2003)
 - Directeur Marketing dans la Division Automobile (2004-2007)
 - Directeur Stratégie et Développement de l'activité Pétrole et gaz du Groupe où il mène en particulier les projets d'acquisition des premiers 20 % de Tianda ainsi que l'acquisition de Vallourec Saudi Arabia (2007-2011)
 - Président de Vallourec USA, basé à Houston, conduisant la politique commerciale et le doublement des ventes de Vallourec aux États-Unis à la suite du démarrage de la nouvelle usine de Youngstown, puis devient Vice-Président en charge du Commerce et du Développement OCTG de la région Hémisphère Est (2011-2017)
 - Senior Vice-Président, membre du Comité Exécutif du Groupe en charge du Moyen-Orient et de l'Asie (2017-2020)
- › Président du Directoire de Vallourec depuis le 15 mars 2020

Mandats exercés par M. Édouard GUINOTTE

Mandats en cours

- Président du Directoire de Vallourec SA ^(a) * (depuis 2020)

Président de :

- Vallourec Tubes SAS ^(a) (depuis 2020)
- Vallourec Tubes France SAS ^(a) (depuis 2020)
- Vallourec Oil and Gas France SAS ^(a) (depuis 2020)

Administrateur de :

- Vallourec Services SA ^(a) (depuis 2020)

Président du Conseil d'Administration de :

- Vallourec Soluções Tubulares do Brasil SA ^(a)

Commissioner de :

- P.T. Citra Tubindo Tbk (depuis 2017)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Administrateur de :

- Vallourec Al Qahtani LLC ^(a) (jusqu'en 2020)
- Vallourec (China) Co. Ltd. ^(a) (jusqu'en 2020)
- Vallourec Middle East FZE ^(a) (jusqu'en 2020)
- Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. ^(a) (jusqu'en 2020)
- Vallourec Oil and Gas (China) Co., Ltd. ^(a) (jusqu'en 2020)
- Vallourec Saudi Arabia LLC ^(a) (jusqu'en 2020)
- VAM (Changzhou) Oil & Gas Premium Equipment Co. Ltd. ⁽¹⁾ ^(a) (jusqu'en 2020)
- VAM Holding Hong Kong ⁽²⁾ ^(a) (jusqu'en 2019)
- VAM Field Services (Beijing) Co Ltd. ⁽³⁾ ^(a) (jusqu'en 2019)

M. Édouard Guinotte ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

(1) Dissoute à la suite de sa fusion dans Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.

(2) Liquidée en octobre 2019.

(3) Liquidée depuis le 13 décembre 2019.

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. Olivier MALLET

Né le 14 juillet 1956 (64 ans) – nationalité française

Membre du Directoire

Première nomination : 30 septembre 2008

Dernier renouvellement : 15 mars 2020

Échéance du mandat : AGO 2023

Actions Vallourec détenues : 1 818

Expertise et expérience en matière de gestion

- › Ancien élève de l'École nationale d'administration
- › Inspecteur Général des Finances (1981-1985)
- › Ministère des Finances - Conseiller technique au sein du cabinet du ministre des Finances et de celui du Premier ministre (1985-1993)
- › Thomson CE - Directeur du Plan, du Budget et du Contrôle de gestion (1993-1995)
- › Thomson multimédia - Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances (1995-2001)
- › Pechiney - Directeur Financier et membre du Comité Exécutif (2001-2004)
- › Areva - Directeur Financier Adjoint du groupe (2004-2006) puis Directeur du secteur Mines, Chimie et Enrichissement (2006-2008)
- › Membre du Directoire de Vallourec depuis le 30 septembre 2008, Directeur Général, Directeur Financier et Juridique

Mandats exercés par M. Olivier MALLET

Mandats en cours

- Membre du Directoire* (depuis 2008) et Directeur Général (depuis mars 2020) de Vallourec SA ^(a) *

Directeur Général et Administrateur de :

- Vallourec Tubes SAS ^(a) (depuis 2008)
- Vallourec Services SA ^(a) (depuis 2008)

Président et Administrateur de :

- Vallourec Industries Inc. ^(a) (États-Unis) (depuis 2008)
- Vallourec Holdings, Inc. ^(a) (États-Unis) (depuis 2009)

Président du Conseil de Surveillance de :

- Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. ^(a) (depuis 2016)

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Vallourec Deutschland GmbH ^(a) (Allemagne) (depuis 2008)

Administrateur de :

- Vallourec Soluções Tubulares do Brasil SA ^(a) (Brésil) (depuis 2016)
- Vallourec USA Corporation ^(a) (États-Unis) (depuis 2008)
- Vallourec Tube-Alloy, LLC ^(a) (États-Unis) (depuis 2008)
- Vallourec Drilling Products USA, Inc. ^(a) (États-Unis) (depuis 2008)

Membre du Comité Exécutif de :

- VAM USA LLC ^(a) (États-Unis) (depuis 2009)
- Vallourec Star, LP ^(a) (États-Unis) (depuis 2008)

Commissioner de :

- P.T. Citra Tubindo Tbk (depuis 2018)

Gérant de :

- Vallourec One SARL ^(a) (depuis 2017)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Administrateur de :

- Vallourec Tubos do Brasil SA ⁽¹⁾ ^(a) (Brésil) (jusqu'en 2017)
- Vallourec Canada Inc. ^(a) (Canada) (jusqu'en 2017)
- Vallourec Heat Exchanger Tubes SAS ^(a) (jusqu'en 2016) ⁽²⁾

M. Olivier Mallet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(1) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

(2) Vallourec Tubos do Brasil Ltda suite au changement de forme sociale intervenu le 20 novembre 2017.




(3) Cette société est dénommée Neotiss depuis le 29 avril 2016.

* Société cotée (pour les mandats en cours).

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clés, le Directoire s'appuie sur un Comité Exécutif composé de 11 membres. Le Comité Exécutif examine et formule des propositions au Directoire sur l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles. Il se réunit une fois toutes les deux semaines, sous la présidence de M. Édouard Guinotte.

Au 15 mars 2021, le Comité Exécutif est composé des membres suivants :

DIRECTOIRE	COMITÉ EXÉCUTIF aux côtés d'Édouard Guinotte et d'Olivier Mallet		
 M. Édouard GUINOTTE Président du Directoire	 M. Pascal BRAQUEHAIS Directeur Moyen-Orient/Asie	 M. Philippe CARLIER Directeur Technologie & Industrie	 M. François CURIE Directeur des Ressources Humaines
 M. Olivier MALLET Directeur Financier	 M. Bertrand FRISCHMANN Directeur Amérique du Nord	 Mme Naïla GIOVANNI Directrice Digital & Systèmes d'Information	 M. Didier HORNET Directeur Développement & Innovation
	 Mme Claire LANGELIER Directrice Juridique & Secrétaire Générale du Groupe	 M. Alexandre LYRA Directeur Amérique du Sud	 M. Hubert PARIS Directeur Europe/Afrique

7.1.1.2 Le Conseil de Surveillance

LA POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique du Conseil de Surveillance relative à sa composition repose sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

- une sélection de membres compétents ;
- une composition équilibrée, créatrice de valeur ;
- le respect de l'intérêt social ;
- un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre.

1. La sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil de Surveillance s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière financière, stratégique, internationale, industrielle ou juridique. Par ailleurs, lors de son entrée en fonction et tout au long de son

mandat, chaque membre a la possibilité, s'il le souhaite, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation.

2. Une composition équilibrée, créatrice de valeur

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil de Surveillance est engagé au service du processus de création de valeur. Par conséquent, au-delà des enjeux de performance sociétale, il s'attache à assurer la diversité de ses membres au regard de l'âge, du genre, des qualifications et de l'expérience professionnelle, qu'il considère comme un vecteur essentiel de la créativité et de l'innovation. Le Conseil prend également en compte la diversité internationale de manière à refléter la présence mondiale du Groupe.

La moyenne d'âge du Conseil en 2020 s'établit à 59 ans, ce qui est jugé très satisfaisant par les membres du Conseil. La diversité des genres et des expériences apporte des sensibilités distinctes au Conseil qui participent favorablement à la bonne gouvernance, elle-même porteuse d'avantages compétitifs. À la date du présent

Document d'enregistrement universel, le Conseil est composé de 13 membres disposant de compétences variées et pertinentes compte tenu des axes stratégiques du Groupe (expertises financières, expérience de direction générale, de transformation organisationnelle, des énergies renouvelables, expérience multiculturelle, etc.) acquises pour la plupart d'entre eux dans un environnement international, source d'enrichissement. Le Conseil comprend en outre deux représentants des salariés et un représentant des salariés actionnaires. Par ailleurs, au sein de cet effectif, et en excluant du décompte les représentants des salariés conformément à la loi, 54 % sont des membres féminins. 30 % des membres du Conseil sont de nationalité étrangère (allemande, britannique, espagnole et japonaise), la présidence du Conseil étant assumée par Mme Vivienne Cox, britannique.

Conscient de la richesse de la diversité, le Conseil entend poursuivre les efforts de diversification de ses membres.

Le 30 septembre 2020, le Conseil de Surveillance a accueilli en son sein M. Ayhan Üstün, de nationalité allemande, en tant que second représentant des salariés. Afin de tenir compte du caractère international du Groupe, la Société a fait le choix de nommer ce second représentant par le Comité d'entreprise européen, permettant ainsi la nomination d'un salarié d'une entité étrangère du Groupe.

3. Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires qui l'ont nommé.

Par conséquent, au-delà de la qualification de membre indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des membres intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

Les règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance comportent des dispositions spécifiques visant à prévenir les risques de conflits d'intérêts. Ainsi, un membre ne peut accepter d'autres mandats ou d'autres fonctions, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou

opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

4. Un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun. À cet égard, la Présidente du Conseil encourage les interventions des membres et veille à ce que chacun puisse exprimer son avis, même dans le cas où les réunions se tiennent à distance.

LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance s'appuie sur les travaux de comités spécialisés qui ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis.

Le Conseil de Surveillance est assisté de quatre comités spécialisés :

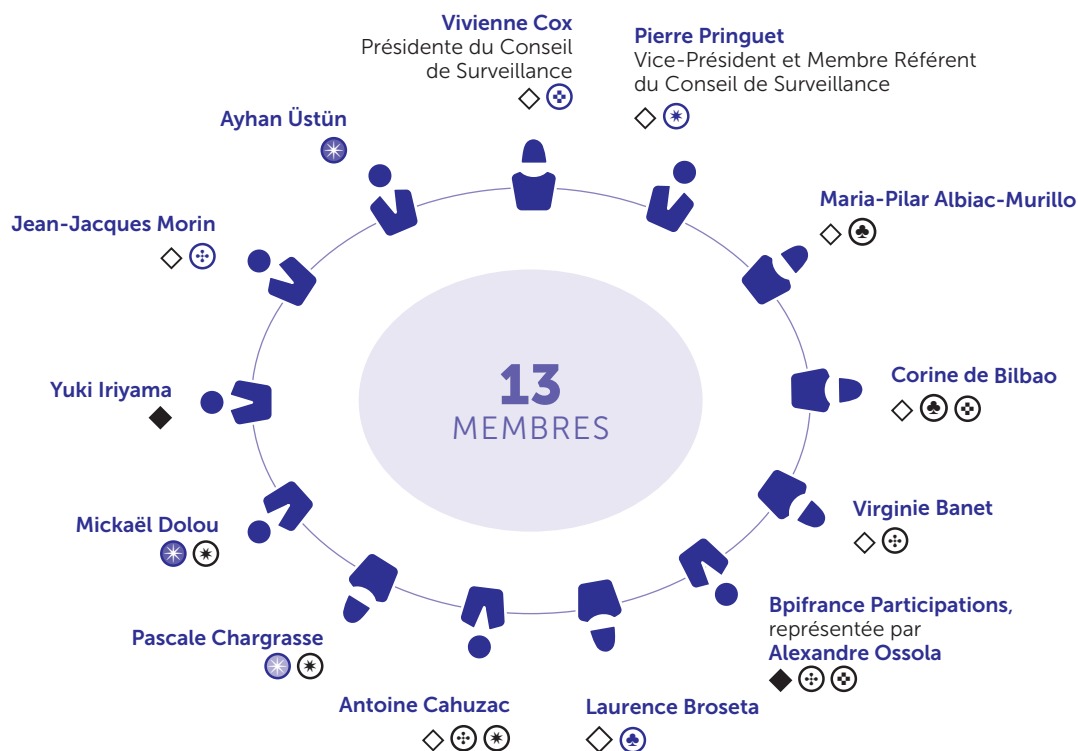
- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Stratégique ; et
- le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE).

En octobre 2020, compte tenu du contexte de restructuration financière de la Société, le Conseil de Surveillance a mis en place en son sein un Comité ad hoc composé exclusivement de membres indépendants du Conseil et chargé de suivre plus spécifiquement ce processus.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres de chacun des Comités, fixe leurs attributions et détermine leur rémunération.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance sauf reconstitution anticipée du Comité. Sous cette réserve, le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de membre du Conseil de Surveillance. La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE





TAUX D'INDÉPENDANCE*

80 %



ÂGE MOYEN

59 ans



PARITÉ**

54 %

6 membres du Conseil sont des femmes

REPRÉSENTATION DES SALARIÉS

3 dont

1 membre représentant les salariés actionnaires élu par l'Assemblée Générale et



2 membres représentant les salariés, l'un nommé par le Comité de Groupe et l'autre par le Comité d'entreprise européen

DIVERSITÉ

4 membres du Conseil sont de nationalité étrangère et **5 nationalités** sont représentées au Conseil



TAUX DE PRÉSENCE MOYEN

95 %

* Conformément au Code AFEP-MEDEF, les représentants des salariés et le représentant des salariés actionnaires sont exclus du décompte.

** Conformément à la loi, les représentants des salariés sont exclus du décompte.

INFORMATIONS PERSONNELLES				EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DE CONSEIL			
Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées*	Indépendance	Date initiale de nomination (jj-mm-aaaa)	Échéance du mandat	Ancienneté au Conseil (en années)	CFA	CNRG	CStrat	CRSE

DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF

Vivienne Cox	61	♀	britannique	522	3	◇	31-05-2010	AGO 2022	11				●
---------------------	----	---	-------------	-----	---	---	------------	----------	----	--	--	--	---

MEMBRES DU CONSEIL

Pierre Pringuet	71	♂	française	197	3	◇	23-02-2015	AGO 2022	6				●
Maria-Pilar Albiac-Murillo	67	♀	espagnole	75	1	◇	28-05-2015	AGO 2023	6				○
Corine de Bilbao	54	♀	française	12	2	◇	21-03-2019	AGO 2024	2				○ ○
Virginie Banet	55	♀	française	50	1	◇	12-02-2020	AGO 2022	1				○
Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola	46	♂	française	1 667 392	12	◆	06-04-2016	AGO 2024	5				○ ○
Laurence Broseta	52	♀	française	118	2	◇	06-04-2016	AGO 2022	5				●
Antoine Cahuzac	66	♂	française	12	1	◇	18-02-2020	AGO 2023	1				○ ○
Yuki Iriyama	73	♂	japonaise	12	1	◆	12-05-2017	AGO 2021	4				
Jean-Jacques Morin	60	♂	française	12	2	◇	25-05-2018	AGO 2022	2				●

MEMBRES DU CONSEIL REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Pascale Chargrass	60	♀	française	208	1	NA	13-12-2010	AGO 2023	10				○
--------------------------	----	---	-----------	-----	---	----	------------	----------	----	--	--	--	---

MEMBRES DU CONSEIL REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Mickaël Dolou	45	♂	française	88	1	NA	03-10-2017	2021	3				○
Ayhan Üstün	55	♂	allemande	90	1	NA	30-09-2020	2024	< 1				

* Incluant Vallourec SA.

● Président

○ Membre

◇ Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance

◆ Non-indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil de Surveillance

CFA : Comité Financier et d'Audit

CNRG : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

CStrat : Comité Stratégique

CRSE : Comité de la Responsabilité Sociale Environnementale et Sociétale

DIVERSITÉ ET EXPERTISE DE CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	Industrie/ Pétrole et gaz	Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes	Expérience internationale	Expertise financière/audit	Gouvernance de sociétés cotées	Responsabilité sociale et environnementale
Vivienne Cox	○	○	○		○	○
Pierre Pringuet		○	○		○	
Maria-Pilar Albiac-Murillo	○	○	○			
Corine de Bilbao	○	○	○			
Virginie Banet		○	○	○		
Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola				○	○	
Laurence Broseta	○	○	○			○
Antoine Cahuzac		○	○	○	○	
Pascale Chargrassé	○					
Mickaël Dolou	○		○			
Yuki Iriyama	○	○	○			
Jean-Jacques Morin	○	○	○	○	○	
Ayhan Üstün	○					

CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Situation arrêtée le 28 février 2021

	Départs	Nominations	Renouvellements
Conseil de Surveillance	Alexandra Schaapveld (12/02/2020) Philippe Altuzarra (18/02/2020) Cédric de Baillencourt (03/02/2021)	Virginie Banet (12/02/2020) Antoine Cahuzac (18/02/2020) Ayhan Üstün (30/09/2020)	Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola (06/04/2020) Corine de Bilbao (06/04/2020) Pierre Pringuet (06/04/2020)
Comité Financier et d'Audit	Alexandra Schaapveld (12/02/2020)	Virginie Banet (12/08/2020) Antoine Cahuzac (18/02/2020)	Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola (06/04/2020)
Comité des Nominations des Rémunérations et de la Gouvernance	Alexandra Schaapveld (12/02/2020)	Antoine Cahuzac (18/02/2020)	Pierre Pringuet (06/04/2020)
Comité Stratégique	Philippe Altuzarra (18/02/2020)	Corine de Bilbao (18/02/2020)	Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola (06/04/2020) Corine de Bilbao (06/04/2020)
Comité de la Responsabilité Sociale Environnementale et Sociétale (RSE)	Philippe Altuzarra (18/02/2020)	Corine de Bilbao (18/02/2020)	Corine de Bilbao (06/04/2020)

Au cours de l'exercice 2020, suite à la démission pour motifs personnels de Mme Alexandra Schaapveld, Mme Virginie Banet a été nommée par cooptation pour la durée restant à courir de son mandat le 12 février 2020. M. Philippe Altuzarra a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance pour motifs personnels. Il a été remplacé par M. Antoine Cahuzac, nommé par cooptation pour la durée restant à courir de son mandat le 18 février 2020 par le Conseil de Surveillance.

Ces deux cooptations ont été ratifiées lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020. Mme Virginie Banet a été nommée membre du Comité Financier et d'Audit et M. Antoine Cahuzac, membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Suite au départ de M. Philippe Altuzarra, Mme Corine de Bilbao a été nommée membre du Comité Stratégique et membre du Comité RSE, le 18 février 2020.

Le 30 septembre 2020, en application des dispositions légales en vigueur, le Comité d'entreprise européen a désigné M. Ayhan Üstün, de nationalité allemande, comme deuxième membre représentant les salariés au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec SA, pour une durée de quatre ans.

M. Cédric de Baillencourt a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance le 3 février 2021. Il n'a pas été remplacé.

Compte tenu de ces changements, le Conseil de Surveillance est dorénavant composé de 13 membres.



Mme Vivienne COX

Née le 29 mai 1959 (61 ans) – nationalité britannique

Présidente du Conseil de Surveillance

Présidente du Comité Stratégique

Commandant de l'Ordre de l'Empire britannique (CBE)

Première nomination : 31 mai 2010

Renouvellements : AGO 2014, AGO 2018

Échéance du mandat : AGO 2022

Actions Vallourec détenues : 522

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômée de l'université d'Oxford et de l'INSEAD et Docteur honoraire de l'université de Hull et de l'université de Hertford
- › Vingt-huit ans de carrière au sein du groupe BP
- › Directrice Générale de la Division BP Gaz, Électricité et Énergies Renouvelables (2004-2009)
- › Commissaire de l'*Airport Commission* du ministère des Transports du gouvernement britannique (depuis 2012)
- › Présidente du Rosalind Franklin Institute

Principales activités exercées hors de la Société

- › Administratrice de Pearson Plc*
- › Administratrice de GlaxoSmithKline Plc*

Mandats exercés par Mme Vivienne COX

Mandats en cours

- Présidente du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administratrice de Pearson Plc*, Présidente du Comité des Nominations et de la Gouvernance, membre du Comité de la Réputation et de la Responsabilité, membre du Comité d'Audit, et *Senior Independent Director*
- Administratrice de GlaxoSmithKline Plc*, membre du Comité des Rémunérations et membre du Comité de la Responsabilité sociale
- Administratrice de Stena AB Gothenburg
- Membre du Conseil Consultatif et Présidente du Comité des Rémunérations de Montrose Associates

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- *Lead Independent Director* du ministère du Développement international du gouvernement britannique (jusqu'en 2017)
- Membre du Comité des Nominations de Pearson Plc et membre du Comité des Rémunérations (jusqu'en 2017) et Présidente du Comité de la Réputation et de la Responsabilité de Pearson Plc (jusqu'en 2016)
- Gérant B de Stena International SARL (Luxembourg) (jusqu'en 2017)
- Administratrice et membre du Comité du Développement Durable, du Comité de Rémunération et du Comité des Nominations de BG Group Plc (jusqu'en 2016)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. Pierre PRINGUET

Né le 31 janvier 1950 (71 ans) – nationalité française

Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance

Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Officier de la Légion d'honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Commandeur du Mérite agricole

Première nomination : 23 février 2015

Renouvellements : AGO 2016, AGO 2020

Échéance du mandat : AGO 2022

Actions Vallourec détenues : 197

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'École polytechnique et Ingénieur du corps des Mines
- › Début de carrière dans la fonction publique de 1976 à 1987 : Chargé de mission pour l'industrie et les mines auprès du préfet de la région Lorraine (1976-1978) ; Responsable des procédures financières et des relations sociales auprès du Directeur Général de l'Industrie (1979-1982) ; Ingénieur en chef des mines (1981) ; Conseiller technique auprès de Michel Rocard, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire puis de l'Agriculture (1981-1985) ; Directeur des Industries agricoles et alimentaires au ministère de l'Agriculture français (1985-1987)
- › Depuis 1987 au sein du groupe Pernod Ricard : Directeur du Développement du groupe Pernod Ricard (1987-1989) ; Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1989-1996) ; Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000) ; Co-Directeur Général de Pernod Ricard (2000-2005) ; Administrateur de Pernod Ricard (depuis 2004) ; Directeur Général Délégué de Pernod Ricard (2005-2008) ; Directeur Général de Pernod Ricard (2008-2015) ; Vice-Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard (2012-2019)

Principales activités exercées hors de la Société

- › Administrateur de La Française des Jeux (FDJ)*
- › Administrateur de Cap Gemini SE*

Mandats exercés par M. Pierre PRINGUET

Mandats en cours

- Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance de Vallourec*, Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
- Administrateur de La Française des Jeux (FDJ)*
- Administrateur Référent de Cap Gemini SE*, Président du Comité Éthique et Gouvernance et membre du Comité des Rémunérations
- Président de la fondation ParisTech

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Président de l'ACM (Amicale du Corps des Mines) (jusqu'en janvier 2021)
- Administrateur et membre du Comité des Rémunérations d'Iliad (jusqu'en juillet 2020)
- Administrateur d'Avril Gestion SAS (groupe Avril) (jusqu'en 2020)
- Administrateur de Pernod Ricard, membre du Comité Stratégique et membre du Comité des Rémunérations (jusqu'en 2019)
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Pernod Ricard (jusqu'en 2019)
- Président de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) (jusqu'en 2017)
- Président de la Scotch Whisky Association (jusqu'en 2017)
- Président d'AgroParisTech (jusqu'en 2016)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



Mme Maria-Pilar ALBIAC-MURILLO

Née le 21 août 1953 (67 ans) – nationalité espagnole

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale

Première nomination : 28 mai 2015

Renouvellement : AGO 2019

Échéance du mandat : AGO 2023

Actions Vallourec détenues : 75

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômée de l'université de Saragosse (Espagne) et titulaire d'un MBA de la Central Michigan University (États-Unis)
- › Vingt-six ans de carrière chez General Motors, dont seize aux États-Unis. Quinze ans aux Opérations, Directrice d'usine à Saginaw, Michigan (1991-1993), Directrice d'usine à Logrono en Espagne (1993-1996)
- › PDG de Saginaw Deutschland GmbH (1996-1999)
- › Sept ans au sein de Delphi Corporation : Responsable de Site (Delphi Alabama Operations), Responsable d'Usine, Directrice de Site (Delphi Flint East Operations) et Directrice Ligne de Produit (Delphi Troy Headquarters)
- › Vice-Présidente en charge des opérations au Mexique de Remy (2006-2007)
- › Huit ans au sein du groupe Airbus : Vice-Présidente Exécutive des opérations et en charge du processus de transformation d'Airbus Defence and Space et Industrialisation A400M (2008-2016)
- › Directrice des Produits et de l'Innovation du Marché Excellence de Philips Innovations Services (2016-2017)

Principales activités exercées hors de la Société

Néant

Mandats exercés par Mme Maria-Pilar ALBIAC-MURILLO

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Directrice des Produits et de l'Innovation du Marché Excellence de Philips Innovations Services (jusqu'en 2017)
- Vice-Présidente Exécutive des opérations et en charge du processus de transformation d'Airbus Defence and Space et Industrialisation A400M (jusqu'en 2016)
- Administratrice de Banque Populaire Occitane (jusqu'en 2016)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



Mme Corine de BILBAO

Née le 16 octobre 1966 (54 ans) – nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Stratégique

Membre du Comité RSE

Première nomination : 21 mars 2019

Renouvellement : AGO 2020

Échéance du mandat : AGO 2024

Actions Vallourec détenues : 12

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômée de Sciences Po Bordeaux et titulaire d'un MBA en Sourcing – Supply Chain du M.A.I. Institute of Purchasing Management
- › Responsable Achats et Directeur Service GE Medical Systems, secteur des équipements d'imagerie médicale (1989-2000)
- › Vingt ans d'expérience dans le secteur de l'Énergie dont huit dans le secteur Pétrole et gaz
- › Directrice Achats Division GE Power Turbines à Gaz Europe (2000-2003)
- › Directrice Commercial Upstream GE Oil and Gaz (2003-2008)
- › Vice-Présidente Ventes Produits Areva T&D (2008-2010)
- › Directrice Division Services GE Energy (2010-2011), Directrice Région Europe puis, Vice-Présidente des ventes de la Division Subsea de General Electric Oil & Gas (2011-2016)
- › Présidente de General Electric France (2016-2019)
- › Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce américaine en France (2016-2019)
- › Directrice Général de Segula Technologies International, groupe d'ingénierie

Principales activités exercées hors de la Société

- › Directrice Générale de Segula Technologies International
- › Conseil Consultatif d'ING Bank France
- › Administratrice d'Orpéa*

Mandats exercés par Mme Corine de BILBAO

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Directrice Générale de Segula Technologies International
- Conseil Consultatif d'ING Bank France
- Administratrice d'Orpéa*

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Présidente de General Electric (GE) International France (jusqu'en 2019)
- Présidente de General Electric (GE) Industrial France (jusqu'en 2019)
- Administratrice de GEAST (JV nucléaire GE Alstom) (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de Segula Technologies (jusqu'en 2019)
- Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce américaine en France (jusqu'en 2019)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



Mme Virginie BANET

Née le 18 janvier 1966 (55 ans) – nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Financier et d'Audit

Première nomination : 12 février 2020

Échéance du mandat : AGO 2022

Actions Vallourec détenues : 50

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'une licence de Sciences économiques et diplômée de la SFAF (Société française des analystes financiers)
- › Débute sa carrière comme analyste financier chez SBS, Warburg puis Deutsche Bank comme spécialiste des Biens d'équipement, et de l'Aéronautique et de la Défense en Europe (1989-2003), puis devient banquier d'affaires et Head of M&A Aerospace & Defence toujours chez Deutsche Bank puis chez Airbus (2003-2008)
- › Membre du Comité Exécutif de Lagardère Média, responsable des relations avec les actionnaires et de la politique de communication auprès des marchés financiers (2008-2010)
- › Membre du Comité Exécutif de Natixis, Directeur des Relations Clients et Conseil, responsable d'équipe de banquiers en France et à l'international ainsi que des financements classiques (2011-2014)
- › Banquier d'affaires chez Ondra Partners puis chez Nomura (2015-2019)
- › Depuis septembre 2019, Présidente (fondatrice) de lolite Financial Consulting et *Senior Advisor* chez AlixPartners

Principales activités exercées hors de la Société

- › Présidente de lolite Financial Consulting
- › *Senior Advisor* chez AlixPartners

Mandats exercés par Mme Virginie BANET

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Présidente de lolite Financial Consulting
- *Senior Advisor* chez AlixPartners
- Administratrice de Netgem* et membre du Comité d'Audit
- Administratrice de Mediobanca SpA*, membre du Comité des Rémunérations et membre du Comité RSE

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Banquier d'affaires chez Nomura (jusqu'en 2019)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



Société Bpifrance Participations

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

Première nomination : 6 avril 2016
Renouvellement : AGO 2020
Échéance du mandat : AGO 2024
Actions Vallourec détenues : 1 667 392

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales. Au sein du dispositif d'investissements en fonds propres de Bpifrance, Bpifrance Participations investit notamment dans les grandes entreprises comme dans les entreprises de taille intermédiaire, afin d'accompagner leur développement en France et à l'international. Bpifrance Participations est un actionnaire minoritaire impliqué dans la gouvernance, ainsi qu'un investisseur de long terme capable de s'adapter aux cycles de développement de l'entreprise.

Mandats exercés par la société Bpifrance Participations

Mandats en cours

Administrateur de :

- Compagnie Daher
- Cybelangel International
- Ekinops*
- Eutelsat Communications*
- Farinia
- H4D
- Isorg
- Mader
- Mersen*
- Orange*
- Paprec
- Parrot*
- Pixium Vision*
- Prodways Group*
- PSA*
- Scality
- Soitec*
- Technicolor*
- Tinubu Square
- Tokheim Luxco
- Tokheim Luxco 2
- Valeo*
- Voluntis
- Vilmorin & Cie

Membre du Conseil de Surveillance de :

- De Dietrich
- Groupe Grimaud La Corbière
- Innate Pharma*
- Younited

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Administrateur de :

- Aelis Farma (jusqu'en 2019)
- Altia Industry (jusqu'en 2017)
- Antalis International (jusqu'en 2018)
- Avril Pôle Végétal (jusqu'en 2019)
- Cegecim (jusqu'en 2018)
- CGG (jusqu'en 2018)
- CHM International (jusqu'en 2016)
- Corwave (jusqu'en 2019)
- Doctoconsult (jusqu'en 2019)
- G2 Mobility (jusqu'en 2018)
- Horizon Parent Holdings (jusqu'en 2019)
- In Situ Training (jusqu'en 2019)
- Medipôle Partenaires (jusqu'en 2017)
- NTL Holding (jusqu'en 2019)
- Sequana (jusqu'en 2018)
- Therachon (jusqu'en 2019)
- Txcell (jusqu'en 2018)
- Verallia (jusqu'en 2019, le mandat est désormais détenu par l'entité Bpifrance Investissement)
- Viadeo (jusqu'en 2017)

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Crystal (jusqu'en 2019)
- Financière du Millenium (jusqu'en 2018)
- FT1 CI (jusqu'en 2019)
- Novasep (jusqu'en 2018)
- Valneva (jusqu'en 2019)
- Vergnet (jusqu'en 2017)
- Verimatrix (anciennement dénommé Inside Secure) (jusqu'en 2016)
- VIT (jusqu'en 2017)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. Alexandre OSSOLA

Né le 26 septembre 1974 (46 ans) – nationalité française

**Représentant permanent de la société
Bpifrance Participations**

Première nomination : 8 novembre 2016

Renouvellement : AGO 2020

Échéance du mandat : AGO 2024

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Vingt-trois ans d'expérience en capital investissement et fusions-acquisitions
- › Début de carrière à Londres au sein de Wasserstein Perella (1998) puis au Crédit Suisse First Boston
- › CVC Capital Partners (2000-2011) ; Directeur au sein du bureau de Paris
- › Chargé des opérations de capital risque de CDC Climat (2011-2013)
- › Directeur des fonds nucléaire et ferroviaire (2013-2015) puis responsable des Fonds d'Avenir Automobile et membre du Comité de Direction Mid & Large Cap de Bpifrance Participations (2015-2017), responsable de l'activité MidCap des fonds d'Avenir Automobile et membre du Comité de Direction Capital Développement de Bpifrance Participations (2017-2020) puis Membre du Comité de Direction de la Direction du Capital Développement de Bpifrance Investissement et Directeur des activités MidCap de Bpifrance Investissement et Directeur des Fonds Avenir Automobile gérés par Bpifrance Investissement (depuis 2020)

Principales activités exercées hors de la Société

- › Membre du Comité de Direction de Capital Développement de Bpifrance
- › Directeur des activités MidCap de Bpifrance Investissement et Directeur des Fonds Avenir Automobile gérés par Bpifrance Investissement

Mandats exercés par M. Alexandre OSSOLA

Mandats en cours

Membre du Comité de Direction de :

- Capital Développement de Bpifrance Investissement

Membre du Comité de Surveillance de :

- Vallourec* - Représentant permanent de la société Bpifrance Participations
- Novares Group SAS (ex-Financière Mecaplast SAS) - Représentant permanent de la société Bpifrance Investissement
- Novarc SA (en son nom propre)
- Financière Aquila (en son nom propre)

Membre du Comité d'Administration de :

- Novares MC SAM - Représentant permanent de la société Bpifrance Investissement
- Trèves SAS - Représentant permanent de la société Bpifrance Investissement

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Membre du Conseil d'administration de :

- Climpact (jusqu'en 2017)
- Mecaplast SAM – Représentant de Bpifrance Investissement (jusqu'en 2016)

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Financière Snop Dunois SA - Représentant permanent de la société Bpifrance Investissement (jusqu'en 2017)

Membre du Comité d'Actionnaires de :

- Cameron France Holding – Représentant de Bpifrance Investissement (jusqu'en 2018)

Censeur du :

- Conseil de Surveillance de Peugeot SA (en son nom propre) (jusqu'en janvier 2021)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



Mme Laurence BROSETA

Née le 22 septembre 1968 (52 ans) – nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Présidente du Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale

Première nomination : 6 avril 2016

Renouvellement : AGO 2018

Échéance du mandat : AGO 2022

Actions Vallourec détenues : 118

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Ancienne élève de l'École polytechnique, de Telecom Paris et Auditrice de l'Institut des Hautes Études de l'Entreprise (IHEE)
- › Responsable d'exploitation Transport de la RATP (1994-1999)
- › *Control & Communication Lead Engineer* de SYSTRA (joint-venture entre la RATP et la SNCF) à Londres (1999-2001)
- › Directeur du Centre de bus « Point du Jour » (2002-2005)
- › Présidente de Bombela, filiale de RATP Dev à Johannesburg, Afrique du Sud (2005-2007)
- › Directrice de la Business Unit International et Vice-Présidente en charge de la stratégie à l'International de RATP Dev (2008-2012)
- › Directrice Générale de Fives Stein (2012-2013)
- › Directrice Générale France de Transdev (2013-2016)
- › Directrice International de Transdev (2016-2019)
- › Présidente Directrice Générale d'Antargaz (2019-à nos jours)

Principales activités exercées hors de la Société

- › Présidente-Directrice Générale d'Antargaz
- › Administratrice et Directrice Générale d'UGI International

Mandats exercés par Mme Laurence BROSETA

Mandats en cours

Membre du Comité de Surveillance de :

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*

Présidente du Conseil d'Administration de :

- Antargaz S.A.S
- Antargaz Energies S.A.S
- Antargaz Belgium
- Antargaz Luxembourg
- Energysud SA
- Gazbotling NV

Administratrice et Directrice Générale de :

- UGI France

Administratrice de :

- Thalès*
- Antargaz BV

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Directrice International, membre du Comité Exécutif de Transdev (activité de transport de voyageurs dans 20 pays) et administratrice de RATP Dev Asia et de filiales du groupe Transdev (jusqu'en mars 2019)
- Administratrice et Vice-Présidente de l'Union des Transports Publics (jusqu'en 2016)
- Administratrice de Thello (jusqu'en 2016)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. Antoine CAHUZAC

Né le 29 octobre 1954 (66 ans) – nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Financier et d'Audit

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Première nomination : 18 février 2020

Échéance du mandat : AGO 2023

Actions Vallourec détenues : 12

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'École polytechnique et de l'École de la météorologie nationale
- › Effectue la plus grande partie de sa carrière dans la banque. *Senior Corporate Advisor* et Membre du Comité Exécutif de HSBC France (2008), puis Président du Directoire de HSBC Private Bank France (2011)
- › Directeur Exécutif Groupe EDF, en charge du Pôle Énergies Renouvelables et Président-Directeur Général d'EDF Énergies Nouvelles, membre du Comité Exécutif du Groupe EDF (2012-2018)

Principales activités exercées hors de la Société

- › Administrateur de sociétés

Mandats exercés par M. Antoine CAHUZAC

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administrateur de Hynamics (filiale d'EDF)
- Administrateur de Fouré Lagadec (filiale du groupe SNEF)
- Administrateur et Président du Conseil d'administration de Macquarie Capital France (filiale du groupe Macquarie)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Conseiller auprès du Président d'EDF (jusqu'en 2018)
- Directeur Exécutif Groupe, en charge du Pôle Énergies Renouvelables et Président-Directeur Général d'EDF Énergies Nouvelles, membre du Comité Exécutif du Groupe EDF (jusqu'en 2018)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



Mme Pascale CHARGRASSE

Née le 10 juillet 1960 (60 ans) – nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Première nomination : 13 décembre 2010

Renouvellements : AGO 2015, AGO 2019

Échéance du mandat : AGO 2023

Actions Vallourec détenues : 208

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômée de l'IUT d'Orsay et titulaire d'un DUT en informatique
- › Salariée du groupe Vallourec depuis 1985, occupant actuellement un poste de chargée d'affaires au sein de Valinox Nucléaire, filiale à 100 % de Vallourec
- › Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Vallourec Actions

Principales activités exercées hors de la Société

Néant

Mandats exercés par Mme Pascale CHARGRASSE

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. Mickaël DOLOU

Né le 1^{er} novembre 1975 (45 ans) – nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Première nomination : 3 octobre 2017

Échéance du mandat : AGO 2021

Actions Vallourec détenues : 88

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Titulaire d'un MBA exécutif de HEC Paris et d'un Master en droit (affaires internationales)
- › Quatorze ans au sein du groupe Serimax : Directeur Juridique puis Directeur Régional de la région Amérique du Sud, Directeur Offre Contractuelle & Opérations et actuellement co-Directeur (avec attributions spécifiques sur la stratégie, le marketing, le développement commercial, la diversification et la gestion contractuelle)

Principales activités exercées hors de la Société

Néant

Mandats exercés par M. Mickaël DOLOU

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. Yuki IRIYAMA

Né le 19 novembre 1947 (73 ans) – nationalité japonaise

Membre du Conseil de Surveillance

Première nomination : 12 mai 2017

Échéance du mandat : AGO 2021

Actions Vallourec détenues : 12

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'Université de Tokyo (faculté de droit, 1970) et du Collège d'Europe à Bruges en Belgique en Hautes Études de Droit Européen (1977)
- › Quarante-cinq ans de carrière chez Nippon Steel (NSC) à exercer les fonctions opérationnelles et managériales suivantes : membre de la Direction Juridique (1970-1990), Manager de la Division Information Électronique (1990-1993), Directeur Général de la Division des Activités des Semi-Conducteurs (1993-1998), Directeur Général de la Division Développement des Affaires Internationales (1999-2002), Administrateur, membre du Conseil d'Administration (2002-2006), Directeur Général (2006-2009), Consultant (2009-2015)
- › Avocat au Japon depuis mars 2015

Principales activités exercées hors de la Société

- › *Of Counsel* au sein du cabinet Kajitani à Tokyo

Mandats exercés par M. Yuki IRIYAMA

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Commissaire aux comptes chez UACJ (United Aluminum Corporation of Japan)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun



M. Jean-Jacques MORIN

Né le 29 décembre 1960 (60 ans) – nationalité française

Membre du Conseil de Surveillance

Président du Comité Financier et d'Audit

Première nomination : 25 mai 2018

Échéance du mandat : AGO 2022

Actions Vallourec détenues : 12

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Ingénieur, diplômé de l'École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace, DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et gestion) et titulaire d'un MBA de l'université Thunderbird, en Arizona
- › Débute sa carrière en audit et conseil en management au sein du cabinet Deloitte en France et au Canada, la poursuit pendant 13 années dans le secteur des semi-conducteurs notamment chez Motorola en France, Suisse, Allemagne et aux États-Unis
- › Directeur Financier chez Alstom des branches Transport et Power Service puis Directeur Financier du Groupe (2005-2015)
- › En 2015, il rejoint le Comité Exécutif d'AccorHotels*, en tant que Directeur Général Finances, puis élargit son périmètre en devenant Directeur Général Adjoint en charge des finances, de la stratégie, du juridique, de la communication, des achats et de l'informatique (depuis 2018)

Principales activités exercées hors de la Société

- › Directeur Général Adjoint en charge des finances, de la stratégie, du juridique, de la communication, des achats et de l'informatique chez AccorHotels*

Mandats exercés par M. Jean-Jacques MORIN

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Membre du Directoire et membre du Comité d'Audit d'Accor Invest
- Président d'IBL
- Président de D-Edge
- Représentant permanent de la société Accor, administrateur de la Société Française de participation et d'investissement européen (SFPIE)
- Gérant de Sodetis

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit d'Orbis (jusqu'en mars 2020)
- Membre du Conseil d'Administration de AAPC India Hotel Management Private Ltd. (jusqu'en 2018)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



M. Ayhan ÜSTÜN

Né le 1^{er} août 1965 (55 ans) – nationalité allemande

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés

Première nomination : 30 septembre 2020

Échéance du mandat : 30 septembre 2024

Actions Vallourec détenues : 90

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Salarié du groupe Vallourec depuis 1984 en tant que tourneur/mécanicien de découpe
- › Ancien membre du Comité d'entreprise européen
- › Ancien membre du Comité d'Entreprise de Vallourec Deutschland GmbH
- › Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH, représentant les salariés

Principales activités exercées hors de la Société

Néant

Mandats exercés par M. Ayhan ÜSTÜN

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH, représentant les salariés

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun

* Société cotée (pour les mandats en cours).

MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT PRIS FIN EN 2021

**M. Cédric de BAILLIENCOURT**

Né le 10 juillet 1969 (51 ans) – nationalité française

Première nomination : 25 mai 2014**Renouvellement :** AGO 2018**Échéance du mandat :** 3 février 2021 (démission)**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

- › Diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, DESS de Communication politique et sociale
- › Vingt-cinq ans dans le Groupe Bolloré, Directeur des Participations (depuis 1996), Directeur Général (depuis 2002) et Vice-Président de Financière de l'Odet, Vice-Président de Bolloré (depuis 2002), Directeur Financier du Groupe Bolloré (depuis 2008) élève de Sciences Po Bordeaux et de l'École nationale d'administration

Principales activités exercées hors de la Société

- › Directeur financier du Groupe Bolloré*
- › Membre du Directoire de Vivendi*

Mandats exercés par M. Cédric de BAILLIENCOURT**Mandats en cours**

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Membre du Directoire de Vivendi*

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises**Fonctions et mandats exercés au sein du groupe Bolloré**

- Vice-Président de Financière de l'Odet SE**, de Bolloré SE* et de Compagnie du Cambodge**
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey**, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois**
- Président de Compagnie des Glénans, Compagnie de Tréguennec, Compagnie de Guérolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Compagnie des deux Coeurs, Financière d'Ouessant, Financière du Perquet, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Compagnie de Pont-l'Abbé, Financière de Quimperlé, Compagnie de Concarneau, Compagnie de l'Argol, Financière de Kerdevot, Financière d'Iroise, Compagnie de Loctudy et Compagnie de Sauzon SAS
- Gérant de Socarfi et Compagnie de Malestroit
- Administrateur de Bolloré SE*, Bolloré Participations SE, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey**, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois**, Financière de l'Odet SE** et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard
- Représentant permanent de Bolloré SE au Conseil d'administration de Socotab
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge**

Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Membre du Directoire de Vivendi*
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Hottinguer (ex-Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie)
- Gérant de SC Compagnie des Voyageurs de l'Impériale

Fonctions et mandats exercés dans les sociétés étrangères**Fonctions et mandats exercés au sein du groupe Bolloré**

- Président de Redlands Farm Holding
- Président du Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges, PTR Finances et de SFA
- Administrateur de African Investment Company, Financière du Champ de Mars, La Forestière Équatoriale**, BB Groupe, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges, SFA, Sorebol, Technifin et Pargefi Helios Iberica Luxembourg
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA au Conseil de Participaciones y gestion financiera SA
- Représentant permanent de Bolloré Participations SE au Conseil de Nord-Sumatra Investissements

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré Participations SE au Conseil de Socfinde

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en février 2021)
- Représentant permanent de Bolloré Participations SE aux Conseils de Terrasia, Socfin (ex-Socfinal), Induservices SA (jusqu'en 2020)
- Directeur général délégué de Financière de l'Odet (jusqu'en 2019)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Socfinasia (jusqu'en 2019)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Socfinaf (jusqu'en 2018)
- Administrateur du Musée national de la Marine (jusqu'en 2018)
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet)^(a) et Financière de Sainte-Marine^(a) (jusqu'en 2018)
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge^(a) (jusqu'en 2017)
- Président de Compagnie de Comouaille^(a) (jusqu'en 2017)
- Président de Financière de l'Argoat^(a) (jusqu'en 2017)
- Directeur Général de Financière de l'Odet^(a) (jusqu'en 2017)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration de Havas^(a) (jusqu'en 2017)
- Président de Financière de Bric^(a) (jusqu'en 2016)
- Président de Financière de Pluguffan^(a) (jusqu'en 2016)
- Président de Bluely (ex-Financière de Kerdevot)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de la Société Bordelaise Africaine (jusqu'en 2016)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

* Société cotée (pour les mandats en cours).

** Société cotée pour les mandats en cours (y compris les sociétés inscrites au Marché libre et cotées à l'étranger).

MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT PRIS FIN EN 2020



M. Philippe ALTUZARRA

Né le 3 avril 1950 (70 ans) – nationalité française

Première nomination : 28 mai 2015

Renouvellement : AGO 2019

Échéance du mandat : 18 février 2020 (démission)

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Ancien élève de Sciences Po Bordeaux et de l'École nationale d'administration
- › Début de carrière en 1973 au sein du ministère des Finances : Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'État à la Défense (1973-1975), Attaché économique à l'Ambassade de France à Londres (1975-1978), Administrateur Civil à la Direction des Relations Économiques Extérieures (1981-1986), Conseiller économique à l'Ambassade de France à Tokyo (1986-1989)
- › Membre du Comité Exécutif, Adjoint au Directeur Financier du Groupe Havas (1989-1993)
- › Vingt et un ans chez Goldman Sachs (1993-2014)

Principales activités exercées hors de la Société

- › Administrateur d'Altuzarra LLC
- › Membre du Comité d'expertise financière des engagements nucléaires d'Électricité de France (EDF)*

Mandats exercés par M. Philippe ALTUZARRA

Mandats en cours

- Administrateur d'Altuzarra LLC
- Membre du Comité d'expertise financière des engagements nucléaires d'Électricité de France (EDF)*
- Membre du Comité consultatif d'EDF* Invest

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en février 2020)
- Président du Conseil de Surveillance de La Redoute (jusqu'en 2018)

* Société cotée (pour les mandats en cours).



Mme Alexandra SCHAAPVELD

Née le 5 septembre 1958 (62 ans) – nationalité néerlandaise

Première nomination : 31 mai 2010

Renouvellements : AGO 2014, AGO 2018

Échéance du mandat : 12 février 2020 (démission)

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômée de politique, philosophie et économie de l'université d'Oxford et titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement de l'université Erasmus de Rotterdam
- › Vingt-cinq ans de carrière au sein du groupe ABN AMRO (Pays-Bas) :
 - Directrice en charge de l'expertise sectorielle du groupe ABN AMRO (2001-2004)
 - Directrice de la Division Banque d'Investissement du groupe ABN AMRO (2004-2007)
 - Directrice de Royal Bank of Scotland pour l'Europe (2007-2008)

Principales activités exercées hors de la Société

- › Administratrice de sociétés

Mandats exercés par Mme Alexandra SCHAAPVELD

Mandats en cours

- Administratrice de Société Générale*
- Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad* (Malaisie)
- Membre du Conseil de Surveillance de FMO (Pays-Bas)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en février 2020)
- Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino (jusqu'en 2016)

* Société cotée (pour les mandats en cours).

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Jean-Paul PARAYRE

Nationalité française

Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013

Expertise et expérience en matière de gestion

- › Ancien élève de l'École polytechnique
- › Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984)
- › Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990)
- › Vice-Président-Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992)
- › Vice-Président-Directeur Général de Bolloré (1994-1999)
- › Président-Directeur Général de Saga (1996-1999)
- › Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (2000-2013)

M. Arnaud LEENHARDT

Nationalité française

Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

Expertise et expérience en matière de gestion

- › Ancien élève de l'École polytechnique
- › Quarante-trois ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'usines et en Direction Générale
- › Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994)
- › Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (1994-2000)
- › Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (2006-2010)

7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.2.1 Missions et organisation du Directoire

Le Directoire est en charge de la gestion de la Société et de la conduite de ses activités. Il est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées générales des actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en application des statuts et, le cas échéant, des règlements intérieurs (cf. infra paragraphe 7.1.2.2). Il se réunit une fois par semaine.

Conformément aux statuts, le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus qui sont nommés pour une durée de quatre années et, le cas échéant, renouvelés dans leurs fonctions par le Conseil de Surveillance. Au 28 février 2021, le Directoire est composé de deux membres (cf. supra paragraphe 7.1.1.1).

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur, disponible sur le site internet de la Société, qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses relations avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

7.1.2.2 Missions et organisation du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société, dont le Directoire assure la gestion. Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations qu'il a approuvées.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est double :

- celle d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- celle d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destinés à l'Assemblée Générale des actionnaires ainsi que lors de la présentation des comptes semestriels.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables (cautions, avals et garanties), le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

- réaliser toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, autorisées par l'Assemblée Générale ;
- réaliser toutes autres émissions de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale ;

- procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;
- attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, procéder à des attributions gratuites d'actions ou toutes autres attributions d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, passer ou dénoncer tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société, et plus généralement réaliser toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) (i) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques ou (ii) se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe.

Lorsqu'elle trouve à s'appliquer, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise aussi bien pour la société Vallourec que pour les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (périmètre de consolidation comptable).

Le Conseil de Surveillance définit la composition du Directoire, en nomme les membres et peut les révoquer. Il peut également proposer à l'Assemblée Générale de mettre fin à leurs fonctions. Une fois par an, le Conseil de Surveillance réalise l'évaluation des performances du Directoire et conduit une réflexion sur l'avenir de celui-ci dans le cadre de ses travaux sur le plan de succession (cf. *a fortiori* paragraphe 7.1.2.5).

Le Conseil de Surveillance fixe les rémunérations des membres du Directoire ainsi que le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance qui leur est attribué et/ou tout autre avantage de caractère similaire.

Il détermine les modalités de perception des jetons de présence et leur répartition entre les membres du Conseil. Il fixe également la rémunération du Président et, le cas échéant, du Vice-Président et les moyens qui leur sont alloués pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Président du Conseil de Surveillance fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Président du Directoire.

Une fois par trimestre, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe ainsi que toute information utile sur la situation financière, la trésorerie, les engagements et la situation de liquidité.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante ainsi que le plan stratégique.

Le Conseil de Surveillance, lors de ses réunions, peut demander au Directoire de compléter son information sur des sujets particuliers par une présentation lors de la réunion suivante.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement, en la personne de son Président, par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par celui-ci toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Au-delà des dispositions ci-dessus, l'information permanente du Conseil de Surveillance est assurée par un dialogue fréquent et régulier entre le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire.

Par exception à ce qui précède, lorsque l'un des membres du Conseil se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, le Président du Conseil de Surveillance s'assure, en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne lui soit pas communiquée, sans préjudice de ses obligations, telles que décrites ci-après.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a adopté, et met régulièrement à jour, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil de Surveillance. Il a été révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président pour une durée maximum correspondant à celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont rééligibles et peuvent être révoqués, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Ils sont notamment chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats, étant toutefois précisé que les pouvoirs du Vice-Président s'exercent en cas d'absence du Président ou à sa demande, et dans les mêmes conditions. Le Vice-Président porte en particulier à l'attention du Président les observations concernant le respect des obligations déontologiques fixées par le règlement intérieur du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut désigner, parmi ses membres (y compris le Vice-Président), un Membre Référent pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat de membre du Conseil de Surveillance. Il est rééligible et peut être révoqué de ses fonctions de Membre Référent, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Le Membre Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, qu'il aurait identifiée. Il a également pour mission de veiller au respect du règlement intérieur et à ce que les membres du Conseil de Surveillance soient en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles, et bénéficient notamment d'un haut niveau d'information en amont des réunions du Conseil de Surveillance. Le Membre Référent assiste le Président du Conseil de Surveillance, à la demande de ce dernier, pour répondre aux demandes d'actionnaires, et se rend disponible pour les rencontrer et prendre connaissance des commentaires et suggestions de ceux-ci en cas de demande et avec l'accord du Président du Conseil de Surveillance. Il rend compte de l'exécution de sa mission une fois par an au Conseil de Surveillance, lors de l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont le Conseil s'est doté ;
- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des assemblées générales d'actionnaires ;
- de s'informer. À cet effet, il doit demander dans les délais appropriés les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ;

- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 12 actions Vallourec ⁽¹⁾ ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme personne exerçant des responsabilités dirigeantes et ayant accès à des informations privilégiées et à ce titre en particulier de respecter les dispositions prises par la Société concernant les périodes pendant lesquelles les personnes ayant accès à des informations privilégiées ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier relié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir 30 jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et, semestriels, et 15 jours calendaires précédant les publications de résultats des premier et troisième trimestres, ainsi que le jour de ces publications, et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;
- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions, à l'occasion d'une réunion du Conseil ou d'un Comité (notamment les dossiers du Conseil et des Comités, les échanges, débats et délibérations du Conseil et des Comités), ou entre deux réunions (information permanente), et de prendre toutes mesures utiles pour que la confidentialité soit préservée notamment en s'abstenant de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux opérations d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 19 du Code AFEP-MEDEF.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance dont les conclusions pour l'exercice 2020 sont exposées dans la section 7.1.2.5 du présent chapitre.

Lors de leur première nomination, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite, etc.) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil de Surveillance. La formation interne est dispensée par le Directeur Juridique Groupe sur la base de la documentation sociale et boursière du Groupe et des questions particulières soulevées par le membre préalablement à la réunion de formation. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil de Surveillance ont la faculté de rencontrer les principaux cadres dirigeants du Groupe, y compris hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. Dans un souci de méthode, les demandes d'entretien avec les principaux cadres dirigeants du Groupe, à l'initiative de tout membre, sont adressées au Président du Conseil de Surveillance.

7.1.2.3 Organisation des Comités du Conseil de Surveillance

Chaque Comité est doté d'un règlement intérieur disponible sur le site internet de la Société qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, le cas échéant, en présence d'un ou plusieurs membres du Directoire, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs imputés sur le budget de fonctionnement du Conseil de Surveillance. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Chaque année, chaque Comité procède à une évaluation de ses activités et en rend compte au Conseil de Surveillance.

7.1.2.4 Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

L'examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance a été réalisé par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2021, sur recommandations du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil de Surveillance a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

- **Critère 1 : salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes**

Ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, ni salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.

(1) À compter du jour de leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins 2 actions Vallourec. Les 10 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonction et ce, afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables aux membres représentant les salariés (actionnaires ou non).

● **Critère 2 : mandats croisés**

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

● **Critère 3 : relations d'affaires significatives**

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :

- significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

● **Critère 4 : lien familial**

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

● **Critère 5 : Commissaires aux comptes**

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

● **Critère 6 : durée du mandat supérieure à 12 ans**

Ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de 12 ans, étant précisé que la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des 12 ans.

● **Critère 7 : statut du dirigeant mandataire social non exécutif**

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

● **Critère 8 : statut de l'actionnaire important**

Les membres représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil de Surveillance a constaté que Bpifrance Participations, qui détient au 31 décembre 2020, 14,56 % du capital et 14,81 % des droits de vote théoriques de la Société, n'est pas un membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a également considéré que M. Yuki Iriyama, qui a effectué toute sa carrière au sein du groupe Nippon Steel Corporation (NSC) et a été nommé par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017 sur proposition de NSC, partenaire stratégique et actionnaire significatif détenant au 31 décembre 2020 14,56 % du capital et 14,87 % des droits de vote théoriques de la Société, conformément aux termes d'un pacte d'actionnaires, n'est pas un membre indépendant du Conseil de Surveillance malgré les mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles et le fait que M. Yuki Iriyama siège à titre personnel.

Le Conseil de Surveillance a débattu de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue par les membres du Conseil avec Vallourec ou son Groupe et des conflits d'intérêts potentiels pouvant en résulter. Dans ce cadre, il a conduit un examen approfondi plus particulièrement des membres suivants, à l'issue duquel il a émis les conclusions suivantes :

● Mme Pascale Chargrassé, qui représente les salariés actionnaires au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec, est salariée du groupe Vallourec depuis 1985 et devrait donc être considérée comme un membre non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil de Surveillance a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait les salariés actionnaires du décompte des membres indépendants, et n'a donc pas comptabilisé Mme Pascale Chargrassé pour déterminer le taux de membres indépendants ;

● M. Mickaël Dolou, qui représente les salariés au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec, est salarié du groupe Vallourec depuis 2006 et devrait donc être considéré comme un membre non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil de Surveillance a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait le membre représentant les salariés du décompte des membres indépendants, et n'a donc pas comptabilisé M. Mickaël Dolou pour déterminer le taux de membres indépendants ;

● M. Ayhan Üstün, qui représente les salariés au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec, est salarié du groupe Vallourec depuis 1984 et devrait donc être considéré comme un membre non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil de Surveillance a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait le membre représentant les salariés du décompte des membres indépendants, et n'a donc pas comptabilisé M. Ayhan Üstün pour déterminer le taux de membres indépendants ;

● Mme Vivienne Cox est Présidente du Conseil de Surveillance. L'équilibre de la gouvernance des sociétés duales, dans lesquelles le Conseil de Surveillance a un rôle essentiellement axé sur le contrôle de l'action du Directoire et gouverné par un principe de non-immixtion dans la gestion, écarte a priori tout risque de conflit d'intérêts, sauf à ce que l'un des autres critères d'appréciation de l'indépendance ne s'applique. Le Conseil de Surveillance a confirmé l'indépendance de Mme Vivienne Cox pour les raisons suivantes :

- Mme Vivienne Cox a rejoint le Conseil de Surveillance de Vallourec en 2010, après avoir fait l'ensemble de sa carrière en dehors du groupe Vallourec,
- Mme Vivienne Cox n'a jamais été salariée du groupe Vallourec, ni mandataire social exécutif du groupe Vallourec,
- les sociétés dans lesquelles Mme Vivienne Cox exerce un mandat de mandataire social n'ont aucune relation d'affaires avec le groupe Vallourec,
- Mme Vivienne Cox perçoit une rémunération fixe, à l'exclusion de toute rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe, susceptible d'entamer l'objectivité de son jugement.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil de Surveillance exercent des mandats, d'une part, et (ii) le groupe Vallourec, d'autre part, ont été revues mais jugées non significatives tant en termes quantitatifs, eu égard à leur montant, inférieur à 1 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec, qu'en termes qualitatifs appréciés au regard notamment de la continuité, de l'importance et de l'organisation de la relation.

Sur la base de ces conclusions, il apparaît, à la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, que la totalité des membres du Conseil, à l'exception de Bpifrance Participations et de M. Yuki Iriyama, doivent être considérés comme libres d'intérêt vis-à-vis de la Société et qu'en conséquence la proportion de membres indépendants du Conseil de Surveillance s'établit, en application du Code AFEP-MEDEF, à 80 %.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le tableau ci-dessous fait état de la situation, à la date du présent Document d'enregistrement universel, de chacun des membres du Conseil de Surveillance au regard des critères d'indépendance examinés par le Conseil de Surveillance et son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance :

Critères ⁽¹⁾	1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	2 : Mandats croisés	3 : Relations d'affaires significatives	4 : Lien familial	5 : Commissaire aux comptes	6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	8 : Statut de l'actionnaire important
Vivienne Cox	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Pierre Pringuet	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Maria-Pilar Albiac-Murillo	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Virginie Banet	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Corine de Bilbao	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Bpifrance Participations représentée par A. Ossola	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◆
Laurence Broseta	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Antoine Cahuzac	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Pascale Chargrassse	◆	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Mickaël Dolou	◆	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Yuki Iriyama	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◆ ⁽²⁾
Jean-Jacques Morin	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇
Ayhan Üstün	◆	◇	◇	◇	◇	◇	◇	◇

(1) Dans ce tableau, ◇ représente un critère d'indépendance satisfait et ◆ représente un critère d'indépendance non satisfait.

(2) M. Yuki Iriyama a été nommé par l'Assemblée générale sur proposition de Nippon Steel Corporation (NSC), partenaire stratégique et actionnaire significatif, conformément aux termes d'un pacte d'actionnaires.

7.1.2.5 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance



au 31 décembre 2020

Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ un an avant son ouverture.

Le taux de présence effective des membres aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de membres présents rapporté à l'effectif total, a été de 95 % pour l'ensemble des réunions de 2020.

Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions. Le Conseil de Surveillance veille néanmoins à tenir une partie de ses réunions hors la présence du Directoire, notamment pour les points de l'ordre du jour qui les concernent directement.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance. Ces informations sont envoyées sur une plateforme hautement sécurisée, accessibles uniquement aux membres du

Conseil au moyen de leur identifiant personnel individualisé. Le Conseil de Surveillance s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par la Présidente du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés au paragraphe 7.1.5 du présent Document d'enregistrement universel.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes annuels et semestriels.

7.1.2.6 Activité du Conseil de Surveillance et des Comités en 2020

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En 2020, le Conseil s'est réuni 16 fois, dont 8 fois à titre extraordinaire. Les réunions se sont pour la plupart tenues en visioconférence. La durée moyenne des réunions ordinaires a été d'environ quatre heures trente. Les réunions extraordinaires du Conseil de Surveillance liées à la crise sanitaire et à ses répercussions sur l'activité ainsi que sur le refinancement puis la restructuration financière ont eu une durée plus courte s'établissant à deux heures trente en moyenne.

En ce qui concerne la marche des affaires, les travaux du Conseil de Surveillance ont principalement porté sur :

- l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, et du budget ;
- l'examen des rapports trimestriels d'activité du Directoire ;

- la présentation du projet de refinancement et des accords liés ;
- l'impact de la Covid-19 sur le personnel et l'activité ;
- l'impact de la chute des prix du pétrole sur l'activité et les mesures d'adaptation ;
- les mesures d'adaptation aux États-Unis, au Brésil et en Europe ;
- l'évolution de la sécurité sur les sites industriels ;
- le suivi des projets stratégiques ;
- l'évolution des marchés et de la concurrence ;
- la cartographie des risques ;
- le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;
- l'autorisation du rachat d'actions propres ;
- l'actualisation des prévisions d'activité et la présentation du plan stratégique (2020-2025) ;
- le suivi des négociations avec les créanciers et la préparation de la restructuration financière ;
- la présentation de la politique carbone ;
- la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne ;
- les orientations du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise ;

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier travaillé sur les sujets suivants :

- le plan de succession du Directoire ;
- la nomination du Directoire ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- la rémunération des membres du Directoire pour 2019 et 2020, ainsi que le rapport sur les rémunérations en vue de la mise en œuvre du dispositif *Say on Pay* ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- la nomination du second représentant des salariés au Conseil de Surveillance ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la politique et les plans d'actions en matière d'égalité professionnelle et de représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ;
- la préparation de l'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue à huis clos dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

MISSIONS ET ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En complément de ses missions légales, la Présidente exerce notamment les missions suivantes :

- s'entretenir avec les membres du Directoire et du Comité Exécutif de certains événements significatifs et stratégiques pour la Société, en particulier dans le cadre de la préparation des réunions du Comité Stratégique dont elle est la Présidente, et plus généralement dans le cadre de la préparation des réunions du Conseil de Surveillance ;
- participer à certains Comités du Conseil ;
- garantir l'équilibre du Conseil de Surveillance, en participant au processus de sélection des nouveaux membres et à la réflexion sur le renouvellement des mandats venant à échéance ;
- garantir la bonne intégration des nouveaux membres au sein du Conseil de Surveillance ;
- garantir le bon déroulement de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance et restituer individuellement aux membres concernés les commentaires relatifs à la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil ;
- garantir la mise en œuvre des pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

En 2020, l'activité de la Présidente a en particulier été consacrée aux points suivants :

- participation au processus de sélection des nouveaux membres du Conseil de Surveillance et entretiens avec les nouveaux membres dans le cadre de leur intégration ;
- mise en place d'un Comité ad hoc composé de membres indépendants du Conseil de Surveillance assistés d'un conseil juridique externe dédié afin de suivre les négociations avec les créanciers et la préparation de la restructuration financière ;
- préparation avec les équipes concernées des séances du Comité Stratégique ;
- participation, en qualité d'invitée, à toutes les séances du Comité Financier et d'Audit ;
- suivi du plan d'actions pour la mise en œuvre des pistes d'amélioration identifiées dans le cadre de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

PLAN DE SUCCESSION DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance, assisté par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, veille à préparer l'avenir en élaborant et en passant régulièrement en revue le plan de succession des membres du Directoire.

Le processus est principalement conduit par la Présidente du Conseil de Surveillance, en étroite collaboration avec le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, et avec l'aide d'un cabinet externe spécialisé. Le Président du Directoire est personnellement associé à ce processus. Le Conseil de Surveillance est tenu régulièrement informé de l'avancement de ces travaux, hors la présence du Directoire, afin d'assurer leur conformité avec les enjeux stratégiques de la Société.

Le plan de succession envisage plusieurs horizons de temps : plan à court terme en cas de vacance imprévue ; plan à moyen terme pour anticiper les échéances de mandats ; plan à long terme axé sur le vivier existant de candidats potentiels, en particulier au sein du Comité Exécutif. Les profils internes identifiés comme étant à haut potentiel bénéficient d'un accompagnement et de formations spécifiques.

Les personnes impliquées dans ce processus veillent au strict respect de la confidentialité.

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2020

Assiduité	Conseil de Surveillance	Comité Financier et d'Audit	Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance	Comité Stratégique	Comité RSE
Vivienne Cox (Présidente du Conseil de Surveillance)	100 % (16/16)	–	–	100 % (2/2)	–
Pierre Pringuet (Membre Référent et Vice-Président du Conseil de Surveillance)	88 % (14/16)	–	100 % (9/9)	–	–
Maria-Pilar Albiac-Murillo	100 % (16/16)	–	–	–	100 % (3/3)
Philippe Altuzarra	50 % (1/2)	–	–	0 % (0/1)	100 % (1/1)
Cédric de Bailliencourt	100 % (16/16)	–	–	–	–
Corine de Bilbao	94 % (15/16)	–	–	100 % (1/1)	100 % (2/2)
Virginie Banet	100 % (16/16)	100 % (7/7)	–	–	–
Bpifrance Participations, représentée par Alexandre Ossola	94 % (15/16)	100 % (7/7)	–	100 % (2/2)	–
Laurence Broseta	100 % (16/16)	–	–	–	100 % (3/3)
Antoine Cahuzac	100 % (15/15)	100 % (5/5)	100 % (9/9)	–	–
Pascale Chargrassse	100 % (16/16)	–	100 % (9/9)	–	–
Mickaël Dolou	100 % (16/16)	–	100 % (9/9)	–	–
Yuki Iriyama	94 % (15/16)	–	–	–	–
Jean-Jacques Morin	100 % (16/16)	100 % (7/7)	–	–	–
Ayhan Üstün	100 % (5/5)	–	–	–	–
Alexandra Schaapveld	100 % (1/1)	–	100 % (2/2)	–	–
TAUX MOYEN D'ASSIDUITÉ	95 %	100 %	100 %	75 %	100 %

ÉVALUATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Comme chaque année, le Conseil de Surveillance a procédé à une évaluation formalisée de son fonctionnement pour l'exercice 2020. Cette évaluation est pilotée par le Secrétariat du Conseil de Surveillance, sous le contrôle du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, sur la base d'un questionnaire ciblé sur les sujets spécifiques du Groupe. Le résultat des questions relatives à la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil est restitué individuellement à chaque membre du Conseil concerné par la Présidente.

La synthèse des réponses des membres du Conseil de Surveillance, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors de la séance du 16 février 2021, montre globalement une satisfaction des membres sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Les mesures sanitaires prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 ont bouleversé l'organisation des réunions du Conseil et des comités. La plupart des réunions en 2020 se sont tenues sous forme de visioconférence, ce qui a gêné la participation de certains membres et a rendu l'animation des débats plus difficile. L'année 2020 a également été marquée par les difficultés de refinancement du Groupe et l'entrée en négociation sous mandat ad hoc en vue d'une restructuration financière. L'information du Conseil à cet égard est jugée très satisfaisante par la plupart des membres, qui ont souligné une grande pédagogie du Directoire sur ces sujets techniques et complexes. La mise en place d'un Comité ad hoc au sein du Conseil de Surveillance pour suivre ces sujets de façon plus régulière et approfondie, avec l'aide d'un conseil juridique dédié, a été très appréciée. Pour l'avenir, les pistes d'amélioration concernent principalement le contenu des présentations et notamment les sujets de stratégie en général.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT



au 31 décembre 2020

Composition

Le Comité Financier et d'Audit est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes. Au 28 février 2021, il est composé de quatre membres : M. Jean-Jacques Morin (Président), Mme Virginie Banet, Bpifrance Participations représentée par M. Alexandre Ossola et M. Antoine Cahuzac, tous indépendants à l'exception de Bpifrance Participations, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité Financier et d'Audit de 75 %. La Présidente du Conseil et le Membre Référent sont également invités et participent généralement aux réunions du Comité Financier et d'Audit.

L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité Financier et d'Audit. Le Président, M. Jean-Jacques Morin, exerce depuis plus de 20 ans des fonctions au sein de grands groupes (Alstom, AccorHotels) notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité Financier et d'Audit : voir supra section 7.1.2.2 « Le Conseil de Surveillance »). Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Attributions

Le Comité Financier et d'Audit a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il ne doit pas se substituer et rend régulièrement compte de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans ce cadre, le Comité Financier et d'Audit assure le contrôle :

- du processus d'élaboration de l'information financière.
En tant que de besoin, il formule des recommandations pour garantir l'intégrité du processus d'élaboration de l'information financière.
À ce titre, le Comité se voit présenter :
 - chaque trimestre, l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
 - l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe,
 - à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes.

Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe ;

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.

À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

- le plan d'audit interne,
- le compte rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
- une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques,
- une synthèse de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent chaque semestre au Comité le résultat de leur audit en soulignant, le cas échéant, les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiés durant les travaux, et les options comptables retenues.

Dans ce cadre, le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

- du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et des règles relatives au plafonnement de leurs honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes.

À ce titre, le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, soumet au Conseil de Surveillance une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Le Comité est en charge de l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits, après analyse des risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et des mesures de sauvegarde appliquées par ces derniers pour atténuer ces risques.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil. De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières. D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

Fonctionnement

Le Comité Financier et d'Audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Finances, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci. Il rencontre également les responsables des finances et de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable.

Activités du Comité Financier et d'Audit en 2020

En 2020, le Comité Financier et d'Audit s'est réuni sept fois avec un taux de présence effective de 100 %. Il a échangé avec les Commissaires aux comptes, hors la présence des membres du Directoire. Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- le suivi des négociations avec les créanciers et la préparation de la restructuration financière ;
- les projets de communication financière du Groupe ;
- la situation trimestrielle de trésorerie, la liquidité et le plan de financement à moyen et long termes ;
- l'évolution du besoin en fonds de roulement ;
- la politique de gestion de la trésorerie et des financements, le plan de clôture et l'évolution des principes comptables ;
- la politique de dividendes et la proposition de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2019 ;
- la revue des hypothèses 2020 ;
- le budget 2021 ;
- les évolutions des principes comptables et les options comptables pour la préparation de la clôture de l'exercice 2019, comprenant une revue des méthodes de test de dépréciation du Groupe ;
- les plans d'audit interne et externe et leurs résultats ;
- l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe ;
- la cartographie des risques ;
- la politique en matière d'éthique et de *compliance* au sein du Groupe et les résultats de cette politique ;
- la sensibilité au risque de change et la politique de couverture des transactions ;
- la pratique du Groupe en matière fiscale.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité Financier et d'Audit au titre de l'exercice 2020. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

COMITÉ AD HOC



au 31 décembre 2020

Composition

Au 28 février 2021, le Comité ad hoc est composé de cinq membres du Conseil de Surveillance : Mme Vivienne Cox (Présidente), M. Pierre Pringuet, M. Jean-Jacques Morin, Mme Virginie Banet et M. Antoine Cahuzac, tous indépendants, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité ad hoc de 100 %.

Attributions

Le Comité ad hoc a été constitué le 12 octobre 2020 par le Conseil de Surveillance, à l'initiative de sa Présidente, afin de suivre le déroulement du projet de restructuration financière de la Société et préparer les délibérations du Conseil de Surveillance à ce sujet. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il ne doit pas se substituer.

Fonctionnement

Le Comité ad hoc se réunit aussi souvent que nécessaire, en présence du conseil juridique du Conseil de Surveillance.

Il a pour interlocuteur habituel le Directoire. Il rencontre également la Directrice Juridique du Groupe et le Directeur de la Trésorerie et du Financement, ainsi que les conseils juridiques et financiers externes de la Société. Le Comité ad hoc se réunit en présence ou hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable.

Activités du Comité ad hoc en 2020

En 2020, le Comité ad hoc s'est réuni huit fois avec un taux de présence effective de 100 %. Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- le suivi des négociations avec les créanciers et la préparation de la restructuration financière ;
- le projet de changement de gouvernance ;
- la procédure de mandat ad hoc et la préparation d'une procédure de sauvegarde.

Début 2021, le Comité ad hoc a poursuivi ses travaux et s'est en particulier entretenu avec la Mandataire ad hoc. Il a par ailleurs été chargé par le Conseil de Surveillance de préparer la nomination et de suivre les travaux de l'expert indépendant chargé de se prononcer sur la restructuration financière et délivrer un rapport contenant une attestation d'équité qui sera mis à la disposition des actionnaires au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance a suivi tous les avis et recommandations formulés par le Comité ad hoc.

COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE



au 31 décembre 2020

Composition

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 28 février 2021, il est composé de quatre membres : M. Pierre Pringuet (Président), Mme Pascale Chargrassse (représentant les salariés actionnaires), M. Antoine Cahuzac et M. Mickaël Dolou (représentant les salariés). Ils sont tous indépendants à l'exception de Mme Pascale Chargrassse qui représente les salariés actionnaires et M. Mickaël Dolou qui représente les salariés ne sont pas décomptés ⁽¹⁾.

(1) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Président du Directoire est associé aux travaux concernant les nominations et la gouvernance, sauf dans les cas où il est question de sa situation personnelle.

Attributions

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives aux nominations et rémunérations des mandataires sociaux et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Les attributions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir.
- Établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.
- Examen régulier de la composition du Directoire et établissement d'un plan de succession des membres du Directoire pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévue.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Les propositions du Comité pour les fonctions de membres du Conseil sont guidées par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Elles prennent en compte, en particulier, les équilibres à rechercher au sein du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionariat de la Société et de la diversité des compétences, des genres et des nationalités. Le Comité veille à ce que ses propositions assurent au Conseil l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Le Comité réalise ses études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.

Rémunérations

- Propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance, ainsi que la rémunération des membres des Comités.
- Propositions de rémunération du Président du Conseil.
- Rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature).
- Actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions pour les membres du Directoire.
- Politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Concernant les membres du Comité Exécutif, le Comité est informé de leur nomination, de la politique de rémunération et du plan de succession les concernant.

Gouvernance

- Réflexion sur le fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des recommandations faisant suite à cette évaluation.
- Examen et suivi de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société, pouvant notamment conduire le Conseil à demander un engagement exprès au membre se trouvant dans une telle situation.
- Examen de demandes de membres du Conseil de Surveillance concernant la prise de nouveaux mandats ou fonctions extérieures à la Société.
- Examen de l'indépendance des membres du Conseil au regard de critères précis et rendus publics.

Fonctionnement

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance.

Activités du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2020

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance s'est réuni neuf fois en 2020 avec un taux de présence effective de 100 %.

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- le plan de succession du Directoire, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- les décisions à prendre par le Conseil de Surveillance dans le cadre de la fin de mandat de Philippe Crouzet ;
- les décisions à prendre par le Conseil de Surveillance dans le cadre de la nomination du nouveau Directoire ;
- la revue du marché sur la rémunération du Directoire ;
- les rémunérations 2020 du Directoire, de la Présidente et des membres du Conseil de Surveillance ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- la modification du règlement intérieur à propos des modalités de consultation écrite du Conseil ;
- la stratégie des Ressources Humaines Groupe et les résultats de cette stratégie analysés en particulier par le biais du baromètre social visé au paragraphe 4.3.3.2 ci-avant ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance ;

- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- la représentation des salariés et la représentation des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance ;
- les évolutions légales et réglementaires en matière de gouvernance ; et
- le rapport annuel de l'AMF portant sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants et le rapport annuel du Haut Comité de gouvernement d'entreprise.

COMITÉ STRATÉGIQUE



au 31 décembre 2020

Composition

Le Comité Stratégique est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 28 février 2021, il est composé de trois membres : Mme Vivienne Cox (Présidente), Mme Corine de Bilbao et Bpifrance Participations représentée par M. Alexandre Ossola, tous indépendants à l'exception de Bpifrance Participations, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité Stratégique de 67 %.

Attributions

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans le cadre de ses missions, le Comité Stratégique examine :

- chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé ;
- tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société et plus généralement toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques. Dans ce cadre, le Comité examine :
 - les opérations d'investissement lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros,
 - les opérations d'acquisition ou de cession, lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros, et
 - à l'issue de leur mise en œuvre, les conditions de la réalisation et l'atteinte des objectifs des opérations autorisées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Fonctionnement

En 2020, il s'est réuni deux fois avec un taux de présence effective de 75 %.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE (RSE)



au 31 décembre 2020

Composition

Le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE) est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 28 février 2021, il est composé de trois membres : Mme Laurence Broseta (Présidente), Mme Maria-Pilar Albiac-Murillo et Mme Corine de Bilbao. Ils sont tous indépendants.

Les membres du Directoire sont associés aux travaux du Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale et peuvent participer à ses réunions.

Attributions

Le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant l'examen et le suivi des questions relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale de l'entreprise et la manière dont le Groupe s'attache à promouvoir la création de valeur sur le long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans le cadre de ses missions, le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale :

- examine les problématiques, risques et opportunités du Groupe en matière sociale, environnementale et sociétale ;
- examine les politiques et engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale, la mise en œuvre de ces politiques, et les résultats obtenus ;
- examine l'ensemble des informations extra-financières publiées par le Groupe ;
- procède à un examen régulier de la notation extra-financière du Groupe.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Fonctionnement

Le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance.

En 2020, il s'est réuni trois fois avec un taux de présence effective de 100 %. Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- la présentation des objectifs RSE pour la part monétaire variable de la rémunération du Directoire ;
- la proposition des objectifs RSE pour la rémunération à long terme du Directoire ;

- la présentation des indicateurs de performance à moyen terme du Groupe en matière de RSE ;
- la présentation de la politique de gestion de l'eau dans le Groupe ;
- la politique qualité produits ;
- la politique en matière de sécurité et les résultats de cette politique ;
- le plan d'actions en faveur de la mixité ;
- la politique carbone du Groupe ;
- la présentation de la politique d'achats responsable du Groupe ;
- la présentation de la démarche d'analyse de matérialité.

7.1.3 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire ayant concerné l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

7.1.4 Conventions réglementées

Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

7.1.5 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil de Surveillance y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Le Membre Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre. Un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écartier tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

L'information présentée dans cette rubrique est tirée du règlement intérieur du Conseil de Surveillance disponible sur le site internet de la Société (www.vallourec.com).

7.1.6 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse.

Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code AFEP-MEDEF que Vallourec a choisi de ne pas appliquer et les explications circonstanciées y afférentes.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (janvier 2020)	Applications par la société Vallourec
Le paragraphe 11.3 du Code AFEP-MEDEF recommande « d'organiser chaque année au moins une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ».	Le Conseil de Surveillance a fait le choix de conserver un temps consacré à un échange hors la présence du Directoire à la fin de certaines de ses réunions plutôt qu'une réunion entière chaque année. En 2020, compte tenu de la crise sanitaire et des problématiques de refinancement du Groupe, le Conseil a tenu toutes ses réunions en présence du Directoire.
Le paragraphe 23 Code AFEP-MEDEF préconise que le Conseil « fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat. (...) Tant que cet objectif n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions telle que déterminée par le conseil ».	Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les membres du Directoire, ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant tant de la levée des options que de l'acquisition définitive des actions de performance, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les membres du Directoire à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi exclusivement d'actions Vallourec.
Le paragraphe 25.6.2 du Code AFEP-MEDEF préconise que les régimes de retraite supplémentaires à prestations définies des mandataires sociaux satisfassent la condition que « le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur » ainsi que d'autres règles non applicables aux plans fermés à de nouveaux bénéficiaires qui ne peuvent plus être modifiés.	Le régime de retraite supplémentaire à prestations définies des membres du Directoire a été fermé à de nouveaux bénéficiaires et aux droits futurs fin 2015 et ne peut plus être modifié. Les bénéficiaires ne pourront bénéficier des droits passés « cristallisés » que s'ils obtiennent la liquidation de leur pension de Sécurité sociale.
Le paragraphe 21.1. du Code AFEP-MEDEF préconise que le mode de répartition de la rémunération des membres du Conseil « [tienne] compte, selon les modalités que [le Conseil] définit, de la participation effective des [membres] au conseil et dans les comités, et comporte donc une part variable prépondérante ».	Depuis le 1 ^{er} janvier 2014, la structure de la rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance ne comporte plus de part variable prenant en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité, mais uniquement une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance considère que ce mode de rémunération est raisonnable et cohérent dans la mesure où la Présidente du Conseil de Surveillance exerce des responsabilités et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil de Surveillance et des Comités. À toutes fins utiles, il est néanmoins souligné qu'en 2020, la Présidente du Conseil de Surveillance a été présente à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, du Comité Stratégique, du Comité Financier et d'Audit et du Comité ad hoc.
Le paragraphe 22.1. du Code AFEP-MEDEF prévoit qu'il « est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission ».	Édouard Guinotte, salarié du Groupe depuis 1995 et nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 15 mars 2020, a conservé le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution est suspendue. Le Conseil souhaite en effet privilégier les successions internes, qui assurent une meilleure transition, garantissent une parfaite connaissance de l'activité et des marchés dans lesquels le Groupe opère, des parties prenantes du Groupe et de la culture d'entreprise. Le Conseil s'est assuré que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. Pour plus d'informations, voir la section 7.2.1.2.2 de la politique de rémunération des mandataires sociaux.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

7.2 Composition et fonctionnement du futur Conseil d'Administration

Conformément au Plan de Sauvegarde, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 de modifier le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Conseil d'Administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce en lieu et place de la structure actuelle à Directoire et Conseil de Surveillance. Il est précisé que l'approbation de ce changement de gouvernance constitue une condition suspensive à la réalisation de la restructuration financière prévue par le Plan de Sauvegarde. En conséquence, en l'absence d'une telle approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires, la restructuration financière prévue par le Plan de Sauvegarde ne pourrait pas intervenir. Les conséquences d'une impossibilité de mise en œuvre de la restructuration financière prévue par le Plan de Sauvegarde sont décrites dans la rubrique Facteurs de risque, au paragraphe 5.1.4 du présent Document d'enregistrement universel.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 d'adopter ce changement de mode de gouvernance sous condition suspensive de la constatation de la Date de Restructuration Effective.

Il prendrait effet à l'issue de la constatation par le Directoire (ou sur délégation du directoire, le président du directoire) de la réalisation de cette condition suspensive (la « **Date de Changement de Gouvernance** »).

En conséquence de l'adoption de ce nouveau mode de gouvernance, les fonctions de membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire prendront fin à la Date de Changement de Gouvernance. La nouvelle gouvernance, qui reflèterait le nouvel actionariat, est décrite ci-après.

7.2.1 Composition des organes sociaux

Dans le cadre de l'Accord de Principe, il est prévu que deux accords de gouvernance séparés soient conclus par la Société, l'un avec Apollo et l'autre SVPGlobal. Ces accords ne sont pas constitutifs d'une action de concert avec la Société ou entre Apollo et SVPGlobal vis-à-vis de la Société. Ces accords, qui entreront en vigueur à la Date de Changement de Gouvernance (les « **Accords d'Actionnaires** »), ont vocation à fixer certains droits et obligations en matière de structure et de composition du Conseil d'Administration ainsi que de cessions des titres de la Société par Apollo et SVPGlobal respectivement.

En application de ces Accords d'Actionnaires, postérieurement à la Date de Restructuration Effective, le Conseil d'Administration devrait être composé conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, et aux règles suivantes :

- le Conseil d'Administration comprendrait dix administrateurs dont : le Président-Directeur général, quatre membres indépendants conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF (les administrateurs indépendants devant représenter la moitié des membres du conseil d'administration, sans prendre en compte les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires, pour une société dépourvue d'actionnaire de contrôle, comme ce sera le cas de la Société), un membre représentant les salariés actionnaires et un membre représentant les salariés ;
- Apollo pourra proposer la nomination de deux administrateurs tant qu'il détiendra plus de 15 % du capital de la Société et la nomination d'un administrateur tant qu'il détient 5 % du capital social ; l'un des deux administrateurs nommés par Apollo sera vice-Président du Conseil d'administration (et administrateur référent s'il remplit les critères du Code AFEP-MEDEF pour cette position) ; si Apollo venait à détenir moins de 15 % du capital social, il devrait faire en sorte que l'un des administrateurs nommés sur sa proposition démissionne ; s'il venait à détenir moins de 5 % du capital social, il devra faire en sorte que l'autre administrateur nommé sur sa proposition démissionne ;
- SVPGlobal pourra proposer la nomination d'un administrateur tant qu'il détiendra plus de 5 % du capital social. Dans l'hypothèse où SVPGlobal viendrait à détenir plus de 15 % du capital de la Société, SVPGlobal pourrait demander la nomination d'un deuxième administrateur, auquel cas les parties détermineraient si le nombre total de 10 administrateurs peut être maintenu ou doit être augmenté ; les mêmes règles que celles exposées ci-dessus concernant Apollo s'appliqueront en cas de réduction de sa participation de SVPGlobal en deçà des seuils de 15 % (pour autant que ce seuil ait été franchi à la hausse antérieurement) et 5 % du capital social ;

- conformément à la loi, la proportion des administrateurs de chaque sexe devra être d'au moins 40 %, sans compter le représentant des salariés et le représentant des salariés actionnaires.

Le Directeur Général délégué non administrateur serait invité à toutes les séances du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration comprendrait également deux censeurs, l'un proposé par Apollo et l'autre proposé par SVPGlobal (avec voix consultative uniquement).

7.2.1.1 Le Conseil d'Administration

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 de nommer en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à la Date de Changement de Gouvernance :

- M. Edouard Guinotte ;
- M. Gareth Turner, Senior Partner au sein d'Apollo Management, dont la nomination est proposée par Apollo ;
- M. Pierre Vareille, ancien dirigeant et administrateur de sociétés, dont la nomination est proposée par Apollo ;
- William de Wulf, Managing Director de SVPGlobal, dont la nomination est proposée par SVPGlobal ;
- Mme Corine de Bilbao, actuellement membre indépendant du Conseil de Surveillance.

Les trois administrateurs indépendants autres que Mme Corine de Bilbao, qui seront des femmes afin de respecter la parité légale, seront sélectionnés par un Comité de Sélection composé de M. Edouard Guinotte, M. Antoine Cahuzac et Mme Corine de Bilbao, avant d'être présentés au CNRG. Apollo et SVPGlobal sont associés à ce processus.

À cet effet, une recherche a été lancée avec l'aide d'un cabinet spécialisé avec pour objectif d'obtenir une composition du Conseil d'Administration équilibrée, reflétant le caractère international du Groupe, très opérationnelle et créatrice de valeur. Au moins une administratrice indépendante devra présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable pour intégrer le comité d'audit.

Ces administratrices indépendantes ne seront pas identifiées dans des délais permettant que leur candidature soit soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 avril 2021. Il est par conséquent proposé à ladite Assemblée Générale de nommer à titre provisoire les trois membres indépendantes du Conseil de Surveillance ci-après, qui acceptent de faciliter ainsi la transition entre les deux modes de gouvernance et démissionneront pour permettre la cooptation par le Conseil d'Administration des nouvelles administratrices indépendantes sélectionnées par le Comité de Sélection :

- Mme Vivienne Cox ;
- Mme Maria-Pilar Albiac Murillo ;
- Mme Laurence Broseta.

Une information complète sur les candidates aux fonctions d'administratrices indépendantes sélectionnées par le Comité de Sélection sera mise à disposition sur le site internet de la Société et un communiqué de presse serait publié dès leur nomination par le Conseil d'Administration.

Enfin, le représentant des salariés et le représentant des salariés actionnaires seraient nommés postérieurement à la Date de Changement de Gouvernance conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

Il est précisé que l'approbation de la nomination des candidats proposés par Apollo et SVPGlobal (à savoir MM. Gareth Turner, Pierre Vareille et William de Wulf) en qualité d'administrateur avec effet à la Date de Changement de Gouvernance constitue une condition à la réalisation de la restructuration financière. En conséquence, si cette nomination n'était pas approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires, la restructuration financière prévue par l'Accord de Principe ne pourrait pas intervenir.

Sous réserve que la résolution nécessaire soit adoptée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2021, le Conseil d'Administration nommerait deux censeurs, l'un proposé par Apollo et l'autre proposé par SVPGlobal.

À compter du premier Conseil d'Administration qui aura lieu à la Date de Changement de Gouvernance, M. Edouard Guinotte, Président-Directeur Général et M. Pierre Vareille serait vice-président du Conseil d'Administration.

Lors de sa réunion du 9 mars 2021, le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, a considéré que M. Edouard Guinotte, dirigeant mandataire social exécutif, M. Gareth Turner, *Senior Partner* au sein d'Apollo Management, et M. William de Wulf, *Managing Director* de SVPGlobal, ne pouvaient pas être considérés comme administrateurs indépendants.

La situation de M. Pierre Vareille, administrateur dont la nomination est proposée par Apollo, a fait l'objet d'une étude approfondie menée par un cabinet d'avocat indépendant à l'initiative du CNRG. En effet, M. Pierre Vareille a dans le passé été nommé sur proposition d'Apollo comme mandataire social au sein de Constellium et Verallia, sociétés dans lesquelles Apollo détenait une participation minoritaire ou de contrôle. En revanche, il n'est pas lié par un quelconque contrat ou accord avec Apollo. Sur la base de cette étude et conformément à ses conclusions, le Conseil de Surveillance a décidé de considérer que M. Pierre Vareille peut être qualifié d'administrateur indépendant. Le Conseil d'Administration, une fois en place, aura vocation à statuer à nouveau sur l'indépendance de celui-ci, en particulier à l'occasion de son éventuelle nomination en qualité d'administrateur référent. Il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer s'il souhaite ou non désigner un administrateur référent s'il considérait que M. Pierre Vareille n'était pas indépendant.

Mme Corine de Bilbao, Mme Vivienne Cox, Mme Maria-Pilar Albiac Murillo et Mme Laurence Broseta sont considérées comme indépendantes.



M. Pierre VAREILLE

Né le 8 septembre 1957 (63 ans) – nationalité française

Vice-Président du Conseil d'Administration

Nomination envisagée : AGM du 20 avril 2021 avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

Actions Vallourec détenues : NA

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Ancien élève de l'École Centrale Paris (aujourd'hui CentraleSupélec), de Sciences Po Paris et licencié en Sciences Économiques de la Sorbonne
- › Débute sa carrière en 1982 chez Vallourec, où il a évolué jusqu'à divers postes de Direction Générale de filiales du Groupe
- › Directeur Général puis PDG chez GFI Aerospace, puis Faurecia comme Directeur de l'activité systèmes d'échappement et membre du Comité Exécutif
- › Membre du Comité Exécutif de Pechiney, responsable du secteur Transformation de l'aluminium, et Président de Pechiney Rhenalu (2002-2004)
- › Directeur Général du constructeur britannique d'équipements automobiles Wagon PLC, société cotée au London Stock Exchange (2004 à 2007)
- › Président-Directeur Général de FCI (2008-2011), le 4^e fabricant mondial de connecteurs avec des sites industriels dans 20 pays
- › Directeur Général de Constellium (2012-2017), société cotée sur le New York Stock Exchange et un leader mondial dans la transformation de l'aluminium avec des ventes de près de 5 milliards d'euros en 2020
- › Président de Groupe Bic (jusqu'en 2021)

Principales activités exercées hors de la Société

- › Administrateur de sociétés
- › Investisseur dans plusieurs sociétés Internet et High-tech en Europe et aux États-Unis
- › Président de la Fondation Vareille, dont le principal objectif est de développer les facultés cognitives d'enfants issus de milieux défavorisés grâce à l'apprentissage intensif du violon dans le cadre scolaire

Mandats exercés par M. Pierre VAREILLE

Mandats en cours

- Membre du Comité des Nominations et Rémunérations de Verallia
- Membre du Comité des Rémunérations de Outokumpu

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'Administration de Bic SA (jusqu'en 2021)
- Administrateur d'Etex (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Ferroglobe (jusqu'en 2019)
- Vice-Président du Conseil et administrateur référent de Bic SA (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Vectra (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Verallia
- Administrateur d'Outokumpu
- Directeur Général de Constellium (jusqu'en 2016)

**M. Gareth TURNER**

Né le 11 février 1964 (57 ans) – nationalité canadienne

Membre du Conseil d'administration

Nomination envisagée : AGM du 20 avril 2021 avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

Actions Vallourec détenues : NA

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'Université Western Ontario (MBA obtenu avec distinction en 1991) et de l'Université de Toronto (licence obtenue en 1986)
- › Employé chez RBC Dominion Securities (1986-1989), Salomon Brothers (1991-1992) et Lehman Brothers (1992-1997)
- › Directeur Général à Londres pour Goldman Sachs au sein du groupe des services de banque d'investissement en ressources naturelles et industrielles de 1997 à 2005, où il a été Responsable mondial du service des métaux et des mines et Co-responsable de la division des produits chimiques mondiaux. Il a une vaste expérience dans les secteurs des transactions de M&A et des marchés capitaux. Il a joué un rôle clé au titre de conseiller majeur au sein du groupe d'investissements privés de Goldman Sachs (1997-2005)
- › Il a siégé au Conseil d'Administration de Phoenix Services, Warrior met Coal, Constellium, Monier et Noranda Aluminum
- › Associé principal chez Apollo Management, basé à New York, où il supervise les investissements dans le secteur des métaux et des mines

Principales activités exercées hors de la Société

- › Partenaire senior d'Apollo Management, NY

Mandats exercés par M. Gareth TURNER**Mandats en cours**

- Président du Comité des Rémunérations et membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance de Warrior Met Goal

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun



M. William de WULF

Né le 9 octobre 1982 (38 ans) – nationalité française

Membre du Conseil d'Administration

Nomination envisagée : AGM du 20 avril 2021 avec effet à la Date de Changement de Gouvernance

Actions Vallourec détenues : NA

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- › Diplômé de l'Ecole Polytechnique (maîtrise en économie et mathématiques appliquées en 2006), et de l'Université Columbia (maîtrise en génie financier en 2007)
- › A travaillé chez Goldman Sachs à New York pendant dix ans, où il a atteint le poste de Directeur exécutif du groupe dédié aux situations spéciales pour les Amériques après avoir été membre du groupe dédié aux situations spéciales pour l'Europe à Londres
- › Intègre SVPGlobal en 2018

Principales activités exercées hors de la Société

- › Directeur Général, équipe dédiée aux investissements en Europe, Partenaire de valeur stratégique pour SVPGlobal

Mandats exercés par M. William de WULF

Mandats en cours

- Membre du Conseil d'Administration pour The Vita Group
- Observateur du Conseil de Swissport International

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Pfeiderer Group (jusqu'en janvier 2020)

7.2.1.2 Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

À la Date de Changement de Gouvernance, M. Edouard Guinotte serait nommé Président-Directeur Général de la Société et M. Olivier Mallet Directeur Général Délégué de la Société par le Conseil d'Administration.

Il serait en effet proposé au premier Conseil d'Administration de la Société qui se tiendrait à la Date de Changement de Gouvernance d'opter pour un cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce cumul permettrait de faciliter et fluidifier la gouvernance autour d'un Conseil resserré.

M. Pierre Vareille serait vice-président du Conseil d'Administration. Sa nomination en qualité d'administrateur référent est envisagée.

Les mandats de MM. Edouard Guinotte et Olivier Mallet auraient une durée de quatre ans.

Le Président-Directeur Général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général Délégué peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration sur la proposition du Président-Directeur Général. Si elle est décidée sans juste motif, la révocation peut donner lieu à des dommages-intérêts.

M. Edouard Guinotte et M. Olivier Mallet conserveraient leurs mandats sociaux au sein du Groupe tels que décrits ci-avant.

La composition et la mission du Comité Exécutif resteraient inchangées.

7.2.2 Fonctionnement des organes sociaux

7.2.2.1 Missions et organisation de la Direction Générale

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux. En particulier, il veille à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission et disposent en particulier de toutes les informations nécessaires à cet effet.

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représente à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil d'Administration et aux assemblées générales des actionnaires, et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil d'Administration en application des statuts et, le cas échéant, du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Le Président-Directeur Général cumule les fonctions de Président et de Directeur Général décrites ci-dessus.

Le Directeur Général Délégué exerce une mission d'assistance du Directeur Général et représente la Société à l'égard des tiers. Ses pouvoirs sont fixés par le Conseil d'Administration en accord avec le Directeur Général.

7.2.2.2 Missions et organisation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la Société et régler les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration est un organe collégial dont le fonctionnement serait précisé dans un règlement intérieur qui serait rendu public sur le site internet de la Société et dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il est inopposable aux tiers. En application des Accords d'Actionnaires, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoirait une liste de décisions devant être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, certaines d'entre elles particulièrement importantes (notamment opérations de croissance externe au-delà de seuils à déterminer,

certaines opérations sur le capital, nouvel endettement, contentieux ou transactions au-delà de seuils à déterminer, restructurations significatives, budget annuel et plan d'affaires, changement de stratégie concernant une activité significative ou implantation dans un nouveau pays, modification significative des statuts, distributions de dividendes, octroi d'options ou d'actions gratuites) étant prises à la majorité qualifiée de huit administrateurs (dont deux administrateurs indépendants) sur dix, les autres décisions étant prises à la majorité simple (aucun administrateur n'ayant de voix prépondérante).

Le Conseil d'Administration s'appuierait sur les travaux de comités spécialisés qui ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis.

En application des Accords d'Actionnaires, et dans le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration serait assisté de quatre comités spécialisés :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (CNRG) ;
- le Comité Stratégique et Financier; et
- le Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE).

Le Conseil d'Administration désignerait les membres de chacun des Comités, fixerait leurs attributions et déterminerait leur rémunération. En application des Accords d'Actionnaires, ils seraient composés conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et le Comité d'Audit, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ainsi que le Comité Stratégique et Financier comprendraient au moins un administrateur nommé sur proposition d'Apollo et un administrateur nommé sur proposition de SVPGlobal. M. Edouard Guinotte serait membre du Comité Stratégique et Financier.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïnciderait avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'Administration. La composition d'un Comité pourrait être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Les censeurs auraient notamment pour mission de veiller à la stricte application des statuts. Les censeurs seraient convoqués aux réunions du Conseil d'Administration et prendraient part aux délibérations, avec voix consultative.

Le Directeur Général Délégué non administrateur serait invité à toutes les séances du Conseil d'Administration.

7.3 Rémunérations et avantages de toute nature

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et les recommandations les plus récentes de l'AMF. Ils doivent être lus à la lumière de la politique de rémunérations des mandataires sociaux (voir infra paragraphe 7.3.1 du présent chapitre).

7.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Le présent rapport a été établi en application de l'article L. 22-10-16 du Code de commerce dans la perspective du vote des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 20 avril 2021, sur la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le CNRG). Le Conseil souhaite que cette politique soit juste et équilibrée tant du point de vue des actionnaires que pour les salariés du Groupe.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. De hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La politique de rémunération vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires. Le Conseil s'assure ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité, et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

7.3.1.1 La gouvernance en matière de politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. La définition de cette politique et sa mise en application tiennent compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée et s'appuie sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération par des consultants externes. Elle est revue chaque année.

7.3.1.1.1 LE RÔLE DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En matière de rémunération du Président et des membres du Directoire, le CNRG :

- prépare l'évaluation annuelle du Président et des membres du Directoire ;
- propose au Conseil de Surveillance les principes de la politique de rémunération, et notamment les critères de détermination, la structure et le niveau de cette rémunération (part fixe, variable annuelle et instruments moyen et long termes), y compris les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite ;
- propose au Conseil le nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au Président et à chacun des membres du Directoire ;
- formule au Conseil des propositions sur les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président et des membres du Directoire.

En matière de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, le CNRG :

- propose au Conseil de Surveillance la répartition entre la part fixe et la part assise sur l'assiduité de la rémunération des membres du Conseil et des Comités, et la structure de rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Afin d'assurer une cohérence entre les rémunérations versées et les avantages de toute nature attribués au Président et aux membres du Directoire et celles prévalant au sein du Groupe, le CNRG examine la politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe et est informé en particulier de la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif et plus généralement de la politique de rémunération du Groupe.

Le Document d'enregistrement universel 2020 comporte une description de l'activité du CNRG au cours de l'exercice écoulé.

Pour la préparation de ses travaux en matière de rémunérations, le CNRG peut solliciter des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité. Les honoraires de ces consultants sont réglés sur le budget du Conseil de Surveillance, revu chaque année par le Conseil. Le CNRG fixe lui-même la composition des panels de référence.

Le CNRG rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le CNRG enrichit ses réflexions des attentes et observations émises par les actionnaires institutionnels avec lesquels la Société dialogue régulièrement, et notamment en amont des Assemblées Générales annuelles.

Le CNRG associe à sa réflexion des experts en gouvernance et en ingénierie de la rémunération et avantages de toute nature des dirigeants qui sont invités à partager leur savoir-faire et leur expérience à l'occasion de réunions de travail auxquelles sont également conviés les responsables fonctionnels internes.

En amont de la tenue effective des réunions du CNRG, le Président du CNRG échange avec les consultants sollicités et les autres membres du CNRG, et tient plusieurs réunions de travail avec les responsables fonctionnels internes afin de s'assurer que toutes les questions examinées par le CNRG sont documentées de manière exhaustive et pertinente.

Le CNRG s'adjoit également l'expertise du Comité Financier et d'Audit pour déterminer et apprécier la pertinence des critères et objectifs quantitatifs financiers de la rémunération monétaire variable et des instruments d'incitation à moyen et long termes attribués au Président et aux membres du Directoire.

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le CNRG assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil de Surveillance y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an. Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Le Président du CNRG est également Membre Référent et exerce à ce titre en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée.

Le CNRG rend compte oralement de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance. Un compte rendu écrit de chaque réunion du Comité est établi par le secrétaire du Comité sous l'autorité du Président du Comité et transmis aux membres du Comité. Il est inclus dans les dossiers de la réunion du Conseil suivant celle durant laquelle il est rapporté.

7.3.1.1.2 LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire à court et long termes (part fixe, part variable, instruments de fonds propres (actions de performance et stock-options)) ainsi que les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite et les dispositifs de départ particuliers.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur les rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance délibère sur les rémunérations du Président et des membres du Directoire hors la présence de ceux-ci.

Tous les éléments de rémunérations et avantages de toute nature potentiels ou acquis du Président et des membres du Directoire sont rendus publics après la réunion du Conseil les ayant arrêtés par une publication sur le site internet de Vallourec.

Rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations et avantages de toute nature des membres du Conseil de Surveillance. Il répartit entre ses membres les rémunérations dans le cadre de l'enveloppe annuelle autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire et détermine la rémunération allouée au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur la rémunération allouée au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance délibère hors la présence de ceux-ci.

7.3.1.2 La politique du Conseil de Surveillance en matière de rémunération du Président et des membres du Directoire

7.3.1.2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance procède à une appréciation globale des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire et ses décisions sont animées par les principes suivants :

- **la prise en compte de la performance à court, moyen et long termes** : la structure de rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé (performance court terme) et des instruments de fonds propres reflétant la performance sur une durée de trois ans s'agissant des actions de performance, et de quatre ans s'agissant des stock-options (performance long terme) dans un objectif d'alignement des intérêts avec les actionnaires ; les critères de performance utilisés correspondent aux objectifs financiers et opérationnels de l'entreprise ;
- **l'équilibre entre les rémunérations et avantages de toute nature fixe, variable court terme et variable moyen et long termes** : le CNRG veille à équilibrer les rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes) ;
- **la compétitivité** : Le Conseil de Surveillance veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le CNRG analyse les données d'un panel de sociétés cotées comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière. Dans ce cadre, le positionnement souhaitable de la rémunération et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire serait autour du premier quartile de l'échantillon ;
- **la cohérence des rémunérations entre chacun des membres du Directoire** : les rémunérations et avantages de toute nature du Président et des membres du Directoire sont fixés en fonction de leurs responsabilités au sein du Groupe, dans le respect d'un rapport de proportion raisonnable, afin d'encourager la collégialité de l'engagement du Directoire, pris dans son ensemble, à l'égard du Groupe ;
- **la cohérence avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés prévalant dans le Groupe** : une part importante des cadres du Groupe bénéficie d'une structure de rémunération et avantages de toute nature qui, comme celle du Président et des membres du Directoire, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

7.3.1.2.2 LE STATUT DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Président du Directoire ne dispose d'aucun contrat de travail. Par exception, un salarié du Groupe nommé en qualité de Président du Directoire pourrait conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution serait alors suspendue pendant la durée de ses fonctions de Président du Directoire, sous réserve de justification, et que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ.

Le Conseil souhaite en effet privilégier les successions internes, qui assurent une meilleure transition, garantissent une parfaite connaissance de l'activité et des marchés dans lesquels le Groupe opère, des parties prenantes du Groupe et de la culture d'entreprise. La possibilité d'un maintien du contrat de travail, au cas par cas, est de nature à encourager les candidatures internes de salariés bénéficiant d'une ancienneté importante.

Le Conseil de Surveillance a ainsi autorisé Édouard Guinotte, salarié du Groupe depuis 1995 et nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 15 mars 2020, à conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution est suspendue pendant la durée de ses fonctions de Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance estime en effet que le parcours professionnel d'Édouard Guinotte au sein du Groupe, qui dure depuis plus de 25 ans, pourrait parfaitement se poursuivre sous une forme salariée, le cas échéant de manière temporaire pour favoriser une transition, si son mandat de Président du Directoire n'était pas renouvelé ou s'il venait à être

remplacé dans ses fonctions de Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance s'est assuré que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. À cet égard, le contrat de travail d'Édouard Guinotte ne prévoit aucune indemnité contractuelle de licenciement, clause de non-concurrence ou préavis particulier, et renvoie pour l'essentiel à la Convention Collective des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie dont l'application est impérative et s'impose à Vallourec. Le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail au titre de la Convention Collective, de l'indemnité de fin de mandat et de l'indemnité de non-concurrence, si elles étaient dues, ne pourrait en toute hypothèse excéder le plafond prévu par le Code AFEP-MEDEF (voir ci-après le paragraphe 2.3.8).

Les membres du Directoire peuvent être titulaires de contrats de travail dont l'exécution est alors suspendue pendant la durée de leurs fonctions de membres du Directoire.

7.3.1.2.3 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

7.3.1.2.3.1 Poids des composantes de la rémunération du Président et des membres du Directoire

Les principales composantes de la rémunération du Président et des membres du Directoire assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composantes	Finalités	
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés	
Part variable	Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels	
Instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes	Actions de performance	Association à la performance moyen terme et alignement avec les intérêts des actionnaires
	Stock-options	Association à la performance long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires

Le Conseil de Surveillance veille à équilibrer la rémunération et les avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes). La pondération visée pour chacune de ces composantes est d'un tiers, étant précisé que la part variable est intégrée pour son montant à la cible et les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes sont valorisés selon leur valeur comptable pour une performance à la cible.

7.3.1.2.3.2 La part fixe du Président et des membres du Directoire

D'une manière générale, la part fixe est réexaminée régulièrement sur la base de la responsabilité assumée par le Président et chacun des membres du Directoire et du secteur d'activité de Vallourec.

À cet effet, le CNRG s'appuie sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Il compose le panel et pratique, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil de Surveillance porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable en application des principes décrits au point 7.3.1.2.1 ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance veille également à ce que les évolutions des parts fixes du Président et des membres du Directoire apparaissent modérées au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français sur la même période.

À titre d'illustration, pour l'exercice 2021 :

- la part fixe de M. Édouard Guinotte, Président du Directoire depuis le 16 mars 2020, est maintenue inchangée à 600 000 euros ;
- la part fixe de M. Olivier Mallet, inchangée depuis 2014 à 420 000 euros, et portée à 470 000 euros à compter du 15 mars 2020 ⁽¹⁾, est maintenue inchangée à 470 000 euros.

Pour les exercices suivants, il est prévu que la part fixe de M. Édouard Guinotte sera révisée à l'issue de ses deux premières années de mandat de dirigeant mandataire social exécutif, soit en 2022. La part fixe de M. Olivier Mallet sera maintenue à l'identique.

7.3.1.2.3.3 La part variable du Président et des membres du Directoire

La part variable vise à associer le Président et les membres du Directoire à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG.

(1) Cette augmentation, dont la décision a été prise en février 2020 avant la propagation du virus de la Covid-19 et les mesures de restrictions associées qui ont engendré une forte réduction de la demande mondiale de pétrole, était motivée par une responsabilité accrue dans un contexte d'optimisation des ressources de financement du Groupe et de transition avec l'arrivée d'un nouveau Président du Directoire.

Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance sont atteints et des niveaux maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Au titre de l'exercice 2021, la part variable du Président du Directoire pourra varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums. Pour les membres du Directoire, les parts variables pourront varier de 0 à 75 % de leurs parts fixes à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximums.

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantifiable ou qualitative dont les seuils minimum, cible et maximum sont fixés par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. Les critères quantifiables sont prépondérants.

Pour 2021, le Conseil de Surveillance a décidé d'articuler les parts variables du Président et des membres du Directoire autour des mêmes axes fondamentaux pour le Groupe que depuis 2017 :

	Président du Directoire (part variable cible : 100 % de la part fixe)	Membres du Directoire (autre que le Président) (part variable cible : 75 % de la part fixe)
1. Performance financière : Flux net de trésorerie disponible, EBITDA, réduction des coûts	Pondération : 60 %	Pondération : 45 %
2. Performance opérationnelle : Accélération de la performance et Qualité	Pondération : 25 %	Pondération : 18,75 %
3. RSE : Sécurité et indicateur RSE composite comprenant : taux de satisfaction moyen des salariés, émissions de carbone, mixité et recyclage des déchets	Pondération : 15 %	Pondération : 11,25 %

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-16 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président et aux membres du Directoire est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

7.3.1.2.3.4 Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme du Président et des membres du Directoire

Actions de performance et options

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions. Le Conseil de Surveillance considère que la combinaison de ces deux outils qui alignent les intérêts des bénéficiaires sur ceux des actionnaires est importante dans la mesure où les actions de performance associent les bénéficiaires à une performance moyen terme tandis que les options les associent à une performance long terme.

Le Conseil de Surveillance a autorisé la reconduction en 2021 :

- d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'actions de performance, au bénéfice du Président et des membres du Directoire, des membres du Comité Exécutif et des cadres ;
- d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions, au bénéfice des membres du Directoire, du Comité Exécutif et, de nouveau pour les cadres en 2021.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

La satisfaction des objectifs de nature quantifiable est vérifiée par le CNRG sur la base des informations communiquées par les différentes Directions concernées en fonction de la nature de ces objectifs (Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Sécurité et de la Qualité, Direction du Développement Durable...) et auditées. La satisfaction des objectifs de nature qualitative est appréciée par le CNRG et le Conseil de Surveillance sur la base des orientations définies en début d'année en fonction de la stratégie, des priorités et des enjeux du Groupe.

Pour le Président et les membres du Directoire, ainsi que pour les membres du Comité Exécutif, la répartition entre les deux instruments est de 50 % en actions de performance et de 50 % en options de souscription ou d'achat d'actions. Dans cet ensemble, dans un souci de cohérence avec l'équilibre recherché dans les éléments de rémunération, la part qui sera attribuée aux membres du Directoire ne pourra dépasser 15 % de l'ensemble des attributions d'actions de performance et 50 % de l'ensemble des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options attribuées au Président et aux membres du Directoire, le CNRG examine la juste valeur desdits instruments et définit ensuite un volume d'attribution permettant d'assurer un équilibre des rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme). Ces dernières années, l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments attribués n'a toutefois pas permis d'assurer cet équilibre. Le Conseil, sur recommandation du CNRG a décidé de revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant environ un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération et avantages de toute nature (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) à la cible. Dans ce cadre, le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentait à la cible 22 % en 2017, 25 % en 2018 et 12 % en 2019 de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération et avantages de toute nature pour une performance à la cible. Il est rappelé qu'en 2019, compte tenu de la chute du cours de bourse, et pour éviter tout effet d'aubaine, le Conseil de Surveillance a décidé de faire une pause dans la mise en œuvre de cet objectif d'augmentation progressive de la valeur d'attribution et a attribué le même nombre d'actions de performance et d'options au Directoire qu'en 2018. En 2020, en raison à nouveau de l'évolution défavorable du cours de bourse, le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentait à la cible 18 % en de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération et avantages de toute nature pour une performance à la cible.

Pour 2021, le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, a décidé de viser à nouveau que le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représente un tiers de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible. La mise en oeuvre effective de cet objectif dépendra de l'évolution du cours de bourse et de la réalisation de la restructuration financière décrite à la section 3.7 du présent Document d'enregistrement universel à la date d'attribution.

Le nombre d'actions de performance et d'options définitivement attribuées aux bénéficiaires à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance et d'options attribuées initialement pour une performance à la cible un coefficient mesurant la performance au titre de chaque critère. Aucun coefficient de surperformance ne sera appliqué, le nombre d'actions de performance et d'options attribuées initialement constituant ainsi un plafond.

Actions de performance

Les actions de performance qui seront attribuées au Président et aux membres du Directoire en 2021 seront soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants en ligne avec les objectifs du Groupe :

- deux critères absolus internes :
 - les réductions des coûts (*Gross savings* en % de la *baseline* N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 (pondération 40 %),
 - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023 (pondération 20 %) ;
- un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 40 %).

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient d'attribution variera ainsi de 0 à 1 dans les conditions suivantes :

- critère absolu interne assis sur la réduction des coûts (C1) : le coefficient 1 correspondrait à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance Envisagée C1, et de 1 si la performance réalisée était supérieure ou égale à la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère absolu interne assis sur le ratio des émissions de carbone : le coefficient serait de 100 % pour un ratio inférieur ou égale à 42 ; le coefficient serait de 80 % pour un ratio inférieur ou égal à 44 et supérieur à 42 ; le coefficient serait de 50 % pour un ratio inférieur ou égal à 46 et supérieur à 44 ; le coefficient serait égal à 5 % pour un ratio inférieur ou égal à 48 et supérieur à 46 ; le coefficient serait de 0 pour un ratio supérieur à 48. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;

- critère relatif externe assis sur la croissance du taux de marge brute d'exploitation (C2) : le coefficient 1 correspondrait à une croissance du taux de marge brute d'exploitation égale ou supérieure à la croissance médiane du taux de marge brute du panel (la « Performance du Panel »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance du Panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions qui seront attribuées au Président et aux membres du Directoire en 2021 seront soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 40 %) ;
- deux critères relatifs externes :
 - le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 40 %),
 - la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis (pondération 20 %).

Le nombre d'options définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1 dans les conditions suivantes :

- critère absolu interne assis sur le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe (C1) : le coefficient 1 serait égal ou supérieur à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure à 70 % de la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère relatif externe assis sur le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) (C2) : le coefficient serait égal à 1 si la performance réalisée était supérieure au 8^e décile du panel, à 40 % pour une performance se situant entre le 5^e et le 6^e décile du panel de sociétés comparables. Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure au 4^e décile du panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère relatif externe assis sur la moyenne des évaluations par trois agences externes : le coefficient serait égal à 1 si la moyenne est supérieure ou égale à 78,6 % ; pour une moyenne comprise entre 77,1 et 78,5 %, le coefficient serait de 80 % ; pour une moyenne comprise entre 75,6 et 77 %, le coefficient serait de 50 % ; le coefficient serait de 20 % pour une moyenne comprise entre 74 et 75,5 % ; le coefficient serait de 0 pour une moyenne inférieure ou égale à 74 %. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Le caractère confidentiel des premiers critères absolus des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions ne permet pas d'en divulguer la teneur à la cible. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum, cible et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des stock-options, les critères relatifs représentent 50 %.

Le Conseil de Surveillance considère que les critères de performance applicables aux options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance attribuées au Président et aux membres du Directoire sont corrélés à l'évolution sur le moyen et le long terme des résultats et de la performance globale du Groupe.

Le Président et les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance peut prévoir, lors de l'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien de tout ou partie des plans de rémunérations de long terme non encore acquis, des options non encore levées ou des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire. Il serait en tout état de cause fait application des conditions de performance sur la totalité de la période d'appréciation de la performance prévue par chaque plan.

7.3.1.2.3.5 Les avantages en nature du Président et des membres du Directoire

En matière d'avantages en nature, le Président et les membres du Directoire bénéficient, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe, d'une voiture de fonction.

7.3.1.2.3.6 Les jetons de présence du Président et des membres du Directoire

Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

7.3.1.2.3.7 Le régime de retraite supplémentaire du Président et des membres du Directoire

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, le Président et les membres du Directoire disposent d'un dispositif global de retraite supplémentaire permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de l'entreprise par la définition de conditions de performance.

Ce nouveau dispositif a été mis en place en 2016 en remplacement du régime de retraite supplémentaire à prestations définies précédemment en vigueur. Ce nouveau régime assure à chacun de ses bénéficiaires, individuellement, un niveau de rente nette identique à celui du régime précédent tout en permettant à Vallourec de réaliser une économie d'environ 22 %.

Ce dispositif, soumis à la procédure des conventions réglementées des articles L. 225-86 et suivants et de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016 (sixième, huitième et neuvième résolutions).

Le dispositif global de retraite supplémentaire mis en place en 2016 comporte trois volets :

Fermeture du régime à prestations définies (article 39 du Code général des impôts)

Le Président et les membres du Directoire qui ont bénéficié, comme 22 autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité, du régime de retraite à prestations définies dans les conditions fixées par le règlement de fermeture, aux termes duquel aucun droit potentiel nouveau ne sera créé au titre du régime fermé et les bénéficiaires ne pourront bénéficier des droits passés « cristallisés » que s'ils obtiennent la liquidation de leur pension de Sécurité sociale.

Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Le Président et les membres du Directoire bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire bénéficiant à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité ⁽¹⁾. La cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre quatre et huit plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

L'engagement financier de l'entreprise est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Le Président et les membres du Directoire bénéficient, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité ⁽²⁾, d'un dispositif de retraite individuel à cotisation définie bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer des conditions de performance.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale sera due au titre de l'année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible ; aucune cotisation ne sera versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation variera de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

Ce système demeure applicable pour les collaborateurs ayant bénéficié de ce régime depuis 2016.

Pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :

- moins de 50 ans : 5 % ;
- entre 51 et 54 ans : 7,5 % ;
- entre 55 et 59 ans : 10 % ;
- plus de 60 ans : 15 %.

Ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilités (être mandataire social, nommé au Comité Exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versées au cours de l'exercice de référence.

(1) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et sous réserve de l'achèvement des procédures légales les salariés de Vallourec Tubes. Les salariés éligibles sont ceux dont la rémunération annuelle dépasse quatre plafonds de la Sécurité sociale (en 2017 : 4 x 39 228 euros), soit environ 50 cadres dirigeants du Groupe, en ce compris les membres du Directoire.

(2) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et Vallourec Tubes dont l'ancienneté dans le Groupe est au moins égale à trois années et dont la rémunération excède huit plafonds de Sécurité sociale, soit potentiellement huit cadres dirigeants, en ce compris les membres du Directoire.

La contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

Il est souligné que la Société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

Le dispositif global de retraite supplémentaire sera amené à être revu sur la base des nouvelles dispositions de la réforme des retraites.

Ces régimes visent à améliorer le revenu de remplacement des bénéficiaires et n'accordent aucun avantage particulier au Président et aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe.

La rémunération globale du Président et des membres du Directoire a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

7.3.1.2.3.8 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président et des membres du Directoire

Obligation de non-concurrence à la charge du Président du Directoire

Compte tenu de son expertise dans le secteur de l'acier, le Conseil de Surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant le Président du Directoire à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ du Président du Directoire, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudures intervenant dans le secteur de l'acier pour application au monde de l'énergie, sans restriction de territorialité. Le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite et aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement au Président du Directoire d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ du Président du Directoire.

Indemnité monétaire de fin de mandat du Président du Directoire et des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles peut prétendre le Président et chaque membre du Directoire en cas de départ contraint pour décider d'octroyer ou non une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de départ contraint. À cet effet le Conseil examine en particulier :

- (i) l'indemnité contractuelle de licenciement le cas échéant prévue dans le contrat de travail et susceptible d'être due en cas de rupture du contrat de travail ;
- (ii) l'ancienneté dans le groupe Vallourec et le montant de l'indemnité de licenciement auquel le membre du Directoire concerné aurait droit, en application de la convention collective applicable, en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave.

Le Conseil de Surveillance considère qu'en cas d'absence d'indemnité contractuelle de licenciement, le Président ou le membre du Directoire concerné peut bénéficier d'une indemnité monétaire de fin de mandat.

M. Édouard Guinotte et M. Olivier Mallet, titulaires d'un contrat de travail suspendu pendant la durée de leur mandat, ne bénéficient d'aucune indemnité contractuelle de licenciement. Ils sont en revanche bénéficiaires de plein droit des dispositions de la Convention Collective des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie, dont l'application est impérative et s'impose à Vallourec, qui prévoient une indemnité de licenciement égale à 18 mois de rémunérations fixes et variables en cas de rupture du contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave⁽¹⁾.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président et des membres du Directoire ne sera due qu'en cas de départ contraint. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où l'intéressé a la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat est limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail due au titre de la Convention Collective, de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, s'agissant du Président, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation des conditions de performance ci-après.

Dans un souci de lisibilité et de transparence, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG, a souhaité simplifier la structure des conditions de performance de l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président du Directoire et des membres du Directoire à compter du 15 mars 2020.

(1) Le montant théorique de l'indemnité de licenciement de M. Édouard Guinotte au 31 décembre 2020 est de 381 000 euros et celle de M. Olivier Mallet à la même date est de 101 285 euros. Ce montant théorique a été calculé sur la base (i) de l'ancienneté de chacun, sans exclusion des périodes de suspension du contrat, (ii) du taux d'indemnité en vigueur et du plafond à 18 mois de rémunérations fixes et variables, (iii) d'une rémunération fixe et variable annuelle de 360 000 euros pour M. Édouard Guinotte et de 431 000 euros pour M. Olivier Mallet au titre de leurs contrats de travail respectifs.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour la part monétaire variable annuelle sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »).

Pour un taux moyen de réalisation supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité sera égale à ce taux appliqué à la Rémunération de Référence, dans la limite de 100 % de la Rémunération de Référence. Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

Pour les exercices 2018 et 2019 : le taux de réalisation des objectifs est calculé sur la base de la méthode définie dans la politique de rémunération applicable pour les membres du Directoire en exercice au cours de cette période. Le résultat, exprimé en nombre de mois de rémunération, est rapporté à 24 pour obtenir le taux de réalisation de l'exercice. Les taux de réalisation de ces exercices sont les suivants :

- exercice 2018 : 83,6 % ;
- exercice 2019 : 100 %.

Pour les exercices sociaux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 : le taux de réalisation pris en compte est le taux de réalisation calculé des objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour la part monétaire variable annuelle, soit :

- exercice 2020 : 76,4 %.

7.3.1.2.3.9 Rémunérations exceptionnelles du Président et des membres du Directoire

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance peut, sur recommandation du CNRG, attribuer une rémunération exceptionnelle au Président du Directoire et/ou aux membres du Directoire si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Sa décision doit être motivée. Le montant d'une telle rémunération exceptionnelle ne pourra, en toute hypothèse, excéder le montant de la part monétaire fixe annuelle de l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération exceptionnels au Président et aux membres du Directoire est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

7.3.1.2.3.10 Indemnité de prise de fonction du Président et des membres du Directoire

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance peut, sur recommandations du CNRG, accorder à un nouveau Président du Directoire ou à un nouveau membre du Directoire venant d'une société extérieure au Groupe une indemnité de prise de fonctions destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité devra être explicitée et rendue publique au moment de sa fixation.

7.3.1.3 La politique de rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance

7.3.1.3.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent exclusivement une rémunération monétaire pour l'exercice de leur mandat.

Cette rémunération est répartie par le Conseil de Surveillance entre ses membres, sur proposition du CNRG, dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 650 000 euros.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une fraction de rémunération fixe et une fraction assise sur l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et aux réunions des Comités dont ils sont membres.

Président, Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle fixe exclusivement. Cette approche est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité du Président du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celui-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités.

Le Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, perçoit un montant supplémentaire fixe annuel pour ses fonctions de Membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

Le Président du Conseil de Surveillance, de même que les autres membres, ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

Les membres du Conseil de Surveillance ont l'obligation d'être actionnaires de la Société à titre personnel pendant toute la durée de leur mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 12 actions Vallourec⁽¹⁾.

(1) À compter du jour de leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins 2 actions Vallourec. Les 10 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonction et ce, afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables au membre représentant les salariés actionnaires et au membre représentant les salariés.

7.3.1.3.2 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Participation aux réunions du Conseil de Surveillance

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, qui requièrent que la fraction des jetons de présence assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, la part fixe s'élève à 12 000 euros, soit un tiers de la rémunération, et la part variable assise sur l'assiduité s'élève à 21 000 euros, soit deux tiers de la rémunération.

Le Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, perçoit un montant supplémentaire fixe annuel de 40 000 euros pour ses fonctions de Membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

Participations aux réunions des Comités

Le Président et les membres de chacun des Comités perçoivent une rémunération supplémentaire en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités à raison de 2 500 euros par séance. Le Président perçoit en sus une part fixe annuelle de 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit et de 6 250 euros s'agissant du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité RSE.

Rémunération du Président

Le Président du Conseil perçoit une rémunération annuelle fixe de 320 000 euros qui n'a pas évolué depuis sa fixation en 2014.

7.3.2 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

Rémunérations des membres du Directoire

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2020.

A) SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 1 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées au titre des exercices 2019 et 2020.

En euros	Exercice 2019	Exercice 2020
PHILIPPE CROUZET, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE – JUSQU'AU 15 MARS 2020		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir infra B) du paragraphe 7.6.2)	1 687 973	298 130
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir infra C) du paragraphe 7.6.2) ^(a)	58 570	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir infra E) du paragraphe 7.6.2) ^(b)	164 552	0
TOTAL	1 911 095	298 130
ÉDOUARD GUINOTTE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE – À PARTIR DU 16 MARS 2020		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir infra B) du paragraphe 7.6.2)		815 576
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir infra C) du paragraphe 7.6.2) ^(a)		150 895
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir infra E) duparagraphe 7.6.2) ^(b)		114 993
TOTAL		1 081 464
OLIVIER MALLET, DIRECTEUR FINANCIER		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir infra B) du paragraphe 7.6.2)	798 150	774 973
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir infra C) du paragraphe 7.6.2) ^(a)	26 976	103 412
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir infra E) du paragraphe 7.6.2) ^(b)	75 791	78 665
TOTAL	900 917	957 050

(a) La totalité des options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2019 et 2020 est subordonnée à des conditions de performance. Leur valorisation figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

(b) La totalité des actions de performance attribuées en 2019 et 2020 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des actions de performance figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

B) RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE

(SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 2 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
<i>En euros</i>				
PHILIPPE CROUZET, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE – JUSQU'AU 15 MARS 2020				
Rémunération fixe	798 000	798 000	163 227	163 227
Rémunération variable annuelle	758 100	606 160	107 730	758 100
Article 82 versement en numéraire ^(a)	127 500	127 500	26 080	127 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(b)	4 373	4 373	1 093	1 093
TOTAL	1 687 973	1 536 033	298 130	1 049 920
ÉDOUARD GUINOTTE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE – À PARTIR DU 15 MARS 2020				
Rémunération fixe			467 273	467 273
Rémunération variable annuelle			308 400	-
Article 82 versement en numéraire ^(a)			38 784	-
Rémunération exceptionnelle			-	-
Jetons de présence			-	-
Avantages en nature ^(b)			1 119	1 119
TOTAL			815 576	468 392
OLIVIER MALLET, DIRECTEUR FINANCIER				
Rémunération fixe	420 000	420 000	451 942	451 942
Rémunération variable annuelle	299 250	238 854	223 711	299 250
Article 82 versement en numéraire ^(a)	73 500	73 500	93 920	73 500
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(b)	5 400	5 400	5 400	5 400
TOTAL	798 150	737 754	774 973	830 092

(a) Montant versé en numéraire dans le cadre du plan de retraite supplémentaire individuel à cotisation définie (article 82). 50 % des sommes sont versées sous forme de cotisation et 50 % sous forme numéraire comme expliqué dans la section 7.3.3.2 et la section 7.6.2.3.7.

(b) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture.

Les principes et critères de détermination des rémunérations monétaires variables des membres du Directoire ainsi que le détail des avantages en nature sont exposés, pour l'exercice 2020, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (voir section 2.1 du chapitre 7 du Document d'enregistrement universel 2020) et, pour l'exercice 2019, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération des mandataires sociaux (voir section 2.1 du chapitre 7 du Document d'Enregistrement Universel 2019).

C) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2020 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 4 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEF-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options cibles attribuées durant l'exercice ^(a)	Prix d'exercice	Période d'exercice
Édouard Guinotte	Plan 2020 15/06/2020	Option de souscription d'actions	150 895 €	14 650 soit 0,128 % du capital social	37,36 €	Du 15/06/2024 au 15/06/2030 (inclus)
Olivier Mallet	Plan 2020 15/06/2020	Option de souscription d'actions	103 412 €	10 040 soit 0,088 % du capital social	37,36 €	Du 15/06/2024 au 15/06/2030 (inclus)
TOTAL			254 307 €	24 690 soit 0,216 % du capital social		

(a) Sur la base du capital social au 31 décembre 2020 composé de 11 449 694 actions.

Les **options de souscription** d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2020 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des critères quantifiés suivants :

- un critère interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 40 %) ;
- deux critères externes :
 - le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ,
 - la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis (pondération 20 %).

Le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 40 %), la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis (pondération 20 %) ,

Le nombre d'options définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1.

À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

D) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2020 PAR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2020 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

E) ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2020 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 6 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEF-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions cibles attribuées durant l'exercice ^(a)	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Édouard Guinotte	Plan 2020 15/06/2020	3 004 soit 0,026 % du capital social	114 993 €	15/06/2023	15/06/2023	Oui
Olivier Mallet	Plan 2020 15/06/2020	2 055 soit 0,018 % du capital social	78 665 €	15/06/2023	15/06/2023	Oui
TOTAL		5 059 soit 0,044 % du capital social	193 658 €			

(a) Sur la base du capital social au 31 décembre 2020 composé de 11 449 694 actions.

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2020 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des critères quantifiés suivants :

- deux critères absolus internes :
 - les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 (pondération 40 %),
 - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022 (pondération 20 %) ;
- un critère relatif externe :
 - la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables : le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 40 %).

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient d'attribution variera ainsi de 0 à 1.

À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

F) ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2020 POUR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 7 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Actions de performance acquises durant l'exercice 2020 pour chaque membre du Directoire

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées le 18/05/2017 ^(a)	Nombre d'actions acquises le 15/06/2020	Pourcentage d'actions acquises le 15/06/2020
Philippe Crouzet	Plan 2017 18/05/2017	1 662	2 360	142 %
Édouard Guinotte	Plan 2017 18/05/2017	350	497	142 %
Olivier Mallet	Plan 2017 18/05/2017	787	1 118	142 %
TOTAL		2 799	3 975	142 %

(a) Ajustement suite à l'opération de regroupement de titres réalisée en 2020.

G) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 8 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions figure au paragraphe 7.5.1.1 du présent chapitre.

H) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'historique des attributions d'actions de performance figure au paragraphe 7.5.1.2 du présent chapitre.

I) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES AUX 10 PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	19 562	37,36	Plan 2020 15/06/2020
Options levées durant l'exercice par les 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	–	–	–

L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 15 juin 2020 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

J) SYNTHÈSE DU STATUT ET DES DISPOSITIFS DE DÉPART DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 10 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET DU TABLEAU N° 11 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Contrat de travail ^(d)		Régime de retraite supplémentaire ^(e)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions ^(f)		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ^(g)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
PHILIPPE CROUZET Président du Directoire Date de première nomination : 1 ^{er} avril 2009 ^(a) Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1 ^{er} avril 2009 ^(a) Date de renouvellement : 15 mars 2016 ^(a) Échéance du mandat : 15 mars 2020 ^(a)								
ÉDOUARD GUINOTTE Président du Directoire Date de première nomination : 16 mars 2020 ^(a) Date de nomination à la Présidence du Directoire : 15 mars 2020 ^(b) Échéance du mandat : 15 mars 2024 ^(b)								
OLIVIER MALLET Membre du Directoire Date de première nomination : 30 septembre 2008 ^(c) Date de renouvellement : 15 mars 2016 ^(c) Échéance du mandat : 15 mars 2020 ^(c)								

(a) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1^{er} avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé le mandat de Président du Directoire de M. Philippe Crouzet à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020.

(b) Le Conseil de Surveillance du 18 février 2020 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 15 mars 2020 M. Edouard Guinotte, qui a ainsi pris la succession de M. Philippe Crouzet, jusqu'au 15 mars 2024.

(c) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020. Le Conseil de Surveillance du 18 février 2020 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2020, jusqu'à l'AGO 2023.

(d) Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du mandat social de membre du Directoire.

(e) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir infra 7.3.3.2.

(f) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir supra 7.3.1.2.3.8.

(g) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir supra 7.3.1.2.3.8.

7.3.3 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

7.3.3.1 Rémunérations des principaux cadres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2020 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du Comité Exécutif dans sa composition au cours de l'exercice 2020 hors les membres du Directoire) est de 4 206 milliers d'euros. La partie variable a représenté 24 % du montant global.

La valorisation, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, des options de souscription d'actions ainsi que des actions de performance attribuées au cours de l'exercice dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élève à 347 milliers d'euros.

7.3.3.2 Engagements de retraite

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance du 17 février 2016 a autorisé la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire, en remplacement du régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à prestations définies dont il a autorisé la fermeture aux droits nouveaux. Conformément aux

articles L. 225-86 et suivants et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, ce nouveau dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016.

Par conséquent, les engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux sont composés, outre les régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC, d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisations définies dont les principales caractéristiques sont définies ci-après.

- Principales caractéristiques du régime fermé de retraite à prestations définies :
 - ce dispositif relevait de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et avait été approuvé par les Assemblées Générales des 1^{er} juin 2006 et 4 juin 2009,
 - le régime a été fermé à tous nouveaux bénéficiaires et tous droits nouveaux au 31 décembre 2015,
 - le régime concernait 20 cadres dirigeants ou mandataires sociaux, étant rappelé que les droits à la retraite à prestations définies sont aléatoires. La condition d'ancienneté était de trois années à la fermeture du régime le 31 décembre 2015,

- la rente annuelle ne pouvait pas dépasser un plafond de 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années et était limitée à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale. La rémunération de référence est la rémunération moyenne sur les trois dernières années (hors part variable) au 31 décembre 2015,
- le régime est financé par des cotisations versées auprès d'un organisme assureur et soumises à la contribution patronale prévue à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale au taux de 24 %. Le financement du régime par Vallourec n'est pas individualisable,
- le montant estimatif de la rente annuelle qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2020, est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2020
Philippe Crouzet	106 019 €
Olivier Mallet	52 950 €

- Principales caractéristiques du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies :
 - ce dispositif, visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et relevant de l'article 83 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016,
 - le régime est obligatoire pour l'ensemble des salariés et mandataires de Vallourec Tubes et Vallourec remplissant les conditions d'éligibilité, c'est-à-dire percevant une rémunération annuelle brute excédant quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale. Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Le régime concerne environ une cinquantaine de cadres ou mandataires sociaux,
 - l'engagement de Vallourec est limité au versement auprès de l'organisme assureur d'une cotisation de 12 % de la rémunération fixe et variable comprise entre cinq et huit plafonds de la Sécurité sociale (Tranche C). En 2020, la cotisation versée à ce titre à chacun des membres du Directoire est de : 19 745,28 euros pour une année pleine. Elle est partiellement soumise aux charges sociales,
 - l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant,
 - le montant estimatif de la rente qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2020, est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2020 ^(a)
Philippe Crouzet	3 690 €
Édouard Guinotte	786 €
Olivier Mallet	4 473 €

(a) Sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans et d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

- Les principales caractéristiques du régime de retraite individuel à adhésion facultative sont les suivantes :

- ce dispositif, relevant de l'article 82 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016,
- le régime est individuel et discrétionnaire. En outre, les bénéficiaires doivent justifier d'une ancienneté de trois années dans le Groupe et d'une rémunération annuelle brute qui excède huit plafonds annuels de la Sécurité sociale. Le régime concerne environ une dizaine de cadres dirigeants ou mandataires sociaux,
- l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée,
- dans l'esprit de la loi Macron, la cotisation versée dans le cadre de ce régime pour les membres du Directoire est soumise à condition de performance : la cotisation maximale est due au titre d'une année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible de bonus et aucune cotisation n'est versée en cas de bonus annuel calculé à zéro, la cotisation variant de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %,
- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant,
- pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :
 - moins de 50 ans : 5 %,
 - entre 51 et 54 ans : 7,5 %,
 - entre 55 et 59 ans : 10 %,
 - plus de 60 ans : 15 %,
- ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité (être mandataire social, nommé au Comité Exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versées au cours de l'exercice de référence,
- la contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale,
- ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016,
- selon les critères de performance applicables et après déduction des contributions, cotisations salariales et financement de l'impôt sur le revenu y afférent, le montant estimatif de la rente qui serait versée aux membres du Directoire au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2020, est indiqué ci-dessous pour chaque membre du Directoire :

Membres du Directoire	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2020 ^(a)
Philippe Crouzet	26 804 €
Édouard Guinotte	2 150 €
Olivier Mallet	19 396 €

(a) Sur la base d'un départ à la retraite à 62 ans et d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

7.4 Politique de Rémunération applicables aux futurs membres du Conseil d'Administration et aux futurs Président-Directeur Général et Directeur Général délégué

7.4.1 Politique de Rémunération applicables aux futurs membres du Conseil d'Administration

Le Conseil de Surveillance, prenant en considération que le changement de gouvernance de la Société intervient dans le contexte de sa restructuration financière et de la réalisation du plan de sauvegarde tel qu'il sera arrêté par le Tribunal de Commerce de Nanterre propose aux actionnaires de la Société de :

- transposer *mutatis mutandis* la politique de rémunération attribuables aux membres du Conseil de Surveillance de la Société au titre de l'exercice 2021, telle que présentée ci-dessus aux sections 7.3 ci-dessus du présent Document d'enregistrement universel, aux futurs membres du Conseil d'Administration de la Société, le montant global annuel de l'enveloppe allouée aux membres du Conseil de Surveillance demeurant inchangée à un plafond de 650 000 euros (le montant pouvant être alloué aux membres du Conseil d'Administration étant calculé prorata temporis, étant toutefois précisé que le Directeur Général ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur) ; cette enveloppe représente un plafond que le Conseil d'Administration pourra répartir entre ses membres, selon leur nombre et les principes applicables ;

- de ne pas rémunérer le Président du Conseil d'Administration au titre de ses fonctions de Président dans la mesure où il cumule cette fonction avec celle de Directeur Général ;
- de transposer *mutatis mutandis* la politique de rémunération attribuable au membre référent du Conseil d'Administration (s'il en est désigné un remplissant les conditions d'indépendance au sens du Code AFEP-MEDEF) au titre de l'exercice 2021, telle que présentée ci-dessus à la section 7.3.

Le Conseil de Surveillance estime que cette transposition est justifiée par le fait de prévoir une continuité dans la politique de rémunération des membres de cet organe de gouvernance entre l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 qui sera appelée à approuver les comptes au titre de l'exercice 2020 et la prochaine Assemblée Générale devant statuer sur la politique de rémunération (le cas échéant, convoquée extraordinairement par le nouveau Conseil d'Administration).

7.4.2 Politique de Rémunération applicables aux futurs Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué

Le Conseil de Surveillance, prenant en considération que le changement de gouvernance de la Société intervient dans le contexte de sa restructuration financière et de la réalisation du plan de sauvegarde tel qu'il sera arrêté par le Tribunal de Commerce de Nanterre propose aux actionnaires de la Société de :

- transposer *mutatis mutandis* la politique de rémunération attribuable au Président du Directoire au titre de l'exercice 2021, telle que présentée à la section 7.3 ci-dessus du présent Document d'enregistrement universel, au futur Président-Directeur Général de la Société ;
- transposer *mutatis mutandis* la politique de rémunération attribuable à l'autre membre du Directoire au titre de l'exercice 2021, telle que présentée à la section 7.3 ci-dessus du présent Document d'enregistrement universel, au futur Directeur Général Délégué de la Société.

Le Conseil de Surveillance estime que cette transposition est justifiée par le fait que les fonctions de Président-Directeur Général et de Directeur Général Délégué seront exercées par les mêmes personnes que respectivement, celles qui exercent actuellement les fonctions de Président du Directoire et de Membre du Directoire, sans préjudice des décisions qui pourraient être prises par la prochaine Assemblée Générale devant statuer sur la politique de rémunération (le cas échéant, convoquée extraordinairement par le nouveau Conseil d'Administration).

7.5 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur le renforcement de la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présentés par le Directoire.

En 2020, cette politique a été déclinée lors des séances du Conseil de Surveillance du 18 février (plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres). Le Conseil de Surveillance a également arrêté, dans sa séance du 18 février 2020, les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'actions de performance et d'options de souscription d'actions.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF par des insertions sur le site internet de la Société en date du 19 février 2020 (www.vallourec.com).

Vallourec vise ainsi, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée et aussi à constituer un actionariat salarié significatif, cohérent avec ses ambitions de développement. Cette politique est progressivement étendue à toutes

les catégories de personnel du Groupe dans le monde, en fonction des possibilités offertes par le cadre légal et réglementaire local et des contraintes budgétaires (rapport entre le nombre de collaborateurs dans un pays et le coût de mise en place de l'offre).

Vallourec vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions ont été progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sur la base de la grille Hay mise en place au niveau mondial.

Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ; et
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

7.5.1 Options et actions de performance

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que leurs conditions d'attribution aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre maximum de bénéficiaires et le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de la mission de contrôle de celui-ci.

Les nombres d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.5.1.1 et 7.5.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient 1, équivalent à la performance cible. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires réalisée le 3 mai 2016.

Les nombres d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.5.1.1 et 7.5.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient 1, équivalent à la performance cible. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de l'opération de regroupement de titres réalisée en 2020.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils prennent, par ailleurs, l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance.

Par ailleurs, eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Directoire sont tenus de respecter les dispositions prises par le Conseil de Surveillance concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et semestriels et quinze (15) jours calendaires précédant les publications des résultats des premier et troisième trimestres ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié ».

7.5.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2009	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012	
	Plan 2011	Plan 2013	Plan 2014
Date d'attribution par le Directoire	1 ^{er} septembre 2011	2 septembre 2013	15 avril 2014
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	743	406	399
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	16 952	24 997	15 482
• Philippe Crouzet	549 soit 0,005 % du capital social ^(a)	1374 soit 0,012 % du capital social ^(a)	753 soit 0,007 % du capital social ^(a)
• Jean-Pierre Michel	249 soit 0,002 % du capital social ^(a)	624 soit 0,005 % du capital social ^(a)	353 soit 0,003 % du capital social ^(a)
• Olivier Mallet	199 soit 0,002 % du capital social ^(a)	499 soit 0,004 % du capital social ^(a)	353 soit 0,003 % du capital social ^(a)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,009 %	0,022 %	0,013 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	726	1 939	1 861
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,080 %	0,22 %	0,14 %
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2015	3 mars 2018	15 avril 2018
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2021	1 ^{er} septembre 2021	15 avril 2022
Prix d'exercice ^(b)	1 457,60 euros	1 108,00 euros	925,20 euros
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)
Nombre d'actions souscrites	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	9 909	11 876	7 407
Options restantes au 31 décembre 2020	7 043	13 121	8 075
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2020 ^(a)	0,062 %	0,115 %	0,071 %

(a) Sur la base des 11 449 694 actions composant le capital social au 31 décembre 2020.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de mai 2016.

(c) Condition de performance : résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

(d) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 2 septembre 2013 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'Operational Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(e) L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 15 avril 2014 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

Plans décidés par l'Assemblée
Générale du 28 mai 2014

	Plan 2015 ^(c)	Plan 2016
Date d'attribution par le Directoire	15 avril 2015	18 mai 2016
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	486	445
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	17 011	13 375
• Philippe Crouzet	-	753 soit 0,007 % du capital social ^(b)
• Jean-Pierre Michel	353 soit 0,003 % du capital social ^(a)	353 soit 0,003 % du capital social ^(a)
• Olivier Mallet	353 soit 0,003 % du capital social ^(a)	353 soit 0,003 % du capital social ^(a)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,01 %	0,013 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	1 345	1 228
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,15 %	0,120 %
Point de départ d'exercice des options	15 avril 2019	18 mai 2020
Date d'expiration de la période d'exercice	15 avril 2023	18 mai 2024
Prix d'exercice ^(b)	542,80 euros	156,00 euros
Conditions de performance	Oui ^{(d) (e)}	Oui ^(f)
Nombre d'actions souscrites	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	11 165	6 404
Options restantes au 31 décembre 2020	5 846	6 971
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2020 ^(a)	0,051 %	0,061 %

(a) Sur la base des 11 449 694 actions composant le capital social au 31 décembre 2020.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de mai 2016.

(c) À partir des plans 2015, le coefficient maximum est passé à 1,33, soit 18 831 options maximum.

(d) Le Conseil de Surveillance réuni le 7 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015 après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action attribuées en 2015 (soit 97 740 euros) est nulle dans le présent tableau.

(e) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2015, 2016, 2017 et 2018 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation, rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2015, 2016, 2017 et 2018 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2015 et 2018 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

(f) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2016, 2017, 2018 et 2019 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation réalisé, rapporté au budget. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2016 et 2019 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017			Plan décidé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020
	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'attribution par le Directoire	18 mai 2017	15 juin 2018	17 juin 2019	15 juin 2020
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	11	10	10	113
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	7 312	8 855	8 855	80 407
● Philippe Crouzet	2 375 soit 0,021 % du capital social ^(a)	3 050 soit 0,027 % du capital social ^(a)	3 050 soit 0,027 % du capital social ^(a)	-
● Édouard Guinotte	-	-	-	14 650 soit 0,128 % du capital social ^(a)
● Olivier Mallet	1 112 soit 0,010 % du capital social ^(a)	1 405 soit 0,012 % du capital social ^(a)	1 405 soit 0,012 % du capital social ^(a)	10 040 soit 0,088 % du capital social ^(a)
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(a)	0,031 %	0,039 %	0,039 %	0,216 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	3 825	4 400	4 400	19 562
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,060 %	0,080 %	0,077 %	0,702 %
Point de départ d'exercice des options	18 mai 2021	15 juin 2022	17 juin 2023	15 juin 2024
Date d'expiration de la période d'exercice	18 mai 2025	15 juin 2026	17 juin 2027	15 juin 2030
Prix d'exercice ^(b)	240,80 euros	220,00 euros	88,00 euros	37,36 euros
Conditions de performance	Oui ^(c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)	Oui ^(f)
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	425	-	-	2 183
Options restantes au 31 décembre 2020	6 887	8 855	8 855	78 224
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2020 ^(a)	0,060 %	0,077 %	0,077 %	0,683 %

(a) Sur la base des 11 449 694 actions composant le capital social au 31 décembre 2020.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de mai 2016.

(c) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2017, 2018, 2019 et 2020 et l'évolution du TSR entre 2017 et 2020 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(d) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2018, 2019, 2020 et 2021 et l'évolution du TSR entre 2018 et 2021 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(e) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le Free Cash Flow (FCF) des années 2019, 2020, 2021 et 2022 et l'évolution du TSR entre 2019 et 2022 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(f) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;

- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.

Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 2 mai 2016, a souhaité préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en

assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 7 avril 2016. Les chiffres ci-dessous ont été mis à jour.

La valorisation des plans d'options figure à la Note 6 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.

7.5.1.2 Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017			Plan décidé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020
	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'attribution par le Directoire	18 mai 2017	15 juin 2018	17 juin 2019	15 juin 2020
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	553	531	524	519
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par ^(a) :	20 506	21 065	20 916	34 090
• Philippe Crouzet	1 662 soit 0,015 % du capital social	2 131 soit 0,019 % du capital social	2 131 soit 0,019 % du capital social	-
• Édouard Guinotte	-	-	-	3 004 soit 0,026 % du capital social
• Olivier Mallet	787 soit 0,007 % du capital social	981 soit 0,009 % du capital social	981 soit 0,009 % du capital social	2 055 soit 0,018 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire ^(b) ^(c)	0,021 %	0,027 %	0,027 %	0,044 %
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	3 110	3 052	2 985	5 289
Dilution potentielle totale du plan à la date ^(b)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Oui ^(d)	Oui ^(e)	Oui ^(f)	Oui ^(g)
Date de la fin de la période d'acquisition	18 mai 2020 ou 2021	15 juin 2021 ou 2022	17 juin 2022 ou 2023	15 juin 2023
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	13 284	2 571	1 468	590
Actions de performance restantes au 31 décembre 2020	7 222	18 494	19 448	33 500
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2020 ^(b)	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

(a) Sur la base du coefficient 1.

(b) Sur la base du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2020

(c) Sur la base du capital à la fin de chaque année.

(d) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,4. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(e) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,4. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2017, 2018 et 2019 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2017 et 2019 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(f) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le Free Cash Flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(g) Deux critères absolus internes :

- les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022.

Un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

PLANS INTERNATIONAUX D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX SALARIÉS

	Plan 2-4-6
Date d'Assemblée	31 mai 2012
Date d'attribution par le Directoire	15 avril 2014
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	21 677
Nombre maximum total d'actions de performance	208 100
dont nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0
Nombre de dirigeants mandataires sociaux concernés	0
Nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	100
Dilution potentielle	Aucune
Condition de performance	Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2014, 2015 et 2016)
Durée d'acquisition	3 ou 4 ans
Durée de conservation	0 ou 2 ans
Nombre d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	NA
Actions de performance au 31 décembre 2018	Aucune (plan arrivé à échéance le 16 avril 2018)

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance) ont été uniquement mis en œuvre dans le cadre des offres d'actionnariat salarié « Value » (voir infra section 7.5.2 « Actionnariat salarié »), réalisées chaque année entre 2008 et 2017, et au seul bénéfice des salariés et ayants droit assimilés non-résidents fiscaux français de certaines sociétés du Groupe, comme substitut de l'abondement consenti aux autres salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec. Comme en 2018 et en 2019, aucune opération « Value » n'a été mise en œuvre en 2020.

	Plan « Value 15 »	Plan « Value 16 »	Plan « Value 17 »
Date de l'Assemblée	28/05/2015	06/04/2016	12/05/2017
Date d'attribution par le Directoire	15/12/2015	14/12/2016	14/12/2017
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	348	255	265
Nombre total d'actions gratuites	68	83	85
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0
Nombre de dirigeants concernés	0	0	0
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	100	100	150
Dilution potentielle	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Aucune	Aucune	Aucune
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Durée de conservation	0	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement, annulées depuis l'attribution	N/A	12	9
Actions gratuites au 31 décembre 2020	0	71	76

La valorisation des plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions figure à la Note 6 des états financiers consolidés à la section 6.1 du présent Document d'enregistrement universel.

Participation et intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes de participation et d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ces titres au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
	18,72	21,67	15,57	31,65	17,32

Plan d'épargne d'entreprise

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long termes. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2016		2017		2018		2019		2020	
	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	3,6 ^(a)	0,6 ^(a)	1,2 ^(b)	0,2 ^(b)	2,1	0,4	2,0	0,3	2,0	0,4

(a) Dont 244 632,55 euros au titre de l'opération « Value 16 ».

(b) Dont 234 043,88 euros bruts au titre de l'opération « Value 17 ».

7.5.2 Actionnariat salarié

Entre 2008 et 2017, le Groupe a réalisé chaque année une offre internationale d'actionnariat salarié dans ses principaux pays d'implantation, sous le nom « Value », dénomination suivie des deux derniers chiffres de l'année de son déploiement (pour un descriptif des offres déployées de 2008 à 2013, voir section 6.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2011 et section 7.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017).

Les 10 offres internationales d'actionnariat salarié déployées entre 2008 et 2017 ont rencontré un vif succès puisque leur taux moyen de souscription s'est établi à 63,2 % et a conduit à porter la part de l'actionnariat salarié de 0,16 % au 31 décembre 2007 à 3,03 % au 31 décembre 2020. En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement au Groupe ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a accueilli en son sein Mme Pascale Chargrassé en qualité

de membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires, le 13 décembre 2010. Le mandat de Mme Pascale Chargrassé a été deux fois renouvelé pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 et du 23 mai 2019.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Une description des opérations « Value 12 », « Value 13 », « Value 14 », « Value 15 », « Value 16 » et « Value 17 » figure à la Note 19 aux états financiers consolidés de la section 6.1 des Documents de référence correspondants.

7.6 Rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération totale 2020 des mandataires sociaux

Le présent rapport a été établi en application des articles L. 22-10-09, L. 22-10-16 et L. 22-10-34 du Code de commerce dans la perspective des votes des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 20 avril 2021, sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (i) à l'ensemble des mandataires sociaux et (ii) à M. Philippe Crouzet, Président du Directoire jusqu'au

15 mars 2020, M. Édouard Guinotte, Président du Directoire à compter du 16 mars 2020, M. Olivier Mallet, membre du Directoire et Mme Vivienne Cox, Présidente du Conseil de Surveillance.

La rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le CNRG), dans le respect de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale.

7.6.1 La conformité de la rémunération totale à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par les actionnaires

La rémunération des membres du Directoire et de la Présidente du Conseil de Surveillance est revue chaque année en conformité avec la politique de rémunérations des mandataires sociaux. Cette politique, et la gouvernance en la matière, sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 22-10-20 du Code de commerce, conformément à l'article L. 22-10-26 dudit Code.

Le Conseil de Surveillance s'est assuré, lors de sa séance du 9 mars 2021, de la conformité des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux avec la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 6 avril 2020.

Le Conseil de Surveillance s'est également assuré que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux contribue aux performances à

long terme de la Société. À cet égard, le Conseil de Surveillance s'attache depuis plusieurs années à ce que la part des instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes augmente dans la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, comme indiqué ci-après. La pondération visée est d'un tiers pour une performance à la cible.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des conditions d'approbation des résolutions relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020, rappelées ci-dessous. En dehors du cas de la résolution 9, pour lequel des échanges sont intervenus dans le cadre de la politique de dialogue actionnarial de la Société, le Conseil de Surveillance estime que le taux d'approbation très élevé de ces résolutions démontre que la politique de rémunération des mandataires sociaux est en adéquation avec les attentes des actionnaires de la Société.

Résolution de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020	Taux d'approbation
Résolution 8 – Politique de rémunération du Président du Directoire pour 2020	97,58 %
Résolution 9 – Politique de rémunération des membres du Directoire (autres que le Président) pour 2020	62,52 %
Résolution 10 – Politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance pour 2020	99,08 %
Résolution 11 – Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance (autres que le Président) pour 2020	99,09 %

7.6.2 La rémunération des membres du Directoire

7.6.2.1 Principes généraux

La rémunération des membres du Directoire exposée ci-après correspond à l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'année 2020.

7.6.2.2 Le statut des membres du Directoire

Le Directoire est composé de deux membres :

Au 1^{er} janvier 2020 :

- M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, qui ne dispose d'aucun contrat de travail ;
- M. Olivier Mallet, titulaire d'un contrat de travail dont l'exécution est suspendue pendant la durée de son mandat de membre du Directoire.

Au 16 mars 2020 :

- M. Édouard Guinotte, Président du Directoire, titulaire d'un contrat de travail dont l'exécution est suspendue pendant la durée de son mandat de membre du Directoire ;
- M. Olivier Mallet, titulaire d'un contrat de travail dont l'exécution est suspendue pendant la durée de son mandat de membre du Directoire.

Par ailleurs, M. Édouard Guinotte et M. Olivier Mallet détiennent respectivement 620 et 1 818 actions Vallourec.

7.6.2.3 Les composantes de la rémunération et des avantages de toute nature des membres du Directoire

7.6.2.3.1 LE POIDS RESPECTIF DES COMPOSANTES DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

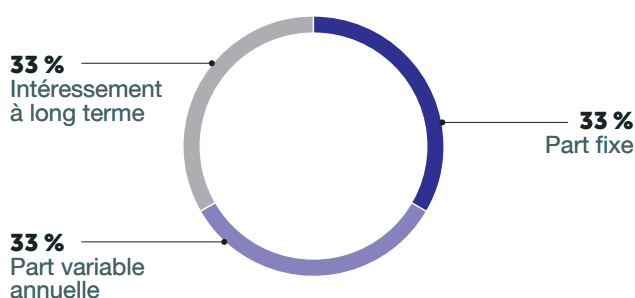
Conformément à la politique de rémunération, la pondération visée pour chacun des trois éléments de rémunération (part fixe, part variable annuelle et instruments long terme) est d'un tiers, étant précisé que la part variable est intégrée pour son montant à la cible et les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long termes sont valorisés sur la base de la valeur IFRS estimée au jour de l'attribution pour une performance à la cible. Ces dernières années, l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments attribués n'a toutefois pas permis d'assurer cet équilibre.

Depuis 2017, le CNRG a décidé de revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible. Dans ce cadre, le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire a représenté, pour une performance à la cible, environ 22 % en 2017, environ 25 % en 2018 et environ 12 % en 2019 de l'ensemble de ces trois composantes. Il est rappelé qu'en 2019, compte tenu de la chute du cours de bourse, et pour éviter tout effet d'aubaine, le Conseil de Surveillance a décidé de faire une pause dans la mise en œuvre de cet objectif d'augmentation progressive de la valeur d'attribution et a attribué le même nombre d'actions de performance et d'options au Directoire qu'en 2018.

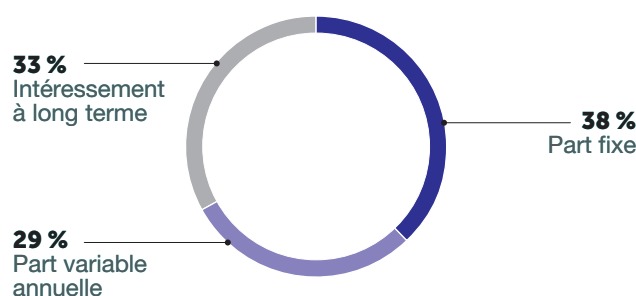
Pour 2020, le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, a décidé que le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représenterait un tiers de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible.

À la cible, le poids respectif de chacun de ces éléments se répartissait comme suit :

Philippe Crouzet



Olivier Mallet



7.6.2.3.2 LA PART FIXE

Conformément à la politique de rémunération, le Conseil de Surveillance a décidé début 2020 que :

- la **part fixe de M. Philippe Crouzet**, qui avait été portée à 798 000 euros en 2014, est restée inchangée ;
- la **part fixe de M. Édouard Guinotte**, Président du Directoire à compter du 15 mars 2020, s'élève à 600 000 euros ;
- la **part fixe de M. Olivier Mallet**, inchangée depuis 2014 à 420 000 euros, a été portée à 470 000 euros à compter du 15 mars 2020. Cette augmentation, dont la décision a été prise

en février 2020 avant la propagation du virus de la Covid-19 et les mesures de restriction associées qui ont engendré une forte réduction de la demande mondiale de pétrole, était motivée par une responsabilité accrue dans un contexte d'optimisation des ressources de financement du Groupe et de transition avec l'arrivée d'un nouveau Président du Directoire.

Au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français entre 2012 et 2020, les évolutions des parts fixes des membres du Directoire sur la même période apparaissent modérées, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Évolution des rémunérations fixes des salariés français du Groupe et des membres du Directoire sur la période 2012-2020 – en année pleine

Membres du Directoire	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution totale
Philippe Crouzet	760 000 €	760 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 €	798 000 € soit 0 %	+ 5 % sur la période
Édouard Guinotte									600 000 €	NA
Olivier Mallet	400 000 €	400 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	470 000 € soit 11,90 %	+ 17,5 % sur la période
Somme des budgets d'augmentation des salariés du Groupe (budgets 2012 à 2020)										+ 19,8 % sur la période

7.6.2.3.3 LA PART VARIABLE

La part variable correspond à un pourcentage de la part fixe. Elle prévoit des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance sont atteints et des niveaux maximums traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Au titre de l'exercice 2020, les parts variables des membres du Directoire ont évolué dans leur structure comme précisé ci-après tandis que les niveaux cibles et maximums sont restés inchangés. Ainsi la part variable 2020 du Président du Directoire pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums. Pour M. Olivier Mallet, la part variable 2020 pouvait varier de 0 à 75 % de sa part fixe à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximums. En synthèse, les éléments de rémunérations monétaires des membres du Directoire s'établissaient comme suit :

	Philippe Crouzet Président du Directoire (jusqu'au 15 mars 2020)	Édouard Guinotte Président du Directoire (à partir du 16 mars 2020)	Olivier Mallet Membre du Directoire
Part fixe <i>En euros</i>	798 000	600 000	470 000
Part variable cible <i>En % de la part fixe</i>	100 %	100 %	75 %
Part variable maximum <i>En % de la part fixe</i>	135 %	135 %	100 %

Les parts variables 2020 étaient subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis, de nature quantitative ou qualitative, dont les seuils minimum, cible et maximum ont été fixés par le Conseil de Surveillance, après un examen approfondi du CNRG.

Pour 2020, le Conseil de Surveillance avait décidé d'articuler les objectifs du Directoire autour des trois mêmes axes fondamentaux pour le Groupe qu'en 2019, qui demeuraient pertinents :

- trois objectifs liés à la performance financière du Groupe :
 - le flux net de trésorerie généré par l'activité,
 - l'EBITDA,
 - la réduction des coûts ;
- deux objectifs liés à la performance opérationnelle :
 - l'accélération de la performance,
 - la qualité par le biais de la réduction des réclamations clients ;
- trois objectifs liés à des enjeux RSE :
 - le TRIR : taux d'accidents sans arrêt par million d'heures travaillées,
 - le LTIR : taux d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées,
 - la responsabilité sociale et environnementale, sur la base d'un indicateur composite comprenant le taux de revalorisation des déchets industriels du Groupe (en %), le taux de satisfaction moyen des salariés du Groupe résultant des enquêtes « Opinion », la mixité et le ratio des émissions de carbone dites « non biogéniques » rapportées à la production expédiée.

Le 20 mars 2020, Vallourec a informé le marché que l'environnement dans lequel opère le Groupe subissait des changements importants et que l'épidémie de Covid-19 dans les pays où le Groupe est présent, cumulée à la dégradation soudaine du prix du baril de pétrole, devraient avoir des impacts sur les activités du Groupe, et plus particulièrement en Amérique du Nord où de nombreux opérateurs du pétrole et gaz non conventionnel annoncent leur volonté de réduire fortement leurs plans de forage. Vallourec avait dès lors suspendu les prévisions précédemment communiquées.

En mai 2020, compte tenu de la situation, le Conseil de Surveillance, sur la recommandation du CNRG, a décidé de réviser les objectifs financiers pour les aligner avec la révision budgétaire. Les objectifs de flux net de trésorerie généré par l'activité et d'EBITDA ont été revus à la baisse et l'objectif de réduction des coûts a été revu à la hausse. Les objectifs du budget initial ont été conservés pour la borne maximale.

En 2020, les objectifs de nature quantitative représentaient 80 % de la part variable cible du Président du Directoire et de M. Olivier Mallet ; la part des objectifs de performance financière était de 60 % de la part variable cible (identique à 2019) ; la part des objectifs de performance sociétale représentait 15 % de la part variable cible (identique à 2018).

Au vu des résultats atteints, les parts variables de chacun des membres du Directoire au titre de l'exercice 2020 ont été fixées comme suit :

Part variable 2020	Philippe Crouzet (jusqu'au 15 mars 2020)	Édouard Guinotte (à partir du 16 mars 2020)	Olivier Mallet
STRUCTURE ET NIVEAU DE LA PART VARIABLE (exprimée en pourcentage de la part fixe)	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 135 % au maximum en cas de performance exceptionnelle		Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle
OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE	Poids dans la part variable cible : 60 %		Poids dans la part variable cible : 45 %
Flux net de trésorerie généré par l'activité	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum		Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	0,00 %		0,00 %
EBITDA	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum		Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	20,30 %		15,20 %
Réduction des coûts	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum		Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	22,50 %		16,75 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ^(a)	69 861 €	199 993 €	144 396 €
OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	Poids dans la part variable cible : 25 %		Poids dans la part variable cible : 18,75 %
Suite du déploiement du plan de transformation	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum		Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	24,00 %		17,80 %
Qualité	Ce critère variait de 0 à 5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 6,75 % au maximum		Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	6,63 %		4,91 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	49 997 €	143 126 €	102 636 €
OBJECTIFS RSE	Poids dans la part variable cible : 15 %		Poids dans la part variable cible : 11,25 %
Sécurité (TRIR)/(LTIR) ^(a)	Ces critères variaient de 0 à 10 % à la cible et pouvaient s'établir à 13,5 % au maximum		Ces critères variaient de 0 à 7,5 % à la cible et pouvaient s'établir à 10 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de ^(b)	0,00 %		0,00 %
Indicateur composite de responsabilité sociale et environnementale	Ces critères variaient de 0 à 5 % à la cible et pouvaient s'établir à 6,75 % au maximum		Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	3,00 %		2,25 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE RSE	4 897 €	14 018 €	10 169 €

Part variable 2020	Philippe Crouzet (jusqu'au 15 mars 2020)	Édouard Guinotte (à partir du 16 mars 2020)	Olivier Mallet
Pourcentage de la part variable calculée par rapport à la part variable cible	76,43 %		75,88 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN POURCENTAGE DE LA PART FIXE DE LA RÉMUNÉRATION	76,43 %		56,91 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN EUROS	124 755 €	357 137 €	257 200 €
PART VARIABLE ATTRIBUÉE EN POURCENTAGE DE LA PART FIXE DE LA RÉMUNÉRATION ^(c)	66 %		49,5 %
PART VARIABLE ATTRIBUÉE EN EUROS	107 730 €	308 400 €	223 711 €

- (a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats des indicateurs de Lost Time Injury Rate (LTIR) et Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesurent respectivement le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées et le nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.
- (b) Compte tenu de la fatalité intervenue au Brésil début 2020, le Conseil de Surveillance a décidé de ramener à zéro le résultat de ces objectifs (qui étaient respectivement de 11,61 pour Philippe Crouzet et Edouard Guinotte et 8,64 pour Olivier Mallet), conformément aux règles applicables à la détermination de la rémunération variable.
- (c) Le Conseil de Surveillance a décidé, en concertation avec le Directoire, d'attribuer une part variable correspondant à 66 % de la part variable cible.

La part variable monétaire des membres du Directoire reflète les performances du Directoire par rapport aux objectifs qui lui ont été donnés en termes de performance financière, opérationnelle et de RSE.

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG et après concertation avec le Directoire, a tenu compte de la situation globale du Groupe et du niveau de part variable attribuée à ses cadres et a décidé de fixer le taux d'atteinte global de façon forfaitaire à 66 % de la part variable cible. Le Conseil de Surveillance tient néanmoins à souligner

- la formalisation et le commencement d'exécution du programme Accélération :
 - nouveau processus en place pour les activités de « Maintenance & Supply Chain »,
 - réduction des dépenses externes avec la mise en œuvre des « Spend Control Towers »,
 - mise en œuvre des projets de réduction des coûts et de réorganisation au Brésil,
 - développement des activités « Sourcing » en Chine et en Inde ;
 - réduction des SG&A,
- la poursuite du processus d'adaptation du périmètre européen :
 - adaptation en France dans des unités de production et des fonctions support,
 - restructuration complémentaire en Allemagne et fermeture du site de Reisholz,
 - activité partielle utilisée en France et en Allemagne,
 - modération salariale,
 - initiation du processus de cession de Valinox Nucléaire ;
- l'engagement et la rétention des équipes de management :
 - un taux de démission des cadres bas (2,9 %) et en amélioration par rapport à 2019 (4,6 %),
 - un niveau de rétention des cadres dirigeants qui reste acceptable,
 - un taux de satisfaction, mesuré via l'enquête Opinion, à la fois à un bon niveau et en progression constante dans toutes les régions: 7,55 vs 7,45 en 2019, 7,22 en 2018, et 7,18 en 2017,
 - l'atteinte de l'objectif cible en matière de qualité ;

- s'agissant des objectifs RSE :

- malgré le fait que l'objectif seuil de LTIR (accidents avec arrêt) est presque à la cible et que l'objectif seuil de TRIR (accidents sans arrêt) a quant à lui été atteint au maximum, le Conseil de Surveillance a tenu compte de la fatalité intervenue au Brésil début 2020 et a décidé de ramener à zéro le résultat de ces objectifs, conformément aux règles applicables à la détermination de la rémunération variable,
- les objectifs de l'indicateur composite RSE ont été partiellement atteints.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président et aux membres du Directoire est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2021 des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

7.6.2.3.4 LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES D'INCITATION À LONG TERME

7.6.2.3.4.1 Actions de performance et options attribuées en 2020

En 2020, le Conseil de Surveillance a autorisé la reconduction :

- pour la quatorzième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre cible de 34 090 actions de performance, au bénéfice de 517 cadres et des deux membres du Directoire, dans le cadre de la vingt-septième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 6 avril 2020 ;
- pour la quatorzième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre cible de 80 407 options de souscription d'actions, au bénéfice de 111 cadres et des deux membres du Directoire, dans le cadre de la vingt-sixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 avril 2020.

Le Conseil de Surveillance a souhaité, conformément à sa politique de rémunération et à la pratique de marché, revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant environ un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible.

Le nombre d'actions de performance attribuées par le Conseil de Surveillance en 2020 a été de 3 004 pour M. Édouard Guinotte et de 2 055 pour M. Olivier Mallet pour une performance à la cible (correspondant à un coefficient 1, comme précisé ci-après).

Le nombre d'options attribuées par le Conseil de Surveillance en 2020 a été de 14 650 pour M. Édouard Guinotte et de 10 040 pour M. Olivier Mallet pour une performance à la cible (correspondant à un coefficient 1, comme précisé ci-après).

Dans cet ensemble, qui représente 1,0 % du capital social au 31 décembre 2020, la part attribuée aux membres du Directoire s'établit à 26,0 % de l'ensemble des attributions et 0,26 % du capital social.

Les **actions de performance** attribuées aux membres du Directoire en 2020 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des critères quantifiables suivants :

- deux critères absolus internes :
 - les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 (pondération 40 %),
 - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022 (pondération 20 %) ;
- un critère relatif externe :
 - la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables : le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 40 %).

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient d'attribution variera ainsi de 0 à 1 dans les conditions suivantes :

- critère absolu interne assis sur la réduction des coûts (C1) : le coefficient 1 correspondrait à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure de 2 points ou plus à la Performance Envisagée C1, et de 1 si la performance réalisée était supérieure ou égale à la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère absolu interne assis sur le ratio des émissions de carbone : le coefficient serait de 100 % pour un ratio inférieur ou égale à 42 ; le coefficient serait de 80 % pour un ratio inférieur ou égal à 44 et supérieur à 42 ; le coefficient serait de 50 % pour un ratio inférieur ou égal à 46 et supérieur à 44 ; le coefficient serait égal à 5 % pour un ratio inférieur ou égal à 48 et supérieur à 46 ; le coefficient serait de 0 pour un ratio supérieur à 48. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Les **options de souscription** d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2020 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des critères quantifiables suivants :

- un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 40 %) ;
- deux critères relatifs externes :

- le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV (pondération 40 %),
- la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financière : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis (pondération 20 %).

Le nombre d'options définitivement attribuées au Président et aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1 dans les conditions suivantes :

- critère absolu interne assis sur le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe (C1) : le coefficient 1 serait égal ou supérieur à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'acquisition de la performance (la « Performance Envisagée C1 »). Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure à 70 % de la Performance Envisagée C1. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère relatif externe assis sur le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) (C2) : le coefficient serait égal à 1 si la performance réalisée était supérieure au 8^e décile du panel, à 40 % pour une performance se situant entre le 5^e et le 6^e décile du panel de sociétés comparables. Il serait de zéro si la performance réalisée était inférieure au 4^e décile du panel. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes ;
- critère relatif externe assis sur la moyenne des évaluations par trois agences externes : le coefficient serait égal à 1 si la moyenne est supérieure ou égale à 78,6 % ; pour une moyenne comprise entre 77,1 et 78,5 %, le coefficient serait de 80 % ; pour une Moyenne comprise entre 75,6 et 77 %, le coefficient serait de 50 % ; le coefficient serait de 20 % pour une moyenne comprise entre 74 et 75,5 % ; le coefficient serait de 0 pour une moyenne inférieure ou égale à 74 %. Une progression linéaire sera appliquée entre les bornes.

Le caractère confidentiel des informations relatives aux deux critères internes ne permet pas de divulguer les cibles, seuils minimum et maximum. Mais ces valeurs, entre lesquelles une progression linéaire aura été appliquée, seront communiquées à l'issue de la période d'appréciation de la performance.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des options, les critères externes représentent 50 %.

À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

7.6.2.3.4.2 Actions de performance définitivement acquises en 2020

La période d'appréciation de la performance du plan d'actions de performance du 18 mai 2017 est arrivée à échéance le 18 juin 2020. Les actions attribuées au titre de ce plan, dans le cadre de la vingt-septième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017, étaient soumises aux conditions de performance suivantes :

- les réductions des coûts (Gross Savings en % de la baseline N-1 et hors « Direct Cost of Sales ») du Groupe sur la période : atteint à 84,0 %,
- la croissance du taux de marge brute d'exploitation sur la période par rapport à un panel de 13 sociétés (Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV) : atteint à 200,0 %.

Après application de ces conditions strictes, les membres du Directoire ont acquis :

Plan d'action de performance 2017	Philippe Crouzet	Édouard Guinotte	Olivier Mallet	Total
Membres du Directoire				
Nombre d'actions attribuées le 18 mai 2017 ^(a)	1 662	350	787	2 799
Nombre d'actions acquises au 18 juin 2020 en application des conditions de performance	2 360	497	1 118	3 975
Pourcentage d'actions acquises au 18 mai 2019 rapporté au nombre d'actions attribuées le 18 mai 2016	142 %	142 %	142 %	142 %

(a) Ajustement suite à l'opération de regroupement de titres réalisée en 2020.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

7.6.2.3.4.3 Options de souscription définitivement acquises en 2020

La période d'appréciation de la performance du plan d'options de souscription du 18 mai 2016 est arrivée à échéance le 15 juin 2020.

Les options de souscription attribuées au titre de ce plan, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, étaient soumises aux conditions de performance suivantes sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019 :

- pour 50 % sur le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) de la période : le résultat sur ce critère a été égal à 0 ;
- pour 50 % sur la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2016 et 2019 de Vallourec par rapport à un panel de 14 sociétés (NSSMC, Halliburton, NOV, Schlumberger, Technip, Baker Hughes, TMK, Tenaris, Alstom, Areva, U.S. Steel, Thyssen Krupp, ArcelorMittal, Salzgitter AG) : atteint à 150 %, donnant un résultat de 75 %.

Après application de ces conditions strictes, le nombre d'options acquises par chacun des membres du Directoire s'établit comme suit :

Plan d'options de souscription 2016	Philippe Crouzet	Édouard Guinotte ^(c)	Olivier Mallet	Total
Membres du Directoire				
Nombre d'options attribuées le 18 mai 2016 ^{(a) (b)}	753	70	353	1 176
Nombre d'options acquises au 15 juin 2020 en application des conditions de performance ^(b)	540	51	265	856
Pourcentage d'options acquises au 15 juin 2020 rapporté au nombre d'actions attribuées le 18 mai 2016	71,7 %	72,7 %	75,0 %	72,8 %

(a) Ajustement suite à l'opération de regroupement de titres réalisée en 2020.

(b) Après application du prorata de présence en 2020.

(c) Compte tenu du résultat des conditions de performance applicables aux autres cadres de Vallourec.

7.6.2.3.4.4 Historique des acquisitions passées du Directoire

Actions de performance

Année d'attribution	2012	2013 ^(a)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Année d'acquisition	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de titres attribués au Directoire ^{(b) (d) (e)}	425	425	1 188 ^{(b)(c)}	518 ^(b)	1 068	2 449	3 112	3 112	5 059
Nombre et % de titres définitivement acquis par rapport au nombre de titres attribués	67 (soit 16,2 %)	85 (soit 20,1 %)	149 (soit 12,7 %)	- (soit 0 %)	- (soit 0 %)	3 478 (soit 142 %)	Non disponible	Non disponible	Non disponible

(a) À partir de 2013, les plans d'actions de performance passent en 3+2 (trois années d'acquisition + deux années de conservation) au lieu de 2+2.

(b) Nombre d'actions attribuées tient compte de l'opération d'augmentation de capital d'avril 2016 et de l'opération de regroupement de titre de 2020.

(c) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2015, après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des actions de performance attribuées en 2015 (soit 292 199 euros) est nulle dans le présent tableau.

(d) Comprenant, jusqu'à l'exercice 2016, l'attribution faite à M. Jean-Pierre Michel en qualité de membre du Directoire et les attributions de M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire jusqu'à l'exercice 2019.

(e) Les attributions de 2012 à 2019 tiennent compte de l'opération de regroupement de titre de 2020.

Options de souscription d'action

Année d'attribution	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de titres attribués au Directoire ^(a)	0	2 497	1 459	706 ^{(b) (c)}	1 459	3 487	4 455 ^(f)	4 455 ^(f)	24 690
Nombre et % d'options par rapport au nombre maximum d'options attribuées	0	646 (soit 25,9 %)	347 (soit 23,8 %)	445 ^{(b) (d)} (soit 75,0 %)	912 ^{(d) (e)} (soit 75,0 %)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Prix d'exercice	888,40 €	1 108,00 €	925,20 €	542,80 €	156,00 €	240,80 €	220,00 €	88,00 €	37,36 €

(a) Ajustement suite à l'augmentation de capital. Montant initialement attribué multiplié par 1,67. Pour les exercices de 2017 à 2019, les attributions tiennent compte de l'ajustement suite à l'opération de regroupement de titre de Vallourec réalisé en 2020.

(b) Philippe Crouzet a renoncé à l'attribution des options de souscription de 2015.

(c) Comprenant, jusqu'à l'exercice 2016, l'attribution faite à M. Jean-Pierre Michel en qualité de membre du Directoire et les attributions de M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire jusqu'à l'exercice 2019.

(d) Le nombre d'options acquises par M. Jean-Pierre Michel a été réduit au prorata de sa présence.

(e) Le nombre d'options acquises par M. Philippe Crouzet a été réduit au prorata de sa présence.

(f) Attributions de MM. Philippe Crouzet et Olivier Mallet seules.

7.6.2.3.5 LES AVANTAGES EN NATURE

En 2020, les membres du Directoire ont bénéficié d'une voiture de fonction. La valeur de cet avantage en nature est stable par rapport à 2019.

7.6.2.3.6 LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES PAR UNE ENTREPRISE COMPRISE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les membres du Directoire n'ont perçu en 2020 aucune rémunération au titre des mandats sociaux exercés dans les filiales du groupe Vallourec comprises dans le périmètre de consolidation, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

7.6.2.3.7 LES RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Le système de retraite des mandataires sociaux est composé d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisation définies.

Régime fermé à prestations définies (article 39 du Code général des impôts)

Le régime ayant été fermé à tous droits nouveaux aux 31 décembre 2015 et la rémunération servant de base aux calculs des droits ayant été figée à la rémunération de référence au 31 décembre 2015, les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des deux membres du Directoire au 31 décembre 2020 sont identiques aux droits au 31 décembre 2019 et sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération annuelle de référence au 31 décembre 2020	Droits potentiels annuels acquis en 2020 ^(a)	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2020 ^(b)	Plafond des droits potentiels	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	798 000 €	0 %	13,50 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	470 000 €	0 %	12,81 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

En 2020, la cotisation versée à ce titre à chacun des membres du Directoire est de :

- 4 087,06 euros pour Philippe Crouzet (période du 1^{er} janvier au 15 mars 2020) ;
- 15 711,30 euros pour Édouard Guinotte (période du 15 mars au 31 décembre 2020) ;
- 19 745,28 euros pour Olivier Mallet.

Pour Olivier Mallet, ce montant vient s'ajouter aux 12 357,12 euros au titre de l'année 2016, aux 18 829,44 euros au titre de l'année 2017, aux 19 071,36 euros au titre de l'année 2018, 19 451,52 euros au titre de 2019.

Régime individuel à cotisations définies soumis à critères de performance (l'article 82 du Code général des impôts)

Le Conseil de Surveillance a validé l'atteinte de la condition de performance applicable pour le versement de la cotisation au régime individuel de retraite du Directoire au titre de 2020. La cotisation maximale est due compte tenu de l'atteinte d'au moins 50 % du bonus annuel calculé au titre de 2020. Pour rappel : l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée.

Membres du Directoire	Montant total versé au titre de 2020	Montant des cotisations versées	Montant versé en numéraire
Philippe Crouzet (pour la période comprise entre le 1 ^{er} janvier et 15 mars 2020)	52 160 €	26 080 €	26 080 €
Édouard Guinotte	77 568 €	38 784 €	38 784 €
Olivier Mallet	187 840 €	93 920 €	93 920 €

7.6.2.3.8 LES DISPOSITIFS LIÉS À LA CESSATION DES FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

En 2020, les dispositifs liés à la cessation des fonctions des trois/deux membres du Directoire ont été revus.

7.6.2.3.8.1 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire

Conformément au dispositif approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016, le dispositif applicable à M. Philippe Crouzet intégrait en 2020 une indemnité monétaire de fin de mandat et une indemnité de non-concurrence.

Aucune indemnité monétaire de fin de mandat n'a été versée en 2020.

Aucune indemnité de non-concurrence n'a été versée en 2020.

7.6.2.3.8.2 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Édouard Guinotte, Président du Directoire

En 2020, M. Édouard Guinotte était éligible à une indemnité contractuelle de licenciement au titre de son contrat de travail, de 381 000 euros, et à une indemnité de non-concurrence.

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020, M. Édouard Guinotte était éligible en 2020 à une indemnité de fin de mandat. Aucune indemnité monétaire de fin de mandat ne lui a été versée en 2020.

Aucune indemnité ne lui a été versée en 2020.

7.6.2.3.8.3 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Olivier Mallet, membre du Directoire

En 2020, M. Olivier Mallet était éligible à une indemnité contractuelle de licenciement au titre de son contrat de travail, s'élevant à 101 285 euros.

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020, M. Olivier Mallet était éligible en 2020 à une indemnité de fin de mandat. Aucune indemnité monétaire de fin de mandat ne lui a été versée en 2020.

7.6.2.3.8.4 Conditions de performance de l'indemnité monétaire de fin de mandat de MM. Philippe Crouzet et Édouard Guinotte, Présidents du Directoire, et de M. Olivier Mallet, membre du Directoire

Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet

Aucune indemnité monétaire de fin de mandat n'a été versée à M. Philippe Crouzet en qualité de Président du Directoire.

Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Édouard Guinotte

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020 après application des conditions de performance appréciée sur les trois derniers exercices, le coefficient de performance (CP) calculé au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 s'établirait à respectivement 83,6 %, 100 % et 76,4 %.

Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Olivier Mallet

Conformément au dispositif approuvé lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020 après application des conditions de performance appréciée sur les trois derniers exercices, le coefficient de performance (CP) calculé au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 s'établirait à respectivement 83,6 %, 100 % et 75,9 %.

7.6.2.3.9 RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée à MM. Philippe Crouzet et Édouard Guinotte Présidents du Directoire, et à Olivier Mallet, membre du Directoire.

7.6.2.3.10 INDEMNITÉ DE PRISE DE FONCTION

Aucune indemnité de prise de fonction n'a été versée à M. Édouard Guinotte, Président du Directoire, et à Olivier Mallet, membre du Directoire.

7.6.2.3.11 RÉMUNÉRATION VARIABLE DIFFÉRÉE

Aucune rémunération variable différée n'a été versée à MM. Philippe Crouzet et Édouard Guinotte, Présidents du Directoire, et à Olivier Mallet, membre du Directoire.

7.6.3 La rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance

La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération annuelle fixe exclusivement. Cette approche est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité de la Présidente du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celle-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités. Les missions et activités de la Présidente du Conseil de Surveillance sont décrites au paragraphe 7.1.2.5 du présent chapitre.

Le montant de cette rémunération annuelle fixe n'a pas évolué depuis sa fixation en 2014 à 320 000 euros.

En 2020, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Conseil de Surveillance a décidé de réduire de 10 % le montant brut de la rémunération de tous les membres du Conseil, y compris celle de la Présidente, sur une période de deux mois sur les 12 que compte l'année 2020.

Par conséquent, la rémunération annuelle de la Présidente du Conseil de Surveillance s'est élevée en 2020 à 314 666,67 euros.

7.6.4 La rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Participation aux réunions du Conseil de Surveillance

Le montant global de rémunération (anciennement jetons de présence) que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres en 2019 s'est inscrit dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 650 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 (treizième résolution).

Le principe d'un montant de jetons de présence de 33 000 euros par an et par membre, en vigueur depuis 2010, est resté inchangé. La part fixe est fixée à 12 000 euros (soit approximativement un tiers des jetons de présence) et la part variable assise sur l'assiduité à 21 000 euros (soit environ deux tiers des jetons de présence).

Le Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, a bénéficié d'un montant supplémentaire fixe annuel de 40 000 euros pour ses fonctions de membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité.

La Présidente du Conseil de Surveillance, de même que les autres membres, ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance, d'aucune rémunération exceptionnelle, ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

En 2020, au vu des circonstances exceptionnelles dues à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Conseil de Surveillance a décidé de réduire de 10 % le montant brut de la rémunération de tous les membres du Conseil, y compris celle de la Présidente, sur une période de deux mois sur les 12 que compte l'année 2020.

Participations aux réunions des Comités

En 2020, les membres des Comités ont perçu, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 650 000 euros susvisée, une rémunération supplémentaire en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance. La Présidente a perçu en sus une part fixe annuelle de 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit et de 6 250 euros s'agissant du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance

Membres du Conseil de Surveillance En euros		Montants dus et versés en	
		2019	2020
Mme	Vivienne Cox	320 000	314 667
M.	Pierre Pringuet	94 250	97 473
Mme	Maria-Pilar Albiac-Murillo	35 833	39 825
M.	Philippe Altuzarra	43 000	5 716
M.	Cédric de Bailliencourt	33 000	32 450
Mme	Corine de Bilbao	25 333	36 076
Mme	Virginie Banet	NA	47 692
	Bpifrance Participations, représentée par M. Alexandre Ossola	43 333	48 368
Mme	Laurence Broseta	59 417	45 971
M.	Antoine Cahuzac	NA	56 234
Mme	Pascale Chargrasse ^(a)	48 000	54 575
M.	Mickaël Dolou ^(b)	43 000	54 575
M.	Yuki Iriyama	33 000	31 159
M.	Jean-Jacques Morin	60 500	61 950
M.	Ayhan Üstün ^(c)	NA	18 253
Mme	Alexandra Schaapveld	60 500	8 174
TOTAL		899 166	953 158

(a) Ces montants s'ajoutent aux rémunérations fixe et variable reçues par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

(b) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable reçues par M. Mickaël Dolou au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

(c) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable reçues par M. Ayhan Üstün au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

7.6.5 Synthèse des rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à chacun des deux membres du Directoire et à la Présidente du Conseil de Surveillance

7.6.5.1 Les rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à M. Philippe Crouzet

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Rémunération fixe	163 227 €	Inchangée depuis 2014, jusqu'au 15 mars 2020.
Rémunération variable annuelle	107 730 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée ou pluriannuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée ou pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 0 €	Pas d'attribution en 2020.
	Actions = 0 €	Pas d'attribution en 2020.
Jetons de présence	NA	M. Philippe Crouzet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	1 093 €	Voiture, jusqu'au 15 mars 2020.

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Maintien du droit d'exercer les options ou de recevoir les actions de performance attribuées antérieurement au départ	0 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.8.1 du présent rapport pour une description des conditions sous lesquelles cette faculté pourrait être exercée.
Indemnité de non-concurrence	0 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	30 167 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

7.6.5.2 Les rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à M. Édouard Guinotte

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Rémunération fixe	467 273 €	Pour la période comprise entre le 16 mars et 31 décembre 2020 et en tenant compte d'une réduction de 10 % sur deux mois suite aux recommandations de l'AFEP-MEDEF liée à l'appel à l'activité partielle par Vallourec
Rémunération variable annuelle	308 400 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée ou pluriannuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée ou pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 150 895 €	14 650 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,128 % du capital social au 31 décembre 2020. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 18 février 2020, dans le cadre de la vingt-sixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 6 avril 2020. Cf. paragraphe 7.6.2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 114 993 €	3 004 actions de performance attribuées pour une performance à la cible soit 0,026 % du capital social au 31 décembre 2020. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 18 février 2020, dans le cadre de la vingt-septième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 6 avril 2020. Cf. paragraphe 7.6.2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Édouard Guinotte ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	1 119 €	Voiture (mise à disposition à compter du 1 ^{er} septembre 2020)

7.6.5.3 Les rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à M. Olivier Mallet

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Montant ou valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	451 942 €	Tenant compte d'une réduction de 10 % sur deux mois suite aux recommandations de l'AFEP-MEDEF liée à l'appel à l'activité partielle par Vallourec
Rémunération variable annuelle	223 711 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée ou pluriannuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 103 412 €	10 040 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,088 % du capital social au 31 décembre 2020. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 18 février 2020 dans le cadre de la vingt-sixième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 6 avril 2020. Cf. paragraphe 7.6.2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 78 665 €	2 055 actions de performance attribuées pour une performance à la cible soit 0,018 % du capital social au 31 décembre 2020. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 18 février 2020, dans le cadre de la vingt-septième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 6 avril 2020. Cf. paragraphe 7.6.2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Olivier Mallet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	5 400 €	Voiture

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant ou valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.8.2 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	113 665 €	Cf. paragraphe 7.6.2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

7.6.5.4 Les rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Mme Vivienne Cox

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Montant ou valeur soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	314 667 €	Montant inchangé depuis 2014 en tenant compte d'une réduction de 10 % sur deux mois suite aux recommandations de l'AFEP-MEDEF liée à l'appel à l'activité partielle par Vallourec.
Rémunération variable annuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée ou pluriannuelle	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée ou pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	NA	Il n'existe aucun instrument de fonds propres d'incitation à long terme.
Jetons de présence	NA	
Valorisation des avantages de toute nature	NA	Il n'existe aucun avantage de toute nature.

7.6.6 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices

Conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, les ratios entre le niveau de la rémunération du Président, des membres du Directoire et de la Présidente du Conseil de Surveillance et d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, sont indiqués ci-dessous. Les tableaux présentent également l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices.

	2016	2017	2018	2019	2020
Vivienne Cox – Présidente du Conseil de Surveillance					
Rémunération ⁽¹⁾	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €	314 667 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	- 1,67 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(2) (3)}	45 530 €	41 703 €	45 370 €	45 192 €	49 462 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	5,7 %	- 8,4 %	8,8 %	- 0,4 %	9,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	7,0	7,7	7,1	7,1	6,4
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 5,4 %	9,2 %	- 8,1 %	0,4 %	-9,9 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(2) (3)}	32 006 €	29 188 €	31 991 €	31 363 €	33 774 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 0,8 %	- 8,8 %	9,6 %	- 2,0 %	7,7 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	10,0	11,0	10,0	10,2	9,3
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	0,8 %	9,7 %	- 8,8 %	2,0 %	- 8,7 %
RÉSULTAT NET (PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ)	(807 546 000)	(559 729 000)	(500 367 000)	(340 103 000)	(1 328 396 592)
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	10,1 %	30,7 %	10,6 %	32,0 %	- 290,6 %

(1) Rémunération prise en compte : telle que décrite au paragraphe 7.6.5.4.

(2) Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature (dont régimes de retraites supplémentaires), prime de fin d'exercice, gratification 13^e mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement & participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long terme ont été valorisés à la juste valeur comptable applicables à l'attribution.

(3) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2016 et 2020 (hors Serimax Holdings et Serimax SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

	2016	2017	2018	2019	2020
Président du Directoire					
Rémunération ⁽¹⁾	898 861 € ⁽³⁾	2 165 940 €	2 378 169 €	1 907 520 €	786 785 € ⁽⁴⁾
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 30,95 %	140,96 %	9,80 %	- 19,79 %	- 58,75 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(1) (2)}	45 530 €	41 703 €	45 370 €	45 192 €	49 462 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	5,7 %	- 8,4 %	8,8 %	- 0,4 %	9,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	19,7	51,9	52,4	42,2	15,9
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 34,7 %	163,1 %	0,9 %	- 19,5 %	- 62,3 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(1) (2)}	32 006 €	29 188 €	31 991 €	31 363 €	33 774 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 0,8 %	- 8,8 %	9,6 %	- 2,0 %	7,7 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	28,1	74,2	74,3	60,8	23,3
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 30,4 %	164,2 %	0,2 %	- 18,2 %	- 61,7 %
Résultat net (performance de la Société)	(807 546 000)	(559 729 000)	(500 367 000)	(340 103 000)	(1 328 396 592)
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	10,1 %	30,7 %	10,6 %	32,0 %	- 290,6 %

(1) Rémunération de M. Philippe Crouzet jusqu'en 2019, rémunération de M. Édouard Guinotte à partir de 2020. La rémunération d'Édouard Guinotte a été annualisée afin de permettre une comparaison sur une base annuelle. Il est rappelé qu'aucune part variable n'a été versée à Édouard Guinotte en qualité de Président du Directoire. Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature (dont régimes de retraites supplémentaires), prime de fin d'exercice, gratification 13^e mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement et participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long terme ont été valorisés à la juste valeur comptable applicable à l'attribution.

(2) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail, qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée, à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2016 et 2020 (hors Serimax Holdings et Serimax SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

(3) En 2016, M. Crouzet a renoncé au versement de sa part variable.

(4) De part variable versée à M. Édouard Guinotte en qualité de Président du Directoire en 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020
Olivier Mallet - membre du Directoire					
Rémunération ⁽¹⁾	728 265 €	1 045 133 €	1 137 772 €	934 887 €	1 109 371 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 11,96 %	43,51 %	8,86 %	- 17,83 %	18,66 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(1) (2)}	45 530 €	41 703 €	45 370 €	45 192 €	49 462 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	5,7 %	- 8,4 %	8,8 %	- 0,4 %	9,4 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	16,0	25,1	25,1	20,7	22,4
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 16,7 %	56,7 %	0,1 %	- 17,5 %	8,4 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) ^{(1) (2)}	32 006 €	29 188 €	31 991 €	31 363 €	33 774 €
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 0,8 %	- 8,8 %	9,6 %	- 2,0 %	7,7 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	22,8	35,8	35,6	29,8	32,8
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	- 11,3 %	57,4 %	- 0,7 %	- 16,2 %	10,2 %
Résultat net (performance de la Société)	(807 546 000)	(559 729 000)	(500 367 000)	(340 103 000)	(1 328 396 592)
<i>(Évolution par rapport à l'exercice précédent)</i>	10,1 %	30,7 %	10,6 %	32,0 %	- 290,6 %

(1) Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature (dont régimes de retraites supplémentaires), prime de fin d'exercice, gratification 13^e mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement et participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long terme ont été valorisés à la juste valeur comptable applicable à l'attribution.

(2) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail, qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée, à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2016 et 2020 (hors Serimax Holdings et Serimax SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

7.7 Déclarations individuelles des dirigeants

Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2020

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Epifrance Participations	Actions	Prêt	25/03/2020	1,0335	5 787 600

7.8 Délégations en cours de validité

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2020 sont décrites au paragraphe 2.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

7.9 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux Assemblées Générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 12 des statuts relatif aux Assemblées Générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins quatre ans. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, il sera proposé à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale du 20 avril 2021 de voter en faveur de la suppression des droits de vote double avec effet à compter de la date de réalisation de l'ensemble des opérations prévues par le Plan de Sauvegarde (voir sections 3.7 et 7.2 du présent Document d'enregistrement universel). Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'elle le peut, d'améliorer leur participation aux Assemblées Générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion d'une lettre aux actionnaires.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020, tenue à huis clos conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, que 2 782 actionnaires étaient représentés ou avaient voté par correspondance, possédant 181 586 312 actions et 189 739 400 droits de vote sur les 457 464 257 actions ayant le droit de vote, représentant 466 706 153 droits de vote. Cette participation fait ressortir un quorum de 39,69 %.

7.10 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après, étant précisé que les éléments de description concernant les pouvoirs du Directoire et du Conseil de Surveillance seront rendus caducs par la mise en œuvre du changement de gouvernance en société anonyme à conseil d'administration prévu par le Plan de Sauvegarde à la Date de Changement de Gouvernance.

7.10.1 Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

7.10.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 2.1.9 du présent Document d'enregistrement universel).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

7.10.3 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 12 paragraphe 4 des statuts prévoit que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

7.10.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les Conseils de Surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

7.10.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Sous réserve du pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec NSC le 1^{er} février 2016 et du pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec Bpifrance Participations le 1^{er} février 2016 (voir section 2.3.3 du présent Document d'enregistrement universel) ainsi que des engagements de soutien et de souscription conclus respectivement entre NSC et la Société et Bpifrance Participations et la Société le 3 février 2021 (les « **Engagements de Soutien et de Souscription** ») dans le cadre de la restructuration financière de la Société prévu par le Plan de Sauvegarde (la « **Restructuration Financière** »), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

NSC s'est engagée dans le cadre de son Engagement de Soutien et de Souscription, dans des conditions usuelles, notamment à :

- voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la Restructuration Financière ;
- souscrire pour un montant de 35 millions d'euros à titre irréductible à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires envisagée par la Société d'un montant de 300 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** ») ;
- conserver ses actions Vallourec (engagement lock-up), à compter du 3 février 2021 et jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la réalisation de l'Augmentation de Capital (pour autant que celle-ci soit réalisée) ; et

- renoncer à son droit prévu par le pacte d'actionnaire conclu avec la Société le 1^{er} février 2016, de proposer à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, un candidat aux fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Bpifrance Participations s'est engagée dans le cadre de son Engagement de Soutien et de Souscription, dans les conditions usuelles, notamment à :

- voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la Restructuration Financière ;
- souscrire pour un montant de 20 millions d'euros à titre irréductible à l'Augmentation de Capital ;
- conserver ses actions Vallourec (engagement lock-up), à compter du 3 février 2021 et jusqu'à la date de réalisation de l'Augmentation de Capital (pour autant que celle-ci soit réalisée), dans la limite de 6 mois de la réalisation de son engagement de souscription.

Il est par ailleurs précisé que compte tenu de la dilution qui résultera de la Restructuration Financière, le pacte d'actionnaire conclu entre NSC et la Société et le pacte d'actionnaire conclu entre Bpifrance Participations et la Société en date du 1^{er} février 2016 prendront fin à la date de réalisation de la Restructuration Financière.

Enfin, dans le cadre de l'Accord de *Lock-Up* il est prévu que deux accords de gouvernance séparés soient conclus par la Société, pour une durée de 15 ans, l'un avec Apollo et l'autre SVPGlobal. Ces accords ont vocation à fixer certains droits et obligations en matière de gouvernance ainsi que de cessions des titres de la Société par Apollo et SVPGlobal (voir sections 3.7 et 7.2 du présent Document d'enregistrement universel).

7.10.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers, ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des membres du Directoire de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

À compter de la Date de Changement de Gouvernance, les Accords d'Actionnaires prévoyant certaines obligations de composition du Conseil d'administration et de nomination des dirigeants (voir les sections 3.7 et 7.2 du présent Document d'enregistrement universel) entreront en vigueur.

7.10.7 Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique

Depuis 2009, les Assemblées Générales appelées à se prononcer sur l'autorisation au Directoire d'acheter les actions de la Société écartent expressément la possibilité que les rachats d'actions soient effectués en période d'offre publique sur les titres de la Société. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021 de reconduire cette interdiction de rachats d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société.

L'Assemblée Générale du 23 mai 2019 a suspendu la possibilité pour le Directoire de faire usage des résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des augmentations de

capital réservées aux salariés ou des attributions d'instruments d'incitation à moyen/long terme (actions de performance et options)) en période d'offre publique sur les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Directoire ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32-II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 20 avril 2021.

7.10.8 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : certains accords industriels avec Nippon Steel Corporation (NSC) et Sumitomo Corporation (voir section 5.1.3 du présent Document d'enregistrement universel), le pacte d'actionnaires non constitutif d'une action de concert conclu avec NSC le 1^{er} février 2016 et le pacte d'actionnaires non constitutif d'une action de concert conclu avec Bpifrance Participations le 1^{er} février 2016 (voir section 2.3.3 du présent Document d'enregistrement universel), la ligne de crédit confirmée d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 (étendue une première fois pour 1,078 milliard à échéance

février 2020 et une seconde fois pour 1 034 millions à échéance février 2021), conclue le 12 février 2014, la ligne de crédit confirmée d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2020 (étendue à hauteur de 300 millions d'euros à février 2021) conclue le 21 septembre 2015, la ligne de crédit confirmée d'un montant de 450 millions d'euros à échéance février 2020 (étendue à hauteur de 300 millions d'euros à février 2021) conclue le 2 mai 2016, une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2021 et les emprunts obligataires émis en août 2012, septembre 2014, septembre 2017, octobre 2017 et avril 2018 (voir section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital » du présent Document d'enregistrement universel).

7.10.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des mandats sociaux et/ou, selon le cas, des contrats de travail de M. Edouard Guinotte, Président du Directoire, et M. Olivier Mallet, membre du Directoire, sont décrits dans la politique de rémunération des mandataires sociaux figurant à la section 7.3.1 du présent Document d'enregistrement universel et le rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2020 des mandataires sociaux figurant à la section 7.6 du chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.

7.11 Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice

Le Conseil de Surveillance a examiné le rapport de gestion du Directoire et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020 ainsi que les divers documents qui y sont joints. L'ensemble de ces documents n'appelle pas d'observation particulière de sa part.

Le Conseil de Surveillance soutient la proposition du Directoire de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2020.

8

Informations complémentaires

8.1	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	368		
8.2	Tables de concordance et informations incluses par référence	370		
8.2.1	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019	370	8.2.3	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Directoire 374
8.2.2	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel Vallourec et le rapport financier annuel	374	8.2.4	Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance 375
			8.2.5	Informations incluses par référence 375
			8.3	Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 376

8.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société VALLOUREC,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société, des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance réuni le 31 janvier 2021.

Engagement de soutien et de souscription conclu entre Nippon Steel Corporation et la Société

Actionnaire concerné : Nippon Steel Corporation (« NSC »), actionnaire de la Société à hauteur de 14,56 % du capital et de 14,86 % des droits de vote.

Dans cadre de la mise en œuvre de restructuration financière de la Société telle qu'envisagée par l'accord de principe trouvé entre la Société et ses principaux créanciers le 3 février 2021 (la « Restructuration Financière »), prévoyant notamment une augmentation du capital d'environ 300 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription ouverte aux actionnaires à souscrire en espèces au prix de 5,66 euros par action nouvelle (l'« Augmentation du capital 2021 »), la Société a conclu le 3 février 2021 une convention avec la société NSC (« *Shareholder Support Agreement* ») par laquelle cette dernière s'est engagée, dans des conditions usuelles, à :

- voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la Restructuration Financière ;
- souscrire pour un montant de 35 millions d'euros à titre irréductible à l'augmentation de capital ;
- conserver ses actions Vallourec (engagement de lock-up), à compter du 3 février 2021 et jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la réalisation de l'Augmentation du Capital 2021 (pour autant que celle-ci soit réalisée) ; et
- renoncer à son droit prévu par l'accord conclu avec la Société le 1^{er} février 2016, de proposer à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, un candidat aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, étant précisé que compte tenu de la dilution qui résultera de la Restructuration Financière, cet accord prendra fin à la date de réalisation de la Restructuration Financière.

Votre Conseil de Surveillance a considéré que la conclusion de cette convention était dans l'intérêt de la Société puisqu'elle a pour objectif de contribuer au succès de la Restructuration Financière.

Engagement de soutien et de souscription conclu entre Bpifrance Participations SA et la Société

Actionnaire et personne concernés : Bpifrance Participations (« Bpifrance »), actionnaire de la Société à hauteur de 14,56 % du capital et de 14,82 % des droits de vote., représenté par M. Alexandre Ossola

Dans cadre de la mise en œuvre de la Restructuration Financière prévoyant notamment l'Augmentation du Capital 2021, la Société a conclu le 3 février 2021 une convention avec la société Bpifrance (« *Shareholder Support Agreement* ») par laquelle cette dernière s'est engagée, dans des conditions usuelles, à :

- voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la Restructuration Financière ;
- souscrire pour un montant de 20 millions d'euros à titre irréductible à l'Augmentation du Capital 2021 ;
- conserver ses actions Vallourec (engagement *lock-up*), à compter du 3 février 2021 et jusqu'à la date de réalisation de l'Augmentation du Capital 2021 (pour autant que celle-ci soit réalisée), dans la limite de 6 mois de la réalisation de son engagement de souscription.

Il est par ailleurs précisé que compte tenu de la dilution qui résultera de la Restructuration Financière, l'accord conclu entre Bpifrance et la Société en date du 1^{er} février 2016 prendra fin à la date de réalisation de la Restructuration Financière.

Votre Conseil de Surveillance a considéré que la conclusion de cette convention était dans l'intérêt de la Société puisqu'elle a pour objectif de contribuer au succès de la Restructuration Financière.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 6 avril 2020, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 28 février 2020.

Contrat de souscription conclu avec la société Nippon Steel Corporation dans la perspective de l'augmentation du capital de la Société envisagée en 2020, d'un montant d'environ 800 millions d'euros

Actionnaire concerné : Nippon Steel Corporation (« NSC »), actionnaire de la Société à hauteur de 14,56 % du capital et de 14,86 % des droits de vote.

Dans la perspective de l'augmentation du capital d'un montant d'environ 800 millions d'euros à réaliser en 2020 (l'« Augmentation du capital 2020 »), la Société avait conclu le 17 février 2020 un contrat de souscription (*Subscription Agreement*) avec la société NSC par lequel cette dernière s'était engagée, dans des conditions usuelles, à :

- voter en faveur des résolutions relatives à l'Augmentation du Capital 2020 ;
- souscrire à l'Augmentation du Capital 2020 à titre irréductible en exerçant une fraction des droits préférentiels de souscription pour un montant lui permettant de détenir environ 10% du capital de Vallourec après réalisation de l'Augmentation du Capital 2020 ;
- consentir un engagement de conservation (*lock-up*) pendant une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Augmentation du Capital 2020.

Cette convention, qui avait été préalablement autorisée par votre Conseil de Surveillance réuni le 12 février 2020, a donné lieu à exécution au cours de l'année 2020 avec le vote de NSC en faveur des résolutions relatives à l'Augmentation du Capital 2020 lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020. En revanche, les engagements relatifs à la souscription à l'Augmentation du Capital 2020 et à la conservation des titres n'ont pas donné lieu à exécution dans la mesure où la Société n'a pas réalisé cette opération.

Contrat de souscription conclu avec la société Bpifrance Participations dans la perspective de l'augmentation du capital de la Société envisagée en 2020, d'un montant d'environ 800 millions d'euros

Actionnaire et personne concernés : Bpifrance Participations (« Bpifrance »), actionnaire de la Société à hauteur de 14,56 % du capital et de 14,86 % des droits de vote, représenté par M. Alexandre Ossola.

Dans la perspective de l'Augmentation du Capital 2020, la Société avait conclu le 17 février 2020 un contrat de souscription (*Subscription Agreement*) avec la société Bpifrance par laquelle cette dernière s'était engagée, dans des conditions usuelles, à :

- voter en faveur des résolutions relatives à l'Augmentation du Capital 2020 ;
- souscrire à l'Augmentation du Capital 2020 à titre irréductible en exerçant l'intégralité des droits préférentiels de souscription attachés aux actions qu'elle détiendra à la date de l'Augmentation du Capital 2020 ;
- consentir un engagement de conservation (*lock-up*) à compter du 17 février 2020 et jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Augmentation du Capital 2020, étant précisé que ledit engagement devait cesser par anticipation en cas de survenance d'un événement susceptible d'impacter de façon significative la situation de la Société (*material adverse change*).

Cette convention, qui avait été préalablement autorisée par votre Conseil de Surveillance réuni le 12 février 2020, a donné lieu à exécution au cours de l'année 2020 avec le vote de Bpifrance en faveur des résolutions relatives à l'Augmentation du Capital 2020 lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2020. En revanche, les engagements relatifs à la souscription à l'Augmentation du Capital 2020 et à la conservation des titres n'ont pas donné lieu à exécution dans la mesure où la Société n'a pas réalisé cette opération.

Paris-La-Défense, le 25 mars 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Alexandra Saastamoinen

Deloitte & Associés
Véronique Laurent

8.2 Tables de concordance et informations incluses par référence

8.2.1 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétence		
1.1 Indication des personnes responsables	1.1	10
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.2	10
1.3 Déclaration ou rapport d'expert	N/A	N/A
1.4 Attestations relatives aux informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5 Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	Page de couverture	
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	1.3	11
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	N/A	N/A
3. Facteurs de risques	5.1	172
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1 Raison sociale et nom commercial	2.1.1	14
4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	2.1.2	14
4.3 Date de constitution et durée de vie	2.1.3	14
4.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire et site web	2.1.1 / 2.1.2	14 / 14
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	3.2 / 3.3 / 3.8	38 / 53 / 80
5.1.1. Nature des opérations et principales activités	3.2 / 3.5 / 3.8	38 / 67 / 80
5.1.2. Nouveaux produits et/ou services	3.3	53
5.2 Principaux marchés	3.2.2	43
5.3 Événements importants dans le développement des activités	3.1 / 3.3.1.3 / 3.5 / 3.6 / 3.8.1 / 3.9	36 / 54 / 67 / 69 / 80 / 91
5.4 Stratégie et objectifs	3.2 / 3.3 / 3.6 / 3.9	38 / 53 / 69 / 91
5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	3.3	53
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur sur sa position concurrentielle	3.2.3	44
5.7 Investissements	3.8.2.3	87
5.7.1. Investissements importants réalisés	3.8.2.3	87
5.7.2. Investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	3.8.2.3	87
5.7.3. Coentreprises et entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	6.1.7 (note 5)	224
5.7.4. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3.11.2 / 4.2.4	93 / 126
6. Structure organisationnelle	3.2.6	46
6.1 Description sommaire du Groupe	3.2.6	46
6.2 Liste des filiales importantes	3.2.6 / 6.1 (note 10)	46 / 250

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel	
		Chapitres/Sections	Pages
7.	Examen de la situation financière et du résultat	3.8 / 3.9 / 3.10 / 6.1 / 6.3	80 / 91 / 92 / 192 / 259
7.1	Situation financière	3.8 / 3.9 / 3.10 / 6.1 / 6.3	80 / 91 / 92 / 192 / 259
7.1.1.	Évolution et résultat des activités de l'émetteur, évolution de sa situation financière pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	3.8 / 3.9 / 3.10 / 6.1 / 6.3	80 / 91 / 92 / 192 / 259
7.1.2.	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et développement	3.3 / 3.9	53 / 91
7.2	Résultats d'exploitation	3.8.1 / 3.10	80 / 91
7.2.1.	Facteurs importants, événements inhabituels ou peu fréquents ou nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3.8.1	80
7.2.2.	Raison des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.8.1	80
8.	Trésorerie et capitaux	3.8.2 / 6.1.3	86 / 194
8.1	Informations sur les capitaux	6.1.4	195
8.2	Source et montant des flux de trésorerie et description de ces flux de trésorerie	6.1.3	194
8.3	Besoins de financement et structure de financement	6.1 (Note 7)	230
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	6.1 (Note 7)	230
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	6.1 (Note 7)	230
9.	Environnement réglementaire	3.11.2 / 4.2.4 / 5.1.2 / 5.1.3	93 / 126 / 175 / 176
9.1	Description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur	3.11.2 / 4.2.4 / 5.1	93 / 126 / 172
10.	Informations sur les tendances	3.4	58
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document d'enregistrement	3.4	58
10.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	3.9 / 5.1	91 / 172
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	3.9.1	91
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	3.9.1	91
11.2	Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	3.9.1	91
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité aux méthodes comptables de l'émetteur	N/A	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	7.1	285
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	7.1.1	285
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	2.3.3 / 3.7.2.4 / 7.1.3 / 7.1.4 / 7.1.5 / 7.2	28 / 77 / 319 / 319 / 319 / 321
13.	Rémunération et avantages	7.3	327
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	7.3	327
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	6.1 (Note 8) / 7.2 / 7.3 / 7.4 / 7.6	244 / 321 / 327 / 341 / 349

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019		Document d'enregistrement universel	
		Chapitres/Sections	Pages
14. Fonctionnement des organes d'administration et de surveillance		7.1.2	308
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et période durant laquelle la personne est restée en fonction	7.1.1	285
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages	7.1.4	319
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	7.1.2.6	312
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1.6	320
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise		
15. Salariés		4.2.2.1	107
15.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site	4.2.2.1	107
15.2	Participations au capital, options, attribution d'actions de performance	6.1 (Note 8) / 7.3.2 / 7.5.1	244 / 335 / 342
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	7.5	342
16. Principaux actionnaires		2.3.1	24
16.1	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable et montant de la participation ainsi détenue, ou déclaration appropriée en l'absence de telles personnes	2.3.1	24
16.2	Existence de droits de vote différents	2.1.8 / 2.3.1	15 / 24
16.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2	24 / 28
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A
17. Transactions avec les parties liées		6.1 (Note 5.3)	224
17.1	Détail des transactions avec des parties liées	6.1 (Note 5.3)	224
18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		6	191
18.1	Informations financières historiques	6	191
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit pour chacun de ces exercices	N/A	N/A
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	6.1 (note 1)	200
18.1.4	Changement de référentiel comptable	6.1 (note 1)	200
18.1.5	Informations financières auditées établies conformément à des normes comptables nationales	6	191
18.1.6	États financiers consolidés	6.1	192
18.1.7	Date des dernières informations financières	6.1	192
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.2.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	N/A	N/A
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	6.2 / 6.4	255 / 276
18.3.2	Autres informations auditées par les contrôleurs légaux	4.2	103

Annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
18.3.3. Informations financières non tirées des états financiers audités	N/A	N/A
18.4 Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.4.1. Modification significative des valeurs brutes	N/A	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	2.5	31
18.5.1. Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	2.5	31
18.5.2. Montant du dividende par action	2.5	31
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.13 / 6.1 (Note 9)	94 / 248
18.6.1. Procédures significatives	N/A	N/A
18.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	3.7 / 6.1 (Note 11)	72 / 252
18.7.1. Description	3.7 / 6.1 (Note 11)	72 / 252
19. Informations complémentaires		
19.1 Capital social	2.2.2	16
19.1.1. Montant du capital émis et autorisé, nombre d'actions émises et totalement libérées et émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action, rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	2.2.2 / 2.2.5	16 / 21
19.1.2. Informations relatives aux actions non représentatives du capital	2.2.6	22
19.1.3. Nombre, valeur nominale et valeur comptable des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	2.2.4	20
19.1.4. Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	2.2.3.4	19
19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.2.3	17
19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.3.1	24
19.1.7. Historique du capital social	2.2.5	21
19.2 Actes constitutifs et statuts	N/A	N/A
19.2.1. Registre et objet social	2.1.4	14
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	2.2.1 / 7.10	16 / 367
19.2.3. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	2.2.1 / 7.10	16 / 367
20. Contrats importants	3.3.1 / 3.7 / 5.1.3 / 5.1.4 / 6.1 (Note 7) / 6.1 (Note 11)	53 / 72 / 176 / 179 / 230 / 252
20.1 Résumé de chaque contrat important	3.3.1 / 5.1.3 / 5.1.4 / 6.1 (Note 7) / 6.1 (Note 11)	53 / 176 / 179 / 230 / 252
21. Documents disponibles	2.1.5 / 2.6	14 / 32
21.1 Déclaration sur les documents pouvant être consultés	2.1.5 / 2.6	14 / 32

8.2.2 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel Vallourec et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Comptes annuels de la Société	6.3	259
2. Comptes consolidés du Groupe	6.1	192
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.4	276
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.2	255
5. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 22-10-34, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	8.2.3	374
6. Attestation du responsable du rapport financier annuel	1.2	10
7. Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 11)	252
8. Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2020 des mandataires sociaux	7.6	348

8.2.3 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Directoire

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion.

Rapport de gestion	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.2 / 3.4	38 / 58
2. Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.8	80
3. Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.3.3	260
4. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.5	67
5. Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives*	3.9	91
6. Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.10	92
7. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	31
8. Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	6.3.E.7	275
9. Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Procédure de gestion des risques et de contrôle interne*	5.1	172
10. Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.4	22 / 178
11. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A	N/A
12. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A	N/A
13. Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	53
14. Plan de vigilance	4.1	99
15. Déclaration de performance extra-financière	4.2	103
16. Répartition du capital social	2.3.1	24
17. Actionnariat salarié	2.3.1 / 7.5.2	24 / 348
18. Rachat d'actions	2.2.4	20
19. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	N/A	N/A
20. Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2020	2.2.3	17
21. Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	N/A	N/A

* Point ayant fait l'objet d'un complément d'information depuis l'arrêté des comptes.

8.2.4 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	7.1.1	285
2. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1.1	285
3. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de Surveillance	7.1.1.2	288
4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	7.1.2.2	308
5. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise – Respect du Code AFEP-MEDEF	7.1.6	320
6. Politique de rémunération des mandataires sociaux	7.3.1	327
7. Rémunérations des mandataires sociaux	7.3.2	335
8. Attribution de stock-options	7.5.1	342
9. Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.5.1	342
10. Actionnariat salarié	7.5.2	348
11. Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2020 des mandataires sociaux	7.6	349
12. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7.7	364
13. Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	7.8	364
14. Participation des actionnaires aux assemblées générales	7.9	364
15. Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7.10	364
16. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice	7.11	366

8.2.5 Informations incluses par référence

En application de l'annexe 1 du règlement européen délégué 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement européen Prospectus UE 2017/1129, le présent Document d'enregistrement universel inclut par référence les informations suivantes (disponibles sur le site de Vallourec : <https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/informations-reglementees>) :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 6.3 (pages 236 à 250), 6.1 (pages 170 à 231), 6.2 (pages 232 à 235), 6.4 (pages 251 à 254), 8.1.1 (pages 330 à 331) et 8.2.3 (page 337) du Document d'enregistrement universel 2019, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mars 2020 sous le numéro D. 20-0154 ;
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 6.3 (pages 234 à 248), 6.1 (pages 160 à 230), 6.2 (pages 231 à 233), 6.4 (pages 249 à 252), 8.1.1 (pages 324 à 326) et 8.2.3 (page 331) du Document de référence 2018, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2019 sous le numéro D. 19-0231.

8.3 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Document d'enregistrement universel comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document d'enregistrement universel auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document d'enregistrement universel	
	Sections	Pages
Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2020 des mandataires sociaux	7.6	349
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 11)	252
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	2.2.4	20

Conception et réalisation : **côté corp.**

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

Crédits photos : Philippe Dureuil, Thiago Fernandes, Kosasi S /Cworks_Production, Gil Lefauconnier,
Frederic Lepla, Ray Smith /CAPA, Thierry Truck /Zabriskie, Philippe Zamora.



SIÈGE SOCIAL

27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (France)
552 142 200 RCS Nanterre

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

WWW.VALLOUREC.COM

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 228 993,88 €